

7621
NOBILIAIRE

UNIVERSEL

DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME NEUVIÈME

PREMIÈRE PARTIE

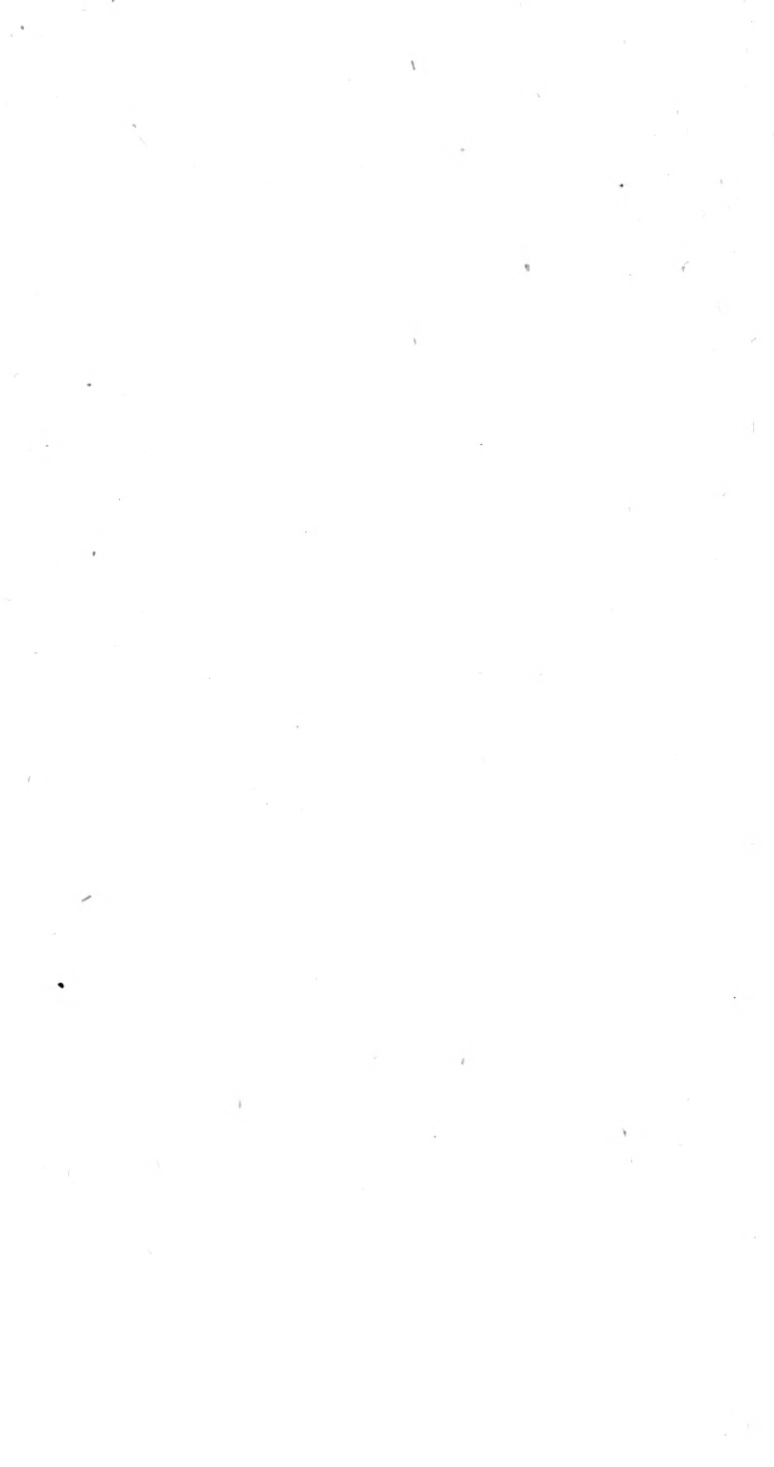


PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXV



NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC

A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au Dictionnaire de la Noblesse de France,
qui paraissait avec PRIVILÈGE DU ROI, *avant la*
révolution;

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies
historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME NEUVIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,
rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1875.

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,
3, Quai Malaquais.

CS
587
2
872
5.9



1

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA NOBLESSE.

TRAMECOURT (DE), maison illustre et d'ancienne chevalerie, qui paraît avoir donné son nom à la terre et seigneurie de Tramecourt, en Artois, qu'elle possédait sur la fin du douzième siècle, époque où elle florissait déjà dans cette province.

I. Jean DE TRAMECOURT, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Tramecourt, vivait vers l'an 1200, comme il est prouvé par les titres qui existaient aux archives de l'abbaye d'Auchy-lez-Moines, en date de l'an 1220, où il est qualifié de grand bailli d'Hesdin, et par l'acte de reconnaissance du don qu'il fit à l'abbaye de Cercamp, du mois d'août 1242, où il est qualifié du titre de *miles*, chevalier (1). Il était contemporain, et peut-être frère,

(1) L'acte original de cette donation, que possède encore la maison de Tramecourt, qui nous a été mis sous les yeux. Ce don, fait à l'abbaye de Cercamp par Jean de Tramecourt, chevalier, consistait en trois mesures de terres. Il fut reçu par Richard, qui se qualifie, *par la permission divine* abbé de Blangy, et Robert, *par la même permission et la mission de l'heureuse Marie*, abbé de Bosc.

de Guillaume de Tramecourt, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye du Verger, à Arras, en 1231. Jean de Tramecourt fut père de :

II. Anselme DE TRAMECOURT, dit le *Tranchant*, chevalier, seigneur de Tramecourt, vivant vers l'an 1246, comme il appert par un contrat d'acquisition du fief des Woires, tenu de l'abbaye de Blangy, et par la fondation de deux obits, que lui et dame Jehanne de Halloy, son épouse, ont fondés dans l'église de Tramecourt, acte dans lequel ils chargent Guillaume, leur fils aîné, de les faire dire à perpétuité. Ces deux obits furent fondés l'an 1297, comme il conste par le livre de l'église de Tramecourt. Leurs enfants furent :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit;
- 2.° Pierre de Tramecourt, chevalier, seigneur de Hondescotte-lez-Souchez, marié avec N..... de Courcelles. Il n'eut qu'une fille, Péronne de Tramecourt, qui épousa Etienne de Renty, chevalier, et mourut sans postérité.

III. Guillaume DE TRAMECOURT, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Tramecourt, épousa, vers l'an 1306, Marie de Crespieul, comme il appert par le récépissé du dénombrement de son fief des Woires, tenu de l'abbaye de Blangy, et par la fondation que lui et sa femme firent, l'an 1348, de deux obits dans ladite église, le 10 janvier, acte par lequel ils en chargent Jacques, leur fils aîné, comme il conste par le livre de ladite église. Il fut fait prisonnier à la bataille de Crécy, le 26 août 1346, et vendit une partie de sa terre de Tramecourt à Pierre, son frère, pour payer sa rançon. Ses enfants furent :

- 1.° Jacques, dont l'article suit;
- 2.° Auchen de Tramecourt, qui fut tué dans une rencontre par les Flamands, pour le service du duc de Bourgogne.

IV. Jacques DE TRAMECOURT, 1^{er} du nom, seigneur de Tramecourt en partie, vivait en 1388. Il épousa Jacqueline Quieret, dame d'Iverny, fille de Hugues Quieret, seigneur de Tours en Vimeu, amiral de France, et de Blanche de Harcourt. Il donna dénombrement de sa terre de Tramecourt en 1388, fit l'acquisition d'un fief

situé à Beialencourt, en 1394, et ne vivait plus en 1396. Ses enfants furent :

- 1.° Baudouin, dont l'article suit ;
- 2.° Guillaume de Tramecourt, écuyer, seigneur d'Iverny et de Bacquel, qui ayant survécu à Baudouin, son aîné, fut héritier de Péronne de Tramecourt, sa cousine, et épousa Jacqueline de Houchin. Il eut pour fils Pierre de Tramecourt, qui s'allia avec Marie d'Incourt. De ce mariage naquit N..... de Tramecourt, marié 1.° à N..... de Luxembourg ; 2.° avec Jeanne de Monchy. De ce dernier mariage est issue Simonne de Tramecourt, qui épousa Jean de la Forge, écuyer, seigneur d'Eps et de Noyelles ;
- 3.° Jean, { qui furent du nombre des 121 gentils-
- 4.° Renaud, { hommes présentés aux Etats d'Artois,
en 1414 ; ils périrent à la bataille
d'Azincourt, en 1415 ;
- 5.° N..... de Tramecourt, qui fut tué à la même
journée.

V. Baudouin DE TRAMECOURT, écuyer, seigneur de Tramecourt en partie, épousa Charlotte de Mailly, 3.° fille de Robinet, sire de Mailly. Il reçut quittance de relief de sa terre de Tramecourt, en 1396, à lui échue par le trépas de Jacques, son père, et une autre quittance de relief du fief de Beialencourt, en 1402. Il fut exempté, par lettres du Roi Charles VI, de l'an 1410, du voyage auquel les gentilshommes étaient mandés, reçut un rapport en 1437, et ne vivait plus en 1456. Ses enfants furent :

- 1.° Denis, dont l'article suit ;
- 2.° N..... de Tramecourt, qui fut père de Jean de Tramecourt, écuyer des écuries du Roi, qui assista au contrat de mariage d'Antoine de Tramecourt, son cousin, en 1484.

VI. Denis DE TRAMECOURT, écuyer, seigneur de Tramecourt en partie, de Coupelle et d'Aubercourt par sa femme, d'Iverny, de Bacquel, etc., épousa Collani de Grandsart, fille de Bernard, dit Lancelot, seigneur de Grandsart, et de Jeanne de Créqui. Il reçut une quittance de relief de sa terre de Tramecourt, à lui échue par la

mort de Baudouin, son père, l'an 1456, fit le dénombrement de son fief des Woires en 1464, et ne vivait plus en 1478. Il fut père de :

- 1.° Antoine, dont l'article suit;
- 2.° Jean de Tramecourt, tué à la bataille de Formose, en 1495, au service du Roi de France Charles VIII, sans avoir été marié.

VII. ANTOINE DE TRAMECOURT, I^{er} du nom, seigneur dudit lieu en partie, d'Aubercourt, de Coupelle, d'Iverny, etc., releva un fief à lui échu par la mort de Denis, son père, en 1478, tenu de madame de Saveuse, dame de Rollencourt; transigea avec Pierre Duflos, à Saint-Pol, en 1481; épousa, par contrat du 8 novembre 1484, Marguerite de Redis, étant assisté par Jean de Tramecourt, son cousin issu de germain, mourut à Abbeville en 1524, et fut enterré aux Minimes de cette ville. Il avait fondé à perpétuité, dans l'église de Tramecourt, tous les samedis, une messe de Notre-Dame. Il eut pour fils :

VIII. JEAN DE TRAMECOURT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Tramecourt, d'Aubercourt, de Ledeghem, d'Iverny, de Bacqueville, de Grandsart, de Coupelle, etc., qui fit appréhension, par relief, de toutes les terres à lui échues par la mort d'Antoine, son père, selon les quittances datées de 1524, 1525 et 1526. Il épousa, en 1528, Isabeau de la Haye, dame de la Folie, de la Prée, de Leval, etc.; acquit de Jean de Senlis, par acte passé à Saint-Pol en 1534, la partie de la terre de Tramecourt qui avait été vendue par Guillaume de Tramecourt, I^{er} du nom, comme il a été dit plus haut; fonda à perpétuité, dans l'église de Tramecourt, la messe du Saint-Sacrement, chaque semaine, et mourut l'an 1540. Il eut pour enfants, entr'autres :

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° Louis de Tramecourt, chevalier, seigneur de la Prée, marié avec Marie, *alias* Jacqueline de Buissy, dont il eut trois filles, entr'autres Isabeau de Tramecourt, dame de la Prée, mariée avec François Van Hout, sieur de Nieuwenhove, de Zuythove, etc., fils de Jean Van Hout et de N... de Cornebuse, dame de Zuythove;

- 3.^o Jean de Tramecourt, chanoine de Cassel; il fonda les récollets de Hesdin en 1610;
- 4.^o Marie, femme de Philippe de Hybert, chevalier, seigneur de la Motte et de la Vacquerie.

IX. JEAN DE TRAMECOURT, III^o du nom, chevalier, seigneur de Tramecourt, d'Aubercourt, de Coupelle, etc., servit avec distinction pendant plus de cinquante ans, sous Charles-Quint et Philippe II, rois d'Espagne; fut guidon de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Norboque; se trouva à la défaite de l'armée des protestants d'Allemagne; à la prise du duc de Saxe; aux batailles de Granelingues et de Saint-Quentin, et fut fait chevalier à cette dernière action. Il reçut des quittances de relief en 1540 et 1541; épousa, l'an 1569, N..... du Wez, dite de Guines, dame de Beaurepaire et de Werchin, et mourut en 1608, laissant de son mariage :

X. ANTOINE DE TRAMECOURT, II^e du nom, chevalier, seigneur de Tramecourt, d'Aubercourt, de Coupelle, de Sanlis, de Werchin, de Beaurepaire, du Tailly, etc., marié, par contrat du 14 avril 1605, avec Louis de Saint-Venant, fille de Louis de Saint-Venant, chevalier, seigneur de la Cessoye, et de Vielbiez, de la maison de Wavrin de Saint-Venant, dont était Robert de Wavrin, chevalier, sire de Saint-Venant, maréchal de France en 1346. Ledit Antoine fut créé chevalier par lettres d'Albert, archiduc d'Autriche, données à Bruxelles, le 1^{er} septembre 1612, en récompense de ses services militaires et de ceux de ses prédécesseurs. Il appert par ces lettres, qu'Antoine de Tramecourt s'arma à ses frais et servit avec quatre chevaux, aux sièges et batailles de Doullans, de Cambray, de Calais, d'Ardres, au voyage d'Amiens, et en plusieurs autres occasions, servant dans la compagnie d'hommes d'armes du comte de Solre, en qualité de guidon, puis d'enseigne. Ces lettres portent que *ceux d'icelle famille de Tramecourt, ont possédé ladite terre, et porté pour armes, d'argent, à la croix ancrée de sable; qu'ils sont connus dans le pays d'Artois estre d'ancienne noblesse militaire, ayant plusieurs d'yceulx esté honorés du grade de chevalerie, si comme entre aultres messire Anselme de Tramecourt, dict Tranchant, qui vivait l'an 1236, et Pierre, sire du dit Tramecourt et de Hondescottelez-Souchez, etc.... Que Peronne de Tramecourt, damoiselle*

dudit lieu, par lettres de 1456, est qualifiée telle avec prénomination de noble et puissante damoiselle ; estant ledit seigneur Antoine de Tramecourt, issu en ligne directe et légitime dudit messire Anselme de Tramecourt, dit Tranchant, et de dame Jehanne de Holloy, sa compagne, etc., etc. Ses enfants furent :

- 1.° François, mort sans alliance, capitaine d'une compagnie de 200 hommes d'infanterie wallonne ;
- 2.° Philippe, } morts sans postérité ;
- 3.° Charles, }
- 4.° Georges, dont l'article suit ;
- 5.° Quatre filles.

XI. Georges DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, de Beaurepaire, de Ransart, du Tailly, etc., épousa : 1.° Françoise de Hénin, dont il n'eut point d'enfants, fille de messire Henri de Hénin, vicomte de Dubroucq, bailli-général de la châtellenie de Lille ; 2.° le 2 août 1660, Catherine-Philippine de Woght, fille de messire Jacques de Woght, chevalier, seigneur de Zonebeck. Il eut de ce mariage deux fils et quatre filles, entr'autres :

- 1.° François-Joseph, mort sans avoir été marié ;
- 2.° Alexandre - Georges - Joachim, dont l'article suit ;
- 3.° N... de Tramecourt, mariée au seigneur comte de Rhunes ;
- 4.° Françoise de Tramecourt, femme de N... Desclébes, vicomte de Sebourg ;
- 5.° Deux demoiselles, l'une chanoinesse d'Estrun, et l'autre d'Avennes.

XII. Alexandre - Georges-Joachim DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, de Beaurepaire, épousa, le 20 juin 1709, Marie-Isabelle-Jacqueline de Bethune de Penin, fille de messire Adrien-François de Bethune, chevalier, comte de Saint-Venant, et de dame Marie-Madelaine-Gille-Dominique de Lierres, comtesse de Saint-Venant. Il eut de ce mariage deux fils et deux filles, entr'autres :

- 1.° Antoine-François-Léonard de Tramecourt, marié avec Isabelle-Louise-Françoise-de-Paule de Thiennes de Roubeck, dont il a eu plusieurs enfants morts en bas âge ;

- 2.° François-Eugène-Léonard, qui suit ;
- 3.° Marie - Madelaine de Tramecourt , épouse de N..... marquis d'Assignies.

XIII. François-Eugène-Léonard DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, d'Azincourt, de Sanlis, de Beaurepaire, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi, infanterie, épousa, par contrat du 29 janvier 1765, Marie - Anne - Joseph de Nedonchel, fille de messire Denis-Georges de Nedonchel, vicomte de Staple, comte de Brouay, et de dame Marie - Anne - Joseph de Douay, dame de Barolle, de Bussy, etc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Georges - Léonard - Bonaventure, dont l'article suit ;
- 2.° Adrien - Eugène-Léonard de Tramecourt, chevalier de Malte, ancien officier au régiment du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié 1.° avec demoiselle Ferdinande de Beaufort ; 2.° avec demoiselle Blanche - Henriette Charlotte des Escotais, fille de Louis-Jacques - Roland, comte des Escotais, et de Marie-Louise-Françoise de Plas ;
- 3.° Marie - Albert - Eugène - Regis de Tramecourt, chevalier de Malte, admis le 30 mars 1775, marié avec Louise de Brandt de Galametz, fille du comte de ce nom, dont il a quatre fils et une fille encore en bas âge ;
- 4.° Marie-Alexandre - Eugène - Léonard de Tramecourt, chevalier de Malte, admis le 30 mars 1776, marié avec Hortense de Brandt de Galametz, sœur de la précédente.

XIV. Georges - Léonard - Bonaventure, marquis DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, d'Azincourt, du Vielbiès, ancien officier au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la chambre des députés en 1815, pour le département du Pas-de-Calais, a épousé, par contrat du 22 mars 1791, Marie-Emilie-Eugène-Ernestine-Françoise-Joséphine de Bethune, sa cousine issue de germaine, ancienne chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge ; fille de messire Adrien-Jo-

seph - Guislain de Bethune, chevalier, comte de Bethune et de Saint-Venant, vicomte de Lierres, baron de Berneville, seigneur de Penin, etc., maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Joseph-Françoise, comtesse de Calonne-Ricouart.

Armes : D'argent, à la croix ancrée de sable.

VERDELHAN (1), seigneurs de Merveillac, de Sarremejane, des Molles, de Saint-Germain de Calberte, de la Garde, de la Bessede, du Pujol, des Fourniels, etc., en Languedoc, en Gévaudan, en Gascogne et en Bourbonnais.

Cette famille ancienne, dans l'ordre de la noblesse, est divisée aujourd'hui en deux branches; celles des seigneurs des Molles et des seigneurs des Fourniels, issues toutes les deux incontestablement de la même tige que les seigneurs de Merveillac, éteints depuis plus d'un siècle, et par lesquels on commencera cet article.

I. Pierre VERDELHAN (*Petrus Verdelhani*), seigneur de Merveillac, du chef de sa seconde femme, demeurait au lieu de Condoulons, paroisse de Saint-Jean de Chambon de Dese, et était marié avec Agnès de Condoulons, le 21 juin 1376, date d'un hommage noble qu'il rendit à noble et discret homme Raimond d'Aulanhet (de Arlanheto) damoiseau, comme chargé de procuration de magnifique et egrege homme messire Angli Grimoard, fils de messire Guillaume Grimoard, chevalier, seigneur de Grisac de Bellegarde et de la baronnie de Verfeuil, savoir, de plusieurs biens, qu'il tenait dudit sieur de Grisac, en fief franc et honoré, consistans dans des censives à prendre sur des terres que feu Pierre Verdelhan,

(1) Ce nom est écrit dans les titres de diverses manières; on y lit Verdahan, de Verdeillan, de Verdeilhan, Verdelhain, de Verdelhan, Verdelhian, de Verdelhian, Verdélian, Verdélihan, Verdellan et Verdilhan, mais plus communément, et presque toujours VERDELHAN; aussi les deux branches s'accordent-elles pour l'orthographe ainsi.

du lieu de Maimin, paroisse de Saint-Maurice de Vantalon, tenait de lui, dans ledit mas de Maimin, et sur d'autres terres que possédait Agnès Verdelhan (Verdelhana), femme de Bernard Crespin *aliàs* Costeplane. Cet acte passé au lieu de Condoulons, dans la maison (*in hospicio*) de ladite Agnès de Condoulons; il fut marié en secondes noces avec Tiburge d'Espinasson, fille de noble Pierre d'Espinasson, damoiseau, seigneur de Merveillac, et d'Hermende d'Anduze, dite de Merveillac, qui était fille de Guillaume d'Anduze, dit de Merveillac, vivant le 7 février 1310, et du chef duquel Pierre d'Espinasson avait eu cette terre. Pierre de Verdelhan eut de cette seconde alliance:

- 1.° Pierre Verdelhan, dont l'article suit;
- 2.° Etienne Verdelhan, qui a formé la branche des seigneurs de Sarremejane, rapportée en son rang.

II. Noble et discret homme Pierre VERDELHAN, qualifié ainsi dans un acte du 14 mars 1443, fut aussi seigneur de Merveillac, du chef de sa mère; on ne sait si ce fut lui, ou Pierre Verdelhan, son père, qui, demeurant au lieu de Merveillac, dans la paroisse de Saint-Privat de Vallelongue, au diocèse de Mende, reçut un acte de reconnaissance de Raymond de Légal (*de Eguali*), le 17 octobre 1409; savoir, de plusieurs cens que celui-ci tenait de lui, en fief franc et honoré, à cause de certaine acquisition que ledit Pierre Verdelhan avait faite de noble Pons de la Garde (*de Garda*), damoiseau; mais il est très-certain que c'est lui que regarde un hommage noble, qu'il rendit, le 24 mai 1435, à magnifique et puissant homme Grimoard Grimoard, damoiseau, seigneur des châteaux de Grisac de Bellegarde et de la baronnie de Verfeuil, pour ce qu'il tenait dudit seigneur, en fief franc et honoré, consistant entr'autres choses, dans sa seigneurie, située au mas de Merveillac, et confrontant les terres d'Etienne Verdelhan, son frère; il est nommé, dans cet acte, *Petrus Verdelhanus, filius Petri Verdelhani*; on le trouve encore qualifié noble et discret homme (*nobili et discreto viro*), dans un hommage que lui rendit, le 11 septembre 1445, le nommé Guillaume Sabi, de ladite paroisse, pour des terres qu'il tenait sous sa directe seigneurie; il fut père de Pierre Verdelhan, qui suit.

III. Pierre VERDELHAN, seigneur de Merveillac, est qualifié damoiseau, dans un hommage qu'il rendit, le 1^{er} mars 1448, à haut et puissant homme messire Antoine Grimoard, seigneur des châteaux de Grisac de Bellegarde, et de la baronnie de Verfeuil, à moins que cet acte ne regarde Pierre Verdelhan, son père; il paraît aussi avec la qualité de noble et discret homme (*nobili et discreto viro*), dans un autre acte, du 14 mars 1443, où il est nommé avec son père, qui y a la même qualité, et il est vraisemblable que c'est à lui, sous le nom de noble Pierre Verdelhan, du lieu de Merveillac (*nobili Petro Verdelhani, mansi de Marvelhaco*), que le nommé Pierre d'Or du Soier (*de Soliero*), de la paroisse de Saint-Privat de Valleslongue, fit une vente, le 25 avril 1467, pour laquelle, ledit Pierre Verdelhan lui fit une obligation de la somme de douze livres tournois, par acte du même jour, dans lequel il est qualifié (*nobilis vir Petrus Verdelhani*), qualité qu'on lui trouve encore dans une ordonnance rendue, le 27 avril suivant, par noble homme Raymond de Ladilhe, bailli de Grisac, par laquelle ce juge enjoignit à Antoine Pin, de faire hommage, audit noble Pierre Verdelhan, des terres qu'il tenait de lui. Serait-ce encore lui qui, sous le nom de noble Pierre Verdelhan (*nobilem Petrum Verdelhani*), fit un compromis, le 23 août 1467, avec Jean Fournier (*Forneri*), au sujet de quelques censives qu'il prétendait que celui-ci devait, pour des terres qu'il tenait sous sa directe seigneurie, par lui acquise, par ses antécresseurs, de noble Pierre Bernard; cependant, on présume que son père pouvait encore vivre alors, celui-ci étant nommé, dans un acte du 5 juillet 1468, Pierre Verdelhan le jeune, du mas de Merveillac, ce qui ferait croire qu'effectivement il était encore vivant, à moins que ce Pierre Verdelhan le jeune ne fût un autre enfant de Pierre Verdelhan, auteur du second degré; l'un de ces deux Pierre Verdelhan, père ou fils, paraît encore, avec la qualité de noble, dans un acte du 4 septembre 1469, et avec celle de noble homme, dans un autre acte du 14 novembre suivant; Pierre Verdelhan, auteur de ce troisième degré, mourut avant le 29 mars 1508. On n'a point eu connaissance de l'alliance qu'il fit; mais il est prouvé qu'il eut un fils, nommé Jacques Verdelhan, dont on va parler.

IV. Jacques VERDELHAN, seigneur de Merveillac, est

nommé dans deux hommages que lui rendirent, le 29 mars 1508, les nommés Jean Coste et François Privat, habitants de la paroisse de Saint-Julien des Points, au diocèse de Mende, pour les biens qu'ils tenaient sous sa directe seigneurie; et il est dit, dans ces deux actes, fils de Pierre Verdelhan (*filio Petri Verdelhani*), ainsi que dans un autre hommage, du 5 avril suivant, que lui rendit Jean Pelegrin (*Peligrini*), pour les biens qu'il possédait sous sa directe seigneurie, et, entr'autres, de partie d'une pièce de terre, dont l'autre partie était tenue par le prieur de Saint-Gilles de Portes, suivant une convention faite, le 19 août 1457, entre Pierre Verdelhan, aieul dudit Jacques, et vénérable et religieuse personne messire Pierre de Castanet, religieux au monastère de Sauve, et prieur de ladite église de Saint-Gilles de Portes; il se dit encore fils de feu Pierre (*Jacobus Verdelhani, filius Petri condam mandí de Marvelhaco*), dans une reconnaissance qu'il fit, à l'abbé de Sendras, le 26 juillet 1513, de plusieurs biens qu'il tenait de ladite abbaye de Sendras; il avait épousé Jeanne Alègre, qu'il institua son héritière universelle, par le testament qu'il fit, le 29 novembre 1564, par lequel il voulut être enterré au cimetière de Saint-Privat de Vallelongue, dans le tombeau de ses prédécesseurs; par cet acte, il nomma, dans l'ordre suivant, tous les enfans qu'il eut de son mariage, et substitua ses biens à Pierre Verdelhan, son troisième fils: ou bien à celui qui serait héritier ou héritière de Merveillac et les siens:

- 1.° Jean Verdelhan, vivant en 1564;
- 2.° Antoine Verdelhan, dont l'article suit;
- 3.° Pierre Verdelhan :
- 4.° Madelaine;
- 5.° Catherine;
- 6.° Antoinette;
- 7.° Alys;
- 8.° Française.

Elles étaient mariées, à ce qu'il paraît, lors du testament de leur père qui leur légua, à chacune, la somme de cinq sous, outre leur dot.

V. Noble Antoine VERDELHAN, écuyer de Merveillac, est nommé Antoine de Marvelhac, seigneur dudit lieu,

dans un mandement, donné par le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, le 29 janvier 1577, au premier sergent, requis pour, sur l'exposé, que ledit seigneur de Merveillac avait fait, qu'il avait plusieurs emphytéotes et tenanciers, tenant plusieurs pièces et propriétés mouvantes de sa directe et seigneurie qui refusaient de le reconnaître, et de lui payer les lods, censives, arrérages, et autres devoirs seigneuriaux, faire commandement auxdits emphytéotes, de payer lesdits censives et devoirs seigneuriaux ; ce fut apparemment en conséquence qu'il reçut un hommage, le 11 janvier 1578, de deux habitants de la paroisse de Saint-Privat de Valleslongue, pour plusieurs pièces de terre que ceux-ci possédaient sous sa directe seigneurie, juridiction moyenne et basse, mère mixte et impère ; il est dit, dans cet acte, successeur universel de feu noble Pierre d'Espinasson et Pierre Verdelhan, seigneurs dudit Marveilhac (Merveillac). Le 25 juin suivant, Jacques Pascal reçut un commandement ; pour payer audit seigneur de Merveillac, les censives annuelles et perpétuelles qu'il lui devait, par les fiefs, terres et possessions qu'il tenait de lui, au lieu de Merveillac, et sous sa directe seigneurie et juridiction, ainsi que tout autre droit seigneurial qui lui appartenait, comme il était porté par les anciennes reconnaissances faites par les prédécesseurs dudit Pascal, aux prédécesseurs dudit Merveillac, savoir, à noble Pierre d'Espinasson, ancêtre dudit seigneur de Merveillac, le 20 avril 1357, et le 30 mars 1411, et à Pierre Verdelhan, bisaïeul dudit sieur de Merveillac, le 25 juillet 1425, et faute de ce, ledit sergent saisit plusieurs pièces de terre, les confrontans desquelles étaient, entr'autres, Pierre Verdelhan et Antoine Verdelhan, successeurs et biens tenans desdits Pierre d'Espinasson et Tiburge, sa fille, et Pierre Verdelhan, son mari, et encore ledit Pierre Verdelhan, biens tenant de ladite Tiburgis d'Espinasson ; il obtint, le 18 novembre, une sentence du présidial de Nîmes, par laquelle, après avoir vu deux reconnaissances faites, de Pierre d'Espinasson, du lieu de Merveillac, le 20 avril 1357 et le 3 mars 1411, une autre reconnaissance faite à Pierre Verdelhan, au nom de sa femme, dudit lieu de Merveillac, le 25 juillet 1420, et encore une autre reconnaissance faite par Dandon Pascal à Jacques Verdelhan, dudit lieu de Merveillac, le 7 avril 1525, ladite cour dé-

clara ledit sieur de Merveillac, seigneur direct des pièces et propriétés désignées dans cette reconnaissance faite par ledit Dandon Pascal audit Jacques Verdelhan, à l'occasion d'une pièce de terre qu'il avait au mas de Merveillac, confrontant, au couchant, avec les terres de Vinsens Verdelhan; il transigea, le 22 décembre 1581, avec Jacques et Robert Pascal père et fils, à l'occasion d'une surprise que Dandon Pascal, leur père, avait faite à Jacques Verdelhan, son père, en lui faisant passer instrument de réduction des censives qui avaient été payées par les prédécesseurs dudit Pascal audit Jacques Verdelhan et à ses ancêtres, feu Pierre d'Espinasson et Pierre Verdelhan, en date du 7 avril 1525; par cet acte, lesdits Jacques et Robert Pascal convinrent de donner, audit seigneur de Merveillac, une reconnaissance plus fidèle, et entr'autres choses, d'une pièce de terre confrontant avec les terres de Pierre Verdelhan, qui appartenait à Pierre d'Espinasson et Tiburgis, sa fille, et étaient alors tenues, par Anthoine Verdelhan de Sarremejane; plus, encore, d'une autre pièce de terre, confrontant celle de Pierre de Verdelhan, dudit lieu de Merveillac, successeur en partie desdits d'Espinasson et Tiburgis, sa fille, et alors possédée aussi en partie par autre Pierre Verdelhan; plus encore, d'une autre pièce de terre confrontant celle de Verdelhan de Sarremejane, successeur de feu Etienne Verdelhan et de Pierre Verdelhan, et enfin, d'une autre pièce de terre assise, comme les précédentes, audit lieu de Merveillac, confrontant les terres de Marguerite Verdelhan, qui avaient appartenu audit Pierre, par acte du lendemain 23 décembre de ladite année 1581, passé en présence de Pierre Verdelhan de Marvelhac, vraisemblablement son frère; Jacques et Jean Fages père et fils, de ladite paroisse de Saint-Privat, lui donnèrent en sa qualité de seigneur de Merveillac, et comme successeur de feu Pierre d'Espinasson, Pierre Verdelhan et Thibous, sa femme, et de Jacques Verdelhan, son père, une reconnaissance de plusieurs pièces de terre assises audit lieu de Merveillac, suivant les reconnaissances passées en faveur dudit Pierre d'Espinasson et de Pierre Verdelhan, prédécesseur dudit Antoine, par acte du 20 avril 1357 et autres. Le 12 juillet 1586, il reçut encore un pareil acte de reconnaissance d'Antoine Nouvel, de ladite paroisse de Saint-Privat, d'une pièce de terre as-

sis aux appartenances du mas de la Ribe les Castanet, en sa même qualité de seigneur de Merveillac, et comme successeur de Guillaume d'Anduze, dit de Marveillac, d'Hermende de Marveillac, sa fille, femme de Pierre d'Espinasson et de Thibous d'Espinasson, leur fille, femme de Pierre Verdelhan, du lieu de Marveillac; ledit Antoine Verdelhan était déjà licencié en droit, lors du testament de son père, et prit ce titre jusqu'à sa mort. Il fut marié deux fois; la première, avec N....., et la seconde, par contrat du 30 juin 1563, avec Marguerite Peredes, morte avant le 14 août 1573, fille du sieur Antoine Peredes, du lieu de Saint-Etienne de Valfrancisque, était encore vivant le 8 juin 1599, et mourut avant le 18 août 1603. Ses enfants furent.

Du premier lit :

- 1.° André Verdelhan, qui suit.

Du second lit :

- 2.° Jacob Verdelhan, écuyer, seigneur de Merveillac, qui vendit, par acte du 7 juin 1599, à M^e Jean du Puy, praticien du lieu de Saint-Etienne de Valfrancisque, une censive que celui-ci payait, et dans cet acte il est nommé monsieur maître Jacob Vardelhan, écuyer, seigneur de Merveillac, fils émancipé de monsieur maître Antoine Verdelhan, licencié ès droits, juge en la cour ordinaire de Saint-Etienne de Valfrancisque; fit faire un procès-verbal le 18 août 1603, à l'occasion de plusieurs contrats concernant la seigneurie et juridiction de Merveillac, que feu monsieur maître Antoine Verdelhan son père, ès droits licencié avait passés, et dont il désirait avoir des extraits pour la conservation de sa dite seigneurie de Merveillac, et à l'occasion de plusieurs procès qu'il avait en la sénéchaussée de Nîmes; dans cet acte il est qualifié monsieur maître Jacob Verdelhan, docteur ès droits, seigneur de Merveillac : outre ces qualités on lui trouve encore celle de lieutenant en la judicature royale d'Aigue-Morte dans une ratification qu'il fit le 2 janvier 1607, d'une acquisition faite par messire Jean Rovière, notaire royal de Saint-Privat de Vallelongue, de Privat Pascal, de la susdite pa-

roisse, savoir : d'une pièce de terre, mouvante de la directe seigneurie du dit seigneur de Merveillac, dont le dit Jean Rovière lui donna sa reconnaissance ; il épousa demoiselle Susanne d'Isarn, qui devint veuve avant le 21 décembre 1630, et mourut avant le 26 janvier 1658.

- 3.° Pierre Verdelhan, écuyer, qui est ainsi qualifié dans une obligation de la somme de 180 écus, qu'il fit le 28 mai 1593, à Pierre Baireau, écuyer, de la ville du Vigan, qui lui avait vendu un cheval pour faire la guerre pour le service du Roi, on le croit auteur de la branche des seigneurs des Molles rapportés ci-après.

VI. Noble André VERDELHAN, seigneur de Merveillac, demeurant à Saint-Maurice de Vantalon, diocèse d'Uzès, fit un accord le 21 décembre 1630, avec messire Antoine et Larguier, bailli régent au comté du Roure, par lequel celui-ci promit de lui faire de nouvelles reconnaissances de toutes les pièces terres et propriétés qu'il possédait mouvantes de la directe et seigneurie dudit seigneur de Merveillac, et s'engagea de plus de lui remettre toutes les sommes qui lui pouvaient être dues, tant par feu maître Jacob Verdelhan, docteur ès droits, seigneur de Marveilhat, que par feu Antoine Verdelhan, son père, le dit seigneur de Merveillac est qualifié dans cet acte noble André Verdelhan, seigneur de Merveillac, un autre acte du 6 janvier 1641, lui donne pour fils :

VII. Noble Antoine VERDELHAN, seigneur de Merveillac, qui fit un accord ce même jour, avec noble Simon, de Plantevit, seigneur de la Bastide et de la Baume, docteur et avocat en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, à l'occasion d'une somme de 200 livres, que celui-ci lui demandait, et qui lui avait été cédée le 4 novembre précédent, par demoiselle Suzanne d'Isarn, veuve de noble Jacob Verdelhan, seigneur de Merveillac ; on le croit père de :

VIII. Noble Jean VERDELHAN, seigneur de Merveillac, demeurant aussi à Saint-Maurice de Vantalon, et lequel faisait profession de la religion prétendue réformée, lors d'un hommage qu'il fit, le 21 septembre 1667, à très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Scipion Gri-

moard de Beauvoir, comte du Roure, baron de Grisac de Bellegarde, de Verfeuil, etc., savoir: « De ce » qu'il tenait de lui, ainsi que ses prédécesseurs l'avaient » tenu à fief franc, noble et honoré et sans aucun ser- » vice, conformément à la reconnaissance..... faite par » Pierre Verdeilhan damoiseau, de Marveillac, paroisse » de Saint-Privat de Valleslongue, à haut et puissant » homme messire Anthoine de Grimoard, seigneur des » châteaux de Grisac, Bellegarde et Verfueil (Verfeuil), » par acte reçu par maître Barthelmy Martin, notaire, le » 1^{er} mars 1448. Les dites reconnaissances et hommages » dépendants, d'autres ci-devant rendues par Pierre » Verdeilhan, fils d'autre Pierre, dudit Marveillac à » puissant homme Grimoard Grimoard, seigneur dudit » Grisac, Bellegarde et Verfueil (Verfeuil), le 2 mai 1435, » par acte reçu par M^e Pierre Thome, et d'autres au- » paravant rendues par Pierre d'Espinasson, damoiseau » dudit Marveillac, à haut et puissant homme, messire » Angli de Grimoard, seigneur desdits Grisac, Belle- » garde et Verfueil (Verfeuil), le 29 avril 1376, par » acte reçu par messire Pierre Chantagret, notaire, et » d'autres aussi rendues le même jour par Ermesende, » fille de feu Etienne de Marveillac, audit seigneur, de- » vant le même notaire, le tout consistant, entr'autres » choses en un domaine assis au lieu de Marveillac, » confrontant avec les hoirs et biens tenants d'Etienne » Verdelhan; en plusieurs cens et rentes sur plusieurs » habitans de la paroisse et mandement de Bellegarde et » dans les directes, et seigneuries, lods, ventes, pres- » tations, avantages et juridictions, qu'il avait dans les » fiefs et possessions. Il était encore vivant le 18 no- » vembre 1672, et eut de son mariage avec Jeanne de » Laurens. »

Marguerite Verdelhan, femme du seigneur Velay de Racovles.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs des Molles.

VI. Pierre VERDELHAN, habitant au lieu de Chenas, paroisse de Saint-Germain de Calberte, au diocèse de Mende, doit être l'un des fils d'Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, auteur du cinquième degré de la

première branche : on en tire la preuve de ce que la qualité de seigneur de Merveillac est donnée en 1621, comme on le verra plus bas, à Antoine Verdelhan, son fils aîné, qui ne pouvait la prendre qu'à titre de succession ; on croit donc devoir en conclure que Pierre Verdelhan, nommé dans le contrat de mariage de Daniel Verdelhan son fils, en 1608, est le même que Pierre Verdelhan, II^e fils d'Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, auteur du cinquième degré de la branche aînée de Marguerite Perèdes. Il eut pour fils :

- 2.^o Noble Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, paraît sous ces qualités dans le contrat de mariage de Daniel Verdelhan, son frère puîné, auquel il fut présent, et qui prouve de plus qu'il avait alors un fils appelé le sieur de Merveillac ;
- 3.^o Daniel, dont l'article suit ;

VII. Daniel VERDELHAN, écuyer, seigneur de Thouas et de la Bessede, etc., fit son testament le 1^{er} juin 1621, par lequel il voulut être enterré au cimetière de l'église chrétienne et réformée du lieu où il décéderait et institua son héritière universelle, demoiselle Jeanne Planque, sa femme, à la charge de remettre son héritage à noble Pierre Verdelhan, seigneur des Molles son fils, lorsqu'il aurait atteint l'âge de 25 ans, pourvu qu'il n'eût commis aucun crime emportant confiscation ou dérogeance ; il veut de plus qu'elle fasse faire inventaire de ses meubles par un notaire royal sans autres officiers, en la présence et assistance de noble Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, son frère aîné ; et dans le cas où il serait décédé avant le testateur, il entendait que ledit inventaire fût fait en la présence du sieur de Merveillac fils de son frère et du sieur Verdelhan des Fourniels, son cousin germain, voulant de plus qu'elle pût vendre de ses biens pour le paiement des legs faits à ses enfans, pourvu qu'elle ne vendit ni n'aliénât rien du mas de la Combe, ni du fief de la Bessede ; depuis il fit encore deux codicilles, le premier en date du 15 juin 1629, et le deuxième daté du 28 août 1636, par lequel il autorisa sa femme à vendre le mas de Mazel ; et il mourut le 1^{er} septembre suivant, dans la ville de Toulouse, où il était alors, à l'occasion d'un procès, qu'il avait dans son contrat de mariage, qui avait été accordé

le dernier avril 1608, avec Jeanne Planque, fille d'Etienne Planque, du lieu de Thouas et de Jeanne Souliers sa veuve; dans cet acte il est qualifié messire Daniel Verdelhan, fils de feu Pierre Verdelhan, habitans au lieu de Thouas, paroisse de Saint-Germain de Calberte, au diocèse de Mende, et il est dit que ce mariage devait être célébré en l'église prétendue réformée. Les enfans qui en naquirent furent :

1.° Pierre Verdelhan, qui suit ;

- | | | |
|--------------------|---|---|
| 2.° Daniel ; | } | Nés depuis le testament de leur père, et avant le premier codicille qu'il fit, par lequel il leur légua la somme de 1000 liv. à chacun. |
| 3.° Jacques ; | | |
| 4.° Jean-Jacques ; | | |
| 5.° Jaquette ; | } | Nommées dans le testament de leur père et vivantes encore alors, sans alliance. |
| 6.° Valence ; | | |
| 7.° Suzanne ; | | |

Batardes.

- | | | |
|------------------|---|---|
| 8.° Marie ; | } | A chacune desquelles leur père légua pour le tems où elles se marieraient la somme de 120 l., qu'il réduisit depuis à 100 liv., par son premier codicille, à cause des enfans qu'il avait eus depuis son testament. |
| 9.° Marguerite ; | | |
| 10.° Gabrielle ; | | |

VIII. Noble Pierre VERDELHAN, seigneur des Molles de Thouas et de la Bessede, encore mineur lors du testament de son père, reçut une assignation le 10 septembre 1688, pour rendre à l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, les foi, hommage et serment de fidélité des terres fiefs, seigneuries et biens nobles, qu'il tenait en fief dudit seigneur évêque; il ne vivait plus lors du contrat de mariage de Daniel de Verdelhan, son fils, qu'il eut de son mariage avec demoiselle Anne du Mas.

1.° Daniel Verdelhan, qui suit ;

- 2.° Jacques Verdelhan, seigneur de Valmale, est ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son frère, auquel il fut présent, ainsi qu'à celui de Pierre Jacques Verdelhan son neveu ;

- 3.° Jeanne Verdelhan fut mariée au seigneur de la Rouvière.

IX. Daniel VERDELHAN, seigneur des Molles de Thouas, de la Bessedé, et co-seigneur de St.-Germain de Calberte, docteur en droit, et avocat au parlement de Toulouse, épousa, par contrat du 17 novembre 1707, demoiselle Diane de Teule des Camboux, fille d'Henry Teule, maire de Saint-Etienne de Valfrancisque, et de demoiselle Lucrèce de Cabiron, elle mourut âgée d'environ 42 ans, et fut enterrée le 14 février 1730, dans la chapelle de l'église de Saint-Germain de Calberte, fondée par son mari; et ledit seigneur des Molles mourut le 16 août 1742, ayant eu de son mariage les enfants qui suivent :

- 1.° Pierre-Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques Verdelhan des Molles, conseiller et premier médecin de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, en 1732 ou 1733, et docteur régent de la faculté de Paris, en 1744, naquit le 24 septembre 1710 ;
- 3.° Louis Verdelhan, naquit le 8 novembre 1715, et eut pour marraine, dans la cérémonie de son baptême, demoiselle Suzanne Verdelhan ;
- 4.° Simon Verdelhan des Molles, seigneur de Pujol, avocat au parlement de Toulouse, né le 1^{er} avril 1725, eut pour parrain dans la cérémonie de son baptême, faite le 9 du même mois, M. Jacques Verdelhan, et pour marraine demoiselle Anne Verdelhan ;
- 5.° Julie - Madelaine Verdelhan des Molles, née le 23 mai 1718, fut mariée, par contrat du 14 février 1743, avec noble Philippe Dessalin, seigneur de Sailhan, de Lelze, de Nozières, du Mas de la Salle et de Polastron ;
- 6.° Anne Verdelhan des Molles, naquit le 27 mars 1722.

X. Noble Pierre-Jacques VERDELHAN des Molles, seigneur des Molles, de la Garde, de Thouas, du Pujol, de la Bessedé, et co-seigneur de St.-Germain de Calberte,

avocat au parlement de Toulouse, né le 11 décembre 1708, épousa, par contrat du 10 novembre 1733, demoiselle Marguerite Canonge, fille de Jean Canonge, et de demoiselle Jeanne Vellay, et fut marié, en face d'église, le 7 janvier 1734. Ledit seigneur des Molles acquit en 1740 le fief de la Garde, et étant comparu le 9 janvier 1742, devant le juge au bailliage de Saint-Etienne de Valfrancisque, sénéchaussée de Nismes, « pour faire apparoir par acte de notoriété publique, » que la maison de la Combe de Thouas, paroisse de » Saint-Germain de Calberte, dépendante dudit Balhage » et juridiction, appartenait et était habitée par feu » Pierre Verdelhan, seigneur des Molles, grand-père » dudit Pierre-Jacques, qu'elle fût brûlée par les fanatiques, en l'année 1705, avec les papiers et titres qui » étaient dedans, et qu'en outre les auteurs dudit sieur » Pierre Verdelhan, et après lui Daniel, Pierre, Jacques » Verdelhan, seigneur des Molles; ses fils et petits- » fils avaient vécu noblement depuis un temps immémorial, et possédé dans ce pays les fiefs des Molles, » la Bécède, Thouas, Fabregues, Merveillac, Sarremejane, et autres, la plus grande partie desquels » étaient possédés par lesdits Verdelhan, avec toute » justice, et que le dit Pierre Jacques Verdelhan, en » jouissait, et outre ceux-là, de plusieurs autres ». Fit requérir ce juge de vouloir sur ce ouïr plusieurs témoins, qui ayant été choisis dans le corps de la noblesse, attestèrent unanimement les faits ci-dessus; de plus, que le sieur Pierre-Jacques Verdelhan, tant lui que le dit sieur Daniel son père, avaient acquis plusieurs autres fiefs, et notamment qu'ils étaient co-seigneurs du lieu, et paroisse de Saint-Germain de Calberte, etc. Il mourut à Toulouse, en 1752, et de son mariage avec dame Marguerite Canonge, morte le 21 avril 1749, âgée de 39 ans, et inhumée dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église paroissiale de Saint-Germain de Calberte, sont issus les enfans qui suivent :

- 1.° Jean-Daniel Verdelhan des Molles, seigneur des Molles, de la Garde, du Pujol, de la Bessedé, et co-seigneur de Saint-Germain de Calberte, etc., né le 24 juin 1737, eut pour parrain, dans la cérémonie de son baptême, faite le surlendemain, seigneur François-Germain Verdelhan ;

- 2.° Jacques-Gaspard Verdelhan, né le 13 juin 1739, a embrassé l'état ecclésiastique.
- 3.° Léon-Maurice Verdelhan, sous-lieutenant dans le régiment Condé-Infanterie, naquit le 14 juin 1744;
- 4.° Pierre - Marie Verdelhan des Molles, sous-lieutenant dans le régiment de Bourbon, infanterie, naquit le 8 septembre 1745;
- 5.° Jeanne Verdelhan des Molles, née le 11 juin 1735, fut mariée, le 1^{er} novembre 1752, avec noble Jean Olivier de Teyssier, seigneur de Saint-Frezal de la Vernede.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs des Fourniels.

VI. Reymond VERDELHAN, du mas de Frepestel, dans la paroisse de Saint-Germain de Calberte (dont on observe que les seigneurs des Molles sont co-seigneurs) devait être fils de Pierre Verdelhan, frère d'Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, auteur du cinquième degré de la branche aînée; Jean Verdelhan, seigneur des Fourniels, fils dudit Reymond, étant qualifié cousin germain de Daniel Verdelhan, seigneur de Thouas, que l'on présume, avec toute vraisemblance, être petit-fils dudit Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, par les fortes raisons que l'on en a données à l'article du sixième degré de la branche des seigneurs des Molles. Reymond Verdelhan que l'on trouve nommé dans un acte du 3 février 1572, fit son testament, le 30 janvier 1611, et mourut avant le 30 septembre 1612. De son mariage avec Jeanne Reymond, morte aussi avant le 28 mai 1617, et qui était sœur de noble Jean Reymond, seigneur de Mazelet, naquirent, entr'autres enfants :

- 1.° Jean;
- 2.° Pierre;
- 3.° David;
- 4.° François;

Ils demeuraient tous quatre à Saint-Germain de Calberte, et transigèrent, le 28 mai 1617, par acte passé en présence de nobles Jean et Jacques Reymond, père et fils, seigneurs de Mazelet, au sujet de la succession de leur frère;

- 5.^o Jacques Verdelhan, qui mourut vers le 13 du mois de mai 1617, sans enfans de son mariage avec Anne Farelesse.

VII. Jean VERDELHAN, seigneur des Fourniels, s'établit à Saint-Etienne de Valfrancisque; il est nommé, comme on vient de le dire ci-dessus, dans la transaction de 1617, dans laquelle il déclare qu'il jouissait des biens qui lui avaient été laissés par Louis Verdelhan, son arrière-oncle, et épousa, par contrat du 30 septembre 1612, demoiselle Françoise de Sabatier, fille de François Sabatier, seigneur de Soleirol, et de demoiselle Françoise de Valette. En faveur de ce mariage, noble Jean Reymond, seigneur de Mazelet, oncle dudit Jean Verdelhan, lui fit don de la censive, droits de directe seigneurie, juridiction, haute moyenne et basse mère mixte et impère, qui lui appartenait sur le masage des Fourniels, paroisse de Saint-Germain de Calberte; il ne vivait plus le 7 février 1630, suivant un acte de ce jour dans lequel est énoncé le testament qu'il fit le 8 avril 1621, par lequel il déclara que sa femme était alors enceinte, et qu'il en avait déjà eu pour enfans :

- 1.^o Jean Verdelhan, dont on ignore la destinée ;
- 2.^o Pierre Verdelhan, dont l'article suit ;
- 3.^o Jeanne Verdelhan, laquelle était mariée, le 12 août 1569, avec Jean du Puy, demeurant à Saint-Etienne de Valfrancisque.

VIII. Noble Pierre VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, demeurant aussi à Saint-Etienne de Valfrancisque, et faisant profession de la religion prétendue réformée, était encore mineur, lors du testament de son père, qui lui fit don de la somme de 400 livres, payable quand il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Il est nommé Pierre Verdelhan, écuyer, seigneur des Fourniels, dans une quittance qu'il donna le 14 septembre 1648, à Antoine du Noguier, écuyer, seigneur des Molles, paraît encore sous les noms et qualités de Pierre Verdelhan, écuyer, seigneur des Fourniels, dans une reconnaissance féodale qu'on lui donna le 23 septembre suivant, comme ayant droit et cause de feu noble Jean de Reymond, seigneur de Mazelet, savoir d'une pièce de terre, assise au mas des Fourniels, appelée la Redonnelle étant sous sa directe seigneurie et juridiction haute

moyenne et basse, mère mixte et impère, et vivait encore le 12 août 1659, date d'un accord qu'il fit avec Jean du Puy, son beau-frère, dans lequel acte il prend la qualité de noble Pierre de Verdelhian, sieur des Fourniels, fils de feu Jean Verdelhian des Fourniels et de feu demoiselle Françoise Sabatier ; de son mariage accordé, par contrat postnuptial, du 27 mars 1652, avec demoiselle Lucrèce de Valmalette qu'il avait épousée en face de l'église, le 2 juin 1649, fille de Luc de Valmalette, écuyer, et de demoiselle Françoise de Belcastel. Il eut, entr'autres enfants, ceux qui suivent :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Annibal Verdelhan, qui fonda la quatrième branche rapportée ci-après ;
- 3.° Noble Pierre Verdelhan, seigneur des Fourniels, né le 29 mars 1655, était lieutenant du juge de la ville de Saint-Etienne de Valfrancisque, lorsqu'il obtint, le 28 novembre 1694, une attestation des officiers ordinaires de cette ville, portant : « Qu'il était cadet de sa famille ; que son frère » aîné et son frère cadet étaient alors dans le service depuis long-temps, lieutenans de cavalerie » dans le régiment de Noailles-Marquis », et fit son testament, le 19 avril 1733, par lequel il voulut être enterré au cimetière de la paroisse de Saint-Etienne de Valfrancisque ; dans une reconnaissance féodale, du 19 septembre 1731, que lui avait donnée le nommé Jean Merge, du lieu des Fourniels, pour plusieurs pièces de terre, qui étaient sous sa seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse, mère mixte et impère, situées au lieu des Fourniels, il est dit fils de feu Pierre Verdeillan, seigneur des Fourniels, icelui fils de Jean Verdeillan, aussi seigneur des Fourniels, ayant droit de noble Jean de Reymond, seigneur de Mazalet, et icelui, fils et héritier de noble Jacques de Reymond, seigneur du Vilard, acquéreur de noble Charles de Rochebaron, seigneur de la Garde ;
- 4.° Jeanne Verdelhan était veuve de Christophe Privat, lors du testament de Pierre Verdelhan, son frère, qui lui céda les directes et censives de

la justice moyenne et basse des Fourniels, et l'insti-
tutua son héritière universelle.

IX. Noble Jacques VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, capitaine de cavalerie, demeurant, comme son père, à Saint-Etienne de Valfrancisque, né le 21 juillet 1649, était lieutenant de cavalerie dans le régiment de Crillon, le 12 mars 1688; dans celui de Noailles, le 28 novembre 1694, et servait encore, en la même qualité, dans le régiment de Duclos, lorsqu'il épousa, par contrat du 25 octobre 1698 (ce régiment étant alors en quartier dans la ville d'Auvilar), demoiselle Elisabeth de Beauquesne, fille de messire Antoine de Beauquesne, conseiller-procureur du Roi et de la communauté de la dite ville d'Auvilar, et de demoiselle Marie de Rasse; est qualifié, dans l'extrait baptistaire de son fils aîné, de l'an 1699, capitaine en pied de cavalerie, cependant il ne prenait encore que la qualité de lieutenant de cavalerie dans le régiment du Clos, lorsqu'il fit son testament, le 20 février 1701, étant, dit-il, en état de partir pour aller joindre son régiment. On lui connaît, de son mariage, les enfans dont on va parler.

- 1.° Jacques-Antoine Verdelhan, seigneur des Fourniels, naquit le 3 novembre 1699;
- 2.° Jean Verdelhan naquit le 13 septembre 1712;
- 3.° Bernard Verdelhan, qui va suivre;
- 4.° Antoinette Verdelhan fut mariée avec Pierre de Bonnal, habitant de Saint-Etienne de Valfrancisque;
- 5.° Jeanne Verdelhan des Fourniels épousa, par contrat du 4 octobre 1733, noble Pierre de Beringuier.

X. Bernard VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, demeurant en la ville de Chantelle-le-Château, en Bourbonnais, né le 14 mars 1714, lieutenant de grenadiers dans le régiment de Beauvaisis, épousa, par contrat du 11 novembre 1754, demoiselle Françoise Artaud, fille de messire Antoine Artaud, seigneur de Champforest, conseiller du Roi, substitut de son procureur en la châtellenie royale de Chantelle, et de dame Claudine Arnoux; il a eu de son mariage :

- 1.° Jacques-Antoine Verdelhan, dont l'article suit;

- 2.^o Gabrielle-Françoise-Angélique Verdelhan, née le 30 septembre 1758 ;
- 3.^o Jeanne-Toinette-Léonardine-Bernardine-Françoise-Simonne Verdelhan des Fourniels, née le 6 novembre 1760.

XI. Jacques-Antoine VERDELHAN, seigneur des Fourniels, nommé, par le Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur (1), etc., etc., né à Chantelle, le 9 mai 1756, président de la chambre du commerce de Bordeaux, membre du conseil-général et du collège élec-

(1) Sa Majesté a aussi accordé à M. Verdelhan des Fourniels, en récompense de ses bons et loyaux services, des lettres patentes, le 4 mai 1816, qui le confirment dans son ancienne noblesse; lesquelles portent en substance:

« Sur la présentation qui nous a été faite par notre garde des sceaux, des conclusions de notre commissaire, faisant, près de la commission du sceau, fonction de ministère public, et de l'avis de ladite commission, tendant à la délivrance desdites lettres recognitives, nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, reconnu et confirmé, et par ces présentes signées de notre main, reconnaissons et confirmons ledit sieur Jacques-Antoine Verdelhan des Fourniels, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, président de la chambre du commerce de Bordeaux, membre du conseil général et du collège électoral du département de la Gironde, vice-président de l'administration des hospices de Bordeaux, président de canton du deuxième arrondissement de ladite ville, né à Chantelle, département de l'Allier, le neuf mai 1756, dans la possession et jouissance de la noblesse dont ses ancêtres ont été décorés; voulons qu'il soit censé et réputé noble, tant en jugement que dehors, ensemble ses enfants, postérité et descendants mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage; que comme tels, ils puissent prendre en tous lieux, actes et contrats, la qualité d'écuyer, et jouir des rangs et honneurs réservés à la noblesse, et qu'ils soient inscrits en cette qualité aux registres de la commission du sceau.

» Permettons audit sieur des Fourniels et à ses enfants, postérité et descendants, de porter en tous lieux les armoiries timbrées telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui sont: Ecartelé; au premier de sable, à une étoile d'argent; au deuxième d'azur, à trois coquilles posées deux et une; au troisième d'azur, à un lion d'or; au quatrième de gueules, à six besants d'argent posés trois, deux et un; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. »

toral du département de la Gironde, etc.', a épousé, par contrat du 9 septembre 1785, demoiselle Jeanne-Marie-Adélaïde Daudier, fille de messire Daniel Daudier, conseiller du Roi, et son procureur au bureau des finances de la généralité de Tours ; il a eu de son mariage :

- 1.° Jacques-Aimé des Fourniels, né à Tonneins, département de Lot-et-Garonne, le 15 juin 1793 ;
- 2.° Jacques-Isidore des Fourniels, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, capitaine au neuvième régiment des chasseurs à cheval de la Dordogne, né à Bordeaux, le 11 novembre 1795.

BRANCHE CADETTE

Des Seigneurs des Fourniels.

IX. Annibal VERDELHAN DES FOURNIELS (II^e fils de Pierre Verdelhan, écuyer, seigneur des Fourniels, et de Lucrece de Valmalette), né le 5 mai 1652, fut marié, le 3 décembre 1696, avec demoiselle Françoise Levieux, âgée d'environ 35 ans, de la ville de Nîmes, fille de Daniel Levieux et de demoiselle Françoise de Clessé. De ce mariage vinrent :

- 1.° Jacques Verdelhan des Fourniels, dont l'article suit ;
- 2.° Marie Verdelhan des Fourniels, née le 26 février 1704, et mariée, par contrat du 25 mai 1727, avec haut et puissant seigneur messire Claude de Moreton, dit le comte de Chabillant, et qualifié aussi chevalier, seigneur de Boisson, du mandement d'Alègre de Saint-Jean, centenier de l'Empare.

X. Jacques VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, de Saint-Nazaire, de Guirans, de Paris, de Merlet, de Gusnianne, de Montanegues, etc., conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances en 1748, l'un des fermiers-généraux de S. M., conseiller maître d'hôtel ordinaire de la Reine, et ci-devant agent des affaires du Roi de Pologne, duc de Lorraine en France, naquit le 23 février 1697. Pierre Verdelhan, son oncle, lui avait laissé, par son testament, la haute justice qu'il avait au lieu des Fourniels et ses dé-

pendances, tout ainsi que lui et ses auteurs en avaient joui de tout tems; il est mort à Paris le 7 novembre 1763, et a été inhumé en l'église de Saint-Eustache. De son mariage avec Marie-Madelaine Morin est issue:

Bathilde-Madelaine-Félicité Verdelhan des Fourniels, mariée, par contrat du 28 février 1752, avec haut et puissant seigneur messire Jacques de Moreton, dit le comte de Chabillant, chevalier, seigneur de Boisson, du mandement d'Alègre de Saint-Jean, centenier, et, du chef de sa femme, seigneur de Saint-Nazaire, de Guizans, de Paris, de Merlèt, de Gusnianne, de Montanegues, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, et maréchal des camps et armées du Roi.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Sarremejane.

II. Etienne VERDELHAN, seigneur de Sarremejane, paroisse de Saint-Privat de Vallengue, au diocèse de Mende, eut cette terre du chef de Tiburge d'Espinasson sa mère; il était marié avec Agnès de Condoulous (1), dès le 16 février 1414, date d'un hommage qu'elle rendit à magnifique et puissant homme Grimoard Grimoard, damoiseau, seigneur de Grisac, de Bellegarde et de la baronnie de Verfeuil, pour plusieurs cens qu'elle tenait de lui en fief franc et honoré et spécialement, de 2 sols tournois, de cens qu'elle percevait avec Etienne Verdelhan, son mari, et Pierre Verdelhan de Marveillac, son frère, sur ce qui était tenu d'eux dans le mas de Fontmarin, pour lesquels ledit Etienne Verdelhan en fit un nouvel hommage noble le 25 mai 1435, audit seigneur Grimoard; il transigea le 14 mars 1443, avec nobles et discrets hommes (*nobiles et discretos viros*) Pierre et Pierre Verdelhan père et fils, dudit lieu de Merveillac, par laquelle sur ce que ceux-ci disaient que le Mas Blanc (*Mansum Blanchi*), situé au lieu de Merveillac, autrefois acquis

(1) On observe que son père avait épousé aussi une Agnès Condoulous, suivant l'acte de 1376, cité à son article, page 8.

par Pierre Verdelhan père desdits Pierre et Etienne leur appartenait en vertu d'une donation précédemment faite par ledit feu Pierre, père desdits frères, comme aussi que le lieu de Sarremejane, et les autres biens, que ledit Etienne tenait de Thibous d'Espinasson mère desdits frères, appartenait auxdits père et fils, en vertu de la donation que ladite Thibous avait faite de tous ses biens, à quoi ledit Etienne répondait que ledit Mas Blanc lui appartenait par donation à lui faite par ledit seigneur son père (*per dictum dominum patrem suum*), ratifiée par ledit Pierre son frère, et enfin que la moitié de ceux acquis par ledit feu Pierre leur père, lui appartenait en vertu de son testament : pour terminer tous différends, les parties conviennent que ledit Mas, appelé le Mas Blanc, situé à Merveillac, appartiendrait à l'avenir audit Etienne, sauf la directe seigneurie qui demeurerait auxdits Pierre et fils, avec ce qui était contenu dans une donation faite par ledit feu Pierre et Thibous son épouse, audit Pierre leur fils, et que les cens que percevait ledit Etienne, nom de ses enfans, sur le Mas de Fontmarin, appartiendrait auxdits Pierre et fils, sauf audit Etienne la directe seigneurie. Cet acte passé à Sarremejane, en présence de Jacques Verdelhan et autres, outre que cet acte établit trois filiations pour la branche des seigneurs de Merveillac ; il prouve de plus, 1.^o qu'Etienne, dont il est ici question, possédait la seigneurie de Sarremejane du chef de Tiburge d'Espinasson, sa mère ; et 2.^o qu'il avait alors plusieurs enfans ; ledit seigneur de Sarremejane reçut par acte du 29 janvier 1454, passé en présence de Pierre Verdelhan, vraisemblablement son frère, et par autres actes du mois de février de la même année et du 16 des mêmes mois et an, les hommages de Raimond Nogaret, (*Nogareti*), du lieu de Nogaret, François-Philippe, du lieu de Chabannes, et Jean Nogaret du lieu de Rodilhaires (*de Rodilharia*), savoir de plusieurs biens qu'ils tenaient de lui en emphytéose ; sous sa directe seigneurie à lui advenue de ses antécédés ; l'acte de 1443, cité ci-dessus, prouve qu'il avait eu plusieurs enfans ; mais on n'a pu recouvrer aucun acte qui les désigne tous.

- 1.^o Etienne Verdelhan, demeurant à Sarremejane, est le seul que l'on connaisse des enfans d'Etienne Verdelhan, dont on vient de parler ; il est qua-

lié-neveu de Pierre Verdelhan, du Mas de Merveillac, auteur du II^e degré, dans une obligation qu'il fit avec lui, le 23 novembre 1464, tant en leurs noms, que comme procureurs de la terre de Grisac, à religieux homme messire Pierre Pelet, prieur de Saint-Privat de Vallelongue, savoir de cinq écus d'or qu'il leur avait prêtés pour la défense des libertés et franchises de la terre de Grisac, à cause des finances des fiefs et arrière-fiefs, imposés par les nobles sur les nobles ;

- 2.^o Guillaume Verdelhan, cleric du Mas de Sarremejane, nommé ainsi dans un acte auquel il fut présent, le 8 juin 1467, paraît être encore l'un des enfants d'Etienne Verdelhan, auteur de la branche des seigneurs de Sarremejane.

III. Pierre VERDELHAN, seigneur de Sarremejane, n'est dit dans aucun acte fils d'Etienne ; mais joint au rapport des tems, la possession de la même terre, qu'il ne put avoir que par succession, on a cru devoir le placer ici au III^e degré, comme étant vraisemblablement l'un des enfants du seigneur de Sarremejane, auteur du II^e degré ; il est nommé dans deux actes passés en sa présence, le 24 janvier 1466 et le 7 juin 1467. Il ratifia, par acte du 18 octobre 1468, un échange de quelques terres qui étaient sous sa directe ; et par un autre acte, du 10 septembre 1471, il ratifia encore un échange fait entre noble Antoine de Autun (*de Autumpno*), du lieu de Champclos, paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge, et Raymont Chabrier (*Chamberii*, du mas de Villaret, de ladite paroisse, lequel fit reconnaissance, par ce même acte, audit Pierre Verdelhan, d'une pièce de terre située en ladite paroisse, qu'il avait eue par ledit échange, et qui était sous sa directe et seigneurie. Serait-ce un de ses fils, nommé Vincent Verdelhan, du mas de Sarremejane, dans un hommage qu'il rendit, le 26 juillet 1513, à l'abbé de Sendras, pour plusieurs biens qu'il tenait sous la directe seigneurie de ladite abbaye.

V. Noble Antoine VERDELHAN, seigneur de Sarremejane et de Fabregues, qui, suivant la combinaison d'années par chaque degré, devait être arrière-petit-fils d'Etienne Verdelhan, auteur de la branche des seigneurs de Sarremejane, possédait déjà cette terre de Sarremejane, lors

d'une ratification qu'il fit, le 22 mars 1575, d'un échange que Jean Fagès, de la paroisse de Saint-Privat de Valleslongue, avait fait avec messire Anthoine Verdelhan, licencié, seigneur de Marveilhac, de plusieurs terres tenues dudit seigneur de Sarremejane, auquel ledit Jean Fagès donna le même jour une reconnaissance desdites terres, mouvantes de la directe seigneurie et juridiction dudit Sarremejane; et d'une reconnaissance que lui fit encore, le 24 du même mois, Pierre Hugon, de ladite paroisse de Saint-Privat, d'une pièce de terre qu'il possédait en ladite paroisse, sous la directe et juridiction moyenne et basse dudit seigneur de Sarremejane, en présence de messire Anthoine Verdelhan, seigneur de Marveilhac; le 1^{er} acte où l'on trouve qu'il possédait la terre de Fabregues, est une reconnaissance donnée, le 26 juin 1578, à noble Anthoine Verdelhan, ès droits licencié, seigneur de Marveilhac, biens tenant et successeur de noble Pierre Bernard, du lieu de Saint-Christol, par Jacques Malplach, de ladite paroisse de Saint-Privat; savoir, de plusieurs pièces de terres étant sous sa directe, moyenne, basse, avantage, seigneurie et prétation, il prenait encore la qualité de seigneur de Fabregues, lorsqu'il épousa, par contrat du 4 septembre suivant, Marguerite Durant, veuve en deuxièmes noces de Claude d'Alègre, dit Vielvier, en premières noces, de noble Guillaume de Budos; par cet acte, il paraît que ledit Anthoine Verdelhan avait été marié en premières noces; car il déclare qu'il avait alors un fils naturel et légitime appelé Daniel Verdelhan; Marguerite Durant, de son côté, dit qu'elle avait eu de son premier mariage une fille nommée demoiselle Madelaine de Budos, et ils promettent réciproquement de les marier ensemble, et d'accomplir ce mariage en faveur duquel haut et puissant seigneur messire Jacques de Budos, baron, et depuis vicomte de Portes, baron de Teyrargues, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et lieutenant de cent hommes d'armes de ses ordonnances, constitue en dot à ladite demoiselle Madelaine de Budos, sa nièce, pour tous droits paternels, la somme de 266 écus et deux tiers d'écus d'or, et ledit Anthoine Verdelhan donne audit Daniel, son fils, la moitié de tous ses biens, se réservant l'autre moitié pour légitimer ses autres enfants, nés et à naître, et de plus tous les droits seigneuriaux qui étaient dus au seigneur,

baron du Roure et de Grisac, duquel il tenait en juridiction directe.

VI. Daniel VERDELHAN, écuyer, seigneur de Fabregues (l'un des enfants d'Anthoine Verdelhan, dont on vient de parler), demeurait au lieu de Sarremejane, et reconnu conjointement avec son père comme successeur de feu Etienne Verdelhan (auteur de cette branche des seigneurs de Sarremejane), par acte du 27 mars 1524, tenir à fief franc et honorable, de haut et puissant seigneur noble Antoine de Grimoard, écuyer, seigneur et baron de Grisac, de Bellegarde, etc., plusieurs pièces de terre, dont une confrontait avec Pierre Verdelhan, et aussi plusieurs censives, ainsi que la juridiction qu'ils avaient dans leurs fiefs et possessions; Daniel Verdelhan fit encore hommage, comme successeur et bien tenant d'Etienne Verdelhan, tant en son nom que comme fils et donataire de son père, le 18 septembre 1590, à haut et puissant seigneur messire Jacques de Budos, vicomte de Portes, chevalier de l'ordre du Roi, savoir, d'un sol de censives, avec droit de directe; préstation qu'il avait à prendre annuellement sur certains habitants du mas de Terondel et de Leirolle, pour les fiefs mouvants de sa directe, avec la seigneurie qu'il disait avoir sur lesdits fiefs, le tout assis dans la paroisse de Saint-Frezal de Ventalon, suivant les hommages faits par ses prédécesseurs, aux prédécesseurs dudit seigneur de Portes; on a vu, à l'article de son père, qu'en 1578, il était sur le point d'épouser demoiselle Madelaine de Budos, fille de noble Guillaume de Budos, et de Marguerite Durant, sa belle-mère; mais on ne sait si ce mariage eut lieu.

Armes : écartelé, au premier de sable, à une étoile d'argent; au deuxième d'azur, à trois coquilles d'or; posées 2 et 1; au troisième d'azur, à un lion d'or; et au quatrième de gueules, à six besants d'argent, posés 3, 2 et 1.

REGNAULD DE BISSY et LANNOY, en Savoie, DE PARCIU et DE BELLESCIZES, en Lyonnais, famille ancienne qui remonte à :

I. Guillaume DE REGNAULD, 1^{er} du nom, en latin

Regnaldi, châtelain de Maurienne en 1290; on ignore le nom de sa femme. Il eut pour fils :

II. Jean DE REGNAULD, qui fut secrétaire des comtes de Maurienne, en 1350, ainsi qu'il appert par le registre de la chambre des comptes de Turin. Il fut père de :

III. Guillaume DE REGNAULD, II^e du nom, qui prêta foi et hommage, avec les gentilshommes de Savoie, en 1430; il avait épousé Emeranciène de Cors, dont il eut :

IV. Pierre DE REGNAULD, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Maison-Fort de la Tour, près de Chambéry, vivant en 1470; Il épousa, le 12 février 1447, demoiselle Claudine de Bagtalier, dont le nom, dans les titres latins est *Bataglieri*. De ce mariage vinrent plusieurs enfants; le seul qui laissa postérité fut :

V. Guillaume DE REGNAULD, III^e du nom, chevalier, seigneur de la Tour, qui reçut une missive de Louis XII, du 9 octobre 1499, par laquelle il appert que ce seigneur était, pour la somme de trois cents livres, dans l'emprunt que le Roi leva pour subvenir aux charges de l'Etat. Il testa en 1507, et mourut en 1510, ainsi que le porte l'inscription qui est sur son tombeau, dans l'église de Saint-Paul de Lyon. Il eut deux femmes; la 1^{re} Françoise Faure, la 2^e, Jeanne de Maut, dont il eut;

- 1.^o Claude, dont l'article suit;
- 2.^o François, seigneur de la Tour, dont descendent messieurs de Bissy et de Lannoy;
- 3.^o Pierre de Regnauld, échevin à Lyon en 1532, 1540 et 1546;
- 4.^o Claudine de Regnauld;
- 5.^o Madelaine de Regnauld.

VI. Claude DE REGNAULD, écuyer, seigneur de Pierrelatte, fut nommé échevin de la ville de Lyon, pour 1524, 1525, 1529, 1530, et 1544; il est qualifié écuyer dans l'arrentement de la terre de Pierrelatte, du 5 décembre 1548, signé Guillaume Monnier, notaire royal d'Elphinal; il avait épousé, 1.^o Françoise de Lafay; 2.^o Antoinette Bulliond, fille de noble Antoine Bulliond, général des finances de France, en Bretagne, dont il eut quatre enfants, comme il appert par le testament de ladite Antoinette, du 3 août 1549; il eut sept enfants de sa première femme, entr'autres :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° N..... premier président à Lyon, en 1569 ;
- 3.° Geoffroy, chevalier de Malte , commandeur de la Tourelle.

VII. Jacques DE REGNAULD, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Pierrelatte, en Dauphiné, de Corps, Vaulgdemart et Saint-Guillaume, comme il appert par trois arrentements desdites terres, échevin de la ville de Lyon en 1561, conseiller du Roi le 23 décembre 1568, des 5 janvier, 13 octobre et 23 décembre 1571. Il avait épousé, par contrat du 2 octobre 1551, Jeanne de Peyrouse, fille de Guillaume de Peyrouse, seigneur de Saint-Guillaume et Vaulgdemart ; leurs enfants furent :

- 1.° Claude, qui suit ;
- 2.° Nicolas de Regnauld , qui a fourni la branche des marquis de Bellescizes ;
- 3.° Guillaume, échevin à Lyon, en 1549, 55 et 67 ;
- 4.° Jean-Jacques, échevin à Lyon, en 1572 ;
- 5.° Antoine, aussi échevin en 1566 et 1567.

VIII. Claude DE REGNAULD, II^o du nom, écuyer, seigneur de Corps et Vaulgdemart, conseiller du Roi en l'élection du Lyonnais, par lettres de Henri III, du 14 novembre 1587, consul échevin de la ville de Lyon, en 1600 et 1601, et l'un des anciens capitaines de cette ville, avait épousé, par contrat du 23 août 1592, Eléonor de Bussilet, fille de Louis de Bussilet, écuyer, seigneur de la Rivière, conseiller du Roi et garde des sceaux au siège présidial de Lyon, et de Marie Dubois ; il n'eut de ce mariage que :

IX. Nicolas DE REGNAULD, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, par provision du 17 février 1621 ; il épousa, 1.° par contrat du 14 juillet 1618, Claudine Girard ; 2.° par contrat du 6 août 1623, Marguerite de Bernond ; il obtint, le 4 novembre 1627, un certificat de François de Chevrier des Libres, seigneur de Saint-Mauris, juge général des armes de France, qui atteste la filiation et les armoiries de sa famille, telles que nous les rapporterons ci-après, dressées sur les titres originaux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Claude de Regnauld ;
- 2.° Marie de Regnauld ;

Du second lit :

3.^o Claude François, qui suit ;

4.^o François.

X. Claude-François DE REGNAULD, chevalier, seigneur du Buisson, épousa, par contrat du 22 juin 1680, Jeanne de Molin, fille de messire Antoine Molin, conseiller du Roi, assesseur et premier élu en l'élection de Saint-Etienne en Forez, et de Philippe Rivoire ; il donna à son beau-père, le 26 du même mois, quittance de la somme de 30,000 livres, pour la dot de sa femme, et est maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche des usurpateurs, par M. Dugué, intendant du Lyonnais, le 1^{er} juin 1667. De ce mariage :

XI. Antoine-François DE REGNAULD, chevalier, seigneur de Parcieu, Massieu et Myons, conseiller en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, en faveur duquel, par lettres patentes de S. A. S. monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, en date du mois d'août 1721, il aliène ses justices de Parcieu et Massieu, sises dans sa souveraineté de Dombes, audit Antoine-François de Regnauld, en considération de l'ancienneté de sa noblesse et des services que ses ancêtres ont rendus aux princes ses prédécesseurs, a épousé, par contrat du 9 décembre 1710, Françoise Chappuis de la Fay, fille de Jean Chappuis, écuyer, seigneur de la Fay, l'Aubépin, Larejasse, etc., conseiller du Roi en la cour des monnaies de Lyon, et de Catherine de Bailly. Il fut père de :

XII. Jean-Antoine DE REGNAULD, chevalier, seigneur de Parcieu, Massieu, Myons et autres lieux, député de la noblesse à l'assemblée des notables de la ville de Lyon, marié, par contrat du 25 novembre 1744, avec Bonne de Ponsaimpierre du Péron, fille de Dominique de Ponsaimpierre, écuyer, seigneur du Péron, noble Luquois d'origine, conseiller en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et de Bonne d'Ambournay. De ce mariage sont issus :

1.^o Antoine-Bon, qui suit

2.^o Catherine-Bonne, mariée à messire Louis Humbert de Gratet, chevalier, comte du Bouchage, conseiller au parlement de Grenoble ;

- 3.° Dominique-Françoise, mariée à messire Adrien d'Allois, chevalier, comte d'Herculeus, maréchal des camps et armées du Roi.

XIII. Antoine-Bon, marquis DE REGNAULD DE PARCIEU, chevalier, ancien conseiller d'ambassade du Roi à la cour de Vienne, a épousé, par contrat du 19 avril 1779, Marie-Claudine-Gabriel de Labletonnière d'Igé, fille de messire François-Charles-Albert de Labletonnière, chevalier, baron d'Igé, seigneur de Domanges, Sathonay, Epières, Azay, Chevagny et autres places, ancien officier au régiment d'Orléans, et de dame Madelaine Chapuis de la Fay. De ce mariage sont issus :

- 1.° Alphonse-François-Bon, qui suit ;
- 2.° Adélaïde ;
- 3.° Amélie ;
- 4.° Zoé.

XIV. Alphonse-François-Bon, marquis DE REGNAULD DE PARCIEU, chevalier, a épousé, par contrat du 22 février 1813, Louise-Nathie-Madelaine Lemulier de Bressey, fille de messire Jean Lemulier, seigneur de Bressey, chevalier, conseiller au parlement de Dijon, député de l'ordre de la noblesse de Bourgogne aux états-généraux, et de dame Claudine Coujard de Laverchers. De ce mariage est issue :

Claudine-Armande-Blanche.

Armes: De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de deux losanges d'or; couronne de comte; cimier; un cœur traversé d'un serpent. Supports: deux lions. Devise: *Ardeus et equum.*

DE GRAVE, en Languedoc, maison dont l'origine se perd dans l'obscurité des tems les plus reculés. L'on trouve dans les dépôts publics, dans les histoires du Languedoc et dans la bibliothèque du Roi, des marques de sa grandeur et de son ancienneté. On voit, par des actes des années 1112, 1149, 1187, que le château de Grave et plusieurs terres qui avaient fait partie des domaines des comtes souverains de Barcelonne, de Provence, des vicomtes de Beziers, des ducs d'Albi et des seigneurs de Montpellier,

étaient venus par succession dans la maison de Grave, dont ceux de cette maison étaient seigneurs et y tenaient des troupes à leur solde, en 1150.

Gérauld de Grave est nommé dans une charte de l'an 1112, avec Pierre de Chambaut, Pons Dalmas, Pierre Adhemar, Pierre Ruffo et plusieurs autres seigneurs ecclésiastiques de la sénéchaussée de Carcassonne.

Arnauld de Grave est présent à un acte signé de lui et de plusieurs autres seigneurs, de Roger, vicomte de Carcassonne, du quatrième jour des calendes de septembre de l'an 1149.

Guillaume de Grave fit, conjointement avec Girard Bec, une donation pour fonder l'abbaye de Candeil, en 1150, à Alexandre, abbé de Grandselve.

Guillaume-Raymond, Raymond et Guillaume de Grave, vivaient en 1158, 1183, et 1187, suivant des actes de ces années, souscrits par eux.

I. Mathieu DE GRAVE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Leucate en 1150, mérita, par sa bravoure, la ville et château de Peyriac, pour en avoir chassé le seigneur, homme inquiet, cruel, qui tyrannisait ses vassaux et persécutait ses voisins. En mémoire de cette action, il lui fut permis, et à ses descendants, de porter pour cimier en ses armes, une tête de géant au bout d'une lance, tel qu'on le voyait gravé sur la porte de l'église de Peyriac. Il eut pour fils :

II. Eléazard DE GRAVE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Peyriac, qui, ayant été attaqué par Simon, comte de Montfort, se défendit vaillamment, durant deux jours, dans Peyriac, et n'en sortit que pour se jeter dans Rieux, qui était plus en état d'être défendu ; il y fut attaqué par le comte de Montfort, qui s'empara de cette place, et fit Eléazard prisonnier en 1211. Comme il avait embrassé l'hérésie des Albigeois, suivi le parti des comtes de Toulouse, de Carcassonne et de Foix, et souffert qu'on la prêchât publiquement dans le château de Peyriac, non-seulement il perdit sa liberté à la prise de Rieux, mais ses biens furent encore confisqués. Il épousa Fabrice, dont il eut :

1.° Eléazard, dont l'article suit ;

- | | | |
|--------------------------|---|-------------------|
| 2.° Marquise de Grave, | } | vivantes en 1231. |
| 3.° Alda de Grave, | | |
| 4.° Ermengarde de Grave, | | |

III. Eléazard DE GRAVE, II^e du nom, chevalier, demanda au Roi saint Louis la restitution des biens d'Eléazard, son père, et la dot de Fabrice, sa mère, conjointement avec Marquise, Alda et Ermengarde, ses sœurs; il leur fut répondu, suivant l'acte de l'an 1231, qui se trouve à la bibliothèque du Roi et dans les archives de Montpellier, que leurs père et mère étant morts hérétiques, leurs biens étaient et demeureraient confisqués. Ses enfants furent :

- | | | |
|-----------------------------------|---|------------------|
| 1.° Pierre, dont l'article suit ; | } | vivants en 1245. |
| 1.° Arnaud, chevalier, | | |
| 3.° Raymond, chevalier, | | |

IV. Pierre DE GRAVE, chevalier, seigneur de Peyriac, fut un des seigneurs qui, le samedi 24 janvier 1243, prêtèrent serment au Roi de s'élever contre les entreprises du vicomte de Narbonne et ses héritiers, et de conserver fidèlement les domaines de S. M. Il reçut du Roi saint Louis, au mois de juillet 1245, avec Arnaud et Raymond de Grave, ses frères, 60 livres de rente, assignées sur les lieux de Casilag, de Brousses, de Cayrolles, de Traussan et d'Azile-le-Petit, et ce prince lui restitua la moitié de la ville de Peyriac, confisquée sur son aïeul, en récompense de ses services et de son dévouement à la cause de la religion. Il fut un des chevaliers qui écrivirent au Roi, le 15 juin 1255, touchant les intérêts de ce prince. Il fonda une chapelle à Peyriac, le 11 des calendes d'août de la même année, au frontispice de laquelle était une inscription qui en marquait la fondation; cette chapelle subsistait encore avant la révolution, de même que son tombeau, qui y fut élevé et sur lequel étaient représentés, en bas reliefs, trois chevaliers armés, leurs chevaux bardés et chargés d'ondes. Il termina, au mois de mai 1258, le démêlé entre Philippe II de Montfort, seigneur de Castres, Pierre, vicomte de Lautrec, et Vacquerie, sa femme, au sujet du château de Fiac et de quelques autres domaines, que le premier prétendait être de sa mouvance. Au bas de la sentence qui intervint à ce sujet, est le sceau de Pierre de Grave, chargé de *trois fascés ondées*, et non pas de *croissants*, comme on a mis mal à propos dans l'histoire

du Languedoc. Pierre de Voisins, Boson de Monestier et Pierre de Grave, arbitres de ce différend, sont qualifiés, dans l'acte, de nobles, seigneurs et chevaliers. Il fut du nombre des principaux seigneurs de la sénéchaussée de Carcassonne, qui s'armèrent contre Pierre de Colmieu, vice-légat du Saint-Siège, qui lésait les intérêts du Roi, alors à la Terre-Sainte, et qui, secondé des vicomtes de Lautrec et autres seigneurs, ravageait le pays pendant l'été de 1259. Il avait épousé Brunissende, nommée dans la donation du Roi saint Louis, de l'an 1245. Leurs enfants furent :

- 1.° Berenger, dont l'article suit;
- 2.° Raymonde, qui vivait en 1268.

V. Berenger DE GRAVE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Peyriac, tenait rang avec la plus haute noblesse dans la convocation des nobles, faite par le sénéchal de Carcassonne, le 3 des calendes de juin 1268. Il rendit hommage au Roi, de ses terres, le 4 des ides de février 1276, et partagea avec le sénéchal de Carcassonne, agissant pour le Roi, le 3 des nones de février de la même année. Il reçut encore, en 1274, une lettre de convocation du sénéchal de Carcassonne, comme étant un des seigneurs du pays tenus au service militaire. En 1304, Philippe-le-Bel ayant demandé un subside extraordinaire pour pouvoir continuer la guerre de Flandre, il est nommé parmi les seigneurs et prélats du Languedoc, qui lui accordèrent le cinquième de leur revenu; et au mois de juillet 1315 il parut à la montre des gens d'armes de la sénéchaussée de Carcassonne, convoqués pour la guerre de Flandre. Dans cette montre, où comparaissent le Noir de la Redorte, Guillaume de Voisins, chevalier-bannet, Guillaume de Villerembert, chevalier, Roger d'Anduse, damoiseau, Berenger d'Aban, damoiseau, Jean de Saint-Denis, coseigneur de Badens, Berenger de Pierre-Pertuse, chevalier, avec Guillaume, son fils, Bernard de Comminges, damoiseau, Pierre de Villeneuve, chevalier, Guillaume de Baux, et autres seigneurs, tous gens d'armes de ladite sénéchaussée, Berenger de Grave a la qualité de *damoiseau de Peyriac*; mais dans un acte de l'an 1317, il est qualifié de *chevalier* et de *noble et puissant seigneur*, et Raymond de Grave, son fils, qui suit, signe dans le même acte, et y est qualifié *damoiseau*, titre que

prenait alors le fils d'un chevalier, tant qu'il n'était point parvenu à la chevalerie. Il avait épousé Vacquerie de Monteil, dont est issu :

VI. Raymond DE GRAVE, chevalier, seigneur de Peyriac, de Ventenac, de Brosse - Cavaret, etc., qui possédait les mêmes terres sur lesquelles avait été établie la pension de 60 livres de rente par saint Louis. Il testa le 12 novembre 1371, suivant qu'il est énoncé dans le contrat d'accord fait entre ses enfants le 21 août 1395. Il avait épousé, 1.° Allemande de Roquenegade; 2.° Sclarmonde de Fressac; 3.° Saure de Merle. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Sclarmonde, }
2.° Marguerite, } religieuses ;

Du second lit :

- 3.° Jean, qui fut sénéchal de Carcassonné en 1345 ;
4.° Eléonore de Grave ;

Du troisième lit :

- 5.° Foulques dit Fouquet de Grave,
6.° Hugues, dont l'article suit ;
7.° Pierre, dont on ignore la postérité ;
8.° Berenger, qui fonda la cinquième branche rapportée ci-après.

VII. Hugues DE GRAVE, damoiseau, seigneur de Peyriac, de Villegly, de Félines, d'Alzeau, de Ventajou, etc., vivait en 1372 et 1379, suivant des actes qu'il passa alors. Il paraît dans le contrat d'accord du 21 août 1395, touchant la succession de son père, fait entre lui et ses frères et sœurs des deux premiers lits. Il transigea, en présence de noble Pierre de Malbosc, seigneur de Miral, le 12 août 1402, avec les consuls de Peyriac, au diocèse de Narbonne; fut nommé héritier de Fouquet de Merle, son oncle maternel, aux conditions de porter le nom et armes de Merle. C'est depuis ce tems que la maison de Grave écartèle d'or, à cinq merlettes de sable. Il rendit hommage au Roi, pour ses terres et seigneuries, les 21 octobre 1405 et 18 juillet 1407. Il avait épousé Navarre de Hautpoul, dont sont issus :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;

- 2.^o Macé de Grave, écuyer, pourvu de l'évêché de Carcassonne, le 3 décembre 1456 ;
- 3.^o Miracle de Grave, mariée à Bermond de Siran ; elle fit son testament le 10 juillet 1418, par lequel elle institua Jean, son frère aîné, héritier de ses biens ;
- 4.^o Blanche de Grave, qui épousa Guillaume Abbani de Durban ;
- 5.^o Philippe de Grave ;
- 6.^o Cécile de Grave.

VIII. Jean DE GRAVE, I^{er} du nom, seigneur de Villegly, fit hommage au Roi en 1417, et épousa Sybille Royer de la Boissière, dame d'Arragon, dont il eut :

- 1.^o Guillaume, seigneur de Sérigan, qui épousa Marquise de Rouch d'Arnoye, dont il eut :
 - a. Bertrand de Grave ;
 - b. Nicolas de Grave, seigneur de Puylaur ;
 - c. Guillemette de Grave, mariée, le premier octobre 1588, à Jacques de Loubens, seigneur de Loubens et de Verdalle, conseiller d'état, chevalier des ordres du Roi ;
- 2.^o Mathieu, dont l'article suit ;
- 3.^o Mathieu, dit le Jeune, qui fit son testament le 26 février 1501.

IX. Mathieu DE GRAVE, II^o du nom, seigneur de Villegly, d'Arragon et autres lieux, partagea avec Guillaume, son frère, les biens de Jean, leur père, par acte du 15 mai 1454, et testa le 22 août 1463. Il avait été nommé, par le Roi Charles VII, en 1456, pour administrer le temporel de l'évêché de Carcassonne, et avait épousé, 1.^o Andrive de Serrières ; 2.^o Bonne de Hautpoul, fille de Gaston de Hautpoul, seigneur de Félines, de Cassagnoles et Ventajou, et de Jeanne de Sainte-Colombe. Il eut du premier mariage :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o François de Grave, seigneur de Félines, qui testa le 5 septembre 1621, et fut père de Bernard de Grave, qui épousa, le 3 mai 1631, Anne de la Vergne, qui le fit père de Blaise de Grave, seigneur de Félines, maintenu dans sa noblesse avec

son père, par jugement de M. de Bezons, intendan-
 tant du Languedoc, du 19 décembre 1668 ;

- 3.° Catherine de Grave ;
- 4.° Jeanne de Grave ;
- 5.° Isabelle de Grave.

X. Jean DE GRAVE, II^e du nom, seigneur de Ville-
 gly, d'Arragon, de Puynautier et de la Livinière, terres
 dont il rendit hommage au Roi le 11 février 1483, fut insti-
 tué héritier de son père, et fit son testament le 7 mars 1521 :
 Il avait épousé : 1.° Beatrix de Puymisson ; 2.° Jeanne de
 Montbrun. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

- 1.° Gabrielle de Grave ;

Du second lit :

- 2.° Jean, dont l'article suit ;
- 3.° Joachim de Grave ;
- 4.° Philippe, chef de la troisième branche, rapportée
 en son rang ;
- 5.° François, tige de la quatrième branche, rappor-
 tée aussi en son lieu ;
- 6.° Jeanne de Grave, qui épousa François Abbani,
 seigneur de Mossio ;
- 7.° Claire de Grave, qui épousa Jean d'Auxillon ;
- 8.° Anne de Grave, mariée avec Philippe de Sainte-
 Gassemore ;
- 9.° Isabelle de Grave ;
- 10.° Jeanne de Grave ;
- 11.° Andrive de Grave.

XI. Jean DE GRAVE, III^e du nom, seigneur de Ville-
 gly, d'Arragon, etc., épousa, par contrat du 5 août 1526,
 Catherine de Rouch d'Arnoye, et testa le 13 avril 1557.
 De son mariage sont issus :

- 1.° Pierre de Grave, seigneur de Villegly, qui épousa
 Anne de Hautpoul, et fit son testament le 3 avril
 1592, suivant deux arrêts, des 26 novembre 1602,
 et 2 novembre 1603. Il fut père d'Annict de Grave,
 seigneur de Villegly, qui vivait en 1603 ;
- 2.° François, dont l'article suit ;
- 3.° Antoine de Grave ;
- 4.° Jean-Jacques, auteur de la seconde branche, rap-
 portée ci-après ;

- 5.° Isabeau de Grave ;
- 6.° Anne de Grave ;
- 7.° Jeanne l'ainée, mariée à N.... de Rouch ;
- 8.° Jeanne lajeune ;
- 9.° Claire de Grave ;
- 10.° Marguerite de Grave, mariée à Pierre Darsse, seigneur de Launes, co-seigneur de Cascastel.

XII. François DE GRAVE, I^{er} du nom, écuyer seigneur de Lanet, épousa, par contrat du 30 octobre 1565, Jeanne du Château. De ce mariage sont issus :

- 1.° François de Grave, seigneur de Lanet, qui épousa, le 25 mai 1596, Marguerite de Hautpoul, et testa le 6 novembre 1620. Il eut de son mariage :
 - a. Jean-Balthazard, qui testa le 10 novembre 1665, et fut père de Pierre de Grave, seigneur de Castillon et de Lanet, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, du 19 décembre 1668 ;
 - b. Pierre de Grave, seigneur de Saint-Christol, qui épousa, le 9 mai 1647, Guillaumette de Fabre ;
 - c. Jean de Grave, seigneur de Combebelle, qui testa le 12 septembre 1638. Il avait épousé, par contrat du 13 octobre 1610, Germaine Nonels, qui le fit père de Jean-François de Grave, seigneur de Prunet, maintenu le 19 décembre 1668 ;
 - d. François de Grave ;
- 2.° Jean, dont l'article suit.

XIII. Jean DE GRAVE, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Combebelle, est nommé dans une reconnaissance de noble Pierre d'Yversen, du lieu de Gaillac, du 5 novembre 1616, où il est dit qu'il tenait, conjointement avec lui, un fief assis en la juridiction de Brens, sénéchaussée de Carcassonne. Il épousa, par contrat du 16 octobre 1606, Germaine de Doustre, dont il eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Claudette de Grave, mariée, par contrat du 4 février 1635, à Hercule de Casemajou, seigneur de Montommet, fils de Jean de Casemajou, seigneur de Vignes, et de Françoise Bourcier du Barri.

XIV. Jean DE GRAVE, V^e du nom, seigneur de Durefort et de Combebelle, épousa, 1.^o le 13 décembre 1649, Catherine de Grave, sa cousine; 2.^o le 14 juillet 1658, Claude de Casemajou. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Germaine de Grave;

Du second lit :

- 2.^o Henri de Grave;
- 3.^o Balthazard de Grave;
- 4.^o Charles, dont l'article suit;
- 5.^o Geneviève de Grave.

XV. Charles DE GRAVE, seigneur de Durefort et de Combebelle, né le 26 juillet 1667, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1691, capitaine de grenadiers dans le régiment de Languedoc en 1695, puis lieutenant-colonel en 1734, avait épousé, par contrat du 7 avril 1719, Henriette le Vasseur, dont il eut :

- 1.^o Charles-Antoine, mort jeune;
- 2.^o Fiacre-François, né le 8 janvier 1724, abbé de Sâtre et des Alleuds, grand-vicaire du diocèse de Saintes, député à l'assemblée du clergé de France en 1760, mort évêque de Valence;
- 3.^o François, dont l'article suit.

XVI. François DE GRAVE, seigneur de Durefort et de Combebelle, dit le comte de Grave, né à Blaye, le 5 août 1726, colonel du régiment de Provence, puis commandant de la province de Bretagne, mourut lieutenant-général des armées du Roi et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, le 26 novembre 1749, Marie-Anne-Eléonore de Grave, sa cousine, dont sont issus :

- 1.^o Edme-Charles-François, marquis de Grave, mort à l'expédition de Quiberon, en 1795, colonel des chasseurs de Guienne et aide-de-camp de MONSIEUR, aujourd'hui régnant. Il avait épousé Adélaïde-Henriette-Elisabeth de Bésiade d'Avaray, fille de Claude-Antoine de Bésiade, marquis d'Avaray, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, maître de la garde-robe de Sa Majesté, et d'Angélique-Adélaïde-Sophie de Mailly de Nesle.

Il n'a laissé qu'une fille, Zoé de Grave, qui a épousé M. le marquis de Guerry ;

2.^o Pierre-Marie, dont l'article suit ;

3.^o Augustine de Grave, mariée au marquis de Cambis, père du vicomte de Cambis, commandant en Languedoc.

XVII. Pierre-Marie, marquis DE GRAVE, ancien ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, lieutenant-général des armées du Roi, et pair de France en 1816.

SECONDE BRANCHE.

XII. Jean-Jacques DE GRAVE, troisième fils de Jean, III^o du nom, et de Catherine de Rouch d'Arnoye, fut seigneur des Palais, et épousa, par contrat du 28 janvier 1582, Catherine de Hautpoul. De ce mariage sont issus :

1.^o Marc-Antoine, seigneur des Palais, marié, le 24 juin 1607, avec Isabeau Nadal, dont :

a. Jacques, seigneur du mas des Cours, marié, le 18 février 1653, avec Françoise de Roux. Il fut maintenu par jugement de M. de Bezons, du 19 décembre 1668 ;

b. Marc-Antoine de Grave ;

c. Marguerite de Grave, qui épousa Raimond de la Cour ;

d. Gabrielle de Grave ;

2.^o Claude de Grave ;

3.^o Jean-Antoine, dont l'article suit ;

4.^o Jean-François de Grave, qui épousa, le 21 janvier 1619, Anne de Noué ;

5.^o Jacques de Grave, marié, le 8 novembre 1615, avec Louise Darsse.

XIII. Jean-Antoine DE GRAVE, seigneur de la Nauze, fit son testament le 26 novembre 1657. Il avait épousé Jeanne de Robert, dont sont issus :

1.^o Claude, dont l'article suit ;

2.^o Jean-Jacques, seigneur de la Caussade ;

3.^o Barthélemi de Grave, seigneur de la Nauze, marié, par contrat du 7 janvier 1667, avec Gabrielle de Jardin, dont il eut :

Jean-Baptiste de Grave ;

b. Annicet de Grave, seigneur de la Nauze et de Saint-Martin de Toque, ancien major du régiment de Vermandois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 17 avril 1678, marié à N.... de Carlippa, dont il était veuf et sans enfants en 1743 ;

c. Marie de Grave ;

d. Catherine de Grave, morte en 1720 ;

4.° Jean-François de Grave ;

5.° Catherine de Grave, mariée à Jean de Grave, seigneur de Combebelle, son cousin ;

6.° Madon de Grave, femme du seigneur de Clix ;

7.° Jeanne de Grave.

XIV. Claude DE GRAVE, seigneur des Palais, épousa, par contrat du 6 octobre 1655, Isabeau du Mas de Soustre, fille de Pierre du Mas de Soustre, seigneur de Mas et de Miramonde de Loubens, et fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 19 décembre 1668. Il eut pour fils :

XV. Marc-Antoine DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur des Palais, né en août 1659, qui fit hommage au Roi en 1679, et s'allia, par contrat du 20 avril 1680, avec Marie de Donos, dont il eut :

1.° Jean-François, dont l'article suit ;

2.° Marc-Antoine de Grave, marié, le 30 octobre 1729, avec Jeanne de Doustet, dame de Camplong, de laquelle il eut :

a. Clément, né le 4 février 1734 ;

b. Annicet, né le 3 mai 1737 ;

c. Dorothee, née le premier février 1731 ;

d. Marie-Anne, née le 12 octobre 1732 ;

e. Anne de Grave, née le 5 août 1735.

XVI. Jean-François DE GRAVE, seigneur des Palais, né le 2 décembre 1700, épousa, le 13 juin 1729, Marie-Anne des Moulins, dont sont issus :

1.° Marc-Antoine-Paul, né le 22 mars 1730, mort officier dans le régiment de Laval, infanterie ;

2.° Pierre-Annicet, né le 19 août 1734, mort en Canada au régiment de Guienne ;

- 3.° Hyacinthe, né le 4 mai 1736 ; officier dans le régiment de Languedoc, infanterie, en 1760 ;
- 4.° Louise-Rose de Grave, née le 17 mai 1731.

TROISIÈME BRANCHE.

XI. Philippe DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur de Félines, fils puîné de Jean, II^e du nom, épousa, par contrat du 25 août 1549, Madelaine de Says, et testa le 26 février 1583. Il eut de son mariage :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Geraude de Grave ;
- 3.° Catherine de Grave ;
- 4.° Charlotte de Grave ;
- 5.° Jeanne de Grave, mariée à N.... de Mibradier ;
- 6.° Marguerite de Grave.

XII. François DE GRAVE, seigneur de Félines, épousa, par contrat du 31 janvier 1588, Jeanne de Montredon, et fit son testament le 15 novembre 1621. Il eut de son mariage :

- 1.° Bernard, dont l'article suit ;
- 2.° Jean-François de Grave ;
- 3.° Henri de Grave ;
- 4.° Claudet de Grave ;
- 5.° Jeanne de Grave.

XIII. Bernard DE GRAVE, seigneur de Félines et de Montalbine, gentilhomme ordinaire de la chambre de M. le duc d'Orléans, et capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, fit son testament le 11 juin 1671. Il avait épousé, 1.° par contrat du 14 avril 1620, Anne de Reboule, morte sans enfants ; 2.° le 3 mars 1631, Anne de la Vergne de Tressan, fille de Jérémie de la Vergne, seigneur de Tressan, et d'Anne de Villa. De ce mariage vinrent :

- 1.° Jérémie, prêtre ;
- 2.° Blaise, qui suit ;
- 3.° Une fille.

XIV. Blaise DE GRAVE, seigneur de Félines, d'Argins et de Caumont, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Jérémie, son frère, par jugement de

M. de Bezons, du 19 décembre 1668. Il épousa, 1.^o par contrat du 16 août 1666, demoiselle Jeanne de Gep de Sauvian ; 2.^o par contrat du 25 août 1668, Marie de Rouvé ; 3.^o par contrat du premier octobre 1690, Louise de Roquefort de Marquein. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Joseph, dont la postérité est éteinte ;

Du second lit :

- 2.^o Alphonse, dont l'article suit ;

Du troisième lit :

- 3.^o Edme de Grave ,
 4.^o François-Alphonse, } religieux.
 5.^o Sébastien de Grave, }

XV. Alphonse DE GRAVE seigneur d'Argins, capitaine d'infanterie en 1707, épousa, le 8 février 1711, Thérèse de Brettes de Thurin, dont il eut :

- 1.^o Jean Hyacinthe, qui suit ;
 2.^o Une fille, née en novembre 1711.

XVI. Jean-Hyacinthe, dit le vicomte DE GRAVE, né à Narbonne, en décembre 1714, mousquetaire du Roi en 1740, chevalier de Saint-Louis en 1745, et capitaine au régiment de Cambis en 1752, a épousé Josephe-Anne-Thérèse de Boyer de Sorgues, dont est issu :

Jean-Hyacinthe de Grave, né le 20 septembre 1755.

QUATRIÈME BRANCHE.

VII. Berenger DE GRAVE, damoiseau, seigneur de Marsal, fils posthume de Raymond, chevalier, et de Saure de Merle, sa troisième femme, est énoncé dans le contrat d'accord passé entre Fouquet et Hugues de Grave, ses frères, le 21 août 1395. Govin de Nave, damoiseau, *alias* Galmanuès de Navarre, lui fit donation, le 4 avril 1435, de tous les droits qu'il avait sur les biens de Raymond de Grave, son père. Il avait épousé Marguerite Duranty, ainsi qu'il est énoncé dans la donation du 20 février 1458, qu'elle fit, étant veuve, à Gaspard, son fils aîné. Leurs enfants furent :

- 1.^o Gaspard, dont l'article suit ;

- 2.^o Raymond de Grave;
- 3.^o Alexis de Grave, abbé de Saint-Jacques de Beziers;
- 4.^o Bourguine de Grave, mariée à Gauvin de Sengla.

VIII. GASPARD DE GRAVE, seigneur de Mus, de Marsal, du Pouget, donna son dénombrement au Roi le 19 août 1443, et reçut des reconnaissances de divers emphytéotes en 1445, testa le 6 juin 1476, et est qualifié *noble et puissant* seigneur, dans l'acte qu'il fit de la création d'un bailli, du 13 janvier 1479. Il épousa Catherine de Salomon, dont il eut :

- 1.^o Thomas, mort sans postérité;
- 2.^o Antoine, dont l'article suit;
- 3.^o Pierre de Grave, prieur de Montolier;
- 4.^o Violande de Grave.

IX. ANTOINE DE GRAVE, seigneur de Marsal, du Pouget, de Villanovette, de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, etc., qualifié noble et puissant seigneur, dénombra au Roi sa terre et seigneurie de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, en 1503, dans lequel acte il est fait mention d'un autre hommage fait au Roi de Navarre, le 6 octobre 1497. Il épousa Anne de Caumont, le 20 janvier 1484, et en eut :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit;
- 2.^o Antoine de Grave;
- 3.^o André de Grave;
- 4.^o Vesiade de Grave, qui épousa, le 8 octobre 1508, André de Voisins;
- 5.^o Asturge de Grave, mariée à Michel Farron;
- 6.^o Minguette de Grave, qui épousa Jacques de Gru;
- 7.^o Anne de Grave.

X. JACQUES DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, de Villanovette, etc., fit faire une enquête, le 6 mai 1630, au sujet du patronat de la chapelle de Saint-Jacques, fondée par ses prédécesseurs, et dotée par Gaspard, son aïeul, dans l'église de Saint-Pierre de Thésan. Il épousa Jeanne du Puy, et fit son testament le 25 novembre 1536. Ses enfants furent :

- 1.^o Alexis, dont l'article suit;
- 2.^o Raymond de Grave, religieux au monastère de Saint-Pons de Thomières;

- 3.° Nicolas, qui fonde la cinquième branche, rapportée ci-après ;
- 4.° François de Grave ;
- 5.° Anne de Grave, qui épousa Guillaume Gondaille, seigneur des Granges ;
- 6.° Jacqueline de Grave, mariée par contrat du 25 novembre 1542, à Pierre Boyer, seigneur de Sorgues.

XI. Alexis DE GRAVE, seigneur de Villanovette et de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, terre dont il fit le dénombrement au Roi le 11 mars 1530, épousa, par contrat du 8 décembre 1539, Jeanne Patau de Roquebrune, transigea, en 1547, avec Nicolas, son frère, testa le premier mars 1567, et sa femme le 10 janvier 1610. Leurs enfants furent :

- 1.° Jacques de Grave, l'aîné, } morts sans al-
- 2.° Jacques de Grave, le jeune, } liance ;
- 3.° Antoine de Grave, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, marié, le 28 août 1586, avec Guillemette de Montmouton, dont il eut :

A. Philippe de Grave, marié 1.° avec Louise de Bonnefous de Montréal ; 2.° avec Isabeau de Bertoumieux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- a. Marie de Grave, qui fit son testament le 5 janvier 1632 ;

Du second lit :

- b. Pierre de Grave, institué héritier de sa sœur, par son testament du 5 janvier 1632 ;

B. Bernardin de Grave, qui testa le 22 avril 1658, et mourut sans postérité ;

- C. Félix de Grave ;
- D. Toinette de Grave ;
- E. Claire de Grave ;

- 4.° Timothée, dont l'article suit ;
- 5.° Pierre de Grave, } morts sans hoirs ;
- 6.° Marc de Grave, }
- 7.° Claire de Grave, mariée à Nicolas Vinehaut ;
- 8.° Guillemette de Grave, qui épousa, par contrat

du 3 janvier 1578, Guillaume de Baderon, seigneur de Maussac, fils de Guillaume, et de Madeleine du Caylar ;

9.° Anne de Grave ;

10.° Visiade de Grave ;

11.° Madelaine de Grave, mariée, par contrat du 27 juillet 1595, à Jacques de Casemajou, seigneur de Vignes et de Montommet ; fils de Bernard de Casemajou, seigneur de Montommet, et de Jeanne Sabaret.

XII. Timothée DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, de Longuet, de Marsal et du Pouget, commandant de la ville de Fougères, transigea, avec Antoine, son frère, le 18 décembre 1589, et fit son testament le 26 novembre 1626. Il avait épousé, par contrat du 28 mars 1596, Antoinette de Bermond du Cailar d'Espoudeilhan, morte en 1653, et enterrée dans l'église des Carmes de Beziers, où Henri de Grave, son fils, lui fit élever un tombeau de marbre en 1664. Par ce mariage, il se trouva cousin-germain de Henri de Montmorency, connétable de France, dont la fille unique épousa le prince de Condé. De ce mariage naquirent :

1.° Marc-Antoine de Grave, écuyer du Roi en 1624, qui se signala dans plusieurs actions de guerre. Il épousa, le 31 août 1632, Gratienne du Perron, dont il eut :

a. Marie de Grave, alliée, par contrat du 25 avril 1656, à Henri de Grave, son oncle ;

b. Henriette de Grave ;

2.° Philippe de Grave ;

3.° Henri, dont l'article suit ;

4.° Pierre de Grave, aumônier du Roi, abbé de Pérignan ;

5.° Marie - Antoinette de Grave, mariée, par contrat du 17 juin 1649, à Gabriel de Rouch, seigneur d'Arnoye et de Perdiguier, fils de Jean de Rouch, seigneur d'Arnoye, et de Marie de Lort.

XIII. Henri DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, comte de Beauches, marquis de Ville-Fargeau, seigneur du Perron, sous-gouverneur de MONSIEUR, frère de Louis XIV, le 1^{er} mai 1648, conseiller d'état d'épée,

le 15 août 1650, lieutenant-général des armées du Roi, épousa, le 16 août 1656, en présence du Roi, de la Reine et de MONSIEUR, par dispense de la cour de Rome, du 15 décembre 1655, demandée par M. de Lyonne, ambassadeur de France, par ordre du Roi et de la Reine mère, Marie de Grave, sa nièce, fille de Marc-Antoine de Grave, son frère, et de Gratiennne du Perron. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, du 7 novembre 1669, et fit hommage au Roi de sa terre et seigneurie de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, le 14 septembre 1679. De son mariage sont issus :

- 1.° Henri de Grave ;
- 2.° Philippe, dont l'article suit ;
- 3.° Jules de Grave, seigneur de Ville-Fargeau, premier maître de la garde-robe de MONSIEUR, frère de Louis XIV, après la mort de Philippe, son frère aîné. Il épousa Josephe le Duc, dont il eut pour fille unique Marie-Josephe de Grave, dame de Ville-Fargeau, femme, le 8 décembre 1721, et veuve le 9 novembre 1734, de Pierre-Lazare, comte de Jaucourt, seigneur du Vault-lez-Avalon, fils de Jean-Louis de Jaucourt, II^e du nom, baron du Vault, et de Catherine Bourée. Elle mourut à l'âge de 48 ans. le premier août 1749, au palais du Luxembourg, et fut enterrée à Saint-Sulpice ;
- 4.° Nicolas de Grave, abbé de Saint-Euvert d'Orléans, chanoine de l'église de Paris ;
- 5.° Marie-Henriette de Grave, mariée à Charles de la Pallu, seigneur du Mesnil-Hubert.

XIV. Philippe DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, baron de Ville-Fargeau, seigneur de Beauches, de la Richardière, du Perron, etc., baptisé au Louvre le 31 janvier 1657, premier maître de la garde-robe de MONSIEUR, frère de Louis XIV, par la démission de son père, épousa, par contrat du 16 novembre 1684, dame de Solas, marquise dudit lieu, transigea avec Henri de Grave, son père, et les habitants de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, pour le recouvrement des privilèges des anciens seigneurs de cette terre, le 6 mai 1685, et fit son testament le 25 août 1688. Il eut de son mariage :

XV. Henri-François DE GRAVE, chevalier, marquis de

Solas, baron de Lattes, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, et de la partie antique de la ville de Montpellier, enseigne des gendarmes de Flandre, en 1704, puis mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit plusieurs campagnes, et rendit hommage au Roi de sa seigneurie de Saint-Martin, le 26 mai 1723. Il avait épousé, 1.° le 9 février 1719, Marie-Anne Goyon de Matignon, fille de Charles-Auguste de Goyon, maréchal de France, et de Marie-Elisabeth Berthelot; 2.° le 26 décembre 1741, Guyonne-Marie-Louise-Christine de Montmorency-Laval, fille de Guy-André de Montmorency-Laval, marquis de Lezay, et de Magnac, comte de la Bigeotière et de Fontaine-Chalandray, premier baron de la Marche, colonel d'un régiment de son nom, et de Marie-Anne de Turmenier de Nointel. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Louis-Hypolite de Grave, né le 10 août 1722;
- 2.° Charlotte-Eléonore de Grave, née le 19 juillet 1721;
- 3.° Marie-Nicole de Grave, née le premier mars 1725;
- 4.° Marie-Anne-Eléonore de Grave, née le 31 janvier 1730, mariée, le 26 novembre 1749, à François de Grave, seigneur de Durefort et de Combeville;

Du second lit :

- 5.° Guy-André-Louis-Henri de Grave, né le 23 septembre 1741.

CINQUIÈME BRANCHE.

XI. Nicolas DE GRAVE, seigneur de Treille, troisième fils de Jacques de Grave, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, et de Jeanne du Puy, transigea, au mois d'août 1547, avec Alexis de Grave, son frère, et s'allia avec Lucie Lauret, fille de Jean Lauret et de Françoise Foulquier, dont il eut :

- 1.° Pierre de Grave, seigneur de Montirac;
- 2.° François, dont l'article suit;
- 3.° Claudette de Grave.

XII. François DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-d'Aumez, reçut une donation, le 6 mai 1582, de Fran-

çoise Foulquier, sa grand'mère, et de Lucie Lauret, fut capitaine au régiment de Montbasin, par commission du 2 juin 1585, et testa le 28 août 1591. Il avait épousé, 1.° par contrat du 24 septembre 1581, Anne de Lasset; 2.° par contrat du 24 février 1585, Françoise de Barrière. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;

Du second lit :

- 2.° Marie de Grave ;
 3.° Françoise de Grave, qui épousa François de la Serre ;
 4.° Catherine de Grave mariée à Hercule de Rodos.

XIII. Pierre DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur de Montirac, de Saint - Martin - d'Aumez, etc., institué héritier universel de son père, par son testament du 28 août 1591, capitaine de carabiniers, par commission du 24 juin 1617, testa le 13 septembre 1644. Il avait épousé, le 11 juillet 1622, Isabeau de Clapiers, dont il eut :

- 1.° Jean de Grave, } ecclésiastiques ;
 2.° Nicolas de Grave, }
 3.° Jean-Louis, dont l'article suit ;
 4.° Pierre, qui forme la sixième branche, rapportée ci-après ;
 5.° Marthe de Grave ;
 6.° Renée de Grave ;
 7.° Françoise de Grave ;
 8.° Marie de Grave ;
 9.° Rose de Grave.

XIV. Jean-Louis DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur de Saint-Martin d'Aumez - les - Pesenas, fut maintenu, conjointement avec ses frères, dans leur noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 7 novembre 1669. Il testa le 28 septembre 1679, et avait épousé, par contrat du 13 juillet 1658, Anne d'Apolit, dont il eut :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
 2.° Hercule de Grave ;
 3.° Marie de Grave, qui épousa Henri de Juvenet, seigneur de Carlencas ;
 4.° Marguerite de Grave.

XV. Louis de GRAVE, seigneur de Saint-Martin d'Aumez, épousa, le 3 février 1703, Gabrielle-Madelaine de Moissac, et testa le 24 mars 1709. Il eut de son mariage :

- 1.° Jean-Louis, qui suit ;
- 2.° Félix de Grave, né le 14 mars 1706, officier des galères, marié, le 31 janvier 1741, avec Elisabeth Vigourel, dont il a eu trois enfants :
 - a. Jacques - François - Elisabeth, né le 5 octobre 1745 ;
 - b. Marie - Madelaine - Gabrielle - Elisabeth - Félicité, née le 11 novembre 1741 ;
 - c. Gabrielle - Victoire - Félicie - Elisabeth, née le 31 janvier 1848 ;
- 3.° Jacques, mort sans postérité.

XVI. Jean - Louis DE GRAVE, II^e du nom, seigneur de Saint-Martin d'Aumez, capitaine au régiment de Lanauze et gentilhomme d'ambassade à Constantinople, épousa, par contrat du 18 octobre 1730, Marie - Madelaine de Maury, dont sont issus :

- 1.° Mathieu-Louis-Guillaume de Grave, né le 26 septembre 1737, mort jeune ;
- 2.° Joseph-François-Simon de Grave, seigneur de Saint-Martin d'Aumez, dont l'article suit ;
- 3.° Marie-Madelaine-Thérèse - Jeanne de Grave, née le 2 août 1739.

XVII. Joseph - François - Simon, marquis DE GRAVE, né le 11 mai 1745, breveté officier au régiment de Piémont, commandé alors par le comte de Grave, depuis ancien capitaine des garde-côtes. Il avait épousé, en 1764, Marie-Claire-Aphrodise d'Abbes, fille du baron de Cabréroles, seigneur de Courbezons. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph-Félix-Aphrodise, dont l'article suit ;
- 2.° Julie-Antoinette de Grave, mariée à noble Guillaume-Nicolas Maurin de Brignac, ancien officier au régiment de Bourgogne.

XVIII. Joseph-Félix-Aphrodize, vicomte DE GRAVE, baron de Cabréroles, né le 8 juin 1768, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Mestre - de - camp - général, a

fait, en 1788, ses preuves pour monter dans les carrosses, actuellement commandant supérieur des gardes nationales de l'arrondissement de Béziers, par ordonnance du Roi du 5 mai 1816, et rendue sur la proposition de S. A. R. MONSIEUR. Il a épousé Catherine-Charlotte-Félicité de la Toison-Rocheblanche, fille du feu marquis de la Toison, et d'Ursule de Caradeuc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Ursule-Joseph-Hippolyte-Casimir, comte de Grave, né le 9 août 1792, actuellement chef d'escadron, capitaine d'artillerie à cheval de la garde royale. Il avait été employé, à l'époque des événements du 20 mars, dans l'état-major de l'armée commandée par S. A. R. le duc de Berri;
- 2.° Guillaume-Jules-Raymond-Eugène, chevalier de Grave, né le 3 septembre 1795, actuellement officier dans le régiment des chasseurs à cheval de l'Ariège;
- 3.° Eugénie-Charlotte-Sophie de Grave, née le 16 janvier 1802.

SIXIÈME BRANCHE.

XIV. Pierre DE GRAVE, II^e du nom, seigneur de Saint-Martin la Garigue, quatrième fils de Pierre I^{er} et d'Isabeau de Clapiers, épousa, le 28 février 1667, Antoinette de Fabre, dont il eut :

- 1.° Henri, mort sans postérité;
- 2.° Louis, dont l'article suit;
- 3.° Isabeau de Grave;
- 4.° Marie de Grave.

XV. Louis DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin de la Garigue, épousa, par contrat du 28 avril 1703, Anne de Vic. De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre, qui suit;
- 2.° François-Louis, prêtre, chanoine de Lescar;
- 3.° Jean,
- 4.° François, } morts au service;
- 5.° Antoinette, née le 16 septembre 1705;
- 6.° Marie, née le 30 août 1708.

XVI. Pierre DE GRAVE, III^e du nom, né le 23 juillet 1707, mousquetaire de la première compagnie en 1728,

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1744, commandant un bataillon de milice en Languedoc, n'était point marié en 1761.

Armes: Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois fascés ondées d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à cinq merlettes de sable ; supports : deux paons monstrueux à face humaine ; couronne de marquis ; cimier, une tête de géant traversée d'une lance. L'écu entouré du manteau de pair.

WUILLEMENOT DE NANC, famille originaire de Franche-Comté, où elle est encore établie de nos jours ; elle a fourni :

I. Gaspard WUILLEMENOT, écuyer, seigneur de Nanc et de Curny, conseiller maître en la chambre et cour des comptes, aides et finances de Dôle, qui mourut en février 1734. Il avait épousé N.... Jeantet d'Apremont, de laquelle il laissa :

II. Emmanuel-Marie-Joseph WUILLEMENOT, écuyer, seigneur de Nanc, qui a épousé, en 1754, Anne Stekinger, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

- 1.° Frédéric-Maurice, dont l'article suit ;
- 2.° Emmanuel-François-André Wuillemenot, chevalier de Curny, né le 30 novembre 1767 ; il a épousé Virginie Larderel, de laquelle il a :

Marie-Anne-Louise-Félicie de Wuillemenot de Curny, née le 9 août 1797.

III. Frédéric-Maurice WUILLEMENOT DE NANC, chevalier, né en septembre 1758, a assisté aux assemblées bailliagères de la noblesse de Franche-Comté, en 1789, et a épousé N.... Caron. De ce mariage est issu :

IV. Frédéric-Joseph - Scipion WUILLEMENOT DE NANC, né en juillet 1792, marié en novembre 1813, à N.... Petit de Noblanc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Alphonse, né en octobre 1814 ;
- 2.° Marie, née à la fin d'avril 1816.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'argent. Supports: deux lévriers; couronne de comte.

MOUSTIER. La maison de Moustier, une des plus anciennes et des plus considérables du comté de Bourgogne, tire son nom du fief et seigneurie de *Moustier Haute-Pierre* sur la Louve, au bailliage d'Ornans, qu'elle a possédé de temps immémorial, et où elle avait fondé une abbaye avant le neuvième siècle, dans l'église de laquelle elle avait sa sépulture (1). Cette abbaye est devenue, plus tard, un prieuré conventuel de l'ordre de Clugny, qui a existé jusqu'en 1790, et dont les biens ont été réunis ensuite, en majeure partie, à l'hôpital de Besançon.

I. Etienne DE MOUSTIER, chevalier, sire de Moustier Haute-pierre, qui vivait au douzième siècle, est la tige à laquelle remonte, par une filiation non interrompue, la seule branche de cette maison qui subsiste aujourd'hui. Il fut père :

- 1.° De Renaud de Moustier, qui suit ;
- 2.° De Perrin de Moustier. Celui-ci fut père de Guillemain de Moustier, surnommé le Mégois de Moustier Haute-pierre, qui, pour une portion des ses biens, se reconnut homme lige de Gauthier de Montfaucon, seigneur de Willafans, l'an 1290. Il testa la veille des calendes d'avril l'an 1332 ; fit des legs à Alix sa fille, dame de Chantrans, et à Jeannette de Moustier, son autre fille, épouse de Rollet du May ; institua héritiers Simon et Pierre de Moustier, ses fils, nés de son mariage avec Agnès. Pierre de Moustier, écuyer dit le Mégois de Moustier Haute-pierre l'aîné de ces deux fils, disposa de ses biens le 16 des calendes d'avril l'an 1333, en faveur de Simon de Moustier son frère (2) ; choisit sa sépulture en l'église du prieuré de Moustier Haute-pierre, au tombeau de ses ancêtres, fit un legs en faveur de Pierre et Guyette, ses bâtards ; laissa l'usufruit de la moitié de ses biens à Béatrix de Cubry son épouse, veuve de Jean, sire de Vaitte, chevalier ;

(1) Une bulle du pape Urbain II, de l'année 1096, adressée à l'archevêque de Besançon, Hugues II, fait mention de l'existence de l'abbaye de Moustier-Haute-pierre. Cette bulle se trouve dans les chartes de l'église métropolitaine de Besançon, et est rapportée par Dunod, Histoire du Comté de Bourgogne, tom. II, p. 585.

(2) Archives de l'Officialité de Besançon, cotes 3908 et 3893.

légua à Jeannette de Moustier, sa sœur, femme de Rollet du May, une somme d'argent ; à Jeannette de Chantrans sa nièce, fille de feu Guillaume de Chantrans, damoiseau, et d'Alix de Moustier sa sœur, aussi une somme d'argent ; rappela Jean, dit Moine de Binans, damoiseau, second mari de sa sœur Alix, et nomma pour exécuteur de ses volontés, le maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, ainsi que Simon de Moustier, son héritier. La postérité de celui-ci s'est éteinte, peu après, dans la personne de Richard de Moustier, damoiseau, qui l'an 1367 fut exécuteur du testament de Perceval de Dampierre. Sa sœur, Falcotte de Moustier, veuve de Gui de Chaucins, écuyer, testa le 15 juillet 1348 (1), et voulut être inhumée en l'église de Chaucins, auprès de sa mère ; elle donna ses biens à ses frères et sœurs, sans en désigner aucun en particulier, et pria Jean, dit Broignenet de Perrecey, écuyer, de faire accomplir ses dernières intentions.

II. Renaud DE MOUSTIER, chevalier, sire de Moustier Haute Pierre, fils aîné d'Etienne de Moustier, conclut un échange avec Gerard, sire de Durne, qui fut ratifié par Jean, sire de Durne, fils de celui-ci, au mois de novembre 1256 (2). Le même Renaud de Moustier cautionna, l'an 1260 (3), avec Guillaume, sire de Vaitte, et Perrin, de Willafans, damoiseau, le seigneur de Durne pour une somme d'argent qu'il devait à l'abbé de Saint-Paul de Besançon. Il fut père de Guillaume, qui suit :

III. Guillaume DE MOUSTIER, chevalier, sire de Moustier Haute Pierre, fut témoin, l'an 1318, de la reprise de fief de Jean de Willafans, châtelain d'Echalans, envers Agnès de Durne (4). Il était mort avant l'an 1330 suivant un acte (5), par lequel Richard, dit Rigaud de Willafans, écuyer, reprend en fief d'Agnès de Durne, épouse de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebel, le fief que les enfants de feu Guillaume de Moustier, chevalier, tiennent de lui à Willafans. Il avait épousé une fille de Jean, dit Rigaud de Willafans, chevalier, de laquelle il eut :

(1) Archives de l'Officialité de Besançon.

(2) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre.

(3) Titres de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon.

(4) Archives de la maison de Beaufremont.

(5) *Ibidem*.

- 1.° Simon de Moustier, qui suit ;
- 2.° Jean de Moustier, écuyer, châtelain de Montfaucon, qui fut témoin, l'an 1336, du testament de Jacques d'Arguel, chevalier, sire de Rosey (1).

IV. SIMON DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, fit hommage, au mois de septembre 1330, à Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, comme mari d'Agnès de Durne, dame de Willafans, de ceux de ses biens qui relevaient de cette seigneurie (2). Il fut père de Pierre de Moustier, qui suit :

V. PIERRE DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, fut, l'an 1351 (3), exécuteur du testament de Hugues d'Ornans, damoiseau, son neveu, qui légua aux enfants de ce seigneur ce qu'il possédait dans les terres de Chantrans et de Silley. Il le fut aussi de celui de Humbert de Willafans, damoiseau, l'an 1335 (4). Il est mentionné dans celui d'Isabeau de Scey, femme de Jean de Thoraise, seigneur de Lod, de l'an 1358 (5). Il fonda, l'an 1382, le 23 mars, une messe de l'immaculée Conception en l'église du prieuré de Moustier Haute Pierre, à laquelle il donna, pour cet effet, quatre florins d'or (6). Il avait épousé Jeannette de Willafans, qu'Agnès de Willafans, sa parente, femme de Guide Nant, substitua, l'an 1349, à Hugues de Nant, son fils. Leurs enfants furent :

- 1.° Gérard de Moustier, qui suit ;
- 2.° Simonnette de Moustier, mariée à Jean, dit Rigaud de Willafans, écuyer, nommé dans la reprise de fief de Jacqueline de Gouhenans, dame de Torpe, envers Etienne, comte de Montbéliard, de l'an 1389 (7).

IV. GÉRARD DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, se qualifie de fils de Pierre de Moustier,

(1) Titre original en la bibliothèque de Saint-Vincent.

(2) Archives de la maison de Beaufremont.

(3) Archives de l'Officialité de Besançon.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*

(6) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre.

(7) Archives de la maison de Châlons.

dans une reconnaissance qu'il fit aux religieux de Moustier Haute Pierre, le 7 novembre 1381 (1), d'un cens annuel de sept gros, qu'il leur devait, pour un des anniversaires fondé dans leur église par ses prédécesseurs. Jean de Chambornay, écuyer, et Odin d'Arbois, cleric, furent témoins de cet acte. Ce seigneur était mort en 1389, suivant un titre de cette année, laissant pour fils Hugues ou Huguenin, qui suit :

VII. Hugues ou Huguenin DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, rappelé comme fils de feu Gérard Moustier, dans la reprise de fief de Jacqueline de Gouhenans, de l'an 1389 (2), était alors sous la tutelle de Jean de Willafans, son oncle. Il assista, l'an 1405, à l'hommage rendu par Perrin de Mamiroles, écuyer, à Conrad, comte de Fribourg et de Neuchâtel (3). Il fut exécuteur du testament de Jeannette de Longevelle, sa cousine, fille de feu Guillaume de Longevelle, écuyer, l'an 1430 (4), et de ceux de Guillemette de Faucogney, épouse de Conrad de Dompney, d'Etienne de Dompney et de Marguerite le Faucogney, femme dudit Etienne, en 1434, 1440 et 1446. Il donna, le 6 février 1431, à Jean, prieur de Moustier Haute Pierre, une vigne, située sur le territoire de Moustier, en augmentation des revenus de la chapelle, fondée par ses ancêtres à l'autel de Saint-Antoine, lieu de leur sépulture. Odon, abbé de Clugny, ratifia ce don l'an 1436 (5).

En 1452, les troubles intérieurs de la ville de Besançon, ayant engagé ses principaux habitants à réclamer l'appui et la protection du duc de Bourgogne, Thibaud de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, s'y rendit, accompagné de plusieurs chevaliers de la cour de Bourgogne, et entre autres de Hugues de Moustier, et signa le 6 septembre de cette même année, un traité avec le gouverneur de cette ville, qui, trois jours après, remit ses clefs à Philippe le Bon (6). Hugues de Moustier fut, du côté du maréchal de

(1) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre

(2) Archives de la maison de Châlons.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

(5) Archives de l'Officialité de Besançon.

(6) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre.

Bourgogne, l'un des témoins de ce traité, avec Guillaume de Vienné, Guillaume de Ray, seigneur de Pressigny; Philippe d'Oiselet, seigneur de Clervaux; Edme Rabutin, seigneur d'Épirey; Louis de Chanterole, bailli de Macon; Antoine de Leuvront; Antoine de Mandres; Pierre de la Rochelle et Etienne de Saint-Moris (1).

Hugues de Moustier fut encore la même année témoin des dernières dispositions de Thierry de Rambeval, écuyer. Jean de Thoraise, chevalier, seigneur de Torpe, le nomma dans celles qu'il fit l'an 1456 (2).

Il avait épousé Pierrette de Montbéliard, fille de Nicolas, dit Noblat de Montbéliard, damoiseau, qui, par son testament du 4 mars 1410, légua à sa fille l'habitation qu'il avait à Willafans, et vingt-six mesures de sel à percevoir annuellement sur les salines de Saulnoz.

Hugues de Moustier est décédé, après avoir testé dès 1410 et 1440 (3), laissant de son mariage avec Pierrette de Montbéliard :

- 1.° Simon II de Moustier, qui suit ;
- 2.° Guillaume de Moustier, abbé de Bellevaux, de l'ordre de Cîteaux, qu'il quitta pour prendre le gouvernement du prieuré de Marast, de l'ordre de Saint-Augustin. L'austérité de ses mœurs ayant mécontenté les religieux de son abbaye, qu'il voulait maintenir dans toute la sévérité de la règle, ils l'accusèrent de magie et de sortilèges. Les sciences abstraites auxquelles il s'appliquait donnèrent prise aux soupçons. On l'accusa de fabriquer des figures de cire pour répandre des maléfices, et on lui attribua la cause des maladies qui avaient régné depuis quelque temps. La clameur populaire ayant été excitée contre lui par ses ennemis, l'archevêque de Besançon commit Nicolas Jacquier, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, inquisiteur de la foi, pour examiner la vérité des plaintes; il lui associa dans cette commission Guillaume de Rochefort, et pour secrétaire Jean-

(1) Histoire de Bourgogne, par dom Planchet, tom. III, p. 281.

(2) Archives de l'Officialité de Besançon.

(3) Archives de l'Officialité de Besançon, cotes 1086 et 6698.

Dubois, qui remplissait auprès de lui les mêmes fonctions. L'accusé fut transféré au château de Fontenoy en Vosges et y fut interrogé le 24 mai 1463 (1) par ses juges, en présence de Jean de Neufchâtel, chevalier, seigneur de Montagu et de Rénel, et d'Aymé de Mailleroncour, écuyer. L'examen de sa vie passée et ses réponses, le justifiaient entièrement, et il fut renvoyé pleinement absous. Sa piété et sa vertu se montrèrent même sous un tel jour qu'il fut nommé peu après évêque suffragant de l'archevêché de Besançon.

- 3.° Claude de Moustier, écuyer, qui fut témoin l'an 1496 du testament de Pernelle de Mathenay, femme de noble homme Guyot Mignet d'Orchamps en Venne (2).

VIII. Simon DE MOUSTIER, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Moustier de Haute-Pierre et de Bermont, fils aîné de Hugues de Moustier et de Pierrette de Montbéliard, épousa Claire du Terrail, tante de Pierre du Terrail dit le chevalier Bayard, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche. Le contrat fut passé le 11 février 1453 en présence et du consentement de Guillaume de Vienne, prieur de Morteau, oncle de cette demoiselle, et eut entre autres témoins, Othénin de Cléron, Etienne de Saint-Moris, Guillaume de Beaujeu et Antoine de Leugney, écuyers.

Il fut reçu chevalier de Saint-Georges dans le chapitre tenu à Seurre le 14 avril 1472 avec Pierre de Wilafans, son beau-frère, Jean de Scey, Antoine de Brancion, Guillaume de Charmes, Jean de Chargey, fils de Jean Dampierre ; Guillaume et François de Ray, Jean de Montureux, Poncard et Bouton de Corrules, Jean de Rupt et Simon de Granson (3).

(1) Archives de la maison de Poitiers.

(2) Archives de l'Officialité de Besançon.

(3) L'existence des confréries nobles date particulièrement du retour des Croisades. Elles ont eu quelquefois pour fondateurs des souverains et souvent aussi de simples gentilshommes. Des statuts en réglaient les cérémonies et les conditions d'admission, qui presque toujours avaient lieu au scrutin. De pareilles confréries furent l'origine de plus d'un ordre de chevalerie, dont la piété ou la galanterie avait été le premier mobile. C'est ainsi que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ins-

Simon de Moustier se distingua sous Charles le Téméraire, son souverain, dans toutes ses guerres et l'ac-

titua en 1430 l'ordre de la Toison-d'Or, à l'imitation d'une confrérie de la Toison, créée précédemment à Naples par Roger II. Mais en limitant à vingt-quatre seulement le nombre des chevaliers admis, Philippe-le-Bon suscita une vive jalousie parmi tous les gentilshommes des deux Bourgognes, qui par leur naissance et leur rang étaient en situation de prétendre au même honneur.

Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et seigneur de Seurre, un des plus illustres seigneurs de la Bourgogne, qui le premier avait reçu cette décoration des mains de ce prince, pour fournir une compensation à l'amour-propre offensé de la haute noblesse des deux Bourgognes, proposa à celle-ci, de l'agrément du souverain, l'institution d'une confrérie noble, sous le patronage de Saint-Georges, dont la décoration représentant l'effigie en or de ce saint, patron de la chevalerie, et en vénération particulière dans les deux Bourgognes, serait suspendue au même ruban que celui de la Toison-d'Or, et dont les preuves d'admission seraient celles d'une vie sans reproche, et d'une noblesse de race de chevalerie, de nom et d'armes, sans origine connue.

La première assemblée ou chapitre de cette confrérie eut lieu en l'église des Augustins de Saint-Georges l'an 1430, et elle y élit pour son chef et gouverneur Guillaume de Vienne, son fondateur ; elle tint ensuite ses chapitres à Seurre. Des confréries particulières aussi sous le patronage de Saint-Georges, s'étaient formées vers la même époque à Saint-Georges de Mancey et à Châlons-sur-Saône. Cette dernière ne tarda pas à faire avec celle de Seurre un acte d'aggrégation.

Une année après l'institution de cette confrérie de Saint-Georges, Philibert de Molans, gentilhomme du comté de Bourgogne, ayant terminé la construction d'une chapelle près l'église paroissiale de Rougemont, où il possédait un fief, dans l'intention d'y renfermer des reliques de Saint-Georges, que dès l'année 1390 il avait rapportées de la Terre-Sainte, convoqua tous les gentilshommes ses parents, voisins et amis pour assister à la bénédiction de cette chapelle, et à l'installation de la châsse qui renfermait ses précieuses reliques.

Divers offices furent fondés en l'honneur de Saint-Georges, dès cette première assemblée, qui se renouvela constamment depuis, à l'anniversaire de ce saint; et quelques années après, les guerres qui suivirent la mort de Charles-le-Téméraire, et la réunion du duché de Bourgogne à la couronne de France ayant mis fin à la première confrérie de Saint-Georges, instituée par Guillaume de Vienne, celle de Rougemont au comté de Bourgogne continua à exister sans aucune rivalité avec plus d'éclat encore qu'elle n'avait fait jusque-là, en prenant tout-à-fait le caractère, les statuts et le cérémonial d'un ordre de chevalerie, sous la protection immédiate de l'empereur Maximilien, et de tous les autres souverains, qui ont régné après lui sur la Franche-Comté. Lors de la conquête de cette province, Louis XIV maintint l'ordre de Saint-Georges dans son existence et ses honneurs, en daignant même substituer de sa propre main le ruban de son ordre du Saint-Esprit à celui de la Toison-d'Or.

La confrérie de Saint-Georges, depuis son origine, compte au-delà

compagna à Moray, à Grançon et devant Nancy, où ce duc perdit la vie le 5 janvier 1477. Simon de Moustier testa en 1496 (1) et était mort, ainsi que Claire du Té-rail sa femme, en 1503, suivant le testament de Guillaume-Brunet de Flangebouche, demeurant à Orchamps en Venne, dans lequel ils sont rappelés tous deux comme n'existant plus (2). Simon de Moustier eut pour fils et héritier Jean de Moustier, qui suit :

IX. Jean DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier, Bermont, Cubry, Nant, Adrisans, Louze, Chai-gei etc., s'allia le 14 septembre 1796 avec Marguerite de Granvillars, fille de Thibaud de Granvillars, seigneur de Morvilliers, chevalier de Saint-Georges et de Philiberte de Haguembach (3). Le traité fut passé,

de neuf cents chevaliers, dont les preuves d'admission, suivant les statuts de l'ordre, étaient celles de seize quartiers de noblesse, surmontés de neuf degrés paternels. Depuis 1589 on a encore ajouté aux anciens statuts, le serment de vivre et mourir dans la religion catholique, et dans la fidélité au souverain légitime.

Jurain, dans son histoire de la ville et du comté d'Aussonne, 1611 (page 110), fait mention de l'institution de la première confrérie de Saint-Georges, établie en Bourgogne ; et Courtepée, dans sa description historique de ce duché (tom. IV. page. 588), cite le rôle qui renferme la liste des chevaliers reçus dans l'ordre, à Seurre, en 1572, avec Simon de Moustier. Il est également question des confréries de Saint-Georges au duché de Bourgogne dans l'origine des Bourguignons, par Pierre de Saint-Julien, 1581, page. 413.

La France chevaleresque, l'Abrégé chronologique sur la Noblesse, par Cherin, et un grand nombre d'autres ouvrages, font mention de l'ordre de Saint-Georges, au comté de Bourgogne. L'état des preuves et des blasons de tous les chevaliers vivants en 1663 a été publié à Besançon par Jean Couché, en cette même année 1663 ; et un recueil des statuts de l'ordre, ainsi que la liste de tous les chevaliers reçus depuis 1431, a été imprimé à Besançon par Jean-Félix Charmet, en 1768.

(1) Archives de l'Officialité de Besançon, cote 5863.

(2) *Ibidem*.

(3) Elle était sœur de Marie de Haguembach, mariée à Antoine de Montureux, et fille de Pierre Haguembach, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, et grand bailli d'Auxois, reçu à Saint-Georges en 1454. Celui-ci fut nommé par Charles-le-Téméraire, son souverain, au gouvernement de Ferette, après que ce comté lui eut été vendu ou engagé par le duc Sigismond d'Autriche. Plus tard, lorsque celui-ci, aidé par les Suisses et la Ligue allemande, à l'instigation de Louis XI, l'eut repris de vive force, Pierre de Haguembach étant tombé entre les mains des ennemis de son maître, fut conduit à Brisac, où en 1476 il eut la tête tranchée.

entre autres à la participation de Philibert et Humbert de Granvillars, écuyers, frères de la future épouse, et en présence de plusieurs autres seigneurs parents et amis, du nombre desquels étaient Antoine d'Orsans, seigneur de Lomont (marié lui-même depuis, à une sœur de Marguerite de Granvillars), Georges de Montureux, seigneur de Melisey, neveu de celui-ci; Charles de Vy, seigneur d'Auxelle, et Pancras de Petite Pierre, seigneur de Cromary, chevalier de Saint-Georges.

Cette dame eut depuis un legs dans le testament de Humbert de Granvillars, son frère, de l'an 1503. Elle fut aussi héritière l'an 1505 (1) de Marie de Haguembach, sa tante, veuve d'Antoine de Montureux, en Ferette. Au moyen de ces successions elle porta dans la maison de Moustier les terres et seigneuries de Nant, Cubry, Adrisans et autres, provenant, la plupart, originairement des maisons de Nant et d'Accolans, éteintes dans celles de sa famille. Les seigneurs de Moustier ont dès lors fixé leur résidence habituelle dans le château de Nant, qui est toujours demeuré depuis dans leur maison et qui, avec les terres environnantes, ont été érigées plus tard en marquisat sous le nom de Moustier.

Marguerite de Granvillars étant veuve de Jean de Moustier, se maria avec Pierre de Rye, sire de Cortebrune, écuyer, d'une des plus grandes maisons de la province, qui dans un codicille, en date de 1536, se plaint d'avoir été abandonné par sa femme dans sa vieillesse (2). Elle n'eut point d'enfants de cette seconde alliance. Elle laissa deux fils de la première :

1.^o Simon, qui suit;

2.^o Jean de Moustier, écuyer. Ce dernier, reçu chevalier de Saint-Georges en 1531, avait fait le 9 juillet 1529, avec son frère aîné, le partage de la succession de leurs père et mère. Il eut dans son lot la seigneurie de Bermont et celle de Moustier Haute-Pierre, y compris la suzeraineté sur les arrière-fiefs qui en relevaient, appartenant

(1) Archives de l'Officialité de Besançon.

(2) *Ibidem.*

à Perceval et Antoine de Dortans, écuyer. Il fut témoin l'an 1538 du traité de mariage de Nicolas de Meligny, seigneur de Dampierre, avec Jeanne d'Orsans. Il testa le 4 juillet 1540 en présence de Jean de Meligny, seigneur de Dampierre, et d'Antoine d'Orsans seigneur dudit lieu, écuyers ; élut sa sépulture en l'église du prieuré de Moustier Haute-Pierre en la chapelle de Saint-Antoine, au tombeau de ses ancêtres ; légua l'usufruit de ses biens à Marguerite de Saint-Mauris Sancey sa femme ; fit un legs à Pierre son bâtard, et institua héritiers les enfants de feu Simon de Moustier son frère. Ceux-ci, qui avaient transporté leur résidence dans le château de Nant, chef-lieu des terres provenant de l'héritage de Marguerite de Granvillars leur aïeule maternelle, situé dans une autre partie de la province, ne conservèrent de cette succession que la terre et seigneurie de Bermont, dont ils se trouvaient plus rapprochés et aliénèrent la seigneurie de Moustier Haute-Pierre, berceau de leur maison, qui depuis cette époque a passé dans la maison de Randan, éteinte dans celle de Lorges.

XI. Simon III DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Cubry, Nant, Adrisans, Cuse, Bonal, Pons, Louse et Chaigey, fut reçu dans l'ordre de Saint-Georges, à Rougemont en 1518, où il nomma pour ses quatre lignes, *Moustier*, du *Terrail*, *Granvillars* et *Haguembach* (1). Il était encore l'an 1517 avec Jean de Moustier, son frère, sous la tutelle de Pierre de Rye, leur beau-père, qui en cette qualité acensa soixante journaux de terre à des habitants de la seigneurie de Cubry. L'année suivante il transigea au nom de ses pupilles avec Gaspard d'Haguembach, seigneur dudit lieu, par la médiation de Bernard de Montureux, abbé du Val-Dieu en présence de Jean d'Alenjoie, d'Adrien Berchenet dit Saint-

(1) Archives de l'ordre de Saint-Georges, et statuts de l'ordre de Saint-Georges au comté de Bourgogne, avec la liste de tous les chevaliers reçus dans ledit ordre depuis 1431. A Besançon, de l'imprimerie de Jean-Félix Charmet, 1768.

Mauris Chastenois ou en Montagne, seigneur de Mathey, et de Jean-Guillaume de Bruncoff, seigneur de Mailleroncourt, écuyer et chevalier de Saint-Georges.

En 1524, Clémence de Montbéliard de Franquemont, dame de Béveuse, tante de Simon de Moustier, chargea celui-ci de l'accomplissement de ses dernières volontés. Il fut témoin l'an 1527 du traité de mariage d'Anne d'Aros avec François du Louvat, écuyer, seigneur de Champolon, fait au château de Meximeux. Guillaume, comte de Furstemberg, le pria d'assister en son nom et de le remplacer aux obsèques de Ferdinand de Neufchâtel, chevalier de la Toison-d'Or et de Saint-Georges, frère de Charles de Neufchâtel archevêque de Besançon (1).

Simon de Moustier partagea l'an 1529 avec son frère, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, les biens de leurs père et mère et eut dans son lot les seigneuries de Nant, Cubry, Adrisans, Cuse, Bonnal, Pons, Louze et Chaihey. Il avait épousé avant l'an 1533, Louise de Cornon de Gorrevod, veuve d'Antoine d'Espotots, écuyer, seigneur de Magnane et nièce du cardinal de Gorrevod, évêque de Maurienne, légat en Savoie et de Laurent de Gorrevod, comte de Pontevaux, vicomte de Salins, duc de Nole, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller chambellan et grand-maitre-d'hôtel de l'empereur Charles-Quint, grand-maréchal de Bourgogne, etc. (2).

Louise de Cornon-Gorrevod étant veuve de Simon de Moustier, se remaria en troisièmes noces avec Jean de Cyvria (reçu à Saint-Georges en 1550, décédé en 1553), et elle en eut une fille, Françoise de Cyvria, alliée 1.^o à Claude de Tenay, seigneur de Saint-Christophe; 2.^o à Nicolas de Rouvray chevalier de l'ordre du roi de France, qu'elle institua héritier de ses biens. Cette disposition

(1) Archives de Montbéliard.

(2) Laurent de Gorrevod est mort en 1527, après avoir institué pour héritier Jean de Gorrevod (reçu à Saint-Georges en 1527), dont le bisaïeul avait épousé l'héritière de la maison de Cornon ou Corno, en ajoutant ce nom au sien. Charles-Emmanuel de Gorrevod, petit-fils de Jean, fut prince de l'empire, duc de Pontevaux, chevalier de la Toison, etc. Sa maison s'est éteinte en 1636.

fut la source d'un procès considérable entre le seigneur de Rouvray et les enfants de Simon de Moustier, qui ne fut terminé qu'en 1580.

Simon de Moustier est décédé en 1539, ayant eu de son mariage :

- 1.° Pierre III de Moustier, qui suit ;
- 2.° Balthasar de Moustier, mort sans postérité ;
- 3.° Jeanne de Moustier, mariée à Melchior de Sagey, écuyer, seigneur d'Adrisans et chevalier de Saint-Georges. Elle en était veuve en 1570 et avait eu pour fils Pierre de Sagey.
- 4.° Marguerite de Moustier, morte sans alliance.

XII. Pierre DE MOUSTIER, troisième du nom, chevalier, seigneur de Cubry, Nant, Bermont, Trichâteau, Roche, Cuse, Bonnale, Pont, Adrisans, etc., capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers à cheval, fut reçu dans l'ordre de Saint-Georges en 1536, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier, Granvillars, Cornon de Gorrevod* et *Rivoire*. Par lettres-patentes de l'an 1554, Charles-Quint accorda à Pierre de Moustier des concessions territoriales et des privilèges particuliers en récompense des services éclatants qu'il lui avait rendus devant Metz, où par sa vaillance et ses faits d'armes il couvrit la retraite de l'armée impériale au commencement de l'année 1553.

Le 27 mars 1564, il acquit les dîmes de Fallon, de Henriette de Lambrey, veuve d'Etienne de Raincour, écuyer, pour cinquante écus d'or. Le 2 février 1570, il donna son dénombrement pour une portion des châteaux de Nant et de Roche, bois et vignes en dépendants, et ses droits seigneuriaux et de justice sur les villages de Pont-sur-l'Oignon, Bonnal, Cuze et Adrisans et la taille à lui due par les habitants desdits villages (1). En 1571 il fut nommé exécuteur du testament de Gérard d'Aros, seigneur d'Uzelle.

Il épousa 1.°, l'an 1556, Catherine de Bressey, fille de feu Claude de Bressey, écuyer, chevalier de Saint-Georges

(1) Inventaire de la maison de Châlons (article Nant, cote 12), se trouve à la chambre des comptes de Dole.

en 1498, et de Catherine d'Aubonne; 2.^o, par traité du 26 juillet 1564, passé en présence de Melchior de Sagey son beau-frère, et de François de Vaudrey, seigneur de Barboux, Françoise de Vy, fille de feu Baptiste de Vy le Lure, seigneur de Mercey et Gevigney, chevalier de Saint-Georges en 1519, et d'Eve de Bougne, fille de Renaud de Bougne, chevalier de Saint-Georges, et de N... de la Chambre-Mont-Saint-Ligier; 3.^o Marguerite de Tresdondam. Il testa au château de Nant le 30 juillet 1576, élu sa sépulture en l'église des Cordeliers de Rougemont, auprès de celle de Simon de Moustier son père, fit des legs aux filles qu'il avait eues de ses deux premiers mariages, et à Maurice de Moustier, son bâtard; institua héritier Desle de Moustier son fils, et l'enfant dont Marguerite de Tresdondam, sa troisième femme, était enceinte, au cas que ce fût un enfant mâle. Il eut de son premier mariage:

- 1.^o Barbe de Moustier, alliée 1.^o à Adrien de Manfond, chevalier; 2.^o à François de Bricey, écuyer, baron dudit lieu (1);
- 2.^o Françoise de Moustier, alliée 1.^o à Nicolas de Rosières, seigneur d'Arbigny en Champagne, d'une branche cadette de la maison de Rosières, au comté de Bourgogne. Ce seigneur reprit en fief, à cause de sa femme, une portion de la seigneurie de Cubry envers le seigneur de Rougemont, le 8 novembre 1584. De cette alliance sortirent deux fils: Claude de Rosières, seigneur d'Arbigny, mari d'Antoinette de Crosey, et Jean de Rosières, mari de Clauda de Villars. Françoise de Moustier étant veuve passa à de secondes noces avec Jacques de Saint-Crix, seigneur de Villers-Saint-Marcelin et de Bourbonne, chevalier renommé par sa vaillance, et qui fut assassiné traîtreusement de deux coups d'arquebuse dans son jardin de Saint-Marcelin. Il eut encore la force de poursuivre ses meurtriers, et en immola un à sa vengeance avant

(1) La dispense des bans pour ce second mariage est inscrite aux registres de la chambre archiépiscopale de Besançon, en date du 5 juin 1585.

d'expirer. Il ne laissa qu'une fille de son mariage avec Françoise de Moustier, nommée Gabrielle, qui épousa Pierre de Grilly, seigneur dudit lieu en Savoie, chevalier de l'Annonciade ;

- 3.° Claudine de Moustier, religieuse en la noble abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier.

Du second lit vinrent :

- 1.° Desle de Moustier, qui suit ;
2.° Marguerite de Moustier, morte sans alliance.

Il n'eut du troisième mariage qu'un fils posthume, mort en bas âge.

XIII. Desle DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Cubry, Nant, Bermont, etc., etc., capitaine et gouverneur, pour le comte de Montbéliard, des châteaux-forts de Clerval et de Passavent, au comté de Bourgogne, en 1599; capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes à cheval pour le roi d'Espagne; fut reçu dans l'ordre de Saint-Georges en 1593, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier*, *Cornon de Gorrevod*, *Vy* et *Bougne*. Il fut élu chef et gouverneur de l'ordre en 1609; et au chapitre tenu à Gray en 1628, il jura les lignes paternelles de Claude-François de Grammont, avec Jean-Jacques de Latour-Saint-Quentin.

Il épousa, par contrat de l'an 1589, Antide de Pra, fille de Philibert de Pra, chevalier, seigneur de Cyvria, commissaire-général de l'armée espagnole au comté de Bourgogne pendant la guerre de 1595, et de Marie de Balay. Il fit son testament au mois de juillet 1631, choisit sa sépulture en l'église des cordeliers de Rougemont, au tombeau de ses père et mère et de Simon de Moustier son aïeul; légua l'usufruit de ses biens à Antide de Pra sa femme, fit des legs d'argent à ses fils cadets et à ses filles, et institua pour légataire universel Gaspard, son fils aîné, lui substituant Philibert, son second fils, auquel il laissa la terre et seigneurie de Bermont et ses dépendances; chargea de l'accomplissement de ses volontés Aymé de Pra Balay, seigneur de Longvy, chevalier de Saint-Georges, son beau-frère, et Jean-Baptiste de Vy, seigneur de Mailleroncourt et Bourbevelle, aussi chevalier de Saint-Georges, son neveu. Ses enfants furent :

- 1.° Gaspard, qui suit ;
2.° Philibert de Moustier, seigneur de Bermont, ca-

- pitaine de cavalerie au service d'Espagne , reçu chevalier de Saint-Georges en 1623, élu gouverneur de l'ordre en 1632, tué à l'attaque du château de Ray l'année 1642, en combattant pour son prince dans l'armée du duc de Féria. Il laissa de son mariage avec Claire de Vy de Mailleroncourt :
- a. Marguerite-Emmanuelle de Moustier, mariée, le 12 août 1652, à Jean-Claude-Antoine du Louvron , seigneur de Rambey , chevalier de Saint-Georges ;
 - b. Antoinette de Moustier, chanoinesse en la noble abbaye de Beaume-les-Dames ;
 - c. Anne-Baptiste de Moustier, religieuse à la visitation à Dôle ;
 - d. Thomas de Moustier, écuyer, seigneur de Bermont, reçu chevalier de Saint-Georges en 1654, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, qui mourut sans postérité de son mariage avec mademoiselle de Reculot en 1703, et éteignit ainsi cette branche cadette de la maison de Moustier, dont il reste une branche bâtarde sous le nom de *Bermont*, issue d'un fils naturel de Philibert de Moustier, qui a laissé postérité, après avoir servi d'abord comme cavalier dans la compagnie de son frère Thomas de Moustier ;
- 3.° Antoine de Moustier, religieux en la noble abbaye de Saint-Claude ;
 - 4.° Léonor de Moustier, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem le 19 mai 1617, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes d'infanterie pour le service du roi d'Espagne dans les Pays-Bas en 1630, ensuite de cent hommes d'armes à cheval ; fut plus tard sergent-major du terce du marquis de Sallade, à la tête duquel il perdit la vie à la bataille d'Aveinbourg le 28 mai 1635 , sous les ordres du prince Thomas de Savoie, laissant la réputation d'un des meilleurs capitaines de son temps ;
 - 5.° Marie de Moustier, alliée à Ferdinand de Précipiano, seigneur de Cuse, fils d'Hector de Précipiano, baron de Soye, et petit-fils de François de Précipiano, noble génois, et de Marguerite Spina. Elle testa le 25 avril 1644, et fut mère de

- Philibert de Précipiano, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie au service d'Espagne ;
- 6.° Jeanne de Moustier, reçue en 1608 en l'abbaye d'Onans, ensuite religieuse tierceline à Gray ;
 - 7.° Marguerite de Moustier, chanoinesse en la noble abbaye de Baume-les-Dames ;
 - 8.° Anne-Suzanne de Moustier, reçue religieuse en la noble abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier, le 3 septembre 1615 (1), où ses quartiers de noblesse furent jurés par les seigneurs d'Igny, de Chissey, de Chastenay et de Ronchaux. Elle fut élevée à la dignité d'abbesse de cette maison en 1645, après le décès d'illustre dame Antoinette de Ronchaux ; mais elle ne put en prendre possession qu'au mois de janvier 1647, cette abbaye ayant été incendiée au mois de juin 1637, pendant la guerre dont la Franche-Comté avait été le théâtre ;
 - 9.° Jeanne - Marguerite de Moustier, mariée, par contrat passé au château de Nant le 17 mars 1630, à Frédéric de Chavirey, seigneur de Vaucelle et de Recologne (reçu à Saint-Georges en 1651), fils de Frédéric de Chavirey, chevalier, seigneur desdits lieux, et d'Anne de Cointet, en présence et de l'agrément de ses père et mère, d' Aimé de Pra-Ballay son oncle, de Gaspard, Philibert, Antoine et Léonor de Moustier, ses quatre frères, de Thomas de Chavirey, chanoine de Besançon, prieur de Grande-Cour, et de Mathieu de Lesay, chevalier, seigneur de Moutonne, mari de N... de Chavirey, sœur de Frédéric ;
 - 10.° Jacqueline de Moustier, mariée, par traité du 29 avril 1631, à Philippe - Guillaume de Belot, seigneur de Vilette, écuyer, fils de Claude de Belot, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Danielle de Franchet d'Estavayé ;
 - 11.° Catherine de Moustier, mariée à N... de Meynier, seigneur de Publy.

XIV. GASPARD DE MOUSTIER, chevalier, baron d'Igny, seigneur de Cubry, Nant, Adrisant, Vithorey, Bonnal,

(1) Dunod, Histoire des Séquanois, tom. I, pag. 166 et suiv.

Citey, etc. ; reçu dans l'ordre de Saint-Georges dans le chapitre tenu en la cité impériale de Besançon, dans l'église des révérends pères Carmes de l'ancienne observance, l'an 1648, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier*, *Vj.*, *Pra* et *Balay*, jurées par Claude-Antoine de Vaudrey, Affricain de Montagu, Jean - François de Vy et Jean-Adrien de Salives. Son rang d'ancienneté lui donna, en 1663, la qualité de bâtonnier de l'ordre.

Il fut, comme son père, capitaine et gouverneur des châteaux-forts de Clerval et de Passavant, et institué en cette qualité le 18 mars 1643 (1). Après avoir servi cinq ans comme volontaire dans le régiment du baron de Belvoir, il y obtint une compagnie en 1632, et passa en 1634 dans le terce du comte de Laverne, dans lequel il fut blessé et fait prisonnier en combattant pour son souverain. Il fut plus tard sergent-major d'un terce bourguignon sous le marquis de Saint-Martin, et eut aussi le commandement de la ville de Dôle. La noblesse du comté de Bourgogne, après la réunion de cette province à la France, le députa l'an 1675, ainsi que le comte de Poitiers, pour aller demander à Louis XIV le rétablissement des états du comté de Bourgogne. Le zèle avec lequel il poursuivit cette négociation abrégéa sa vie ; il mourut la même année à Paris, et y fut inhumé en l'église de Saint-André-des-Arcs.

Il avait épousé 1.^o Claudine de Pillot, fille et héritière de Philippe de Pillot, écuyer, baron d'Igny et seigneur de Citey, et de N... d'Allemand-Molprey ; 2.^o Marguerite-Françoise de Crosey, fille de feu Antoine-François de Crosey, écuyer, seigneur audit lieu Rans et Molprey, et de Péronne de Ronchaux, par traité passé à Mignavillers le 17 juin 1661.

Gaspard de Moustier avait testé le 10 avril 1668, et institué pour légataire universel Jacques - Nicolas de Moustier, son fils aîné, en nommant pour ses exécuteurs testamentaires Louis de Scy, baron de Chevroz, et le seigneur de Nesity, pour ses enfants du premier lit, et pour ceux du second, Philippe-Guillaume de Belot de Villette son beau-frère, et Thomas de Moustier son ne-

(1) Inventaire de la maison de Châlon.

veu , seigneur de Bermont. Il eut de son premier mariage :

- 1.^o Jacques-Nicolas de Moustier, qui suit;
- 2.^o Philippe-Joseph, religieux et chambellan de la noble abbaye de Saint-Clair. Celui-ci disposa de ses biens le 23 octobre 1670, en faveur de son frère aîné , avant que de faire profession dans cette abbaye. Il fut reçu chevalier de Saint-Georges en 1782, et est décédé en 1713 ;
- 3.^o Adrien de Moustier , religieux en la noble abbaye de Baume-les-Messieurs ;
- 4.^o Guillaume de Moustier, mort sans alliance ;
- 5.^o Antoine de Moustier , aussi décédé sans alliance ;
- 6.^o Claude-Antoinette de Moustier, religieuse en la noble abbaye de Migette ;

Les enfants du second mariage de Gaspard de Moustier, furent :

- 1.^o Claude-Nicolas de Moustier, auteur de la branche qui subsiste ;
- 2.^o Georges de Moustier, mort sans postérité ;
- 3.^o Claude-Denis de Moustier, qui servit avec distinction dans l'armée espagnole. Au moment de la conquête, il écrivit à sa famille que puisqu'il ne pouvait plus se servir légitimement de son épée pour son ancien souverain, il voulait du moins lever pour lui les bras au ciel. Il quitta ainsi sa cuirasse, à l'âge de vingt ans, pour se vouer à Dieu dans le couvent des capucins de Salins, où il fit ses vœux sous le nom de frère Joseph en 1683, et où il est mort dans un âge fort avancé, en grande vénération dans son ordre et dans toute sa province.
- 4.^o Jules - François de Moustier, qui suivit l'exemple de son frère, en embrassant, comme lui, la règle de Saint-François ;
- 5.^o Clémentine de Moustier, morte sans alliance.

Marguerite de Crosez, douairière de Gaspard de Moustier, est décédée le 28 décembre 1716, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et a été inhumée près de ses père et mère dans la chapelle de Saint-Ferréol et Saint-Fergeux à Arlais. Sa mère, Péronne de Ronchaux, par son testament, du 4 février 1682, lui laissa un legs, et institua pour ses héri-

tiers Claude, Georges et Clémentine de Moustier, ses petits-enfants. Ceux-ci ont réuni plus tard tous les biens de cette branche de la maison de Crosey, et nommément la terre de Molprey, près Arlais, Claude-Denis et Antoine-François de Crosey, frères de Marguerite Crosey, veuve de Gaspard de Moustier, étant entrés tous deux dans les ordres.

XV. Jacques-Nicolas DE MOUSTIER, baron d'Igny, seigneur de Nant, Cubry, Bonnal, Puissant, Adrisans, Citey, Villemot, Sainte-Reine, l'Etang des Maisons, etc., reçu dans l'ordre de Saint-Georges en 1679, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier, Pra, Pillot et d'Allemand Molprey*, se maria avec Catherine de Pra, sa cousine, de laquelle il eut :

- 1.° Philippe-Antoine de Moustier, baron d'Igny, seigneur de Citey, Villemot, Sainte-Reine, etc., qui mourut, avant l'âge de vingt ans, des blessures qu'il avait reçues à la tête d'une compagnie de grenadiers, dans l'armée du maréchal de Tallard, au camp devant Landau au mois de novembre 1703. Il avait testé le 20 du même mois, en faveur de sa sœur, à laquelle il laissa tous ses biens maternels. Ses biens paternels retournèrent à son oncle, Claude-Nicolas de Moustier, devenu par son décès, chef de sa maison ;
- 2.° Marie-Claude-Antide de Moustier, mariée, par traité passé à Besançon le 4 décembre 1700, à Henri de Champagne, fils de Charles de Champagne, chevalier, seigneur de Chilly, Nenon, etc., reçu à Saint-Georges en 1674, et de Gasparine de Grivel de Perrigny, en présence et du consentement de François-Hyacinthe de Champagne, prêtre et docteur en théologie, Guillaume de Raincour, seigneur de Falon, capitaine de cavalerie ; Léonel de Toulangeon, seigneur de Raucour, Philippe-Joseph de Moustier, religieux et chambellan de l'abbaye de Saint-Claude, chevalier de Saint-Georges ; Claude de Moustier, seigneur de Cubry, chevalier de Saint-Georges ses oncles ; Philippe-Antoine de Moustier, baron d'Igny, son frère, Antide-Marie de Belay Saulx de Pra, son oncle, gouverneur et grand bailli de Langres ; Claude de

Belot, chanoine de Besançon, Jacques-Antoine de Belot, ses oncles, et Jean-Bapt. de Précipiano, comte de Soye, capitaine de cavalerie, son cousin. Trois années après, Marie-Claude-Antide de Moustier a recueilli l'héritage de son frère; et a porté ainsi dans la maison de Champagne les terres d'Igny, de Citey, Villemot, Sainte-Reine, etc. De son mariage sont issus, Philippe Gaspard, marquis de Champagne, baron d'Igny, capitaine au régiment de Tallard, chevalier de Saint-Georges en 1726, décédé en 1735; et François Xavier, marquis de Champagne, officier au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Georges, dont la postérité existe encore en la personne de Claude-Antoine-Louis de Champagne, marquis de Champagne, baron d'Igny, chevalier de Saint-Georges en 1773; et d'Adrien-Gabriel de Champagne, comte de Bousey, reçu également à Saint-Georges en 1773.

XV. Claude - Nicolas, comte de MOUSTIER, chevalier, seigneur de Nant, Cubry, Bonnal, Puissant, Molprey, Adrisans, etc., reçu chevalier de Saint-Georges en 1679, en nommant pour ses quatre lignes, *Moustier*, *Pra*, *Crosey* et *Ronchaux*, eut une compagnie d'infanterie dans le régiment de Royal-Comtois à la création de ce corps, et peu de temps après une compagnie de dragons dans le régiment de Grammont. Il quitta le service au moment de son mariage et se retira dans ses terres, où il déploya un très-grand faste. Les chevaliers de Saint-Georges le députèrent à la cour en 1710, pour s'opposer aux desseins des Bénédictins, qui voulaient introduire la réforme dans l'abbaye de Saint-Claude, au détriment des intérêts de la noblesse de Franche-Comté, et il réussit dans son entreprise.

Il avait épousé par traité passé à Tournay, le 7 mai 1695, Marie-Agnès, comtesse de Nassau, chanoinesse d'Andenne, fille de Maximilien, comte de Nassau et Conroy, baron de Varcoing (issu d'une branche cadette de la maison de Nassau Dillembourg et Orange, établie en Flandres depuis la fin du quinzième siècle, et éteinte récemment dans la personne de N... de Nassau, comte de Nassau et Conroy, mari de Constance de Lannoy, comtesse de Lannoy et du Saint-Empire, chanoinesse de Denain),

et de Marie-Florence de Harchies de Ville, dame de Les-trées. Il testa le 18 avril 1738 à Lons-le-Saulnier, entre les mains de Meynier notaire royal, et institua pour son légataire universel Philippe-Xavier, son fils, en lui substituant pour les terres de Nant et de Cubry son fils aîné et les descendants mâles et aînés de celui-ci (1).

Il mourut à Lons-le-Saulnier, le 27 avril 1738, âgé de soixante-seize ans, et fut inhumé à Arlay dans sa chapelle de Saint-Ferréol et Saint-Fergeux, au tombeau de sa mère, Marguerite de Crosey.

Il eut de son mariage, avec Marie-Agnès de Nassau :

- 1.° Joseph-Marie de Moustier, né le 30 mars 1697, et tenu sur les fonts par Jean de Vatteville, abbé de Beaume, et par Marguerite de Crosey, son aïeule ; tué en duel à Nancy, en 1713, étant à l'académie du duc de Lorraine ;
- 2.° Philippe-Xavier, qui suit ;
- 3.° Marie-Agnès de Moustier, née en 1699, morte en 1725, au moment où elle allait prendre possession d'une prébende dans le chapitre d'Andenne, que lui avait accordée l'Empereur Charles VI ;
- 4.° N... de Moustier, décédée en bas âge ;
- 5.° Jeanne-Gabrielle de Moustier, née en 1705, reçue chanoinesse en la noble abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier, en 1720. Elle a quitté plus tard cette maison pour se livrer à une retraite plus austère, où elle est morte en odeur de sainteté.

XVI. Philippe-Xavier DE MOUSTIER, chevalier, marquis de Moustier, seigneur de Nant, Cubry, Cubrial, Adrisans, Bonnal, Puissant, Chassey, Molprey, Gatey au comté de Bourgogne, et Monchy en Artois, premier gentilhomme de la chambre du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, né au château de Nant le 5 novembre 1707, reçu chevalier de Saint-Georges en 1724, en nommant pour ses quatre lignes, *Moustier*, *Crosey*, *Nassau* et *Harchies de Ville*, entré aux mousquetaires en 1725 ; a obtenu en 1727, dans le régiment de Béthune, cavalerie, une compagnie, avec laquelle il est passé dans

(1) Ce testament est inscrit au greffe de la ville de Vesoul sur le registre des Substitutions, fol. 93.

celui de Bourbon, par ordre du 20 mai 1730 ; il a fait en cette qualité, en Allemagne, les guerres de 1735 et ann. suiv. Il reçut en 1743 la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et en 1745, il accompagna en Italie le maréchal de Maillebois, comme aide-de-camp. Il s'est fait remarquer en plus d'une rencontre, pendant cette campagne et la suivante, particulièrement le 16 juin 1746, au passage du Réfudo, où pour ramener au combat une colonne qui venait d'être enfoncée, il prit en main un drapeau qu'il alla planter en avant de la ligne ennemie au milieu d'une grêle de balles. Peu après son retour d'Italie, le 1^{er} janvier 1748, il fut créé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom (ci-devant Givry, Courtebonne, Barentin, Villepreux Ruffec et Barbançon). Il fit à la tête de ce régiment toute la guerre de sept ans, pendant laquelle il se distingua autant par son intrépidité, que par la discipline sévère et l'instruction méthodique qu'il avait su introduire dans son corps. Créé brigadier des armées du roi, par brevet du 10 février 1759, il fut promu le 20 février 1761 au grade de maréchal-des-camps et armées du roi, dans lequel il fut employé comme inspecteur de cavalerie. Le 26 avril 1756, le roi lui avait accordé le brevet d'une pension de trois mille francs, comme une marque de sa satisfaction de ses services et de l'application qui le distinguait, et en 1768 Sa Majesté y joignit encore le don d'une gratification.

Par lettres-patentes de l'année 1741, enregistrées au parlement de Besançon et à la chambre des comptes de Dôle, il obtint l'érection des terres de Nant, Cubry, Cubrial et Adrisans, en marquisat, sous le nom de *Moustier*.

Le 20 octobre 1775, il reçut une lettre du roi pour la convocation de l'assemblée des Etats de la noblesse de l'Artois. Il est décédé à Paris, au mois d'avril de l'année suivante, et a été inhumé en l'église de Saint-André-des-Arcs, à côté de Gaspard de Moustier son aïeul. Il avait testé par testament olographe, en date du 6 mai 1761, déposé chez Monnot, à Paris, le 16 avril 1776.

Ce seigneur avait contracté alliance, par contrat passé au château de Monchy en Artois, le 22 août 1732, devant Gosse, notaire royal à Saint-Pol, avec Louise de Bournel, fille aînée de Jean-Charles de Bournel, chevalier, marquis de Monchy et de Namps, seigneur de Cayeux, Mortagne,

Sovich, Homin, Hacco, Javersy, etc., lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maître de la garde-robe de Son Altesse Royale le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, et de Catherine de Forcadel, dame d'atours de Madame la duchesse de Berry, remariée en secondes noces à Claude marquis de Cebret, chevalier grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville forte et château d'Aire, et commandant en chef dans la province d'Artois.

Madame la marquise de Moustier, après avoir testé, le 16 juin 1766, en faveur de son fils aîné, en laissant de simples legs à ses autres enfants, est décédée à Paris dans sa cinquante-deuxième année, le 20 juillet 1767. En elle s'est éteinte la maison de Bournel, une des plus illustres de la Picardie et de l'Artois, par son ancienneté et ses alliances (1), et dont sont issus Pierre de Bournel, seigneur de Thiembronne, bailli du comté de Clermont, en 1343, mari d'Isabeau de Villiers de l'Isle-Adam, fille de Pierre de Villiers seigneur de l'Isle-Adam, porte-oriflamme de France et souverain maître de l'hôtel du roi, et de Jeanne de Beauvais, sa première femme; Hue de Bournel, chambellan du roi Charles VI en 1417, mari d'Alips de Bauchain; Louis de Bournel, époux de Marie de Croï, fille de Jean de Croï, grand bouteiller de France, et de Marguerite de Craon; Antoine de Bournel, chevalier de Rhodes, commandeur d'Auxonne en 1482; Jean II de Bournel, conseiller et chambellan du roi Louis XI, en 1467, gouverneur de Sainte-Menehould, marié à Julienne de Monchy, fille et héritière de Pierre de Monchy, gouverneur de Saint-Omer, et de Jeanne de Ghistelle; Louis de Bournel, conseiller et chambellan de Louis XI, en 1463, et son pannetier en 1465, mari de Guillemette de Melun, fille de Jean de Melun et Epinoy, et de Marie de Saarbruck. Guillaume de Bournel, maître d'hôtel de Louis XI, et grand-maître de l'artillerie de France en 1473; Hugue de Bournel, chevalier de la toison d'Or, et gouverneur de Lille, Douay, Orchie et Bapaume, en

(1) Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne, par le père Anselme, t. VIII, p. 152, et Moréri, t. II, p. 270 et suiv.

1578 ; et Gabriel de Bournel, marié, le 16 juillet 1585, à Marguerite d'Estrées, sœur de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. Cette alliance a donné à Louise de Bournel, son arrière-petite-fille, un aïeul commun, au cinquième degré, avec les maisons royales de France, d'Espagne, de Naples et de Sardaigne.

Louise de Bournel, marquise de Moustier, avait fait construire sur les hauteurs de la seigneurie de Cubry, un château auquel elle a donné le nom de *Bournel*, et qui depuis lors est devenu le chef-lieu du marquisat de Moustier, en place du vieux château de Nant, que les seigneurs de Moustier avaient toujours habité depuis le quinzième siècle.

Dix enfants sont issus de son mariage avec Philippe-Xavier, marquis de Moustier, dont six sont morts en bas âge. Les autres sont :

- 1.° Charles, marquis de Moustier, qui suit ;
- 2.° Eléonore-François-Élie, marquis de Moustier, qui suit après ;
- 3.° Adélaïde-Charlotte de Moustier, née au château de Nant en 1736, chanoinesse-comtesse de Neuville en Bresse, élevée dans la maison royale de Saint-Cyr, où après avoir fait profession, elle a exercé les principales charges de la maison, et notamment celle de dame infirmière et de l'apothicairerie. Elle est aujourd'hui doyenne de cette maison, et a été présentée en cette qualité à madame la duchesse d'Angoulême, pour demander qu'elle fût rendue à sa première destination ;
- 4.° Antoinette-Philippe de Moustier, née à Paris le 4 août 1744, aussi chanoinesse-comtesse de Neuville, mariée, par contrat de l'année 1769, à Jean-Baptiste-Charles-François, marquis de Clermont d'Amboise, et de Renel, seigneur de Monglats, maréchal des camps et armées du roi, chevalier des ordres du roi et son ambassadeur près des cours de Lisbonne et de Naples, massacré le 10 août 1792 au château des Tuileries. Madame de Clermont est décédée, sans enfants, le 1775, en instituant pour légataire universel, son mari, qui s'est démis de cette succession en faveur du chevalier de Moustier, l'un de ses beaux-frères.

XVII. Charles DE MOUSTIER, chevalier, marquis de Moustier, seigneur de Bonnal, Puissant, Chassey, Molpré, etc., admis dans l'ordre de Saint-Georges en 1789, né à Nant en octobre 1739, a été élevé à l'école des cheuau-légers à Paris, créé cornette dans le régiment de Moustier, le 7 mai 1748; il obtint une compagnie dans le même régiment le 7 mai 1750, ayant à peine dix années révolues. Il fit à la tête de cette compagnie toute la guerre de sept ans, et eut deux chevaux tués sous lui à Minden, en 1759. Il passa avec sa compagnie dans royal Navarre, en 1761; entra comme major, avec le rang de mestre de camp dans Artois cavalerie, en 1767, fut créé lieutenant-colonel du même régiment en 1772, et mestre de camp en second en 1776. Le 1^{er} mars 1780, il fut promu au grade de brigadier des armées du roi, et le 1^{er} janvier 1784, à celui de maréchal de camp. Il avait reçu la croix de Saint-Louis en..., et avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi et d'accompagner Sa Majesté à la chasse le 22 avril 1767. Il fut nommé, en 1788, député de la noblesse de Franche-Comté aux États-généraux, conjointement avec le feu prince de Beaufréon Listenay. Il abandonnèrent tous deux cette assemblée au moment de la rébellion du jeu de Paume et de la confusion des trois ordres. Il est décédé à Paris le 17 octobre 1801, à la suite de l'opération de la pierre, après avoir été arrêté en 1793, et détenu pendant près de deux ans dans trois prisons différentes.

Il avait épousé, par contrat passé à Paris devant Boulard, le 10 janvier 1768, Gabrielle-Elisabeth-Françoise de Montbel, fille de René François, comte de Montbel et Palluau, maréchal des camps et armées du roi, sous-gouverneur des enfants de France, premier maître d'hôtel de Madame comtesse d'Artois, et de Antoinette - Gabrielle de Farjonel. Philippe - Xavier, marquis de Moustier, pour relever encore plus le lustre de son nom, avait, par ce contrat de mariage, fait l'abandon, de son vivant, à Charles, son fils aîné, de l'universalité de ses biens, et nommément des terres de Bonnal, Puissant, Chassey et Molprey, au détriment de ses autres enfants. Il s'est dessaisi aussi, en faveur du même fils aîné, des terres de Nant, Cubrial et Adrisans, déjà précédemment substituées en partie, formant le marquisat de Moustier, en ne lui imposant d'autre condition pour tous ces dons, que la clause de substitu-

tion graduelle et perpétuelle de mâle en mâle et d'aîné en aîné de ces quatre dernières terres, en y appelant nommément le chevalier de Moustier son fils cadet. Charles de Moustier a souscrit, par son contrat de mariage, à cette condition expresse, à la faveur de laquelle seulement, il a réuni sur sa tête toute la fortune de sa maison. Il n'a laissé qu'une fille unique de son mariage avec Gabrielle Françoise de Montbel, Adélaïde-Barbe de Moustier, née le 4 octobre 1774, mariée en 1807 à Jean Armand-Marie Dulau, marquis d'Allemans, fils aîné du comte d'Allemans, maréchal des camps et armées du roi, et de N.... de Murat.

XVII. Éléonore-François-Élie DE MOUSTIER, chevalier, marquis de Moustier, seigneur de Gatey et autres lieux, au comté de Bourgogne, né à Paris le 15 mars 1751, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au berceau, a porté le titre de chevalier de Moustier jusqu'à son mariage, et celui de comte de Moustier jusqu'à la mort de son frère aîné, dont le décès a ouvert ses droits au marquisat de son nom, en Franche-Comté ; est entré au service en 1765 ; à son retour de l'université de Heidelberg, comme simple volontaire dans le régiment de la Reine cavalerie, en garnison à Besançon, où son père, maréchal de camp, inspecteur général de cavalerie, lui fit faire en même temps, par une autorisation spéciale du ministre de la guerre, le service de canonnier dans la brigade d'artillerie de Démasis, en attendant qu'il eût atteint l'âge fixé par les ordonnances pour le grade d'officier ; est passé en 1767, comme sous-lieutenant dans Royal-Navarre cavalerie, et en 1768, comme surnuméraire dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps ; a obtenu, en 1771, une compagnie de dragons dans le régiment de Dauphin, dans lequel il a été fait mestre de camp, par brevet de l'année 1778. Il a reçu la croix de Saint-Louis au mois de juillet 1784, et a été promu, par ordonnance du roi du 30 décembre 1814, au grade de maréchal des camps et armées du roi, pour prendre rang du 1^{er} janvier, 1794 et compter ainsi vingt-deux années dans ce grade.

En 1769, le marquis de Moustier avait été rejoindre son beau-frère, le marquis de Clermont d'Amboise, à Lisbonne, comme gentilhomme d'ambassade. Au com-

mencement de 1771, s'étant rendu à la cour de Madrid, le roi Charles III lui fit l'honneur de l'admettre dans son intimité et à ses chasses, en lui proposant même, pour l'attacher à son service, une place de menin du prince des Asturies et un bâton d'exempt de ses gardes. Son dévouement à son roi et à sa patrie lui ont fait décliner ces offres. Revenu en France au mois d'octobre 1771, il eut l'honneur de faire sa cour au roi à Fontainebleau, de monter dans ses carrosses et de l'accompagner à la chasse, le 2 novembre de la même année. Il fut le premier qui obtint à cette époque le titre de conseiller d'ambassade, *breveté du roi*, avec lequel il fut attaché en 1772 à l'ambassade de Londres. En 1776 il passa à Naples, près du marquis de Clermont d'Amboise, son beau-frère comme secrétaire de son ambassade. Il fut nommé ministre du roi près de l'électeur de Trèves en 1778, et passa à Londres en 1783, comme envoyé extraordinaire à l'occasion de la paix signée la même année. En 1787 il se rendit aux États-Unis d'Amérique comme ministre du roi, et en 1790 il fut envoyé en la même qualité près du feu roi de Prusse.

Au mois d'octobre 1791, il fut rappelé à Paris par une lettre autographe du feu roi Louis XVI, dont voici la copie littérale :

Paris, le 19 septembre 1791.

« J'ai chargé M. de Montmorin de vous écrire, Monsieur, au sujet de la place des affaires étrangères que je vous destine. Comme les circonstances sont changées, j'espère que vous ne ferez plus de difficulté d'accepter une place que je vous verrai remplir avec grand plaisir. Je compte que vous ne tarderez pas à vous rendre ici.

» *Signé Louis* » .

En obéissance aux ordres du roi, le marquis de Moustier se rendit sur-le-champ à Paris ; mais il y déclina pour la seconde fois l'honneur auquel la confiance de ce prince avait voulu l'appeler, la fermeté de ses principes se refusant à toute concession vis-à-vis du parti démocratique auquel, depuis deux ans, la monarchie se trouvait en proie (1). Ce même parti ayant vainement essayé de

(1) Mémoires secrets de Bertrand de Molleville, t. I, page. 198.

le faire renvoyer à son poste, avec la mission de détourner le roi de Prusse de la coalition que lui-même avait engagé ce prince à former contre les révolutionnaires de France, il fut nommé par le roi à l'ambassade de Constantinople, en remplacement du comte de Choiseul-Gouffier, appelé à celle de Londres. L'acharnement du parti révolutionnaire, qui l'avait fait comprendre sur la liste des victimes qui plus tard ont été massacrées à Versailles, accélérèrent son départ de France. Il passa en Angleterre, d'où il alla rejoindre, sur le continent, MONSIEUR et M. le comte d'Artois. LL. AA. RR. lui confièrent aussitôt des pouvoirs illimités pour traiter des intérêts du roi et de la monarchie près des puissances coalisées, et notamment près du roi de Prusse. Il accompagna ce prince dans toute la campagne de 1792, et obtint en faveur de MONSIEUR la reconnaissance du titre de régent du royaume pendant la durée de la captivité du roi. Ce titre allait lui être solennellement conféré aussitôt après l'entrée à Châlons, lorsque la retraite de Champagne vint changer entièrement la face des événements. Les équipages de MONSIEUR ayant été enlevés aux portes de Verdun par un parti de l'armée de Kellermann, la correspondance du marquis de Moustier avec LL. AA. RR. tomba entre les mains de la Convention, et fut lue à la tribune par Hérault de Séchelles, sur la proposition duquel il a été décrété d'accusation le 22 octobre 1792, ce qui entraîna aussitôt l'apposition des scellés dans son hôtel à Paris, et la confiscation de toute sa fortune. Ces mêmes pièces ont été reproduites par la Convention dans l'acte d'accusation contre le roi, comme un prétendu indice du concert de cet infortuné monarque avec les princes ses frères (1).

Le marquis de Moustier, toujours invariable dans ses principes, n'a pas discontinué depuis un seul instant de vouer ses services à la cause royale, tant par ses écrits que par sa conduite. Il avait déjà publié, au mois de juillet 1791, un écrit imprimé à Berlin, ayant pour titre : *De l'intérêt de la France à une constitution monarchique* ;

(1) Voyez les Moniteurs du mois d'octobre 1792, et celui du mois de janvier 1793, dans lesquels les instructions données au marquis de Moustier sont textuellement rapportées.

et en 1793 il en parut deux autres de lui à Londres, dans le même esprit, l'un ayant pour titre : *De l'intérêt de l'Europe dans la révolution française*, et l'autre : *Observations sur les déclarations du maréchal prince de Cobourg aux Français, par un royaliste*. Un grand nombre d'autres écrits sont sortis de sa plume, qui tous avaient pour objet le rétablissement du trône sur ses bases légitimes.

Le marquis de Moustier étant retourné en Angleterre après l'issue malheureuse de la campagne de 1792, la confiance dont l'honoraient les princes, sa grande expérience et sa capacité en affaires, jointes à la considération personnelle que lui avaient acquise ses précédentes missions après du cabinet britannique, le firent choisir pour intermédiaire entre les généraux des armées royales de l'ouest et le gouvernement anglais. Nommé en 1795, après l'événement de Quiberon, par le roi Louis XVIII, commissaire pour résider en son nom au centre de ses armées, il fit tous ses efforts pour accélérer le départ de l'expédition maritime qui devait le porter sur la côte de France, et qui, sous divers prétextes, fut toujours retardée par le ministère britannique, jusqu'à ce que la pacification, qui eut lieu en 1796 après la mort des généraux Charette et Stofflet, vint mettre le dernier obstacle à cette expédition, qui devait imprimer un plus grand esprit d'union et d'ensemble aux opérations des armées royalistes (1). Pour donner au roi un nouveau témoignage de son zèle, il avait dans l'intervalle envoyé son fils unique, à peine âgé de 17 ans, combattre dans les armées vendéennes.

En 1797, le marquis de Moustier vint de nouveau résider en Prusse, où l'affection de Frédéric-Guillaume et du roi son fils le mirent à même d'y suivre utilement les intérêts du roi son maître. En 1806, se trouvant du petit nombre de ceux qui avaient été maintenus définitivement sur la liste des émigrés par Bonaparte, l'invasion de la Prusse par celui-ci l'obligea d'abandonner la maison qu'il avait acquise à Berlin, et de se réfugier encore

(1) Correspondance secrète de Charette, Stofflet, etc., saisie par les armées républicaines ; imprimée sur pièces originales, à Paris, chez Buisson ; 1798, tom. II, p. 336.

une fois en Angleterre, d'où il n'est revenu en France, en 1814, qu'à la suite du roi. Proscrit de nouveau après les attentats du mois de mars 1815, ce n'a été encore qu'avec le roi qu'il y est rentré définitivement au mois de juillet de la même année.

Le marquis de Moustier avait épousé, par contrat passé devant Arnoult à Paris le 20 avril 1777, Antoinette-Louise Millet, fille de Charles-Simon Millet, écuyer, conseiller du roi et receveur-général des finances de la généralité de Moulins, et d'Anne-Gabrielle-Flore Ménage de Mondésir, dame de la Chapelle, Bressolles et autres lieux. Leur contrat de mariage a été signé par le roi, la reine et la famille royale; et du côté de la demoiselle future épouse, par ses père et mère; par M. Jean Amalric, marquis de Bréhan, brigadier des armées du roi, son beau-frère, à cause de sa femme Anne-Flore Millet, par dame Françoise-Elisabeth-Eléonore Ménage de Mondésir, veuve douairière de Charles-Germain, marquis de Bournel et Monchy, mestre-de-camp de cavalerie, sa tante; et dame Marie-Louise-Françoise de Villemur, veuve d'Alphonse-Louis, comte de Saint-Severin d'Arragon, ministre du roi en ses conseils, chevalier de ses ordres, etc., sa tante à la mode de Bretagne; par Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, duc de Juliers et de Gueldres, prince d'Empire, grand d'Espagne, et chevalier de la Toison d'Or, lieutenant-général des armées du roi, son cousin issu de germain à cause de sa femme Blanche-Alphonsine-Octavie-Marie-Louise-Françoise de Saint-Severin d'Arragon; par dame Anne-Marie-Louise de Rosset, épouse de Louis-François Héricart, vicomte de Thury, sa cousine germaine; par Louis-Philippe de Durfort, comte d'Eyme et de Rousiné, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Bouchain et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son oncle à la mode de Bretagne; par le comte Louis et le comte Etienne de Durfort, fils de celui-ci, ses cousins issus de germains; par dame Charlotte Boutin, veuve de Charles-Henri-Philippe, vicomte de Montboissier, brigadier des armées du roi, sa tante à la mode de Bretagne; par Charles-Philippe-Simon, baron de Montboissier, son cousin issu de germain, et par Françoise-Pauline de Lamoignon de Malesherbes, son épouse.

Madame de Moustier a eu l'honneur d'être présentée immédiatement après son mariage au roi et à la famille royale par madame la duchesse de Brancas-Villars, parente de son mari. Elle est décédée à Paris le 9 juin 1783, dans la vingt-huitième année de son âge, peu de jours après son retour d'Angleterre, et a été inhumée en l'église de Saint-Eustache, laissant de son mariage un fils unique, Clément-Edouard de Moustier, qui suit :

Clément - Edouard, comte de Moustier, chevalier, seigneur de Lachapelle, Montaudier, Libernon, Ferrolles, etc., chevalier de Saint-Georges au comté de Bourgogne, etc., né à Coblenz le 2 janvier 1779, et tenu le même jour sur les fonts, dans la chapelle de son père, par Clément Wincelas de Saxe, prince royal de Pologne, électeur de Trèves; a accompagné son père dès ses plus jeunes années, dans toutes ses missions dans les cours étrangères et aux États-Unis d'Amérique; a été envoyé en 1792 à l'université de Trèves et ensuite à l'académie militaire du duc Charles de Wurtemberg à Stuttgart; est rentré en France, avant d'avoir atteint sa quatorzième année; a été emprisonné peu après, puis banni de Paris, comme noble, pendant le temps de la terreur. Il a pris une part active à tous les mouvements qui ont eu lieu à Paris contre les jacobins des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau dans les mois d'avril et de mai 1795. Au commencement d'octobre de la même année, lors de la lutte des sections de Paris contre la convention, connue sous le nom de 13 *vendémiaire*, s'étant chargé de la commission périlleuse et emportant peine de mort, de faire battre la générale, il fut attaqué par les troupes de ligne et tira contre elles les premiers coups de fusil de cette journée. Blessé et fait prisonnier, il fut traîné en prison et traduit à une commission militaire, et plus tard, devant celle des six, composée en entier de conventionnels. Ayant recouvré la liberté, après un mois de captivité, il quitta à l'instant la France, pour mettre à exécution le plan qu'il avait formé d'aller combattre de nouveau pour la cause royale au milieu des armées vendéennes. Parvenu en Angleterre, près de son père, il accompagna à Jersey, les comtes de Sérent, et pendant que ceux-ci périssaient malheureusement sur la côte de Bretagne, il mit pied à terre, à main armée.

sur celle de Normandie et rejoignit l'armée de M. le comte Louis de Frotté qui le nomma son aide-de-camp, et le promut peu après à un grade supérieur. Après avoir combattu constamment à ses côtés dans toutes les affaires périlleuses qui ont précédé la pacification ; après avoir eu son chapeau percé de balles, et été blessé assez grièvement dans une des dernières actions, en luttant corps à corps avec un soldat ennemi, il fut chargé par son général de le précéder en Angleterre avec les comtes Henri et Charles de Frotté, son père et son frère. Il eut à surmonter, en cette occasion, de nouveaux périls, pour échapper à la surveillance des patriotes républicains, et pour se procurer une frêle nacelle, qu'il rejoignit la nuit à la nage, avec ses compagnons d'armes. Rentré ensuite en France pour se réunir aux généraux Bourmont, Suzannet et autres chefs royalistes venus à Paris peu de temps avant la catastrophe du 18 fructidor, dans l'intention d'y provoquer, d'accord avec le général Pichegru, un mouvement en faveur du rétablissement de la monarchie, il ne tarda pas à être atteint par la loi des otages et par celle de la conscription qui le forcèrent de prendre du service comme simple soldat dans un régiment de hussards. Il n'obtint plus tard son congé militaire, en 1799, qu'en entrant au département des affaires étrangères comme élève diplomatique. Attaché d'abord aux négociations de Lunéville, il fut nommé le 16 octobre 1801 secrétaire de légation près de la cour de Saxe ; il y remplit les fonctions de chargé d'affaires pendant les six premiers mois de 1805. Appelé au quartier général de l'armée française en Allemagne, au mois de septembre 1806, après la rupture avec la Prusse et la Saxe, il fut chargé le 14 octobre suivant, jour de la bataille d'Iéna, du soin de tous les prisonniers saxons. Leur souverain lui fit remettre peu après son chiffre, enrichi de diamants, en reconnaissance de tous les témoignages de zèle et d'humanité qu'il leur avait prodigués en cette occasion. Nommé une seconde fois chargé d'affaires près de la cour de Saxe, le 11 décembre suivant, il ne quitta ce poste qu'après l'arrivée d'un ministre plénipotentiaire, pour revenir en France par congé. Au commencement de 1810, il fut nommé à la mission des États-Unis d'Amérique ; et au moment où il allait s'embarquer pour cette destination, il reçut ordre de se rendre à Morlaix,

pour y négocier un cartel d'échange de prisonniers avec M. Mackenzie commissaire anglais, qui y était envoyé à cet effet. Cette négociation ayant échoué, après avoir duré près de huit mois, il fut nommé, au mois de décembre 1810, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Bade et l'année suivante il passa en la même qualité près de celle de Wurtemberg. Au mois d'avril 1813, après les désastres de Moscou, et au moment où la campagne de Leipsic allait s'ouvrir, il provoqua son rappel en France, où dès que l'occasion s'en fut présentée, on le vit un des premiers se prononcer en faveur de la cause du roi et arborer la cocarde blanche dans la matinée du 31 mars 1814. Au moment du débarquement de Bonaparte il quitta ses terres pour aller offrir ses services au roi ; et le 8 mai suivant, ayant reçu, en sa qualité de membre du collège électoral du département de Seine et Marne, une lettre de convocation pour se rendre à Melun, il alla y protester contre la réunion illégale de ce collège, en se refusant hautement au serment de fidélité au gouvernement usurpateur, exigé de lui. Après le retour du roi, il fut nommé maire de sa commune.

Par contrat du 24 février 1808, il a épousé Marie-Caroline-Antoinette de Laforest, née à New-York le 27 mars 1788, fille unique de Antoine-Réné-Charles-Mathurin comte de Laforest, conseiller d'Etat, grand cordon de la Légion-d'Honneur etc. et de Catherine-Marie-Lecuillier de Beaumanoir. De ce mariage sont issues :

- 1.° Adélaïde-Caroline-Antide de Moustier, née à Paris le 31 mars 1809 ;
- 2.° Eléonore-Gabrielle-Odilie de Moustier, née à Paris le 22 mars 1810 ;
- 3.° Clémentine-Claire-Léonille de Moustier, aussi née à Paris le 6 septembre 1813.

Armes : « De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois aigles d'or éployées, becquées et membrées de sable ; cimier, une aigle de même, et deux aigles pour support, avec cette devise : *Moustier sera malgré le Sarrazin.* »

Histoire de la maison de Moustier au comté de Bour-

gogne, par l'abbé Guillaume. A Besançon, de l'imprimerie de Daclin, imprimeur du roi, 1757.

Histoire généalogique des sires de Salins, par l'abbé Guillaume, tome I, p. 231.

Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne, par Dunod, 1740, p. 282 et suiv.

Histoire des Séquanois, par le même, t. I, p. 166.

Histoire de Bourgogne, par dom Plancher, tome III, page 281.

Description historique du duché de Bourgogne, par Courtepée, t. IV, p. 588.

Dictionnaire de la Noblesse, par la Chenaye des Bois.

Calendrier de la noblesse, années 1763 et 1769.

Etats des preuves et blasons de tous les chevaliers de Saint-Georges comté de Bourgogne, vivants en 1663. A Besançon, par Jean Couché, 1663.

Recueil des statuts de l'ordre de Saint-Georges, et liste de tous les chevaliers reçus depuis 1431. A Besançon, par Charmet, 1768.

Tablettes historiques, 1751, tome IV, p. 224.

DE BERNON, en Poitou, famille ancienne, originaire de Bourgogne (1). Ce nom, qui a été porté par plusieurs comtes de Bourgogne, dès l'an 895, et qui, par la suite des tems, est sans doute devenu patronimique dans cette famille, l'analogie de ses armes, qui sont celles que portaient ces anciens princes souverains, l'opinion de divers auteurs, tels que Barbier, d'Ancos-Barbot, et plusieurs autres qui s'accordent sur son extraction de la province de Bourgogne, font naître la présomption la plus favorable sur l'origine de cette famille. Cependant, comme les documens historiques et filiatifs manquent pour remonter jusqu'à la souche de cette illustre maison, qui se perd dans l'antiquité la plus reculée, nous nous bornerons à rapporter la descendance de la branche établie en Poitou, à dater de sa transmigration dans cette province, vers le milieu du quatorzième siècle.

(1) C'est le sentiment de Laurent Poussart, dans son livre des Jurés de communes de la Rochelle, fol. 260, pag. 1, col. 2, et de différents auteurs.

I. Raoul BERNON, chevalier, fut le premier de cette famille qui vint s'établir à la Rochelle, vers l'an 1300. Il servit dans les guerres de son temps, et devint sénéchal de la Rochederien, sous la charge de Gui de Bretagne, sire de Penthièvre et, en sa qualité, il reçut deux commandements, l'un, dudit Gui de Bretagne, de l'an 1318, et l'autre, de Jean, duc de Bretagne, comte de Richemont, du 3 août 1339. Il eut pour fils :

- 1.° Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.° Thomas Bernon, vivant en 1350.

II. Nicolas BERNON, écuyer, fut élu maire de la ville de la Rochelle (1), à la place de sire Pierre de Trieze, en 1357, et épousa, la même année, Jeanne de Mauléon, fille de sire Jean de Mauléon, maire de la Rochelle, et d'une des plus illustres familles de l'Aquitaine. Il mourut dans l'exercice de sa charge. Les annales de la ville de la Rochelle, par le P. Jaillot, de l'Oratoire, les ouvrages de Barbot, de Bernardeau, et plusieurs autres historiens rapportent qu'on lui fit un convoi magnifique, et qu'on lui rendit les mêmes honneurs qu'aux barons d'Aquitaine. Il eut pour fils :

III. Jean BERNON, 1^{er} du nom, écuyer, élu maire de la Rochelle, en 1398. Il épousa, en 1399, Jeanne Trongure, et acquit, par acte passé par Besselu, notaire royal à la Rochelle, le 17 novembre 1416, les terres et seigneuries de Boissant, des Arbuissains et de Funelains. Il eut entr'autres enfants :

- 1.° Jean-Thomas, dont l'article suit ;
- 2.° Jacqueline Bernon, mariée, en 1254, avec Jean de Rorthais, seigneur de la Durblière, d'une ancienne famille du Poitou, qui porte, d'argent à trois fleurs de lys de gueules.

IV. Jean-Thomas BERNON, écuyer, seigneur du Bois-sant, des Arbuissains, de Funelains, de la Vallée, etc.,

(1) La charge de maire de la ville de la Rochelle n'était exercée que par des gentilshommes de maisons distinguées ; on pourrait en faire ici une énumération considérable ; on se bornera à citer les maisons de Chabot de Jarnac, de Chasteigner, de l'Escale, d'Angliers, etc., etc.

échevin de la Rochelle, épousa, en 1435, Marie Marois, dont il eut entr'autres enfants :

- 1.^o André, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean Bernon, qui suivit le roi Charles VII, dans ses campagnes d'Italie. Il fut s'établir à Lyon, avec N.. Durand, son épouse, dont il eut postérité. Il fut l'aïeul d'Alexandre Bernon, qui servit avec distinction sous le roi François I^{er} et fut blessé mortellement, combattant à côté de ce prince, à la bataille de Pavie. Il voulut être transporté à Lyon, où il mourut peu de jours après son arrivée, des suites de ses blessures, en 1524. Il fut enterré, suivant son testament, dans l'église de l'abbaye de Cluny. Sur son tombeau était son effigie, revêtue d'un manteau noir, semé de lions d'or (1).

V. André BERNON, écuyer, seigneur du Boissant, de Funelains, des Arbuissains, de la Vallée, etc., s'allia, le 3 mars 1476, avec Louise Sarot, dont sont issus :

- 1.^o Pierre dont l'article suit ;
- 2.^o Jean Bernon, marié avec Perette Dorin, dont les armes sont d'azur, à quatre fleurs de lys d'or. Il eut de ce mariage :
 - a. André Bernon ;
 - b. Françoise Bernon ;
 - c. Collette Bernon ;

VI. Pierre BERNON, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Boissant, de Lisleau, etc., épousa, le 8 janvier 1519, Françoise Gessrard, d'une ancienne famille de Bretagne, qui portait losangé d'argent et de gueules. Il a eu de ce mariage, quatre enfants. L'on voit, par deux registres

(1) Voici l'épithaphe qu'on lisait sur ce tombeau :

- » L'Aquitaine me donna la vie,
- » La guerre conduisit mon sort,
- » Jusqu'au temps que devant Pavie,
- » En combattant je trouvai la mort.
- » Passant qui verras cette image,
- » Apprends et te souviens de moi,
- » Qu'au cinquante-cinq de mon âge,
- » Je finis auprès de mon Roi. »

expédiés, en la cour du gouvernement de la Rochelle, par Etienne Noyau, lieutenant particulier, le 15 mai 1536, signés le Berthon, greffier, qu'il poursuivait la veuve de Colas Pichon, pour avoir condamnation de soixante livres tournois de rente foncière due sur le bien de Vignefolle, cédé à François Pichon, en 1399, par Jean Bernon son bisaïeul. Ses enfants furent :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
 - 2.° Scipion Bernon, marié avec N... de Faye. Il fonda une branche en Limosin, dont l'unique héritière est aujourd'hui mariée avec N.... du Breuil-Helion de la Gueronnière ;
 - 3.° Anne Bernon, mariée avec André Carré, sieur du Bois ;
- Guillemine Bernon, mariée avec Nicolas Marois, écuyer, seigneur de la Dannière, par contrat du 28 octobre 1567.

VII. Jean BERNON, II^e du nom, écuyer, seigneur de Lisleau, épousa, le 3 juin 1557, Perette Annonay, dont les armes sont échiquetées d'argent et de gueules. Il eut de ce mariage :

- 1.° Benjamin, dont l'article suit ;
- 2.° Anne Bernon, mariée, en 1570, à messire Antoine Marchand, chevalier, seigneur de la Darotière, dont la postérité s'allia aux maisons de l'Escale, de Sauvestre - de - Clisson, de l'Escuré, etc., etc.
- 3.° Marie Bernon, alliée à Nicolas Deconnan, écuyer, seigneur du Roc, dont la postérité forma des alliances avec les maisons du Bois - de - la - Touche-Levrault, de Tinguay de Nemy, de Suzannet, de la Fontaine-Cailleau, de Ribier, etc., etc. ;
- 4.° Françoise Bernon, mariée, en 1576, à André Foucher, écuyer, seigneur de la Grenetière, du Plessis, de Circé, etc., capitaine au régiment de Strozzi, fils de Joachim Foucher, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Gué et de l'Émentruère, et de Jacqueline du Vau, sa seconde femme. Leur postérité s'est alliée aux maisons de Bejarri, d'Angennes, d'Aubert, etc.

VIII. Benjamin BERNON, I^{er} du nom, chevalier, sei-

gneur de Lisleau, épousa, par contrat du 15 mai 1602, passé devant Jacques Dubet, notaire à la Rochelle, Marie Guillemain¹, dame des Grollières, fille de Pierre] Guillemain, écuyer, seigneur d'Aistré, des Rouaux, etc., et de Marie de Brie. Il fut père de :

- 1.° Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Jean, qui a formé la branche du Bas-Poitou rapportée ci-après ;
- 3.° Benjamin Bernon, marié, par contrat passé, le 13 mars 1650, devant Jacques Cousseau, notaire à la Rochelle, avec Gabrielle Nicolas, fille de Jean Nicolas, écuyer, seigneur de Coureilles, conseiller au parlement de Paris, et de Françoise du Pin ;
- 4.° Pierre Bernon, écuyer, seigneur de Grollières, marié avec Marie Pitard, dont sont issus :
 - a. Pierre Bernon ;
 - b. Marie Bernon, alliée à Jean Thomas, écuyer, seigneur de la Chaudurière.
- 5.° Samuel Bernon, né en 1617, officier dans le régiment de la Couronne, tué au siège de Philisbourg, en 1644 ;
- 6.° Daniel Bernon, écuyer, seigneur du Puyrideau, marié avec Madelaine Bouchet, qui le fit père de Benjamin Bernon, mort sans lignée ;
- 7.° Marie, née à la Rochelle, en 1609, femme de messire Jean d'Artiganeau, mort des suites des blessures qu'il reçut au siège de la Rochelle ;
- 8.° Françoise Bernon, mariée à Paul Prevot, écuyer, seigneur de la Vallée, dont postérité ;
- 9.° Anne Bernon, mariée à Marc Pineau, écuyer, seigneur du fief Moullinard, fils de haut et puissant seigneur Marc Pineau, chevalier, seigneur du fief Moullinard, et de demoiselle Esther du Casse.

IX. Gabriel BERNON, écuyer, seigneur de Lisleau, épousa, à la Rochelle, en 1643, demoiselle Esther Pineau, fille de Marc Pineau, écuyer, seigneur du fief Moullinard, et d'Esther du Casse. Il eut, de ce mariage :

- 1.° Alexandre, dont l'article suit ;
- 2.° Marie Bernon, née à la Rochelle, le 12 mars

1645, mariée à Richard de Rozemont, conseiller au parlement de Paris. Ils quittèrent le royaume, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et passèrent en Angleterre, où ils laissèrent postérité.

X. Alexandre BERNON, écuyer, seigneur de Lisleau, né à la Rochelle, le 9 mai 1651, fut garde de la marine, par brevet signé du Roi, le 21 décembre 1666; obtint celui de lieutenant, en 1672, et fut nommé par le Roi, suivant les lettres de S. M., datées de Versailles, le 20 mars 1684, pour commander la frégate, *la Subtile*, que le Roi faisait armer à Toulon; obtint une pension de six cents livres, en récompense d'une action d'éclat, suivant les termes du brevet qui lui fut expédié le 12 mars 1688: il fut chargé, par brevet expédié à Fontainebleau, le 10 novembre de la même année, d'une mission secrète en Angleterre, et de communiquer avec M. de Barillon, ambassadeur près de cette puissance, ainsi qu'avec M. de Pontis, intendant de la marine, qui se trouvait auprès de S. M. Britannique. Il fut nommé commandant de la frégate *l'Aimable*, par brevet du 22 octobre 1695, et nommé, par ordre du Roi, le 12 décembre 1695, au commandement de 500 marins, d'un lieutenant et de trois enseignes, qu'il conduisit à Bordeaux: il était capitaine du vaisseau *l'Heureux*, le 12 février 1696, époque où il reçut commission de passer sur le vaisseau *le Superbe*, que S. M. faisait armer au port de Toulon, sous le commandement du sieur de la Galissonnière; il fut nommé commandant du vaisseau *le Saint-Esprit*, par commission du 22 décembre 1702, sous les ordres du sieur du Quesne; nommé capitaine de vaisseau, le 1^{er} janvier 1703, et chargé du commandement du vaisseau de ligne *le Bourbon*, le 3 mars de la même année. Par commission du 20 mars 1706, il fut chargé de prendre le commandement de la frégate *la Gaillarde*, pour une expédition secrète; nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 25 novembre 1712. Cet officier fut un de ceux qui, de son temps, aient eu le plus de commandements de vaisseaux du Roi. Il était très-estimé de l'amiral de France et des ministres, dont il reçut plusieurs lettres qui donnent la plus haute opinion du mérite de ce capitaine. Une entr'autres de S. A. Louis-Alexandre de Bourbon, amiral de France, lui mande que le Roi lui accorde la haute-

paye de deux cents livres par mois, pour les éminents services qu'il avait rendus au Roi et à l'État ; elle est datée du 25 octobre 1720. Il lui fut expédié un autre brevet de quinze cents livres de pension, le 1^{er} mai 1725. Il mourut à Rochefort, le 26 février 1726, à l'âge de 75 ans, et après soixante années de service, et fut enterré dans l'église de Saint-Louis. Il avait épousé Marguerite Bonneau, dont il eut :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Anne Bernon, mariée à Jacques Pasquier, écuyer, seigneur de la Roche-Bertier.

XI. Charles BERNON, écuyer, seigneur de Lisleau, né à Rochefort, le 24 février 1699, fut fait garde de la marine au port de cette ville, par brevet du 4 novembre 1715 ; s'embarqua, la même année, sur *l'Atalante*, commandée par le chevalier de Courbon Saint-Léger, pour l'Isle Royale ; et en 1720, sur le vaisseau *le Français*, commandé par M. de Poulmarois, pour la même destination. Il arma sur *la Pompeuse*, en 1721, pour la garde des côtes de Provence, lors de la peste, et y demeura vingt-un mois ; et en 1724, sur le vaisseau *le Portefaix*, commandé par le chevalier de Brache, avec lequel il fit les campagnes de la Martinique et de Saint-Domingue ; fut fait enseigne de vaisseau en 1727, et monta sur *le Profond*, commandé, par M. Méchin, pour l'Isle Royale ; en 1729, sur *le Portefaix* pour la même destination ; retourna à Saint-Domingue, en 1730, et partit pour Toulon. Il fut fait lieutenant de vaisseau, par brevet du 9 novembre 1731, arma sur le vaisseau *le Héros* en 1734, et fit la campagne de Saint-Domingue. Il mourut sans alliance en 1745.

SECONDE BRANCHE,

établie dans le Bas-Poitou.

IX. Jean BERNON, III^e du nom, écuyer, seigneur des Marais, second fils de Benjamin Bernon, I^{er} du nom, et de Marie Guillemain, naquit à la Rochelle, le 19 octobre 1613. Il entra fort jeune au service dans le régiment d'Hauterive, qu'il rejoignit à la Haye, en Hollande, où il était en garnison. Il fut enseigne dans la compagnie de Douchamp, avec laquelle il fit plusieurs campagnes. Une

blessure qu'il reçut dans un combat, près Mons, en 1636, le força de quitter le service. Il épousa, le 13 juin 1653, Jeanne Blouin, dame de la Couresièrre, fille de messire Hilaire Blouin, écuyer, seigneur de la Rerie, et de dame Gabrielle Boisson. La maison de Blouin porte d'azur, au lion d'argent, adextré d'une colonne d'or. Il mourut au château de la Mourandière, où il avait passé son contrat de mariage le 21 janvier 1664. Sa veuve fut maintenue dans sa noblesse, ainsi que ses quatre enfants dénommés ci-après, par sentence de M. Colbert, du 17 juillet 1668, et par jugement de M. Barentin, du 4 septembre de la même année. Leurs enfants furent :

- 1.° Frédéric-Henri-Hilaire, dont l'article suit;
- 2.° Hilaire-Jean Bernon, écuyer, seigneur de Levaudière, marié, le 14 août 1684, avec Anne Gorresse, dont il n'a eu que des filles;
- 3.° Henri-Hilaire Bernon, écuyer, seigneur de la Morandière, mort sans hoirs;
- 4.° Marie-Anne Bernon, mariée à messire Jean Thomas, écuyer, seigneur de la Chaudurière, dont postérité.

X. Frédéric - Henri-Hilaire BERNON, écuyer, seigneur des Marais, né le 18 novembre 1657, entra fort jeune dans le régiment de Schomberg, dragons, avec lequel il fit les campagnes de Sicile : ayant été blessé à Messine, il obtint un congé pour retourner dans sa famille, le 15 novembre 1676. Il fut convoqué aux bans de la noblesse du Poitou, des années 1690, 1693, 1694, 1695, 1702 et 1703. Un certificat du comte de la Massais, lieutenant-général du Poitou, daté du 23 mai 1702, porte qu'il se comporta comme un brave et loyal gentilhomme, et qu'il s'est fait remarquer, par son activité et son zèle à servir Sa Majesté. Il épousa, par contrat du 27 novembre 1681, passé devant François Billon, notaire à la Rochelle, Suzanne de Puyrousset, dame de la Brémaudière, fille de Paul de Puyrousset, écuyer, seigneur de Villefolet, et de demoiselle Suzanne de Launay : la famille de Puyrousset porte un lion d'azur sur un champ d'argent. Il mourut dans sa maison noble de la Brémaudière, le 17 novembre 1734, ayant eu de son mariage :

- 1.° Pierre, dont l'article suit;
- 2.° Jacques Bernon, écuyer, capitaine au régiment

- de Maillé, mort à Berghes, en Flandre, des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Malplaque, le 11 septembre 1709 ;
- 3.° Charles Bernon, écuyer, seigneur de la Brémaudière, né en 1698, mort sans enfants de Marie Guillot, son épouse ;
 - 4.° Anne Bernon, morte jeune ;
 - 5.° Françoise Bernon, morte sans alliance ;
 - 6.° Gabrielle-Calville Bernon, née le 15 février 1686, morte en 1717 ;
 - 7.° Jeanne Bernon,
 - 8.° Susanne-Françoise, } mortes jeunes ;
 - 9.° Henriette Bernon,
 - 10.° Marie-Aimée Bernon, née le 13 novembre 1687, morte en 1760 ;
 - 11.° Charlotte Bernon, morte jeune.

XI. Pierre BERNON, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur d'Ouestreville, né le 11 décembre 1682, entra au service, à l'âge de quinze ans, dans le régiment de Maillé, et fit toutes les campagnes de Flandre, de Hollande et du Palatinat. Il fut blessé dans une affaire près Maestricht, et fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, au château du Puitumer, par contrat passé devant B. Bouteville, notaire royal de la châtellenie de Bodet, le 28 janvier 1705, Louise Simonneau, fille de messire Charles Simonneau, chevalier, seigneur du Puitumer, et de dame Louise de Hanne de la Saulmorière. La maison de Simonneau porte d'argent, à trois mouchetures de sable. De ce mariage sont issus :

- 1.° Frédéric-Henri, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre Bernon, chevalier, mort à l'âge de 77 ans ;
- 3.° Charles-Auguste Bernon, chevalier d'Ouestreville, marié avec Jeanne Servant, mort sans postérité ;
- 4.° Marie-Rose Bernon, dame d'Ouestreville, née en 1707, morte en 1781 ;
- 5.° Louise Bernon, née en 1709, morte au couvent de Saint-Etienne de la Rochelle, en 1791 ;
- 6.° Henriette-Louise, morte religieuse ;
- 7.° Jeanne-Louise, morte jeune ;
- 8.° Marguerite-Charlotte, religieuse ;
- 9.° Françoise Bernon, morte jeune.

XII. Frédéric-Henri BERNON, chevalier seigneur de la Barre, né le 4 février 1705, entra jeune dans la compagnie des cadets gentilshommes de la marine, au département de Rochefort. Il épousa, par contrat passé devant Ferret, notaire royal de la baronnie de Saint-Hermine, le 17 juin 1743, Marie-Louise Jallays, fille de Pierre Jallays (1), écuyer, seigneur de la Jallayserie. De ce mariage sont issus :

- 1.° Henri-Pierre-Benjamin, dont l'article suit ;
- 2.° Isidore-Isaac , né le 27 septembre 1746 , mort jeune ;
- 3.° Marie-Louise, morte jeune ;
- 4.° Marie-Louise-Charlotte , morte au château du Puitumer en 1788 ;
- 5.° Marie-Françoise-Charlotte Bernon, née le 29 octobre 1744, mariée le 23 novembre 1779, à Charles-Henri, chevalier, baron de Givès, capitaine d'artillerie, fils de Charles - Désiré, baron de Givès, seigneur du Vivier, et de Thérèse Rouillé de Jonchère, dont postérité.

XIII. Henri-Pierre - Benjamin BERNON, chevalier seigneur du Puitumer, né au château du Puitumer, le 15 novembre 1745, placé cornette dans le régiment de Trazeignies, cavalerie, en 1760, capitaine dans les cañonniers gardes-côtes du Poitou, puis major des fort et isle d'Aix, a émigré en 1791 ; a fait la campagne de 1792, dans la première compagnie noble d'ordonnance ; a suivi, après le licenciement de l'armée, les princes, frères du Roi, à Ham, en Westphalie ; rejoignit l'armée de Condé, en 1795, et a fait cette campagne dans les chasseurs nobles n.° 9 ; entra dans la cavalerie ; fit toutes les campagnes de cette armée jusqu'au licenciement arrivé en 1801. Il avait

(1) Cette famille est une de celles qui se sont le plus dévouées à l'auguste maison de Bourbon. Sept frères sont morts les armes à la main, pour la cause royale, en Flandre, à Quiberon et dans la Vendée. Le huitième, M. Jallays de la Barre, chevalier de Saint-Louis, gentilhomme et officier vendéen, a eu l'honneur d'être admis à une audience du Roi, en septembre 1814, et S. M. a daigné lui témoigner une bienveillance particulière. Il a un frère prêtre, et quatre sœurs.

été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1795, par monseigneur le prince de Condé, au camp de Steinstadt près Neubourg, et avait épousé, le 1^{er} août 1772, Pierre-Pélagie Racodet de Saint-Martin, fille de haut et puissant seigneur messire Alexandre-François Racodet, chevalier, seigneur de Saint-Martin et de la Guilmaudière, et de haute et puissante dame Suzanne de Mauras, dame de la Frouardière. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Henri-Charles-Fortuné, dont l'article suit;
- 2.^o Aimé de Bernon, chevalier ;
- 3.^o Bénigne de Bernon, née le 14 août 1773, mariée en 1798, avec messire Armand de Bejarri, chevalier de l'ordre de Saint - Jean de Jérusalem, fils de messire Charles-François de Bejarri, ancien page du Roi, et de dame Paule de Reignon, dont postérité ;
- 4.^o Stéphanie de Bernon, mariée, en 1802, avec Louis Buor de la Voys, ancien cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de messire Louis Buor de Bois Lambert, et dame Marie-Madelaine Buor de la Millière, dont postérité.

XIV. Henri-Charles-Fortuné DE BERNON, chevalier, né au château du Puitumer, le 13 juillet 1775, élevé au collège royal de la Flèche, obtint à la fin de 1789, une sous-lieutenance dans le régiment d'Artois, dragons; émigra en 1791, rejoignit à Neu-Wied, près Coblenz, la première compagnie noble d'ordonnance, formée en partie par les anciens gendarmes cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi; fit la campagne de 1792, dans ce corps; suivit, après le licenciement de l'armée, les princes, frères du Roi, à Ham, en Westphalie, resta dans cette ville jusqu'au départ du Roi et de LL. AA. RR; rejoignit l'armée des princes en 1795; fit la campagne de cette année, dans les chasseurs nobles, compagnie n.^o 9, composée en partie des anciens officiers des régiments de Royal et de Saintonge; passa dans le premier régiment de cavalerie noble, et servait encore dans l'escadron chef dudit régiment, commandé par S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, lors du licenciement de l'armée effectué en 1801, ainsi qu'il conste par les certificats honorables de monseigneur le prince de Condé, et des ducs d'An-

goulême et de Berri (1), qui attestent à la fois son zèle, son courage et son dévouement à la cause légitime. Il est

(1) Ces certificats font trop d'honneur à M. le chevalier de Bernon, pour être écartés de l'histoire de sa famille. Les voici textuellement.

« Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince
 » du sang, pair et grand maître de France, duc de Guise, etc.,
 » colonel-général de l'infanterie française et étrangère, cheva-
 » lier des ordres du Roi de France et de l'ordre de Saint-André
 » de Russie, grand prieur de l'ordre hospitalier de Saint-Jean
 » de Jérusalem de Malte au grand prieuré de Russie, etc., etc.,
 » commandant en chef, par les ordres du Roi, une division de
 » la noblesse et l'armée française;

» Certifions que M. H. Charles-Fortuné de Bernon, de la
 » province de Poitou, sous-lieutenant au service du Roi, émigré,
 » en 1791, a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes,
 » frères du Roi Louis XVI, nous a joint au commencement de
 » 1795, et a fait la campagne de cette année dans les chasseurs
 » nobles, jusqu'au mois de septembre, qu'il est passé dans la
 » cavalerie noble, où il a continué de servir jusqu'à ce jour;
 » qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu pendant
 » qu'il a été à l'armée; qu'il s'est conduit avec honneur, se dis-
 » tinguant par son zèle, son courage et sa bonne volonté.

» En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent certi-
 » ficat, signé de notre main, contre-signé par le secrétaire de
 » nos commandements, et auquel nous avons fait apposer le
 » sceau de nos armes.

» Fait à notre quartier-général de Feistritz, le 11 février 1801.

» Signé, Louis-Joseph DE BOURBON.

« Par S. A. S. Monseigneur : DROÛIN.

« Nous, Louis-Antoine, petit-fils de France, duc d'Angou-
 » lême, chef du régiment noble à cheval de notre nom, etc., etc.

» Certifions que M. Henri-Charles-Fortuné de Bernon, de
 » la province de Poitou, sous-lieutenant au service du Roi.
 » émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 à l'armée des
 » princes, a rejoint le corps de Condé en 1795, et y a fait la
 » campagne de cette année dans les chasseurs nobles, d'où il a
 » passé dans la cavalerie noble qu'il n'a pas quittée depuis; il
 » sert encore aujourd'hui, en qualité de noble à cheval dans
 » le Chef-escadron de notre régiment, en digne gentilhomme
 » et en fidèle serviteur du Roi.

» En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent certi-
 » ficat, que nous avons signé de notre main, et auquel nous
 » avons fait apposer le sceau de nos armes.

» Fait à Rein en Stirie, le 7 février 1801.

Signé, LOUIS-ANTOINE. »

rentré en France avec l'agrément des princes, le 25 mai 1801 ; partit pour Bordeaux avant la déchéance de Buonaparte, pour faire part à S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, d'un projet d'insurrection qui devait éclater dans la Vendée ; il fut présenté par l'archevêque de Bordeaux, à ce bon prince, qui le reçut avec bienveillance ; a été reçu au château des Tuileries, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par S. A. R. MONSIEUR, le 24 août 1814, et a reçu, le même jour, le brevet de chef d'escadron. Il a été inscrit un des premiers à la préfecture de Bourbon-Vendée, pour marcher contre l'usurpateur, lors de son débarquement ; a été cassé de la charge de maire de la commune de Saint-Martin Lars, par Miot, commissaire extraordinaire dans la douzième division militaire, pour s'être montré trop ardent pour la cause royale, lors de l'invasion de Buonaparte, et mis sous la surveillance des autorités locales, d'où il n'est sorti qu'à l'entrée du Roi dans sa capitale. Il a été nommé électeur et adjoint à la députation du département de la Vendée, envoyée au Roi pour le féliciter sur son heureux retour (1). Il est aujourd'hui commandant pour le Roi,

(1) *Discours prononcé à cette occasion par ladite députation.*

« Sire, le collège électoral du département de la Vendée nous » a chargés de présenter à Votre Majesté l'hommage de son respect, de sa fidélité et de son dévouement. Nos Vendéens, Sire, » toujours les mêmes, ont les premiers donné cet heureux exemple, qui bientôt a été suivi par tous les départements de l'Ouest. » Le soulèvement a commencé au moment où l'usurpateur a » voulu les forcer d'arborer ses dangereuses couleurs ; le drap » peau blanc, les Bourbons pour souverains, voilà, Sire, l'arche » sainte des Vendéens, ils ont tiré le glaive dès qu'elle a été menacée ; un sang précieux a coulé pour la plus noble des causes. » Votre Majesté connaît l'étendue de nos pertes ; elle a partagé » toutes nos douleurs.

» Le meilleur des Rois nous est rendu ! Ecartons » ces pénibles souvenirs, pour nous livrer aux plus consolantes » espérances. Ah ! comment pourraient-elles tarder à se réaliser, » sous un monarque qui médite sans cesse le bonheur de ses » sujets, et dont l'esprit profond a si long-temps et si bien ob » servé ? Oui, Sire, la Vendée, la France entière après d'aussi » longues calamités, attendent de nouveaux jours de bonheur » du règne prolongé de Votre Majesté ; et nos bons et braves » Vendéens, pour lesquels Louis XVIII a constamment été

de la place de Briançon ; il a épousé, par contrat du 30 août 1807, passé devant Chaloppin, notaire à Saumur, demoiselle Agathe Pitatouin de la Coste, fille de Louis-Jean-Madelaide Pitatouin de la Coste, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Marie Jacob de Tigné. Il a eu de ce mariage :

- 1.° Aimé-Henri-Fortuné de Bernon, né le 30 août 1808 ;
- 2.° Clémentine-Honorée, née le 22 décembre 1809, admise à la maison royale de Saint-Denis, en qualité d'élève du Roi, en 1816 ;
- 3.° Thais de Bernon, née le 30 mai 1811 ;
- 4.° Agathe-Louise-Stéphanie de Bernon, née le 27 mai 1814 ;
- 5.° Laure de Bernon.

Armes : D'azur , au lion d'or , lampassé et armé de gueules.

D'ORFEUILLE, famille noble et ancienne de la province de Poitou, laquelle fait remonter son origine à N..... d'Orfeuille, qui fit une donation à la maison de Dieu de Montmorillon, ainsi qu'il paraît par un titre latin du douzième siècle. Elle possède plusieurs titres des treizième et quatorzième siècles, comme donations faites à l'abbaye des bénédictins de Saint-Maixent et autres ; mais comme ces titres n'établissent pas et ne prouvent pas la filiation, cette maison n'établit sa généalogie que depuis 1406, à laquelle époque elle possédait la terre

« Louis-le-Désiré, se placeront toujours en sentinelles avancées lorsqu'il s'agira de défendre le trône des fils de saint Louis. »

Réponse du Roi.

« Je reçois avec une vive sensibilité l'expression des sentiments du département de la Vendée nommé ce département, c'est rappeler toutes les idées du courage, de la fidélité et de l'honneur ; je sais tout ce qu'il a souffert et les pertes qu'il a éprouvées ; personne n'en a gémi plus que moi et j'espère, en ramenant la paix, lui faire oublier ses malheurs. »

de Foucaud, paroisse de Sevret, près la Mothe-Saint-Heraye, dont elle a été dépouillée en 1792, par suite des fureurs révolutionnaires.

I. Girault d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa, ainsi qu'il paraît par contrat de mariage du 29 juin 1406, passé pardevant Chauvet et Grolatier, notaires à Melle, demoiselle Marie Faydy ou Faydie, fille de Guy Faydy, chevalier, seigneur de la Guillotière et de dame Jeanne de Cazalès, du consentement de Guy et Itier Jay, et de Jean d'Orfeuille, prieur de Saint-Hilaire de Melle. Il eut de ce mariage :

- 1.° Charles ou Charlot, qui suit ;
- 2.° Jean d'Orfeuille.

II. Charles ou Charlot d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur de Foucaud, est nommé ainsi que Jean d'Orfeuille, son frère, écuyer, seigneur de la Guillotière, capitaine de la Mothe-Saint-Heraye, dans le ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoqué en 1491, imprimé ; il rendit dénombrement au Roi des dîmes de l'Ayrable à cause de son château de Lusignan, dont il relevait à foi et hommage plein, et reçut l'hommage, de Louis de Maintrolle, écuyer, seigneur de Ruffigné et autres lieux, d'un fief appelé le fief de Mellet, relevant à foi et hommage plein dudit seigneur d'Orfeuille comme il paraît par titre du 6 juin 1485, signé Magort, notaire à Saint-Néomay ; il avait épousé N. Chevalier, fille de N. Chevalier, chevalier, seigneur de la Frapinière, dont il eut :

III. Méry d'ORFEUILLÉ, écuyer, seigneur de Foucaud, qui rendit dénombrement au Roi des dîmes de l'Ayrable, relevant de son château de Lusignan, à foi et hommage lige, le 20 mai 1515, passé pardevant David, notaire à la Mothe-Saint-Heraye, et fut appelé au ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoqué en 1523, imprimé. Il avait épousé Jacqueline Chevalier, fille de N. Chevalier, seigneur de la Frapinière, dont il eut :

- 1.° Joachim, qui suit ;
- 2.° François, marié le 1^{er} février 1552, à Jean de Cassé, écuyer, seigneur de Chausseraye, fille de Jean Cassé, écuyer, seigneur de Chausseraye, et de demoiselle Françoise d'Oisy.

- 3.^o Louis, seigneur de Luché et autres lieux ; il eut pour fille, Jeanne d'Orfeuille, qui épousa, le 30 août 1573, Guichard-du-Pin-de-la-Guérivière, à qui elle porta les terres de Courgé, Luché et de Prin.

IV. Joachim d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur de Foucaud, fils aîné de Méry d'Orfeuille et de Jacqueline Chevalier, épousa, ainsi qu'il paraît par contrat de mariage du 2 août 1530, signé Touilleau et Cacaud, notaires à Celle-Lévécault, demoiselle Marie de Luens, fille de noble homme Joachim de Luens ; vivant écuyer, seigneur de Puizant, et de demoiselle Madelaine de Couhé ; Joachim d'Orfeuille laissa en mourant à Marie de Luens, sa femme, la tutelle de ses enfants, et elle rendit un dénombrement au Roi, de la dimerie de l'Ayrable. Ses enfants furent :

- 1.^o André d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.^o Louise d'Orfeuille ;
- 3.^o Gillette d'Orfeuille.

V. André d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur de Foucaud et autres lieux, épousa, comme il paraît par contrat de mariage du 15 février 1571, signé Feron, notaire à Lusignan, demoiselle Isabeau ou Isabelle d'Orfeuille, sa parente, fille d'Antoine d'Orfeuille, écuyer, seigneur de la Guillotière, et de demoiselle Catherine de Jousseau, du consentement des seigneurs de Saint-Gelais, de Vasselot d'Annemarie, etc., leurs parents. Elle devint tutrice de ses enfants, et en cette qualité, rendit hommage au Roi d'une dimerie, située au Puy de l'Ayrable, à cause de son château de Lusignan, du 28 décembre 1576, signé Brochard. Ses enfants furent :

- 1.^o Pierre d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.^o Et plusieurs autres enfants morts sans postérité.

VI. Pierre d'ORFEUILLE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, Puizant et Lussaudière, etc., fut gouverneur, pour le Roi, de la ville, château et forteresse de Chatellerault, en l'absence du sieur de Brassac, comme il paraît par lettres à lui accordées par le Roi, le 8 de janvier 1616, enregistrées le 8 juillet 1617 ; il fut en grande faveur auprès de Gaston de France, duc d'Orléans, frère du Roi, et fut maréchal de bataille

dans son armée. Il rendit un dénombrement au Roi d'une dime, située au Puy de l'Ayvable, à cause de son château de Lusignan, (signé Pierre d'Orfeuille, et plus bas, Barraud et Bouquin, notaires à Poitiers). Il avait épousé, comme il paraît par contrat de mariage du 22 juillet 1594, signé Duboys, garde notes de feu Jean Desmier, son oncle, notaire royal à Chizé, Elisabeth d'Allouhe, fille de Jean d'Allouhe, écuyer, seigneur du Château-Bouhet et de Gémozacq, et de demoiselle Anne de Fondlebon, dont il eut :

- 1.° François d'Orfeuille, qui suit;
- 2.° Suzanné d'Orfeuille, mariée à N. Robert, écuyer, seigneur de la Gannerie.

VII. François d'ORFEUILLE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, Puizant, etc., épousa, comme il paraît, par contrat de mariage du 11 février 1635 (signé Gannerit et Payau, notaires à la principauté de la Roche-sur-Yon), demoiselle Jacqueline de Chapot, dame de la Rochette, fille de feu Pierre de Chapot, écuyer, seigneur de la Brossardière et de la Jossinière, et de demoiselle Jacqueline Arnaud; fut appelé au ban et arrière-ban de la noblesse de la province du Poitou, convoqué en 1635, comme il paraît par un certificat du comte de Parabère, chevalier des ordres du Roi, etc., chargé de conduire ledit ban à l'armée de Lorraine. Il rendit hommage au Roi pardevant les trésoriers du bureau des finances à Poitiers, pour raison de dîmes situées au Puy de l'Ayvable, à cause de son château de Lusignan. Il eut de sa femme:

- 1.° François, qui suit;
- 2.° Pierre, seigneur de Lussaudière, mort sans postérité;
- 3.° Anne, mariée à Pierre Thibaut, chevalier, seigneur d'Allerit.

VIII. François d'ORFEUILLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, Puizant, et autres lieux, obtint deux maintenues de noblesse, la première du 26 mars 1665 (signé Charles Colbert, intendant des généralités de Poitiers et de Tours), la seconde du 22 août 1667, par Jacques Honoré de Barentin, intendant de la généralité de Poitiers, par laquelle il est maintenu, ensemble ses enfants et postérité, dans le droit de prétendre la qualité

de noble, et dans les privilèges, honneurs et exemptions, attribués aux autres gentilshommes du royaume, sur la présentation par lui faite d'une multitude d'anciens et nouveaux titres, extraits dans ladite sentence. Il rendit dénombrement au Roi, ainsi que ses ancêtres, des dimes de l'Ayrable, relevant de son château de Lusignan (cette pièce du 5 juillet 1688, signé : François d'Orfeuille, et plus bas Dupont et Bonneau, notaires royaux à Lusignan), il avait épousé demoiselle Anne Chevalier, fille de haut et puissant messire François Chevalier, chevalier, seigneur de la Frapinière et de demoiselle Anne de Lafitte, comme il paraît par contrat de mariage du 6 novembre 1684, signé : Coudré et son confrère, notaires royaux à Saint-Maixent. Ses enfants furent :

- 1.° Pierre d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.° Louis-Charles ;
- 3.° Louis ;
- 4.° Louis ;
- 5.° Jean.

IX. Pierre François d'ORFEUILLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., capitaine au régiment de Hainaut, infanterie, obtint des lettres de maintenue de noblesse, le 1^{er} d'avril 1715, signé Charles Bonaventure Quentin, chevalier, seigneur de Richebourg, intendant de Poitiers. Il avait épousé, par contrat de mariage du 5 mai 1711, signé : Girault, notaire royal à Saint-Maixent, demoiselle Marguerite-Catherine Jourdain, fille de haut et puissant seigneur messire Achille Jourdain, chevalier, marquis de Boistillé, et de dame Marie-Anne de Rechignevoisin de Guron. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Pierre d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.° Charles-René, a laissé postérité ;
- 3.° Marie-Anne, morte sans alliance.

X. Jean - Pierre D'ORFEUILLE, marquis d'Orfeuille, chevalier, seigneur de Foucaud, Lussaudière, Angliers et autres lieux, a été capitaine au régiment de Vogué, cavalerie, et fut appelé au ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoquée en 1758. Il épousa 1.°, par contrat de mariage du 4 janvier 1744, passé pardevant Gérard et son confrère, notaires à Loudun, demoiselle Anne-

Renée de la Couture Renon, fille de haut et puissant seigneur, messire Jean de la Couture Renon, comte de la Couture, chevalier, seigneur de la ville de Bellac, Blond, etc., et de haute et puissante dame Anne-Renée de Martel; 2.^o N. de Raity, veuve de haut et puissant seigneur messire Boniface, marquis de Castellane; 3.^o demoiselle Marie Gay, fille de N. Gay, chevalier, seigneur Desfontenelles, et de dame Anne de Jousserand. Du premier mariage sont issus:

1.^o Jean N. mort enfant;

2.^o Jean - René-Marie-Anne, qui suit.

XI. Jean - René - Marie - Anne d'ORFEUILLE, comte d'Orfeuille, chevalier, seigneur de Foucaud, Lussaudière, et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé mademoiselle Marie de Keating, fille de haut et puissant Valentin de Keating, d'une famille ancienne et illustre d'Irlande, baron de Keating, en France, et de dame Sara Créagh. (Patrice, Thomas et Guillaume Keating, 4.^o 5.^o et 6.^o ayeux de Marie de Keating, furent gardes marches (*custos rotulorum*), du comté de la Reine, et Jacques Keating, frère puîné de Jean K., son 7.^o ayeul, et chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut prieur de Kilménam, et grand prieur d'Irlande, sous le magistère du grand-maître d'Aubusson, et chevalier de Saint-Georges), feu Valentin, Baron de Keating, qui venait de s'établir en France, obtint, au mois de mai 1778, sur le certificat de M. Chérin, des lettres patentes de S. M. Louis XVI, portant reconnaissance d'ancienne noblesse, et où il est prouvé que sa famille, une des plus anciennes et des plus illustres d'Irlande, jouissait de la pairie, sous le titre de vicomte dès avant l'année 1294; le comte d'Orfeuille, émigré avec sa femme et ses enfants en 1791, n'est rentré qu'avec le Roi, au mois de mai 1814; à l'époque fatale du 20 mars 1815, il fut encore forcé d'abandonner la France avec ses enfants, qui ont suivi Sa Majesté à Gand. Ses enfants sont :

1.^o Charles - Marie - Valentin - Eugène d'Orfeuille, mort à la Jamaïque, en 1796, officier au service d'Angleterre;

2.^o Auguste-Marie-Pierre d'Orfeuille, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem:

- 3.° Arthur - Marie - Edouard d'Orfeuille, comte d'Orfeuille-Foucaud, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis et de Saint - Jean - de - Jérusalem, a été capitaine au service d'Angleterre dans le 60° régiment de ligne, avec l'agrément de S. M., il a épousé, à Londres, le 13 décembre 1810, mademoiselle Louise - Marie - Françoise - Charlotte de Choiseul-Beaupré, fille de Charles - Antoine - Etienne, marquis de Choiseul-Beaupré, lieutenant-général des armées du Roi, anciennement *menin* de monseigneur le Dauphin, depuis Louis XVI, et de feu Françoise-Elisabeth-Charlotte - Joseph Walsh - Serrent, marquise de Choiseul ;
- 4.° Marie - Valentine - Elisabeth - Amélie d'Orfeuille ; chanoinesse de l'ordre de Saint - Jean - de - Jérusalem ;
- 5.° Marie - Thomas - Guillaume - Henri d'Orfeuille, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, lieutenant de cavalerie.

La famille d'Orfeuille est alliée à une quantité d'anciennes et illustres maisons, telles que les Sapata, grands d'Espagne, les Barbançois les Rechinevoisin, les l'Etendue, les Martel, les Vignacourt, les d'Isenghien, Couhé-Lusignan et de Saint-Gelais, les Bonneval, etc.

Cette famille n'a rien de commun avec d'autres maisons françaises qui portent ce nom, ou qui l'ajoutent à leur véritable; le comte d'Orfeuille, maréchal des camps et armées du Roi, en est le chef. La branche cadette, issue de Charles - René, habite les départements des Deux - Sèvres et de la Vendée. Il n'a point d'autres parents de son nom.

Armes : d'azur, à trois feuilles de chêne d'or, posées 2 et 1.

ARTHUYS ou ARTUYS, famille noble, originaire d'Angleterre, qui vint s'établir en Berri en 1195. Philippe-Auguste avait alors cédé à Richard, roi d'Angleterre, Issoudun, et plusieurs autres villes du Berri.

Les armes, qui sont d'argent, au chevron brisé de si-

nople, accompagné de trois feuilles de chêne, deux en chef et une en pointe, se voyent à Issoudun, dans plusieurs églises, notamment au frontispice du chœur du chapitre de Saint-Cyr, bâti en 1300, et au bas duquel est écrit *Jehan Arthuys*, premier lieutenant - général du bailliage d'Issoudun (1).

Il y a eu plusieurs branches de ce nom dans le Perche, l'Orléanais, le Pays Chartrain, dont la plupart sont éteintes; et de celles qui existent, on n'a pu, jusqu'à présent, recueillir les titres. Il y a encore une famille de ce nom en Anjou, qui s'annonce pour avoir la même origine que celle du Berri. Elle dit pareillement être sortie d'Angleterre trente ou quarante ans avant le schisme d'Henri VIII.

Elle prétend avoir possédé la terre de l'Arthuysière, en Anjou, ayant haute, moyenne et basse justices; mais elle n'a pas les mêmes armes de celle qui subsiste en Berri et qui a donné son nom à plusieurs terres: 1.° à la Grange Arthuys, possédée en 1735 par M. de Verthamon de Villemon, conseiller au parlement de Paris; 2.° au Franc-Aleu de l'Arthuys, sis en Berri, paroisses de Reuilly et de Diou; 3.° à l'Arthuys, au Pays Chartrain, vendue par décret sur les héritiers de Guillaume Arthuys, auteur de la branche de Ville-Saison.

I. Peronnel ARTHUYS est le premier connu en Berri. Il avait pour femme Jeanne de la Massée. On ignore le temps de leur mariage et celui de leur mort. Ils eurent pour enfants:

- 1.° Yves, qui suit;
- 2.° Jehan;
- 3.° Guillemine.

II. Yves ARTHUYS, 1^{er} du nom, commandant la tour et châtel d'Issoudun, fit, le 5 août 1297, avec Jehan, son frère, et Guillemine, sa sœur, partage des biens de

(1) Le juge d'armes de France (M. d'Hozier), tome 3 de son *Armorial de France*, a substitué trois feuilles de houx aux trois feuilles de chêne qui sont dans les armes de cette famille. Pour nous aider dans notre travail, outre un mémoire dressé sur titres qui nous a été envoyé et qui a l'authenticité des officiers publics, nous avons eu en communication les titres originaux de cette famille (*Dict. de la Noblesse*, tome I, lett. A, R, T, deuxième édition. Paris, 1780).

Jeanne à la Massée, veuve de Peronnel Arthuys, en son vivant homme d'armes, le jeudi d'après *reminiscere* 1298. Il épousa, par contrat passé devant Pierre Daudu, notaire à Issoudun, Marie Dangy, dont il eut :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Catherine, épouse de Jean de Bossio, qui est dit *Burgens* de Exol duno, dans un acte de 1336, après la Nativité de Notre-Seigneur, passé sous le scel de l'officier de Bourges.

III. Jean ARTHUYS, I^{er} du nom, né l'an 1300, lieutenant du sénéchal, et maître des fiefs et mortailles au siège et bailliage d'Issoudun, en 1348, épousa, le 28 octobre 1329, Jacqueline de Freix ; c'est lui qui fit bâtir le frontispice du chœur de Saint-Cyr, où ses armes et son nom, comme on l'a dit, se voyent encore. Il mourut le 3 janvier 1369, et laissa :

IV. Yves ARTHUYS, II^e du nom, qui succéda, en 1370, à l'office de son père. Il avait épousé, en 1363, damoiselle Charlotte de Durbois. Il mourut le 9 mars 1422 et laissa pour enfants :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Simon, homme d'armes, marié, le 6 août 1402, à damoiselle Elisabeth Grossetête. Il mourut en 1436 ;
- 3.° Et un autre Jehan Arthuys, qui fut chevalier de Rhodes et capitulaire en la commanderie de Villefranche, près Romorantin, comme le prouve un acte de cette commanderie, de 1409.

V. Jehan ARTHUYS, II^e du nom, licencié ès-lois, conseiller procureur du Roi, et garde du scel royal à Issoudun, épousa, en 1401, demoiselle Claude du Rieux. Il rendit, le 23 juin 1418, foi et hommage à Charles, dauphin, duc de Berri, de Touraine, comte de Poitou, de ce qu'il tenait mouvant en fief, à cause du châtel d'Issoudun. On ignore le tems de sa mort. Il eut pour enfant :

VI. Noble Etienne ARTHUYS, homme d'armes, qui se maria, en 1431, à demoiselle Simonne de Durbois ; il est le premier qui paraît avoir possédé le franc-alleu de l'Arthuys, situé en Berri, paroisses de Dion et Reuilly. Il fit, le 16 février 1461, foi et hommage du quart des dîmes de blé et autres grains décimaux, et de la huitième

partie du lainage et charnage de Saint-Lisaigue, et Chatel-Chardon, qui, par le partage du 5 août 1297, avaient été donnés en préciput et avantage à Yves Arthuys, 1^{er} du nom. Il mourut le 2 mai 1466, et fut inhumé en l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, ordre de Saint-Benoît, où sa femme, en 1512, a fondé des messes et services qui se célèbrent encore. Ses enfants furent :

- 1.° François, qui suit ;
- 2.° Jehan, chanoine de Saint-Cyr, à Issoudun, qui fonda, le 2 septembre 1524, la *Sancta immaculata virginitas*, qui se disait les dimanches et fêtes à l'issue de Vêpres, par les chanoines dudit chapitre ;
- 3.° Catherine, mariée le 12 juin 1482, à Jean de Touzelle, licencié ès-lois, conseiller du Roi, lieutenant-général du sénéchal et bailli de Berri, au bailliage d'Issoudun. Elle fit bâtir et fonda, en 1503, la chapelle de Sainte-Geneviève, dans l'église de Saint-Cyr, où on l'avait représentée, avec son mari, dans une tapisserie, avec leurs armes au bas. Elle mourut sans enfants, en 1510.

VII. François ARTHUYS, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de l'Arthuys, commandant, en qualité de lieutenant, en la tour et châtel d'Issoudun, rendit, le 24 juin 1519, les mêmes foi et hommage que son père ; dans l'acte, il est qualifié d'écuyer. Il fit de nouvelles fondations à Notre-Dame d'Issoudun, en 1522, et mourut la même année, laissant, de demoiselle Perpétue Robinet, qu'il avait épousée le 18 septembre 1459 :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Jason, écuyer, seigneur de Saint-Soui, échevin d'Issoudun en 1545, marié, 1.° à demoiselle Marguerite Poupardin ; 2.° à demoiselle Jacqueline Biotrot, qui était veuve de lui en 1562. On ignore s'il a eu des enfants de ce second mariage ; mais on lui connaît du premier, Jeanne Arthuys, femme, en 1524, de Philippe Heurteau, sieur de Chaumoi ;
- 3.° Autre Jean, licencié ès-droits, avocat au bailliage d'Issoudun, ensuite prévôt et garde de la châtellenie de la même ville, qui épousa Catherine Chambelly. Il eut part, au mois d'août 1560, à un événement que Théodose de Bèze, sous le règne

de François II, rapporte fort amplement. On ignore le tems de sa mort, et s'il a eu des enfans ;

- 4.° Catherine, mariée à noble François de Touzelle, lieutenant-général au bailliage d'Issoudun, après Jean de Touzelle, son oncle, en 1517.

VIII. Jean ARTHUYS, III^e du nom, écuyer, seigneur de l'Arthuys, de Villesaison, du Sigué, conseiller procureur du Roi et de madame la duchesse de Berri, garde du scel d'Issoudun, épousa, le 2 février 1523, demoiselle Catherine Bigot, fille de Nicolas, écuyer, seigneur des Fontaines, lieutenant-général à Bourges, et sœur de Nicolas Bigot, procureur-général au grand conseil. Il rendit, le 6 septembre 1541, foi et hommage des biens à lui échus par le décès de son père. Il fut un des plus zélés fauteurs du calvinisme, en 1536. Il assista à la rédaction et reformation de la coutume de Berri. Théodose de Bèze en fait une mention honorable, ainsi que le Père Berthier, jésuite, dans son *Histoire gallicane*. Il rentra dans le sein de l'église romaine. Il testa en 1561 et mourut le 8 mars 1563. Ses enfans furent :

- 1.° François, qui suit ;
- 2.° Nicolas, marié à demoiselle Catherine Jouslin, et en eut deux filles : Marie, qui était veuve, en 1582, de noble Antoine de la Châtre, seigneur de l'Auray, et Françoise, dame d'Armise, épouse en premières noces de Jean Chappus, receveur des deniers communs de la ville d'Issoudun, et en secondes noces de Jacques Bernard, seigneur de Marande, échevin d'Issoudun, très-zélé royaliste, qui contribua beaucoup à faire rentrer cette ville sous l'obéissance du Roi, en 1589. Catherine Jouslin, devenue veuve de Nicolas Arthuys, se maria en secondes noces avec Nicolas Pain, écuyer, receveur et trésorier de la ville de Bourges, en 1564, et en troisièmes, avec Mathurin Chappus, licencié ès-lois, vivant en 1587 ;
- 3.° Claude Arthuys, seigneur de l'Arthuys, et décimateur de Sainte-Lisaigue et Châtel-Chardon, épousa en 1559, Jeanne de Brugerat, morte en 1600. Il eut part à l'action du 14 juillet 1589, dont parle la Thaumassière dans son *Histoire du Berri*, page 363. On ne lui connaît d'enfant que Jean

Arthuys, sieur de Lienay, conseiller du Roi au bailliage d'Issoudun, qui transigea, le 21 mars 1630, avec S. A. S. le prince de Condé, pour le dédommagement qui lui revenait de la distraction de Châteauroux, du bailliage d'Issoudun. Il mourut sans postérité;

- 4.^o Guillaume, auteur de la branche d'Arthuys et Villesaison ;
- 5.^o Catherine, mariée à Claude Robert, conseiller, avocat du Roi au bailliage d'Issoudun ;
- 6.^o Marie, femme de Jacques Lenier, conseiller procureur du Roi en l'élection d'Issoudun ;
- 7.^o Françoise, mariée à Claude Pignot, et en secondes noces, à François Guillot, avocat au siège royal d'Issoudun, le 23 juillet 1586. Il disposa de ses biens par acte de Barré, notaire.

IX. François ARTHUYS, II^e du nom, seigneur du Figuier, conseiller procureur du Roi et de monseigneur le duc de Berri, pensionnaire et maître des requêtes dudit seigneur, frère du Roi, favorisa, ainsi que son père et son oncle, les nouvelles opinions. Le duc de Berri l'honora de ses bienfaits, et par lettre du 18 mai 1580, d'un droit d'aubaine. Il contribua, avec Claude, un de ses frères à délivrer Issoudun, qui était sous la puissance des Ligueurs. Les chefs, de leur propre autorité, l'exilèrent à la Châtre, d'où il revint la nuit du 14 juillet 1589, pour assurer la réduction d'Issoudun, qu'il fit rentrer sous l'obéissance du Roi. La Thaumassière, dans son *Hist. du Berri*, Théodose de Bèze, l'abbé d'Expilly, *Hist. des Gaules*, la Martinière, Bonin, Bailli de Châteauroux, etc., parlent de François Arthuys avec éloge. Il épousa, par contrat de l'an 1558, où il est qualifié d'écuyer, demoiselle Claude Desmarils. Il fut assassiné par un parti de la Ligue, dans le tems qu'il était à donner des ordres dans un faubourg d'Issoudun, pour le service du Roi et la conservation de cette ville. Il fut inhumé, le 4 juin 1593, dans l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, sépulture de ses ancêtres; il avait pris pour devise : *Franc au Roi suis*. Il eut de son mariage :

1.^o Simon, qui suit ;

2.^o Catherine, dame de la Millanderie, épouse de François Carcal, licencié-ès-lois, conseiller pro-

cureur du Roi au bailliage d'Issoudun, dont elle eut des enfants ;

- 3.° Anne, mariée à Pierre de Valenciennes, écuyer, seigneur des Princes et Bournoiseau ;
- 4.° Marie, femme de Jacques Baraton, sieur de Porcherette ;
- 5.° Marthe, mariée, le 9 février 1587, à Jean Finneau, seigneur haut-justicier de Neuvy-Pailloux, conseiller du Roi, receveur général de la généralité de Languedoc, établie à Bourges ;
- 6.° N..... épouse de Noble Etienne Sourdault.

X. Simon ARTHUYS, écuyer, seigneur de la Planchonerie, conseiller au bailliage d'Issoudun, épousa, par contrat du 8 mai 1607, Claude le Large. Il est qualifié fils de François Arthuys, écuyer, procureur du Roi à Issoudun. Il mourut et fut enterré, en 1634, dans la sépulture de ses pères, laissant :

- 1.° François, qui suit ;
- 2.° Pierre, auteur des seigneurs de la Planchonerie ;
- 3.° Claude, mariée à Pierre Heurtant, sieur des Petites-Granges ;
- 4.° Anne, morte sans alliance, après avoir fondé des messes et services au couvent des religieuses minimes d'Issoudun.

XI. François ARTHUYS, III^e du nom, écuyer, sieur de Veaux, conseiller au bailliage d'Issoudun à l'âge de 21 ans, après avoir été subdélégué et chargé de missions importantes par les intendants de Bourges et de Moulins, fut le premier officier au bailliage d'Issoudun auquel on accorda des lettres de conseiller honoraire, dans lesquelles il est fait mention honorable de ses services et de ceux de ses aïeux et bisaïeux. Il s'est marié, en 1648, avec demoiselle Marie de la Châtre. Il mourut le 3 juin 1684, et fut enterré en l'église de Notre-Dame d'Issoudun, où il avait fondé des messes et services pour le repos de son âme et de celle de sa femme. Il laissa de son mariage :

- 1.° Jacques, qui suit ;
- 2.° Germain, mort sans postérité ;

- | | |
|--|-------------------------|
| 3. ^o Pierre, né le 10 mai 1651, | } tous morts
jeunes. |
| 4. ^o François, né le 30 janvier 1654, | |
| 5. ^o Philippe, né le 3 juin 1656, | |
| 6. ^o Catherine, née le 16 janvier 1653, | |

XII. Jacques ARTHUYS, né le 9 juillet 1649, écuyer, seigneur de Veaux, de la Genevraie, conseiller au bailliage d'Issoudun, se démit, en 1689, de son office ; la qualité d'écuyer lui ayant été contestée, il se pourvut, la même année, en lettres du grand sceau, pour être maintenu et jouir, lui et sa postérité, des privilèges de noblesse dans laquelle ses pères, depuis plusieurs siècles, avaient vécu. Il fit vérifier lesdites lettres contradictoirement avec M. le procureur général de la cour des aides, et le corps des habitants d'Issoudun ; l'arrêt de ladite cour, qui en prononça l'entérinement, le déclara noble et issu d'ancienne race, et il fut enregistré en l'élection générale d'Issoudun. Deux ou trois ans après, ayant été taxé, comme réhabilité, à une somme de six mille livres, il en fut déchargé par arrêt du conseil d'état, et compris, lors de l'arrière-ban, dans le rôle des gentilshommes qui devaient servir, ainsi qu'il résulte du certificat de M. de Gaucourt, pour lors lieutenant-général et commandant de la province de Berri ; taxé à la taille par les habitants de la paroisse de Condé en Bommiers, à cause de l'exploitation du domaine de Veaux, il en fut déchargé par sentence de l'élection d'Issoudun, et le taux auquel il avait été imposé fut réimposé sur ladite paroisse, par ordonnance de l'intendant pour lors en place ; en 1715, les traitants pour la recherche des usurpateurs de la noblesse l'ayant aussi attaqué, il fut, contradictoirement avec eux, maintenu par l'ordonnance de l'intendant du Berri, commissaire en cette partie, qui ordonna qu'il serait inscrit dans le rôle des gentilshommes de la province, dressé par arrêt du conseil en 1697. Il fut choisi par la noblesse résidente à Issoudun, pour leur syndic, au sujet de différentes sommes auxquelles leur corps avait été cotisé. Il épousa, en 1673, demoiselle Madelaine Peinier de l'Orme. Il renouvela les fondations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, et en fit de nouvelles pour le repos de son âme et de celle de sa femme. Il mourut en 1720, et fut enterré dans le sépulcre de ses ancêtres, laissant :

- 1.° Jacques, né le 20 novemb. 1674, } morts jeunes;
 2.° Jean-Baptiste, né le 9 août 1675, }
 3.° Pierre-Joseph, né le 18 décembre 1682, profès
 chez les pères jésuites, célèbre dans son tems, et
 mort à l'âge de 39 ans, après avoir composé plu-
 sieurs ouvrages fort estimés; entr'autres, la *Con-
 tinuation des Révolutions d'Espagne*, par le père
 d'Orléans ;
- 4.° François, né le 23 août 1687, }
 5.° Jacques, né le 15 mars 1689, } morts sans
 6.° Jean, né le 18 mars 1690, } alliance.
 7.° Jacques, né le 29 mars 1691, }
 8.° Jacques-François-Xavier, né le 27 novembre
 1692, mort à Orléans le 20 avril 1711, et inhumé
 dans l'église de Sainte-Catherine de cette ville ;
- 9.° Louis, qui suit ;
- 10.° Gilbert-François, né le 7 février 1700, entré
 au noviciat des jésuites le 2 octobre 1716, d'où il
 sortit pour maladie le 15 novembre 1717, décédé
 le 22 février 1718, inhumé en l'abbaye de Notre-
 Dame d'Issoudun ;
- 11.° Jeanne-Ursule, née le 27 mai 1677, morte le
 3 avril 1752, sans enfants de son mariage, célébré
 le 11 avril 1717, avec messire Pierre des Gentils,
 chevalier, seigneur des Rosières et de l'Arans, en
 Limosin ;
- 12.° Catherine, née le 24 juin 1678, morte jeune ;
- 13.° Autre Catherine, née le { toutes les deux mortes
 24 décembre 1680 ; } religieuses professes
 14.° Marie-Thérèse, née le { aux Ursulines de
 26 novembre 1681, } Bourges ;
- 15.° Marie, née le 14 novembre 1685, morte sans
 alliance ;
- 16.° Madelaine, née le 13 décembre 1698, morte
 religieuse aux Ursulines de Bourges.

XIII. LOUIS ARTHUYS, né le 4 mai 1697, écuyer, sei-
 gneur de Maraudé, Veaux, la Genevaie, Cloix et autres
 lieux, fit foi et hommage, le 28 mai 1734, au bureau
 des finances de Bourges, du fief et seigneurie de Maraudé,
 dont il donna aveu et dénombrement le 23 août 1738. Il
 avait épousé, par contrat du premier juillet 1726, de-
 moiselle Madelaine Baraton de Chauday, dont il eut :

- 1.^o Philippe-Amable, qui suit ;
- 2.^o Mathieu , chanoine régulier Mathurin, ancien prieur et seigneur de Saint-James, en Saintonge, ministre prieur de la Maison-Dieu, à Bar-sur-Seine ;
- 3.^o Philippe-Claude, né le 2 juillet 1729 , mort jeune ;
- 4.^o Philippe-Cyr, écuyer , seigneur de la Genevraie et du Lot, né le 30 mars 1732, mort sans alliance ;
- 5.^o Marie-Anne, née le 28 janvier 1731, religieuse aux Ursulines d'Issoudun.

XIV. Philippe-Amable ARTHUYS, chevalier, seigneur de Villement, président, lieutenant-général civil, criminel et de police, au bailliage de Berri, siège royal d'Issoudun, a épousé, par contrat du 26 mai 1754, demoiselle Anne de l'Etang, fille de Pierre-Joseph de l'Etang, écuyer, seigneur de Saint-Florent, Saint-Capraie, les Turtivins, Saint-Soin et autres lieux, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Bourges, morte en 1770. Il mourut en 1778 et a laissé :

- 1.^o Louis-François-Barthelemy, né le 24 août 1755, mort le 5 août 1761 :
- 2.^o Philippe-Amable, né le 12 juin 1762, chevalier de la garde du Roi, chef de division archiviste de la loterie royale de France ;
- 3.^o Philippe-Cyr, né le 20 septembre 1763, décédé le 5 février 1765 ;
- 4.^o Philippe-Claude, qui suit ;
- 5.^o Clément-Médard, né le 15 avril 1767, chevalier de la garde du Roi ;
- 6.^o Louise-Claude-Elisabeth-Eugénie, née le 28 décembre 1758, religieuse à la Visitation d'Issoudun ;
- 7.^o Elisabeth - Euphrasie - Catherine - Olive, née le 24 novembre 1759, mariée en 1782, à messire Philippe Robin de la Coterdière, écuyer, seigneur de Noiret-Bouilaise .

XV Philippe-Claude ARTHUYS, né le 26 juin 1765, chevalier, baron de Charnisay, premier président de la cour royale d'Orléans, a épousé, par contrat du 14 mars 1795, demoiselle Marie-Louise-Delphine-Henriette Fleury de la Bruère, fille de Charles-Louis-Etienne Fleury

de la Bruère, écuyer, ancien receveur général des tabacs, dont sont issus :

- 1.° Philippe-Amable Arthuys, né le 21 juillet 1798 ;
- 2.° Philippe-Adolphe Arthuys, né le 8 juillet 1801 ;
- 3.° Catherine-Louise-Delphine Arthuys, née le 24 janvier, 1796, mariée à messire François, marquis de Fricon.

Armes : d'argent, au chevron brisé de sinople, accompagné de trois feuilles de chêne, deux en chef et une en pointe. Supports : deux ; couronne de
Devise : *Franc au Roi suis*.

PANTIN, maison des plus anciennes de l'Anjou, limitrophe de la Bretagne. Si on en croit la tradition, elle tire son origine des anciens seigneurs de Pantin, paroisse et châellenie de la banlieue de Paris ; mais comme on ne peut parler avec certitude d'une transmigration faite en des tems si reculés, n'ayant d'ailleurs d'autres titres que les apparences, il faut se contenter de la vérité connue. Le premier du nom qu'on trouve établi en Anjou, et dont la suite soit prouvée sans interruption jusqu'à présent, est :

I. Raymond PANTIN, chevalier, lequel vivait l'an 1200, et qui se croisa pour aller à la Terre-Sainte, au premier voyage du roi saint Louis ; il fit, avant de partir, une fondation à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, pour la nourriture de deux religieux, ainsi qu'il se justifie par un titre en latin, passé la veille de la Saint-Michel 1247, par lequel les religieux se chargent de prier Dieu pour lui et pour l'âme d'Adèle de Bressuire sa femme, déjà morte, et pour Philippe, Gillot et Luce, ses enfants ; dans l'acte scellé de ses armes, il est qualifié chevalier. Il laissa :

- 1.° Philippe Pantin, dont l'article suit ;
- 2.° Gillot Pantin, qui épousa l'héritière de Bournan, dont la postérité prit ce nom, et dont était descendu Chebaud de Pantin, dit de Bournan, seigneur de Champ - d'Oiseau, fait chevalier de l'ordre du Croissant en 1448, par René, roi de Sicile, duc d'Anjou ; lequel bâtit et fonda la cha-

pelle de Saint - Thebaud, à Angers, où l'on voit encore plusieurs écussons de ses armes;

3.° Luce Pantin, qui épousa Aimery Chamailard, chevalier.

II. Philippe PANTIN, seigneur de la Hamelinière, rendit l'aveu de cette terre en 1289, qui fait mention que ses prédécesseurs, de même nom que lui, l'avaient possédée de tout tems devant lui; ce qui prouve que non-seulement Raymond Pantin, son père, en était aussi seigneur, bien qu'il n'en prît pas la qualité dans le titre ci-dessus référé, mais même qu'il y en avait encore eu d'autres du nom de Pantin, avant ledit Raymond, seigneur de ladite terre, déjà décorée de fiefs et juridictions avec hommages nobles, comme il se voit par un aveu en extrait de la terre de la Gallouère, rendu en la même année 1289, au seigneur de Clisson, comme seigneur de Chanteauceaux; *item*, ce que tenait le sieur de la Comptière dudit Philippe Pantin, lequel, suivant d'anciens mémoires, eut pour femme Nicole de Machecou, dame de Boisrouault, fille de M. Olivier, de laquelle il eut pour enfants :

1.° Raymond Pantin, II^e du nom, tué aux guerres de Sicile;

2.° Guillaume Pantin, qui suit :

3.° Exulate Pantin, mariée à Guillaume, seigneur de Goulaine, varlet, qui vivait en 1315;

4.° Jeanne Pantin, femme d'Aimery Davoir, chevalier.

5.° Aliette Pantin, fille d'honneur de madame Marie, vicomtesse de Limoges, duchesse de Bretagne, laquelle épousa dans la suite Robin, seigneur de Coesme.

III. Guillaume PANTIN, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de Boisrouault, de Boisdessando, de Gourville et autres lieux, ne portant encore que la qualité d'écuyer, épousa en premières noces, vers l'an 1300, Marie d'Aubigné, fille de Guillaume, seigneur d'Aubigné, et d'Alienor de Coesme - Lucé; laquelle eut en mariage la terre et fief du Breuil, en Saint-Florant, et vingt livres de rente sur le péage de Rochefort; il parvint ensuite à la qualité de chevalier, ainsi qu'il se voit par une transaction entre M. Geoffroy Ourceau, chevalier, demandeur, et M. Jean de Gomor,

pour la succession du feu vicomte de Gomor, leur cousin-germain ; ledit Ourceau demandait la tierce partie de toutes les terres de Gomor, de Montrevau et de Maschelle, par l'avis de M. Briand de Montejan, chevalier arbitre, et M. Guillaume Pantin, chevalier aidant, faisant afin de querelle sans pigne et sans hoquet de plaid, faite le mardi après *judica me*, l'an 1304. Il prit une seconde alliance avec Baudouine Clerembault, fille de Guillaume, seigneur du Plessis-Clerembault, et de Macée de la Plesse. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

- 1.° Raymond Pantin, qui suit ;
- 2.° Alette Pantin, femme de Jean de Bouillé, seigneur de la Mortière ;

Du second lit :

- 3.° Olivier Pantin, qui fut partagé à viage de la terre de Boisrouault, suivant l'assise du comte Geoffroy. Il embrassa le parti de Jean de Monfort, contre Charles de Blois, et mourut sans postérité ;
- 4.° Arnaud Pantin, seigneur du Boisdessando, en Poitou, qualifié de damoiseau, qui s'allia avec N..... comtesse de Pompadour, fille du vicomte de Pompadour, en Limosin, dont on ne connaît point la lignée ;
- 5.° Perronelle Pantin, épouse de Geoffroy de Mathefelon, seigneur de Lanchenai, veuf de Gillette de Parenne.

IV. Raymond PANTIN, II^e du nom, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, du Boisrouault, de Gourville, du Breuil et autres lieux, rendit de bons services au roi Jean, pour lequel il périt à la bataille de Poitiers, l'an 1356, laissant veuve Gillette de Montrelaix, sa femme, fille de Renaud, seigneur de Montrelaix, et tante de Hugues, cardinal de Montrelaix, chancelier de Bretagne, dit le cardinal de Bretagne ; après la mort de son mari, elle se retira au prieuré du Val-de-Morière, où elle mourut l'an 1375, laissant pour enfants :

- 1.° Jean Pantin, qui suit ;
- 2.° N.... Pantin, abbé de Blanche-Couronne, que Gillette de Montrelaix, sa mère, nomma son exécuteur testamentaire, l'an 1375 ;

- 3.° Auffroy Pantin, seigneur de Gourville, écuyer d'écurie du roi de Sicile, mari de Jacqueline de Maillé, dame en partie de Saint-Georges-aux-Bois, et père de Jeanne Pantin, dame de Gourville, fille d'honneur de la reine de Sicile, et femme ensuite de Philippe Taveau, baron de Mortemer ;
- 4.° Hermine Pantin, qui fut la première ou la seconde femme de Geoffroy de Vendôme, seigneur de Segré, en Anjou, vers l'an 1360 ;
- 5.° Jeanne Pantin, dame de Landemont, qui épousa Guillaume de Beaumanoir, seigneur de Boisbily, puîné de la branche des seigneurs de Langevinaye, de la maison de Beaumanoir, tige des marquis de Lavardin.

V. Jean PANTIN, 1^{er} du nom, seigneur de la Hamelinère, de Boisrouault, de Boischaudeau, du Breuil, etc., donna de son domaine à relever de lui, à devoir d'obéissance, comme homme pour son seigneur, qui était en fief et juridiction, par acte passé après la Saint-Vincent de l'an 1378. Il eut pour femme dame Jeanne Barbotin, fille de Pierre Barbotin et de dame de la Tour Barbotin et de la Forêt du Parc, héritière d'une branche de la maison d'Ancenis, descendue de Hoderic d'Ancenis, surnommé Barbotin, peut-être pour en avoir épousé l'héritière, frère puîné de Guethenoc, 1^{er} du nom, sire d'Ancenis, lequel étant vieux se fit moine à Marmoutiers, ayant pour fils Mathieu Barbotin, père d'autre Mathieu Barbotin, entre les chevaliers témoins des donations que Guethenoc, 2^e du nom, sire d'Ancenis, fit à l'abbaye de Redon l'an 1132, duquel était issu, par divers degrés de générations, ledit Pierre Barbotin, chevalier, seigneur des susdits lieux mentionnés, mari de Jeanne de la Muce, et père de la susdite Jeanne Barbotin, laquelle étant veuve du seigneur de la Hamelinère, mort vers l'an 1400, et mère de plusieurs enfants que nous verrons ci-après, se remaria avec Jean, seigneur de Charnacé, chevalier, chambellan du roi Charles VII, et gouverneur de Marseille, aussi veuf de Roulette de Montalais, et oncle de Pierre, seigneur de Charnacé, dont il sera parlé dans la suite.

- 1.° Pierre Pantin, qui suit ;
- 2.° Claudine Pantin, que dame Jeanne Barbotin, sa mère, maria Pierre, seigneur de Charnacé et de

Gastines, chevalier, fils d'autre Pierre, frère puîné du susdit Jean de Charnacé et son héritier. De cette alliance sortit autre Pierre, seigneur de Charnacé, chevalier, mari de Catherine de Tésé, lequel vendit et transporta à noble écuyer Pierre Pantin, seigneur de Boisrouault, tout ce qui pouvait compéter et lui appartenir en Bretagne, à cause de la succession de dame Jeanne Barbotin, leur aïeule commune, pour la somme de douze cents écus d'or, par transaction en date du 5 octobre 1446 ;

- 3.° Gillette Pantin, qui épousa 1.° Yvon de la Porte, seigneur de Sermont ; et 2.° Jean de Guarquezalles, seigneur de Coulaines, écuyer d'écurie du roi Charles VII.

VI. Pierre PANTIN, 1^{er} du nom, seigneur de la Hamelinère, de Landemont, de Boisrouault, de Boischaudeau, du Breuil, de la Chaussaire, etc., fut quelque temps sous la tutelle de Geoffroy de Vendôme, son oncle ; il unit la seigneurie de Barbotin à celle de la Hamelinère ; il se trouve entre les chevaliers bacheliers qui rendirent de bons services au roi Charles VII ; il est aussi mentionné, dans la réformation de 1427, parmi la noblesse de la paroisse de Mouzillon, dans l'évêché de Nantes. Il épousa, 1.° Marguërite Garnier, d'une maison d'ancienne chevalerie, fille de Maurice Garnier, seigneur de Barillère, et de Catherine de Rochereul la Frudière ; 2.° Guillemette de Viesque, fille de Thebaud, seigneur de Viesque et de la Chasseloire, et de Jeanne de Saint-Aignan. Le roi Charles VII lui accorda le droit de fortification en 1433, ce qui fut ratifié par Yolande, duchesse d'Anjou en 1434. Il mourut vers l'an 1440, laissant pour enfants ;

Du premier lit :

- 1.° Pierre Pantin, qui suit ;
 2.° Jean Pantin, seigneur de Grasmouton, lequel fut partagé à viage de la terre de Boischaudeau, en 1456. Il fut un des cinquante hommes d'armes à la double paye de la garde du corps de François II, duc de Bretagne, dès 1460, et il l'était encore en 1480, entre lesquels étaient les plus brillants noms et qualifiés seigneurs de la province, la plus grande partie étant ou chevaliers de

l'ordre de l'Hermine, ou chambellans, ou grands fauconniers, ou grands veneurs, ou grands maîtres de l'artillerie, ou capitaines de toutes les villes et châteaux de la province. Jean Pantin fut fait aussi capitaine du château de Clisson, en novembre 1477, en la place de Raymond de Boissy, fait capitaine et gouverneur de la comté de Monfort. Il mourut sans laisser de postérité de Guillemette Préséaux, sa femme, fille du seigneur de l'Oiselinière, près Clisson ;

- 3.° Jeanne Pantin l'aînée, fut successivement fille d'honneur de madame Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes et de Vertus, mère du duc François II, qui lui donna sa maison en la ville de Nantes, à tout jamais pour en jouir, par acte du 20 novembre 1465. Cette princesse étant morte le 24 avril 1466, elle passa en la même qualité de fille d'honneur au service de Marguerite, duchesse de Bretagne, première femme du duc François II, qui lui fit aussi don, durant sa vie, de quatre-vingts livres de rente, monnaie de Bretagne, par ses lettres du 5 mai 1467. Elle épousa Alain de Lescaroux, seigneur dudit lieu, écuyer d'écurie du duc, comme il appert par actes du 20 septembre 1474 et du 8 février 1481. Elle mourut sans enfants ;
- 4.° Beatrix Pantin, femme de Guillaume de la Motte, seigneur de Bourgirard et de Longlée ;

Du second lit :

- 5.° Jeanne Pantin la jeune, qui fut aussi successivement fille d'honneur de Marguerite, duchesse de Bretagne, qui lui donna, par son testament du 22 septembre 1469, deux cents écus neufs, aussi bien qu'à Jeanne de Coetlogon, sa compagne ; cette princesse étant morte peu de jours après, le duc François II, son mari, reprit une seconde alliance en 1471, avec Marguerite de Foix, auprès de qui il plaça encore ladite Jeanne Pantin en la même qualité de fille d'honneur. Elle épousa, par contrat du 14 mai 1438, signé Dupas et Pichon, Edouard de Goulaine, seigneur de la Berrière, frère de Jean, IV^e du nom, seigneur de Goulaine,

et père de Marguerite de Goulaine, dame de la Berrière, femme de Guillaume de Sesmaisons, seigneur de la Sausinière.

VII. Pierre PANTIN, II^e du nom, seigneur de la Hamelinière, de la Chaussaire, de Boisrouault, de Boischaudeau, de Grasmouton, de la Verrie, etc., était capitaine et gouverneur, pour le roi Louis XI, du château de Saint-Florent-le-Vieil, sur Loire, en 1465. Il avait épousé, vers l'an 1450, Catherine de Savonnières, fille de Jean IV, seigneur de la Bretesche, chevalier, et de Jeanne de Sacro, dame de l'Espinay, laquelle eut 40 liv. de rente en partage, et la tierce partie de la grande dîme de Châteauceaux. Sa tante, Marie de Savonnières, femme de Jean Buor, chevalier, lui ayant fait un don, elle en composa avec Jean, son frère aîné, pour la somme de deux cents écus d'or neufs, et lui en donna quittance le 7 juillet 1458. Pierre Pantin fit son testament le premier mars 14...., par lequel il donne, entr'autres choses, à Jean de Cheverue, son page, deux de ses palefrois. Il mourut étant père de neuf enfants qui furent :

- 1.^o Pierre Pantin, seigneur de Boisrouault, qui vivait l'an 1484, suivant l'extrait du registre de la chancellerie de Bretagne, commençant le premier d'octobre de l'an susdit, dans lequel on voit un mandement du duc François II, adressé à plusieurs hommes d'armes, entre lesquels était Pierre Pantin, seigneur de Boisrouault, de se transporter au Loroux-Bottereau, pour sureté de la place, avec leurs archers, coutilliers, pages, arbalétriers et jusarmiers. Il fut depuis tué à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, l'an 1488, sans avoir été marié;
- 1.^o Guillaume Pantin, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, de Grasmouton, de la Verrie, de la Fremondière, etc., qui épousa, par contrat du 25 janvier 1478, Patrice Gouy, fille et héritière de Sylvestre Gouy, chevalier, seigneur du Brandai, et de Françoise de Sesmaisons. Guillaume Pantin mourut sans enfants et lui succéda ;
- 3.^o Jacques Pantin, qui suit ;
- 4.^o Hardi Pantin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ;

- saalem, dit de Rhodes, tué au siège de Rhodes, en 1480;
- 5.^o Charles Pantin, destiné aussi à être chevalier de Rhodes, par le testament de son père. Il fut seigneur de Grasmouton, par usufruit, et mourut sans alliance, l'an 1531;
 - 6.^o Marie Pantin, femme de François d'Elbiest, chevalier, seigneur de Touaré, mort en 1503, trisaïeul de Claude de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour;
 - 7.^o Catherine Pantin, alliée à Connet des Salles, seigneur dudit lieu, de la Guere, mort sans enfants;
 - 8.^o Renée Pantin, mariée à Roland le Prestre, écuyer, seigneur de la Debaudière, juveigneur des seigneurs de la Lohière, tige des seigneurs de Lesonnet, marquis de Châteaugiron;
 - 9.^o Jeanne Pantin, qui prit alliance avec Guillaume de Muzillac, seigneur de Vaujourns, capitaine du château de Lille;
 - 10.^o Marguerite Pantin, qui épousa 1.^o par contrat du 13 avril 1483, Robert Gautron, seigneur de la Porte, puîné de la maison du Plessis-Gautron, tige des marquis de Robien; 2.^o Guillaume Chenu, seigneur du Souchereau; 3.^o Jean le Guai, seigneur de la Bouère et de la Guimonnière.

VIII. Jacques PANTIN, seigneur de Boirouault, par usufruit, étant sur la fin de ses jours, succéda aux seigneuries de la Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, de Grasmouton, de la Fremondière, de la Verrie et autres lieux, par la mort, sans enfants, de Guillaume Pantin, son frère aîné. Il épousa Marie des Salles, dame des Salles et de Lauvignière, en Mezange, de la Guere, dans Ancenis, et de la Chevalerie, dans Couffé, devenue aussi héritière de sa maison, par la mort sans hoirs, de Charles, seigneur des Salles et de la Guere, son frère. Elle était fille d'Eonnet, dit aussi Raymonnet des Salles, seigneur des Salles et de la Guere, un des cinquante hommes d'armes à la double paye, de la garde du corps du duc François II, et d'Annette Gerbaud, dame de la Gerbaudière, de la Chevalerie et de

Lauvignière. Jacques Pantin mourut le 12 février 1497, laissant pour enfants :

- 1.° Jean Pantin, qui suit ;
- 2.° Françoise Pantin, religieuse et prieure de l'abbaye du Perrai ;
- 3.° Gillonne Pantin, femme, par contrat du 4 janvier 1512, de Pierre Préséaux, seigneur de l'Oisélinière, de la Guiltière, de la Roche et de Belle-Rivière.

IX. Jean Pantin, II^e du nom, seigneur de la Hamelinère, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, de Boisrouault, de la Guere, des Salles, de la Fremondièrre, de Grasmouton, de la Verrie, etc., chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, épousa, par contrat du 26 juillet 1515, Renée de la Roche de Coron, de la maison de Rochechouard, fille de Jean, seigneur de la Roche de Coron et de la Boulaye, chevalier de l'ordre du Roi, et de Mathurine le Roux de la Roche des Aubiers, fille de Louis le Roux, seigneur de la Roche des Aubiers, et de Jeanne d'Aubigné. Jean Pantin laissa pour enfants :

- 1.° Hardouin Pantin, qui suit ;
- 2.° Jean Pantin, partagé à viage de la terre de la Guere et autres lieux, chef de la branche des seigneurs de Guere, dont il sera parlé ci-après ;
- 3.° Jeanne Pantin, qui épousa, 1.° Jean du Coign, seigneur dudit lieu, de la Fremoire et du Plessis-Moussard ; 2.° avant 1573, noble homme Hugues de Gassion, seigneur du Pontet, gouverneur des ville et château de Nantes, grand oncle du maréchal de Gassion, et chef de la branche de Gassion établie en Poitou, et dont il ne reste plus que deux filles ;
- 4.° Catherine Pantin, femme, par contrat du 8 août 1540, de noble et puissant Jean de Brie, chevalier, seigneur de la Sorinière, du Fueste et de la Housaye, de la maison de Serrant, veuf de Françoise de Mathefelon ;
- 5.° Rose Pantin, alliée, par contrat du 8 avril 1541, avec noble écuyer Jean le Meignen, seigneur de l'Ecorce.

X. Hardouin PANTIN, chevalier, seigneur de la

Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, des Salles, de Grasmouton, de la Fremondièrre, etc., eut pour femme Marie de Cierzai, dame dudit lieu et du Boisbodard, fille unique et héritière de Louis, seigneur de Cierzai, chevalier, et de Jeanne Pierre, fille de Jean, seigneur de la Rocheboisseau, et de Louise de la Beraudièrre; il comparut, en qualité d'homme d'armes, aux assemblées des ban et arrière-ban, montres de revues des nobles du comté de Nantes, en date des 4 mai 1528, 15 mai 1536 et 28 avril 1537. Il mourut le dernier février 1539, âgé de 24 ans. Sa femme mourut aussi le 19 juin 1544, laissant pour enfants :

- 1.º Hardi Pantin, qui suit ;
- 2.º Françoise Pantin, qui épousa, par contrat du 28 octobre 1544, Bonnaventure, baron de la Muce et du Ponthus, banneret de Bretagne, chambellan du roi Henri II, aïeul de David, tige des marquis de la Muce, et de Marguerite de la Muce, femme d'Olivier de Saint-Georges, marquis de Verac, et mère d'autre Olivier de Saint-Georges, marquis de Verac, lieutenant-général des armées du Roi et commandant en Poitou, fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1688.

XI Hardi PANTIN, chevalier, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, la Chaussaire, la Boissière, Grasmouton, la Verrie, la Frémondrière, la Cassemichère, Chevreuse, les Navinaux, etc..., chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant des gens d'armes de monsieur le duc de Nevers, fut fait depuis capitaine et gouverneur du château du Touffou, près Nantes, par lettres du Roi Henri III, du 18 janvier 1576. Il épousa, par contrat du 2 novembre 1561, Isabeau de Coign, dame dudit lieu, de la Fremoire et du Plessis-Moussard, fille aînée, et héritière de Jean, seigneur de Coign, etc., et de Jeanne Pantin. Il mourut le 28 mai 1580, laissant pour enfants :

- 1.º Louis Pantin, qui suit ;
- 2.º Perrine Pantin, dame de la Chaussaire et du fief des Salles, en Saint-Gerçon, femme, en 1502, d'Olivier Duvau, seigneur de la Bretesche et de Mille.

- 3.° Marguerite Pantin, épousa 1.° Robert le Gai, de la Fautrière, seigneur de la Gasnerie, puîné des vicomtes de Forges; 2.° Magdelon de Brie, chevalier seigneur de la Benaudière, du feu et de la châtellenie de la Barbotière, près Laval, puîné de la maison de Serrant;
- 4.° Françoise Pantin, alliée avec Jean Moreau, écuyer, seigneur de la Sausaye et de la Brelandière, gouverneur d'Oudon, morte sans enfants.

XII. Louis PANTIN, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, etc., etc., enseigne des gens d'armes de monsieur le duc de Mercœur; épousa, par contrat du 4 juillet 1587, Susanne de Baucé, dame Duplessis-Beaucé, de Beauvais, de Bourgbarré, etc., fille aînée et principale héritière de Jean de Baucé, et de Jacqueline de la Bouëxière. De ce mariage :

- 1.° Claude Pantin, qui suit;
- 2.° Auffray, seigneur de la Chaussaire et de la Boëxière, par usufruit, mort sans alliance, en 1631;
- 3.° Jacqueline Pantin, épousa, par contrat du 5 septembre 1609, René Dubois, seigneur d'Ergonne et de la Grange;
- 4.° Françoise Pantin, femme, par contrat du 7 août 1609, de François, seigneur de Juigné de Laubinaye, du Parvy et de Pervilly;
- 5.° Suzanne, mariée, par contrat du 13 avril 1610, à Hector de la Cour, seigneur du Plessis-Bellière, du Bois Garnier, du Fresne et de la Rablaye.

XIII. Claude PANTIN, baron de la Hamelinière et de Landemont, Châtelain du Coign, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat du 11 octobre 1622, Marie de la Crossonnière, dame du Vau de Denée, de Cossé et de Mozai, fille unique et héritière de Charles, seigneur de la Crossonnière, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Sévigné, fille de Joachim, baron de Sévigné et d'Olivet, dont il eut pour enfants :

- 1.° Samuel Pantin, qui suit;
- 2.° Marie Pantin, femme, par contrat du 2 juin 1652, de Guy des Vaulx de Levaré, chevalier, seigneur de Laresse et de Saint-Victor;
- 3.° Elisabeth Pantin, mariée, par contrat du 17 août 1656, avec François de Chérité, chevalier, seigneur de Voisins et de Soullepuy.

XIV. Samuel PANTIN, marquis de la Hamelinière, baron de Landemont, servit Sa Majesté en l'armée de Flandre, commandée par monsieur le prince, en qualité de volontaire, avec deux gentilshommes auprès de lui, train et équipage, suivant deux certificats, l'un du maréchal de Grammont, l'autre, du seigneur du Plessis-Bellière, maréchal de camp, en date du 7 septembre 1648; il fut fait capitaine de cheveu-légers, en 1652, et s'allia, en 1664, avec Madelaine de Bidé, dame de Ranzé, depuis remariée à Gabriel de Beauveau, marquis du Rivau, de laquelle il eut pour enfants :

- 1.° Sébastien-Philippe Pantin, marquis de la Hamelinière, officier de dragons, tué en Allemagne, par un capitaine de hussards, qu'il avait fait son prisonnier, et qu'il avait oublié de désarmer, en septembre 1693;
- 2.° Charles Pantin, dit le chevalier de la Hamelinière, garde de la marine, sur qui fut vendue, par décret, la terre de la Hamelinière, possédée par ses ancêtres depuis les tems les plus reculés; mort en 1720, sans laisser de postérité de Renée du Mortier, sa femme, fille aînée et héritière d'Honorat du Mortier, chevalier, seigneur de la Ruchesnière, et de Renée de la Poëze;
- 3.° Hardi-François Pantin;
- 4.° Marie - Madeleine - Françoise Pantin, demoiselle de la Hamelinière, fille d'honneur de madame la princesse de Conty, morte sans alliance, en 173...
- 5.° Anne Pantin, demoiselle de Landemont, mariée.

XV. Hardi-François PANTIN, dit le baron de Landemont, brigadier des mousquetaires noirs, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré du service avec pension, devenu marquis de Lignières, et baron de Vaux, ayant succédé au marquis de Charnacé, son cousin; épousa, le août 1724, dame Madeleine-Elisabeth Subleau, de la Mauvoisinière, fille de messire Olivier Sableu, chevalier, seigneur de la Mauvoisinière, et de dame Anne-Charlotte de Ricouart. Il mourut le 5 août 1736, âgé de 61 ans, laissant pour enfants :

- 1.° Louis-Alexandre Pantin, qui suit;
- 2.° Charles - François, qui a fondé la deuxième branche rapportée plus bas;

- 3.° Jacques-Hardi Pantin, dit l'abbé de Landemont ;
- 4.° Madelaine-Julie Pantin, mariée, au mois d'août 1751, avec Charles Ascension, chevalier, seigneur de Ricouart, son cousin, conseiller au parlement de Paris ;
- 5.° Marie-Thérèse, demoiselle de Landemont.

XVI. Louis - Alexandre PANTIN DE LANDEMONT, chevalier, seigneur de la baronnie de Vaux, au Maine, capitaine d'infanterie, dans le régiment de Bourgogne, a épousé le 26 janvier 1755, dame Marie-Anne Pantin de la Guere, sa cousine au septième degré, fille de messire Philippe-Auguste Pantin, chevalier, seigneur de la Guere, et de Françoise de la Grée, dame de Briacé et de Lhouidière. De ce mariage est né :

XVII. N.... PANTIN, baron de Landemont, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Bavière, ancien chevau-léger de la garde ; il a été présenté au Roi en 1774. Il n'est pas marié.

SECONDE BRANCHE

XVI. Charles - François PANTIN, dit le chevalier de Landemont, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé mademoiselle du Tremblay, et a laissé :

XVII. Louis - François - Jean PANTIN, baron de Landemont, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié en 1790 à Marie - Adélaïde de Pantin de la Guere, sa cousine, de laquelle il a laissé :

- 1.° Auguste-Louis-Jean Pantin, baron de Landemont, lieutenant au 3^e régiment d'infanterie de la garde royale ;
- 2.° Charles - Bruno - Hyacinthe, sous-lieutenant au 7^e régiment de dragons ;
- 3.° Louis - Philippe - Bernardin, sous-lieutenant au 5^e régiment de la garde ;
- 4.° Alexandre-Ange-Pélage, garde du corps du Roi ;
- 5.° Félix Pantin de Landemont.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Guere.

X. Jean PANTIN, seigneur de la Guere, fils puîné de

Jean Pantin, II^e du nom, seigneur de la Hamelinière, etc...., et de René de la Roche de Coron, de la maison de Rochechouard, fut partagé à viage, suivant l'assise du comte Geoffroy, par Hardouin Pantin, seigneur de la Hamelinière, son frère aîné. Il épousa, en 1553, Antoinette de la Poëze, dame de l'Isle Vaslin, fille de François, seigneur de la Poëze, de la Naulière, de la Bretesche, etc... Et de Perrine du Dan, dame de la Jonchère, laquelle étant veuve, mère et tutrice de Hardouin Pantin, son fils unique, qui suit, transigea avec Hardi Pantin, son neveu, seigneur de la Hamelinière, pour la propriété de la terre de la Guere, qu'il lui laissa, au moyen de quoi elle renonça à toutes successions directes collatérales, échues ou à échéoir, par traité du 20 avril 1564. Jean Pantin, III^e du nom, laissa pour enfant et pour fils unique.

XI. Hardouin PANTIN, seigneur de la Guere, du Verger de l'Isle Vaslin, etc.... S'allia en 1581, avec dame Anne Chenu de Clermont, de la maison de Chenu, Prince d'Yvetot en Normandie, et fille de Jean Chenu, chevalier seigneur de Clermont, de Lendormière de Saint - Philbert, etc.... Et de Mathurine de Breceil, fille de Christophe, seigneur de la Seilleraye et de Catherine du Chaffault. Ils eurent pour enfants.

1.^o Gilles Pantin, qui suit ;

2.^o Isabeau Pantin, qui épousa, 1.^o en 1603, Gilbert de Mastel, chevalier, seigneur de Palluau, la Naulière, la Venessière, Patissière, etc. ;
2.^o Pierre du Breuil, chevalier, seigneur de la Mauvoisinière, de la Turmalière et de Lire.

XII. Gilles PANTIN, chevalier, seigneur de la Guere, du Verger, de l'Isle Vaslin, etc...., capitaine de cent hommes des ordonnances du Roi, et aussi de cent cinquante hommes de pied français, au service des états d'Hollande, gouverneur des ville et château d'Ancenis, en 1636. Le roi Louis XIII, pour le récompenser de ses services, lui fit don de son droit de dixième des mines de Bretagne, pendant dix ans, en 1646. Il mourut le 7 mars 1659. Il eut pour femme, en 1625, François Laurens, dame de la Noë, Laurens de Passai, et de Larandière, morte en 1681, et fille de Julien, che-

valier, seigneur de la Noë, Laurens, et de dame Yvonne Charette. Ils laissèrent pour enfans :

- 1.° Julien Pantin, qui suit :
- 2.° Claude Pantin, prieur de la Lande et de Saint-Amant ;
- 3.° Michel Pantin , dit le chevalier de la Guere, enseigne des vaisseaux du Roi, tué au siège de Candie le 25 juin 1669 ;
- 4.° Jacques Pantin, chevalier, seigneur de Villaro, mari de Louise de Jacquelot, vicomtesse de la Motte, dame de la Rouaudière ; et père de Pierre Pantin, seigneur de la Rouaudière, qui, de dame Marguerite de la Thebaudaye, sa femme, eut plusieurs enfans, et, entr'autres, Pierre-René Pantin, chevalier, seigneur de la Rouaudière, qui a épousé, en 1728, Marguerite-Marie-Paule Hay de Bonville, dont il n'a eu que deux filles ;
- 5.° Claude Pantin, dit le chevalier de la Guere, lieutenant des vaisseaux du Roi, et capitaine d'une compagnie de marine, mort au service sans alliance ;
- 6.° Jacques Pantin, chapelain des châteaux d'Ancenis et de Varades ;
- 7.° Françoise Pantin, alliée en 1651, à Cosme de Beauveau Bassé et de la Chabossière, capitaine de cheval-légers, ayeul de madame la marquise de Mont-Luc ;
- 8.° Jeanne Pantin, fille d'honneur de la Reine-mère et régente Anne d'Autriche, en 1663, femme de Claude le Rebours, chevalier, seigneur de Chastillon, etc. , fait depuis conseiller d'honneur au parlement de Paris, mort le 14 mai 1718 ;
- 9.° Elisabeth Pantin, femme, sans enfans, de Nicolas Boulleau, chevalier, seigneur de Noisil, petit-fils du chancelier de Navarre de ce nom ;
- 10.° Catherine Pantin, mariée au seigneur de la Levraudière, et mère de la comtesse de Venizel, en Bourgogne.

XIII. Julien PANTIN, chevalier, seigneur de la Guere, de la Noë, de Passay, de Leraudière, de l'isle Vaslin, du Verger, etc., doyen de la noblesse des états de Bretagne, présida par élection dans l'ordre de la noblesse, aux états de

Vitré de 1705. Il épousa, dès l'an 1652, Françoise Bonneau, dame de Preuil de la maison des comtes de Purnon en Touraine, seigneurs de Rubelles, fille de Jean, seigneur de la Maison - Neuve, de Preuil, de la Marouttière et de Forzans, et de Rénée, fille de François, seigneur de la Noüe - Collin, doyen du parlement de Bretagne, et de Jeanne Gautier, fille de Jacques, seigneur de Launay, conseiller au même parlement. Julien Pantin, sur le vu de ses titres, fut maintenu, lui et son fils aîné, en la qualité de chevalier et déclarés nobles d'ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 19 août 1669. Il mourut le 13 octobre 1708, et elle, dès le 17 juin 1703, laissant pour enfants :

- 1.° Jean - Baptiste - Joseph Pantin, comte de la Guere, filleul de Louis-Joseph, duc de Vendôme, et de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, depuis duchesse de Savoie, dite Madame Royale; il fut élevé page du Roi, puis enseigne de la colonelle du régiment royal artillerie, et mourut à Paris sans alliance, en 1695;
- 2.° Claude Pantin, dit le chevalier de la Guere, capitaine de dragons dans Senneterre, tué au combat de la Marsaille, le 4 octobre 1693;
- 3.° Jacques-Philippe Pantin, qui suit;
- 4.° François Pantin, dit le chevalier de la Guere, seigneur de Bellisle, capitaine d'infanterie dans Froulay, épousa, en 1707, Ursule-Henriette Goïon de Matignon, fille de Claude-Charles, comte de Marcé, vicomte de Terechant, et de Henriette - Claude de la Muce, baronne dudit lieu et du Ponthus, dont est issue Elisabeth-Charlotte-Céleste-Françoise Pantin, qui a épousé, le 23 mai 1726, Charles-François d'Andigné, dit le marquis d'Andigné, ci-devant chevalier de Malte;
- 5.° Marie-Angélique Pantin, religieuse ursuline à Ancenis, morte en 1715.

XIV. Jacques-Philippe PANTIN, chevalier, seigneur comte de la Guere, etc., épousa 1.° le 24 juillet 1700, Renée Gabart, fille de Jacques Gabart, chevalier, seigneur de Rollieu, conseiller au parlement de Bretagne,

et de dame Renée Martin des Hurlières, dont deux enfants morts jeunes : 2.° il épousa, le 5 septembre 1713, Jeanne Guyonne de la Roche-Macé, dame de la Pillardièrre, fille de François, chevalier, seigneur de la Roche-Macé, aussi conseiller au parlement de Bretagne, et de Jeanne-Françoise de Kergoson. Il mourut le 30 octobre 1734, laissant pour enfants :

- 1.° Philippe-Auguste Pantin, qui suit ;
- 2.° Pélagie Pantin, demoiselle de la Guere, morte jeune ;
- 3.° Marie-Angélique Pantin, morte au berceau.

XV. Philippe-Auguste PANTIN, chevalier, seigneur de la Guere, etc., né le 29 juin 1714, épousa : 1.° le 4 octobre 1735, Françoise de la Grée, dame de Briacé et de Lhoudière, fille de Louis de la Grée, chevalier, seigneur de Lhoudière, et de Marie du Maz, fille de Claude du Maz, chevalier, seigneur de Villeneuve, et de dame Marie de Montmorency, laquelle étant morte le 17 mars 1740, âgée de 33 ans, il épousa 2.° le 31 décembre 1742, Angélique Boussineau, dame du Roualle, et en partie, des Hayes Gasselín, fille de messire André Boussineau, seigneur de la Palissière et de dame Angélique Desca-seaux. Il eut pour enfants :

Du premier lit :

- 1.° Pélagie-Angélique Pantin, née le 23 août 1736, et morte le 22 mai 1740, âgée de trois ans et neuf mois ;
- 2.° Marie-Anne Pantin, demoiselle de Briacé, née le 30 septembre 1737, a épousé, le 26 janvier 1755, Louis-Alexandre Pantin, chevalier, baron de Vaux, son cousin au septième degré ;
- 3.° Marie-Henriette Pantin, née le 5 novembre 1738, morte le 4 mai 1741, âgée de deux ans et six mois ;
- 4.° François-Philippe Pantin, né le 2 mars 1740, mort le 15 mars suivant ;

Du second lit :

- 5.° Jeanne-Angélique Pantin, née le 10 novembre 1743 ;

- 6.° Julie-Françoise Pantin, née le 4 novembre 1744 ;
 7.° Philippe-André Pantin, marquis de la Guere, né le 13 février 1746, mort en 1813. Il avait épousé Geneviève de la Prévalaye, fille du marquis de la Prévalaye, cordon rouge, commandant le port de Brest, qui avait pour frère le chevalier de la Prévalaye, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ils eurent une fille, Marie-Adélaïde Pantin de la Guere, mariée à François-Jean Pantin, baron de Landemont ;
 8.° Bernardin-Marie, dont l'article suit ;
 9.° Marie-Renée-Hyacinthe Pantin, née le 8 novembre 1748 ;
 10.° Marie-Aimée-Adélaïde Pantin, née le 9 mars 1753, mariée à Henri Rousseau de la Porte, marquis de la Meilleraye.

XVI. Bernardin-Marie PANTIN, né le 5 juin 1747, dit le chevalier de la Guere, capitaine au régiment de Pen-thièvre, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Thérèse-Delphine Alix ; de ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Bernardin Pantin, comte de la Guere, né à Orléans, le 10 octobre 1795, sous-lieutenant dans le troisième régiment d'infanterie de la garde royale, chevalier de l'ordre noble de Hohenlohe ;
 2.° Louis-Julien-Léon Pantin, dit le chevalier de la Guere.

Armes: D'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre molettes d'éperon à cinq raies du même. Tenants: deux anges revêtus des émaux de l'écu. Cimier: une queue de paon, mirailée d'or, entre un vol banneret; cri: *Pantin, hardi en avant*. Devise: *Crux dux certa salutis*.

MAUSSAC, dans la vicomté de Turenne. Une lettre écrite en patois languedocien, de l'an 1414, par un Maussac, ferait présumer que cette famille serait originaire du Languedoc, et même qu'elle prend son nom d'un fief, terre, ou seigneurie, qui existe dans ce pays. Quoi qu'il en soit, suivant un extrait des registres du conseil d'état du Roi, du 21 juillet 1759, c'est une noble et ancienne famille, établie dans la vicomté de Turenne. Ceux de ce nom y ont joui, dans tous les tems, des privilèges attachés à la noblesse, ont été reconnus pour gentilshommes, non - seulement par les seigneurs de cette vicomté, mais encore depuis qu'elle a été réunie à la couronne. La perte que cette famille a faite de la plus grande partie de ses titres primordiaux, ne nous permet pas cependant d'en remonter une filiation suivie avant le XV^e siècle.

I. Noble Jean DE MAUSSAC, sénéchal de la vicomté de Turenne, demeurant au lieu de Collonges, en Limosin, acquit, le 9 mars 1430, de noble Nicolas de Guischart, seigneur de Cavaniac, une redevance de 17 setiers de froment, six quarts d'avoine, deux pouces et cinq sols d'argent, à prendre sur les tenanciers du village de la Martinie, paroisse de Ligneyrac en Limosin.

II. Noble Jean DE MAUSSAC, fils du précédent, rendit, le 27 décembre 1497, hommage de ses fiefs, situés dans la vicomté de Turenne : cet acte est en latin.

III. Noble N.... DE MAUSSAC, sénéchal de la vicomté de Turenne, probablement fils du précédent, reçut une lettre, en original, du vicomte de Turenne, datée du 19 mars 1575, et signée *votre ami Turenne*, par laquelle on voit que ce prince a recours audit de Maussac, comme à un de ses principaux vassaux, pour qu'il lui donne la somme de 400 écus d'or sols, afin de l'aider à faire la guerre contre ses ennemis. Il paraît, par l'extrait des registres du conseil d'état ci-dessus cité, que ledit de Maussac eut pour fils :

IV. Noble Bertrand DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvaniac, marié à demoiselle Marguerite de la Porte, laquelle testa, le 12 avril 1586. Elle donna à

noble Pierre, son fils aîné, qui suit, la somme de cinq sols tournois, outre ce qu'elle lui avait constitué en dot lors de son contrat de mariage; fit différents legs à Jacques et Joseph de Maussac, ses autres enfants; et institua son héritier universel Bertrand de Maussac, son mari, à la charge de rendre son hérédité à ses enfants.

V. Pierre DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvaniac, rendit hommage, le 8 janvier 1601, tant pour lui que pour noble Bertrand, écuyer, seigneur dudit lieu, et demoiselle Marguerite de la Porte, ses père et mère, à Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, vicomte de Turenne, des fiefs qu'il possédait dans sa vicomté. Cet acte énonce des titres de 1497 et 1518, qui prouvent que plus d'un siècle avant 1601, ses aïeux possédaient des fiefs, et prenaient les qualités de noble et d'écuyer. Il épousa, par contrat du 17 janvier 1593, damoiselle Susanne de Félines de la Renaudie, fille de Jean de Félines, seigneur de la Renaudie et de damoiselle Louise de Beaumont. Il était veuf quand il fit son testament, le 7 mars 1608, où il nomme ses enfants, savoir :

- 1.° Jacques, qui suit;
- 2.° Souveraine de Maussac, mariée, par contrat passé au lieu de Collonges, le 17 juin 1620, avec noble Jehan de Chabriasac-du-Vialart, fils de feu noble Jehan de Chabriasac, seigneur de Sarrazac, et de damoiselle Anne de Vignareil;
- 3.° et 4.° Louise et Marguerite.

VI. Jacques DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvaniac et de Fourmagnac, institué héritier universel par le testament de son père, servit dans les chevau-légers de Sa Majesté, paya, le 28 avril 1619, à Jean de Vezy, différentes sommes qui lui étaient dues en qualité d'héritier de Pierre de Maussac, son père; et dans un cahier contenant six reconnaissances passées au profit dudit Jacques, en date du 20 novembre 1619, on voit qu'il prend les qualités de noble et d'écuyer. Il assista au contrat de mariage de demoiselle Souveraine de Maussac, une de ses sœurs, et obtint un mandement pour se faire payer des sommes qui lui étaient dues, dans lequel il est qualifié écuyer. Il épousa, par contrat du 20 février 1621, damoiselle Madelaine du So-

lier, fille de messire Etienne du Solier, et de feu damoiselle Françoise de Plas-de-Salgues ; il était mort le 28 janvier 1656, que sa veuve passa une procuration à Jacques de Vezy, avocat en la cour, pour traiter du mariage d'Etienne, son fils. Leurs enfants furent :

- 1.° Etienne, qui suit ;
- 2.° Jacqueline de Maussac, mariée, par contrat du 3 juillet 1661, passé au lieu de Collonges, en la maison d'Etienne, son frère, avec noble Charles de Bar, écuyer, seigneur de Marianbon, de Saint-Michel et du Bourg de Saint-Ferriolle.

VII. Etienne DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvagniac et de Fourmagnac, reçut une reconnaissance de différents biens situés dans le territoire de Friac, passée le 26 avril 1662, à Collonges en Limosin, par noble Jean Ramade, seigneur de Friac. Il fit un accord, le 26 novembre 1666, avec le même Jean Ramade, concernant un pré, pour l'usage de certaines eaux ; et le 14 mars 1685, la cession lui fut faite d'un banc, sur le tombeau de ses ancêtres, dans l'église paroissiale de Collonges, par Antoine de Vezy, avocat en la cour et marguillier-syndic de la fabrique de ladite église. Il fit son testament, le 14 juin 1687, par lequel il donne à son fils aîné Pierre, le domaine d'Espeich, aux conditions qu'il payera ses legs en leur entier à ses autres enfants, veut que Madelaine de Favars, sa sœur, ait part aux habitations dudit domaine d'Espeich, pendant sa vie, comme une de ses filles ; et déclare donner, pour supplément de légitime, à chacune d'elles, 60 livres, et à chacun de ses enfants mâles celle de 50 livres. Il avait épousé, par contrat du 30 janvier 1656, passé à Argentac en Limosin, damoiselle Françoise Dusser-Duras, fille de Jean Dusser, seigneur de Lavergne et de Saint-Hilaire, et de damoiselle Jeanne de Fabrie, dont, entr'autres enfants :

- 1.° Pierre, qui suit ;
- 2.° Antoine, écuyer, garde de la marine en 1683, et successivement enseigne de vaisseau. Ses services militaires ont été récompensés par des pensions et la croix de Saint-Louis, qu'il a obtenue, le 10 décembre 1721. Il est décédé à Brest, le 30 juillet 1728, veuf de Marie Anne Bécassé, dont il eut :

N.... de Maussac, écuyer, reçu au nombre des cadets-gentilshommes destinés à servir dans la compagnie des colonies. Il a été successivement enseigne d'une compagnie d'infanterie, vacante à Saint-Domingue, le 24 avril 1732, lieutenant, le 1^{er} septembre 1734, capitaine, le 12 juin 1742, et chevalier de Saint-Louis, le 25 août 1754, dont il a reçu la croix, par ordre de S. M., de M. le marquis de Vaudreuil, commandant-général et en chef des Isles de l'Amérique sous le vent ;

- 3.^o Madelaine de Maussac, appelée *Mademoiselle de la Borie*, mariée, par contrat du 2 janvier 1690, à Louis de Couzages de la Rochefoucaud, écuyer, seigneur de Chavaniac, demeurant au château de Couzages, fils de messire François de la Rochefoucaud, seigneur, comte de Couzages, etc., et de Louise de Saint-Marchiat.

VIII. Pierre DE MAUSSAC, II^e du nom, écuyer, seigneur de Sauvaniac et de Fourmagnac, reçut une lettre du duc d'Albret, vicomte de Turenne, le 7 avril 1696, par laquelle il l'invite de se rendre à Turenne, comme les autres gentilshommes, qu'il voulait consulter sur les affaires de sa vicomté ; cette lettre, en original, est signée *duc d'Albret*. Il épousa, 1.^o par contrat du 15 août 1686, Isabeau de Lavergne, fille d'Etienne de Lavergne, et de Marie de Certain ; et 2.^o par contrat du 22 janvier 1695, damoiselle Marie Damadon, fille de feu noble Jean, écuyer, seigneur de la Roche, et co-seigneur de la ville de Meyssac, en Bas-Limosin. Il rendit hommage, le 6 mai 1698, à Godefroi-Maurice de la Tour-d'Auvergne, souverain duc de Bouillon, pour ses fiefs situés en la vicomté de Turenne, et en rendit un autre, le 12 mai 1710, pour les fiefs, cens, rentes et autres biens nobles qu'il possédait dans les paroisses de Collonges, Chaujours, etc., au même duc de Bouillon. On a de lui plusieurs actes d'échanges, des années 1710 et 1715, et une reconnaissance d'un bail emphytéotique, du 22 février 1708, qu'il passa, de plusieurs terres, vignes et bois, à différents particuliers. Il fit son testament, le 1^{er} février 1721, par lequel il veut être inhumé dans l'église de Col-

longes, au tombeau de ses prédécesseurs, et il y nomme quatre enfants qu'il eut de son second mariage, savoir :

- 1.^o Jean, qui suit ;
- 2.^o Gaspard, auquel sa mère, par son testament du 31 décembre 1738, légua la somme de cinq cents livres ;
- 3.^o Marie de Maussac, laquelle était mariée à Jean des Vignes, du lieu de Saillac, lors du testament de sa mère (où elle est aussi mentionnée avec son frère et sa sœur), laquelle lui constitue une dot suffisante, et lui légue cinq sols une fois payés, et cinquante livres en compensation, pour l'équivalent de son linge ;
- 4.^o Madelaine, religieuse professe, à Sainte-Ursule de la ville de Beaulieu.

IX. JEAN DE MAUSSAC, chevalier, seigneur de Maussac, de Sauvaniac et de Fourmagnac, institué héritier universel, par le testament de sa mère, à la charge de payer tous ses legs, rendit foi et hommage au duc de Bouillon, des fiefs qu'il possédait dans sa vicomté de Turenne, et fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du conseil d'Etat du Roi, donné à Versailles, le 21 juillet 1759, signé *Louis*, et plus bas, *Phélypeaux*, enregistré à la cour des Aides de Clermont-Ferrand, le 27 août suivant, et depuis, en la chambre des comptes de Paris, le 14 février 1770. Il est mort en 17...., et avait épousé, par contrat du 1^{er} septembre 1721, Louise de Michel-de-Leyrac, fille d'Antoine de Michel, seigneur de Leyrac, et de Françoise de Brias, dont il eut :

- 1.^o Charles-Antoine de Maussac, chevalier, seigneur de Sauvaniac, Fourmagnac, baron de Saint-Chéron, en Champagne, seigneur engagiste de la vicomté de Turenne et autres lieux, né le 1^{er} octobre 1723, est entré d'abord au service, en qualité de garde du corps, s'est trouvé aux batailles de Fontenoy, en 1746 et de Rocoux, en 1745 ; et de Lawfelt, en 1747. Etant de service à Versailles, le 23 janvier 1748, il eut le bonheur de sauver la vie à M. le Dauphin, père du Roi régnant, dans une chute des plus dangereuses, que ce prince fit, au bas de l'escalier de la garde robe du Roi, en le retenant dans ses bras. Madame

la Dauphine voulut d'abord que pour un si grand service rendu, on lui donnât un régiment, et commença par lui accorder une pension de 300 livres sur sa cassette, et feu S. M. Louis XV, le 1^{er} mars suivant, lui en accorda une de cent pistoles, à recevoir sur le trésor royal, avec commission de capitaine de cavalerie, et la promesse du premier bâton d'exempt de ses quatre compagnies de gardes, qui viendrait à vaquer, ce qu'il a obtenu en octobre 1750, dans la compagnie de Luxembourg. Le duc de Gesvres, alors gouverneur de Paris, vint, au nom de la ville, le remercier du grand service qu'il venait de rendre au Roi, à la famille royale et à toute la nation. M. le Dauphin lui donna alors cinquante louis pour son uniforme ; et le Roi, en 1751, lui accorda une seconde pension de 500 livres sur sa cassette. En 1754, Sa Majesté lui donna un brevet de mestre de camp de cavalerie, et le décora de la croix de Saint-Louis. En 1759, M. le Dauphin lui accorda encore une pension de 800 livres sur sa cassette, avec une gratification de quarante louis. Le dérangement de sa santé ne lui permettant plus de continuer ses services, il obtint six cents écus de pension de retraite, et toutes les autres lui furent conservées en faveur du service qu'il avait rendu au Roi, au prince et à l'Etat. Charles-Antoine de Maussac a obtenu, par arrêt du conseil, du 14 décembre 1770, en échange de ses pensions, la jouissance à vie des revenus, droits et honneurs des domaines de la vicomté de Turenne appartenant au Roi. Il est dit, dans cet arrêt, que c'est par grâce spéciale, et sans tirer à conséquence pour aucun autre, et que c'est pour avoir sauvé la vie à feu M. le Dauphin, fils unique et présomptif héritier de la couronne, etc. Il a pris, le 8 janvier 1772, possession des domaines de la vicomté de Turenne, et, au mois de juin suivant, de la prévôté de de Ganiac. Il a épousé, par contrat passé devant de la Rue, et son confrère, notaires au châtelet de Paris, le 9 septembre 1771, Catherine-Françoise Charlotte de Pons, fille unique de Pierre-Charles, chevalier, marquis de Pons, seigneur,

baron de Saint-Chéron, d'Anruel et Pontliezars, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Barbe-Catherine de Baudenet ; mort sans postérité ;

- 2.° Gaspard, mort en bas âge ;
- 3.° Jean, chanoine de l'église cathédrale, et vicaire-général du diocèse de Limoges, prieur-commendataire de Saint-Maurice-lès-Senlis, et grand-chantre de la collégiale de Saint-Martial de Limoges ;
- 4.° Jean-Baptiste, bachelier en théologie de la faculté de Paris, grand vicaire, et chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle ;
- 5.° Autre Jean, dont l'article suit ;
- 6.° Louis-Henri, grand-vicaire et chanoine de Beauvais, aujourd'hui premier aumônier de l'école royale de Saint-Cyr, et vicaire-général de Versailles ;
- 7.° Marie ;
- 8.° Marie-Aimée ;
- 9.° Marie-Miotte ;
- 10.° Autre Marie, reçue à Saint-Cyr, au mois de juillet 1751, sur ses preuves de noblesse, d'où elle est sortie en 1772 ; elle a épousé, le 22 septembre 1773, messire Jean Dumas, chevalier, seigneur de Ganiac, en Périgord ;
- 11.° Henriette, morte en bas âge ;
- 12.° Suzanne de Maussac, morte de la petite vérole, à Saint-Cyr, le 13 octobre 1753.

X. Jean DE MAUSSAC, chevalier, successivement cornette au régiment Dauphin, en 1758 ; sous-lieutenant, en 1763 ; sous-aide-major, en 1770 ; aide-major, au mois d'octobre 1773 ; gratifié au mois de janvier 1774, par le Roi, alors Dauphin, d'une pension de 300 livres sur sa cassette, laquelle a depuis été augmentée de 600 autres livres, à recevoir sur l'extraordinaire des guerres ; colonel du régiment de MONSIEUR, dragons, (le roi Louis XVIII), mort le 17 juin 1816, avait épousé Marie-Henriette Audebert de Fommobert, duquel mariage est issu :

Louis-Stanislas-Xavier de Maussac, filleul de S. M. Louis XVIII, né en 1788, chef d'escadron dans l'état-major de la garde royale.

Armes : D'or , à un chevron de gueules , accompagné de trois étoiles d'argent, 2 et 1. Supports: deux dragons ailés d'argent ; couronne de comte.

DUMAITZ DE GOIMPY , maison noble , originaire d'Artois. Le nom de Dumaitz est un de ceux sur lesquels il se trouve une orthographe très-variée. Il est écrit dans les titres de cette famille tantôt *Dumetz* ; *Dumets* , *du Maits* , *Dumaits* , *du Maitz* , *Dumaitz* ; cette dernière manière ayant prévalu , ce sera celle que nous suivrons. Pierre Dumaitz vivait en 1400 , suivant les titres qui existaient aux archives de Malte à Paris. Il est nommé dans les preuves de noblesse maternelle fournie par N... le Febvre de la Malmaison , chevalier de Malte. C'est par ces mêmes pièces qu'on sait que ledit Pierre Dumaitz , cadet d'une famille éteinte dans la maison de Lens , en Artois , a fait , en 1418 , l'acquisition d'un quart du fief de Goimpy , et de la totalité de celui de Montorgueil.

Les guerres civiles ayant enlevé tous les titres de propriétés et autres papiers de cette famille , on n'en peut remonter la filiation suivie qu'à

I. Pasquier DUMAITZ , seigneur de Goimpy et de Gometz - la - Ville , qui épousa Marie de Louvencourt , laquelle vivait en 1599 , ainsi qu'il se voit par une foi et hommage portée par les deux époux , aux seigneurs de la chapelle d'Aunainville , à cause de la terre de Goimpy , acte dans lequel elle est qualifiée demoiselle. Leurs enfants furent :

- 1.° Jean , qui suit ;
- 2.° Autre Jean , secrétaire de la chambre du Roi ;
- 3.° Renée , femme de N... Regnard de Clerbourg ;
- 4.° Marie , femme d'Antoine , ou selon le nobiliaire de Picardie , de Pierre de Pallaër , dont postérité ;
- 5.° Anne , mariée à Philippe Pot , chevalier , seigneur et baron de Blaizi et d'Aubigny.

II. Jean DUMAITZ , 1^{er} du nom , seigneur de Goimpy , trésorier de l'argenterie de la maison de Henri IV , épousa Madelaine Payot , fille de N... Payot , seigneur de la Tour , et d'Anne Segulier. Il en eut :

- 1.° Jean , dont l'article suit ;

- 2.^o Louis, page de S. A. S. Gaston d'Orléans, puis écuyer de Madame, et lieutenant de Roi au Pont-Saint-Esprit. Il est mort sans enfants de Marie Blanquet, son épouse, et a laissé des manuscrits concernant l'histoire de son tems ;
- 3.^o Josias , trésorier provincial de l'Isle-de-France ;
- 4.^o Pierre , conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, marié avec N... le Moine ;
- 5.^o Marguerite, mariée, 1.^o à François Lefebvre de la Malmaison ; 2.^o à N.... de Bonneuil, président, en 1679 ;
- 6.^o Anne, épouse de Charles de Martainville, baron d'Estouteville, au pays de Caux ;
- 7.^o Madelaine, qui épousa Louis Moret de Bournonville, en Valois, dont il a eu Anne-Thérèse, mariée à Eléazar, duc de Châtillon ;
- 8.^o Madelaine , femme de Jacques de Bugnons , maître des comptes.

III. Jean DUMAITZ , II^e du nom, doyen des conseillers de la cour des Aides et conseillers d'Etat, épousa 1.^o en septembre 1629, Anne Choart, fille de Philibert Choart, et de Marie Chauvelin ; 2.^o Geneviève le Roux ; 3.^o N...., 4.^o Anne de Scanin, qui vivait en 1669. Il a eut du premier lit :

- 1.^o Gilles, dont l'article suit ;
- 2.^o François Dumaitz de Villeras , page du Roi, puis capitaine au régiment de Piémont, tué ;
- 3.^o Louis, page, puis capitaine au même régiment, mort de ses blessures ;
- 4.^o N...., tué en duel ;
- 5.^o François , aumônier du Roi, appelé *l'abbé Dumaitz* ;
- 6.^o Gabriel, seigneur de Goimpy , commissaire-général des galères et intendant aux îles de l'Amérique, mort sans enfants d'Anne-Louise Robert , son épouse ;
- 7.^o Trois filles religieuses.

IV. Gilles DUMAITZ , seigneur de Goimpy , conseiller au parlement, épousa Antoinette Faure, dont il eut :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o François, mort sans enfants ;

3.^o Catherine - Julie, mariée à Antoine de Verthamont, conseiller au Parlement de Bordeaux.

V. Pierre DUMAITZ, seigneur de Villeras et autres lieux, enseigne des gendarmes d'Orléans, compagnie du marquis de Beauveau, épousa Anne de Pas de Feuquières, fille d'Henri, comte de Pas de Feuquières, et de Julienne Pétronille, comtesse de Limbourg-Stirum et de Bronkhorst. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Henri, dont l'article suit ;
- 2.^o François, mort en 1720.

VI. Henri DUMAITZ DE GOIMPY, seigneur de Goimpy, Saint-Léger, des Aubeis et autres lieux, épousa Marie-Marguerite-Antoinette-Louise de Pas de Feuquières, sa cousine-germaine, fille de Louis de Pas de Feuquières, et de Marie Pingré. Il en eut :

- 1.^o Pierre-Augustin, dont l'article suit ;
- 2.^o François-Louis-Edme-Gabriel, appelé le comte Dumaitz de Goimpy, chef d'escadron, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 29 décembre 1807. Il a publié divers ouvrages, notamment sur la marine. Il avait épousé, le 6 octobre 1772, Antoinette-Jeanne Jouenne d'Esgrigny, fille de Jean-René Jouenne, marquis d'Esgrigny, ancien capitaine au régiment des gardes françaises, et de Marie-Louise-Nicolle du Fresne. Elle est morte sans enfants, le 24 avril 1816.

VII. Pierre-Augustin DUMAITZ, marquis de Goimpy, seigneur châtelain de Saint-Léger, Chauvilliers, etc., capitaine dans le régiment Dauphin étranger cavalerie, a épousé 1.^o Madelaine de Saint-Pol ; 2.^o Marie-Anne-Henriette Gabaille ; 3.^o Georges Desvaux. Il est décédé à Goimpy, le 28 août 1814, laissant de son premier mariage :

- 1.^o Louis-Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Angélique-Louise-Amélie, décédée sans alliance en 1791 ;
- 3.^o Madelaine - Louise-Jacqueline, morte sans alliance en 1781.

VIII. Louis-Pierre DUMAITZ, marquis de Goimpy, né à Goimpy, le 6 mars 1763, élevé à l'école des cheval-lé-

gers de la garde du Roi, maintenant lieutenant-colonel de cavalerie, par brevet du 24 août 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du 6 septembre suivant, a épousé Marie - Louise - Pierrette de Ronde, dont il a eu :

- 1.° Louise - Charlotte - Nathalie - Laure, née le 1^{er} août 1809 ;
- 2.° Marie-Léontine, née le 14 septembre 1810 ;
- 3.° Pierrette-Sophie, née le 5 décembre 1812 ;
- 4.° Amélie, née et décédée à Goimpy, en 1815.

Armes : Ecartelé, au 1 d'argent, au sautoir de gueules, denché de sable, qui est de SAINT-POL ; au 2 de gueules, au lion d'argent, à la bordure denchée d'or, qui est de PAS DE FEUQUIÈRES, brisé ; au 3 de gueules, au lion d'argent ; au lambel du même, qui est de PAS DE FEUQUIÈRES, brisé ; au 4 d'argent, au lion couronné de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, qui est de LIMBOURG ; sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même, qui est de DUMAITZ-GOIMPY. Casque de profil, sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux lévriers d'argent, lampassés, armés et colletés de gueules, la tête contournée ; cimier : un lévrier de même. La lambrequin d'argent et de gueules. Devise : *Crescit virtus in periculo*. Son courage s'accroît au milieu du danger.

Dans l'origine de sa transplantation en Beauce, cette famille portait un croissant d'argent en chef, pour brisure, et trois étoiles, au lieu de molettes d'éperon. C'est ainsi qu'elles avaient été sculptées sur la pierre de clé du portail du château de Goimpy, agrandi au moyen de douze maisons acquises par Pasquier et Jean Dumaitz à la fin du seizième siècle. Cette pierre a été brisée pendant les troubles de la révolution.

MILLON, famille ancienne, originaire de Bretagne, province où elle réside encore de nos jours.

1. Pierre MILLON, 1^{er} du nom, seigneur de la Villemorel, vivait dans le treizième siècle. Il épousa Gillote de la Houssaye, fille du seigneur de la Houssaye et de N.... de Combourg, et en eut entr'autres enfants :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Olivier Millon, qui paraît dans l'assiette de deux cents livres de rente, faite par Gui de Bretagne à Simon de Montboucher, le samedi avant la fête de la Toussaint de l'an 1319.

II. Jean MILLON, 1^{er} du nom, épousa Flourie de Piedevache, fille de N... de Piedevache, seigneur de la Perchaye, de Rouzé en Tresemet, dont il eut, entr'autres enfants :

- 1.° Etienne, dont l'article suit ;
- 2.° Raoulet Millon, qui plaidait avec Etienne, son frère, en 1386, contre Etienne le Febvre.

III. Etienne MILLON, 1^{er} du nom, seigneur de la Villemorel, servait dans la compagnie d'Alain de Beaumont, chevalier, dont la montre se fit à Mortain, le 28 juin 1378, ainsi qu'il appert du premier compte de Jean le Flament, trésorier des guerres du Roi, et ratifia, en 1381, conjointement avec les autres principaux seigneurs de Bretagne, le traité de Guerrande, conclu entre le duc et le roi de France. Il avait épousé Jeanne d'Yvignac, fille d'Olivier, seigneur d'Yvignac, et de Catherine de Montboucher du Bordage. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Jean, {
- 3.° Yvon, } mentionnés dans la réforme de 1443 ;
- 4.° Thomas, qui rendit hommage au vicomte de Rohan, en 1396 ;
- 5.° Etienne, qui servait dans la compagnie de Bertrand de Rostrenan, reçue à Lyon le 29 juin 1409 ;
- 6.° Guillaume, qui prêta serment au duc de Bretagne en 1437 ;
- 7.° Thiphane Millon, nommée dans la réformation de l'hôtel du duc de Bretagne, faite en 1415, comme ayant bouche en cour ;
- 8.° Jeanne Millon, élue abbesse de Saint-Sulpice en 1391, morte en 1407.

IV. Pierre MILLON, 11^o du nom, écuyer, servait, en 1380, dans la compagnie de Jehan de Tussé, chevalier, dont la montre se fit au Mans le 22 août de la même

année, et ensuite dans celle de Jehan de Maillé, chevalier, qui fit montre à Angers le premier octobre suivant. Il épousa Marguerite de Lanvallay, fille aînée de messire Robin de Lanvallay et de dame Marguerite de Tourne mine. Ses enfants furent :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand Millon, chevalier, seigneur de la Villemorel. Il fut vaillant homme de guerre, et servit dans toutes les campagnes de son tems. Il scella de son sceau, représentant *un écu d'azur chargé de trois têtes de levrier d'argent, colletées de gueules et bouclées d'or*, une obligation en 1384, comme gouverneur de place. Il fut père d'autre Bertrand Millon, qui servit, en 1439, sous le comte de Richemont, connétable de France, qui, en récompense de ses exploits, l'arma chevalier au siège d'Avranches. Il a la qualité de sénéchal de Saint-Malo, dans un jugement du 22 juillet de la même année. Il fut un des ambassadeurs du duc de Bretagne vers le roi de France, en 1440; était sénéchal de Ploërmel, en 1448; fut envoyé en ambassade à Rome, en 1459, et ratifia le traité d'Ancenis, le 15 août 1470. Dans la bulle du pape Sixte IV, du 17 des calendes de janvier 1474, il est qualifié chambellan du duc de Bretagne; dans une sentence de ce prince, du 23 mars 1475, il a le titre de président et juge universel de Bretagne; il mourut, peu après, sans postérité de Jeanne de Broon, son épouse, fille de N..... de Broon, et de dame Marguerite de la Chapelle;
- 3.° Yvon, qui fonde la deuxième branche, rapportée ci-après;
- 4.° Jean, dit le Jeune, auteur de la troisième branche, rapportée en son rang;
- 5.° Marie Millon, femme de Jean de Kerlivoux;
- 6.° Guillemette Millon, abbesse de Saint-Sulpice en 1426.

V. Jean MILLON, II° du nom, écuyer, paraît dans l'extrait du comte de Guion de Carné, trésorier et receveur-général de Bretagne, en l'an 1445. Il épousa Marguerite de Pontménil, avec laquelle il vivait en 1490. Il eut pour fils :

VI. Jean MILLON, III^e du nom, écuyer, seigneur de Keryvon, vivant en 1540. Il fut père de :

VII. Jean MILLON, IV^e du nom, seigneur de Keryvon, marié, en 1585, avec Marguerite Correvenve, dont :

VIII. François MILLON, seigneur de Keryvon, qui épousa Constance de Mol, et en eut :

IX. Gabriel MILLON, seigneur de Keryvon et de Kerjean, marié en 1659, avec Marie de Parcevaux de Kerjean, fille de Gabriel de Parcevaux, seigneur de Kerjean, et de Marie de Gourie. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 22 décembre 1670.

SECONDE BRANCHE.

V. Yvon MILLON, trésorier-général de Bretagne en 1484, troisième fils de Pierre, II^e du nom, et de Marguerite de Lanvallay, épousa Guillemette Audepin, et en eut :

- 1.^o Robert, dont l'article suit ;
- 2.^o François, ecclésiastique, vivant en 1480 ;
- 3.^o Etienne, protonotaire apostolique, pourvu de l'abbaye de Saint-Jagu, par le duc François II. Il assista aux états tenus à Redon, le 23 avril 1476, pour la ratification du traité de Senlis, et il porta la parole au nom des trois états. Il mourut en 1498.

VI. Robert MILLON, I^{er} du nom, écuyer, sieur de la Touche-Millon, est compris pour la somme de 90 livres, au rôle de la diminution des gages et pensions des officiers du duc de Bretagne, faite en 1498, pour subvenir aux frais de la conquête du royaume de Naples. Il épousa Marie Thomelin de la Caillebotière, fille de René Thomelin de la Caillebotière, et de Jeanne Guyomar. Il eut de ce mariage :

VII. Robert MILLON, II^e du nom, écuyer, sieur de la Touche-Millon, marié avec Jacquemine de Saint-Noual, dont est issu :

VIII. Rolland MILLON, sieur de la Touche-Millon, l'un des hommes d'armes de la compagnie de Georges de

Bueil, seigneur de Rouillé, lieutenant pour le Roi, en Bretagne, suivant le rôle qui en fut dressé en 1574. Il avait épousé Jeanne de Lemo, avec laquelle il vivait en 1577, et en eut :

IX. René MILLON, écuyer, sieur de la Touche-Millon, marié avec Jeanne de Launay. Ses enfants furent :

- 1.° Noël, dont l'article suit;
- 2.° Guy Millon;
- 3.° René Millon, seigneur des Landes.

X. Noël MILLON, écuyer, sieur des Salles; fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères et Sébastien, son fils aîné, par jugement de la chambre de la réformation de Bretagne, du 2 décembre 1670. Il eut pour enfants :

- 1.° Sébastien, sieur des Salles, mort sans postérité;
- 2.° Pélagie, mariée à Pierre, sieur de Guernezey.

TROISIÈME BRANCHE ÉTABLIE AU CROISIC.

V. Jean MILLON, II^e du nom, dit le Jeune, seigneur de la Bluignière, quatrième fils de Pierre II et de Marguerite de Lanvallay, vivant au quinzième siècle, dans la paroisse d'Arton, au pays de Retz, diocèse de Nantes, était du nombre des archers de la garde du duc François II de Bretagne, suivant l'acte qui en fut fait à Redon, le 15 janvier 1488. Il eut pour fils :

- 1.° Julien, dont l'article suit;
- 2.° Guillaume, qui vivait en 1498.

VI. Julien MILLON, écuyer, sieur de la Bluignière, épousa l'héritière de Kerdrain, en Saint-Caradec en Cornouailles, et en eut :

VII. Jean Millon, III^e du nom, écuyer, compris au nombre des gentilshommes de pied, sous la charge de Raoul Tison, sieur de la Ville-Helleu, suivant la montre de cette compagnie, faite à Lesneven, le 21 août 1543. Il eut pour fils :

VIII. Yvon MILLON, écuyer, sieur de Rosgolven, marié à N. de Kermenou de la Villeneuve. Il fut père, entre autres enfants, de :

IX. Maurice MILLON, I^{er} du nom, sieur de Rosgolven, marié, 1.° vers l'an 1625; à Conquernau, avec Marguerite de Chauvincourt; 2.° vers l'an 1635, avec Jacqueline Hervé, avec laquelle il vivait en 1636, fille d'Yves Hervé, écuyer. Du premier lit sont issus :

- 1.° Etienne, dont l'article suit ;
- 2.° Un autre fils, vivant en 1630.

X. Etienne MILLON, II^e du nom, sieur de Pénauster, né le 14 mars 1632, fut avocat à Quimperlé. Il épousa, vers l'an 1660, Claude Chauvin, dont il eut, entr'autres enfants :

XI. Maurice MILLON, II^e du nom, sieur de Ville-roy ; né le 5 mai 1666, avocat, marié 1.° à Catherine Guesdon ; 2.° à Raimone-Françoise Mazé d'Auray. De ce mariage est issu, entr'autres enfants :

XII. Charles-Nicolas MILLON DE VILLEROY, né le 6 décembre 1715, qui épousa, en 1737, à Batz, Elisabeth-Céleste de Mons d'Allette, d'une ancienne famille noble de Loches, en Touraine, alliée de très-près aux maisons d'Estrées, de Pointis, de Dangeau, de Château-neuf, et autres familles considérables de cette province, fille d'Hugues de Mons, seigneur d'Allette, officier de la marine royale. Il a eu de ce mariage, entr'autres enfants :

- 1.° Jean-Hugues Millon de Villeroy, veuf et sans enfants de demoiselle Prudence d'Espinose, son épouse. Vivant en 1816 ;
- 2.° Emmanuel-Maurice, qui suit.

XIII. Emmanuel-Maurice MILLON, a épousé, 1.° à Guerrande, en octobre 1771, Marie-Catherine-Emilie Larragon, dame des Buttes ; 2.° à Redon, en juin 1782, Jeanne-Louise Rado Dumatz, élève de la maison royale de Saint-Cyr, fille de Nicolas-Gabrielle Rado, écuyer, seigneur Dumatz, etc. Ses enfants sont :

Du premier lit :

- 1.° Antoine Alain Millon. Il n'est pas marié en 1816 ;
- 2.° Maurice-Emmanuel Millon, sieur des Buttes, non marié en 1816 ;

Du second lit :

- 3.° Emile-Marie Millon, sieur de Villeroy, qui a fait partie, équipé à ses frais, de la première compagnie de volontaires royaux du département de la Loire-Inférieure, qui a volé au secours du Roi dans la dernière usurpation. Il n'est pas marié en 1816 ;

- 4.° Gabrielle-Marie-Emmanuelle,
 5.° Françoise-Marie-Jeanne-Rosalie,
 6.° Angélique-Marie Jeanne, } vivantes sans
 alliance.

Armes : d'azur, à trois têtes de lévrier coupées d'argent, colletées chacune d'un collier de gueules, bouclé d'or.

LESENS DE FOLLEVILLE, famille ancienne, originaire du Senonois, qui possédait, dans les treizième et quatorzième siècles, des terres dans ce pays, entr'autres, la baronnie de *Ferrière*.

Elle s'établit en Normandie, depuis le quatorzième siècle, et y possédait différentes terres, entr'autres, celles de *Lion*, département du Calvados, de *Folleville* et de *Morsan*, département de l'Eure.

Cette famille, suivant une ancienne tradition, se croit issue de ces anciennes familles saxonnes, qui reçurent le baptême avec le fameux Vitikind, vers 783, et cette tradition se trouve appuyée par le cri de ses armoiries, *fides sanctificavit*, et par les principaux meubles de son écu, qui sont des encensoirs.

On trouve, dans d'anciens Nobiliaires, des seigneurs du nom de *Lesens*, à la cour du duc de Bourgogne, dans le dixième siècle.

Enguerrand *Lesens*, commandait, en 1223, dans la ville de Sens; il s'y distingua par sa valeur, fit une sortie brillante à la tête de 1200 hommes qu'il commandait, et dont il perdit sept cents, et fut nommé gouverneur de la ville de Sens, puis autorisé à faire apposer ses armes sur la principale porte de cette ville, où elles étaient encore dans le siècle dernier.

Pierre *Lesens* un de ses descendants, vint s'établir en Normandie, vers le milieu du quatorzième siècle. Cette famille s'est divisée dans cette province en quatre branches principales: celles de *Lion*, de *Morsan*, de *Folleville* et de *Villodon*.

Messire *Robert-Armand* LESENS de *Lion*, marquis de *Folleville*, premier président de la cour royale d'Amiens, nommé le 23 août 1814, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, est le chef actuel de cette maison,

il a réuni, par le mariage de M. le comte *de Lion*, son père, avec l'héritière de la branche *de Folleville*, les deux branches *de Lion*, et *de Folleville*. Il est entré, en 1770, dans le corps des carabiniers, alors commandé par MONSIEUR, actuellement S. M. Louis XVIII; de là il est passé, en 1776, au parlement de Rouen, où il a été président à mortier en 1777. Il a un fils, messire Hypolite *Lesens de Folleville*, officier dans le régiment des chasseurs de Vaucluse, et une fille, Armandine-Henriette *Lesens*, mariée à M. le marquis de Morel *de Than*, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Jean *Lesens*, fut député aux états-généraux en 1484; un autre membre de cette famille a eu l'honneur de présider l'échiquier.

Isaac et son fils Guillaume *Lesens*, seigneurs de Folleville, ont eu l'honneur de servir avec distinction les rois Louis XIII et Louis XIV.

Isaac *Lesens* a été chevalier de l'ordre du Roi et colonel d'un régiment de son nom.

Guillaume *Lesens* a servi quarante ans sous Louis XIV; il était lieutenant-général des armées, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'état, et colonel d'un régiment de son nom.

La terre de Folleville a été érigée en sa faveur en marquisat, par Louis XIV, en 1686, et ce, pour récompense de ses services.

Son fils, Jacques *Lesens de Folleville*, a été le premier colonel du régiment de Flandre, qui a été créé pour lui; il est mort maréchal des camps et armées du Roi.

Son fils cadet Jean *Lesens*, marquis de Folleville, a été procureur-général de la cour des comptes, aides et finances de Normandie, charge qui a été également remplie par ses deux fils, MM. Charles *Lesens, marquis de Folleville*, et François René *Lesens de Folleville*, et par son petit-fils, M. *Lesens, marquis de Folleville*, mort en 1751, et qui était frère de madame la comtesse *de Lion*, mère de M. le marquis *Lesens de Folleville*, actuellement existant.

M. François-René *Lesens de Folleville*, a été aussi procureur-général du parlement de Normandie, et con-

seiller d'honneur au même parlement ; il est mort en 1790.

La branche de messieurs Lesens de Lion a fourni plusieurs officiers supérieurs dans les armées du Roi.

M. le marquis de Lion et M. Lesens, *comte de Lion*, son fils, père de M. le marquis de Folleville d'aujourd'hui, ont été officiers supérieurs, capitaines de gendarmerie, et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

La branche de Lesens de Morsan a fourni également plusieurs officiers supérieurs ; M. le marquis Lesens de Morsan est mort capitaine aux gardes françaises ; M. le comte Lesens de Morsan et M. le comte Achille Lesens de Morsan, ses fils, ont également servi le Roi et le servent actuellement.

La branche Lesens de Villodon ou de Neufménil est établie dans le département de la Manche, et ceux qui la composent sont également au service du Roi.

Armes : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois encensoirs d'argent ; couronne de marquis. *Supports* : deux lions. *Cri* : *Fides sanctificavit.*

CHARBONNEL, en latin *Charbonnelli*. Ancienne noblesse du Languedoc, qui remonte à Guy de Charbonnel, vivant dans le onzième siècle. Il fit dans les croisades, un général turc prisonnier, et obtint de porter pour armes : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois molettes d'or, et pour devise : *In corde decus et honor*. On sait que les molettes sont la marque de l'ancienne chevalerie, et que le croissant désigne les armes des Turcs, comme on peut le voir dans l'origine des armoiries.

(*Nota.* On trouve cette anecdote dans un ancien livre latin, intitulé, *De origine signorum*).

1. Pierre DE CHARBONNEL, descendu de ce Guy, qualifié *miles* (chevalier), en 1273, possédait le fief de Charbonnel en Vivarais, qui a donné ou reçu son nom de cette famille. Ce fief s'appelle, aujourd'hui, *Prost* ; il n'y a plus que les bois qui ont retenu le nom

de Charbonnel. Il commandait le ban et arrière-ban, et épousa, à la fin du treizième siècle, noble dame de Villers, dont :

II. Jean DE CHARBONNEL, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Charbonnel, commandant, pour le Roi, les ville et château de Serieres, qui épousa en 1328, Lucesse Moreti, de laquelle il eut plusieurs enfants, entr'autres :

III. Just DE CHARBONNEL, qualifié dans les titres, *Nobilis et domicellus* (noble et damoiseau), seigneur de Charbonnel commandant à Serieres. Il rendit hommage de son fief, à Just, comte de Tournon, seigneur de Serieres, et se maria, le 21 septembre 1354, avec noble Jeanne de Chavanieux, fille de N.... seigneur de Courcelles en Beaujolais. Il en eut :

IV. André-François CHARBONNEL, qualifié noble damoiseau, seigneur de Charbonnel, qui, de sa femme, dont le nom est ignoré, eut :

V. Jean DE CHARBONNEL, II^e du nom, aussi qualifié chevalier et damoiseau, commandant, comme ses prédécesseurs, les ville et château de Serieres. Il fut un des plus grands capitaines de son siècle, et se joignit à Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, pour aller faire une descente en Angleterre, en 1456. Ce fait est rapporté par plusieurs historiens, entr'autres par Duplex, dans son Histoire de France. Il avait épousé, le 2 février 1418, noble Marie de Taillefer, fille de noble et puissant seigneur Claude de Taillefer, seigneur du Chambon en Velay, dont :

1.^o Claude, qui suit ;

2.^o Adam, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem.

VI. Claude DE CHARBONNEL, seigneur dudit lieu, épousa, le 19 août 1452, noble Huguette de David, fille de Hugues et d'Isabelle de Bransée, dame du Bets de Velay, nièce du seigneur de Rochebaron, qui lui fit don des rentes de Basset, et sœur de Marguerite de Bransée, mariée à noble et puissant seigneur Jean de Montaigu, neveu de Guerin, de Pierre et de Armand de Montaigu, le premier, grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le second, grand maître des Tem-

pliers, le troisième, évêque du Puy. De ce mariage vinrent :

- 1.° Guillaume, qui, n'ayant pas voulu se marier, fit donation pure et simple à Albert, son frère ;
- 2.° Albert, allié en 1499, à Peyrone de Chavanieux, sa cousine, et auteur d'une branche fondue, par deux filles, dans les maisons du Terrail et de Foudras ;
- 3.° Guy, qui suit :

VII. Guy DE CHARBONNEL, écuyer, seigneur du Bets et de Verne en Velay, se maria, en 1501, à Guigonne de Bayle, fille de noble Mathieu de Bayle, seigneur de Martignac, dont :

- 1.° Marcellin, qui suit ;
- 2.° Christophe, reçu comte de Brioude, en 1531 ;
- 3.° Claude, reçu dans le même chapitre, en 1534 ;
- 4.° Guy, tué à Conon, diocèse de Cavaillon.

Nota. Outre les dénommés ci-dessus, la famille de Charbonnel a encore fourni, comme comtes de Brioude. François de Charbonnel, en 1443 ; Jacques de Charbonnel, en 1488 ; Antoine de Charbonnel, en 1494 ; Jean et Antoine de Charbonnel, en 1528 ; Michel de Charbonnel, en 1534, et Charles de Charbonnel, en 1541.

VIII. Marcellin DE CHARBONNEL, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Bets et de Verne, s'allia en 1559, avec Miraclè Maurin, fille de haut et puissant seigneur Jacques Maurin, seigneur du Viagé et de Châteauneuf, bailli général du comté du Velay, commandant le ban et arrière-ban, et de Jeanne de Villedieu. Leurs enfants furent :

- 1.° Jacques, qui suit ;
 - 2.° Guy ;
 - 3.° Guillaume ;
 - 4.° Pierre ;
 - 5.° Lucrece ,
 - 6.° Anne, mariée à noble Etienne de la Tour-Yaran-lès-Feugerolles.
- } morts sans postérité ;

IX. Jacques DE CHARBONNEL, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Bets et de Verne, épousa, en 1589, Marguerite de Roireau, fille de noble et puissant seigneur

Marcellin de Roireau, seigneur du Chambon, baron de Villard, et d'Antoinette Pichon, dont :

- 1.° Marcellin, qui suit ;
- 2.° Claude, mariée à noble Pontus d'Aléz de Rochepaule.

X. Marcellin DE CHARBONNEL, II° du nom, écuyer, seigneur du Bets et de Verne, épousa, 1.° le 2 décembre 1617, Antoinette de Bronac, fille de très-noble Charles de Bronac, seigneur de Bronac et de Rocoules, co-seigneur, avec le Roi, de la ville de Montfaucon et baron d'Ulmet, et de noble Jeanne du Verger ; et 2.° Hélène de Besset, fille de Léonard de Besset, écuyer, seigneur de la Valette et de Villebeuf en Forez. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Charles, qui suit ;
- 2.° Claude, religieuse ursuline à Monistrol ;

Du second lit :

- 3.° Léonard, auteur de la branche des seigneurs de Jussac, rapportée ci-après ;
- 4.° Jacques, capitaine au régiment Lyonnais, mort au service ;
- 5.° Suzanne, mariée à noble Jérôme de Fray, écuyer, seigneur des Pailloux.

XI. Charles DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur du Bets et de Verne, le Cros et Labarie, officier de cavalerie, épousa le 5 janvier 1638, Anne de Beget, fille de Gaspard, écuyer, seigneur du Flachat, bailli général du comté de Velay. Il en eut :

- 1.° Jacques, qui suit ;
- 2.° Cinq filles, dont plusieurs mariées.

XII. Jacques DE CHARBONNEL, II° du nom, chevalier, seigneur du Bets, de Verne, etc. ; capitaine d'infanterie ; épousa 1.° Marguerite d'Alés, et 2.° Thérèse de Colomb, fille de Jean de Colomb, écuyer, seigneur de Chambeaux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Jean, capitaine au régiment Royal-Comtois, mort sans postérité ;
- 2.° Marguerite, mariée à Jean Baillard, écuyer, seigneur des Combeaux et baron de la Mothe ;

Du second lit :

- 3.° François, qui suit ;
- 4.° Et autre Jean, dit le chevalier de Bets, mort dans le régiment de la Gervesée.

XIII. François DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur du Bets et de Verne, a épousé en 1745, sa cousine Marie-Louise de Baget, fille d'Armand de Baget, chevalier, seigneur du Flachet et de Cublezet, et de dame Françoise de Leyris d'Esponchés, dont la grand'mère paternelle était Elizabeth d'Arpajon, fille de Philibert, chevalier des ordres du Roi. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Baptiste, qui suit ;
- 2.° Anne-Elisabeth, mariée à Jean-Louis Dulac, chevalier, seigneur de St-Martin, Feugères, etc. ; capitaine au régiment de Normandie ;
- 3.° Et Marie-Etiennette, née le 5 septembre 1755, mariée, le 11 janvier 1773, à son cousin Benoit-Michel de Charbonnel, seigneur de Jussac, mentionné dans la branche suivante.

XIV. Jean-Baptiste, comte DE CHARBONNEL DU BETS, baron de Saussac, chevalier, a été reçu en 1767, dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; en sa qualité de baron de Saussac, il fut admis membre des états du Velay, pour l'ordre de la noblesse, le 4 mai 1784, après avoir justifié de ses titres de noble et ancienne extraction. Le comte de Charbonnel du Bets étant chef d'escadron au régiment des chasseurs à cheval du Hainault, eut, à la tête de sa troupe, le 20 février 1791, le bonheur d'assurer la sortie de France, de Mesdames, tantes du Roi, qui, à cette occasion, l'ont honoré de la lettre la plus flatteuse, qu'il conserve précieusement, et dont suit la copie.

Rome, le 7 septembre 1795.

» Nous avons appris avec plaisir, Monsieur, par la
 » lettre que vous avez écrite à madame de Chastellux,
 » que nous pourrions, sans crainte de vous compro-
 » mettre, vous donner une preuve du souvenir que nous
 » conservons du service essentiel que vous nous avez
 » rendu à la tête de votre détachement, à notre pas-

» sage par Fontainebleau et Moret, et nous avons été
 » profondément peinéés, lorsque nous avons su que
 » vous étiez dénoncé pour cette conduite ferme et pru-
 » dente, à laquelle nous avions dû notre sûreté. Heu-
 » reusement vous avez échappé à la persécution, et vous
 » avez refusé, avec courage, tout ce qui pouvait blesser
 » les sentiments d'honneur et de fidélité dont vous êtes
 » animé, et dont vous nous avez donné des preuves si in-
 » téressantes pour nous. C'est avec une vraie satisfaction,
 » Monsieur, que nous pouvons, enfin, vous donner
 » les témoignages de notre sensibilité, que nous n'avons
 » pu, jusqu'ci, vous exprimer.

» *Signées* MARIE, ADÉLAÏDE, VICTOIRE ».

Le comte de Charbonnel a épousé, en premières noces, en 1776, Marie-Françoise de Portalès de la Chaize, fille et nièce de MM. les marquis et comte de la Chaize, tous deux lieutenants-généraux des armées du Roi, le dernier, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant de la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi; et en deuxièmes noces, Marie-Claudine de Pradier d'Agrain, fille de M. le marquis d'Agrain, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier président de la chambre des comtes de Bourgogne.

Enfants du second lit :

- 1.^o Henri-Armand-Joseph de Charbonnel, né à Torny en Suisse: le 31 décembre 1794, volontaire royal; a suivi Sa Majesté à Gand; il est aujourd'hui sous-lieutenant dans le 3^e régiment de la garde royale;
- 2.^o Félix-Claude-Louis de Charbonnel, né à Lyon, le 27 mars 1796; volontaire royal; a suivi Sa Majesté à Gand, et est aujourd'hui sous-lieutenant dans le 2^o régiment de dragons;
- 3.^o Armand-François de Charbonnel, né à Monistrol, le 8 novembre 1803;
- 4.^o Charles de Charbonnel, né en février 1805, admis à l'école royale militaire, en 1814;
- 5.^o Pauline de Charbonnel;
- 6.^o Joséphine de Charbonnel;
- 7.^o Élisabeth de Charbonnel;
- 8.^o Amélie de Charbonnel.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Jussac.

XII. Léonard DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac, capitaine au régiment de Lyonnais infanterie, fils de Marcellin de Charbonnel, II^e du nom, et d'Hélène de Basset, sa seconde femme, épousa, en 1654, Marguerite Pometon, dont :

- 1.^o Gaspard, qui suit ;
- 2.^o Jean, capitaine au régiment de Vexin, auteur de la branche de Pelouzac, et dont la postérité ne subsiste plus que dans trois filles. L'aînée est chanoinesse à l'Argentière en Forez, et les deux autres ne sont point mariées.

XIII. Gaspard DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac et de la Chazotte, s'allia, en 1683, avec Catherine Veron, fille de noble Jean Veron, écuyer, dont :

- 1.^o Léonard, officier de dragons, mort au service ;
- 2.^o Henri-Joseph, qui suit ;
- 3.^o Claude, capitaine d'infanterie, mort en allant joindre son régiment ;
- 4.^o Marie-Thérèse, alliée à Pierre du Favès, écuyer, mort sans postérité.

XIV. Henri-Joseph DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac, s'est marié, en 1742, avec demoiselle Catherine de Cluzel, de laquelle sont issus :

- 1.^o Benoît-Michel, qui suit ;
- 2.^o Catherine, non mariée.

XV. Benoît-Michel, comte DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac, né le 16 février 1749, lieutenant au corps royal d'artillerie, régiment de Metz ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant, en qualité de lieutenant-colonel, l'artillerie de la légion de Mirabeau, dans l'armée de Condé, y a péri glorieusement, ayant été tué à l'affaire du 17 mai 1793. Il avait épousé, le 11 janvier 1773, sa cousine, Marie-Etiennette de Charbonnel, fille puînée de François, chevalier, seigneur du Bets et de Verne, et de Marie-Louise de Baget. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph , vicomte de Charbonnel Jussac , qui , après plusieurs actions d'éclat dans ladite légion de Mirabeau, et étant rentré en France , a été condamné , par une commission militaire , avec monsieur le marquis de Surville, le 15 novembre 1798 , et fusillé comme agent du Roi, dans les départements du midi ;
- 2.° Trois filles , dont l'une s'est faite religieuse ; la deuxième, mariée à monsieur de Chabrou, et la troisième, à monsieur Jourda-Devaux-Foletier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur , au croissant d'argent, accompagné de trois mollettes d'éperon d'or.

DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, famille noble et ancienne, originaire de la Navarre, d'où elle est venue s'établir dans la province de Guienne, depuis l'an 1500. Elle offre, parmi les preuves d'une noblesse militaire, les originaux de tout ce qu'elle avance dans la filiation suivante.

I. Aimery DU NOGUÈS, 1^{er} du nom, écuyer , homme d'armes , en la compagnie d'ordonnance du sieur de Pontdormy, assista à la bataille de la Bicoque, donnée en 1522, où il eut un cheval tué sous lui, et se conduisit avec bravoure et distinction, comme l'annonce le certificat donné par le maréchal de Lautrec et le sieur de Pontdormy. Il fut père de :

II. Jean DU NOGUÈS, 1^{er} du nom, qualifié de noble et d'écuyer dans son contrat de mariage. Il assista, comme homme d'armes, à la bataille de Cerizolles , en 1544, où *il rompit les ennemis*, suivant l'expression du certificat donné par le capitaine Montluc. Il épousa , par contrat du 7 novembre 1564 , Marie-Catherine Dupuy, fille de Pierre Dupuy (1), écuyer. De ce mariage est né :

(1) La famille des Dupuy a possédé plusieurs terres dans les environs de la Réole : entre autres , le château de Cazes , près Roquebrune, dont ils étaient seigneurs.

III. Pierre DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment royal de Piémont. Il fit plusieurs campagnes sous Henri IV, et reçut plusieurs blessures, comme le rapporte un ancien titre. Il se maria, par contrat du 12 mai 1609, avec Radegonde de la Vigerie, qui le rendit père de :

- 1.° Adam, dont l'article suit ;
- 2.° Jean du Noguès, écuyer, qui se trouva à plusieurs batailles et sièges, dans lesquels il fut blessé, d'après les certificats donnés par le vicomte de Turenne, le duc de Grammont et le marquis de Roquelaure. Il est mort sans postérité.

IV. Adam DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, se maria, par contrat du 10 mars 1638, avec Gabrielle de Ville, fille de Blaise de Ville, avocat au parlement de Bordeaux, et de Marie d'Auteyron. Il fut homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance du sieur Dissaulz, d'après le certificat donné en 1637 par le cardinal de la Valette. Convoqué le 12 mai 1639 à l'assemblée de la noblesse du Bazadois. Ayant fait la campagne du Roussillon, avec la noblesse commandée par M. de Fabas, seigneur et vicomte de Castels, avec la liste de tous ceux qui l'ont faite, d'après le certificat donné par le prince Henri de Bourbon, le 6 novembre 1639, et également celui donné sous la même date par M. de Fabas. Parmi une quantité de contrats civils, où il prend la qualité d'écuyer, se trouve la concession faite par M. de Boissonnade, évêque de Bazas, d'une chapelle dans l'église de Casseuil, avec droit de banc et de sépulture, où il est qualifié de noble. Il reçut une sauvegarde du maréchal de Schomberg, par laquelle, en cas de presse, il se trouve exempt de logement de gens de guerre. De son mariage avec Gabrielle, sont issus :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Autre Jean, qui fonda la seconde branche, rapportée ci-après.

V. Jean DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, II^e du nom, écuyer, né le 26 novembre 1661, épousa, par contrat du mois de mai 1701, Marie-Anne Soubes ; fut capitaine au régiment de la marine en 1688 ; aide-major du régiment de Dubies le 9 novembre 1695 ; obtint un

certificat de M. de Reffuge, colonel du régiment de Bourbonnais, le 6 août 1686, comme ayant servi dans la compagnie des gentilshommes qu'il commandait; fut convoqué aux assemblées de la noblesse du Bazadois, le 7 mai 1703 et le 6 juillet 1706; sous-inspecteur des compagnies de milices du Bazadois, sous M. de Coigny, par brevet du 13 juin 1703; obtint un certificat de M. de Signier, maréchal de camp, comme ayant été aide-major général du camp de Blaye, le 30 septembre 1706, et une lettre de M. de Coigny, dans laquelle il lui donne le commandement de mille hommes, pour les conduire à Lamarque et à Paulliac, et où il lui annonce que le rang d'aide-major-général lui donne celui de colonel. Il paraît dans une foule de contrats civils avec la qualité d'écuyer. Il eut de son mariage plusieurs enfants, entre autres :

VI. Jean DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, III^e du nom, écuyer, né le 6 décembre 1712, marié, par contrat du 25 juin 1748, avec Marie de Larrieu, fille de noble Jean de Larrieu (1), écuyer, seigneur de Beigues et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Poitou. Il servit plusieurs années, et fut aide-major du régiment de Quercy. De son mariage sont nés :

1.^o Jean, dont l'article suit ;

2.^o Pierre du Noguès de Castel-Gaillard, écuyer, né le 10 août 1757, entra comme cadet gentilhomme, au régiment de Forez, infanterie, au mois de juillet 1777; fut lieutenant le 22 juin 1784, a fait, dans l'Inde, sous M. Le Bailly de Suffren, quatre campagnes, depuis 1781 jusqu'en 1784; fut capitaine le 31 décembre 1788; a fait la campagne de 1792, à l'armée commandée par LL. AA. RR. MONSIEUR (Louis XVIII), et monseigneur le comte d'Artois; a joint l'armée de monseigneur le prince de Condé, le 3 juillet 1794, où il a fait, sans interruption, toutes les campagnes jusqu'en 1801; a été blessé au combat de Kamlach, le 13 août 1796, d'une balle qui lui traversa la cuisse; a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire

(1) La famille de Larrieu, d'une origine ancienne, s'est toujours vouée à la carrière des armes.

de Saint-Louis, le 22 janvier 1797, par monseigneur le prince de Condé; nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux, au 12 mars 1814, lorsque monseigneur le duc d'Angoulême fit son entrée à Bordeaux; a été décoré du brassard, ordre attaché au dévouement des Bordelais fidèles; nommé lieutenant-colonel d'infanterie, par brevet du 4 février 1816, en lui faisant prendre le rang de ce grade depuis 1801, a été chargé, par M. le comte Alex. de Lur-Saluces, commissaire-provisoire du Roi, dans le département de la Gironde, d'organiser et de commander les volontaires royaux de l'arrondissement de la Réole, afin de secouer le joug de l'usurpateur, pendant l'interrègne; a été poursuivi à cette époque, par les ordres de Clauzel, comme chef de parti royaliste, et ayant approvisionné la maison d'armes à feu, qu'il voulait utiliser au service du Roi; a été nommé commandant de place de la ville de la Réole, le 27 juillet 1815, pour faire reconnaître l'autorité du Roi, méconnue par la présence des frères Fauché, qu'il a fait arrêter, de concert avec les autorités civiles; a été nommé chef de légion de gardes nationales, le 1^{er} septembre 1815; les deux certificats donnés par messieurs les comtes de Marcellus, et de Lur-Saluces, font une mention détaillée de sa conduite dévouée pendant ces événements politiques. Il n'est point marié, et habite avec son frère;

- 3.° Marie, qui épousa de Gérard, capitaine de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VII. Jean DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, IV^e du nom, né le 18 octobre 1749, épousa, le 1^{er} février 1787, Jeanne-Marie-Romaine d'Arche de la Salle, demoiselle, fille de messire François-Benoît d'Arche de la Salle (1), conseiller en la grand-chambre du parlement de Bordeaux, chevalier, seigneur de la Salle et autres lieux,

(1) La famille d'Arche de la Salle, originaire du Limosin, remonte sa filiation à 1200; elle compte des chevaliers de Malte, dont deux existent encore.

et de dame Thérèse de Luze, issue d'une maison illustre de la Basse-Navarre (1); il entra sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais en 1771; fut capitaine de grenadiers le 1^{er} septembre 1786; émigré en 1791; a fait la campagne en 1792, à l'armée commandée par LL. AA. RR. MONSIEUR (Louis XVIII), et monseigneur le comte d'Artois; s'est rendu auprès de monseigneur le duc d'Angoulême, au mois de mars 1814; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; a commencé à former l'organisation secrète des volontaires royaux de l'arrondissement de la Réole, pendant l'interrègne, afin de secouer le joug de l'usurpateur, comme le prouvent les deux certificats donnés, l'un par monsieur le comte Alexandre de Lur-Saluces, et l'autre par monsieur le comte de Marcellus. De son mariage est issu :

VIII. François-Benoît DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, écuyer, né le 17 novembre 1787; marié le 21 mai 1811, avec Marie-Victoire-Cora Dupuy de la Nauze, fille de noble Antoine Dupuy de la Nauze, écuyer, maréchal-des-logis des gardes du corps du Roi (2), et de dame N.... Chappin de la Bruyère (3). Il a commencé ses premières armes en allant joindre S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, le 12 mars 1814, époque à laquelle il fut nommé sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires royaux; avant cette époque, monsieur de Taffard de Saint-Germain, le chargea d'organiser secrètement un

(1) La famille de Luze, d'une origine illustre, a contracté les plus belles alliances, avec les Montmorency, les Grammont, les Lusignan, et la famille de milord Clarck, depuis maréchal de France.

(2) La famille Dupuy de Lanauze, fixée depuis très-longtemps à Monclar en Agenois, prouve une noblesse très-ancienne; elle possède une lettre de Henri II, qui, en désignant un Dupuy comme habile à la guerre, lui donne le commandement de cent hommes de pied; elle a également une lettre du duc d'Épernon, dans laquelle il engage un Dupuy à venir le joindre à Bordeaux, étant bien aise de rassembler la noblesse, afin de terminer les troubles.

(3) La famille Choppin de la Bruyère, de noble et ancienne extraction, a toujours eu des mousquetaires, depuis la création de ce corps.

corps; il lui fournit une liste d'individus dévoués, qui concoururent aux événements du 12 mars, comme le prouve le certificat que lui a donné monsieur le chevalier de Taffard de Saint-Germain; il a été décoré du brassard, puis de la croix de la Légion d'honneur, le 9 mars 1815, par S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, en récompense de son dévouement. Il a la commission de capitaine, depuis le 10 décembre 1814; et adjudant-major de gardes nationales; faisant partie de l'organisation secrète des volontaires royaux de l'arrondissement de la Réole, commandée par son oncle, comme le prouvent les deux certificats de messieurs les comtes de Marcellus et de Lur-Saluces, mentionnés plus haut; a été poursuivi à Bordeaux, pour cause d'opinion pendant l'interrègne, et obligé de changer de domicile. De son mariage sont issus :

- 1.° Jean, né le 6 décembre 1812 ;
- 2.° Jeanne-Marie-Romaine, née le 10 mars 1815.

SECONDE BRANCHE.

Sieurs de Casseuil et de la Gajante.

V. Jean DU NOGUÈS, II^e du nom, écuyer, sieur de Casseuil, second fils de noble Adam, et de Gabrielle de Ville, né le 11 mars 1739, épousa, le 28 août 1678, Isabeau Luppieu; il servit comme capitaine de milices, et fut convoqué aux assemblées de la noblesse du Bazadois le 21 avril 1693, et le 18 avril 1695. De son mariage sont issus, entre autres enfants :

- 1.° Jacques-Victor, qui suit ;
- 2.° N...., écuyer,) mentionnés dans un acte de
- 3.° N....., demoiselle,) partage.

VI. Jacques-Victor DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, sieur de Casseuil; né le 4 septembre 1685; épousa, par contrat du 7 juillet 1727, Marie le Tellier, dont il eut :

VII. Etienne-Victor DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, sieur de Casseuil; né le 28 décembre 1730; marié par contrat du 12 décembre 1752, avec Marie-Anne Guignet; il eut, en sa faveur une décharge de la capitation imposée au rôle de la communauté de la ville de

la Réole, par une ordonnance de messieurs les commissaires répartis en sa généralité, en Guienne, contrairement avec le maire et les jurats de cette ville; il fut ensuite maire et subdélégué de la même ville; il produit également tous ses contrats civils de mariage, avec la qualification de noble et d'écuyer, ainsi que les extraits du rôle de la noblesse, en l'élection de Condom. De son mariage sont nés :

- 1.° Jean-Baptiste, qui suit;
- 2.° Jean-Victor, rapporté après son aîné.

VIII. Jean-Baptiste DU NOGUÈS, écuyer, sieur de Casseuil ou de la Gajante; né le 22 septembre 1759; épousa, au mois de décembre 1795, Marie-Caroline Bayle; il est entré officier dans le bataillon de garnison du régiment de Forez, le 24 août 1780; passé, en la même qualité, au régiment de grenadiers royaux, en Guienne, en 1781; a été convoqué à l'assemblée de la noblesse du Bazadois, en 1789; et a servi en qualité de volontaire royal, à l'époque du mois de mars 1814. De son mariage sont nés :

- 1.° Etienne-Victor, dont l'article suit;
- 2.° Deux demoiselles.

IX Etienne-Victor DU NOGUÈS, II^e du nom, écuyer, sieur de Casseuil et de la Gajante; né le 18 janvier 1796, volontaire royal du 12 mars 1814; maintenant garde-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg; a fait également partie des volontaires royaux organisés pendant l'interrègne, pour secouer le joug de l'usurpateur.

VIII. Jean-Victor DU NOGUÈS, sieur de Casseuil et de la Gajante, écuyer, III^e du nom, frère de Jean-Baptiste, né le 20 mai 1762; entré dans la gendarmerie de la maison du Roi, en 1780, où il a servi jusqu'à son licenciement; émigré en 1791; ayant fait la campagne en 1792, à l'armée commandée par LL. AA. RR. MONSIEUR (Louis XVIII), et monseigneur le comte d'Artois; chef de cohorte de gardes nationales du canton de Montségur; volontaire royal au mois de mars 1814; ayant fait partie du corps levé pour marcher contre Clauzel.

La famille du Noguès de Castel-Gaillard et de la Gajante, ose se glorifier que sur six membres existants, pas un n'a servi sous le règne de Bonaparte, et qu'ils ont

tous montré un dévouement sans bornes à la dynastie des Bourbons ; ils sont également tous possesseurs d'une lettre de monseigneur le duc d'Angoulême, envoyée à M. Taffard de Saint-Germain, et qui leur a été adressée individuellement.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lances d'argent : casque taré de front et environné de ses lambrequins ; cimier, un dextrochère tenant trois lys naturels. Devise : *Liliorum amore viget.*

GRAVIER DE VERGENNES, maison noble de Bourgogne.

Jean GRAVIER DE VERGENNES, chevalier, marquis de Vergennes, baron de Tenare, seigneur d'Ormes, de Vanoise, de Saugy et autres lieux, président en la chambre des comptes de Bourgogne, ambassadeur du Roi, en Suisse, a renouvelé, au nom de Sa Majesté, le traité d'alliance avec les cantons suisses, à Soleure, le 25 août 1777. Il a été nommé, le 15 octobre de la même année, ambassadeur en Portugal, et l'était en 1782, près la république de Venise. Il avait épousé dame Jeanne-Claude Chevignard de Chavigny, dont il eut :

- 1.° Théodore de Vergennes, mort jeune ;
- 2.° Charles-Bonaventure Gravier de Vergennes, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire du Roi. Il a épousé, par traité du 5 juillet 1778, demoiselle Elisabeth-Adélaïde-Françoise Bastard, fille de François Bastard, chevalier, conseiller d'Etat, ancien premier président au parlement de Toulouse, chancelier, garde des sceaux, et chef du conseil de Monseigneur, comte d'Artois, et de dame Elisabeth-Françoise de Parseval ;
- 3.° Jean-Charles, dont l'article suit ;
- 4.° N...., mort jeune ;
- 5.° Anne-Marie-Thérèse, mariée à Paul - Louis, marquis de Gannay, gouverneur d'Autun ;
- 6.° Autre Anne-Marie-Thérèse, mariée à Louis Cachet, comte de Montezun, ministre du Roi, en Allemagne.

Jean - Charles GRAVIER DE VERGENNES, baron de

Vergennes, mestre de camp du régiment Royal-Vaisseaux, infanterie, né le 23 juin 1756, a épousé, par contrat du 29 avril 1782, Jeanne-Sophie Pierre de Passy, dame de Passy, de Varennes, de Longfroy et autres lieux, fille de Louis-Pierre, écuyer seigneur de la Cave, de Croqueltot, du grand et du petit Vital, de Sourde, de Mouchi, de Montifaut, etc., et dame Jeanne-Louise Gaucheret. Il a été nommé colonel commandant du régiment de la Sarre, infanterie, le 26 mars 1788; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 17 août 1790; maréchal de camp, à prendre rang du premier mars 1791. Il a émigré, a commandé les compagnies des régiments de la Sarre et de Lyonnais, à Cocheren sur la Moselle; a fait la campagne de 1792; a été admis le 17 mars 1815, en qualité de sous-lieutenant agrégé à la compagnie des gardes de la porte du Roi, et nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 15 juillet de la même année; il a joui des honneurs de la Cour, et a été présenté en 1780; il est père de :

- 1.° Alexandre-Jean-Anne, marquis de Vergennes, né le 26 décembre 1784, chef de bataillon, sous-lieutenant des gardes de la porte du Roi, en 1814 et 1815; chevalier de la Légion d'honneur; marié 1.° à mademoiselle de Saint-Jullien; 2.° à mademoiselle de Cheney, de laquelle il a quatre garçons;
- 2.° Alphonse, comte de Vergennes, né le 6 février 1786, chef d'escadron dans l'état-major de la garde royale, officier de la Légion d'honneur; veuf de sa cousine, mademoiselle de Vergennes;
- 3.° Louis-Jean-Marie, comte de Vergennes, né le 24 juin 1787, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine de l'état-major de la première division; marié à mademoiselle Thierriat, dont un fils et une fille.

Charles GRAVIER, comte de Vergennes et de Toulonjon, baron d'Huchon et de Saint-Eugène, seigneur de Bourdeau et autres lieux; commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, chef du conseil royal des Finances, ministre des affaires étrangères, fut nommé en 1755, ambassadeur près la Porte-Ottomane, et en 1771, ambassadeur en Suède. Dès que le roi Louis XVI fut sur le trône, il s'empressa de l'appeler auprès de

lui, en le plaçant, en 1774, à la tête du département des affaires étrangères, et en lui accordant la plus grande confiance pour le gouvernement intérieur du royaume. Sous son ministère, la France reprit, dans les pays étrangers, une considération politique d'autant plus solide, qu'elle était fondée sur les vertus et l'esprit de bienfaisance du comte de Vergennes. C'est à lui que l'Europe dut la paix de Terchen, celle de 1783, et l'accommodement des disputes entre l'Empereur et la Hollande. C'est aussi à son esprit conciliant que la France fut redevable du traité de commerce avec la Russie, fruit d'une rare politique. Il mourut à Versailles, le 13 février 1787, et avait épousé, à Constantinople, Anne de Viviers, dont est issu :

- 1.° Constantin GRAVIER, comte de Vergennes, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, officier de la Légion d'honneur, capitaine colonel des gardes de la porte du Roi; a joui des honneurs de la cour et de la présentation dès 1780; marié 1.° à mademoiselle de Lantillac de Sedière, dont il a eu deux filles, mortes à Hambourg; 2.° à mademoiselle de Reculot de Poligny, de laquelle il a un fils nommé *Charles*;
- 2.° Louis-Joseph, vicomte de Vergennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, maréchal-des-camps et armées du Roi, commandant le département du Puy-de-Dôme; a joui des honneurs de la Cour, et a été présenté en 1784; veuf de mademoiselle Claire Pinel de la Palun, de laquelle il a eu trois demoiselles, dont l'une avait été mariée à M. le comte de Lantillac; une autre, à M. le comte Alphonse de Vergennes, son cousin, toutes deux mortes; la troisième Charlotte-Joséphine, chanoinesse de Malte, morte en 1816.

Armes: Parti au 1 de gueules, à 3 oiseaux essorants d'argent, les deux en chef affrontés; au 2 de gueules, à la croix d'argent, chargée d'un écusson d'azur, surchargé d'une fleur d'or (qu'on croit être un tournesol), tigée et feuillée de sinople.

AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, en Bourbonnais, maison ancienne, originaire d'Auvergne, où elle paraît dès l'an 1088, 1113, 1127 et 1143. Son nom se trouve orthographié dans les anciens titres *Hautier*, *Haultier*, *Autier*, *Autié*. Cette dernière manière a prévalu ; mais cette maison est connue plus particulièrement sous le nom de *Villemontée*. Elle a fait ses preuves pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, en 1781, et a obtenu les honneurs de la cour.

I. Hautier DE VILLEMONTÉE, chevalier, épousa, l'an 1169, Béatrix de Brienne, d'une des plus illustres maisons, et vendit, en 1188, conjointement avec elle, la terre et seigneurie de Tortebesse, devenue depuis commanderie de Malte, pour subvenir aux frais de son voyage à la Terre-Sainte, lors des croisades. Il eut pour fils :

II. Thibault HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui épousa, en 1199, Marguerite de Trie, fille d'Enguerand de Trie, et d'Edme de Monchy-le-Châtel. Il se croisa en 1204, et se trouva au siège et à la prise de Constantinople. De retour de cette expédition, il se distingua contre les Albigeois, et combattit vaillamment à la bataille de Bouvines, en 1214. Le roi Philippe-Auguste, pour le récompenser de sa valeur, lui fit don, après l'an 1213, de la terre de Châtelguyon. Il eut pour fils :

III. Hugues HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE et de Chazeron, qui fut présent à un accommodement et transaction passée, en 1224, entre Zacharie, abbé de la Benisson-Dieu, et Hugues de Foudras, et à une autre passée en 1227, entre le sire de Châtillon et le baron d'Herment. Il épousa, au mois d'avril 1234, Sybille de Clermont, fille de Thibault de Clermont, et de Béatrix de Virieu. Il eut de ce mariage :

- 1.° Mathieu, dont l'article suit ;
- 2.° Geraud Hautier, chevalier, qui vendit, en 1276, au comte d'Auvergne, les terres de Chazeron et de Châtelguyon ; il transigea avec lui en 1286, au sujet de cette vente. En 1286, il signa le testament de Bertrand de la Tour, chevalier, avec

d'autres seigneurs de ses amis, le vendredi, jour de Sainte-Cécile de ladite année. Il est qualifié dans cet acte de damoiseau, seigneur de Chanonat.

IV. Mathieu HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, épousa, au mois d'août 1267, Héliende de Chauvigny de Blot, dont il eut :

V. Arnoult HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui se signala à la bataille de Courtray, et fut tué à celle de Mons-en-Puelle, en 1304. Il avait épousé, en 1294, Marguerite de Linières, fille de Guillaume, et en eut :

VI. Géraud HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui passa en Angleterre avec Charles de Valois, se distingua à la bataille de Cassel et dans les guerres entre la France et l'Angleterre. Il épousa, par contrat du 26 juin 1322, Simonne de Montmorin, fille de Hugues, IV^e du nom, seigneur de Montmorin et de Bompere, dame d'Auzon, son épouse. Il eut de ce mariage :

VII. Guillaume HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui se trouva aux guerres de Picardie avec deux chevaliers et deux écuyers. Il périt dans le ravage que fit dans l'Auvergne, Edouard, prince de Galles, et pendant lequel son château fut brûlé. Il avait épousé, au mois de novembre 1340, Alix de Fay, sœur d'Artaud de Fay, commandeur de Levesset et de Saint-Jean, grand prieur d'Auvergne, et fille d'Artaud de Fay, chevalier, seigneur de Chapeuil, et de N.... de Peyraud. Il eut de ce mariage :

1.^o Oudart, dont l'article suit ;

2.^o Robert, qui fonde la troisième branche, rapportée ci-après.

VIII. Oudart HAUTIER, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Roche-la-Beille, de Punzac, aujourd'hui *Pionsac*, reçut en don, de Jean de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, en 1376, la terre et seigneurie de *Chazeron*, dont il prit le nom et le transmit à ses descendants. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

1.^o Oudart, dont l'article suit ;

2.^o Bertrand de Chazeron, archidiacre de l'église de Paris ;

3.^o François, châtelain d'Usson en 1380 ;

4.^o Antoinette de Chazeron, mariée à Julien de

Combault, chevalier, seigneur de Larbour, fils de Marcel de Combault, seigneur de Larbour, et de Perronelle de Courtenay.

IX. Oudart, II^e du nom, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-la-Beille, de Pionsac, vivait en 1383. Il eut pour enfants :

- 1.^o Edouard, dont l'article suit ;
- 2.^o Alix de Chazeron, dame de Bellenave.

X. Edouard, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-la-Beille, de Seichal, de Montigny, de la Borde, de Rutre, du Cret, etc., chambellan des rois Charles V et Charles VI, et de Philippe de Bourgogne, acquit, en 1386, par retrait, la terre de Châtelguyon, de Hugues de la Roche, seigneur de Châteauneuf, auquel Pierre de Villemontée l'avait vendue pour 2000 francs d'or, testa l'an 1397, et avait épousé Marguerite de Bellefaye, dame de Volore et de Montguerle, fille de Pierre, seigneur de Bellefaye, et de Marguerite de Thiern. Elle était veuve de Beraud Dauphin, seigneur de Rochefort, fils d'Amé Dauphin et d'Isabeau de la Tour d'Auvergne, et petit-fils de Jean, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et d'Anne de Poitiers. Il laissa de ce mariage :

- 1.^o Jacques, mort sans postérité ;
- 2.^o Jean, dont l'article suit ;
- 3.^o Catherine de Chazeron, mariée à Gilbert Aubert, seigneur de Montel, de Gelas, de la Roche d'Agoux, etc., dont vint Jacques Aubert, marié avec Antoinette de la Tour d'Oliergues, de laquelle il n'eut point d'enfants. Elle se remaria à Jacques de Bourbon, seigneur de Carency et de Rochefort.

XI. Jean, I^{er} du nom, seigneur DE CHAZERON, de Volore, de Montguerle, de la Roche d'Agoux, Seichal, de la Tourette, de Châtelguyon, de Pionsac, du Cret, de Montigny, etc., épousa, 1.^o Annette du Puis, fille de Jean du Puis, II^e du nom, seigneur de Vatace, et de Jeanne de Bellenave ; 2.^o Catherine d'Apcher, veuve de Louis, seigneur de Montlaur, et fille de Bernard, seigneur d'Apcher. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Perrenelle, mariée à Philippe de Vienne, sei-

gneur de Listenois et du Donjon, avec lequel elle fonda les cordeliers du Donjon, le 30 mars 1430 ;

Du second lit :

- 2.° Jacques, dont l'article suit ;
- 3.° Antoinette, mentionnée dans le testament de son père, de l'an 1445. Elle épousa Beraud Dauphin, de la maison d'Auvergne.

XII. Jacques, 1^{er} du nom, seigneur DE CHAZERON, de Volore et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi et son maître-d'hôtel, épousa, 1.° Jeanne d'Apchon, fille de Jean d'Apchon, seigneur de la Molière, de laquelle il fut séparé par sentence de l'officialité de Clermont, en 1470 ; 2.° le 13 juin 1473, Anne d'Amboise, fille de Pierre d'Amboisé, seigneur de Chaumont, de Sagonne, etc., et d'Anne de Beuil. Elle était sœur de Georges, cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen ; d'Emery grand maître de Rhodes ; de Jean, évêque de Langres ; de Louis, évêque d'Albi ; de Pierre, évêque de Poitiers ; et de Jacques d'Amboise, évêque de Clermont. Ils acquirent la seigneurie de Montfaucon, d'Antoine de Beuil, comte de Sancerre, et de Jacques son fils, pour la somme de 1300 écus d'or couronnés, le 24 avril 1493. Leurs enfants furent :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Françoise, mariée à Pierre de la Guiche, seigneur de Chaumont, chambellan du Roi, bailli d'Autun et de Macon, ambassadeur à Rome, en Espagne, en Angleterre et en Suisse ;
- 3.° Colette, abbesse de Sainte-Claire d'Aigueperse, au diocèse de Clermont, en 1500 ;
- 4.° Marie, alliée, en 1490, à Jean de Montmorin, seigneur de Saint-Herem, d'Auzon, de Lupiat, vicomte de Clamecy, fils de Gilbert de Montmorin, seigneur de Rillac, de Chas, de Pérignat, et d'Anne de Chalençon de Chassignoles. Elle mourut le 6 mars 1521, et fut enterrée à Paris, dans l'église du Val-des-Ecoliers, à côté de son mari ;
- 5.° Madelaine de Chazeron, abbesse de Charenton, diocèse de Bourges, en 1518, morte le 23 février 1529.

XIII. François, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-d'Agoux, de Montfaucon, de Murat, de la Roche-la-Beille, de Pionsac, etc., bailli de Montferrand, épousa, le 24 juillet 1515, Antoinette d'Urfé, dame de la Molière et de la Chassagne, fille de Jean d'Urfé et de Marguerite d'Albon, dont :

- 1.° Jacques, mort sans enfants de Jeanne de Thélis, sa femme, fille de Guillaume de Thélis, seigneur de Farges et de Cornillon, et de Françoise de Rougemont ;
- 2.° Antoine, dont l'article suit ;
- 3.° Gabriel, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;
- 4.° Philbert, abbé de Saint-Manlieu, diocèse de Clermont, en 1545 ;
- 5.° Gasparde, abbesse de Saint-Jean-du-Buis, diocèse de Saint-Flour, en 1546 ;
- 6.° Anne, femme de Jean d'Anlezy, seigneur de Moneton, de Mornay, de Ronzières, de Montverain, d'Arcangy, etc. ;
- 7.° Catherine, alliée avec Allire de Langheac, seigneur de Dalet ;
- 8.° Autre Catherine de Chazeron, abbesse de Saint-Laurent de Bourges, en 1570, morte le 7 octobre 1601.

XIV. Antoine, seigneur DE CHAZERON, de la Roché-d'Agoux, de Montfaucon, de Murat, de la Roche-la-Beille, de Pionsac, de la Rochelle, etc., chevalier de l'ordre du Roi, transigea avec Gaspard de Chazeron, son frère, au sujet de la succession paternelle, le 25 septembre 1568, et s'allia avec Claude de Maréchal-Ferchault, dont il eut :

XV. Gilbert DE CHAZERON, gouverneur et sénéchal du Bourbonnais, chevalier des ordres du Roi, qui fut gouverneur de S. M. sous madame d'Angoulême. Il épousa Gabrielle de Saint-Nectaire, fille de Jean de Saint-Nectaire et de Madelaine de Roffignac. De ce mariage :

- 1.° Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Claude, dame de Chazeron, de la Roche-d'Agoux, de Gouttiers, mariée, 1.° à Antoine de Montgon-Beauverger, dont elle n'eut point d'enfants ; 2.° le

- 12 juillet 1611, à Gilbert de Monestay, seigneur de Forges et de Chars, fils de Jean de Monestay, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Montluçon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Louise de Rochefort de Salvart ;
- 3.° Charlotte, dame de Pionsac, épouse de Jacques de Chabannes, vicomte de Savigny, lieutenant-général de la province de Bourbonnais ;
- 4.° Anne de Chazeron - Fontenilles, femme de François de Polignac, marquis de Chalençon, dont Françoise de Polignac, mariée à Henri de la Rochefoucauld.

XVI. Gabriel, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-d'Agoux, de Pionsac et autres lieux, épousa Marie-Gabrielle de la Guiche, fille de Jean-François de la Guiche, comte de Saint-Géran, maréchal de France, dont il n'eut point d'enfants. Elle se remaria à Timoléon d'Espinau, seigneur de Saint-Luc, comte d'Alain, chevalier des ordres du Roi et maréchal de France.

SECONDE BRANCHE.

XIV. Gabriel DE CHAZERON, écuyer, seigneur de Pélicieux, de la Tiercerie et autres lieux, troisième fils de François, seigneur de Chazeron, et d'Antoinette d'Urfé, fut chevalier de l'ordre du Roi, et transigea, le 25 septembre 1538, avec Antoine Chazeron, son frère aîné, au sujet de la succession paternelle. Il avait épousé, 1.° avant l'an 1586, Antoinette de Villeneuve ; 2.° Gilberte de Marconnay. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;

Du second lit :

- 2.° Claude de Chazeron, mariée à Gaspard de Montmorin, II^e du nom, seigneur de Saint-Hérem, fils de Jean II de Montmorin, et de Gabrielle de Murol.

XV. Jacques DE CHAZERON, II^e du nom, écuyer, seigneur de Pélicieux, de la Tiercerie, etc., reçut une donation de Gabriel, son père, par acte du 20 octobre 1546, reçu par Mosset, notaire à Volore, et épousa, par con-

trat du premier avril 1554, passé devant Roux et de la Forge, notaires royaux, demoiselle Philiberte de Carlat, et en eut :

XVI. Jean DE CHAZERON, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Tiercerie, marié avec Michelle de Chaumette, ainsi qu'il appert par le testament de Jacques, son père, du 30 août 1566, reçu par Chalmy, notaire royal à Volore. Il eut pour fils :

XVII. Jean DE CHAZERON, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Tiercerie, marié, par contrat du 6 juin 1635, reçu par Avel, notaire royal, avec demoiselle Marguerite de Dinasse. Il servit au ban de la noblesse d'Auvergne, sous la conduite de M. le vicomte de Polignac, ainsi qu'il conste par le certificat de ce seigneur, du 20 novembre 1635. Il fut père de :

XVIII. Annet DE CHAZERON, écuyer, seigneur de la Tiercerie, qui servit en Italie dans la compagnie du comte de Châteauneuf. Il épousa, par contrat du 6 novembre 1661, reçu par Gaschon, notaire royal à Coppel, demoiselle Isabeau de Bussy, et fut maintenu dans sa noblesse en 1666, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Villemontée.

VIII. Robert AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, reçut en don, de Jean de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, la terre et seigneurie de Châtelguyon, en 1376. Il était fils de Guillaume Hautier, sire de Villemontée, et d'Alix de Fay. Il fut créé chevalier de l'Etoile, dès le commencement de l'institution de cet ordre. Il fut fidèle compagnon de Du Guesclin, dans ses expéditions militaires, et assista à sa mort devant le château de Randon, en 1380; il se trouva à la bataille de Rosebecq, en 1383, et périt à celle de Verneuil, en 1424. Il avait épousé, par contrat du 3 septembre 1375, Agnès de Ségur. Il est qualifié, dans cet acte, de *haut et puissant seigneur*. Il eut deux fils, qualifiés *equites* dans un acte de l'an 1405. L'un d'eux, nommé :

IX. Pierre AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, se trouva à la bataille de Verneuil, où son père fut tué, en 1424,

et y fut fait prisonnier. Il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1417, Antoinette d'Espinchal, dont il eut :

X. Etienne AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, qui fit de grands biens à l'abbaye de Mégemont, et obtint permission de faire bâtir un château fort, appelé de *Villemontée*, au moyen de ce que celui de Malsaigne avait été saccagé. Il épousa, par contrat du premier décembre 1459, reçu par Desegaux, notaire royal, Isabeau de la Volpilière, fille de François de la Volpilière et de Marguerite d'Espinchal. Il en eut :

- 1.° Beraud, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, qui fut gouverneur de Copal.

XI. Beraud AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, prit les armes sous Louis XI, dont il fut un des chambellans. Il se distingua à l'expédition de Naples, sous Charles VIII, qui, pour récompenser ses services, le gratifia du gouvernement de Capoue. Il fut aussi chambellan de la reine de Navarre, et bailli de Saint-Pierre-le-Moùtier. Il épousa, par contrat du 9 mai 1476, Catherine d'Ussel. Ses enfants furent :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Jérôme, qui fut abbé commandataire de Pleine-Selve, ordre de Citeaux, et de la Vallette, diocèse de Tulle, en 1537 ;
- 3.° N...., chevalier de Malte.

XII. Antoine AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, se distingua sous Louis XII, et fut récompensé par le roi François I^{er}, qui lui donna trois gouvernements ; celui de la ville et château de Compiègne, celui de Boussac, Cognac et Montmor, et enfin celui de Clermont, en Auvergne. Ce même prince le fit un des cent gentilshommes de son hôtel, et lorsque la noblesse du pays d'Auvergne l'eut nommé pour son syndic, le Roi, en confirmant son élection, loua ses services et sa fidélité. Il épousa, par contrat du 28 avril 1530, reçu par Chinon, notaire royal, Anne de Clavières, fille d'Antoine de Clavières, seigneur de Murat et de Larabe, et de Françoise de Combalet. De ce mariage naquirent :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Jean, qui succéda à son oncle Jérôme dans l'abbaye de Pleine-Selve ;

- 3.° Louis, abbé commandataire d'Issoire ;
- 4.° Antoine, reçu chevalier de Malte en 1555. Il eut de grâce, en 1570, la commanderie de Montchamp, et en 1571, celle de Chelles ;
- 5.° Jérôme, reçu chevalier de Malte en 1555 ;
- 6.° Jeanne, } successivement abbesses de Mége-
- 7.° Madelaine, } mont.

XIII. François AUTIÉ, 1^{er} du nom, seigneur DE VILLEMONTÉE, succéda à son père dans la charge de gentilhomme de l'hôtel du Roi, et du gouvernement de la ville et château de Compiègne. Il combattit vaillamment à la bataille de Renty et périt à celle de Saint-Quentin, en 1557. Il avait épousé, par contrat du 4 septembre 1555, Marie de Beaucaire, fille de Jean, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal du Poitou, et de Guyonne de Beuil. Sa veuve se maria en secondes noces avec Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, vicomte de Martigues, gouverneur de Bretagne. Elle laissa de son premier mariage :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Guillaume de Villemontée, qui ne conserva que ce dernier nom, ainsi que ses descendants. Il épousa Marguerite du Chauffour, dont il eut :

A. Jean de Villemontée, marié avec Madelaine Texier de Hautefeuille, dont il eut :

- a. Jean de Villemontée, qui eut de Louise Rouillé, son épouse, François de Villemontée conseiller au parlement, puis intendant d'Aunis, conseiller d'état, qui épousa Catherine de Thumery de Boissise, et en eut : — 1.° Joseph de Villemontée, mort sans enfants ; — 2.° Madelaine-Catherine, mariée à Jean-Baptiste de Machault, conseiller au parlement, grand'mère de Jean-Baptiste de Machault, contrôleur-général des finances, puis garde des sceaux, ministre et secrétaire d'état de la marine ; — 3.° Louise-Geneviève de Villemontée, mariée, 1.° avec Adam-Pierre-Barthélemi de Bissy, 2.° le 26 février 1677, à Louis-François, comte de Brichanteau, fils de

François de Brichanteau, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, et petit-fils d'Antoine, marquis de Nangis, amiral de France, chevalier des ordres du Roi :

b. Pierre, mort sans enfants;

B. Charles de Villemontée, seigneur de Frettoy et de Montaiguillon, président en la cour des aides, puis conseiller d'état. Il épousa Marie de Vigny, fille de Nicolas de Vigny, seigneur de Forest, gentilhomme de la maison du Roi, et de Marie de Violle. Il en eut :

a. François de Villemontée, intendant de Soissons, et ensuite conseiller d'état, qui obtint en sa faveur l'érection de la terre et seigneurie de Montaiguillon, en Brie, en marquisat, par lettres patentes du mois de juillet 1649, enregistrées au parlement et en la chambre des comptes les 7 et 16 septembre suivants. Il épousa Marie de Verdun, dont il eut : — 1.^o François de Villemontée, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, marié avec Philippine de la Barre. Il fut nommé ensuite évêque de Senlis, mais le pape ne voulut pas lui accorder de bulles, parce qu'il était marié; ce qui n'empêcha pas le Roi de le nommer, quelque temps après, évêque de Saint-Malo, dont il fut pourvu par la cour de Rome, à condition que sa femme se ferait religieuse. Il en eut : — *a.* Charles, capitaine de cavalerie, mort sans enfants, au service; — *b.* Marie-Françoise, mariée, en 1660, à Hector, comte du Belloy, dont la fille, Françoise-Bénigne du Belloy-Velleneaux, épousa Joseph-Remi, marquis de Livron; — *c.* N..... de Villemontée, morte sans alliance; — 2.^o Charles, tué à la journée de Casal, étant capitaine d'infanterie; — 3.^o Catherine de Villemontée, mariée à Pierre de Maupeou, président aux enquêtes du parlement de Paris; —

- 4.^o Jeanne, épouse de N...., seigneur de Marigny; — 5.^o Marie de Villemontée, femme de Charles de Grieu;
- b. Charles, conseiller au grand conseil, marié avec Catherine de Ronceray, dont : — 1.^o Henri de Villemontée, intendant de la marine — 2.^o Bernardin, intendant des armées du Roi, mort, ainsi que son frère, sans alliance;
- c. Marguerite, abbesse des Cordelières de l'Oursine-lez-Saint-Marcel, à Paris, le 30 mai 1616, morte le 3 juin 1632;
- d. Marie de Villemontée, femme de Thierry Sevin, seigneur de Quincy, fils de François Sevin, seigneur de la Voue, président en la cour des aides de Paris, conseiller d'état, et de Marie-Antoinette Rebours;

3.^o Gilbert, reçu chevalier de Malte en 1585.

XIV. Jacques AUTIÉ, 1^{er} du nom, seigneur DE VILLEMONTÉE, se trouva, fort jeune, à la bataille de Moncontour, après laquelle il accompagna le duc d'Anjou au siège de Saint-Jean-d'Angély, et fut dangereusement blessé au siège de la Rochelle, en 1573. Il fut chambellan du duc d'Alençon, et épousa, par contrat du 22 mai 1574, Marguerite de Bar, fille de Julien de Bar et d'Hélène d'Ailly. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Louis, dont l'article suit;
- 2.^o Gilbert, reçu chevalier de Malte en 1593;
- 3.^o Jacques Autié de Villemontée, seigneur de Châteauneuf, marié, par contrat du 7 septembre 1598, avec Louise de Gironde, fille d'Antoine de Gironde, écuyer, seigneur de Bégoule, de Chaliargues, de la Bastide, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise du Lac du Monteil, dont il eut, entre autres enfants Anne Autié de Villemontée, qui fut mariée, par contrat du 2 octobre 1628, avec Jean de Bourdeilles de Leigné.

XV. Louis AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, de Malsaigne et de la Grange, capitaine de cent hommes d'armes, servit si bien sous le duc de Montmorency, qu'il mérita la

confiance et l'estime de ce connétable. Il resta constamment attaché au parti d'Henri IV. On voit par les Mémoires du duc de Sully, liv. XI, pag. 426, qu'il prêta de l'argent à ce seigneur, pour se faire recevoir grand maître de l'artillerie. Il épousa, par contrat du 15 septembre 1594, Anne d'Escorailles, fille de François d'Escorailles, et de Jacqueline de Diene. Leurs enfants furent :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, reçu chevalier de Malte en 1619 ;
- 3.° Isaac, écuyer, seigneur d'Herville, marié avec Madelaine de Chartres, dont il eut Marie Autié, femme, par contrat du 24 avril 1683, de Gédéon de Tullières, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Grimmonnière, d'Aumoy et de Beaujardin, fils de Gédéon de Tullières, écuyer, seigneur d'Argançon, et de Charlotte de Beauvils de Lierville ;
- 4.° Marguerite, }
5.° Françoise, } successivement abbesses de Braghac.

XVI. Jacques AUTIÉ, II^e du nom, seigneur DE VILLEMONTÉE, servit longtemps sous Louis XIII, en qualité de capitaine de cent hommes d'armes, au régiment de la Feuillade, et se trouva à toutes les actions mémorables de son temps. Il épousa, par contrat du 26 avril 1642, Marie de Château-Bodeau, fille d'Anne de Château-Bodeau, et de Gilberte de Chalus. De ce mariage sont issus :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Marie, abbesse de Braghac, après ses tantes.

XVII. François AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, II^e du nom, servit les premières années de sa jeunesse dans la maison du Roi, accompagna Sa Majesté en Flandre, en 1667, en Franche-Comté, en 1668, en Hollande, en 1672, et se trouva à la bataille de Sénéf et à plusieurs autres actions, telles qu'à Steinkerque, etc. Il épousa, par contrat du 15 août 1686, Claudine de Roquelaure, de la maison des ducs de ce nom, fille de Pierre de Roquelaure et de Claudine de la Verchère. Il en eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Gilberte, abbesse de Braghac, morte en 1751 ;
- 3.° Marie, prieure de Saint-Sophie.

XVIII. Jean AUTIÉ, comte DE VILLEMONTÉE, servit jusqu'à la paix d'Utrecht, en qualité d'officier des gen-

darmes de la garde. Il l'épousa, par contrat du 8 septembre 1710, Marie-Pétronille de Villelume de Barmontel. Il a eu de ce mariage :

- 1.° Jean-François-Marien, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine-Marien, abbé, bachelier de Sorbonne ;
- 3.° Nicolas-Martin-Gilbert, chevalier de Malte en 1724, officier major au régiment des gardes françaises, commandeur de Tortebeffe en 1762 ;
- 4.° Jean-Marien, qui forme la quatrième branche, rapportée ci-après ;
- 5.° Marie-Françoise, dame de Poixfol et des Jollys, née en 1714, mariée à Paul, comte de Viry, seigneur de Condé et de Thémisins, en Bourbonnais, en 1737.

XIX. Jean-François-Marien AUTIÉ, comte DE VILLEMONTÉE, seigneur de Barmontel, de la Grange, de Malsaigne, etc., substitué aux nom et armes de Villelume, mourut en 1748. Il avait épousé, en 1733, Françoise de Bosredon, héritière de la Breuille et de Hautefeuille, fille de N..... de Bosredon, et d'Hélène de Vichy. De ce mariage sont issus :

- 1.° Nicolas-Marien, dont l'article suit ;
- 2.° Jean-Baptiste Autié de Villemontée ;
- 3.° Marie-Françoise, mariée à N.... de Chalus ;
- 4.° Antoinette de Villemontée ;
- 5.° Marie de Villemontée ;
- 6.° Françoise de Villemontée.

XX. Nicolas-Marien AUTIÉ, comte de VILLEMONTÉE, né en 1742, a épousé, en 1758, Antoinette-Amable de la Rochebriant, fille de Louis-Amable, baron de la Rochebriant, de Clairvaux et de Bonnœil, et de Catherine de la Porte du Theil. De ce mariage sont issus :

- 1.° Amable-Marien, né en 1753 ;
- 2.° Deux demoiselles.

QUATRIÈME BRANCHE.

XIX. Jean-Marien AUTIÉ, comte DE VILLEMONTÉE, seigneur des Hérards, de Chezelles et autres terres en Bourbonnais, né en 1721, capitaine d'infanterie, épousa, au mois d'août 1738, Marguerite Morel de Trezel, dont sont issus :

- 1.° Jean-Baptiste-Marien, dont l'article suit ;
- 2.° Nicolas-Marien Autié, vicomte de Villemontée, lieutenant des maréchaux de France à Moulins, mort victime de la révolution.

XX. Jean - Baptiste - Marien AUTIÉ, comte DE VILLEMONTÉE, né le 7 février 1753, mousquetaire dans la deuxième compagnie, reçu le 8 février 1767; sous-lieutenant au régiment de dragons d'Orléans, le 24 juillet 1778; capitaine au même régiment le 26 octobre 1784, officier supérieur de la huitième compagnie des mousquetaires, avec rang de colonel, par brevet de LL. AA. RR., daté de Coblenz, du 28 avril 1792; a fait la campagne des princes de cette année; s'est trouvé au siège de Maestricht en 1793; a servi à l'armée de monseigneur le prince de Condé, comme colonel de cavalerie, et y a fait les campagnes de 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, jusqu'au licenciement, et a obtenu le brevet de maréchal des camps et armées du Roi, le 28 avril 1801. Il a obtenu trois certificats des plus honorables, de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri, et de S. A. S. le prince de Condé, en 1792, certifiant qu'à cette époque il était colonel de cavalerie. Il a eu l'honneur de servir quatre Rois; il a reçu un ordre de S. M. Louis XVIII, le 29 mars 1796, qui l'autorisait à recevoir chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le sieur François-Augustin Couteil de Saint-Laurent. Il a fait ses preuves de la cour en 1781, au cabinet des ordres du Roi, et a été présenté la même année à S. M. et à la famille royale.

Armes: d'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules; couronne de comte. Supports: deux lions. Devise: *Nec dura, nec aspera terrent.*

DE RICARD, famille ancienne de Provence, où elle réside encore de nos jours, divisée en deux branches: l'aînée à Toulon (1), d'où cette famille est originaire,

(1) Voyez l'Etat de la Provence, par l'abbé Robert de Briçon, in-12, t. II, p. 577.

et la seconde à Aix, où elle a donné des conseillers au parlement et des officiers de mer et de terre. Nous allons en rapporter la filiation, dressée sur les titres originaux qui nous ont été mis sous les yeux, après avoir cité quelques personnages de cette maison dont la jonction n'est pas certaine.

Jean Ricard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1364, commandeur d'Aix, portait pour armes, suivant l'histoire de cet ordre, par l'abbé de Vertot, tome 7, page 75, *d'or, au griffon de gueules*, armes que portent encore de nos jours les descendants de cette maison. Ils ont depuis ajouté un *chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or*, par concession du roi Louis XIV, de l'an 1651 enregistrée au parlement d'Aix.

Raimond Ricard, chevalier du même ordre en 1467, devint grand-prieur de Saint-Gilles.

Guillaume, en 1475, fut grand commandeur.

Raimond ou Raimondet Ricard, en 1541, fut aussi grand-prieur de Saint-Gilles.

On ne peut établir, d'après les titres, la filiation suivie de cette famille, qu'à commencer à :

I. Jacques RICARD, nommé dans le contrat de mariage de Charles, son fils, qui suit.

II. Charles RICARD, co-seigneur de Néaules, épousa, par contrat du dernier février 1524, reçu par maître Aubert, notaire de Toulon, noble Madelaine de Paris, fille de feu noble Antoine de Paris, et de noble Nicolas de Gombert. Isabeau Thomas, veuve de Pierre Robiou, lui fit cession, par acte du 29 septembre 1545, de 750 florins à prendre sur la seigneurie de Néaules. Il paraît encore dans divers contrats d'obligations en sa faveur, des années 1547, 1549, 1550 et 1555. Ses enfants furent :

1.° Pons, qui suit ;

2.° Jean,

3.° Honoré,

} vivants le 30 avril 1567.

III. PONS DE RICARD, co-seigneur de Néaules, fut mis en possession, par son père, de cette co-seigneurie, par acte du 19 septembre 1572. Il fut pourvu de la charge de conseiller de la ville de Toulon, par provisions du 23 juillet 1605, et fut reçu le 5 août suivant, dans l'exercice de cette charge. Il épousa Gasparde le Noble, et

fit son testament le 18 mai 1616, reçu par Angles, notaire royal, par lequel il fait son légataire noble Antoine de Ricard, son fils aîné. Ses enfants furent :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Jules , seigneur de Joyeusegarde , conseiller de grand'chambre au parlement d'Aix. Il laissa entre autres enfants, de Louise de Piolenc, fille d'Honoré de Piolenc, seigneur de Beauvoisin , conseiller au parlement d'Aix, et de N..... de Bernier :

A. Joseph-Paul , marquis de Ricard et de Drengançon, conseiller de grand'chambre au parlement d'Aix ;

B. Sextius-Ange de Ricard, bailli, grand'croix de l'ordre de Malte, baron de la Ville-Dieu, en Languedoc ;

C. Pierre de Ricard , premier président de la chambre des enquêtes au parlement d'Aix, cru père de :

a. Louis-Hercule, reçu chevalier de Malte de minorité en 1707, en faveur de qui les terres de Vacquières , de Joyeusegarde et de Sainte-Foi , furent érigées en marquisat, sous le nom de Ricard, par lettres du mois de juin 1718, enregistrées au mois de juin 1730 ;

b. Jean - Baptiste - Dominique , reçu chevalier de Malte de minorité en 1710 ;

D. Dominique, chevalier non profès du même ordre, qui fut reçu en 1696, et mourut à Paris le 12 décembre 1734 ;

- 3.° Félix de Ricard, reçu chevalier de Malte de minorité en 1639.

IV. ANTOINE DE RICARD, écuyer, épousa, par contrat reçu par Cavelli , notaire à Toulon , demoiselle Anne Crac, de la même ville, et fit son testament devant Bremond, notaire, le 7 janvier 1655, dans lequel il fait des legs à Jean-Baptiste , son fils, qui suit, et institue son héritier André de Ricard , son petit-fils. Ses enfants furent :

- 1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit :

- | | |
|---------------|------------------------------|
| 2.° François, | } vivants le 3 octobre 1666. |
| 3.° Pierre, | |
| 4.° Augustin, | |

V. Jean - Baptiste DE RICARD , écuyer , épousa , par contrat du 11 février 1633, damoiselle Eléonore de Colonia, et fit son testament le 7 mai 1666, reçu par Rostant, notaire, par lequel il institue son héritier noble André de Ricard, son fils, dont l'article suit.

VI. André DE RICARD , écuyer , conseiller et procureur du Roi au siège de l'amirauté de Toulon , épousa demoiselle Madelaine de Fournier, et fit son testament, reçu par Jacques Ganteaume , notaire à Toulon , le 11 février 1696, dans lequel il nomme :

- 1.° Joseph de Ricard;
 - 2.° François-Joseph de Ricard :
 - 3.° Charles-Antoine, dont l'article suit ;
 - 4.° Marie ,
 - 5.° Anne ,
 - 6.° Rose ,
- | | |
|---|---------------------------------------|
| } | religieuses professes au monastère de |
| | Sainte-Ursule, en 1696. |

VII. Charles-Antoine DE RICARD , écuyer , conseiller , avocat et procureur du Roi au siège de l'amirauté de Toulon, épousa Marie - Claire de Mascaron, et testa le 12 mai 1749, devant maître Hugues, notaire à Toulon. Il eut pour fils :

- 1.° Laurent-Charles, écuyer, né le 8 février 1755, vivant à Toulon en 1816;
- 2.° Jean-Louis, dont l'article suit.

VIII. Jean - Louis DE RICARD , écuyer , né le 31 mai 1757, vivant à Toulon, commissaire de la marine royale de première classe, a épousé, par contrat du 13 février 1787, demoiselle Thérèse-Amable Guey, dont est issu :

IX. Joseph - Barthélemi - Honoré-Louis-Amable DE RICARD, né à Cette, le 17 novembre 1787, vivant en 1816, capitaine au régiment des chasseurs des Alpes, cavalerie.

De cette famille étaient Jules-Vincent de Ricard, reçu chevalier de Malte en 1696, baron de Gourgy, conseiller au parlement de Dijon , et ensuite second président de la cour des aides de Paris; Jean-Ferdinand de Ricard, bailli , grand'croix de Malte , commandeur de Châlons en Champagne, et de Pontaubert en Bourgogne; et Jean-

Etienne de Ricard, commandeur de la Romagne, qui avait été en sa jeunesse, enseigne d'une galère de France, puis lieutenant d'une galère de Malte, commandée par son frère, sur laquelle il fut blessé en 1700, à l'abordage et prise d'un vaisseau turc de 70 canons, dont le principal étendard fut envoyé à Aix, lieu de leur naissance, par ordre du grand-maître. On ne sait pas positivement à quel degré ils appartiennent.

Armes: D'or, au griffon de gueules; au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys du champ. Supports: deux griffons d'or; cimier: un griffon du même, tenant un étendard.

GOUJON DE GASVILLE, famille noble, établie en Normandie.

Jean GOUJON, seigneur du Guay, épousa, en 1658, demoiselle Jeanne Quentin, dont :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Pierre Goujon, écuyer, conseiller du Roi et receveur général des finances de la généralité de Metz.

II. Jean GOUJON, chevalier, baron de Châteauneuf, conseiller du Roi en ses conseils, et secrétaire ordinaire des conseils d'état, direction et finances de Sa Majesté, en 1693, épousa, en 1683, demoiselle Claude - Henriette Donneau de Visé, fille de messire Henri Donneau de Visé, écuyer, l'un des trente - six gentilshommes-servants du Roi, et de dame Madelaine de Rivière. Il vendit, conjointement avec sa femme, par contrat du 10 septembre 1718, une maison sise à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, moyennant 16,000 liv. Ses enfants furent :

- 1.° Jean-Prosper, qui suit ;
- 2.° Louise - Henriette Goujon, mariée à messire Alphonse Jubert, chevalier, marquis de Bouville, colonel d'un régiment de dragons de son nom, et brigadier des armées du Roi, dont une fille unique, morte sans être mariée.

III. Jean - Prosper GOUJON, chevalier, seigneur de Gasville, de Ris, Coutte, Iville, Thorigny et baron de

Châteauneuf, naquit à Paris, le 31 juillet 1684. Il fut nommé successivement conseiller et avocat général aux requêtes de l'hôtel, en 1706; conseiller et maître des requêtes, en 1708; et intendant de Rouen, en 1715. Il épousa, par contrat du 22 juin 1713, demoiselle Anne de Faucon de Ris, dame de Ris, et d'Orangis, fille de haut et puissant seigneur messire Charles-Jean-Louis de Faucon, chevalier, seigneur de Ris, marquis de Charleval, comte de Bacqueville, premier maître de la garde-robe de feu S. A. R. MONSIEUR, frère unique du Roi Louis XIV, et de haute et puissante dame Françoise de Bar. Ce contrat fut honoré des signatures de madame la princesse de Condé, de madame la princesse de Conti, de monseigneur le duc du Maine, de madame la duchesse du Maine, de madame la duchesse de Vendôme, de mademoiselle de Conti, de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, et des parents des deux parts. Il est mort à Paris, en 1756, âgé de 72 ans, et sa veuve, en 1763. Leurs enfants sont :

- 1.° Charles-Jean-Louis-Claude, qui suit ;
- 2.° Prosper-Anne Goujon, appelé M. de Ris, chevalier, conseiller du Roi en son grand conseil, mort garçon, à Paris, en 1763 ;
- 3.° Jean-Baptiste-Denis Goujon, appelé le marquis de Gasville, chevalier, ancien officier aux gardes françaises, et capitaine d'infanterie au régiment de Bresse; il a épousé, par contrat du 19 mars 1765, demoiselle Hélène-Françoise-Félicité Martinet, dont il a eu deux enfants, morts en bas âge ;
- 4.° Marie-Françoise Goujon de Gasville, mariée, en premières noces, à messire Charles-Auguste le Tonnelier de Breteuil, baron de Preuilly, dont :
 - 1.° Louis-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil, ancien officier de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi et son ambassadeur à Naples ;
 - 2.° Marie-Elisabeth de Breteuil, religieuse de la Visitation - de - Sainte - Marie, à Chaillot, près Paris; et en secondes noces, à messire Pierre Colas de Marolles, chevalier, comte de Rocheplatte, dont elle n'a point eu d'enfants ;
- 5.° Marie-Anne-Françoise Goujon de Gasville, qui a épousé, par contrat du 11 février 1750, Pierre-François, chevalier, marquis de Fresnel. seigneur

de Mathieu Perrier, Anguerny, la Pipardière et autres lieux, dont :

a. Jean-Prosper-François, chevalier, comte de Fresnel, né le 27 juin 1751, et capitaine de cavalerie au régiment de Conti ;

b. Anne-Charlotte-Rose de Fresnel, née le 18 octobre 1752, et mariée, par contrat du 17 octobre 1768, à François-Charles-Alexandre, chevalier, comte de la Rivière-du-Prédauge, seigneur et patron du Prédauge, Imbermais et autres lieux, dont des enfants :

6.° Anne-Benigne Goujon de Gasville, appelée mademoiselle de Buron, qui a épousé, par contrat du 5 avril 1755, Louis-François d'Isarn de Montjeu, marquis de Villefort, baron de Coursouls, co-seigneur de la ville des Vaus et mandements de Naves, seigneur de Chassaignes, le Cousac et autres lieux ; dont un fils, nommé Louis-Anne, chevalier, marquis de Villefort, page de monseigneur le duc d'Orléans, depuis le 1^{er} février 1771. Elle demeura veuve le 26 octobre 1764.

7.° Charlotte Goujon de Gasville, appelée mademoiselle de Ris, qui a épousé, par contrat signé à la cour, le 13 mai 1764, Charles-Philippe-Aymard, chevalier, marquis de Fontaines, baron de Moulins, seigneur dudit Moulins, de Censy, de la Faulle et autres lieux, exempt des gardes du corps du Roi, compagnie Ecossaise, mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, dont plusieurs enfants.

IV. Charles-Jean-Louis-Claude GOUJON DE GASVILLE, appelé marquis d'Iville, chevalier, seigneur dudit Iville et autres lieux. Il a été d'abord mousquetaire noir, il a servi ensuite dans le régiment de Penthièvre, puis il a eu la charge de capitaine sous-lieutenant de la colonelle, du colonel-général de la cavalerie, enfin, une compagnie dans le même régiment ; il s'est retiré avec la croix de Saint-Louis, en 1752, et a épousé, par contrat du 5 avril de la même année, Antoinette-Rosalie Babeau de la Chaussade, morte le 20 juillet 1759, fille de Pierre Babeau de la Chaussade, écuyer, seigneur de Guerigny, de Meurre, Richerant, et baron de Franée. De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre-Charles-Auguste, dont l'article suit ;
- 2.° Jean-Prosper-Camille , qui forme la seconde branche rapportée ci-après.

V. Pierre-Charles-Auguste GOUJON DE GASVILLE, chevalier, marquis de Gasville, né le 14 novembre 1753, mousquetaire, en 1769, officier dans le régiment du Roi, dragons, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 9 mai 1785, Charlotte-Marie de Malartic, née le 17 décembre 1767, fille d'Amable-Gabriel-Louis-François, comte de Malartic, premier président du conseil souverain de Perpignan, et de demoiselle Elisabeth de Faventines, de laquelle sont issus :

- 1.° Marie-Jean-Maurice Goujon, comte de Gasville, né le 8 septembre 1789, chevalier de la Légion d'honneur, maître des requêtes au conseil d'état, préfet du département de l'Eure, marié, le 15 juin 1812, à Antoinette-Pélagie-Céleste Dambray, fille de monseigneur Charles-Henri, marquis Dambray, chancelier de France, garde des sceaux, ministre d'état, commandeur des ordres du Roi ;
- 2.° Joseph-François-Eugène Goujon de Gasville, né le 1^{er} mars 1794, sous-préfet des Andelys, département de l'Eure.

SECONDE BRANCHE.

V. Jean-Prosper-Camille GOUJON, vicomte DE GASVILLE, né le 4 décembre 1754, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien colonel d'infanterie, consul de Sa Majesté en Espagne, a épousé, le 9 mai 1789, Jeanne-Elisabeth-Sophie Texier, née le 21 octobre 1768, de laquelle sont issus :

- 1.° Charles-Prosper-Jacques Goujon de Gasville, né le 17 avril 1795, mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde du Roi ;
- 2.° Sophie - Jeanne - Elisabeth Goujon de Gasville, née le 20 mars 1793 ;
- 3.° Sophie - Augustine - Laure - Blanche Goujon de Gasville, née le 9 novembre 1802.

Armes : d'azur, à deux goujons d'argent, passés en sautoir ; une rivière du même, mouvante du bas de l'écu.

DE PERUSSE D'ESCARS, ancienne et illustre maison, qui tire son origine des princes souverains de Perouse en Italie, où l'on voyait, il y a deux siècles, les armoiries de cette famille. Un seigneur de cette maison se retira en France, après que l'un de nos rois eût donné cette province au Saint-Siège, dans le neuvième siècle, et donna son nom à la terre et vicomté de Perusse, située dans la province de la Marche, à huit lieues de Limoges, et relevant du comté de Poitou, qu'elle possédait au commencement du onzième siècle, époque où elle florissait déjà dans la province de la Marche. Elle a aussi possédé, de toute ancienneté, avec le titre de comté, la seigneurie d'Escars, terre considérable, située dans la province de Limosin, et dont le nom est devenu patronimique dans cette maison, depuis la fin du seizième siècle.

Il y a peu de familles dans l'histoire qui figurent avec autant d'éclat, qui aient fourni autant de personnages célèbres, et qui aient contracté d'aussi belles alliances. Elle possède plusieurs lettres et titres originaux qui prouvent que plusieurs de nos rois ont donné le titre de *cousins* à divers seigneurs de cette maison, et particulièrement les rois Charles IX, en 1567 et 1570, et Henri IV, en 1574. Elle prouve, par titres authentiques, une filiation suivie depuis :

I. Aimery de PERUSSE, chevalier, qui, en cette qualité, signa, ainsi que Robert de Perusse, son fils, damoiseau, comme témoins et garants, au traité fait en 1027, entre les comtes de Paris et d'Orléans. Il épousa Yolande de Lusignan, dont il eut :

II. Robert DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, qualifié damoiseau dans le traité de l'an 1027, cité au degré précédent. Il épousa Jeanne d'Armagnac, dont est issu :

III. Fulcherius DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, marié, vers l'an 1050, avec Humberge de Limoges, dont il eut :

IV. Gérard DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, vivant vers 1080. Il épousa Constance de Foix, qui le rendit père de :

V. LOUIS DE PERUSSE, I^{er} du nom, chevalier, vicomte de Perusse et autres terres, chambellan de Louis VI, dit *le Gros*, en 1128. Il épousa, en 1148, Marie d'Albret, dame de Saint-Bonnet, terre, qui, par cette alliance, entra dans la maison de Perusse. Il eut pour fils :

VI. JEAN DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, seigneur de Saint-Bonnet et autres terres, chambellan de Louis VII, dit *le Jeune*, vers 1172. Il épousa Isabeau de Conserans, dont il eut :

VII. CHARLES DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse et de la Vauguyon, par son mariage contracté, en 1188, avec Anne de Malessac, vicomtesse de la Vauguyon, terre qui entra dans la maison de Perusse, à la charge que la vicomté de Perusse et celle de la Vauguyon demeureraient au premier hoir mâle descendant de ce mariage, et qu'au défaut de mâles de cette lignée, elles retourneraient aux mâles de la maison de Malessac. De ce mariage sont issus :

1.^o Philippe, vicomte de Perusse et de la Vauguyon, qui épousa Marguerite de Harcourt, fille de Richard, sire d'Harcourt et d'Elbeuf, et de Jeanne de la Roche-Tesson, vicomtesse de Saint-Sauveur-le-Vicomte, ainsi qu'il appert par une fondation faite en 1228, par ledit Philippe de Perusse, à l'abbaye d'Uzerche, pour le repos de l'âme de ladite Marguerite, sa femme. Il en eut deux fils :

a. Jacques, vicomte de Perusse et de la Vauguyon, mort sans postérité ;

b. Gautier de Perusse, vicomte, après son frère, de Perusse et de la Vauguyon, qui n'eut que deux filles, entr'autres, Luce de Perusse, dame de la vicomté de Perusse, mariée à N... de Rochechouart-Mortemart ;

2.^o Louis, dont l'article suit.

VIII. LOUIS DE PERUSSE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, épousa Laure de Chabannais, dame de la Coussière, dont il eut :

IX. GEOFFROY DE PERUSSE, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet et de la Coussière, qui transigea avec les seigneurs de Malessac et les filles de Gautier de Perusse, en 1260,

au sujet des vicomtés de Perusse et de la Vauguyon. Il avait épousé, en 1256, Jacquette de Parthenay, fille de Guillaume l'Archevêque, III^e du nom, sire de Parthenay, chevalier-banneret. De ce mariage est issu :

X. Audouin DE PERUSSE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, de la Coussière et autres lieux, qui épousa, en 1281, Marguerite de Ségur, fille du baron de Ségur, chevalier. Il céda à l'abbaye de Glandier tout ce qui lui appartenait audit lieu. Il eut pour fils :

XI. Audouin DE PERUSSE, II^e du nom, chevalier, sire d'Escars, de Saint-Bonnet, de la Coussière et autres lieux, marié en 1326 avec Gabrielle de Ventadour. Il fonda et fit bâtir en 1340, le couvent des Jacobins de Limoges. Il eut pour fils :

XII. Arnoul DE PERUSSE, chevalier, seigneur d'Escars, de Saint-Bonnet, de la Coussière et de la Vauguyon, qui fut grand-maréchal de l'église. En cette qualité, le pape Innocent IV le chargea du soin de faire bâtir les murs de la ville d'Avignon, ce qui fut exécuté en 1359 et années suivantes. Il épousa Souveraine Hélié de Pompadour, dame de Fellets, fille de Ranulphe Hélié, seigneur de Pompadour, et de Constance de la Marche, sa seconde femme, morte en 1365, pour laquelle il fit, la même année, une fondation dans l'église des Jacobins de Limoges, et fit son testament en 1367. Il laissa, de son mariage :

- 1.^o Audouin, dont l'article suit ;
- 2.^o Ranulphe, évêque de Mende, en 1427 ;
- 3.^o Geoffroy, dit *de Pompadour*, du surnom de sa mère, conseiller au parlement de Paris. Il plaidait avec Audouin, son frère, contre le vicomte de Rochechouart, en 1391 et 1394 ;
- 4.^o Renoul, conseiller-clerc au même parlement. en 1400 et 1406 ;
- 5.^o Alix, mariée, en 1391, à Guillaume de Montclar, fils de Bernard de Montclar, et de Marguerite d'Escorailles.

XIII. Audouin DE PERUSSE, III^e du nom, chevalier, sire d'Escars et de la Vauguyon, seigneur de Saint-Bonnet, de la Coussière, etc., fut chambellan du roi Charles VI, en 1381, après avoir été son conseiller pen-

dant qu'il était Dauphin, et reçut des lettres d'Etat, en 1421. Il fit son testament, le 25 octobre 1435. Il avait épousé, par contrat du 20 octobre 1390, Marguerite Hélié-Pompadour, et partagea ses biens à ses deux fils Gautier et Audouin, dont nous allons parler, les substituant l'un à l'autre (1). On ne connaît pas positivement le nombre de ses enfants ; mais on voit, par la vérification des dates et alliances, qu'il fut père de :

- 1.° Gautier de Perusse, chevalier, qui reçut de son père, par testament, les seigneuries d'Escars, de la Vauguyon, de la Coussière, de Noutron, de la Tour, de Bar, de Juillac, l'hôtel de Perusse, Preissac et autres terres. Il fut conseiller et chambellan du roi Charles VII, et épousa : 1.° en 1432, Jacqueline de Saint-Marc, dame de la Rochette, dans la Marche ; 2.° par contrat du 17 octobre 1451, Andrée de Montberon, dame de Vareignes, sixième fille de François, sire et baron de Montberon, et de Louise de Clermont, vicomtesse d'Aunay. Il servit dénombrement, le 19 mai 1567, à Foucault, vicomte de Rochechouart, d'un fief mouvant de lui, tenu par les héritiers de Gérard d'Apurals, damoiseau, et d'un autre fief, tenu par Pierre d'Argentine, chevalier. N'ayant point eu d'enfants de ses deux mariages, il partagea ses biens aux trois fils de son frère, du consentement d'Audouin, son frère, par son testament de l'an 1468 ;
- 2.° Audouin, dont l'article suit ;
- 3.° Louis, dit *d'Escars*, chevalier, vivant en 1431 ; on présume qu'il était mort, lors du testament de son père qui n'y fait point mention de lui, et qu'il eut pour fils, Jean d'Escars, homme d'armes de Poton de Xaintrailles, maréchal de France ;
- 4.° Alix de Perusse, mariée, par contrat du 21 septembre 1429, à Raimond de Salignac, seigneur de Salignac et de la Mothe-Fénélon, sénéchal du

(1) N..... bâtard d'Escars, qui servait, l'an 1441, dans la compagnie du sire d'Orval, est cru fils naturel d'Audouin, III^e du nom.

Quercy et du Périgord, sous Charles VI, et lieutenant pour Sa Majesté, en Guienne.

XIV. Audouin DE PERUSSE, IV^e du nom, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, d'Allassac, de la Porte-la-Guyonnie, de Chambon, de Chabrinac, du Puyphelip, de Brène, etc., par le partage de son père, vivait en 1468, lors du testament de son frère aîné. Il épousa Hélène de Roquefeuil, fille d'Antoine, I^{er} du nom, seigneur de Roquefeuil, de Maucafort, de Combret, de Blanquefort, etc., comtor de Nant, en Rouergue, et de Delphine d'Arpajon-Lautrec. De ce mariage, sont issus :

- 1.^o Antoine, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, qui fonde la branche des seigneurs de Saint-Bonnet, rapportée en son rang ;
- 3.^o Gautier, dit *d'Escars*, souche de la branche des seigneurs de la Vauguyon, princes de Carency, rapportée plus loin ;
- 4.^o Françoise, femme de Thomas de Lansac ; chevalier, seigneur de Lansac ;

XV. Antoine DE PERUSSE, dit *d'Escars*, chevalier, seigneur d'Escars, de Beaufort, de Juillac, de Ségur, etc., fut, comme aîné, partagé de ces terres, par son oncle Gautier, à la charge qu'elles demeureraient toujours à l'aîné de la maison. On le trouve employé au service du Roi, dès l'an 1474. Il eut de Françoise de Pierre - Buffière, son épouse, fille de N... de Pierre - Buffière, seigneur de Châteauneuf :

- 1.^o Jean, mort sans alliance ;
- 2.^o Geoffroi, dont l'article suit.

XVI. Geoffroi DE PERUSSE, chevalier, baron d'Escars, seigneur de Juillac, de la Nouaille, de Preissac, de Ségur, de Viars, du Repaire, de Sarlanne, de la Crousille et de la Tour, en partie, etc., conseiller et chambellan du roi de Navarre, s'allia avec Françoise d'Arpajon, fille de Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec, sire de Severac, baron de Caumont, chambellan du roi Louis XI, et de Marie d'Aubusson. Il fut en ôtage, en Béarn, avec Pierre Brays, chevalier de Foix, et prêta, conjointement avec lui, trente mille écus d'or, pour payer la rançon de Henri, roi de Navarre, détenu au château de Pavie, en 1525. De ce mariage, sont issus :

- 1.^o François, mort sans alliance ;
- 2.^o Gabriel, chevalier, seigneur d'Escars, marié

- 1.° à Françoise de Montberon, fille de Louis de Montberon, I^{er} du nom, seigneur de Fontaines et de Chalandray, et de Radegonde de Rochechouart de Mortemart, sa première femme;
- 2.° avec Jeanne de la Tour, veuve de Jean, seigneur de Hautefort, dernière fille d'Agne de la Tour, IV^o du nom, vicomte de Turenne, et d'Anne de Beaufort. Il mourut sans postérité, n'ayant point eu d'enfants de ses deux femmes;
- 3.° Jacques, dont l'article suit;
- 4.° Jeanné, femme de Charles de Caumont, II^e du nom, chevalier, seigneur de Castelnaud, de Tonneins, Pois de Caumont, fils de Charles I^{er}, seigneur de Caumont et de Castelnon, et de Jeanne de Benac.

XVII. Jacques DE PERUSSE, I^{er} du nom, seigneur d'Escars, de Juillac, de Ségur, etc., après la mort de son frère aîné, fut conseiller du Roi en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes, de ses ordonnances, et de deux cents cheveu-légers en 1543, sénéchal de Marsan, de Tursin et de Gabardan; il fit lever le siège aux impériaux, devant Guise, la même année, et se signala dans d'autres sièges et batailles, auprès du dauphin, fils de François I^{er}, dont il était le favori. Il épousa 1.° Anne de l'Isle Jourdain, dame de la Mothe Saint-Sezet, de Hanqueville, de Bellesère, de Puysegur, et de Merville; 2.° Françoise de Longwy, dame de Pagny et de Mirebeau, veuve, en 1543, de Philippe Chabot, comte de Charny, etc., seigneur de Brion, amiral de France, fille aînée de Jean de Longwy, seigneur de Givry, baron de Pagny, de Mirebeau et de Fontaine-Française, et de Jeanne, bâtarde d'Orléans d'Angoulême. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° François de Perusse, conte d'Escars par érection de ladite terre, en comté, faite par lettres patentes du Roi Charles IX, en date du mois de mars 1561, ratifiées le 23 avril 1562, par Antoine, roi de Navarre; capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, gouverneur du Périgord en

1567, et de la ville de Bordeaux, créé chevalier du Saint-Esprit à la première promotion du 31 décembre 1578. Le roi Henri III et la ligue lui avaient proposé, en 1541, la dignité de maréchal de France, d'amiral, et l'érection de la terre d'Escars, en duché-pairie; mais son attachement pour Henri IV lui fit refuser ces honneurs, et il se retira dans ses terres; il avait été donné en ôtage à Jean-Casimir, duc de Bavière, avec le marquis de Belière, par le roi Henri III, l'an 1576; mais ce duc se contenta de Jacques d'Escars, son fils aîné, qu'il avait emmené avec lui. Il fut présent, le 19 septembre 1595, au mariage d'Isabeau d'Escars, de la branche de la Vauguyon, avec Jean d'Amazé, et épousa : 1.° Claude de Bauffremont, fille de Claude de Bauffremont, seigneur de Scey, de Somberton, gouverneur de Franche-Comté, et d'Antoinette de Vienne, dame de Listenois; 2.° Isabeau, dame de Bauville, veuve en juillet 1577, de Blaise de Montluc, maréchal de France, fille de François, seigneur de Bauville, en Agénois, et de Claire de Laurens; elle était morte lorsque Charles, comte d'Escars, son beau-frère, fit son testament, où il dit qu'il plaidait contre les héritiers de cette dame. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- a. Jacques, comte d'Escars et de Beaufort, baron d'Aix, chevalier des ordres du Roi, mort sans avoir été reçu, suivant le registre des ordres. Il fut donné en ôtage, par son père, à Jean-Casimir, duc de Bavière. A son retour, le Roi le fit conseiller en ses conseils, et capitaine de cinquante hommes d'armes. Il avait épousé, 1.° Louise Jay, dame de Boisséguin, veuve de Georges, baron de Villequier, chevalier de l'ordre du Roi; 2.° Yolande de Livron-Bourbonne, fille d'Erard de Livron, chevalier, seigneur de Torcenay, baron de Bourbonne, souverain de Vauvillars, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et chevalier de l'ordre. et

de Gabrielle de Bassompierre; 3.^o Olympe Grain de Saint-Marsault, veuve d'Isaac de Salagnac, seigneur, baron de Rochefort, des Etangs, etc., fille de Jean Grain de Saint-Marsault, seigneur de Parcouf, vicomte de Rochemeaux, seigneur de Millançay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur de la ville et du château de Dijon, et de Françoise de Sainte-Maure. Cette troisième femme se remaria le 7 septembre 1615, à Georges d'Aubusson, comte de la Feuillade, dont elle fut la seconde femme, et testa le 10 décembre 1633;

- b. Charles, baron d'Aix, de la Mothe-Trichâteau, comte d'Escars, après la mort de son frère aîné, seigneur de Ségur, de Juillac, de la Roche, de Beaufort, de l'Abeille, de la forêt de Comberas, etc.; capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, marié 1.^o par contrat du 10 août 1587, avec Anne de Baissay, veuve, en août 1582, de Henri de Vienne, baron de Chevrau, fille et héritière de Jean de Baissay, seigneur de la Mothe-Trichâteau, et de Bourbelain, et d'Anne Marinier; elle mourut en 1622, et fut enterrée aux Jacobins de Limoges; 2.^o à Gabrielle du Châtelet, fille d'Erard, seigneur et baron de Bonnay, maréchal de Barrois et Lorraine, gouverneur de Gray en Franche-Comté, et de Lucrece d'Orsan. Elle se remaria en secondes noces à Charles de Narbonne, marquis de Fimarcon, colonel d'infanterie, mort devant Casal, le 2 novembre 1630, sans enfants; en troisièmes noces à Georges de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, grand-prévôt de France, lieutenant-général en Lorraine. Le comte d'Escars, avant de se marier, fit son testament olographe en son château d'Escars, le 20 mars 1625, par lequel il institua son héritier universel au comté d'Escars, à la baronnie d'Aix, à la châtellenie de Ségur, à ses

terres de Beaufort, de la Roche, et aux forêts de Lambertas, François d'Escars, rapporté ci-après au degré X, et ordonna sa sépulture dans l'église des Jacobins de Limoges, fondée par ses ancêtres. Il mourut le 6 août 1626 ;

- c. Louise, mariée par contrat du 15 novembre 1579, à François, marquis de Hautefort, comte de Montignac, baron de Thenon, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, fils de Gilbert, seigneur de Hautefort, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Louise de Bonneval de Blanchefort, sa première femme ;
- d. Bertrand de Perusse ;
- e. Marguerite de Perusse ;
- f. Charlotte de Perusse ;
- g. Claude, femme, en 1595, de Jean de Ferrières, baron de Sauvebeuf, qui laissa postérité.

Du second lit :

- h. N... d'Escars, tué au siège de la Fare, sans avoir été marié ;
 - i. Anne d'Escars, baron d'Exideuil, mort sans alliance en 1600, ayant fait sa mère, Isabeau, dame de Beauville, son héritière, ce qui donna lieu à un grand procès au parlement de Grenoble, contre les héritiers de cette dame ;
 - j. Susanne, mariée, en 1598, à Charles, seigneur de Gazillac, baron de Cessac, fils de François, baron de Cessac, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'état, chambellan ordinaire de Sa Majesté, et de Claude de Dinteville, dame de Chenets ;
- 2.° Charles, évêque de Poitiers, depuis 1564, jusqu'en 1569, qu'il fut nommé évêque et duc de Langres, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, abbé de Gaillac, de Fontaine-

Beze et de la Creste, les deux dernières abbayes situées dans le diocèse de Langres. Il avait reçu, l'année précédente, dans la ville de Metz, au nom du Roi Charles IX, les ambassadeurs de Pologne, qui venaient offrir leur couronne au duc d'Anjou, et les harangua avec beaucoup d'éloquence. Ce prince ayant quitté la Pologne pour monter sur le trône de France, sous le nom d'Henri III, l'évêque de Langres le reçut dans sa ville épiscopale, et l'accompagna à Reims, où il fit les fonctions de pair à la cérémonie de son sacre, en février 1575; Henri III le fit commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1579. Il fut représenté, au sacre du Roi Henri IV, fait à Chartres en 1594, par Henri le Meignan, évêque de Die; assista à celui de Louis XIII, en octobre 1610, et après avoir fait de grands biens à son diocèse, il se retira à son abbaye de Fontaine-Beze, où il mourut doyen des évêques de France, en 1614, et y fut enterré;

3.° Jacques, dont l'article suit;

4.° Françoise, dame de Grandmont, mariée le 28 octobre 1547, à Aimery de Voisins, baron de Montaut, fils de Guillaume de Voisins, seigneur de Confolens, de la Bruyère, de Montaut, etc., et de Françoise de Montaut, sa première femme;

Du second lit :

5.° Annet d'Escars, qui prit l'habit de Saint-Benoit dans le monastère de Saint-Benigne de Dijon, y fit profession et en devint abbé par la nomination du roi Charles IX; il fut encore pourvu des abbayes de Barbery, diocèse de Bayeux, de Mollême et de Poultières, dans celui de Langres, et de celle de Champagne, au diocèse du Mans. Le roi Henri III le nomma à l'évêché de Lizieux, dont il prit possession le 3 mars 1585. Son zèle pour la religion l'entraîna dans le parti de la ligue, que l'on nommait la *Sainte-Union*. Il en devint un des plus outrés partisans, jusqu'à n'avoir pas voulu reconnaître le roi Henri IV, parvenu sur le trône; il abandonna même ses revenus pour se retirer à Rome, où il avait déjà paru sous

le pontificat de Pie V, qui lui marqua beaucoup de bienveillance. Il eut aussi celle de Clément VIII, qui, quoique de retour dans sa patrie, le créa cardinal prêtre, le 5 juin 1596, sans la participation du Roi, et malgré les remontrances de M. d'Ossat. Son mérite le fit rentrer dans les bonnes grâces du Roi, qui le nomma co-adjuteur de son frère, évêque de Langres. Après la mort de Clément VIII, ce prélat, connu sous le nom de *Cardinal de Givry*, se rendit à Rome, où il concourut aux élections des papes Léon XI et Paul V, ce dernier lui donna le chapeau avec le titre de Sainte-Susanne, le 14 juin 1606. Le Roi l'engagea de rester à Rome avec la qualité de *comprotecteur* de France, et le nomma à l'évêché de Metz, le 23 mai 1608, dont il prit possession, par procureur, le 23 février de l'année suivante, et en personne le 16 juin 1609. Il mourut au château de Vic, le 19 avril 1612, et fut enterré dans son église cathédrale, où se voyaient son tombeau et sa statue, dans la chapelle de Saint-Maximin.

XVIII. JACQUES D'ESCARS, II^e du nom, seigneur de Merville, du chef de sa mère, fut chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en ses conseils d'état et privé, gouverneur du château du Ha de Bordeaux, grand sénéchal de Guienne, fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, comme il paraît par les registres; mais il mourut avant sa réception. Il avait épousé 1.^o le 6 mai 1565, Catherine de Beraut, fille de Fronton et d'Anne de la Borie; 2.^o Jeanne d'Aubusson: Il eut du premier lit:

- 1.^o Charles, mort sans enfants;
- 2.^o François, dont l'article suit;
- 3.^o Bertrand, mort sans alliance;
- 4.^o François, le jeune, auteur de la branche des barons de Caubon, comtes d'Escars, rapportée ci-après;
- 5.^o Henri, seigneur de Castelnau, mort sans alliance;
- 6.^o Jacques, baron d'Availles, marié avec Nicole de

Pontac, dont Catherine d'Escars, femme de Guillaume d'Alesme, conseiller au parlement de Bordeaux;

- 7.° Catherine, femme d'Honorat de Montpézat, baron de Laugnac, dont postérité;
- 8.° Marguerite d'Escars;
- 9.° Charlotte d'Escars.

XIX. François d'Escars, seigneur de Merville, grand sénéchal de Guienne, après son père, mourut en 1606. Il avait épousé Rose de Montal, baronne de la Roquebrou, dame de Carbonnières, d'Itrac de Saint-Jean de l'Espinasse, fille de Gilles de Montal, baron de la Roquebrou, chevalier de l'ordre du Roi, bailli des montagnes d'Auvergne, lieutenant-général et commandant pour le Roi en la même province, et de Catherine d'Ornezan. Leurs enfants furent :

- 1.° François, marquis de Merville, mort sans lignée, le 19 septembre 1593;
- 2.° Jacques, qui suit;
- 3.° Catherine, mariée à Bernard de Montlezun, seigneur de Tajan;
- 4.° N... , mariée à N... , seigneur de Pontac;
- 5.° Françoise, alliée, par contrat du 23 mai 1625, à François de Hautefort, seigneur de Saint-Chamans;
- 6.° Catherine, la jeune, seconde femme de Roger de Comminges, II^e du nom, comte de Peguilhan, vicomte de Montfaucon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, premier baron du comté de Comminges, fils de Jacques de Comminges, vicomte de Montfaucon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Peguilhan, de Sours, etc., premier baron du pays de Comminges, et de Françoise de Montclar;
- 7.° Catherine, la cadette, religieuse au monastère du Paravis, diocèse de Condom, en 1631.

XX. Jacques d'Escars, III^e du nom, chevalier, marquis de Montal, puis de Merville, baron de la Roquebrou, de Carbonnières, seigneur de Taillecat, de Castelnau, de Caubon, d'Itrac, de Saint-Jean de l'Espinasse, etc., tué à Paris, au mois de février 1631, fut

grand sénéchal de Guienne, gouverneur du château du Ha de Bordeaux. Il avait épousé, le 27 janvier 1620, Madelaine de Bourbon, fille aînée d'Henri II de Bourbon, marquis de Malausc, et de Marie de Châlons. Elle se remaria, le 25 juillet 1636, à Jean de Mourlhon, dit *Grimoard*, comte de Caylus, et mourut à Montal en Auvergne, en septembre 1638. Il eut, de son premier mariage :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Rose d'Escars, dame de Taillecat, de Castelnau, de Caubon et de Saint-Jean de l'Espinasse, mariée, par contrat du 8 décembre 1646, avec Alexandre - Galiot de Crussol - d'Uzès - de - Balaguier, marquis de Montsalez, quatrième fils d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyon, comte de Crussol, baron de Levis et de Florensac, chevalier des ordres du Roi, et de Claude d'Ebrard de Saint-Sulpice, sa première femme.

XXI. Charles d'ESCARS, marquis de Merville et de Montal, baron de la Roquebrou, héritier de Madelaine de Bourbon, sa mère, fut capitaine d'une compagnie de cavalerie qu'il avait levée à ses frais ; et mourut, en son château de Montal, le 11 mars 1704. Il avait épousé, le 4 février 1663, Françoise-Charlotte Bruneau, dame de la Rabatelière, en Poitou, fille de François-Bruneau, chevalier, vicomte de la Rabatelière, maréchal des camps et armées du Roi, tué à la bataille de Nordlingue, le 3 août 1645, et de Charlotte de Pompadour. Elle a fait plusieurs ouvrages en vers et en prose, et a donné un livre de piété, sous le titre de *Solitaire de Terrasson*. Elle mourut en décembre 1707, âgée de soixante-deux ans. De ce mariage vinrent :

- 1.° N....., mort en bas âge, à Aurillac, le 9 décembre 1664 ;
- 2.° Charles-François, dont l'article suit ;
- 3.° Marie-Anne, mariée, par contrat du 27 mars 1691, à Claude-Antoine de Mouret, marquis de Montarnat, capitaine de cavalerie ;
- 4.° Marie-Anne, la jeune, mariée, 1.° en avril 1692, à Polycarpe de Bejarry, seigneur de la Lou-

rie, mort sans enfants ; 2.^o à Jean-Josué Adam, seigneur de Loires et de Saint-Denis, en Poitou.

XXII. Charles-François d'ESCARS,, marquis de Merville, baron de Montal et de la Roquebrou, de Carbonnières, d'Itrac, de Saint-Jean de l'Espinasse, etc., mort le 23 janvier 1707, à Paris, avait épousé, par contrat du 7 mai 1696, Françoise de la Font de Saint-Projet, veuve d'Antoine Castanet d'Armanhac, marquis de Tauriac, lieutenant-général de la province de Querci, mort sans enfants en 1693, fille de François de la Font, marquis de Saint-Projet, baron de Montèsquiou, et de Françoise, marquise de Rilhac. Elle est morte, le 18 octobre 1734, âgée de 68 ans, au château de Roquebrou, près d'Aurillac, en Auvergne, ayant eu de son second mariage :

- 1.^o Joseph-Bonaventure, dont l'article suit ;
- 2.^o Charles-Gabriel-Daniel, dit le chevalier d'Escars, né le 30 mai 1705, mort sans alliance, le 5 octobre 1724 ;
- 3.^o Françoise-Thérèse, mariée le 7 juillet 1725, à Simon du Garric, baron du Zech, en Querci, comte de Montastruc ;
- 4.^o Marie-Anne, mariée, 1.^o par contrat du 27 février 1729, à Jacques-François-de-Sales de Hautefort, marquis de Saint-Chamans en Limosin, diocèse de Tullés, baron de Cornil, fils de Charles-Nicolas, comte de Hautefort, maréchal de camp, et de Marie-Elisabeth de Creil ; 2.^o à Jean Caissac, marquis de Sedaiges. Elle mourut, étant veuve de ce dernier, à Paris, le 27 mars 1748.

XXIII. Joseph - Bonaventure d'ESCARS, marquis de Montal, de Merville, de la Roquebrou, baron de Carbonnières, d'Itrac, de Saint-Jean de l'Espinasse, né le 18 octobre 1708, épousa, par contrat du 12 novembre 1732, Marie-Elisabeth de Lastic, fille de François de Lastic, II^o du nom, chevalier, comte de Siougeac, vicomte de Murat, baron d'Alleuze et de Saint-Georges, dit le marquis de Siougeac, capitaine au régiment du Roi, et de Marie de la Roche Aymon, sœur de Charles-Antoine de la Roche Aymon, cardinal, archevêque, duc de Reims, premier pair ecclésiastique, grand aumônier de France. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jacques-Charles, né le 10 août 1735, mort en bas âge ;
- 2.° François-Marie, né le 26 décembre 1737, mort jeune ;
- 3.° Jeanne - Françoise-Thérèse, née le 14 novembre 1736.

SECONDE BRANCHE.

Barons de Caubon, Comtes d'Escars.

XIX. François D'ESCARS, 1^{er} du nom, quatrième fils de Jacques d'Escars, seigneur de Merville, et de Catherine de Beraut, sa première femme, fut baron de Caubon, puis de Ségur, d'Aix et de Puysegur, comte d'Escars, etc., en vertu du testament de Charles, comte d'Escars, son cousin, qui le fit son héritier universel, en 1625, auquel il succéda, le 6 août 1626, et mourut en 1661. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1609, Françoise de Veyrières, dame de la Renaudie, fille de Françoise de Veyrières, seigneur de Fonpatour, de laquelle il eut :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° François, seigneur de la Mothe, substitué à son frère, marié avec Susanne Martel, veuve de Charles de Monchy, baron de Longueval, fille de François Martel, seigneur de Fontenay, et de Suzanne de Monchy, mort sans enfants ;
- 3.° Annet, marquis d'Escars, qui fut chevalier de Malte, puis, ayant quitté l'ordre, seigneur de la Mothe, d'Aucanville, Saint-Cezert, Puysegur, Belleserre, Beauvais et de Lussac, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Honfleur, et mourut en 1692. Il avait épousé, 1.° par contrat du 11 juillet 1658, Lucrece de Stuer de Caussade, sa cousine, fille de Jacques de Stuer de Caussade, comte de la Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin, chevalier des ordres du Roi, et de Marie de Roquelaure, morte sans enfants ; 2.° par contrat du 27 février 1668, Paule de Montlezun, fille de N.... de Montlezun, seigneur de Campanne, et d'Henriette de la Roche, dont il eut :
 - a. Thomas, marquis d'Escars, seigneur de la

Mothe, d'Aucanville, de Saint-Cezert, de Puysegur, de Belleserre, de Beauvais, de Lussac, de Taillecavat, de Saint-Géraud et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment du Maine en 1695, marié, par contrat du 28 juin 1707, avec Marie-Madelaine de Crussol d'Uzès, fille d'Emmanuel de Crussol de Balaguier, marquis de Montsalez, et de Marie-Madelaine Fouquet de Belle-Isle, dont, — 1.° Louis-Alexandre-François d'Escars, marquis de la Mothe, né le 8 août 1711; — 2.° Paule, née le 30 mars 1709; — 3.° Marie-Madelaine, née le 16 mai 1710, religieuse à la Visitation; — 4.° Felice, née le 20 février 1713; — 5.° et 6.° Anne et Elisabeth, mortes sans alliance;

b. Catherine, mariée, 1.° à Jacques d'Abzac de la Douze, seigneur de Villard et de Mezières; 2.° à Pierre de Bannes, seigneur de Bourdon;

c. Henriette, religieuse;

d. Louise, nommée par le Roi, au mois de juin 1742, à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, vacante par la mort de la dame de Parabère;

e. Marie;

f. Gabrielle, mariée, le 4 novembre 1726, à Jacques de la Font de Jean, marquis de Saint-Projet, de Rilhac, de Montesquiou, vicomte de Lavedan, frère de Françoise de la Font de Jean, mariée le 7 mai 1696, à Charles-François d'Escars, marquis de Merville;

4.° Catherine, mariée à N.... Filhet, seigneur de la Curée;

5.° Françoise, dite *Mademoiselle de Ségur*, fille d'honneur de la Reine, en 1643, puis mariée, 1.° avec Alain du Faure, seigneur de la Roderie; 2.° par contrat du 9 février 1652, à Pierre de Bonneval, vicomte de Châteaurocher, fils d'Henri de Bonneval, II^e du nom, chevalier, comte de Bonneval, seigneur de Blanchefort, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, premier chambellan du duc d'Orléans, capitaine de cinquante

hommes d'armes, et d'Elisabeth Vigier de Saint-Mathieu, sa première femme ;

6.° Sara d'Escars, femme de Joubert Tison, seigneur d'Argence et d'Ira.

XX. Charles d'ESCARS, porta d'abord le nom de baron de la Renaudie, et ce fut sous ce titre que Charles, comte d'Escars, son parrain, qui, dès son bas âge, l'avait pris chez lui pour l'élever, le substitua au baron de Caubon, son père, dans le comté d'Escars, la baronnie d'Aix, la châellenie de Ségur, aux seigneuries de Juillac, de Beaufort, de la Roche, de l'Abeille, et aux forêts de Comberas, par son testament du 20 mars 1625. Il eut, de sa femme Anne d'Escars, sa cousine, fille de Jean d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, et de Jeanne de Meillars :

1.° François, dont l'article suit ;

2.° Jacques, abbé, puis marié, en juillet 1680, avec Marie du Châtelet, en Lorraine, fille de Henri, marquis du Châtelet et de Trichâteau, et d'Angélique de Pouilly, morts sans enfants ; lui, en février 1685, et elle, en 1694 ;

3.° Annet, comte de Saint-Ybar, mort jeune ;

4.° Claude-Gabriel, mort à l'âge de cinq ans ;

5.° Jeanne d'Escars ;

6.° Marie, première femme de Louis-Joseph de Rochechouart, seigneur du Bâtiment, fils de Jean de Rochechouart, II^e du nom de sa branche, baron du Bâtiment, et de Marie de Mars de Marconnay.

XXI. François d'ESCARS, II^e du nom, comte d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, Saint-Ybar, de la Roche, de l'Abeille, et de la Renaudie, mort au mois de novembre 1724, avait épousé, le 13 septembre 1682, Marie-Barbe-Françoise Dreux-Rédon de Salens, marquise d'Esne et de Pransac, comtesse d'Egon, de Barret, etc., baronne de Manouville, fille d'Alexandre Dreux-Rédon, marquis de Pransac, et de Claude de Pouilly, marquise d'Esne, morte le 11 janvier 1726. Il a eu de ce mariage :

1.° Louis-François, dont l'article suit ;

2.° Marie-Françoise, morte jeune, sans alliance.

XXII. Louis - François d'Escars, comte d'Escars, marquis de Pransac, comte de Saint-Bonnet, seigneur de la Roche, de l'Abeille, d'Aix, d'Esne et autres places, né en 1687, lieutenant-général pour le Roi du haut et bas Limosin, épousa, le 6 octobre 1708, Marie-Françoise-Victoire de Verthamon, fille de François de Verthamon, seigneur de la Ville-aux-Clercs, conseiller au parlement de Paris; et de Marie - Anne de Goury, sa première femme. De ce mariage sont issus :

- 1.^o François-Marie, dont l'article suit;
- 2.^o Jean - François, vicomte d'Escars, comte de Saint - Bonnet, né le 7 octobre 1710, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, en 1744, incorporé, en 1761, dans celui de Penthievre, brigadier, le 10 mai 1748, et mestre de camp, le 20 février 1761;
- 3.^o Michel-Louis, dit *le marquis de Saint-Ybar*, né le 28 septembre 1719, capitaine des vaisseaux du Roi, mort sans alliance;
- 4.^o Louis-Nicolas, qui fonde la troisième branche, rapportée ci-après;
- 5.^o Jeanne - Thérèse - Elisabeth, née le 30 octobre 1711;
- 6.^o Marie - Anne; née en mai 1714, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers;
- 7.^o Gabrielle-Marthe, née le 15 septembre 1715, religieuse en la même abbaye, puis abbesse de Saint-Aussonne d'Angoulême;
- 8.^o Marie-Françoise, dite *mademoiselle de Saint-Ybar*, née le 6 juillet 1716;
- 9.^o Jeanne-Elisabeth-Françoise d'Escars, née le 26 mars 1718.

XXIII. François - Marie d'Escars, né le 8 octobre 1709, marquis d'Escars, menin de Monseigneur le Dauphin, père de Louis XVIII, maréchal de camp le 10 mai 1748, lieutenant-général du haut et bas Limosin, pourvu en avril 1748, du régiment de Santerre, par la démission volontaire du marquis de Renel, depuis lieutenant-général des armées du Roi: beau-frère de sa femme, Emilie de Fitz-James, dame du palais de la Reine, fille de Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, pair de France, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande,

grand d'Espagne, duc de Lerida et de Xérica ; au royaume de Valence, et d'Anne de Bulkeley, sa seconde femme ; il est mort en 1758, et a eu de ce mariage :

- 1.° Louis-François-Marie, comte d'Escars, premier maître-d'hôtel du Roi, mort en Angleterre, chevalier des ordres du Roi, et lieutenant-général du haut et bas Limosin, lieutenant-général des armées de S. M. , etc. ;
- 2.° Jacques-François, vicomte d'Escars, capitaine des vaisseaux du Roi, tué le 12 avril 1782, commandant le vaisseau *le Glorieux*, contre les Anglais, dans l'escadre de M. le comte de Grasse ;
- 3.° Jean-François, dont l'article suit ;
- 4.° Françoise-Emilie, mariée, en 1767, à Louis-Joseph Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, dont elle est veuve.

XXIV. Jean-François, duc d'ESCARS, né le 13 novembre 1747, lieutenant-général des armées du Roi, premier maître-d'hôtel de Sa Majesté, a épousé 1.° le 5 mai 1783, Pauline de la Borde, morte sans enfants en 1792 ; 2.° en 1798, Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse de Rancher, veuve d'Alexandre-Roger-François, marquis du Pouget-Nadaillac, et fille de François-Michel-Antoine, marquis de Rancher, baron de la Ferrière, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et d'Odille-Hélène-Thérèse Testu de Balincourt.

TROISIÈME BRANCHE.

Comtes d'Escars.

XXIII. Louis-Nicolas d'ESCARS, né le 8 juin 1724, chevalier de Malte, de minorité, colonel du régiment de Normandie, en 1753, brigadier des armées du Roi, le 10 février 1759, lieutenant-général des armées du Roi, quatrième fils de Louis-François, comte d'Escars, et de Marie-Françoise-Victoire de Verthamon, mourut en Westphalie, au mois de novembre 1795, ayant fait la campagne de 1792, avec les princes. Il avait 61 ans de service, et avait reçu huit blessures à la guerre. Il avait épousé, le 16 mai 1750, Marie - d'Artaguette, fille puînée de Jean-Baptiste-Marie, d'Artaguette, receveur général

des finances de la généralité d'Auch, et de Victoire Guilard de la Vacherie. De ce mariage sont issus :

- 1.° François-Nicolas-René, dont l'article suit;
- 2.° Emilie-Françoise-Geneviève-Michelle-Jacqueline d'Escars, née à Paris, en mars 1768.

XXIV. François-Nicolas-René, comte d'ESCARS, né le 12 mars 1759, député de la noblesse de Châtellerault aux états-généraux de 1789, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la quatrième division militaire, capitaine des gardes de MONSIEUR, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Etiennette-Charlotte-Emilie de Ligny, fille de Charles-Adrien, comte de Ligny, chevalier, seigneur de Charmel, de Courtenay, etc., mestre-de-camp de cavalerie, et d'Elisabeth Jeanne de la Roche, Fontenilles de Rambures. Il a de ce mariage :

- 1.° Amédée-François-Régis d'Escars; né à Chambéry, le 30 septembre 1790, maréchal des camps et armées du Roi, gentilhomme d'honneur et aide de camp de monseigneur duc d'Angoulême, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur;
- 2.° Elisabeth-Geneviève-Justine d'Escars, mariée, en juillet 1808, à Alexis-Henri de Lancreau, comte de Bréon, gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, colonel des carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Bonnet, éteints.

XV. Jean DE PERUSSE, dit d'ESCARS, second fils d'Audouin de Perusse, IV^e du nom, et d'Hélène de Roquefeuil, eut pour son partage les terres de Saint-Bonnet, d'Alassac, de Fialex, de Saint-Ybar, de Corabeuf, de la Guyonnie, et de la Porte. Il servit dans les armées de Charles VII en qualité d'homme d'armes de ses ordonnances, sous la charge de Poton de Saintrailles; épousa Catherine de Levis, quatrième fille d'Eustache de Levis, baron de Caylus et de Bornac, et d'Alix de Damas, dame de Cousan. Il eut de ce mariage :

- 1.° Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne d'Escars, mariée, par contrat du 31 décembre 1517, à Jacques de Clermont, chevalier, seigneur de Chaste, fils d'Humbert de Clermont, seigneur de Chaste et de Saint-Lattier, et de Louise de Saint-Germain d'Apchon.

XVI. Gabriel d'ESCARS, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ybar, de Fialex, etc., maria sa sœur, en 1517, et épousa Marie de la Tour, veuve de Jean, seigneur de Hautefort, gouverneur du Périgord et du Limosin, et fille d'Agne de la Tour, IV^e du nom, seigneur d'Oliergues, vicomte de Turenne ; et d'Anne de Beaufort. De ce mariage est issu :

XVII. François d'ESCARS, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ybar, de Fialex, etc., qui épousa Anne de Livron-Bourbonne, fille de Nicolas de Livron, seigneur de Bourbonne, conseiller et chambellan du Roi et de Claude de Roy. Il en eut :

XVIII. Léonard d'ESCARS, I^{er} du nom, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ybar, de Fialex, etc., marié le 14 novembre 1570, avec Catherine de Jougnac, fille de Léonard de Jougnac, seigneur de Foursac, et de Françoise de Lubersac. Il testa le 24 mars 1595, et sa femme, le 11 juin 1610. Il en eut :

- 1.° Léonard, dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand, seigneur de la Perche ;
- 3.° Jacques, seigneur de Fialex, marié, par contrat de mariage du 13 février 1602, avec Françoise de Champagnac, fille de Jacques de Champagnac, seigneur de la Vachère. Il ne vivait plus lors des testaments de sa femme, des 23 et 25 mai 1626, dans lesquels elle nomme ses enfants :

A. Bertrand, qui testa le 15 mai 1626, et mourut sans alliance ;

B. Elie, vivant en 1626, mort sans alliance ;

C. Guillaume, seigneur de Fialex de Féringnac, etc., institué héritier de son frère aîné, par son testament du 15 mai 1626, marié avec Marthe de Lasterie-du-Saillant, dame de Marchal, par contrat du 5 novembre

1633 ; il testa le 18 octobre 1676. Ses enfants furent :

- a.* Eymeric d'Escars, seigneur de Fialex et du Queyroux, marié par contrat du 17 octobre 1661, avec Catherine de Beaulieu. Il testa le 26 décembre 1671. Ses enfants furent : — 1.^o Guillaume, mort page du Roi Louis XIV ; — 2.^o Charles, seigneur de Fialex de Fé-rignac, de Vignerac, du Queyroux, de Bois-Robert, lieutenant de dragons dans le régiment de Gobert, mort en 1713 ; il avait épousé, en 1692, Rose de Beauvoir, fille de Frédéric de Beauvoir, seigneur de la Peyre, et de N de Puylavaise. Il en eut : *a.* Jean, mort sans alliance ; *b.* Maurice, lieutenant de cavalerie, mort sans alliance ; *c.* Frédéric, mort jeune ; *d.* Dominique, seigneur de Fialex, du Queyroux, de Fé-rignac, de Vignerac, etc., capitaine au régiment d'Espinay ; *e.* Charles, mort jeune ; *f.* Dominique, le jeune, ecclésiastique ; *g.* Catherine, mariée ; *h.* N.... morte fille ; *i.* Anne, religieuse à Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord. — 3.^o Jean, mort sans alliance ; — 4.^o Bertrand, d'abord ecclésiastique, qui ensuite se maria et eut un fils et une fille ; — 5.^o Marthe, qui épousa 1.^o N de Boisseul, seigneur de la Contie ; 2.^o N.... de la Chatie, seigneur de Mounay. Elle mourut en 1724 ; — 6.^o Anne, mariée à N de Pompadour, seigneur de Peraube ;
- b.* Charles, religieux ;
- c.* François, capitaine dans le régiment du Roi, infanterie. Il eut commission de colonel, fut commandant du régiment de Guienne infanterie, et fut tué à la journée d'Anau, sans avoir été marié ;
- d.* Susanne, mariée avec Hérard d'Auroy, seigneur de Chaumareix ;

D. Françoise , mariée , par contrat du 9 juillet 1617, à Jean Piron du Repaire ;

E. Suzanne, religieuse à Brives, en 1629 ;

F. Anne d'Escars ;

G. Jeanne d'Escars , mariée le 4 juin 1595 , à Hélie de Lasteyrie , seigneur du Saillant , fils d'Arnaud de Lasteyrie, seigneur du Saillant et de Flomont , chevalier de l'ordre du Roi, et de Catherine de Carbonnier ;

H. Marguerite d'Escars ;

4.° François d'Escars , seigneur de la Vernouille . qui transigea avec Jeanne de Meillars, épouse de Jacques d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, son neveu, le 19 janvier 1625. Il épousa Antoinette de Bordes, et fit son testament le 15 avril 1636. Ses enfants furent :

a. Bertrand d'Escars , qui fut héritier de Bertrand , seigneur de la Perche , son oncle , par son testament du 18 mars 1644. Il épousa au mois de février 1654, Susanne d'Auroy, sa cousine, fille d'Hérard d'Auroy, seigneur de Chaumareix, et vivait en 1667. Sa postérité est éteinte ;

b. Jacques, vivant le 15 avril 1636.

XIX. Léonard d'ESCARS , II^e du nom , seigneur de Saint - Bonnet et de Saint-Ybar , épousa , par contrat du 19 février 1602 , Adrienne de Bourdeilles , fille d'André , vicomte de Bourdeilles et de Jacqueline de Montberon. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

2.° Henri , seigneur de Saint-Ybar , tué au siège de Valenciennes ;

3.° Elisabeth , femme de Raimond de Lasteyrie , seigneur du Saillant.

XX. Jacques d'ESCARS , seigneur de Saint - Bonnet ; prit le titre de comte d'Escars, qu'il prétendit lui avoir été donné par Jacques , comte d'Escars , frère aîné de Charles , qui n'étaient que ses cousins au 6^e degré. Il épousa Jeanne de Meillars , fille de Jacques de Meillars, seigneur de la Valette , et d'Isabeau du Murant , dont il eut Jeanne d'Escars, mariée à son cousin , Charles d'Escars, baron de la Renaudie.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Vauguyon, Princes de Carency, éteints.

XV. Gautier DE PERUSSE D'ESCARS, troisième fils d'Audouin de Perusse, IV^e du nom, et d'Hélène de Roquefeuil, eut pour son partage les seigneuries de la Vauguyon, la Coussière, Roussines, la Tour - de - Bars et le Repaire; il fit l'acquisition de la baronnie de Saint-Germain-sur-Vienne; fut conseiller et chambellan du Roi Charles VIII, sénéchal du Périgord et de la Marche, et premier chambellan de Pierre, duc de Bourbon. Il épousa, par contrat du 13 octobre 1498, Marie de Montberon, fille de Louis de Montberon, seigneur de Fontaines et de Chalandray, et de Rade-gonde de Rochechouart-Mortemart, sa première femme, sœur de Françoise de Montberon, mariée à Geoffroi de Pérusse, chevalier, seigneur d'Escars, et nièce, d'André de Montberon, femme de Gautier de Perusse, seigneur d'Escars, oncle de son mari. Elle eut de cette tante, la seigneurie de Vareignes et de ses père et mère, celle d'Aigrefeuille. De ce mariage est issu :

XVI. François D'ESCARS, seigneur de la Vauguyon, de la Coussière, de la Tour-de-Bars, du Repaire, de Vareignes, d'Aigrefeuille, de Romazières, etc., baron de Saint - Germain - sur - Vienne, conseiller et chambellan du Roi François I^{er}, par lettres de l'an 1531; gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier d'honneur, et premier écuyer d'Eléonore, d'Autriche, seconde femme de ce prince, maréchal et sénéchal de Bourbonnais, lieutenant-général et commandant pour le Roi dans le Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Piémont, etc.; il accompagna le connétable de Bourbon, lorsqu'il se retira en Italie, l'an 1523, mais il revint en France, et fit son testament l'an 1536. Il avait épousé, par contrat du 22 février 1516, Isabeau de Bourbon, fille et héritière de Charles de Bourbon, prince de Carency en Artois, seigneur d'Aubigny, et de Catherine d'Alègre, sa troisième femme. De ce mariage vinrent :

1.^o Jean, dont l'article suit;

2.^o Susanne, mariée, par contrat du premier octobre

1536, à Geoffroy de Pompadour, seigneur de Laurière, vicomte de Combrón;

- 3.° Anne, première femme de Jean de la Queille, II^e du nom, baron de Fleurat en Auvergne, de Châteaugay, etc. chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal et gouverneur des comtés d'Auvergne et de Clermont, dont postérité;
- 4.° Marguerite, religieuse de Fontevrault au monastère de Boubon, en Limosin, puis abbesse de Ligueux, ordre de Saint - Benoit, au diocèse de Périgueux, par bulle du 25 mars 1565, dont elle prit possession le 20 décembre de la même année que sa nièce eut l'abbaye, et mourut en 1589;
- 5.° Catherine, morte sans alliance.

XVII. Jean d'ESCARS, prince de Carency, comte de la Vauguyon, seigneur d'Abret, de Saint - Bonnet, de Vendat, etc., était chevalier de l'ordre de Saint - Michel, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, en 1576, lorsque Henri III le fit chevalier de l'ordre du Saint - Esprit, le 31 décembre 1578. Il fut aussi conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, et lieutenant - général des armées du Roi, en Bretagne, sous Henri de Bourbon, prince de Dombes. Henri III érigea, en sa faveur, la terre de la Vauguyon, en comté, par lettres du mois de juillet 1586. Il mourut le 21 septembre 1595, ayant marié sa dernière fille, le 10 du mois précédent. Il avait épousé, par contrat du premier octobre 1561, Anne de Clermont, fille d'Antoine de Clermont, III^e du nom, premier comte de Clermont en Dauphiné, vicomte de Tallart, seigneur d'Ancy - le - Franc, grand maître et général réformateur des eaux et forêts de France, et de Françoise de Poitiers de Saint-Vallier. De ce mariage sont issus :

- 1.° Claude, dont l'article suit;
- 2.° Henri, prince de Carency, après la mort de son aîné: il décéda en 1690, sans postérité d'Anne de Caumont, marquise de Fronsac, qui avait été fiancée à son frère; elle était fille unique et héritière de Geoffroy, baron de Caumont, et de Marguerite de Lustrac, marquise de Fronsac. veuve

de Jacques d'Albon, seigneur de Saint - André, maréchal de France. Elle se remaria, par contrat du 5 février 1595, à François d'Orléans, comte de Saint-Pol, duc de Fronsac et de Château-Thierry, dont elle resta veuve le 27 octobre 1631, et mourut le 2 juin 1642 ;

- 3.° Diane, princesse de Carency après la mort de ses frères, comtesse de la Vauguyon, etc., mariée, 1.° en 1573, à Charles, comte de Maure, en Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi, dont elle n'eut qu'une fille, qui porta le comté de Maure dans la maison de Rochechouart - Mortemart ; 2.° Louis de Stuer de Caussade. La maison de Caussade étant fondue dans celle de Stuer, Diane d'Escars fut obligée d'en prendre le nom et les armes, et de les joindre aux siens. Louis de Stuer, son second mari, comte de Saint-Mégrin, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant - général des armées du Roi, assista au mariage d'Isabeau d'Escars, sa belle-sœur, en 1595, et mourut le 2 juin 1654. Leur fils unique Jacques de Stuer de Caussade, comte de la Vauguyon, chevalier des ordres du Roi, grand sénéchal de Guienne, capitaine - lieutenant des cheveu - légers de la garde, mourut le 18 avril 1671, âgé de 83 ans, laissant postérité ;
- 4.° Louise, nommée, suivant Sainte-Marthe, abbesse de Ligueux, par Henri III, sur la démission de Marguerite, sa tante ; elle eut ses bulles en juin 1576, se démit quelques années après, et celle qui lui succéda eut ses bulles le 6 février 1583.
- 5.° Isabeau, dame de Combes, alliée, en présence de son père et de sa mère, par contrat passé à la Vauguyon, le 10 septembre 1595, à Jean, seigneur d'Amanzé et des Feuillées, baron de Semur en Brionnais, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Bourbon-Lancy, dont elle fut la première femme. Elle mourut en décembre 1609.

XVIII. Claude d'Escars, prince de Carency, fut

accordé avec Anne de Caumont, laquelle n'avait pas encore douze ans. Charles de Gontaut, baron de Biron, depuis maréchal de France, qui avait prétendu à cette alliance, l'appela en duel, et suivant les additions au mémoire de Castelnau, ils se battirent entre Mont-Rouge et Vaugirard près Paris, le 6 mars 1586. L'Etoile, auteur contemporain, marque ce combat au 8 mars, et dit que d'Escars et ses deux seconds, Charles d'Estissac, unique héritier de sa maison, et Abadie, dit le jeune, furent tués par Biron, secondé de Bertrand de Pierre-Buffière, seigneur de Genissac, et de N. de Montpezat - de - Lognac. Par sa mort, la principauté de Carency passa à son frère puîné, et au décès de ce dernier, à Diane, qui l'a portée, avec le comté de la Vauguyon, dans la maison de Stuer de Caussade.

Armes : de gueules, au pal de vair; *devises* : 1.^o *Sic per usum fulget*; 2.^o *Fais ce que dois, advienne que pourra*.

ANGLADE. Terre située dans le Bordelais, qui a eu ses seigneurs particuliers, à qui l'on ne connaît pas d'autre nom. Celui jusqu'auquel on remonte la filiation suivie est :

I. Guillaume d'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade, qui fit hommage au roi d'Angleterre, pour la terre d'Anglade, en 1273. (Cet hommage, ainsi conçu : *Anno 1273, Guillelmus de l'Anglade, pro casale de l'Anglade*, se trouve à la chambre des comptes de Paris, dans un grand livre in-folio, couvert de cuir noir sur bois, marqué d'un double F rouge, commençant au 55^o feuillet de vélin, contenant les hommages de Guienne faits au roi d'Angleterre, et par extrait, au cabinet du généalogiste des ordres du Roi. N. 1, P. 1, *in fine*). Le même nom de famille, le même pays, la même seigneurie, et le même tems, ne permettent pas de douter que, de Guillaume d'Anglade et de sa femme, dont on ignore le nom, ne soit venu :

II. Pierre d'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade; qualifié *Caver*, c'est-à-dire, *chevalier*, dans le contrat de mariage d'Arnaud d'Anglade, son fils, avec Jeanne

Tidon de Lormon, du 3 juin 1300, auquel il assista. Il eut de sa femme, dont le nom est inconnu :

- 1.° Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.° James, connu par un acte du 2 février 1280, et par un autre du 18 juin 1303.

III. Arnaud D'ANGLADE, I^{er} du nom, seigneur d'Anglade, est qualifié *Donzet*, c'est-à-dire, *damoiseau*, dans son contrat de mariage avec Jeanne Tidon de Lormon, fille de Robert Tidon de Lormon, damoiseau, et de noble Marcese, sa femme, du 3 juin 1300, retenu par Arnaud Larrivau. Ils donnent à leur fille, cent francs bordelais, et quinze livres de rente à prendre sur les biens qu'ils ont en Kairie, ou sur la terre de Lormon, avec l'ameublement spécifié dans le contrat de mariage, et un cheval enharnaché. Après la mort de Jeanne Tidon de Lormon, dont on ignore s'il eut des enfants, Arnaud d'Anglade contracta une seconde alliance avec Pelegrue de Curton. Un bail à nouveau fief, du 2 février 1317, dans lequel Pelegrue de Curton est dite mère de Pierre d'Anglade; pupille-fils d'Arnaud d'Anglade, damoiseau, prouve qu'elle en était veuve en 1317, et qu'elle en avait eu Pierre d'Anglade, qu'elle institua son héritier et son exécuteur testamentaire, avec frère Luc de Latapie, gardien des frères mineurs de Libourne, dans son testament du 2 décembre 1346, retenu par Bernard de Grana, dans lequel elle se dit veuve d'Arnaud d'Anglade, damoiseau, et dit en avoir eu Pierre, qui suit : elle fit beaucoup de legs dans son testament, et choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Sulpice d'Ison, entre deux murs, devant l'autel de Notre-Dame, à côté d'Arnaud d'Anglade, son mari; elle demande d'être ensevelie en habit de religieuse de Sainte-Claire, et ordonne qu'on dise mille messes pour le repos de son âme.

IV. Pierre D'ANGLADE, II^o du nom, seigneur d'Anglade, chevalier, institué au testament de Pelegrue de Curton, sa mère, du 2 décembre 1346, fut un de ceux qui, avec les comtes d'Armagnac et de Périgord, les seigneurs d'Albret, de Buch, de Rausan, etc., reconnurent, contre leur gré, par ordre du roi Jean, le roi d'Angleterre, pour souverain de Guienne et de Gascogne, après le traité de Bretigny,

conclu le 17 mai 1339, entre le roi Jean et Edouard III, roi d'Angleterre. (*Vetus Fragment. Hist. Aquit. vetus Fragm. Hist. Angl. Cronic. Aquit. manusc. Dutillet, ch. 214; Froissard, Hist. de Guienne manusc.*) Il fit son testament, le 24 août 1359, devant Bernard de Grana, dans lequel il est qualifié de chevalier, et dit avoir été marié avec Rose d'Albret. Il donne à ses enfants leurs droits respectifs, fait plusieurs legs, demande à être enseveli dans l'église de Saint-Sulpice d'Ison, devant l'autel de Notre-Dame, à côté de Rose d'Albret, sa femme, et nomme Bérard d'Albret, seigneur de Langoiran, pour son exécuteur testamentaire. Il eut de son mariage :

- 1.° Arnaud, qui suit ;
- 2.° Pierre, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, pourvu de l'archevêché d'Auch, par le pape Urbain VI. Richard II, roi d'Angleterre, lui accorda des lettres datées de Westminster, le 16 mars de la sixième année de son règne, (1383) par lesquelles il mande à ses lieutenant, sénéchal, et autres, ses officiers en Guienne, de protéger, maintenir et secourir, à main armée, s'il en est besoin, *venerabilem patrem fratrem Petrum de Anglанда sacræ paginæ professorem*, archevêque d'Auch, pourvu, par le pape Urbain VI, de cet archevêché, à l'encontre de l'anti-pape Robert et de ses adhérents. (*Ex rotulo Vascon. anno sexto Ricardi, 2, ex. 9, pro archi-episcopo auxitanensi*, à la Tour de Londres. N. H.) Pierre ne fut jamais paisible possesseur de cet archevêché ; il n'est pas même sur le catalogue des archevêques d'Auch, ainsi que le dit Brugère, religieux de Simorre, dans son *Histoire des Archevêques d'Auch* ; il paraît, par ce qu'il dit de Pierre d'Anglade, qu'il n'a connu ni son nom, ni sa famille ;
- 3.° Bérard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi qualifié dans le testament de son père ;
- 4.° Anne, alliée à Guy de Durfort, damoiseau.

V. Arnaud d'ANGLADE, II^e du nom, seigneur d'Anglade, chevalier, fut du nombre des chevaliers qui firent hommage au roi d'Angleterre, dans l'église de Saint-André de Bordeaux, le 9 juillet 1363 (Au grand livre de cuir noir, à la chambre des comptes de Paris, déjà

cité, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 2.). Il se trouva, en 1366, avec nombre d'autres gentilshommes, dans l'armée que le prince de Galles emmena au secours de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, détrôné par Henri, son frère (Froissard, *Chron. Antiq. Manusc. Vet. Fragm. Hist. Aquit. Histoire de France, Hist. d'Angleterre, Histoire de Guienne, manuscrite*). Il fut chargé, en 1371, du gouvernement de la Guienne, avec le captal de Buch, et les seigneurs de Mucidon et de l'Esparre, par le duc de Lancastre, gouverneur de cette province, qui mena en Angleterre, Constance, fille aînée de Pierre, roi de Castille, qu'il avait épousée à Rochefort. (*Vetus Chronic. Aquitan. Histoire de Guienne, manuscrite*.) Il obtint, le 19 décembre 1377, de Richard II, roi d'Angleterre, des lettres de sauve-garde pour lui, pour sa famille et pour ses biens, fut député en 1393, avec les sires de Labarde, de Tarride, de Pinterne, de Castelnau et de Caupane, les jurats et consuls de Bordeaux, de Bayonne, et de Dax, vers Richard II, roi d'Angleterre, afin d'empêcher que la donation que Richard avait faite de la Guienne et de la Gascogne, en faveur du duc de Lancastre, son oncle, n'eût lieu. (*Hist. de Guienne, manuscrite*). Arnaud d'Anglade avait épousé en premières noces, Catherine d'Aubeterre, après la mort de laquelle il prit une seconde alliance avec Marguerite de Monlaur. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Guillem-Amanieu, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, l'un des onze écuyers de la compagnie de Jean de Chazelle, écuyer, reçue à Crocels-Bourges, le 28 juin 1418 (Au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, N. 1, P. 2.) ;
- 3.° Bonne d'Anglade, alliée, par contrat du 24 mai 1384, retenu par Arnaud Bomon, à Gaillard de la Roque, damoiseau, seigneur du Gua. Arnaud, son père, lui constitua cinq cents livres bordelaises et trente-cinq livres de rente en fief, qu'il lui assignera, dans quatre ans, sur quelque partie de ses terres, au moyen de quoi, elle renonça à tous droits paternels et maternels, et à la portion des biens de Pierre-Lambert d'Aubeterre, chevalier ;

elle fut assistée par Arnaud de Curton, baron de Curton, chevalier ;

Du second lit :

- 4.° Gaillard d'Anglade, damoiseau, père de Marguerite, mariée avec Jean de Copessac, damoiseau, par contrat du 16 août, 1425, retenu par Arnaud Bomon.

VI. Guillem-Amanieu D'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade, chevalier, accepta pour lui, et pour Pierre d'Anglade, damoiseau, son frère, en son absence, la cession que Marguerite d'Anglade, leur nièce, fille de Gaillard d'Anglade, damoiseau, leur fit, par acte du 6 août 1425, retenu par Arnaud Bomon, de tous ses droits paternels sur la terre d'Anglade de la Mothe de Génissac, entre-deux-mers, sur l'hébergement de Fronsac, et tous autres endroits qui pourraient lui appartenir, tant aux droits de son père, que de noble dame Marguerite de Monlaur, son aïeule, mère de Gaillard d'Anglade, son père, et femme, en secondes noces, d'Arnaud d'Anglade, son aïeul, à condition qu'ils lui donneraient en mariage quatre cents livres bordelaises, avec ses robes et habillemens nuptiaux, et feraient les frais de ses noces, ce qui fut exécuté par son contrat de mariage avec Jean de Copessac, du 16 août 1425. Guillem Amanieu se dit, dans cette transaction, fils d'Arnaud d'Anglade, chevalier. Il fit son testament le 9 septembre 1428, devant Arnaud Bomon, notaire, dans lequel il fait mention d'Arnaud d'Anglade, son père, et de Catherine d'Aubeterre, sa mère. Il déclare être marié avec Jeanne de Montferrand, à qui il donne la jouissance de la terre de la Mothe de Génissac, pour la payer de ses droits, et la laisse jouissante, conjointement avec Pierre d'Anglade, son frère, de tous ses autres biens, jusqu'à ce que son héritier ait atteint l'âge de vingt ans. Guillem Amanieu nomma David de Montferrand, archevêque de Bordeaux, son exécuteur testamentaire, et ne vécut pas long-tems après son testament, suivant une reconnaissance du 2 janvier 1429, passée en faveur de Pierre d'Anglade, comme tuteur de Jean d'Anglade, son neveu. Il déclara avoir eu de Jeanne de Montferrand, son épouse :

- 1.° Jean, qui suit :

2.° Navarrot d'Anglade, écuyer, seigneur de Colombières et de Savonières, qui fut l'un des enfants d'honneur du roi Louis XI, en 1463 et en 1464, un des écuyers d'honneur de ce prince, l'an 1466, suivant l'état de ses officiers, dressé ces années (aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, concernant le nom d'Anglade, N. 1, pag. 4.). Il épousa, par contrat passé le 8 janvier 1469, sous le scel de Poitiers, pardevant Vivent et Fourret, notaires, Madelaine de Chabot, fillé de Louis de Chabot, seigneur de la Grève, et de Jeanne de Courcillon, stipulant pour cette demoiselle, leur fille, par lequel est dit que ledit Navarrot la prendra, avec tous les droits de succession qui lui pourront appartenir, et qu'il promet bailler, avant les épousailles, à Jean de Daillon, seigneur du Lude, ou au seigneur de Mauléon, la somme de dix mille écus d'or, pour retirer du seigneur de Maillé, les terres de Colombières et de Savonières, autrefois vendues, par ledit Louis de Chabot, audit seigneur de Maillé, lesquelles terres seront héritage audit Navarrot, écuyer (d'un recueil d'extraits de titres sur la maison de Chabot, auxdits extraits et tome 4° des grands officiers de la couronne, P. 563, n. 1, pag. 4 et 5.), a été chambellan du Roi et capitaine des ville et châtel de Mauléon en Poitou (du 14° mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté O, fol. VII et VIII, don à Navarrot d'Anglade écuyer, seigneur de Colombières, conseiller et chambellan du Roi, de l'office de capitaine des ville et châtel de Mauléon en Poitou, par lettres datées de Senlis, le 22 février 1473, et auxdits extraits du cabinet de M. de Clairambault, n. 1, pag. 5.); fit hommage au Roi, le 4 août 1473, pour la terre de Colombières, acquise du seigneur de Maillé (d'un registre d'hommages faits au Roi, commençant en l'année 1461, étant à la chambre des comptes de Paris, et aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, n. 1, pag. 6.). Il épousa, en secondes noces, Françoise de Volvire, fille de Joachim de Volvire, baron de Ruffec, et de Marguerite

Harpedanne de Belleville, et femme, en premières noces de Joachim Rouault, seigneur de Bois-ménard, de Gamaches et de Fronsac, maréchal de France, mort en 1478 (Tome 7^e des grands officiers de la couronne, p. 99. Registres du parlement de Paris, sous les dates du 26 mai 1481 et de l'année 1485, et aux extraits du cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, p. 6 et 7.); fit hommage au comte Jean d'Angoulême, à cause de Françoise de Volvire, sa femme, le 2 mai 1486 (de l'inventaire des titres trouvés au trésor de M. le comte Jean d'Angoulême, fait par Corlier, lieutenant-général d'Angoulême, l'an 1487, et aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, n. 1, p. 7.); il mourut, le 2 septembre 1489, au château de Gamaches, et fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame du même château. (Attestation de plusieurs prêtres de la paroisse et seigneurie de Gamaches, du 19 mars 1492, portant que, le 2 septembre 1489, feu Navarrot d'Anglade, seigneur de Colombières, décéda au château dudit Gamaches, et fut enterré en la chapelle de Notre-Dame du même châtel. Aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, n. 1, p. 8.). On ne connaît point sa postérité.

N..... bâtard, à qui Guillem-Amanieu légua deux cents livres bordelaises dans son testament, connu sous le nom de bâtard d'Anglade, archer à la petite paye, sous messire Louis de Crussol, grand-panetier de France, ensuite capitaine de cent lances, le 25 septembre 1461. (Extrait du 21^e compte d'Antoine Raguier, trésorier des guerres à la chambre des comptes de Paris et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 3.)

VII. Jean d'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade, Beleyron, la Mothe - Génissac, Castelbel, Laubesc, etc., chevalier, signa, avec l'archevêque de Bordeaux, les seigneurs de Montferrant, Duras, Lansac, etc., les articles du traité que les Bordelais conclurent avec le roi Charles VII, le 12 juin 1451; et le 19 du même mois,

le comte de Dunois reçut le serment des mêmes seigneurs (Jean et Alain Chartier, Monstrelet, *Vet. Chronic. Aquitani manuscript*. Histoire de la Guienne, manuscrite, chronique bordelaise). Persuadés cependant que le traité de Bretigny les rendait, malgré ce serment, sujets du roi d'Angleterre que leurs ancêtres avaient reconnu cent ans auparavant, par ordre du roi Jean, ils reçurent le général Talbot dans Bordeaux, le 30 octobre 1452; et le 12 juillet suivant, le général Talbot ayant été tué, avec son fils, au combat de Castillon, Jean d'Anglade y fut fait prisonnier (Jean et Alain Chartier, Monstrelet, *Vet. Chronic. Aquit. manuscript*. Histoire de Guienne, manuscrite, chronique bordelaise). La terre d'Anglade fut confisquée et donnée à Antoine d'Aubusson, seigneur de Monteil, chambellan du Roi, par lettres du 26 novembre 1453, enregistrées en la chambre des comptes de Paris, le 25 juillet 1456 (Au 11^e mém. de la ch. des comptes de Paris; coté L, commençant en 1448, et finissant en 1480, fol. 111, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 2). Jean d'Anglade resta prisonnier au châtelet de Paris, jusqu'au règne de Louis XI, qui donna des lettres datées de Blanquefort, le 27 février 1471, enregistrées au parlement de Bordeaux, le 3 août 1486, portant abolition, pour Jean d'Anglade, chevalier, natif du pays de Bordeaux, qui avait été pris dans l'armée de Talbot, nonobstant son serment fait au roi Charles VII, après la réduction de la Guienne, en 1451, et lui permet de s'accorder avec Antoine d'Aubusson, chevalier, à qui le Roi, son père, avait donné la terre d'Anglade confisquée (Extrait du registre des chartres du roi, coté 198, étant à la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris. Extrait des registres du parlement de Bordeaux, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 4 et 5). Il fut un des favoris de Louis XI, l'un des cent gentilshommes de son hôtel de la première bande, ordonnés pour la garde de son corps, depuis 1473, jusqu'au dernier août 1483 (suivant les rôles des paiements de cette compagnie, au 14^e mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté O, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 5.); l'un de ses chambellans (Fol. 72, V^o. Don à messire Jean d'Anglade, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller et chambellan du Roi, des baronnies de Rouy, de Boubert et d'Allet, qui

appartenaient à Charles d'Artois, en son vivant comte d'Eu, par lettres données à Paris, le 6 mars 1472. 14° *Mémor. de la ch. des compt. de Par.*, coté O, fol. 44, n. 1, p. 5.); il fut aussi capitaine des villes de Mont-Flanguin et de Villeréal, en la sénéchaussée d'Agénois, par lettres données à Paris, le 7 septembre 1472, signées par le Roi (Au 14° mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté, O. fol. 44, n. 1, p. 5.). Il donna, en cette qualité, le 3 décembre 1476, quittance de 80 livres tournois, attachées à son emploi de capitaine, signée de lui, et scellée du sceau de ses armes, où l'on voit une aigle à deux têtes, pour cimier, une figure humaine issant du casque, et tout autour *scel de Jean d'Anglade*. (L'original de cette quittance en parchemin, est au cabinet de M. de Gagnières, biblioth. du Roi au portefeuille, coté *Gouverneurs et Capitaines*, n. 1, p. 10.) Il fit hommage au seigneur de Rosan, pour la terre de Laubesc, en Basadois, par acte du 10 août 1474, retenu par P. de la Coz, clerc et notaire, et fut enterré à Bordeaux, dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié de la paroisse de Saint-Remi, ainsi qu'il se voit dans le testament de Pierre d'Anglade, son fils, du 13 juillet 1492, qui prouve qu'il avait été marié en premières noces, à Jeanne de Lalande connue par une reconnaissance en sa faveur, du 15 février 1466, dans laquelle elle est dite femme de Jean d'Anglade, chevalier, et, en secondes noces, à Isabeau de Ferranhes. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Pierre, dont l'article suit;
- 2.° Isabeau, mariée à Jean, seigneur de Nanian, damoiseau;

Du second lit :

- 3.° Simon, substitué par Pierre, son frère, qui a formé la branche des seigneurs de Sarrasan;
- 4.° Guillaume, tué, en 1537, au pas de Suze, capitaine dans les bandes gasconnes.

VII. Pierre d'ANGLADE, III° du nom, seigneur d'Anglade, Castel-Bel, Laubesc et Beleyron, chevalier, fut l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi Louis XI, de la première bande, ordonnés pour la garde de son corps, depuis le 1^{er} septembre 1472, jusqu'en

1486 (Rôles des paiements faits à cette compagnie, 14^e *Mémor. de la Ch. des Comptes de Paris*, coté O. n. 1. p. 5); écuyer d'écurie du Roi; il donna, en cette qualité, quittance de 330 l. tournois, attachées à sa charge, le 19 août 1481, signée de lui, et scellée de son sceau, où l'on ne distingue plus rien (l'original de cette quittance, en parchemin, est au susdit cabinet de M. de Gagnières, Bibliothèque du Roi, au portefeuille coté *Gouverneurs et Capitaines*, n. 1, p. 10). On lit dans le troisième tome des grands officiers de la couronne, page 382, qu'il épousa, en 1478, Marguerite de Béarn, fille naturelle de Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Benauges et de Longueville, de laquelle on ne lui connaît pas d'enfants; après sa mort, il prit une seconde alliance avec noble dame Berne Vigne, dont il fait mention dans son testament, fait à Bordeaux, le 15 juillet 1492, devant deux notaires dont les noms ne paraissent plus, le parchemin étant corrodé; il lui donne 1100 l. bordelaises, et il veut qu'elle soit entretenue dans sa maison, jusqu'à ce qu'elle en ait été payée, de même que des 2,000 livres de dot qu'elle lui avait apportées; il donne à Isabeau d'Anglade, sa sœur, femme de Jean, seigneur de Nanian, les maisons nobles de Castel-Bel et de Laubesc, avec tous les droits y appartenants; il fait des legs à deux enfants naturels qu'il avait; il veut qu'Isabeau de Ferranhes, sa belle-mère, jouisse de la terre de Beleyron, jusqu'à ce qu'elle soit payée de sa dot, et de ce que Jean d'Anglade, chevalier, son mari, et père du testateur, lui a donné par son contrat de mariage; il fonde à perpétuité, pour tous les vendredis de l'année, un service dans la chapelle de *Notre-Dame-de-Pitié*, de l'église St-Remi; il institue pour son héritier ou son héritière, le posthume ou la posthume dont sa femme pourra accoucher, et au cas qu'elle ne soit pas enceinte, ou qu'il n'ait point d'enfants, il nomme Simon d'Anglade, son frère, fils d'Isabeau de Ferranhes, sa belle-mère, son héritier, suivant la substitution apposée au testament de Jean d'Anglade, son père; cinq jours après, et le 20 du même mois de juillet, il fit un codicille devant Jehan de Peyrol, clerc et notaire dans lequel il confirme la substitution qu'il avait faite dans son testament, et dans le cas de la substitution, donne 2,000 l. bordelaises à Guillaume d'Anglade, son autre frère, second fils d'Isabeau de Ferranhes, sa belle-mère.

Pierre d'Anglade, ou ne mourut pas de cette maladie, ou il vint après sa mort, une fille posthume, dite Catherine d'Anglade, qui, par mariage, porta la terre d'Anglade et ses autres biens dans la maison de Verdun, elle est qualifiée de dame d'Anglade, dans une reconnaissance en sa faveur, du 21 janvier 1509; elle n'existait plus vraisemblablement en 1533, puisqu'on trouve une reconnaissance du 20 février de la même année, en faveur de Jean de Verdun, son fils, seigneur d'Anglade; un bail à nouveau fief, du 20 juillet 1543, fait par Antoine de Montpezat, tant en son nom qu'au nom de Jean de Montpezat, son fils, et la quittance que Simon d'Anglade leur donna le 5 octobre de la même année, des droits qu'il avait sur la terre d'Anglade, prouvent qu'Antoine de Montpezat avait épousé l'héritière d'Anglade; et une reconnaissance du 7 janvier 1566, en faveur de Gabriel de Montpezat, qu'elle avait pour son partage cette terre qu'elle porta, par mariage, dans la maison de la Roche-Aimon, d'où elle passa, par vente, en 1578, à Etienne de Pontac, trésorier de France, à Bordeaux. et Jean-François de Pontac, conseiller au parlement de cette même ville, l'a vendue, en 1736, à Jean Pelet, secrétaire du Roi, à Bordeaux, dont les descendants l'ont possédée depuis.

SECONDE BRANCHE

Seigneurs de Sarrasan.

VIII. SIMON d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, fils de Jean d'Anglade, chevalier, seigneur d'Anglade, et d'Isabeau de Ferranhes, sa seconde femme, ne profita pas, comme on vient de le voir, de la substitution faite en sa faveur, par Pierre III^e du nom, seigneur d'Anglade, son frère, dans son testament du 15 juillet 1492: après avoir servi en qualité de gendarme, dans la compagnie du sire d'Albret, il s'établit à Condom, où il épousa Isabeau du Luc, fille de Jean-Pierre du Luc, seigneur de du Luc, et de Françoise de Lupé; il fut assisté dans son contrat de mariage du 3 décembre 1510, retenu par Barthélemy Depodio, prêtre et notaire, par Isabeau de Ferranhes, sa mère, et par Simon de Ferranhes, seigneur de Bermon, son oncle; fut institué héritier par Isabeau de

Ferranhes, dans son testament du 9 décembre 1512, retenu par le même Depodio, qui fut enterré dans l'église des religieux carmes de Condom; donna le 5 octobre 1543, par acte retenu par Delassis, et le 2 mai 1551, par acte retenu par Desclache, à Jean de Montpezat, seigneur d'Anglade, quittance de tous les droits qu'il avait sur la terre d'Anglade, tant du chef d'Isabeau de Ferranhes, sa mère, que de celui de Guillaume d'Anglade, son frère, mort capitaine dans les bandes gasconnes; assista Jean d'Anglade, son fils, dans son contrat de mariage du 18 juin 1545, et fit son testament le 21 juillet 1551, devant Delacaze: il dit avoir eu d'Isabeau du Luc, sa femme:

1.° Jean, qui suit:

2.° Arnaud, né le 22 mai 1524, tué en 1562, à la bataille de Dreux, gendarme dans la compagnie du duc de Guise;

3.° Marguerite, née le 7 avril 1527, alliée, par contrat du 18 janvier 1550, à Jean-Jacques de Montaut, seigneur de Monteils;

4.° Jean, né le 5 octobre 1529, guidon d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, suivant un acte du 29 janvier 1589, retenu par de Carrère, où il paraît en qualité de curateur de Jérémie d'Anglade, homme d'armes, et de Jean d'Anglade, archer dans la même compagnie, ses neveux. Isabeau du Luc, était morte quelques jours auparavant, après avoir fait son testament, le 18 mai 1551, devant Desclache, dans lequel elle fait mention de ses quatre enfants, et lègue à Catherine d'Artigola, sa belle-fille, ses perles et son diamant.

IX. Jean d'Anglade, II^e du nom, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 12 septembre 1512; entra fort jeune dans les bandes gasconnes, dans la compagnie de Guillaume d'Anglade, son oncle; après y avoir reçu, en 1537, une blessure considérable, au pas de Suze, où Guillaume, son oncle, fut tué, il se retira du service, épousa Catherine d'Artigola, fille de Samson d'Artigola, seigneur de Bailac, et de Marie de Montlezun, par contrat du 18 juin 1545, retenu par J. Motes, où il fut assisté par Simon d'Anglade, son père; paya, par acte du 26 août 1551, retenu par Desclache, à Jean-Jacques de Montaut, sei-

gneur de Monteils, son beau-frère, les droits qui revenaient à Marguerite d'Anglade, sa sœur, et fit son testament, le 27 février 1572, retenu par Botinelli, où il nomme Jean d'Anglade, son frère, son exécuteur testamentaire, et dit avoir eu de Catherine d'Artigola, sa feuë femme :

- 1.° Jérémie, qui suit ;
- 2.° Jean, auteur de la branche des seigneurs de la Bastide, rapportée ci-après.

X. Jérémie d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 1^{er} septembre 1567, premier né, vingt-deux ans après le mariage de son père, était, en 1589, homme d'armes dans une compagnie de cinquante hommes d'armes, dont Jean d'Anglade, son oncle, était guidon, suivant un acte du 29 janvier de cette même année; il en fut ensuite lieutenant; fut fondé de procuration, par acte du 4 avril 1606, retenu par Delarribau, par Jean d'Anglade, son frère, écuyer, capitaine d'une compagnie au régiment de Nérestan, pour toucher toutes les sommes dues à l'hérédité de Jean d'Anglade, écuyer, leur père; transigea avec ledit Jean d'Anglade, son frère, relativement aux dispositions testamentaires de Jean d'Anglade, leur père, par acte du 20 novembre 1609, retenu par Boet; épousa Françoise de Nost, fille de François de Nost, conseiller au parlement de Bordeaux, et d'Isabeau du Roy, par contrat du 1^{er} novembre 1612, retenu par Dauguin, dans lequel il fut assisté de messire Antoine de Cous, évêque de Condom, et de Jean d'Anglade, son frère, écuyer. Jérémie fit son testament le 27 février 1624, devant Dauguin, mourut à Paris, le 29 novembre de la même année, et fut enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois; Françoise de Nost est morte en 1660. Il en eut :

- 1.° Guillaume, qui suit ;
- 2.° Jérémie, né le 22 juillet 1622, capitaine au régiment de Bourbonnais, suivant un acte du 25 novembre 1652, mort le 30 septembre 1673, sans avoir été marié ;
- 3.° et 4.° Deux filles jumelles, nées le 19 décembre 1619, Marie, religieuse clariste, à Nérac, et Sylvie, mariée avec Bertrand Dupuy-Pensens, président à l'élection de Condom.

XI. Guillaume d'ANGLADE, III^e du nom, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 13 décembre 1617; épousa, par contrat du 23 février 1647, retenu par Lagutere, Françoise de la Roche, fille d'Isaac de la Roche, seigneur d'Arnauton, et de Marie de Cisteris. Il transigea avec Jérémie d'Anglade, son frère, capitaine au régiment de Bourbonnais, par acte du 25 novembre 1652, retenu par Delamerade, fit son testament le 6 juillet 1676, devant Derison, et mourut le 14 août 1678. Françoise de la Roche est morte le 15 janvier 1688. De ce mariage sont issus;

1.^o Isaac, qui suit;

2.^o François;

3.^o Autre François, } morts jeunes;

4.^o Jean, né le 20 septembre 1654, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers au régiment d'Oleron; ses lettres de passe à cette compagnie, lui furent expédiées au camp devant Barcelonne, le 4 avril 1706, par le maréchal de Tessé, et le 23 mai suivant, il eut sa commission de la cour. Il mourut en 1707, au camp devant Tortose, des suites de cinq blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Almanza, à la tête de ses grenadiers, desquels il ne revint que sept;

5.^o Françoise, née le 14 mai 1656; alliée, par contrat du 18 juin 1674, à Guillaume de Peirecave, seigneur de Pomés, morte en 1715;

6.^o Joseph, né le 25 mai 1661, capitaine au régiment de Piémont, par commission du 20 août 1688; tué au siège de Namur, en 1692;

7.^o Jeanne, née le 22 mai 1662, religieuse clariste, à Nérac; morte le 7 décembre 1739;

8.^o Catherine, } religieuses claristes, à Condom;

9.^o Marié,

10.^o Anne, née le 18 octobre 1667, religieuse ursuline, à Condom, morte en 1725;

11.^o Madelaine, née le 1^{er} mai 1669, alliée en 1688, à Jean de Mineri, seigneur de la Teulère, morte en 1740.

XII. Isaac d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 14 juillet 1648, capitaine au régiment de Piémont, par commission du 28 décembre 1677; fut blessé à la

défense de Maestricht, assiégé en 1676, par le prince d'Orange; épousa, par contrat du 10 février 1679, retenu par Berniet, Hélène de la Bastide, fille de Michel de la Bastide, seigneur du Port de Bonneau, et de Marie de Langelic; transigea avec Joseph d'Anglade, son frère, lieutenant au régiment de Piémont, par acte du 12 janvier 1686, retenu par la Roupilhère. Hélène de la Bastide est morte en 1690, et Isaac d'Anglade, le 5 mai 1715. Leurs enfants furent :

- 1.° Jean, qui suit :
- 2.° Joseph, né le 19 mars 1689, suivant son extrait de baptême, numéro 33, enseigne de la colonelle du régiment d'Oleron, par lettre du 27 mars 1707, a eu une jambe emportée d'un boulet de canon, au siège de Tortose, le 25 août de la même année, suivant le certificat du maréchal de Barwick, du 16 janvier 1708; mort le 28 janvier 1760, retiré du service avec une pension du Roi;
- 3.° Françoise, née le 25 août 1683, alliée, en 1704, à Jean de Malignan, seigneur de Trignan; morte en 1734;
- 4.° Catherine,
- 5.° Hélène,
- 6.° Marie,
- 7.° Autre Hélène,) mortes jeunes.

XIII. Jean d'ANGLADE, III^e du nom, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 4 octobre 1680, a épousé, par contrat du 26 novembre 1705, retenu par Berniet, Jeanne de Rieutort de Bourrousse, fille d'Antoine de Rieutort, seigneur de la Nogarède, et de Marie du Bourdieu. Jean d'Anglade mourut le 27 octobre 1748, et Jeanne de Rieutort, le 4 septembre 1733. De son mariage sont issus :

- 1.° Joseph-Marie, qui suit;
- 2.° Sept enfants morts en bas âge, dont il est fait mention au contrat de mariage de Joseph-Marie, numéro 35;
- 3.° Laurens, né le 20 octobre 1720, prêtre de l'oratoire, où il fut enterré en 1735.

XIV. Joseph-Marie d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 31 mai 1713, a épousé, le 1^{er} décembre 1745, Anne de Courtade de Graziac, morte le 19 dé-

cembre 1755, fille de Gaston de Courtade, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des cuirassiers, seigneur de Leberon, et de Marie du Puy-Pensens. De ce mariage sont issus :

- 1.° Marie-Jeanne, née le 4 mai 1747, morte le 18 mai 1749;
- 2.° Joseph-Anne, qui suit;
- 3.° Laurence, née le 19 novembre; et morte le 19 décembre 1755, le même jour que sa mère.

XV. Joseph-Anne, marquis d'ANGLADE, né à Condom, le 15 juin 1749, mousquetaire du Roi dans la première compagnie, le 2 novembre 1767, capitaine au régiment du colonel-général dragons, le 21 mai 1771; lieutenant-colonel du même régiment, le 24 juin 1780; colonel du 11^e régiment de chasseurs à cheval, le 25 juillet 1791; émigré le 22 février 1792; a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, sept campagnes à l'armée de Condé, a été en Russie, et n'a quitté ledit corps qu'à son licenciement en 1801, a été fait chevalier de Saint-Louis, le 3 novembre 1787; maréchal de camp, le 25 juin 1794, et lieutenant-général des armées du Roi, le 22 juin 1814. Il est commandeur de l'ordre noble de Hohenlohe, et a épousé, par contrat du 25 juin 1784, demoiselle Françoise-Sophie Vieillard, dont sont issus :

- 1.° Augustin-Hypolite d'Anglade, né à Paris, le 28 août 1789, entré en qualité de brigadier dans la garde nationale à cheval, à sa formation, en mars 1814; mousquetaire du roi dans la première compagnie, le 1^{er} juillet 1814; lieutenant de husards au régiment du Haut-Rhin, à sa création en 1815;
- 2.° Alphonse-Laurent d'Anglade, né à Ivry, près Paris, le 4 octobre 1791, mort le 13 décembre 1795;
- 3.° Hélène d'Anglade, née à Paris, le 4 août 1787, mariée, le 8 février 1814, à messire Amédée d'Houdemard de Pont Saint-Pierre.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Bastide.

X. Jean d'ANGLADE. III^e du nom, écuyer, seigneur

de la Bastide , né en 1568 , 2^e fils de Jean d'Anglade , seigneur de Sarrasan et de Catherine d'Artigola , fut d'abord archer dans la compagnie de cinquante hommes d'armes , dont Jean d'Anglade , son oncle , était guidon . Il en fut ensuite lieutenant , après Jérémie d'Anglade , son frère , et puis capitaine de cent hommes au régiment de Nérestan , suivant un acte du 5 mars 1605 , retenu par de Larribau , suivant la procuration qu'il consentit , le 4 avril 1606 , devant de Larribau , en faveur de Jérémie son frère , et la transaction qu'il passa avec lui , le 20 novembre 1609 . Il épousa Marie d'Imbert , fille de Robert d'Imbert , lieutenant particulier au sénéchal de Condom , et d'Anne Lesage , par contrat du 12 décembre 1609 , retenu par Delagutère , où il fut assisté de Jérémie d'Anglade , seigneur de Sarrasan , son frère . Il substitua graduellement les enfants mâles de ses enfants , et dans le cas où ils n'en auraient ni les uns ni les autres , il appelle à la substitution Jérémie , son frère ; et à son défaut , ses enfants mâles , s'il en a , dans son testament du 22 juillet 1616 , retenu par de Larribau , et mourut dans le même mois . Il eut de son mariage :

- 1.^o Jean-François , mort sans alliance ;
- 2.^o Jean , qui , de Marie de Listery , a eu Esther d'Anglade , alliée en 1678 , à Sébastien de Redon , seigneur des Fosses , morte en 1730 ;
- 3.^o Jacques , qui suit .

XI. Jacques d'ANGLADE , écuyer , seigneur de la Bastide , capitaine au régiment de la Reine , infanterie , puis major de celui d'Anjou , infanterie , suivant des lettres de rémission , du 26 mars 1648 , épousa , par contrat du 12 janvier 1649 , retenu par Rison , notaire , Esther du Broca , fille d'Isaac du Broca , avocat du Roi au présidial de Condom , et de Catherine Gasquet de Vinzole . Il fit , dans son testament , du 28 avril 1657 , retenu par de Richeaume , sa femme héritière , à la charge de rendre son hérité à Antoine , son fils , quand il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans . Ses enfants furent :

- 1.^o Antoine , dont l'article suit ;
- 2.^o Françoise , alliée , par contrat du 22 mai 1678 , à Michel de Blatbourg , seigneur de la Bastaille ;
- 3.^o Marie , morte en bas âge .

XII. Antoine d'ANGLADE , 1^{er} du nom , écuyer , sei-

gneur de la Bastide, épousa, par contrat du 28 mars 1678, retenu par la Roupilhère, Marie de la Fourcade, fille de Philippe de la Fourcade, seigneur du Pin, et de Marguerite Broguières de Nosières; attaqua Esther d'Anglade, sa cousine germaine, épouse de Sébastien de Redon, seigneur des Fosses, au sujet de la substitution apposée au testament de Jean d'Anglade, seigneur de la Bastide, leur aïeul, du 22 juillet 1616. La substitution fut déclarée ouverte en sa faveur, par arrêt du parlement de Bordeaux du 14 juillet 1684. Mais ils se concilièrent par une transaction du 8 janvier 1687, confirmée par une nouvelle, du 27 juillet 1711, entre Esther et Joseph d'Anglade, capitaine au régiment de Boulonnais, fils d'Antoine. Ce dernier mourut en 1697, et Marie de Fourcade, son épouse, le 1^{er} février 1737. Leurs enfants furent :

- 1.^o Jean, sous-lieutenant au régiment de Champagne, suivant un certificat de service du 1^{er} mai 1698, ensuite cornette dans le régiment de Fimarcon, dragons, tué à la surprise de Cremone, en 1702;
- 2.^o Joseph, capitaine au régiment de Boulonnais, par commission du 10 février 1705, chevalier de Saint-Louis, par provisions du 30 mai 1731, mort à Condom, le 10 janvier 1751, retiré chez lui, criblé de blessures, après quarante ans de service;
- 3.^o Jacques, lieutenant d'une compagnie franche, mort curé de Réault, au diocèse de Condom, en 1740;
- 4.^o François, capitaine au régiment de Boulonnais, par commission du 10 décembre 1710, mort en 1734, après le siège de Philisbourg;
- 5.^o André, lieutenant au régiment de Boulonnais, par lettres du 17 novembre 1710, tué au siège de Bouchain;
- 6.^o Antoine, qui suit;
- 7.^o Thérèse, morte à Condom, sans alliance, le 11 juin 1766;
- 8.^o Marie, alliée, par contrat du 8 juillet 1730, à André de Saint-Germe d'Ascongues, seigneur d'Estrepai, morte le 3 avril 1768;

XIII. ANTOINE D'ANGLADE, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Bastide et de Grave, né le 8 décembre 1695, capitaine au régiment de Boulonnais, par commission du 2 janvier 1735; chevalier de Saint-Louis, par lettres du 8 octobre 1745, et lieutenant-colonel du régiment du Boulonnais, par commission du 15 mai 1757, s'est retiré après quarante-cinq ans de service; il a été blessé à l'attaque des lignes d'Ettingue, en 1734; à la bataille de Rocoux, et a reçu quatre coups de feu à l'affaire de Lassitte, en 1747, à la tête de ses grenadiers; il a épousé, par contrat du 19 août 1751, retenu par Séjourné et Dubois, notaires à Bordeaux, Marie Desaignes, fille de Joseph Desaignes, seigneur de Saint-Bonnet et de Thibaudin, et de Catherine-Eléonor de Chabosseau; il en eut :

- 1.^o et 2.^o Joseph et Marie, morts en bas âge;
- 3.^o Marie-Eléonor, née le 22 septembre 1753.

Armes : D'azur, à l'aigle éployée d'or. *Supports* : deux griffons. *Devise* : *Faisons bien, laissons dire.*

Cette généalogie est conforme aux titres qui nous ont été communiqués.

DE MIOMANDRE, anciennement DE MYOMANDRE, famille ancienne, originaire de la province de Haute-Marche.

Elle formait deux branches, lors de la recherche de la noblesse ordonnée par Louis XIV.

Amable et Claude de MIOMANDRE, chefs de ces deux branches, firent les preuves requises, et obtinrent arrêt de confirmation.

La branche aînée habitait alors la terre et château de Laubard, paroisse d'Alayral, près d'Aubusson. Elle a depuis été transplantée au château de Châteauneuf, paroisse de Sainte-Marie, près Emoutier, en Limosin.

La seconde habitait à Filletin, province de la Haute-Marche, et possédait la seigneurie de la Roche, puis celle de Saint-Pardoux.

Cette famille s'est distinguée, dès le principe de la révolution, et pendant tout son cours, par une fidélité et un dévouement à toute épreuve pour le Roi et la famille

royale, et par son inviolable attachement aux vrais principes de la monarchie.

Sur six individus masculins qui représentaient les deux branches, savoir, quatre pour la première, et deux pour la seconde, cinq ont émigré.

De ces cinq émigrés, quatre ont succombé avant la rentrée du Roi dans ses états, l'aîné de la deuxième branche a seul joui du bonheur de la restauration de la monarchie.

Elie-Joseph DE MIOMANDRE, marquis de Châteauneuf, chef de la famille, avait commencé sa carrière, en qualité d'officier au régiment d'Eu, infanterie. Se trouvant à Paris, le 4 octobre 1789, il jugea du mouvement qui s'y préparait, et courut en avertir le Roi; il se rangea de suite dans l'escadron des gardes du corps, auprès de ses frères qui en faisaient partie; il fut l'un des témoins appelés à déposer sur les faits de la nuit désastreuse; il fut l'un des gentilshommes qui se trouvèrent aux ordres du Roi, le 28 février 1791; sorti de France, en la même année, il fit la campagne de 1792 dans les gardes du corps; après leur licenciement, il passa dans les husards de Choiseul, puis dans le régiment de Rohan; il fut fait colonel et chevalier de Saint-Louis, par le Roi, le 10 juillet 1796. Rentré en France, en 1802, il y fut arrêté pour son cousin, que la police générale recherchait très-activement, comme détenteur d'armes et munitions pour le Roi. Traduit à la Force, il y fut interrogé sur tous ces faits qu'il ignorait, et dut répondre négativement. Tombé là dans un état de dépérissement total, on le mit dehors, avec ordre de se rendre à Limoges; mais il ne put sortir de Paris, et y mourut quelques jours après, dans les bras de son cousin, visiblement des suites de poison. Il était veuf, sans enfants.

N.... chevalier DE MIOMANDRE, frère du précédent, garde du Roi, compagnie de Luxembourg. Il fit la campagne de 1792, en pays étranger, à son poste; après le licenciement des gardes, il passa à l'armée de Condé, et y servit dans la cavalerie noble, jusqu'à licenciement nouveau. Rentré en France, par l'amnistie, il mourut presque aussitôt son retour, des suites de l'épuisement et des fatigues, résultat de la guerre; il était célibataire.

François ANNET DE MIOMANDRE DE SAINTE-MARIE, frère des précédents, garde du Roi, compagnie de

Luxembourg. C'est lui qui, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, trouvant le poste de la porte de la Reine vacant par le massacre du garde qui la tenait, s'en empara, le défendit, y fut massacré à son tour, et eut, sous les coups des assassins, assez de présence d'esprit, pour recueillir les forces qui lui restaient, afin de crier assez fortement, pour être entendu, *qu'on sauve la Reine !* et eut ainsi le bonheur de la sauver, au moins ce jour-là. Il fut enlevé mourant de son poste, sans savoir comment. Il fut trépané, et revint de ses blessures; le roi Louis XVI le fit chevalier de Saint-Louis, en lui donnant la croix qu'il portait. Elle est aujourd'hui l'apanage de la famille.

Il passa en pays étranger avec passeport du Roi et fit la campagne de 1792 à son corps; après le licenciement, il passa au régiment de Castries, et y mourut, à Jersey, des suites des blessures reçues, le 5 octobre 1789; il était célibataire.

N.... DE MIOMANDRE DE MURAT, frère des précédents; il joignit ses frères en pays étranger, entra dans la même compagnie des gardes, fit la campagne de 1792, et mourut de la dyssenterie à la suite de cette campagne; il était célibataire.

Pierre - Joseph DE MIOMANDRE DE SAINT - PARDOUX, chef de la branche cadette, et aujourd'hui du nom. Il venait d'être reçu mousquetaire noir, lorsque le corps fut réformé; alors, il changea de direction et entra au grand conseil du Roi, en qualité de conseiller; il y servit jusques à la suppression. Il fut l'un des gentilshommes qui se trouvèrent aux ordres du Roi, le 28 février 1791; il passa en pays étranger avec ses cousins, rentra dans le corps des mousquetaires, y fit la campagne de 1792; après le licenciement de ce corps, il fut engagé dans l'organisation royale du midi, sous les ordres des généraux Willot et de Puyvert; fut chargé de plusieurs missions importantes, et notamment des achats et distributions d'armes et munitions de la division. Il fut fait inspecteur - général des armes et munitions de la division, en 1800. Le plan de l'organisation royale ayant échoué, par suite de la bataille de Marengo, il fut, comme les autres chefs, et peut-être plus particulièrement encore, dénoncé et recherché. Différents envois d'armes et mu-

nitions ayant été interceptés, leur arrestation dut faire diriger les perquisitions sur celui qui en avait la direction. Il échappa, en changeant de nom à propos, aux arrestations dont plusieurs de ses collègues furent les honorables victimes. Il dut enfin sa tranquillité à la mort de son infortuné cousin, Elie - Joseph de Miomandre qui avait été réputé le coupable; déchargé des soupçons, et ainsi devenu libre, il fut, comme ancien magistrat rappelé aux fonctions judiciaires, et porté conseiller à la cour d'Angers. A ce poste nouveau, il servit encore la cause royale; initié aux projets des chefs vendéens, il s'occupait des moyens d'opérer la restauration, lorsqu'elle le fut plus subitement que l'on ne s'y attendait. Lorsqu'elle fut renversée, par le retour de l'usurpateur, il participa fortement aux efforts généreux qui ont contribué à la rétablir une seconde fois.

En danger pour sa vie, désigné aux poignards, pour avoir combattu énergiquement la fédération de 1815, voué à l'exil, par le délégué d'un féroce commissaire de police, il échappa encore, et se porta à l'armée royale de la Sarthe, dont il fit partie. Il est sans enfants, mais il a trois neveux de son frère Jacques de Miomandre, marié à la demoiselle du Lhéry, sœur du garde du corps de ce nom.

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, au lion d'or; aux 2 et 3 de sable, à l'aigle d'argent.

NOTTRET DE SAINT - LYS; famille noble, originaire de Champagne, qui se trouve représentée par :

Messire Jean-Baptiste NOTTRET-DE-SAINT-LYS, né au château de Ripont, département de la Marne, le 7 octobre 1787, élève gradué de l'université de France, ès-lettres, ès-sciences, et en droit; chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, et du mérite civil et militaire du Lion de Holstein, ex-officier supérieur, ancien mousquetaire noir, officier des chasses et de la louverterie royale aux Ardennes; fils de messire René - Louis Nottret - de Saint - Lys, écuyer du Roi, seigneur de divers lieux.

PAILLOT, ancienne noblesse originaire de Picardie, dont plusieurs branches ont subsisté avec éclat dans cette province, en Bourgogne et en Champagne. Elle s'est établie dans cette dernière province vers le 15^e siècle.

I. Antoine PAILLOT, écuyer, seigneur de Lormoy, né en 1403, homme d'armes dans les compagnies d'ordonnances du Roi, dans lesquelles on ne recevait que des gentilshommes, fut tué en 1443, au siège de Dieppe, fait par les Anglais. Il avait épousé Elisabeth de Presle, morte en 1450, dont vint :

II. Jean PAILLOT, écuyer, sieur de Lormoy, qui servit pendant toutes les guerres du Roi Louis XI, fut dangereusement blessé à la bataille de Guinegate, près de Théroouane, donnée en 1479, contre l'archiduc Maximilien, où il se trouva en qualité d'homme d'armes, mourut, peu de temps après, de ses blessures, à Troyes, chez son fils Pierre, qui suit, et fut inhumé dans l'église de Saint-Antoine de cette ville. De son mariage avec Gilette le Mairat, il eut :

III. Pierre PAILLOT, écuyer, sieur de Lormoy, qui servit, comme ses prédécesseurs, en qualité d'homme d'armes, sous le Roi Charles VII, mourut de ses blessures, et fut inhumé dans l'église Saint-Antoine de Troyes. Il avait obtenu une sentence du bailliage de cette ville, le 18 juin 1526, contre le collecteur des jurés, dans laquelle sa généalogie est expliquée contradictoirement, et cette sentence le déchargea du droit de jurés, à cause de sa noblesse. De son mariage, contracté le 15 juillet 1510, avec Marguerite le Brayer, il eut, entre autres enfants :

IV. François PAILLOT, écuyer, sieur de Barberey, qui obtint une sentence de l'élection de Troyes, le 17 mars 1582, contre le fermier du droit de huitième, dont il fut déchargé à cause de sa noblesse ; ce qui fut confirmé par un arrêt de la cour, du 25 mai de ladite année 1582. Il avait épousé, 1.^o en 1541, Françoise le Martin ; et 2.^o le 10 août 1556, Catherine le Maître ; mourut le 28 février 1590, et fut inhumé dans l'église Saint-Jean de Troyes, à côté de ses deux femmes, dont il eut :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° François Paillot ;
- 3.° Louis Paillot ;
- 4.° Augustin, religieux à Clairvaux ;
- 5.° Pierre, rapporté après son aîné ;
- 6.° Antoine Paillot ;
- 7.° Claude, doyen de l'église Saint-Etienne ;
- 8.° Daniel, religieux à Clairvaux ;
- 9.° Nicolas, sieur de la Chapelle-Saint-Luc, marié
1.° à N.... Forest, et 2.° à N.... Mauroy ;
- 10.° Anne, religieuse à Foissy ;
- 11.° Marie Paillot ;
- 12.° Anne, la jeune, mariée au seigneur de Mont-
gueux ;
- 13.° Catherine, épouse 1.° de Nicolas Lebé ; et 2.° de
Nicolas Hennequin ;
- 14.° Françoise Paillot, religieuse à Foissy.

Tous les enfants vivants, au nombre de six du premier lit, et de cinq du second, furent partagés, par leur père et mère, le 12 décembre 1591.

V. Jean PAILLOT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Nuisement, rendit, en 1594, au roi Henri IV, un service signalé, en faisant rentrer, sous son obéissance, la ville de Troyes. Ce prince fut si satisfait de l'intelligence, du zèle et de la bravoure avec laquelle il s'était comporté, qu'en se présentant, au nom des habitants, pour faire le serment de fidélité, le Roi lui dit : *qu'une couronne d'or et de pierreries ne suffirait pas pour le récompenser*. Ce monarque lui offrit des lettres de noblesse, qu'il refusa, parce qu'il était gentilhomme ; et lui accorda une gratification de 2,000 écus. Ce fait est rapporté dans l'arrêt de la cour des aides, du 29 septembre 1621 (1).

V. Pierre PAILLOT, II^e du nom, frère puîné du précédent, né le 30 avril 1572, mourut en 1639, et fut inhumé dans l'église Saint-Nicolas de Troyes. Il avait épousé Jeanne Huez, dont :

(1) M. Pierre-Louis Paillot de Saint-Léger, qui forme le XI^e degré, possède une tabatière ornée du portrait d'Henri IV, et donnée par ce bon Roi au même Jean Paillot.

- 1.° Pierre qui suit ;
- 2.° Nicolas, marié à Anne Housset, sœur du chancelier de MONSIEUR ;
- 3.° François Paillot ;
- 4.° Louis Paillot ;
- 5.° Claude Paillot ;
- 6.° Antoine, établi à Châlons où il épousa N.... de Domballe ;
- 7.° Françoise, religieuse, à Notre-Dame-lès-Prez ;
- 8.° Marie, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains ;
- 9.° Marguerite ;
- 10.° Jeanne Paillot ;
- 11.° Anne Paillot ;
- 12.° Autre Marguerite ;
- 13.° Catherine Paillot.

C'est ce qui est prouvé par le partage original fait, le 3 décembre 1639, entre onze des enfants ci-dessus, les deux religieuses n'y ayant point eu de part.

VI. Pierre PAILLOT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Plaisance, né le 24 juin 1602, décédé en 1666, et inhumé à Saint-Nicolas de Troyes ; avait épousé Catherine Courtier, dont :

- 1.° Pierre, qui suit ;
- 2.° Françoise, mariée à N.... Gallien ;
- 3.° Catherine, morte sans alliance.

VII. Pierre PAILLOT, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Plaisance, né le 3 mars 1632, fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil, le 31 mars 1718, enregistré en toutes les cours ; mourut le 19 mars 1726, âgé de 94 ans, et fut inhumé à Saint-Nicolas de Troyes. Il avait épousé, par contrat du 9 septembre 1655, Marie Bouil-lerot, de laquelle il a eu :

- 1.° Jean-Armand, } morts jeunes ;
- 2.° Louis ; }
- 3.° Jean, qui suit,
- 4.° Pierre, chanoine de l'église Saint-Etienne ;
- 5.° Nicolas Paillot ;
- 6.° Abraham, chanoine de Saint-Pierre ;
- 7.° Catherine Paillot ;
- 8.° Elisabeth, religieuse ;

- 9.^o Anne, }
 10.^o Perrette, } mortes en bas âge,
 11.^o Elisabeth, mariée à N.... Olive.

VIII. Jean PAILLOT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Bois-Carré, Fraligne, Fouchères, etc., mort à Troyes, le 20 mai 1741, et inhumé dans l'église Saint-Nicolas de cette ville, avait épousé, par contrat, du 26 octobre 1706, demoiselle Anne Bertrand, morte le 29 octobre 1737, ayant eu :

- 1.^o Pierre, né le 20 février 1708, mort jeune ;
- 2.^o Pierre-Jean, qui suit ;
- 3.^o Jean-Nicolas, dont la postérité, sera rapportée après celle de son aîné ;
- 4.^o Jean-Robert, mort jeune ;
- 5.^o Elisabeth-Anne, née le 7 février 1710, mariée, par contrat du 19 novembre 1740, à Claude Poterat, chevalier, seigneur de Thurey, Assenay, etc., brigadier des armées du Roi, mort le 13 septembre 1766, dont postérité ;
- 6.^o Catherine, née le 18 mars 1711, morte religieuse carmélite ;
- 7.^o Nicole-Marie-Anne, née le 12 janvier 1715.

IX. Pierre-Jean PAILLOT, écuyer, seigneur de Fouchères et Fraligne, né le 31 janvier 1716, a épousé demoiselle N.... Berthelin, dame d'Allemant et du Verger, dont sont issus :

- 1.^o Louis-Nicolas, qui suit ;
- 2.^o Marie-Gabrielle, née le 6 juin 1752 ;
- 3.^o Marie-Louise-Nicole, née le 10 août 1757 ;
- 4.^o Claude-Jeanne, née le 3 février 1760 ;
- 5.^o Claire, née le 18 juillet 1763.

X. Louis-Nicolas PAILLOT, écuyer, seigneur de Fraligne, né le 29 novembre 1749 a épousé, à Troyes, le 6 août 1775, demoiselle Marie-Catherine Harlan. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, à cause de l'attachement qu'il avait montré pour les princes de l'auguste maison de Bourbon, et mourut assassiné juridiquement le 3 février 1794. De lui et de Marie-Catherine Harlan, sont issus :

- 1.^o Pierre-Louis Paillot, qui suit ;
- 2.^o Esther-Yves, mariée, le 28 mai 1799, à Michel-

Sulpice Chanoine , capitaine commandant au régiment de dragons de la Manche ;

- 3.° Antoine-Jacques-Louis Paillot , né le 31 juillet 1783 , sous-préfet de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

XI. Pierre - Louis PAILLOT - DE-SAINT - LÉGER , né le 4 août 1776, président de la cour prévôtale du département de l'Aube, a épousé, le 17 septembre 1798, demoiselle Elisabeth - Rosalie Vauthier , dame de Saint-Léger-sous-Margerie, dont sont issus :

- 1.° Edouard - Fortuné Gaspard , mort en bas âge ;
- 2.° Marie-Eugénie, née le 12 mars 1801 ;
- 3.° Jeanne-Elisabeth-Caroline , née le 7 décembre 1803 ;
- 4.° Alfred-Louis-Eusèbe, né le 10 mars 1808.

SECONDE BRANCHE.

IX. Jean-Nicolas PAILLOT , comte de Paillot , 3° fils de Jean III° , et d'Anne Bertrand, seigneur de Thenne-lières, Belley, Laubressel et Isles-sur-Marne, né le 9 juin 1719, entra au mois de janvier 1743, en qualité de cornette, au régiment de Fouquet cavalerie; fut fait, au mois de mai 1745, capitaine dans celui de Royal-Cravates, cavalerie, ensuite au régiment de Moncalm en 1748, depuis incorporé dans celui de Colonel - général , d'où il s'est retiré avec la croix de Saint-Louis et une pension. Il a obtenu, en considération des services de ses ancêtres et des siens, l'érection de sa terre de Tennelières et dépendances , en comté , sous la dénomination de comté de Paillot, en sa faveur, et de ses enfants et descendants mâles, par lettres-patentes du mois de mai 1765, enregistrées au parlement de Paris, le 7 septembre suivant, et en la chambre des comptes, le 18 février 1767. Elles l'ont pareillement été au bureau des finances de Châlons, le 20 mars même année; au bailliage et en l'élection de Troyes, les 14 février et 11 mars 1769. De son mariage, contracté, le 23 avril 1766, avec demoiselle Anne - Ursule-Jeanne le Noir, il a :

- 1.° Jean-Michel, né le 30 avril 1767 ;
- 2.° Jean-Antoine, né le 5 mars 1776 ;

- 3.° Louise - Armande - Sophie, morte le 26 juillet 1772 ;
- 4.° Mélanie, née le 28 octobre 1770, mariée à Louis-François-Honoré-Victor du Causé de Prouvay, vicomte de Prouvay ;
- 5.° Louise-Alexandrine-Pierre, née le 1^{er} août 1773 , mariée à Nicolas de Chiéza, comte de Chiéza ;
- 6.° Amédée-Jean-Charles de Paillot, comte de Paillot, né le 24 juin 1783.

De cette famille était François Paillot, qui s'établit à Saint-Dizier, fils de François Paillot, écuyer, sieur de Barberey. Il eut deux enfants, François et Nicolas Paillot, écuyers, qui furent nommés, en récompense de leurs services, le premier, gentilhomme de la chambre du Roi, en janvier 1653 ; et le second, maître-d'hôtel ordinaire de la chambre du Roi, le 26 juillet de ladite année 1653, desquels il ne reste aucune postérité. Les branches établies à Châlons, Chaumont et Langres, sont pareillement éteintes.

Armes: d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois feuilles d'orme aussi d'or, 2 et 1, et d'une étoile du même à la pointe du chevron ; au chef cousu de gueules, chargé de trois couronnes d'or.

DE RIOUFFE DE THORENC, famille originaire de Provence, qui remonte à

Jean DE RIOUFFE, écuyer, du lieu de Cannes, conseiller du Roi, subdélégué de l'intendance de Provence au département de la ville et viguerie de Grasse, commissaire de la marine, qui, en récompense des services signalés qu'il rendit au roi Louis XIV, obtint des lettres-patentes d'anoblissement de ce prince, au mois d'avril 1708, enregistrées aux archives de la chambre des comptes à Aix.

Joseph - Marie - Jean - Baptiste DE RIOUFFE DE THORENC, mort en 1812, ancien commissaire de la marine, avait deux frères, dont l'un est abbé et le second, administrateur de la marine royale, existant tous deux. Joseph-Marie-Jean-Baptiste a eu pour enfants :

- 1.° Sébastien, dont l'article suit;
- 2.° Michel-Hypolite de Riouffe de Thorenc;
- 3.° Jacques de Riouffe de Thorenc;
- 4.° Joseph de Riouffe de Thorenc;
- 5.° Marie-Blanche de Riouffe de Thorenc;
- 6.° Bartholomée-Eugénie de Riouffe de Thorenc;
- 7.° Elisabeth de Riouffe de Thorenc;
- 8.° Victoire de Riouffe de Thorenc;

Sébastien, chevalier DE RIOUFFE DE THORENC, né à Antibes le 7 août 1795, est entré au service le 17 mars 1810, dans le premier corps d'artillerie de la marine. Le 5 février 1813, il entra en campagne, et fut rejoindre la grande armée à la retraite de Moscou; fut promu au grade de lieutenant en second, le 23 avril de la même année; fut blessé, le 2 mai, à la bataille de Lutzen, d'un coup de feu à la main droite, action dans laquelle il a fait preuve d'un courage prononcé. Après la guérison de sa blessure, il rejoignit son corps, avec lequel il a continué la campagne; a été promu au grade de lieutenant en premier, sur le champ d'honneur, dans les plaines de Guadenberg. en Prusse, le 16 octobre 1813, à la journée de Leipsick. Il fut fait prisonnier le même jour, étant resté cinq heures sur le champ de bataille, criblé de treize blessures, dont deux coups de feu très-graves, n'ayant alors que dix-sept ans. Fut emmené en Russie, d'où il ne revint dans ses foyers qu'en juillet 1814, par le retour de Sa Majesté Louis XVIII, sur le trône de ses aïeux. A l'époque du débarquement de Buonaparte sur les côtes de France, le chevalier de Riouffe de Thorenc, dont l'opinion prononcée pour la cause légitime était connue, n'ayant pu obtenir de ses chefs la permission de rejoindre l'armée, commandée par S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, il quitta son corps le 7 avril 1815, avant-veille de l'arboration du drapeau de l'usurpateur dans Toulon. Trois jours après son départ de cette ville, ayant appris l'entrée de l'usurpateur dans la capitale, et ne pouvant, par aucune communication, rejoindre S. A. R. le duc d'Angoulême, que les événements avaient obligé de suspendre les hostilités, il fut contraint de rétrograder et de se rendre à Marseille, où il s'est embarqué avec le marquis de Rivière, commissaire du Roi, et le général vicomte de Bruges, près duquel il demeura en qualité d'aide-de-camp. Ils partirent de Marseille le 11 avril, sur

un petit bateau espagnol, et arrivèrent le 15 à Barcelonne, où le duc d'Angoulême se rendit deux jours après. Ce prince a daigné attacher le chevalier de Thorenc à son état-major, et l'admettre dans son palais pendant son séjour en Espagne. Après la chute de l'usurpateur, il fut envoyé en mission par S. A. R., à Marseille, avec le lieutenant-général vicomte de Bruges. Le prince lui donna, comme officier d'artillerie, le commandement de plusieurs pièces de canon, qu'il fit embarquer sur une frégate anglaise. Le but de cette mission était de porter des armes aux habitants du Midi; il fut envoyé en estafette par le lieutenant-général Partouno, près monseigneur le duc d'Angoulême, à Toulouse, pour lui annoncer la pacification de toutes les villes de Provence; le 26 juillet 1816, jour de son arrivée près de S. A. R., ce prince, en récompense de ses services et de son dévouement à sa maison, le nomma capitaine, et par ses ordres, il entra, en cette qualité, dans le régiment des chasseurs royaux à cheval du Languedoc, depuis, il passa dans celui des chasseurs à cheval du Gard, 10^e régiment, dans lequel il sert aujourd'hui en la même qualité.

Armes: d'azur, au lion d'or, lampassé d'argent; au chef du second émail, chargé de trois étoiles du champ. Couronne de marquis.

ROTHIACOB (Georges-Théodore-Robert de), d'une famille noble d'Alsace, a servi, d'abord, en qualité de lieutenant dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, depuis 1791, jusqu'en 1793; il est passé ensuite au service d'Autriche, toujours dans le régiment de Rohan, infanterie, en qualité de capitaine, en 1794, jusqu'en 1801; il a obtenu, en 1815, de S. M. le roi de Bavière, des lettres de baron, pour lui et ses descendants des deux sexes, pour les services signalés qu'il avait rendus aux armées bavaroises et autrichiennes, dans les intérêts du roi de France, notamment les 12 janvier et 23 mars 1813; le même titre lui a été conféré par S. M. Louis XVIII, le 2 juillet 1816, par l'ordonnance suivante:

« Louis, etc., etc. Le sieur de Rothiacob, chevalier

» de notre ordre royal et militaire de Saint-Louis, nous
 » a fait exposer, qu'ayant rendu en 1813, et dans notre
 » intérêt, d'importants services au corps d'armée bavarois
 » qui se trouvait alors en France, le roi de Bavière
 » lui en avait témoigné sa satisfaction en lui accordant
 » le titre de baron, pour lui et ses descendants des deux
 » sexes; et qu'il désirerait obtenir de notre grâce, la
 » permission d'user de cette concession en France,
 » comme si elle eût émané de nous.

» Et sur le rapport qui nous a été fait par notre
 » amé et féal chancelier de France, le sieur Dambray,
 » ayant, *par interim*, le portefeuille de la justice, voulant
 » favorablement traiter ledit sieur Rothiacob, nous lui
 » avons permis et nous lui permettons de porter, en
 » France, le titre de baron, et de le transmettre à ses
 » enfants et descendants des deux sexes, tel qu'il lui
 » a été conféré par le Roi de Bavière.

» Donné au Château des Tuileries, le deuxième jour
 » de juillet de l'an de grâce mil huit cent seize, et
 » de notre règne, le vingt-deuxième. *Signé* LOUIS.

Par le Roi, *signé* DAMBRAY. »

Messire Georges-Théodore-Robert, baron de ROTHIACOB, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, a eu de son mariage avec Colombe-Antoinette Philpinde-Percey-le-Pautel, morte en 1809, les enfants qui suivent :

- 1.° Jean-Baptiste-Richard-Thècle, né en 1803;
- 2.° Antoine-Théodore-Florian;
- 3.° Hector-Marie-Joseph.

Armes : Ecartelé de gueules et d'argent.

COETLOGON, châtellenie et fief de haubert, dans l'évêché de Saint-Brieux, en Bretagne, qui a donné son nom à une ancienne maison de la même province, connue dès la fin du douzième siècle.

I. Eudes DE COETLOGON, est qualifié *chevalier* dans un acte du troisième jour avant Pâques de l'an 1180, par

lequel il fonda, du consentement d'Agnès de Derval, sa femme, pour eux et pour leurs prédécesseurs, un service annuel dans la chapelle de Sainte-Marguerite, dans les bois de Coetlogon; les témoins de cette fondation furent, entr'autres, Pierre, doyen de Porhoet, C. Maniac, Vic. de Ploermel, et Eudes de Plelan, chevalier. Il prend la même qualité dans la donation faite, l'an 1207, de la chapelle de Sainte-Brigitte, en faveur d'un moine de l'abbaye de Paimpont, par Guiomar, seigneur de Merdrignac, Orent, sa femme, et Robin, leur fils; cet acte fut approuvé et autorisé par Pierre, évêque de Saint-Malo. Il eut pour fils :

II. Henri DE COETLOGON, connu par l'acte de partage de la succession d'Eon, fils du comte de Porhoet, passé à Viljegu, entre Raoul, seigneur de Fougères, d'une part, Pierre de Chemillé, seigneur de Blanchesak, et Alienor, sa femme, de l'autre part, vérifié et approuvé par lettres de Jean, duc de Bretagne, données à Ploermel, le samedi après la chandeleur de l'an 1248. Les parties disent dans cet acte, qu'il réserve un *aisnage à louer de monseigneur Henri de Coetlogon*, lequel était mort. Il avait épousé, par contrat passé la veille de la chandeleur de l'an 1239, Marguerite d'Espeaux, dont sont issus :

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° Pierre, dit Perrot, tige de la branche des seigneurs vicomtes de Mejusseaume, baron de Pleugriffet, rapportée en son lieu;
- 3.° Olive, femme de Gilles du Cambout, chevalier, seigneur du Cambout et de Kersalio, fils de Gilbert, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur du Cambout. Elle est nommée avec lui dans un acte de l'an 1266.

III. Jean, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur DE COETLOGON, donna à Robin de Coetlogon, son neveu, la terre du Gué-de-l'Isle, en forme de partage. Il épousa Angélique de Montauban, fille de Pierre, seigneur de Montauban, et de Radegonde de Faon. Il eut de ce mariage :

IV. Amaury, seigneur DE COETLOGON, qui épousa Lucie d'Acigné, dont il eut :

V. Olivier, seigneur DE COETLOGON; nommé en 1419, au nombre des capitaines qui accompagnèrent le comte

d'Etampes, frère de Jean, duc de Bretagne, au voyage de Rouen. Il est qualifié *Sire de Coetlogon*, dans l'assise du *général-parlement*, tenu à Vannes, le 16 octobre 1420, dans lequel le duc de Bretagne reçut le serment de fidélité et confirma l'association de la noblesse contre la maison de Penthièvre. Il accompagna ce prince au voyage d'Amiens, en 1425, et lui prêta nouveau serment de fidélité, avec Jean de Coetlogon, son fils, l'an 1437. (1) Il épousa Nicole de Beaumanoir-Eder, suivant les procédures faites en la cour de Ploermel, contre Jean de Beaumanoir-Eder, son frère, en demande du partage de Nicole, sa sœur. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne de Coetlogon, femme de Raoul de Troveschoar, dont les filles traitèrent avec leur cousin maternel.

VI. Jean, II^e du nom seigneur DE COETLOGON, fit aussi le voyage de Rouen, en 1419, et fut un des commandants des compagnies de gentilshommes, vers Saint-Aubin - du - Cormier, et aux frontières de Normandie, sous les ordres de Richard de Bretagne, comte d'Etampes. Pierre des Fosses lui rendit un aveu le 18 février 1432. Gefroy Rouillé, et Marguerite sa femme, lui en rendirent un autre le 6 avril 1434, et il est qualifié *Monsieur* dans ces deux actes. Il prêta, de nouveau, serment de fidélité au duc de Bretagne, en 1437, et il est qualifié *sire de Coetlogon*, dans la réformation de la noblesse, en 1442. Il épousa Isabeau de la Sauraye, veuve du vicomte de Saint - Denoual, et fille d'Alain de la Sauraye, seigneur d'Uzel, et d'Isabeau de Marchaix. De ce mariage vinrent :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Alain, qui fut partagé comme juveigneur par acte du 5 mai 1513, passé entre Geoffroy de Coetlogon, son neveu, et lui ;
- 3.° Eufraise de Coetlogon, mariée en 1455, avec Amaury de la Moussaye, partagée par son frère, le 13 janvier 1461.

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, t. I^{er}, page 536, et tome II, pages 948, 997 à 1046.

VII. JEAN DE COETLOGON, III^e du nom, seigneur de Coetlogon, reçut un aveu de Jean de Madeuc, seigneur de Guémadeuc, le 24 avril 1470. Olivier de Coetlogon, seigneur de Kerfily, fit une subrogation à son profit, dans le retrait qu'il avait fait de la terre de Guéauduc, vendue par Gilles de Coetlogon, seigneur de Méjusseaume, à Alain, seigneur du Gué - de - l'Isle. Cet acte fut passé à la cour de Ploermel, le 17 juin 1495. Il épousa Louise du Parc de Locmaria, sœur de Jean du Parc, chevalier, seigneur de Locmaria, qui lui fit partage le 16 juillet 1501. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Geoffroy, dont l'article suit ;
- 2.^o Gillette, mariée, par contrat du 17 octobre 1511, à Jean de Boisjan, seigneur de Coelan et de Dagoherie, dont elle était veuve en 1533 ;
- 3.^o Françoise, mariée, par contrat du 18 octobre 1519, avec Alain des Déserts ;
- 4.^o Jacquemine de Coetlogon, femme de N..., seigneur de Borny.

VIII. Geoffroy, seigneur DE COETLOGON, est qualifié *sire de Coetlogon*, dans la réformation de la noblesse de Bretagne, de l'an 1513 ; transigea, le 26 juillet 1514, avec Jean, vicomte de Rohan, pour les prééminences des ville, église et paroisse de la Trinité, en Porhoet ; et conjointement avec sa mère, le 16 octobre 1514, il passa une autre transaction avec Michel de la Vallée, seigneur de la Garenne. Il avait épousé, par contrat du 5 octobre 1505, Anne de Coetmen, fille de Jean, baron de Coetmen, vicomte de Tonquedec, et de Jeanne du Pont. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Julien, dont l'article suit ;
- 2.^o René, seigneur de Laurenan, qui fut partagé par son frère, le 1^{er} février 1537 ;
- 3.^o Jeanne, mariée l'an 1535, à N..., seigneur de Penhoet.

IX. Julien, seigneur DE COETLOGON, et de la Plesse, est qualifié *sire de Coetlogon*, dans les réformations de 1535 et 1549. Il permit, en 1535, à Jean de la Vallée, écuyer, sieur de Lascouet, d'y élever justice patibulaire à deux piliers. Il est dit fils de Geoffroy de Coetlogon, dans un contredit fourni le 5 octobre 1541, par lequel il demanda

le droit naturel d'Anne de Coetmen, sa mère, contre Anne de Montejean, tutrice de Jean, sire d'Acigné; et reçut un dénombrement, le 18 mai 1553, de Louis de la Vallée, seigneur de Lascouet. Il est qualifié *noble et puissant*, dans le contrat de mariage de son fils, qui prend les mêmes qualités. Il avait épousé, par contrat du 17 octobre 1536, Anne le Rouge, fille unique et héritière de Gilles le Rouge, seigneur de Kerberio et de la Lande, président universel de Bretagne, sénateur de Bretagne, et de Jeanne de Romelin. Il eut de ce mariage :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Marguerite, mariée. 1.° à Bertrand de Bréhan, seigneur de Lascouet; 2.° à Jean du Dresnay, chevalier, seigneur de Trobodec ;
- 3.° Françoise de Coetlogon, femme de François de Cahideuc, seigneur du Bois de la Motte, en 1559, capitaine des gentilshommes du diocèse de Saint-Malo ;
- 4.° Louise de Coetlogon, mariée, par contrat du 15 juillet 1559, à Jean le Forestier, seigneur de Kerhuges et de Callac.

X. François, 1^{er} du nom, seigneur DE COETLOGON et de Kerberio, de la Lande, et de la Motte-au-Vicomte, chevalier de l'ordre du Roi, sous Charles IX, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances. Il ne vivait plus en 1570. Il avait épousé, par contrat du 9 mai 1555, Gillette de Coetquen, fille de François, seigneur de Coetquen, et de Françoise Malestroit, dame d'Uzel. Elle reçut partage de Jean, seigneur de Coetquen, son frère, le 12 juin 1562, et ne vivait plus en 1579. De ce mariage sont issus :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Vincent, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après ;
- 3.° Jeanne, femme de Julien Botherel, vicomte d'Apigné, dont elle était veuve en 1591 ;
- 4.° Renée, mariée, 1.° avec Lancelot le Chevoir, chevalier, seigneur de Coetdolan ; 2.° avec Hervé de Parcevaux, seigneur de Mazernon. René de Coet-

logon, son neveu, lui céda, le 16 juillet 1605, la métairie et maison de Bublion.

XI. François, II^e du nom, sire DE COETLOGON, de Kerberio, de la Lande, de la Motte-au-Vicomte, et du Chastel, est ainsi qualifié dans l'acte de tutelle des mineurs de Julien Botherel. Il rendit aveu, le 1^{er} décembre 1586, à René, vicomte de Rohan, et partagea avec Vincent de Coetlogon, son frère, le 5 août 1596. Il avait épousé, par contrat du 15 septembre 1579, Jeanne de Tehillac, dame de Pleugriffet, fille de René, sire de Tehillac, et de Louise d'Espiny. Il en eut :

- 1.^o René, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, seigneur de la Lande, conseiller du Roi, grand prévôt de Bretagne, lieutenant au gouvernement des ville et château de Saint-Malo, en 1643. Il avait transigé avec son frère aîné, le 15 février 1610, et avait eu 20,000 livres pour tous ses droits. Il avait épousé, par contrat du 15 janvier 1616, Marguerite de Tréal, morte le 15 novembre 1622, fille de François de Tréal, chevalier, seigneur du Plessis - Beaubois, de Vauluisant, et de la Grimaudaye, et de Susanne Boutier, de Château-d'Assy. Il en eut Louis de Coetlogon, seigneur de la Lande, de Vauluisant, et de la Grimaudaye, né le 15 décembre 1618, marié avec Charlotte Boutier, *aliàs* Brevel, dont il n'eut qu'une fille, Françoise de Coetlogon, née le 15 septembre 1643, mariée avec Eustache-Joseph-Marie du Han, conseiller au parlement de Bretagne ;
- 3.^o Marie de Coetlogon, mariée, par contrat du 5 novembre 1609, à Roland de la Lande, seigneur du Loup-Tregoumen.

XII. René, sire et marquis DE COETLOGON, obtint, au mois de mai 1622, des lettres du Roi, portant réunion des terres de Coetlogon, de Pleugriffet, de la Lande, du Chastel, de Beaufond, de la Motte - au-Vicomte, et du Gouray, et érection de ces terres en *marquisat*, sous le nom de *Coetlogon*, relevant du duché de Bretagne, et transigea, le 29 juin 1632, avec Jean de Coetlogon, seigneur de Kerberio. Il avait épousé, par contrat du 9 octobre 1605, Gillette de Ruellan, sœur de Guyonne de

Ruellan, femme de François de Cossé, duc de Brissac, pair et grand panetier de France, et fils de Gilles de Ruellan, seigneur du Rocher - Portail, et du Tiersant, et de Françoise Miolais. De ce mariage vinrent :

- 1.° Louis, mort jeune ;
- 2.° Philippe, héritière de sa branche, mariée le 27 mai 1543, à René de Coetlogon, son cousin, vicomte de Méjusseume;
- 3.° Susanne, mariée, en 1625, à Gui le Meneust, seigneur de Brequigny, président à mortier, au parlement de Bretagne;
- 4.° Françoise de Coetlogon, qui épousa Thibaut le Mintier, seigneur de Carmené.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Kerberio.

XI. Vincent DE COETLOGON, seigneur de Kerberio, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri IV, et chevalier de l'ordre de Saint - Michel, second fils de François, 1^{er} du nom, seigneur de Coetlogon, et de Gillette de Coetquen, épousa Catherine de Gourvinec, dont il eut :

XII. Jean DE COETLOGON, IV^o du nom, seigneur de Kerberio, chevalier de l'ordre du Roi, marié, par contrat du 4 novembre 1615, avec Anne de Perrien, fille de Marc, seigneur de Perrien et de Tropont, et de Françoise de Clisson. Il en eut :

XIII. René DE COETLOGON, seigneur de Kerberio, qui épousa, l'an 1644, Sébastienne de la Tronchaye, dont est issu :

XIV. François DE COETLOGON, II^o du nom, chevalier, seigneur de Kerberio, mort en 1689. Il avait épousé, en 1668, Renée de Kerverder, dame de Kerjan, dont il eut :

XV. Jean-Baptiste DE COETLOGON, seigneur de Kerberio, marié, au mois d'août 1696, avec Louise - Françoise-Péronnelle Hingand de Kerisac, dont est issu :

XVI. Jean-Baptiste - François de Coetlogon, seigneur de Kerberio de Kerhuel et de Kerjan, marié, 1.° avec N... de Joisel : 2.° avec N... de Kerninen.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Gué-de-l'Isle, Vicomtes de Mejusseau, Marquis de Coetlogon.

III. Pierre, dit Perrot DE COETLOGON, frère puîné de Jean, sire de Coetlogon, et second fils d'Henri, seigneur de Coetlogon, et de Marguerite d'Espeaux, eut pour partage à vie, les terres du grand et du petit Gué-de-l'Isle, et du Guéauduc, en 1280. Il laissa, d'Alix, sa femme :

IV. Robin DE COETLOGON, qui eut, par accommodement avec Jean, son oncle, en propriété, les terres du grand et du petit Gué-de-l'Isle, et du Guéauduc. Il épousa Perrotte Bodart, fille d'Eon Bodart, seigneur de Coetquelin et de Duhé, et de Guillemette de Bodegat, dont il eut :

- 1.^o Robin, chevalier, seigneur du Gué-de-l'Isle, qui eut un fils, père d'Aliette de Coetlogon, dame du Gué-de-l'Isle, laquelle paraît avoir épousé, vers l'an 1311 ou 1313, Eon de Rohan, fille puînée d'Alain, VI^e du nom, vicomte de Rohan;
- 2.^o Jean, dont l'article suit.

V. Jean DE COETLOGON, écuyer, eut en partage les terres du petit Gué-de-l'Isle et du Guéauduc, et fut seigneur de la Gaudinaye, par son mariage avec Avoise, *aliàs* Hais le Bart, dame de la Gaudinaye, nièce de Guillaume le Bart, chevalier, seigneur de Méjusseau. Il en eut :

VI. Alain DE COETLOGON, seigneur du petit Gué-de-l'Isle, du Géauduc, et de la Gaudinaye, nommé dans l'histoire de Bretagne, parmi les nobles qui, en 1370, avaient des compagnies d'hommes d'armes (1). La sienne servait en Normandie, dans l'armée du connétable Du Guesclin, contre les Anglais. Sa quittance du 14 avril 1371, porte le paiement de 75 livres, à compte sur ses gages; elle est scellée de son sceau, chargé de trois écus-

(1) Dom Lobineau, tome I, liv. XII, page 395.

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME NEUVIÈME

DEUXIÈME PARTIE

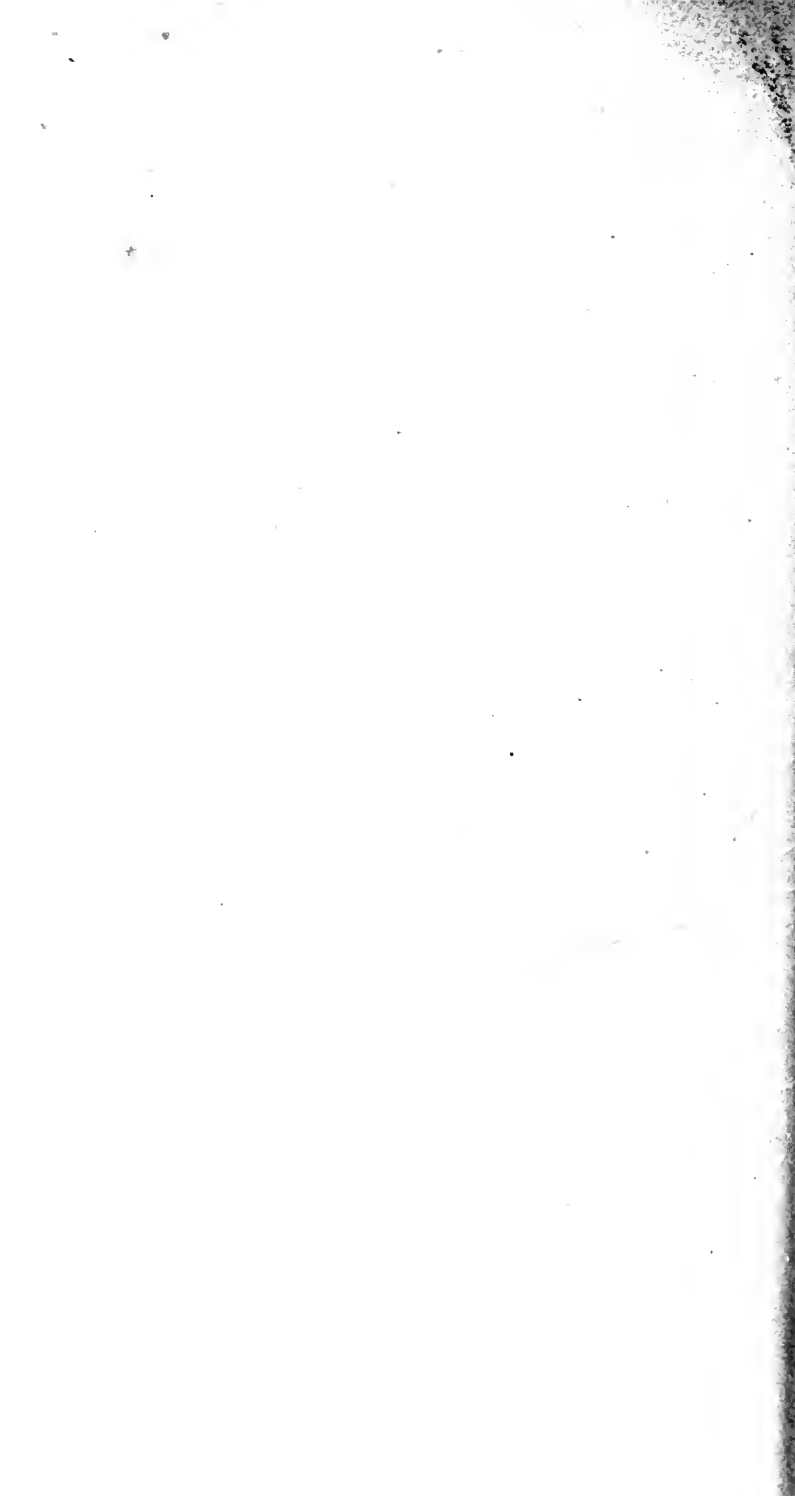


PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

—
MDCCCLXXV



sons d'hermine. Il avait épousé, 1.^o Jeanne Furgon, *aliàs* Fargon de Montorin; 2.^o Jeanne Castin. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Olivier, dont l'article suit ;
- 2.^o Guillaume, écuyer, seigneur du Quillo et de Lezonnet, qui fut arbitre du partage entre les enfants d'Olivier de Coetlogon, son frère, et président universel de Bretagne. Il fonda, en 1452, la chapelle de Sainte-Anne, dans l'église des Carmes de Ploermel, et vivait en 1480. Il avait épousé, 1.^o Catherine Quelen du Broutay, fille de Jean Quelen, seigneur du Broutay, et de Marie de Coetbic; 2.^o Constance Madeuc, veuve de Pierre de Kermené, et fille de Roland Madeuc, seigneur de Guémadeuc, chevalier, chambellan du duc de Bretagne, et de Marie Goyon. Il eut de ce mariage :

A. Jean de Coetlogon, seigneur de Lezonnet, nommé dans une montre faite dans l'évêché de Saint-Malo, sous la paroisse de Loyat, en 1479, où il comparut pour son père, en équipage d'homme d'armes, avec deux archers et un page. Il eut pour fils :

- a. Bertrand de Coetlogon, seigneur de Lezonnet et du Quillo, écuyer, qui était encore mineur lorsqu'il épousa Jeanne de Guermeur, *aliàs* de Kermené, dont il eut Jacqueline de Coetlogon, mariée à Jacques le Prestre, écuyer, seigneur de la Loyère, lequel s'obligea, par le contrat de mariage, à quitter ses armes, pour prendre celles de sa femme ;
- b. Jean de Coetlogon, seigneur du Quillo, écuyer, nommé dans la réformation de Bretagne, en 1513. Il comparut, pour sa mère, à la convocation du ban de 1520, où il lui fut commandé d'avoir un page, et de faire selon sa richesse. Il fut tuteur de Jacqueline de Coetlogon, sa nièce.

B. Olivier de Coetlogon, seigneur de Coetlogon, et de Kerfily, qui fut, en 1487, procureur-

général de Bretagne, puis ambassadeur à Rome et en Angleterre. Il retira, en 1494, la terre du Guéauduc, vendue par Gilles de Coetlogon, à Alain de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle. Des mémoires lui donnent pour femme, Marie Philippot, laquelle étant restée veuve sans enfants, se remaria à Vincent du Bois de la Salle, seigneur de Moedic.

Du second lit :

- 3.^o Yves, auteur de la branche des seigneurs de la Bourdelaye. Il est qualifié seigneur du même lieu, dans un acte de l'an 1427, et est nommé en cette qualité, dans la réformation de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, en 1430. Il épousa Isabeau de Roissan, *aliàs* de Rouesean, dont :
- a. Guillaume, seigneur de la Bourdelaye, conseiller du parlement de Bretagne, marié avec Rouline Mareuil, fille de N. Mareuil, écuyer, et d'Isabeau de Beauquin. Elle épousa, en secondes noces, le seigneur de Motteville. Guillaume de Coetlogon en eut Michel, mort sans postérité ;
 - b. Jeanne de Coetlogon, mariée, 1.^o à Jean de la Roche, écuyer, seigneur du Cahier ; 2.^o à Pierre le Prestre ;
 - c. N... de Coetlogon, chambellan du duc de Bretagne, en 1454 ;
 - d. Jean de Coetlogon, chevalier, seigneur du Breuil, qui épousa N... de Bréhan ;
 - e. N... , fondatrice du couvent des Cordeliers de Savenay, dans le comté Nantais ;
 - f. Jeanne de Coetlogon, nommée parmi les demoiselles auxquelles on donna des bijoux, aux noces de M. le comte de Penthièvre, par mandement du 10 septembre 1431. Elle était l'une des demoiselles de Marguerite, duchesse de Bretagne, qui lui légua deux cents écus neufs, par son testament du 22 septembre 1469, et en 1487, on lui donna congé pour aller traiter de la rançon du seigneur de Cheruel, son mari, prisonnier en France ;

- 4.° Bertrand, archidiacre de Porhoët, chanoine de Rennes ;
- 5.° Marguerite, femme de Bertrand, chevalier, seigneur de Saint-Gilles et du Moulin Tison ;
- 6.° N.... de Coetlogon, femme d'Olivier de Béthani.

VII. Olivier DE COETLOGON, seigneur du Guéauduc, de la Gaudinaye, et de Méjusseume, par son mariage, avait été écuyer de François I^{er}, duc de Bretagne. Pierre II^e et ses successeurs, lui conservèrent ce titre dans tous les actes. Le duc François I^{er} le nomma, en 1457, l'un des exécuteurs de son testament, après l'avoir envoyé en ambassade en France, ès années 1452, 1453, et 1456. Il fut fait chevalier de l'Hermine en 1454, et le duc François II le pourvut, le 1^{er} septembre 1460, de l'office de premier président de la chambre des comptes de Bretagne. Il était mort en 1467. Pierre, duc de Bretagne, lui avait accordé la permission de faire dresser justice patibulaire à trois piliers, dans les terres de Méjusseume et de la Gaudinaye, et de fortifier le manoir de Méjusseume, par lettres données à Rennes, le 24 juin 1454, et confirmées par lettres du duc François, en 1458 (1). Il avait épousé, par contrat du 6 janvier 1442, Jeanne le Bart, dame de Momean, fille de Jean le Bart, chevalier, seigneur de la Jaunaye et de Méjusseume, et de Jeanne Hattes. Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp, fils du duc de Bretagne, et Françoise d'Amboise, sa femme, donnèrent, en faveur de ce mariage, par acte du même jour, à Olivier de Coetlogon, *son cher et ami écuyer et conseiller*, et à sa femme, qualifiée *cousine de la très-chère femme et compagne de Pierre de Bretagne*, deux cents livres de rente perpétuelle en fief noble sur leurs acquets au duché de Bretagne. Elle se remaria à Thomas de Kéraret, prévôt de l'hôtel du duc de Bretagne, et fut dame d'honneur de la duchesse de Bretagne. Elle laissa de son premier mariage :

- 1.° Bertrand, vivant en 1467. Il épousa N... de Bodegat, et mourut sans postérité ;
- 2.° Gilles, dont l'article suit ;

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, t. 1^{er}, pages 651, 657, 663, 665, 676, 683, 687, et 737.

- 3.^o Robert , abbé de Saint-Méen de Galles, mort en réputation de sainteté ;
- 4.^o Gilles, le jeune, abbé de Saint-Jean des Prez, puis de Paimpont ;
- 5.^o Mathurin, ou Mathelin, partagé en 1483 ;
- 6.^o Marguerite, mariée à Briant de Châteaubriant-Beaufort, seigneur de l'Epineraye, lequel prit les armes de Coetlogon, par conventions matrimoniales. Ils transigèrent, conjointement avec Gilles de Coetlogon, le 18 octobre 1482, et en reçurent partage, le 5 mars 1483.

VIII. Gilles DE COETLOGON, seigneur de Méjus-seaume et de la Gaudinaye, chevalier, conseiller et chambellan de François II, duc de Bretagne, et d'Anne, son épouse, puis des rois Charles VIII et Louis XII, obtint, le 23 octobre 1479, un jugement et des lettres-patentes de François, duc de Bretagne, à Redon, signées par le duc, à la relation de son conseil, par lesquelles il gagna son procès contre Jean, sire d'Acigné, au sujet de ses armes dans l'église du Rhu, que le sire d'Acigné avait fait briser et bisser. Il y fut déclaré que Gilles était reconnu pour être issu *du sang et ligne* de la maison de Coetlogon, *très-noble et ancienne du pays et duché de Bretagne*. Il servait, le 8 août 1487, avec un homme d'armes et treize archers de sa compagnie, et était prévôt des maréchaux de la province de Bretagne, en 1490, 1491, et 1501. Il avait épousé 1.^o Marguerite de Penhouet, fille de Guillaume de Penhouet, chevalier, seigneur de Kerimel et de Coetfric et de Beatrix de Coetmen. Elle fut mariée par contrat de l'an 1479; Jean de Penhouet, son frère, lui céda pour partage, le 17 mai 1483, le manoir et la métairie du Dannoet, avec ses appartenances, dans les paroisses d'Ivias, de Kerilis et de Plouesec; 2.^o Jeanne de la Lande, qui était veuve, le 17 juin 1505, époque à laquelle elle reçut son douaire des enfants du premier lit de son mari qui furent :

- 1.^o Guyon, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, écuyer, chargé, par procuration de son frère, d'assigner le douaire de Jeanne de la Lande, leur belle-mère, ce qu'il fit, par actes des 1^{er} et 17 juin 1505 ;
- 3.^o Jacques, écuyer, qui rendit un aveu avec

Guyon, son frère, le 26 novembre 1509, et un autre aveu, le 21 août 1535;

- 4.° Bertranne de Coetlogon, qui épousa Pierre Glé, seigneur de la Benneraye et de la Coetardaye.

IX. GUYON DE COETLOGON, écuyer, seigneur de Méjusseume et de la Gaudinaye, est qualifié *noble et puissant*, dans l'acte de transaction passé entre René, son fils, et Françoise le Rouge, sa femme, le 25 décembre 1505, avec Pierre Glé, écuyer, seigneur de la Benneraye, mari de Bertranne de Coetlogon. Guyon, par cette transaction, représentait Gilles, son père, pour acquitter ce à quoi était tenu Olivier de Coetlogon, son aïeul, envers Jeanne de Coetlogon, sa nièce, fille des seigneur et dame de la Bourdelaye. Il est qualifié *messire et chevalier*, dans un aveu rendu par Jacques de Crussol, le 13 septembre 1494. Il en rendit un, conjointement avec Jacques de Coetlogon, écuyer, son frère, le 26 novembre 1519. Il vivait encore le 17 octobre 1522, lorsque Renée de Châteaubriand, femme de Jacques de Clere, seigneur de Neuville, donna procuration pour transiger sur ses droits, à cause de Marguerite de Coetlogon, sa mère, avec Guillaume de Châteaubriant, son frère aîné, et Guillaume de Coetlogon, seigneur de la Gaudinaye et de Méjusseume. Il avait épousé 1.° par contrat du 26 juin 1486, Patrice de Viesque, fille de Médard, seigneur de Viesque, de la Verrerie et de la Chasseloire, et de Françoise le Porc; 2.° Hélène de Bonenfant, dont il n'eut point de lignée, fille de René de Bonenfant, chevalier, et d'Isabeau de Beaumanoir. Elle se remaria 1.° à Guillaume de Rosniven; 2.° à Jacques de Mathefelon. Guyon de Coetlogon eut, de sa première femme :

X. RENÉ DE COETLOGON, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Méjusseume, de la Gaudinaye, de Viesque, de la

On trouve Richard de Coetlogon, qui rendit un aveu le 2 septembre 1549, et un autre aveu d'un fief assis en la paroisse de Thony, en Normandie, le 8 février 1550.

Louis de Coetlogon, rendit aveu, pour le même fief, avec Jacques de la Motte, seigneur de Saint-Maurice et de Thony, héritier, à cause de demoiselle Isabeau de Coetlogon, sa femme, bisaïeule de la comtesse de la Roche-Aymon, du surnom de Pian-

Verrerie, d'Ancremel, de la Chasseloire, et de Kerveguen, par sa femme, était tuteur de son fils en 1536. Il avait épousé, par contrat du 20 juillet 1513, Aliette le Rouge, dame d'Ancremel et de Kerveguen, fille aînée et principale héritière de François le Rouge, seigneur de Guermeur, d'Ancremel et de la Roche-Tanguy, et de Guillemette Loz de Kergoaton. Il en eut :

- 1.° Yves, vicomte de Méjusseume, et châtelain de la Gaudinaye, par érection de l'an 1570, seigneur de l'Espran, de Viesque, de la Verrerie et de la Chasseloire; il vendit la terre de l'Espran, le 20 octobre 1540. Il avait épousé, par contrat du 14 mai 1538, Marguerite de Porçon, dame de Porçon et des Carres, fille de Gilles, seigneur de Porçon, et de Radegonde de Bourgneuf, dame de Montjardin et de Balanzac. Il eut de ce mariage: Marie de Coetlogon, dame de Méjusseume, de la Gaudinaye, etc., mariée 1.° à François du Gué, seigneur de Servon, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Rennes, guidon de la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Etampes, en 1555 et 1560; 2.° par contrat du

cour. Il y avait dans l'église de Saint-Sulpice de la paroisse de Thony, doyenné de la Croix, diocèse d'Evreux, deux mausolées, l'un de Richard de Coetlogon, et l'autre de Marguerite de Pillavoine, son épouse. Voici leur épitaphe :

- « Richard de Coetlogon à vertus asservy,
- » Jadis sieur de Tosny, après avoir servy
- » Le grand François premier, second Henry, François,
- » Même Charles neufvième, puissans rois des Gaulois,
- » Durant les guerres et paix, tant en fort que campagne,
- » Comme vaillant guerrier qui en rien ne s'épargne,
- » Et de maître d'hôtel très-singulier et bon,
- » Le sieur illustrissime cardinal de Bourbon,
- » L'an mil cinq cens soixante et six,
- » Quinzième jour d'octobre il décéda et fait séjour icy,
- » De Coetlogon étoit maison noble et insigne,
- » Retenant des Troyens le très-belliqueux signe.
- » Marguerite de Pillavoine ici repose aussi,
- » Dame très-vertueuse et son époux aussi;
- » Prions donc, ô passans, que Dieu pardon leur face,
- » Et que là haut ès cieux il les reçoive et place. »

27 avril 1583, à René de Tournemire, baron de la Hunaudaye, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant - général de la Haute - Bretagne, et des armées du Roi en cette province, mort en 1590. Après la mort sans enfants de René de Tournemire, leur fils, les terres de Méjusseume et de la Gaudinaye retournèrent à François de Coetlogon, fils de Noel ;

2.° Noel, dont l'article suit ;

3.° Jacques, dit le *Capitaine la Lande*. Il vainquit en duel, don Alphonse Simonetto, pendant les guerres d'Italie, et mourut sans postérité, étant lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du sénéchal d'Armagnac.

XI. NOEL DE COETLOGON, seigneur d'Ancremel, de Kerveguen, de Penenver et de Plouvigné, par le partage fait avec son frère aîné, le 27 octobre 1555, fut capitaine et gouverneur des ville et château de Morlaix, pendant les tems de la ligue. Il épousa, par contrat du 24 janvier 1562, Marie de Goesbriant, fille de François, seigneur de Goesbriant, chevalier, et de Françoise de Coatredez. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, chevalier, seigneur de Kerveguen, qui transigea pour les biens de sa mère, le 31 mai 1580, et ne vivait plus, ainsi que sa femme, en 1606. Il avait épousé Claudine du Perrier, fille de Claude du Perrier, chevalier, seigneur du Bois-Guérin. Il en eut Claude de Coetlogon, morte en 1609, sans avoir été mariée, étant sous la tutelle de son aïeule maternelle ;

2.° François, dont l'article suit ;

3.° Jean, seigneur de Kerhuel, de Lescrech, etc., né en 1565. Il purgea les biens de sa mère, le 28 août 1610, et son frère lui céda, pour toute prétention sur la succession de leur père, le *convenant* de Kerscao, en la paroisse de Plestein, par acte du 19 mars 1614. Il épousa Marie de Guicarnon, fille de N... de Guicarnon, et de N... de Tournemine. Elle fut mère de François de Coetlogon, seigneur de Pontlo, de Coatudéal et de Lescrech, marié avec Gillette Mahé de Kermorvan, dont il a eu : — 1.° Alain, seigneur de

Pontlo, etc., qui épousa N... de Boiséon, mère de N... de Coetlogon, seigneur de Pontlo, qui a eu plusieurs filles ;

- 4.^o Marguerite, mariée, en 1582, avec Jacques de Boberil, écuyer, seigneur de la Guichardaye, fils aîné de Vincent de Boberil, écuyer, et de Françoise du Magne.

XII. FRANÇOIS DE COETLOGON, chevalier, seigneur d'Ancremel, de Kerveguen, et de Penenver, puis, vicomte de Méjusseume, châtelain de la Gaudinaye, et seigneur de l'Espran, par la mort de René de Tournemire, baron de la Hunaudaye, son petit-neveu, fils de Marie de Coetlogon, sa nièce, est qualifié de chevalier de l'ordre du Roi, dans le contrat de son second mariage, en 1632. Il avait testé avec sa première femme, le 18 octobre 1617. Il avait épousé, 1.^o par contrat du 29 juin 1595, Marie de la Lande, dame de Kerbriac, *aliàs* de Kerbrat et de Tresevanou, fille et principale héritière d'Alain de la Lande, seigneur de Penevern, *aliàs* de Penanguern, et d'Anne de Guingamp, dame de Keraubois; 2.^o par contrat du 9 mars 1632, Jeanne de Cressolles, dame douairière de Kéryvon, de Kernabaçon, et de Kerazau, propriétaire de Coetquis. Du premier lit sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o François, mort ecclésiastique ;
- 3.^o Jean, seigneur de l'Espran, mort capucin ;
- 4.^o Annet, mort sans enfants de Marie de Coetancourt, sa femme ;
- 5.^o Claudine, mariée, par contrat du 12 juillet 1621, à Jean de Boisgelin, chevalier, seigneur du Plessis Kersalion. Elle fut partagée par ses père et mère, le 29 juillet 1624, et était veuve, en premières noces, de Charles Fleuriot, seigneur de Kerloet ;
- 6.^o Collette de Coetlogon, mariée, par contrat du 18 février 1626, avec Gui de Gualéz, seigneur de Mezobran et de Kermorvan, veuf de Jalanne de Rosmar.

XIII. LOUIS DE COETLOGON, chevalier, vicomte de Méjusseume, châtelain de la Gaudinaye, seigneur de l'Espran, de Kerveguen, d'Ancremel et de Penenver, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne, le 6 novembre

1623. Il avait épousé, par contrat du 28 novembre 1613, Louise le Meneust, fille de René le Meneust, seigneur de Brequigny, président à mortier au parlement de Bretagne, et de Denise Marcel. De ce mariage vinrent :

- 1.° René, chevalier, marquis de Coetlogon, vicomte de Méjusseume, baron de Pleugriffet, châtelain de la Gaudinaye, des Mottes-au-Vicomte, de la Lande, etc., lieutenant de Roi en la haute Bretagne, gouverneur de Rennes, au mois de novembre 1657. Il fut fait conseiller d'état d'épée, en 1658; avait servi avec distinction dans les armées du Roi, commandées par le prince de Condé, pendant la minorité du Roi Louis XIV. Le marquis de Coetquen et lui furent nommés, par les états de Bretagne, députés de cette province aux états généraux qui devaient se tenir. Il eut, deux fois, la grande députation en cour, et fut nommé par le Roi, en 1667, pour tenir les états de cette province. En 1674, l'armée navale de Hollande, ayant fait descendre un corps de troupes à Belle-Isle, le marquis de Coetlogon y passa, accompagné de deux cents gentilshommes, avec lesquels, secondé des troupes de la garnison et des milices de l'Isle, il força les Hollandais de s'embarquer avec perte : et les mêmes troupes étant revenues dans cette isle, il y passa, une seconde fois, avec le même corps de noblesse, et les en chassa. Il avait été pourvu, en 1658, de la lieutenance de Roi dans les quatre évêchés de la haute Bretagne, et mourut le 27 avril 1683. Il avait épousé par contrat du 25 mai 1643, Philippe de Coetlogon, sa cousine, fille aînée et héritière de René, sire et marquis de Coetlogon et de Gillette de Ruellan. Il eut de ce mariage :

- A. René-Hyacinthe, marquis de Coetlogon, lieutenant de Roi de la haute Bretagne, en survivance de son père, le 4 août 1663, gouverneur de Rennes, le 7 du même mois. Il servit, en qualité de capitaine, dans le régiment Dauphin, infanterie, et ensuite, en la même qualité, dans les régiments de Montrevel et de Bartillat, cavalerie; se trouva,

entre autres occasions, au combat de Senef, en 1674; laissa sa compagnie, l'an 1683, à son fils, pour faire les fonctions de la charge de lieutenant de Roi en la haute Bretagne, vacante par la mort de son père. Il avait eu la grande députation de la noblesse de cette province, en cour, et mourut au mois d'octobre 1692. Il avait épousé, le 3 juillet 1664, Péronnelle-Angélique de la Villelëon, héritière de Bois-Feuillet, fille de Mathurin de la Villelëon, seigneur de Bois-Feuillet et d'Anne de Visdelou. Elle était remariée à Jean du Parc, le 17 mai 1694, et mourut en 1729. Elle eut de son premier mariage :

- a. René-Gabriel, capitaine de cavalerie, en 1683, mort à Verdun, en 1686, sans avoir été marié ;
 - b. Suzanne-Guyonne, marquise de Coetlogon, mariée à Philipe-Gui de Coetlogon, son cousin, morte au mois de juin 1714.
- B. Louis-Marcel, évêque de Saint-Brieux, ensuite de Tournay et abbé de Begar, mort le 18 avril 1707 ;
- C. Anne-Marie, mariée à Jean-Joseph de Tournemine, chevalier, baron de Campsillon, fils de René de Tournemine, baron de Campsillon, et de Renée de Peschart ;
- D. Louise-Philippe, fille d'honneur de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, mariée à Louis d'Ogier, marquis de Cavoye, grand maréchal-des-logis de la maison du Roi, dont elle resta veuve, et mourut à Paris, le 31 mars 1729. Par son testament, elle nomma les pauvres de la paroisse Saint-Sulpice, ses légataires universels, fonda, à perpétuité, dans cette église, un service annuel pour le Roi Louis XIV, la Reine Marie-Thérèse et le Dauphin, leur fils, en reconnaissance des bienfaits qu'elle et son mari en avaient reçus, et laissa 40,000 livres pour le bâtiment de cette église. Les héritiers du maréchal de Coetlogon, transigèrent avec

le curé de Saint-Sulpice et les marguilliers de cette paroisse, en 1729, au sujet de ces legs.

2.° Sébastien, chevalier, vicomte de Méjusseume, d'abord capitaine de cavalerie dans le régiment le *Grand-Maitre*; puis, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Rennes. Il épousa Michelle le Liépvre, fille de N.... le Liépvre, seigneur du Val, dont il eut :

a. N.... de Coetlogon, mort religieux :

b. Jacques-Florimond, vicomte de Méjusseume, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu page de la grande écurie, le 1^{er} janvier 1678; puis, mousquetaire, enseigne, lieutenant et capitaine de vaisseau. Il mourut en Amérique, d'une blessure qu'il reçut au siège de Carthagène, où il commandait un navire de l'artillerie, sous les ordres du sieur de Pointis, chef de cette expédition, en 1697;

c. François, prieur de Locrenan et de Montcontour;

d. N...., femme de N..... de Leslin, seigneur de l'Honoré;

3.° François de Coetlogon, évêque de Quemper. Les états de Bretagne chargèrent, en 1666, leurs députés en cour, de demander au Roi la co-adjutorie de ce diocèse, pour François, abbé de Coetlogon; il fut sacré la même année, et mourut en 1706;

4.° Gui, dont l'article suit;

5.° Louis, chevalier, vicomte de Loyat, châtelain de la Gaudinaye, seigneur de la Burlière et de Pandonnet, qui servit dans les guerres d'Italie, et fut partagé par son frère aîné, le 29 juin 1667. Il épousa Marguerite Auvril, fille de Maurice Auvril, seigneur de la Chauvière et de la Burlière, conseiller au parlement de Bretagne, et de Marguerite de Bonvoisin. Il eut de ce mariage :

A. René - Charles-Elisabeth, vicomte de Loyat, châtelain de la Gaudinaye, syndic général des états de Bretagne, qui fut reçu page de la grande écurie du Roi, le 1^{er} janvier 1690; servit depuis en qualité de mousquetaire, et

s'est trouvé aux sièges de Mons et de Namur. Il est mort le 19 février 1734, âgé de 60 ans. Il avait épousé Anne Auvril de la Roche, fille unique de René Auvril, seigneur de la Roche, et de Geneviève Menardo. De ce mariage sont issus :

- a. Louis, *dit* le comte de Coetlogon, d'abord lieutenant dans le régiment du Roi, puis cornette de la seconde compagnie des mousquetaires, en 1730, successivement lieutenant-général des armées du Roi, et commandeur de Saint-Louis, marié, le 27 février 1736, avec Anne-Marie-Madelaine Johanne de la Carre de Saumery;
 - b. Emmanuel-Louis, capitaine d'une compagnie de dragons dans le régiment de Mestre-de-Camp-général, en 1730, brigadier des armées du Roi, marié 1.^o avec Thomasse-Céleste-Esther Rivié, morte le 18 novembre 1744; 2.^o avec Charlotte-Louise de Ségur, fille du président de ce nom. Il a eu du premier lit : Emmanuel-Etienne-Maurice de Coetlogon;
 - c. Emmanuel-Marie, *dit* le chevalier de Coetlogon, garde-marine, puis, enseigne et lieutenant de vaisseau, en 1730, ensuite, capitaine;
 - d. René-Anne-Elisabeth, abbé de Saint-Mesmin, près de Châlons-sur-Marne.
- B. Jean, mort ecclésiastique;
- C. Philippe-Louise de Coetlogon, mariée à Jean-François de Keraly, seigneur du Fau et du Chesnay-Piglaye, conseiller au parlement de Bretagne;
- 6.^o Jean, grand-vicaire de Quemper, mort recteur de Roson;
- 7.^o Alain-Emmanuel, marquis de Coetlogon, maréchal et vice-amiral de France, chevalier des ordres du Roi, conseiller au conseil de marine, après la mort de Louis XIV, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine-général des mers occidentales, par commission du Roi

d'Espagne. Il naquit en 1646; fut enseigne dans le régiment Dauphin, en 1668, passa du service de terre, dans la marine, en 1670, en qualité d'enseigne de vaisseau; fut fait lieutenant en 1672, et capitaine, le 26 janvier 1675. Il se trouva à onze batailles navales. Dans le combat qui fut donné dans la rade de Palerme, l'an 1676, son vaisseau fut un des dix qui attaquèrent une des têtes de l'armée ennemie, qui fut mise en désordre, et poursuivie par l'armée de France, qui fit périr plusieurs de ses vaisseaux. Pendant la guerre de Sicile, il fut chargé de l'exécution de plusieurs entreprises; à l'attaque de la ville et du château d'Agouste, il fit rendre une forteresse et la ville de Barlet, dans la Pouille, où il brûla un vaisseau de guerre et plusieurs navires marchands, sous l'artillerie de la place. En 1686, commandant un vaisseau de 44 canons, dans l'entrée de la Méditerranée, il rencontra, entre Gibraltar et la ville de Malaga, deux navires de guerre espagnols, l'un de 56 canons et l'autre de 44, qu'il combattit sur le refus qu'ils firent de saluer le pavillon du Roi, et les obligea de se retirer la nuit, sous la place de Malaga, sans allumer les feux ordinaires, à leur poupe. L'année suivante, il se rendit maître, à l'abordage, d'un vaisseau algérien; en 1668, il se trouva au bombardement d'Alger, sous les ordres du maréchal d'Estrées; et, dans la même année, étant au combat de Bantry, en Irlande, sous les ordres du maréchal de Châteaurenault, le feu prit à son vaisseau et fit sauter, à la mer, plus de 30 personnes, sans que cet accident l'empêchât de continuer à combattre. Il fut fait chef d'escadre, le 1^{er} novembre 1689, au combat de la Hougue, où il servait en cette qualité. L'an 1692, il secourut le vaisseau amiral, commandé par le comte de Tourville, qui était en grand danger. Il brûla, en 1694, deux vaisseaux de guerre dans le port de Gibraltar, et s'empara de plusieurs navires marchands qui se trouvaient sous la forteresse de cette place; fut fait lieutenant-général des armées navales, le 1^{er} juin 1701, et servit en qualité de capitaine-général pour le Roi d'Espagne, dans

l'Amérique française. En 1703, il prit, avec cinq vaisseaux qu'il commandait, cinq vaisseaux de guerre hollandais, à la côte de Portugal; servit, en qualité de vice-amiral du corps de bataille, dans le combat rendu sous les ordres du comte de Toulouse, devant Valesmagne, contre l'armée d'Angleterre et de Hollande, en 1704; commandait, en 1705, une escadre de dix-sept vaisseaux; fut fait conseiller au conseil de marine, en 1715, reçu vice-amiral du Levant, le 18 novembre 1716; et nommé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, la même année. Le Roi, en considération de tant de services, le nomma chevalier de ses ordres, en 1724, et fut reçu le 3 juin de la même année. Ce prince lui envoya le bâton de maréchal de France, le 1^{er} juin 1730. Il mourut le 7 du même mois, âgé de 83 ans et demi, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice. Il a eu l'honneur d'avoir la grande députation de la noblesse des états de Bretagne;

- 8.^o Marie, religieuse à la visitation de Saint-Melaine, à Rennes, morte jeune :
- 9.^o Louise-Emmanuelle de Coetlogon, morte à l'âge de 88 ans, religieuse au même couvent.

XIV. Gui de COETLOGON, doyen des conseillers du parlement de Rennes, syndic-général des états de Bretagne, épousa 1.^o N.... Bonier, dont il n'eut point d'enfants; 2.^o par contrat du 24 février 1664, Louise Gatechair, fille unique et héritière de Louis Gatechair, écuyer, seigneur du Rouvroy, et de Perine-le-Maczon. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Anne-François, archidiacre de Quemper, mort en 1705;
- 2.^o Philippe-Gui, marquis de Coetlogon, par sa femme, servit, d'abord, en qualité de mousquetaire du Roi, puis, de guidon et d'enseigne de la compagnie des gendarmes écossais. Il se trouva aux batailles de Staffarde et de la Marsaille. Il avait été syndic-général des états de Bretagne, et mourut d'apoplexie, encore jeune, au mois d'octobre 1709. Il avait épousé, par contrat du 17 mai 1694, Susanne-Guyonne,

marquise de Coetlogon, fille unique de René-Hyacinthe, marquis de Coetlogon, et de Peronnelle - Angélique de la Villelén. Il eut de ce mariage :

A. François, religieux bénédictin de Clugny ;

B. César - Madelaine, marquis de Coetlogon, vicomte de Méjusseaume, baron de Pleugriffet, seigneur de Launay-Guen, de l'Espran, etc. Il servit, dès l'âge de 21 ans, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Berwick, sur les frontières d'Espagne, en 1719 et 1720 ; fut fait mestre - de - camp, et se distingua aux sièges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, où il fut blessé. Il fut nommé syndic-général des états de Bretagne. Il avait épousé, par contrat du 26 avril 1721, Catherine Claude le Borgne - d'Avaugour, fille de Joseph - François le Borgne, seigneur de Rocamelin, et de Catherine-Ursule du Bahuno, dont sont issus entre autres enfants :

a. Alain - Emmanuel-Hyacinthe-César, né en 1722 ;

b. Perrine-Catherine - Marie, morte sans alliance ;

C. Jean, chevalier de Malte, qui se noya en 1725, sur un vaisseau du Roi ;

D. Philippe, religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Sens ;

E. Charlotte-Elisabeth de Coetlogon, mariée à Joseph de Lentillac, dit le comte de Cleguenec ;

3.° Charles - Elisabeth, dont l'article suit :

XV. Charles - Elisabeth DE COETLOGON, chevalier, seigneur de Romilli, épousa au mois de juin 1722, Marie-Françoise de Veteris-du - Revest, fille de Scipion de Veteris, seigneur du Revest, et de Mithilde Priouli, noble vénitienne. Il en eut :

1.° Alain-Emmanuel-Félicité, dont l'article suit ;

2.° Agathe-Françoise, née le 28 octobre 1725, mariée à M. le comte de Sabran ;

3.° Elisabeth-Marie née le 5 juin 1726, abbesse à Notre-Dame de Moutons, au diocèse d'Avranches.

XVI. Alain - Emmanuel - Félicité, marquis DE COET-

LOGON, né le 1^{er} avril 1743, officier au régiment du Roi, avec lequel il a fait plusieurs campagnes; premier aide-de-camp de monseigneur le comte de Clermont, prince du sang; mourut à Turin, en Piémont, en 1800. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1764, Bernarde-Thérèse - Marguerite-Eugénie de Roy-de-Vacquièrre, dame pour accompagner S. A. R. Madame, comtesse d'Artois. Elle émigra avec cette princesse, qui l'honora de sa constante amitié pendant près de 25 ans qu'elle lui resta attachée. Elle ne la quitta jamais pendant sa longue et pénible émigration; a eu la douleur de lui fermer les yeux au mois de juin 1807, à Gratz en Styrie. Elle est morte à Aix, le 4 juin 1811, ayant eu de son mariage :

- 1.° Emmanuel de Coetlogon, né le 27 juin 1768, décédé;
- 2.° Alain, marquis de Coetlogon, né le 21 septembre 1769;
- 3.° Jean-Baptiste-Félicité, dont l'article suit.

XVII. Jean - Baptiste-Félicité, comte DE COETLOGON, né le 22 août 1773, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre noble de Hohenlohe; a émigré; a fait les campagnes de l'armée des princes, en 1792, et depuis a été nommé de la suite de S. A. R. Madame, comtesse d'Artois, qu'il a constamment suivie jusqu'à sa mort. Il a épousé, le 21 juillet 1805, Marie - Anne - Charlotte - Constance de Clugny, fille de M. le vicomte de Clugny, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de plusieurs ordres. Il a de ce mariage :

- 1.° Alain-Louis-Félicité-Hypolite de Coetlogon, né le 27 septembre 1806, élève de l'école royale de Saint - Cyr;
- 2.° César - Bernard - Alfred de Coetlogon, né le 15 août 1810;
- 3.° Louis-Félicité-Emmanuel de Coetlogon, né le 9 août 1814;
- 4.° Marie-Caroline - Eugénie de Coetlogon, née le 8 mai 1808, élève de l'école royale de Saint-Denis;
- 5.° Justine-Constance-Félicité de Coetlogon, née le 8 mars 1816.

Armes : De gueules, à trois écussons d'hermine.

FORTIA CHAILLI, *d'Urban, de Montréal, de Piles*, en Touraine, à Paris, en Languedoc, à Avignon, au comté Venaissin, et en Provence; maison ancienne, originaire de Catalogne, dans le royaume d'Aragon, où elle florissait dès le douzième siècle. Nous allons donner la généalogie de cette maison; principalement d'après l'histoire qui en a été publiée en 1808, à Paris; il en résulte qu'elle est une des plus anciennes de Catalogne (1); elle y a donné son nom à un château situé dans l'Ampourdan, sur les bords du golfe de Roses.

En 1113, deux frères, seigneurs de Fortia, accompagnèrent Raimond-Bérenger, lorsqu'il vint se mettre en possession de la Provence et du Gévaudan.

Pierre de Fortia fut un des seigneurs catalans qui se signalèrent le plus sous le règne et dans les guerres de Jacques I^{er}, dit *le Conquérant*, roi d'Aragon; il vivait en 1229 et 1236 (2).

Philippe de Fortia, général des troupes de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, en Provence, se distingua dans toutes les guerres de ce prince, et vivait en 1246 (3).

I. Bernard (4) dit le chevalier DE FORTIA, descendant de Philippe de Fortia, général des armées du roi Jacques I^{er}, se signala dans les guerres de don Pèdre IV, roi d'Aragon, contre le reste des Infidèles qui occupaient l'Espagne, et qu'il vint à bout d'en chasser. Il épousa Francisca N..., dont il eut :

- 1.° Bernard II, dont l'article suit;
- 2.° Sibille de Fortia, née au château de Fortia, en 1352, mariée, 1.° à don Artal de Foces; 2.° le 10 janvier 1381, à don Pèdre IV, roi d'Aragon (5),

(1) C'est ce qu'on lit dans le *Sermo del serenissim senyor don Jaume second, rey de Arago*, imprimé à Barcelonne en 1602 p. 68.

(2) Annales de Catalogne, par Félix de la Pegna, tome II, livre 2, chapitre xiv, page 69.

(3) Nouvel Etat de Provence, Avignon, sans date, p. 74.

(4) *Sermo, etc.*, comme ci-dessus, p. 56.

(5) L'art de vérifier les dates, Paris, 1783, tome I, pages 755 et 756; Chronique de Carbonel, fol. 200.

dont elle eut les infants don Jacques et don Ferdinand , et une fille , nommée Isabelle , qui fut mariée , le 28 juin 1407 , avec don Jacques II , roi d'Aragon , dernier comte d'Urgel.

II. Bernard II DE FORTIA, naquit au château de Fortia, en 1352 , et, après la mort de son père , fut généralissime des armées du Roi. Thomich (1), dans sa généalogie de la maison royale, qui se trouve en tête des Constitutions de Catalogne , le nomme Bernard de Forcia, et plusieurs autres auteurs l'écrivent de même ; mais l'auteur du *Sermo de don Jaume second , Rey de Arago* , imprimé à Barcelonne, en 1602, écrit constamment Fortia.

Il fut nommé , par le roi don Pèdre , lieutenant-général en Catalogne , en 1385 , et son capitaine-général ; il concourut à la prise de Castellon et de beaucoup d'autres places , et obligea le comte d'Ampurias , Jean d'Aragon , à rendre la place à la discrétion du roi , son beau-père.

A la mort du roi don Pèdre II , arrivée le 5 janvier 1387 , Bernard de Fortia fut contraint de s'éloigner avec Sibille, sa sœur , veuve du Roi , pour se soustraire au ressentiment de l'infant don Juan , qui succédait au trône, et avec lequel elle avait eu de très-grands démêlés. Ils furent dépouillés de leurs biens, et la reine réduite à une pension viagère de deux mille cinq cents ducats. Elle mourut à Barcelonne, le 23 novembre 1406, et fut inhumée au couvent de Saint-François.

Bernard de Fortia ayant vendu quelques biens qu'on lui avait laissés en Catalogne , était venu s'établir à Montpellier , où il s'était marié en 1391 , et avait eu un fils l'année suivante. D'anciennes notes manuscrites ne le font survivre qu'un an à sa sœur, et disent qu'il mourut sans tester , en 1407. Un manuscrit espagnol , sur la famille de Fortia , nous assure cependant , d'après Félix de la Pégna , que Bernard de Fortia , joua encore un rôle dans l'histoire d'Aragon, en 1411, et 1418. Il paraît que les archives particulières ayant été brûlées et dispersées à Montpellier , sous le règne de Charles VI , l'histoire des deux premières générations qui y furent établies, est restée très-imparfaite. Il semble

(1) Chapitre 3, folio 56.

même que la famille de Fortia, sous cette époque, perdit beaucoup de cet ancien éclat que le règne de Sibille venait de lui donner. Nous le concevrons sans peine, nous qui avons été les témoins de malheurs presque aussi funestes, mais moins longs, que ceux du règne de Charles VI.

III. Jean DE FORTIA, 1^{er} du nom, fils de Bernard, né en 1393, se maria à Montpellier, en 1422 : le nom de sa femme n'est pas connu, mais on sait qu'il eut pour fils :

IV. Jean DE FORTIA, II^e du nom, né en 1427 : il épousa, en 1448, noble demoiselle Francine de Montpellier, et testa en 1492, devant Guignonis, notaire de Montpellier (1). Dans ce testament, il donne à sa femme, outre sa dot, qui était de six mille écus d'or, en or couronné, l'usufruit de tous ses biens, la chargeant de les remettre à Marc, son fils et son héritier. Il fait plusieurs legs pies en faveur de chaque couvent de l'un et de l'autre sexe, et de tous les hôpitaux de Montpellier. Il dote plusieurs pauvres filles à marier ; il fonde et dote richement une chapelle qu'il avait fait construire au couvent des Frères mineurs de Saint-François, ou des Cordeliers, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié*, où il voulut être enterré. Il lègue la liberté à quatre esclaves qu'il avait, avec cent écus d'or à chacun, outre leur subsistance dans la maison de son héritier. Enfin, après avoir réglé la restitution de la dot de son épouse, en monnaie de Barcelonne, il fait un legs à Jean III, son petit-fils, de la tour et juridiction de Orte, en la paroisse de Saint-Denis de Gobelez, diocèse de Barcelonne. Il mourut le 1^{er} mars 1493, et fut enterré dans sa chapelle de l'église des Cordeliers.

V. Marc-Antoine DE FORTIA, fils du précédent, naquit en 1449, et épousa, en 1473, noble demoiselle Yolande de Benet ou Benoit, laquelle eut en dot 1500 écus d'or. Il fit faire l'ouverture du testament de son père, le pre-

(1) Voyez les Archives du clergé de Montpellier, registre des notes de Hodilly, Vidal, Roger et autres, de 1450, 1493, n^o 5, p. 10, etc.

mier mars 1493, pardevant le sieur Charbonnières, lieutenant royal du juge de la ville de Montpellier, avec toutes les procédures requises, et paya, le 23 mars 1494, les legs que son père avait faits aux Frères mineurs. Le 30 juin 1498, il fit son testament, reçu par Jean Vidal, notaire de Montpellier; il donne à sa femme, 2,250 écus d'or, en or couronné, savoir, 1500 de sa dot, et 750 pour son augment, avec l'entretien dans sa maison; et son héritier universel venant à mourir sans enfants, il la substitue pour un quart de ses biens. Il fit plusieurs legs en faveur des couvens et des pauvres filles à marier; il nomme son fils aîné, son héritier universel, et le substitue à sa femme et à ses autres enfants, à chacun desquels il lègue 2,000 marcs d'or, avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, pour les garçons, et de 1,500 marcs d'or pour les filles, aussi avec l'entretien dans sa maison, jusqu'à ce qu'elles soient mariées. Il ordonna en outre, qu'on l'ensevelît dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, qu'avait fondée son père, dans l'église des Cordeliers. Le 24 juillet de la même année 1498, Francine de Montpellier, sa mère, lui donna les mille écus d'or que Jean de Fortia, II^e du nom, son mari, lui avait légués. Marc-Antoine mourut le 26 décembre 1498. Ses enfants furent :

- 1.^o Bernard III, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, qui forme la troisième branche rapportée en son rang ;
- 3.^o François, légataire de son père pour 2,000 marcs d'or. Il contracta pour son frère Jean, à Avignon, en 1505, et ne vivait probablement plus en 1517, puisque sa mère ne fit point alors mention de lui dans son testament ;
- 4.^o Albert, est nommé dans le testament de son père, en 1458, pour un legs de 2,000 marcs d'or. Dans le testament de sa mère, en 1517, il est désigné pour héritier, conjointement avec son frère Jean. Suivant certains manuscrits ou imprimés, c'est de lui qu'est sortie la branche des Fortia, maîtres des requêtes, à Paris, qui est aujourd'hui éteinte; mais on verra ci-après, qu'elle descend de son frère aîné Bernard III.
- 5.^o Eléonore, reçoit un legs de 1500 marcs d'or, dans le testament de son père, en 1498 ;

- 6.^o Hiéronime, légataire de son père pour la même somme, épousa noble Michel de Vidal ou Vitalis, d'Avignon, à qui elle survécut, comme on le voit dans le testament de sa mère, fait en 1517, où elle est qualifiée veuve, et où elle est aussi nommée légataire.

VI. Bernard III DE FORTIA, né en 1475, épousa, en 1501, Jeanne Miron, fille de François, alors médecin du Roi, et seigneur de Beauvoir-sur-Cher, et de Geneviève de Morvilliers. Cette famille de Miron était originaire de Catalogne, et a produit un évêque d'Angers, et plusieurs magistrats célèbres.

Le 15 juin 1505, Louis, roi de France et de Naples, duc de Milan, et seigneur de Gènes, donna des lettres-patentes à Bernard de Fortia, pour aller à Rome, prendre noble demoiselle Françoise de Vidal, ou Vitalis, pour venir consommer le mariage contracté avec noble Jean de Fortia, frère dudit Bernard, qu'il qualifie son bien-aimé, familier et serviteur de la reine sa femme, lui permettant de passer par toutes les terres et seigneuries de leur obéissance, avec leur train, au nombre de seize chevaux, ses valets de pied, et leurs vêtements en or et argent, bijoux, bagues, valises et autres hardes. Ces lettres sont signées par le Roi, de Coutereau, et scellées du scel et armes dudit seigneur, en cire rouge, données à Tours, où Louis XII était alors.

A son retour de Rome, Bernard se transporta en Touraine, et s'y établit; il se retira dans la ville de Tours, et y fit en 1532, l'acquisition des seigneuries de Paradis et de la Branchoire. Il fut ensuite premier président de la chambre des comptes de Bretagne. Il eut de Jeanne Miron :

- 1.^o Jean, archiprêtre de la métropole de Tours, et chanoine de Saint-Martin de la même ville;
- 2.^o François, qui suit;
- 3.^o Bernard, tige des seigneurs du Plessis, que l'on trouvera après cette première branche;
- 4.^o Marc, seigneur de Paradis, qui fut greffier en chef de la sénéchaussée d'Anjou, en 1532, et épousa, en 1551, Françoise d'Authon, fille de Jean, seigneur de la Chartonnière, et de Bonne Laurencin, de la ville de Lyon. Il fut, en 1575,

trésorier de France, en la généralité de Languedoc, ensuite en celle de Touraine, en 1582. Depuis, il fut président en la chambre des comptes de Bretagne, et mourut sans enfants;

- 5.^o Pierre, abbé de Saint-Acheul et de Noyers, archidiacre de Tours, fut nommé à l'évêché d'Amiens, et harangua les états de Blois, où il avait été député. Il mourut soupçonné d'avoir été empoisonné, sans avoir pris possession de son évêché, du moins, il ne paraît pas qu'il ait jamais occupé ce siège;
- 6.^o Jeanne, épousa, le 22 novembre 1532, Austremoine Dubois, seigneur de Fontaine et de Marans, en Touraine, maître d'hôtel du Roi;
- 7.^o Françoise, mariée avec Pierre Forget, seigneur du Bouret, argentier de la Reine, et depuis, secrétaire du roi François I^{er}. Elle eut entre autres enfants, Jean Forget, président à mortier au parlement de Paris, et Pierre Forget, connu sous le nom de sieur de Frêne, secrétaire d'Etat sous les rois Henri III et Henri IV. (Voyez leur article dans nos dictionnaires historiques.) Françoise de Fortia fut dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis; il y en avait alors plusieurs.

VII. François DE FORTIA, fut seigneur de la Grange, et successivement trésorier des mers du Levant, secrétaire de la chambre du Roi, et trésorier des parties casuelles en 1570. Il épousa, 1.^o Françoise Mignet, 2.^o Catherine Hotman, veuve de Nicolas de Verdun, intendant des finances, et fille de Pierre Hotman, seigneur de Fontenai, et de Jeanne Marteau de la Chapelle. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Madeleine, qui épousa, 1.^o, en 1585, Louis Grené, avocat, et depuis conseiller au parlement de Paris; 2.^o Michel Sevin, conseiller en la même cour;
- 2.^o Jeanne, mariée à Charles Billart, d'abord maître des requêtes, ensuite conseiller au même parlement.

Du second lit :

- 3.^o François, qui suit :

VIII. François DE FORTIA, II^e du nom, fut président des trésoriers de France, au bureau des finances de Limoges, et conseiller d'Etat en 1665. Il avait été marié, en 1607, avec Catherine Saintot, fille de Pierre Saintot et d'Anne Vizé, dont il eut :

- 1.^o François III, né en 1610, conseiller - auditeur en la chambre des comptes de Paris, marié, en 1642, à Madeleine Pigrai, dont il n'eut qu'une fille, Françoise de Fortia, morte en bas âge;
- 2.^o Pierre, sieur de Genouilli, né en 1613, et mort sans enfants, en 1677;
- 3.^o Paul, né en 1614, mort au berceau;
- 4.^o Honoré, né en 1617, chanoine de Noyon, et aumônier du Roi, mort en 1695;
- 5.^o Etienne, né en 1618, mort à Rome. On a de lui quelques opuscles de piété, peut-être les premiers qui aient été imprimés à Rome, en français;
- 6.^o Charles, qui suit;
- 7.^o Timoléon, mort dans les guerres de Catalogne;
- 8.^o Catherine;
- 9.^o Anne.

IX. Charles DE FORTIA, seigneur de Chailli et de Boisvoisin, capitaine dans le régiment de cavalerie de Baradat, mourut en 1685; il avait été marié, 1.^o le 19 juillet 1657, avec Anne de Buade, morte sans enfants, fille de Pierre de Buade, seigneur de Beauregard, lieutenant de la vénerie, et d'Anne Savattier; 2.^o avec Anne Alexandre, morte en 1691. De ce mariage est issu :

X. Joseph-Charles DE FORTIA, seigneur de Chailli, né en 1661; il fut reçu conseiller au châtelet en 1690, à la cour des aides en 1695, et conseiller au parlement, en 1698; il fut ensuite maître des requêtes de l'hôtel, depuis 1723; conseiller d'état et conseiller d'honneur au parlement de Paris: en 1728, monsieur le duc de Bourbon, premier ministre d'état, par l'estime et la considération qu'il avait pour lui, le chargea d'aller faire en son nom, la demande de la princesse de Hesse - Reinsfeld, en Allemagne. M. de Fortia partit et s'acquitta de sa commission; la princesse fut épousée par son frère, le prince héréditaire, comme fondé de la procuration de monsieur le duc. M. de Fortia fut chargé de la ramener

avec lui jusqu'à Chantilli, où était monsieur le duc qui était déjà exilé; il fut depuis, premier président du grand conseil, par commission, en 1639. Il avait épousé, 1.^o en 1695, Marie-Madeleine l'Archer, fille de Jean-Baptiste l'Archer, seigneur de Pocanei, conseiller à la cour des aides, et de Marie le Clerc; elle mourut en 1696, à l'âge de dix-neuf ans; 2.^o au mois de juillet 1698, Marie-Madeleine Thomas, fille de Jean, conseiller au châtelet, et de Marie - Anne Gigault. Elle mourut à Dijon, en 1719. Son mari lui survécut, étant mort à Paris, le 17 juillet 1742. Il avait eu du second lit :

- 1.^o Jean-Joseph, qui suit ;
- 2.^o Charles, né en 1702, nommé en 1724, à l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Reims. Il est mort à Paris le 4 septembre 1776 ;
- 3.^o Anne-Bernard, mort à l'île de Bourbon, le 30 avril 1747, sans avoir été marié ;
- 4.^o Antoine, religieux, puis chanoine de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, mort le 13 septembre 1750 ;
- 5.^o Marie-Madeleine, née en 1699, mariée en 1717, à Claude de la Michaudière, conseiller au parlement de Paris, ensuite conseiller d'honneur au même parlement, morte le 29 septembre 1740, sans avoir eu d'enfants ;
- 6.^o Marie-Anne, née en 1712, mariée à Paris, le 14 septembre 1730, à Gaspard de Fortia, seigneur de Montréal, fils de Jules de Fortia et de Françoise de Sassenage.

XI. Jean-Joseph DE FORTIA, né en 1700, capitaine au régiment de Condé, cavalerie, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, le 2 mai 1726, Marie-Anne Frizon de Blamont, fille de feu Nicolas-René Frizon, seigneur de Blamont, président au parlement de Paris, et de Nicole de la Salle. Il mourut à Paris, le premier décembre 1760, ayant eu de son mariage :

- 1.^o Jean-Charles, qui suit ;
- 2.^o Charlotte, née le 27 mars 1727, mariée le 9 mars 1747, à Etienne-Marie, marquis de Scorailles, premier sous-lieutenant des cheuau-légers

de la garde du Roi. Charlotte de Fortia, restée veuve le 30 mai 1758, mourut elle-même le 2 mai 1767, ayant eu trois enfants.

XII. Jean-Charles DE FORTIA, né en 1730, mourut en 1741. En lui est finie la branche des Fortia, seigneurs de Chailli.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs du Plessis-Fromentières.

VII. Bernard DE FORTIA, IV^e du nom, seigneur de Saint-Mandé, près Vincennes, du Plessis-Fromentières et de Cléreau en Vendômois, second fils de Bernard de Fortia, III^e du nom, seigneur de Paradis, et de Jeanne Miron, fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1563, après avoir exercé un semblable office en celui de Bretagne. Il avait épousé, le 23 novembre 1555, Charlotte Gayant, fille de Louis, seigneur de Varâtre et de Villiers-le-Bel, conseiller au parlement de Paris, et de Catherine Rapouel. Il mourut en 1572, ayant eu pour enfants de son épouse :

- 1.^o Bernard, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, mort sans alliance ;
- 3.^o Marc, maître en la chambre des comptes de Bretagne, mort garçon ;
- 4.^o Philippine, mariée, le 7 mai 1576, avec Jean le Coq, seigneur de Grisi, de la Rapée et de la Grange-aux-Merciers, procureur du Roi au bailliage du Palais ;
- 5.^o Jeanne, mariée en 1586, à Jérôme de l'Arche, seigneur de Saint-Mandé, lieutenant au bailliage du palais ;
- 6.^o Louise, mariée, 1.^o en 1595, avec Barthélemi Berthier, seigneur de Clairbois, près de Pontoise, gentilhomme de la chambre et de la vénerie du Roi ; 2.^o avec Antoine Joussier, seigneur de Saint-Bon, officier de la vénerie ;
- 7.^o Marguerite, femme de Jean Arnault, seigneur d'Andrinon, en 1595.

VIII. Bernard DE FORTIA, V^e du nom, seigneur du Plessis-Fromentières et de Cléreau, reçu conseiller au

parlement de Paris en 1585, épousa, par contrat passé devant Esnaut, notaire au Mans, le 21 janvier 1586, Marguerite le Clerc, fille de Nicolas, seigneur de Lesseville, secrétaire du Roi, et de Jeanne la Forest. Il mourut conseiller-clerc au parlement de Paris, en 1629. Les enfants que lui donna Marguerite le Clerc, furent :

- 1.^o François, qui suit ;
 - 2.^o Louise, mariée en 1608, avec Nicolas de Bailleul, seigneur de Soisi, d'Étiolle et du Tremblai-sur-Seine, baron de Château-Gontier et de Vattetot, conseiller et ensuite président à mortier au parlement de Paris, et surintendant des finances de la Reine. Elle mourut le 31 octobre 1618, n'ayant eu qu'une fille, Marie de Bailleul, mariée le 21 février 1631, à Claude Mallier, seigneur du Housai, conseiller d'état et ambassadeur à Venise, où elle mourut le 14 juillet 1649. Le monument qui y fut dressé à cette occasion, et où le nom de sa mère est rappelé, subsiste encore aujourd'hui ;
 - 3.^o Marie, qui épousa, en 1617, René de Chambes, comte de Monsoreau ;
- Louis, bâtard de Fortia, dit *le Roi*, eut de son père, en 1629, une pension de quatre cents livres.

IX. François DE FORTIA, seigneur du Plessis et de Cléreau, reçu conseiller au parlement de Paris en 1619, épousa, par contrat du 26 mai de cette même année, Anne de la Barre, fille d'Adam de la Barre, seigneur de Nouant et de Beusseraie, président au parlement de Paris, et de Marguerite Cochelin. Il fut maître des requêtes en 1626, intendant de la généralité de Guienne, et mourut conseiller d'état en 1631. Sa veuve, qui avait eu de lui les sept enfants qui suivent, se remaria après sa mort, le 17 mai 1634, avec Achille de Harlai, marquis de Bréval et de Champvalon, de qui elle n'eut point d'enfants.

- 1.^o Bernard, dont l'article suit :
- 2.^o Claude, reçu chevalier de Malte au grand-prieuré de France, en 1643 (1), mourut en 1661, étant capitaine de galères ;

(1) Ainsi dans la liste des familles nobles admises dans l'ordre

- 3.° François, prieur de Montbouchet, chanoine et comte de Brioude, en Auvergne, mort en 1675, et enterré dans le sanctuaire de l'église des Bernardines du Précieux-Sang, à Paris;
- 4.° Geneviève, mariée, le 27 avril 1644, à François-Bonaventure de Harlai, marquis de Bréval, seigneur de Champvalon, etc., fils du premier lit de Achille de Harlai, mari, en secondes noces, de la mère de Geneviève. François-Bonaventure fut lieutenant-général des armées du Roi. Geneviève eut de lui plusieurs enfants, et mourut avant lui, le 9 mai 1677. François de Harlai, beau-frère de Geneviève de Fortia, fut archevêque de Rouen, puis de Paris, commandeur des ordres du Roi, duc et pair de France, et nommé, par le Roi, au cardinalat, pour la première promotion qui se ferait en faveur des couronnes, mais qui ne put avoir lieu, de son vivant;
- 5.° Marthe, religieuse bernardine, née en 1627;
- 6.° Jean, né en 1628;
- 7.° Anne, née en 1629.

X. Bernard DE FORTIA, seigneur du Plessis, de Nouant, du Chesne, de Brichanteau, etc., conseiller au parlement de Normandie en 1642, maître des requêtes en 1649, épousa, le 8 juillet de cette même année 1649, Marguerite le Mairat, veuve de Michel du Faultrai, seigneur d'Hières, conseiller du parlement de Rouen, et fille de Jean le Mairat, seigneur de Dreux, conseiller au grand conseil, et d'Anne Colbert de Saint-Pouange, sa première femme; il fut intendant du Poitou, Aunis et la Rochelle, en 1653; d'Orléans et de Bourges, en 1659; d'Auvergne, en 1664 (1), et mourut doyen des maîtres des requêtes, en 1694. Ses enfants furent :

de Malte, p. 47. à la fin du tome IV de cet ouvrage, à l'article Fortia, il faut ajouter Fortia-du-Plessis-Cléreau (Claude), en 1643.

(1) La Noblesse d'Auvergne est redevable à M. de Fortia d'une recherche qui a été faite avec autant de soins et d'exactitude, que d'intégrité. C'est un monument précieux, tant pour sa mémoire, que pour la Noblesse de cette province. Il s'en trouve une copie dans ses archives.

- 1.° Jacques, mort en bas âge ;
- 2.° Autre Jacques, qui suit ;
- 3.° François de Fortia ;
- 4.° Anne-Bernard, abbé de Notre-Dame du Bouchet, chanoine et comte de Brioude ;
- 5.° Anne-Françoise, morte au berceau ;
- 6.° Anne, morte en 1709, dans la communauté des dames Miramiones.

XI. Jacques DE FORTIA, seigneur du Plessis, baron de Nouant et du Chesne, reçu conseiller au grand conseil en 1690, épousa, en janvier 1697, Marie-Matthée Accault, fille de Claude Accault, secrétaire du Roi, et d'Anne de Montigni. Il devint, en 1714, président au grand conseil, et mourut sans postérité. En lui s'éteignit cette branche de la famille de Fortia.

Sa veuve se remaria, en septembre 1727, avec Joseph de Villeneuve, seigneur de Pui-Michel en Provence, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Lazare. Elle vivait encore en 1740, et n'est morte que dans un âge très-avancé.

TROISIÈME BRANCHE,

établie à Avignon, à Carpentras et à Caderousse.

VI. Jean DE FORTIA, III^e du nom, ou Jean-François DE FORTIA, 2^e fils de Marc-Antoine de Fortia et d'Iolande de Benet, naquit à Montpellier en 1477, et fut seigneur d'Ortez, en Languedoc. Le 26 décembre 1498, il fit faire l'ouverture et la publication du testament de son père, pardevant noble Jean Boussan, chevalier et juge pour le roi à Montpellier. Sans doute, son frère aîné Bernard II de Fortia, qui fut marié à Tours dès l'an 1501, était alors absent de Montpellier, en sorte que Jean de Fortia était devenu le premier héritier naturel de son père. Le 25 janvier 1505, noble Antoine de Vitalis, citoyen de Naples, frère de noble demoiselle Françoise-Anne de Vitalis, fille de noble Jean de Vitalis, citoyen de Naples, et en même temps citoyen romain, et de Marie-Sanchez de Saint-Angelo, envoya sa procuration à Gilles de Roaix, citoyen d'Avignon, pour consentir en son nom, au mariage de Jean de Fortia, avec sa sœur, et lui constituer la part qui la concernait pour

sa dot. Le 6 mars de la même année, Raimond de Vitalis, autre frère de François, envoya sa procuration pour le même sujet, à Egidius Egidii, d'Avignon, le 7 avril 1505, notaire Jean de Ulmo d'Avignon. Les pactes du mariage entre Jean de Fortia et François de Vitalis furent signés par François de Fortia, procureur de son frère, et par Egidius Egidii, procureur de nobles Antoine et Raimond de Vitalis. Le 9 juin 1505, Jean donna sa procuration à Bernard de Fortia, son frère, pour aller, en son nom, contracter ce mariage à Rome, où Bernard le contracta effectivement le 9 juillet 1505, par acte que reçut Jean-Baptiste de *Ecclesia*, notaire apostolique. Le 15 de ce même mois de juillet, les deux frères de François dressèrent les pactes de mariage, et constituèrent en dot à leur sœur, la somme de trois mille ducats d'or, qu'ils donnèrent à Bernard, le 13 novembre 1505, pardevant Molino et Ganelli, notaires. La parenté de François de Vitalis, de noble maison romaine, procura à Jean de Fortia, l'entrée de toutes les charges et dignités de la ville d'Avignon, qui était alors soumise au pape. Il s'y distingua dans les guerres que le roi Louis XII eut en Italie, pour le Milanais, jusqu'à ce que Jules II, ayant séparé ses intérêts de ceux de ce prince, les Fortia refusèrent de servir contre leur souverain, et se retirèrent en 1507, à Avignon, où Jean de Fortia exerça toutes les charges réservées aux citoyens nobles. Le 8 juillet 1517, Yolande de Benet, sa mère, fit son testament, dans lequel elle institua ses héritiers Jean et Albert de Fortia, ses fils. Jean fut nommé consul d'Avignon l'an 1531, avec François de Galéan, et Jean de Donis, seigneur de Goult. Il obtint, en conséquence, des lettres-patentes en parchemin, des consuls d'Avignon, signées sur le repli, *Henrici*, et cachetées du cachet des armes de la ville, en date du 21 août 1533, attestant qu'il avait exercé les charges réservées aux citoyens nobles; le 10 septembre 1544, pardevant Louis Gautéri, notaire à Avignon, François de Vitalis fit son testament, par lequel elle nomma son héritier Marc de Fortia, son fils. Elle y fait divers legs aux pauvres et à ses domestiques, ainsi qu'à ceux de son mari et de ses enfants; à son frère Raimond de Vitalis; à son neveu François de Vitalis, conseiller au parlement de Provence; à Blanche de Vitalis, sa nièce, femme de Clément de Pé-

russis, seigneur de Caumont ; à Marie de Vitalis, son autre nièce, femme de Pierre de Sades, seigneur d'Agout ; à Jérôme de Fortia, veuve de noble Michel de Vitalis, et à chacun de ses enfants. Jean de Fortia obtint, au mois de juillet 1545, des lettres de naturalisation que l'on trouve à la page 398 du quinzième livre des chartres de la chambre des comptes de Paris, dans lesquelles il est qualifié citoyen de Barcelonne ; ce qui donne lieu de conjecturer que, quoiqu'il fut pour lors établi dans le comté Venaissin, il avait néanmoins résidé à Barcelonne, et qu'il y avait conservé le droit de bourgeoisie. Il fut trésorier général du comté Venaissin, pendant les guerres civiles, et en administra les deniers avec beaucoup d'intégrité. Le 6 novembre 1553, pardevant Louis Gautéri, notaire à Avignon, Jean de Fortia fit son testament, par lequel il nomma ses quatre fils héritiers par égale part. Il y fait plusieurs legs à ses domestiques, à ses amis, aux pauvres et aux couvents, entre autres à l'hôpital de St-Bernard d'Avignon, auquel il lègue quatre-vingt-seize linceuls neufs et vingt-quatre usés. Il nomme Benoit Bertrandi, l'un de ses gendres, son exécuteur testamentaire. Il mourut la même année à Avignon, à l'âge de 77 ans. Il fut enseveli dans une chapelle qu'il avait fait construire et doter, la plus ancienne et la première qui fut au couvent qu'avaient les pères Minimes avant la révolution. Son sépulcre était porté par des colonnes, et au plafond, on voyait ses armoiries, et on lisait une inscription que ses quatre fils, dont le nom y était écrit, avaient fait graver.

L'église du couvent des Minimes n'appartenait pas à ces religieux, du tems de Jean de Fortia. Elle n'était qu'une chapelle, sous le titre de Notre-Dame des Miracles, placée hors des murs de la ville, dans le ressort de la paroisse de Saint - Agricol. Cette chapelle fut donnée aux Minimes, le 20 avril 1575, par le cardinal d'Armagnac, alors légat d'Avignon. Les Minimes fondèrent l'église en 1576, et ce fut dans la seconde chapelle de cette église, près du grand autel, qu'on lisait, sur un mur à quatre pans, c'est-à-dire, un mètre de hauteur, cette épitaphe :

*Joanni Fortiæ et Franciscæ Vitali,
 Parentibus charissimis,
 Marcus, Carolus, Franciscus et Pomponius,
 Poni curaverunt, sibi et posteris .*

Dans la suite, la chapelle menaçant ruine, les moines furent obligés de jeter un arceau pour en soutenir la voûte, de démolir l'autel, et d'en construire un nouveau au lieu où se trouvait le tombeau porté par quatre colonnes, où se lisait l'inscription dont on vient de parler, La démolition se fit, du consentement de M. le marquis de Fortia Montréal, et de madame la comtesse d'Ampus.

Les enfants de Jean de Fortia et de Françoise de Vitalis, furent :

1°. Marc, qui suit ;

2°. Charles, né en 1509, naturalisé avec ses frères, par lettres-patentes du roi Henri II, registrées au parlement de Provence, le 15 juillet 1550. Il fut capitaine ou gouverneur du château et pont de Sorgues, dans le comté Venaissin, et se maria, par contrat passé devant Louis Barrière, notaire à Avignon, le 14 février 1558, avec Jeanne de la Sale, fille de Clément, seigneur de la Garde de Bédarrides, et d'Anne de Belli. Le 18 janvier 1569, Charles de Fortia acheta à Avignon une maison, dont il disposa par son testament. Le 17 octobre 1571, Charles fit son testament, par lequel il ordonna qu'on l'ensevelit dans la chapelle de Notre-Dame des Miracles, où Jean, son père, avait été enterré. Il légua à chacune de ses trois filles, la somme de quatre mille livres tournois, lorsqu'elles se marieraient. Il légua à Torquat, son fils puîné, la somme de six mille livres tournois, lorsqu'il aurait atteint l'âge de 25 ans. Il substitua sa maison d'Avignon aux enfants mâles de sa descendance. Il nomma son fils aîné son héritier universel, et choisit pour exécuteurs testamentaires, Jeanne de la Sale, son épouse, Marc de Fortia, son frère aîné, et François de la Sale, son beau-frère ; il laissa, de Jeanne de la Sale :

A et *B*. Laurent et Louis de Fortia, naturalisés avec leur mère, par lettres du roi Charles IX, données à Moulins, en février 1566. Louis n'étant pas nommé dans le testament de son père, mourut sans doute avant lui. Laurent, qui prenait le titre d'écuyer, épousa, en 1594, noble dame Louise

Faret de Saint-Privat, fille de noble et magnifique seigneur Jacques de Faret, seigneur de Saint-Privat, et de noble demoiselle Hippolite de Grimaud, dont il n'eut point d'enfants. Son oncle maternel, Clément II de la Sale, seigneur de la Garde, le nomma tuteur et curateur de ses enfants, par son testament du 12 octobre 1601. En cette qualité, Laurent de Fortia, après la mort de Clément II de la Sale, fit commencer l'inventaire de ses biens le 12 octobre 1609, et cet inventaire fut clos et arrêté par lui, le 9 septembre 1610. Le 19 décembre 1625, il fonda une chapelle dans l'église des Jésuites d'Avignon, où il fut enseveli; et le 10 août 1629, Louise de Faret fonda et dota, à Bédarrides, une maison, en faveur des pères de la Doctrine Chrétienne, pour l'instruction des pauvres, et pour assister les malades. Les biens de Laurent de Fortia, et nommément la maison qu'il tenait de son père à Avignon, passèrent à son neveu, à la mode de Bretagne, Paul de Fortia, seigneur de Montréal, qu'il avait marié, le 10 janvier 1613, avec l'aînée de ses pupilles, Catherine de la Sale.

C. Torquat de Fortia, seigneur de Coirol, dans la principauté d'Orange, et co-seigneur de la Garde-Paréol, marié avec Angélique de Biliotti, fille unique d'Antoine, co-seigneur de la Garde-Paréol, et de Madeleine de Serres (1). Elle porta à son mari des biens très-considérables qui avaient été achetés par son grand-père, lors de son arrivée de Florence et de son établissement dans ces contrées; mais ces biens ne restèrent pas dans la famille de Fortia, puisque Torquat n'eut d'Angélique de Biliotti, que deux filles:

a. Suzanne de Fortia, qui épousa Louis

(1) Voyez le tome I, p. 484, de ce Nobiliaire.

de Marcel, seigneur de Crochans, dont le fils Michel fut reçu de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 25 août 1648 ;

b. Jeanne de Fortia, dame de Coirol, et en partie de la Garde-Parçol, mariée à Michel de Guast, seigneur de Montmirail, dont les enfants furent reçus chevaliers de Malte, l'un, en 1654, et l'autre, nommé Joseph-Louis, le 31 avril de cette année. La noblesse d'origine de la maison de Fortia fut reconnue dans ces diverses preuves, à Malte.

D. Anne Violand de Fortia, épouse de M. de Poulsanes du Rame ;

E. Suzanne de Fortia, femme de M. de Montmirail. Ces deux époux-étant morts sans enfants, laissèrent six mille livres de rente au grand hôpital d'Avignon.

3.^o François, créé chevalier par le pape Pie V. Il épousa Gabrielle de Tertulles, fille de Nicolas, seigneur de Bagnols, etc., et de Clarice des ROLLANDS. Par acte du 15 décembre 1572, passé devant Antoine de Bédarrides, notaire à Avignon, il échangea une terre qu'il possédait au chemin de Noves, terroir d'Avignon, contre une maison située à Avignon, paroisse de Saint-Agricol, entre la rue de la petite Fusterie et la rue des Lices ou du Limas, possédée par Melchior de Tributii, docteur ès-droits, seigneur de Sainte-Marguerite, et François de Tributii, frères, habitants de la ville d'Aix. Cette maison relevait de Pierre de Gérards, seigneur d'Aubres, chevalier de l'ordre du Roi, dont la femme et procuratrice, Lucrece de François, investit François de Fortia pour cette acquisition, par acte du 8 janvier 1573, passé devant Louis Girard, notaire de l'Isle dans le comtat Venaissin. François de Fortia eut deux filles de mademoiselle de Tertulles :

a. Françoise - Angélique de Fortia, de qui Nostradamus a vanté les charmes et la beauté ; elle fut mariée 1.^o à Jean de Panisses, gouverneur de la principauté d'Orange et seigneur d'Oyselet ; 2.^o à Jean de Granolhasc,

seigneur de Saint - Martin, viguier d'Avignon, catalan d'origine. Par acte du 16 juin 1705, passé devant Louis Desmarez, notaire d'Avignon, François de Granolhasc, chevalier, seigneur de Saint-Martin, et Joseph-François de Granolhasc, seigneur de Saint-Vincent, frères, citoyens d'Avignon, vendirent la maison achetée par François de Fortia, à noble Esprit-Joseph de Parréli, de qui elle a passé à mademoiselle de Sainte-Colombe, épouse de M. le comte de Fortia d'Urban.

- b.* Isabelle, mariée à François de Jarente, seigneur de la Bruyère. Ce François de Fortia fut curateur de son beau-frère Antoine de Tertulles, fils et héritier de Nicolas, dont en l'acte du 2 mai 1587, où il contracta en cette qualité;
- 4.° Pompone, naturalisé avec ses frères en 1560. Il épousa noble demoiselle de Robin de Graveson, dont il eut un fils nommé Georges, appelé à une substitution, par son oncle Marc de Fortia, dans son testament du 14 septembre 1582;
- 5.° Françoise de Fortia, mariée le 26 juillet 1540, pardevant Louis Gautéri, notaire d'Avignon, à noble et magnifique seigneur Pierre Labia, citoyen de Venise, fils d'autre Pierre Labia et d'Éléonore de Vitalis;
- 6.° Jeanne, femme, par contrat du 19 juin 1548, passé devant Louis Gautéri, notaire à Avignon, de noble et magnifique seigneur Benoît Bertrandi, citoyen de Venise, fils de Jean Bertrandi, citoyen de la même ville. Benoît Bertrandi fut nommé exécuteur testamentaire de son beau-père Jean de Fortia, en 1553. De ce mariage descendaient les seigneurs d'Eyrolles et de Saint-Ferréol.

VII. Marc DE FORTIA, naquit en 1507, à Montpellier, d'où il fut porté à Avignon dès l'âge de deux mois. Il fut co-seigneur de Caderousse, petite ville du comté Venaissin, et viguier d'Avignon. Il épousa 1.° le 15 décembre 1549, pardevant Louis Gautéri, notaire à Avignon, noble demoiselle Jeanne des Henriques, fille de

noble et magnifique George des Henriques, chevalier, dit le *capitaine flamand*, citoyen d'Avignon et originaire d'Anvers, dont il était aussi citoyen, et d'Eléonore de Bénédicti ou de Benet, sa première femme. Marc fut naturalisé avec ses frères en 1550, et il hérita de son père, avec eux, en 1553. Il jouit après lui de la charge de trésorier-général du comtat Venaissin, et s'établit à Carpentras, à l'occasion de celle de président de la chambre apostolique, dont il fut pourvu par le pape, 2.^o Jeanne des Henriques étant morte à Carpentras, le 26 septembre 1557, Marc épousa, le 9 janvier 1559, pardevant Jacques Balbi, notaire à Carpentras, Françoise de Filleul, veuve de Bernard de la Plane, et fille de Romain, sieur de la Madelaine, et de Marguerite Bonet. Catherine de Filleul, sœur aînée de Françoise, avait épousé, dès le 23 décembre 1549, Simon d'Orléans, seigneur de Bédoin, de Villefranche et de Villebois. Le 14 décembre de cette même année 1559, pardevant Jacques Balbi, notaire de Carpentras, Marc acheta, de Geneviève de Raynaud, épouse de François de Cambis, la terre et seigneurie de Caderousse, dans le diocèse d'Orange. Il assista, avec Paul de Thézan-Vénasque, Aimar de Vassadel, et Alain des Isnards, gentilshommes de Carpentras, au mariage d'Henri de Vincens, baron de Causans, avec Madeleine de Sagnet d'Astoaud, dame de Mazan, en 1578. Il fit son testament à Caderousse, pardevant Jean Berbiguier, notaire, le 14 septembre 1582, après y avoir fait un legs à chacun de ses trois fils; il les nomma ses héritiers par égale part, les substituant les uns aux autres, s'ils venaient à mourir sans enfants. Ce fut dans ces intentions qu'il mourut à Caderousse, huit jours après, le 22 septembre 1582, laissant une très-riche succession. Il eut :

Du premier lit :

- 1.^o Giles, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, tige de la branche des seigneurs de Fortia-Montréal, rapportée ci-après ;
- 3.^o François-Louis, né le 26 mars 1556, mort jeune ;
- 4.^o Françoise, née le 10 septembre 1551, qui épousa, le 28 juin 1573, noble Jean de Montfaucon, dit *de Lévis*, seigneur de Boussargues et de Roquetaillade, gouverneur de Bagnols et gentil-

homme ordinaire de la chambre du Roi. Sa dot fut de 2,200 livres tournois.

- 5.^o Isabelle-Jérôme, née le 16 octobre 1554, épousa, le 11 août 1577, noble Jean de Patirs. Sa dot fut de 15, 200 livres ;

Du second lit :

- 6.^o Paul, tige de la branche des Fortia de Piles, dont l'article suivra celui de Fortia Montréal.

VIII. Giles DE FORTIA, naquit le 10 septembre 1552, son père lui donna la co-seigneurie de Caderousse, avec cent mille livres en espèces sonnantes. Il épousa, 1.^o en 1582, pardevant Péregrin Tonduti, notaire à Avignon, noble demoiselle Lucrece de Galiens ou Galéan des Issards, fille de messire Melchior de Galéan, baron des Issards et de Courtines, chevalier de l'ordre du Roi, et de Madeleine Balbe de Berton Crillon, sœur de Louis Balbe de Berton, surnommé le brave Crillon. Ils n'eurent point d'enfants. En 1583, Giles de Fortia partagea avec ses deux frères, Jean et Paul, l'héritage à eux laissé par leur père, actes reçus par Jean Berbiquier, notaire de Caderousse. Giles de Fortia fit usage de sa portion pour acheter, de Truphémond de Raymond de Modène, le 17 mars 1584 « le fief et territoire foncier d'Urban, avec toutes les appartenances, seigneurie, juridiction, tous domaine et territoire, services de toute espèce avec leurs directes, granges, terres labourables et hermes, vignes, vergers, prairies et toutes autres possessions tant rustiques qu'urbaines, fontaines, dérivations et conduites d'eau, et tous autres biens et droits, tant seigneuriaux que autres ». Il épousa, 2.^o le 29 octobre 1592, pardevant Quenin Barbeirassii, notaire de Vaison, noble demoiselle Laurence de Tholon de Sainte-Jalle, petite nièce d'un grand-maître de l'ordre de Malte, fille de noble et puissant seigneur messire Faulquet de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, Saint-Marcelin, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de cent hommes d'armes de son ordonnance, et de noble dame Guigonne de Comboursier. Cette seconde femme fut stérile comme la première, et il épousa, 3.^o le 5 février 1595, pardevant Henri Bénédicti, notaire de Bollène, noble demoiselle Françoise de Roquard, fille d'illustre messire Bertrand de Roquart, chevalier de l'ordre du Roi, et de

noble dame Catherine de Pons, habitants de Bollène dans le comté Venaissin. Cette même année 1595, Giles de Fortia eut des patentes de viguier d'Avignon, pour le pape, qui envoya ordre au cardinal Aquaviva, légat d'Avignon, d'aller à Arles, donner la bénédiction de sa part, au clergé et au peuple de cette ville, qui avait reconnu Henri IV pour son roi légitime. Cette cérémonie eut lieu le 14 octobre 1595; on fit des processions générales et des feux de joie à Avignon et à Arles, où les consuls faisaient crier *Vive le Roi!* Henri IV n'oublia point que Giles de Fortia avait présidé à cette fête: le 12 novembre 1597, ce prince lui donna un brevet pour être associé chevalier de son ordre de Saint-Michel; il en envoya le collier à Bertrand de Roquard, beau-père de Giles, qui le donna à son gendre, avec toutes les cérémonies d'usage en cette occasion, le 28 janvier 1598: Henri IV lui donna un autre brevet pour la commission de capitaine de l'une de ses premières galères vacantes, et des lettres de naturalité, le 27 février 1599. En 1603, il fut viguier de la ville d'Avignon, pour la seconde fois, et le 10 mai 1604, Henri IV lui donna des lettres de gentilhomme de sa chambre. Il appert, par un acte du 2 décembre 1604, que Giles de Fortia était tuteur de Paul de Fortia, seigneur de Montréal, son cousin. Cet acte a été rédigé par Pierre Bellon, notaire d'Avignon. Il fut encore viguier d'Avignon, en 1610 et 1617; il mourut à Avignon, dans le cours de cette dernière année, et y fut enseveli avec toute la pompe et les cérémonies dues à sa charge, dans une très-belle chapelle de l'église des Dominicains, qu'il y avait fait construire, sous le titre de *Notre-Dame du Saint-Rosaire*, et à laquelle il avait fait des fondations considérables; il avait fait aussi plusieurs autres fondations. Les enfants qu'il eut de Françoise de Roquard, sont:

- 1.° Isabeau, née le 28 décembre 1595, mariée avec le seigneur de Concoules, en Vivarais; devenue veuve, elle se remaria avec Joachim de Grimoard, seigneur de Beaumont, seigneur et baron de Brison, fils de Rostaing de Grimoard, seigneur de Beaumont en Vivarais, et de Jeanne de Caires, de la Bastide d'Antraigues. Il fut maréchal des camps et armées du Roi, et s'est fait connaître dans l'histoire, sous le nom du brave Brison.

- 2.^o Louis, qui suit ;
- 3.^o Camille, écuyer, seigneur de Vaubelle, né le 11 mars 1601. Il se distingua au service de France, et y mourut ;
- 4.^o Paul, né le 19 mars 1602, entra dans l'état ecclésiastique, et fut prieur de Salètes ;
- 5.^o Jean - Baptiste, né le 5 juillet 1603, mort jeune ;
- 6.^o Marc, né le 11 juillet 1604, mort à Bollène, en 1606 ;
- 7.^o Susanne, née le 25 septembre 1605, religieuse dominicaine, au monastère de Sainte - Praxède, d'Avignon, où elle mourut en 1675 ;
- 8.^o George, né le 6 avril 1610, doyen du chapitre de Roquemaure, en Languedoc, mort à Caderousse, en 1674.

IX. LOUIS DE FORTIA, 1^{er} du nom, naquit le 7 décembre 1597. Il fut seigneur d'Urban et co-seigneur de Caderousse. Le 9 décembre 1618, il épousa, pardevant Jean - Antoine Fabri, notaire à Avignon, noble et illustre demoiselle Gabrielle de la Sale de la Garde, fille de messire Clément de la Sale, seigneur de la Garde de Bédarrides, chevalier de l'ordre du Roi, qui était alors l'ordre de Saint - Michel, et de noble demoiselle Françoise de Rodulf de Saint-Paulet, sa seconde femme. En 1621, Louis de Fortia fit hommage de la terre d'Urban, à la chambre apostolique : le 19 avril 1638, il afferma une terre qu'il possédait dans le territoire de Caderousse, au Cartier des Fausses-Loubes Il fut viguier d'Avignon en 1641, et mourut le 9 mai 1696, à Carpentras, dans le palais épiscopal du cardinal Alexandre Bichi, alors évêque de cette ville. Ce fut un accident d'apoplexie qui l'emporta subitement, sans qu'il eut eu le tems de faire ses dernières dispositions. Ses enfants furent :

- 1.^o Paul, né le 7 décembre 1619, prévôt de l'église cathédrale d'Orange, et ensuite de celle de Carpentras. Il mourut à Caderousse, dans l'état ecclésiastique, le 12 septembre 1667 ;
- 2.^o Louis II, qui suit ;
- 3.^o Charles, né le 30 novembre 1621, mort jeune ;
- 4.^o Catherine, née le 10 janvier 1622, religieuse, puis supérieure du monastère des religieuses de Notre-Dame-de-Valence, et enfin supérieure du

couvent de Notre - Dame - de - Tournon , où elle mourut en 1702 ;

- 5.° Rostaing, né le 10 janvier 1623, tué et enterré à Cervéra, en Catalogne, étant au service de France ;
- 6.° Camille, né le 20 janvier 1624, mort jeune ;
- 7.° Lucrèce, née le 14 août 1625, morte jeune ;
- 8.° Jean-Baptiste, né le 15 septembre 1626, nommé chevalier de Malte, le 20 novembre 1639, mort en 1642 ;
- 9.° Anonime, née le 20 mai 1627, baptisée, ayant une maladie d'enfant, qui l'emporta le même jour ;
- 10.° Jean-François, né le 4 octobre 1628, qui prit l'habit aux Célestins d'Avignon, le 24 décembre 1643, et y mourut d'un accident d'apoplexie, le 22 février 1690 ;
- 11.° Lucrèce, née le 4 novembre 1629, religieuse, puis supérieure des dames de Saint-Paul, à Arles, sous le nom de Marie du Saint-Esprit ;
- 12.° François, né au mois de mai 1631, seigneur d'Urban, dont il fit hommage à la chambre apostolique, en 1657, après la mort de son père ; il fut aussi seigneur des Tourettes, et commença à servir, en 1651, dans les armées du Roi de France, ayant été reçu, cette année, capitaine dans le régiment de la marine, par la démission que son frère Louis II, fit de sa compagnie en sa faveur. La première occasion où il se trouva, dès le 2 juillet 1652, fut le combat du faubourg Saint-Antoine de Paris où l'on vit Turenne et le grand Condé, se disputer opiniâtement la victoire. François y fut blessé en donnant des marques de sa valeur. Il se trouva ensuite au siège d'Etampes et à celui de Stenai, où il fut blessé ; au forcement des lignes d'Arras, au siège de Montmédi, où il reçut un coup de mousquet qui lui cassa le bras ; à celui de Dunkerque, à la bataille des Dunes, au siège de Gravelines, où le Roi, sur le champ de bataille, à la tête de l'armée, lui donna la lieutenance-colonelle du régiment de monseigneur le duc de Vermandois. Il continua de servir dans toutes les armées, et surtout dans celle que com-

mandait le maréchal de Turenne, qui l'employait beaucoup, et l'honorait de son estime. Ce général crut même devoir en instruire Louis XIV, et l'assura qu'il n'avait point de meilleur officier d'infanterie dans ses troupes, ce qui engagea ce prince à lui donner le commandement de Marsal, menacé d'être assiégé. Le Roi le fit ensuite major de brigade, ou brigadier, pour aller servir dans son armée de Catalogne, lui donnant un ordre pour commander dans toutes les places qui seraient assiégées en Roussillon. Cette marque de confiance était d'autant plus flatteuse, que c'est le premier ordre de ce genre qui ait été expédié. François de Fortia commanda ensuite le régiment Dauphin, infanterie, avec lequel il se trouva au siège de Bellegarde, et à celui de Puicerda, où il se distingua à la tête de ce corps. Il ne bougea de la tranchée, pendant vingt-neuf jours que dura ce second siège, remplissant les fonctions d'ingénieur avec la plus grande capacité. Après qu'il eut été terminé, François de Fortia fut mis en garnison dans la place, à la tête du régiment de Sault, pour y commander jusqu'à ce que le Roi y eût pourvu. Il en eut le commandement de cette manière, et reçut ordre d'y miner tous les bastions. Il fit faire plus de trois cents fourneaux, et les fortifications de la ville sautèrent avant la conclusion de la paix. Dès l'an 1675, le Roi Louis XIV, satisfait de ses services dans les différents postes qu'il avait remplis, et considérant que sa famille avait autrefois possédé en Catalogne des biens considérables, lui avait accordé la confiscation des bourgs et terres de Fortia et Fortianès, qui ne sont qu'à une lieue de Roses, et les lui avait inféodés. François de Fortia en jouit jusqu'à sa mort. Il commanda une brigade de six bataillons sous le maréchal de Navailles, en 1677, au mois de juillet, à une affaire dans l'Ampourdan, où quatre ou cinq mille espagnols furent taillés en pièces. Ses services ne restèrent pas sans récompense: après la paix conclue en 1679, Louis XIV ayant reconnu combien il lui importait d'avoir une place forte en Cerdagne, ordonna que l'on construisit une

ville et citadelle, qu'il fit appeler Mont-Louis. Ce prince lui en confia le gouvernement, sur le pied des grands de 12,000 fr. , avec ordre de donner tous ses soins pour la construction de cette place, nécessaire à la sûreté du Roussillon et d'une partie du Languedoc. Il en jouit aussi jusqu'à sa mort ; il se trouva en dernier lieu, au siège de Roses, où il accompagna le maréchal de Noailles, qui investit cette place le 28 mai 1693. François de Fortia contribua de son mieux à la réduction de cette place dont il connaissait les fortifications. Elle capitula le 9 juin de la même année, et ne fut rendue qu'à la paix de Risvick, en 1697. Quoique François de Fortia n'eût jamais été employé précisément comme ingénieur, il avait un talent marqué pour défendre des places de guerre ; il était aussi très-intelligent pour la conduite des convois. Il connaissait parfaitement cette guerre de chicane que les détachemens des armées se font dans des pays coupés par des montuosités et des défilés. M. de Louvois estimait beaucoup M. d'Urban, c'est ainsi qu'il l'appelait, et le Roi lui témoigna, par l'ordre de Saint-Louis qu'il lui donna, lors de sa création, en 1693, l'opinion qu'il avait de sa valeur et de sa capacité (1). Il mourut en février 1701 ;

- 13.° Joachim, né au mois d'octobre 1632, mort jeune ;
- 14.° Gilles, né en 1634 ; mort jeune ;
- 15.° Marie, née le 19 janvier 1635, religieuse aux dames de Saint-Paul, à Arles, sous le nom du Saint-Sacrement ;
- 16.° Charles, né le 20 septembre 1638, doyen du chapitre de Roquemaure, mort d'un accident d'apoplexie qui lui avait pris en disant la messe, la nuit du dernier août au premier septembre 1718 ;
- 17.° Françoise, née au mois d'avril 1639, religieuse aux dames de Saint-Paul, à Arles, sous le nom de la Conception.

(1) Histoire de l'ordre de Saint-Louis, par M. d'Aspect, Paris, 1780, t. II. p. 256.

X. Louis II DE FORTIA, né à Caderousse, le 7 décembre 1620, fut seigneur d'Urban, co-seigneur de Caderousse, etc. Il servit, avec distinction, dans le régiment d'infanterie de la marine, dont il devint premier capitaine et commandant de bataillon, après avoir fait plusieurs campagnes, s'être trouvé à plusieurs sièges, et avoir reçu plusieurs blessures. Ayant ensuite remis sa compagnie à son frère François, il quitta le service et se maria, le 12 avril 1651, avec noble demoiselle Marie de Vivet-de-Montclus, fille de feu noble Pons de Vivet, seigneur de Montclus, et de noble demoiselle Jeanne d'Isnards, d'Avignon, le contrat fut dressé par Antoine Fort, notaire d'Avignon. Marie de Vivet mourut le 25 décembre 1662, quelques heures après avoir accouché de Jacques-Joseph de Fortia. Devenu veuf, Louis II de Fortia fut nommé en 1663, élu ou syndic de la noblesse du Comtat Venaissin, et député, en cette qualité, vers le Roi Louis XIV, pour des affaires importantes de la province. Il mourut le 31 décembre 1703, après avoir fait un second mariage, duquel il n'eut point d'enfants. Ceux qu'il avait eu de Marie Vivet, étaient :

- 1.° Jeanne-Louise, née le 11 mai 1652, fut tenue sur les fonts de baptême, deux jours après, par Louis, son grand-père, et madame de Galéan de Castellet, sœur de sa mère. Elle fit profession, le 15 novembre 1670, au monastère des dames de Saint-Paul-du-Refuge, à Arles, où elle mourut en 1673 ;
- 2.° Anonyme, né le 3 novembre 1653, reçut l'eau baptismale, et ne vécut qu'un quart-d'heure ;
- 3.° Paul, qui suit ;
- 4.° Gabrielle, née à Caderousse le 2 mai 1656, fut tenue sur les fonts, par Charles, doyen de Roque-maure, son oncle, et par madame de Saint-André, sœur de sa mère ; elle fut religieuse aux dames de Saint-Paul, à Arles ;
- 5.° Louis, né à Caderousse, le 27 septembre 1657, fut tenu sur les fonts, le 7 octobre suivant, par Paul, prévôt de Carpentras, son oncle et par madame de Caumont. Il mourut le 15 juillet 1659 ;
- 6.° Marie, née à Caderousse, le 14 novembre 1658, fut tenue sur les fonts, par son frère Paul et sa

sœur Jeanne-Louise. Elle mourut le 9 septembre 1660 ;

7.^o Jeanne, née à Caderousse, le 25 février 1660, fut tenue sur les fonts, le premier mars suivant, par M. François de Fortia, à la place de Camille de Fortia, seigneur de Vaubelle, son oncle, et par madame de Puget de Chastuel, sœur de sa mère ;

8.^o Isabeau-Gasparde, née à Caderousse, le 26 octobre 1661, fut tenue sur les fonts, le 16 novembre suivant, par M. de la Garde, cousin de son père, par madame de Galéan-Castellet, sœur de sa mère ; elle fut religieuse et passée professe, le 25 mars 1678, au monastère de Sainte-Praxède, d'Avignon ;

9.^o Jacques-Joseph, née à Caderousse, le 26 décembre 1662, fut tenu sur les fonts, le surlendemain 27 décembre, par M. de Saint-André, beau-frère de son père, et madame de Tresques. Il fut connu, dans sa jeunesse, sous le nom de chevalier d'Urban. Il fit plusieurs campagnes, avec distinction, au service de France, dans le régiment de Piémont, où il était capitaine. Le 9 janvier 1683, le ministre Louvois, vicaire-général des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, reçut Jacques-Joseph de Fortia, chevalier de ces ordres. Le chevalier d'Urban passa, au bout de quelques années, dans le régiment d'infanterie de Tournais, où il se distingua à la retraite du combat de la Boyne, le 1^{er} juillet 1690. Il fut ensuite en Piémont, où le Roi lui donna la majorité du régiment de Tournais. Ce régiment était devant la place de Coni, dont on faisait le siège, en 1691 ; le chevalier d'Urban se jeta, avec lui, dans cette place ; il y reçut un coup de mousquet qui lui cassa l'épaule, et dont il ne guérit qu'avec peine. Son régiment ayant été commandé pour défendre Casal, il ne songea, après la guérison de sa blessure, qu'à entrer dans cette place, nonobstant tous les périls. S'étant donc embarqué à Villefranche pour s'y rendre incessamment, il fut pris et dépouillé par des corsaires, dont il fut heureusement délivré, moyennant une somme d'argent, et rendu ensuite à Gènes, d'où

il n'essuya pas moins de dangers pour s'introduire dans cette place bloquée de toutes parts. Louis XIV lui donna la lieutenance colonelle du même régiment. Enfin, après s'être distingué en plusieurs occasions, à la tête de ce régiment, ses blessures commençant à lui faire sentir le besoin d'une vie moins agitée, et la paix rendant ses services moins nécessaires, il se retira à Avignon, où il prit le titre de comte d'Urban, en épousant, le 6 janvier 1700, noble demoiselle Catherine de Bellon de Moleson, dame de Saint-Lambert, en Provence, au diocèse de Carpentras, très-riche héritière, fille unique de François de Bellon, seigneur de Moleson, et de Diane d'Astuaud, dame de Saint-Lambert. En 1708, le comte d'Urban leva un régiment à Avignon, pour le service du pape Clément XI. Il fut député au Roi Louis XIV, en 1710, par la ville d'Avignon, pour féliciter ce prince sur la naissance de Louis de France, duc d'Anjou, qui parvint à la couronne, le 1^{er} septembre 1715, sous le nom de Louis XV. Jacques-Joseph de Fortia avait été nommé premier consul d'Avignon, pour cette année, et il reçut des patentes de viguier de cette ville, pour l'année suivante 1716. Il mourut en 1741, son épouse lui a survécu plusieurs années.

XI. Paul DE FORTIA naquit à Caderousse, le 10 février 1655; le surlendemain, il fut tenu sur les fonts, par Paul de Fortia, seigneur de Montréal, son grand-oncle, et par Gabrielle de la Sale de la Garde, dame d'Urban, son aïeule. Il fut co-seigneur de Caderousse, et sa terre d'Urban ayant été érigée en marquisat, il porta le titre de marquis d'Urban. Après avoir fait plusieurs campagnes dans l'armée de Catalogne, auprès de son oncle François de Fortia, seigneur des Tourettes; s'être trouvé avec lui à un sanglant combat contre l'armée d'Espagne, qui fut battue en 1677, comme je l'ai dit plus haut, au village de Souilles, entre Roses et Collioure, de même qu'à la prise de Bellegarde et de Puycerda; il quitta le service en 1681, et se retira à Avignon, où il se maria, le 4 mai de cette année 1681; l'évêque d'Orange, Jean-Jacques d'Obeilh, conseiller du Roi en ses conseils d'état et

privé, abbé et comte de Montfort, fit les cérémonies de son mariage, avec haute et puissante dame Marie-Esprit de Vissec de la Tude de Ganges, veuve de haut et puissant seigneur messire Henri de Fay, marquis de Péraud en Vivarais, baron de Vézenobres et autres places, fille de haut et puissant seigneur Charles de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des états du Languedoc, et de feu et puissante dame Diane de Joannis de Châteaublanc, cette marquise de Ganges, dont la beauté et les malheurs qui en furent la suite, la rendirent célèbre, et dont l'histoire a été imprimée en 1810. Le contrat de mariage de la marquise d'Urban, sa fille, fut reçu par Thomas Rivasse, notaire de Caderousse. Elle descendait de saint Louis, roi de France; et cet honneur, qu'elle transmit à sa postérité, est si flatteur pour la maison de Fortia, qu'il mérite ici quelques détails. On énoncera seulement les noms des alliances qui ont formé ces diverses générations, en passant du père au fils ou à la fille.

- 1.° Saint Louis, roi de France, mort le 25 août 1270, eut de Marguerite de Provence;
- 2.° Philippe III, dit le Hardi, roi de France, mort le 25 octobre 1285, eut d'Isabelle d'Aragon;
- 3.° Charles, comte de Valois, mort le 16 décembre 1325, eut de Marguerite de Sicile;
- 4.° Philippe de Valois, roi de France, mort le 22 août 1350, eut de Jeanne de Bourgogne;
- 5.° Jean II, dit le Bon, roi de France, mort le 8 avril 1364, eut de Bonne de Luxembourg;
- 6.° Philippe de France, duc de Bourgogne, mort le 27 avril 1404, eut de Marguerite de Flandre;
- 7.° Marie de Bourgogne, morte le 6 octobre 1428, eut d'Amédée VIII, duc de Savoie;
- 8.° Louis, duc de Savoie, mort le 11 novembre 1462, eut d'Anne de Lusignan;
- 9.° Philippe II, duc de Savoie, mort le 7 novembre 1497, eut de Bonne de Romagne;
- 10.° René, comte de Villars, mort en 1524, eut d'Anne de Lascaris;
- 11.° Madelaine de Savoie, morte en 1586, eut d'Anne, duc de Montmorenci;
- 12.° Henri, duc de Montmorenci, mort le 1^{er} avril 1614, eut de Charlotte des Essarts;
- 13.° Marie de Montmorenci, eut de Jean de Fay, seigneur de Péraud et baron de Vézenobres;
- 14.° Françoise de Fay eut de Georges de Rousset, seigneur de St. - Sauveur;
- 15.° Laure de Rousset de St.-Sauveur, eut de Gabriel de Joannis, seigneur de Châteaublanc;
- 16.° Diane de Joannis de Châteaublanc, eut de Charles de Vissec, marquis de

Ganges ; 17.^o Marie-Esprit de Vissec de la Tude de Ganges, dont il est ici question, qui fit son testament le 15 mars 1693, pardevant François Aubert, notaire à Avignon. Le marquis d'Urban fut d'abord élu de la noblesse du Comtat Venaissin ; il fut ensuite nommé, en 1723, premier consul, et l'année suivante viguier de la ville d'Avignon ; en 1726, il fit sa reconnaissance à la chambre apostolique de Carpentras, pour la terre d'Urban ; il fut viguier d'Avignon, pour la seconde fois, en 1728, et premier consul, aussi pour la seconde fois, en 1731. Il mourut à Avignon, le 17 mars 1734, âgé de 79 ans, ayant eu de demoiselle de Ganges :

- 1.^o Marie, née à Avignon, le 14 février 1682. Elle fut tenue le lendemain, sur les fonts de baptême, par Charles de Vissec de la Tude de Ganges, son aïeul, et par madame d'Urban, belle-mère de son père ; elle épousa, en 1699, Paul-Joseph de Fortia, dit de Tholon, appelé le marquis de Sainte-Jalle, fils de Charles-Bernard, et de Marie de Tholon, duquel on trouvera l'article ci-après, à la branche de Fortia de Piles ;
- 2.^o Françoise, née à Avignon, le 19 mai 1683, fut tenue le lendemain sur les fonts, par Louis de Fortia, son aïeul, et illustre et puissante dame Françoise de Nogaret de Calvisson, tante de son père. Le 13 août suivant, ayant été attaquée pendant neuf ou dix heures, des accidents de la gouttète, elle mourut subitement à Caderousse ;
- 3.^o François, qui suit ;
- 4.^o Jeanne-Isabeau, née à Avignon, le 26 juillet 1688, le lendemain elle fut tenue sur les fonts par Charles de Fortia, doyen de Roquemaure, son grand-oncle, et par Jeanne de Vivet de Montclus, dame de Chastueil, sa grand-tante. Elle fut reçue au monastère de Sainte-Praxède, d'Avignon, le 16 novembre 1703, et y fit sa profession le 17 novembre 1704 ;
- 5.^o Catherine, née à Avignon, le 1^{er} décembre 1691 ; elle fut tenue sur les fonts par Jacques-Joseph de Fortia, son oncle, et Marie-Catherine de Fortia, dame de Caumont, sa tante : le 3 septembre 1719, elle épousa Dominique, marquis

de Caux, officier de galères, dont elle eut cinq filles, quatre furent religieuses, et la cinquième épousa son cousin germain Hercule - Paul - Catherine, marquis de Fortia. C'est chez elle que mourut la marquise de Caux, en 1778, âgée de quatre-vingt-sept ans ;

- 6.° Françoise-Victoire-Sibille, née à Avignon, le 2 janvier 1693 ; elle fut tenue sur les fonts par François de Fortia, son frère, et Victoire de Fortia, fille de madame la marquise de Fortia-Montréal, sa cousine ; elle épousa, en 1710, Louis de Seguins de Pazzis, marquis d'Aubignan, et mourut avant la marquise de Caux, sa sœur aînée, laissant plusieurs enfants ;
- 7.° Alexandre, né à Avignon, le 1^{er} mars 1694. Dans le mois de mai suivant, il fut tenu sur les fonts par le marquis de Ganges, Alexandre de Vissec de la Tude, frère de sa mère, et par mademoiselle de Galéan des Issards, dame de Castellet, cousine de son père. Il fut ecclésiastique, sous le nom de l'abbé d'Urban, et mourut doyen de l'église collégiale de Roquemaure ;
- 8.° Henri, né à Bagnols, le 19 novembre 1695, porta le titre de chevalier d'Urban, et mourut dans un âge avancé, au château de Sainte-Jalle, ayant été capitaine à la suite du régiment Colonel-général.

XII. François DE FORTIA, né à Avignon, le 10 janvier 1685. Il fut ondoyé le lendemain : le baptême se fit à Caderousse, le 9 décembre suivant, et il fut tenu sur les fonts, par François de Fortia, gouverneur de Mont-Louis, son grand-oncle, et Marie de Sassenage, marquise de Fortia-Montréal, sa tante ; il fut marquis d'Urban, et co-seigneur de Caderousse. Après avoir été page du Roi, et avoir fait quelques campagnes dans son régiment d'infanterie, il reçut du vice-légat d'Avignon, en 1708, la commission de capitaine d'une compagnie de grenadiers dans le régiment d'infanterie de son oncle le comte d'Urban. En 1716, il épousa noble et illustre demoiselle Marie-Anne de Bocaud, née en 1692, fille de noble Hercules de Bocaud, président à la cour des aides de Montpellier, mort conseiller-secrétaire d'état, et noble

demoiselle Anne de Mariotte, de Montpellier. Elle mourut en 1724, et le marquis d'Urban se remaria avec mademoiselle Gertrude-Agathe Van-Oyen-Bruck de Duras, fille de Jérôme et de Gertrude Ségers; elle était née à Heiloo, en Hollande, et baptisée dans l'église catholique de ce lieu, le 11 avril 1687. Les barons de Thieunen, de Molderk et de Herk, sénéchaux héréditaires du pays de Liège, sont du nom d'Oyenbruck, ils sont de bonne maison, et bien apparentés. Gertrude-Agathe était déjà veuve de deux maris, dont le premier avait habité Lisbonne, et le second Florence. Le marquis d'Urban fut nommé élu ou syndic de la noblesse du comté Venaissin, en 1728, et premier consul de la ville d'Avignon, en 1733. Par contrat du 11 mars 1743, il vendit la terre d'Urban à Jean-Noël de Limojeon; il mourut le 3 février 1761, à soixante-seize ans, sans enfants de sa troisième femme, qui lui survécut. Il n'eut des enfants que de Marie de Bocaud, savoir :

- 1.° Hercules-Paul-Catherine, qui suit;
- 2.° Paul-Marc, né à Caderousse, le 27 juin 1720; le 27 juillet suivant, le doyen de Roquemaure, son oncle, le baptisa à Caderousse; il fut tenu sur les fonts par son aïeul, Paul de Fortia, marquis d'Urban, et sa tante madame la présidente de Bocaud; madame la marquise de Saint-Veran tint la place de madame la présidente, qui se trouvait grosse. Paul-Marc mourut âgé de neuf mois, le 27 mars 1721;
- 3.° Marie-Christine-Joséphine-Thérèse, née le 27 octobre 1722, reçut l'eau le même jour, et fut baptisée le 7 avril 1723, dans l'église paroissiale de Saint-Michel de Caderousse. Jacques-Joseph de Fortia, comte d'Urban, son grand-oncle, et madame Marie de Bocaud de Lauzières, à qui madame la comtesse de Berton prêta la main, la tinrent sur les fonts de baptême. Elle porta le nom de madame d'Urban, et mourut en 1779, sans jamais avoir été mariée.

XIII. Hercules-Paul-Catherine DE FORTIA D'URBAN, naquit à Caderousse, le 14 mars 1718: il fut ondoyé deux jours après, avec la permission du curé, dans le château de son père, par son oncle Charles de Fortia,

ancien doyen de Roquemaure. Il fut ensuite baptisé solennellement, à la paroisse de Saint-Michel de Caderousse, le 29 mai 1718, par Jean-Jacques d'Obeilh, évêque d'Orange. Il fut tenu sur les fonts par son grand-père Hercules, président de Bocaud, et par sa tante Catherine de Bellon de Moleson de Saint-Lambert, comtesse d'Urban. Elevé à Paris, au collège de Mazarin, il fut nommé capitaine dans le régiment de dragons de Beaufremont, dès le 5 novembre 1733, à l'âge de quinze ans; il y fit les deux guerres de 1733 et de 1741, avec la plus haute distinction et le plus grand courage, en toutes occasions, se faisant chérir et honorer de tous ses camarades. Il fut blessé à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1748, d'un coup de fauconneau qui lui traversa l'épaule, dont il a souffert cruellement, et dont il s'est senti jusqu'à ses derniers momens. Cette blessure le mit dans la crainte de ne pouvoir plus servir; mais, malgré ses souffrances, il ne manqua aucune campagne de Flandre, et mérita la croix de Saint-Louis, qui lui fut donnée en 1745. Pendant la campagne suivante, il eut plusieurs actions particulières qui lui firent beaucoup d'honneur; enfin, ses infirmités augmentant chaque jour, il demanda sa retraite, et le 21 juin 1747, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui écrivit qu'en considération de ses services, et de l'impossibilité où ses blessures le mettaient de les continuer, le Roi la lui accordait avec une pension de cinq cents francs; mais, ayant prévu qu'il pouvait y avoir un grand événement, il ne voulut point quitter, et entra en campagne avec le régiment. Il se trouva avec lui à la bataille de Laufelt, où il reçut, en chargeant avec son escadron, trois coups de sabre, dont deux sur le visage et un dans le ventre. Après son rétablissement, il profita de la grâce que le Roi lui avait accordée, et en 1748, il épousa noble demoiselle Rose-Emilie de Caux, plus jeune que lui de dix ans, sa cousine-germaine, fille et héritière de Dominique, marquis de Caux, et de Catherine de Fortia; il fut viguier de la ville d'Avignon, en 1755; en 1761, sa pension fut portée à 590 francs, et il mourut, victime d'outrages révolutionnaires, au mois de mai 1790. Sa veuve jouissait de la meilleure santé, et n'avait aucune des infirmités ordinaires de la vieillesse, quoiqu'elle eût été mise en prison en 1793, malgré son âge avancé. Elle

vient de mourir le 10 juin 1816 (180 ans après le mariage de son aïeul, en 1636), et ses concitoyens ont rendu les plus grands honneurs à sa mémoire. Les enfants qui survécurent à leur père furent :

- 1.° Pauline, née en 1753, morte en 1794, sans avoir été mariée;
- 2.° Agricol, qui suit :

XIV. Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine de Fortia d'Urban, né à Avignon, le 18 février 1756, a eu tous ces noms de baptême, parce qu'il a été baptisé par la ville d'Avignon, dont son père était viguier lorsqu'il est né, et que chacun des magistrats lui a donné son nom. Les consuls de cette ville étaient alors Joseph-François-Xavier de Seytres de Pérussis, chevalier, marquis de Caumont; Pierre Dumenge; Esprit-Simon Commin; et l'assesseur, Paul-Antoine Chaternet, docteur; ils furent tous parrains, et la marraine fut la femme du premier consul, madame la marquise de Caumont, dont le nom était Marie-Anne-Geneviève de Montboissier-Beaufort-Canillac. Il porte le titre de comte de Fortia d'Urban, il a été élevé dans une pension particulière à Passy, près de Paris, au collège de la Flèche, et à l'école royale militaire de Paris, d'où il est sorti en 1773, avec la croix de Saint-Lazare, pour entrer dans le régiment du Roi, infanterie, en qualité de second sous-lieutenant, par brevet du 28 avril 1773; il n'a servi dans ce corps qu'un petit nombre d'années, des affaires dont toute sa fortune dépendait, l'ayant obligé d'aller à Rome où elles devaient être jugées, et où elles l'ont été en sa faveur. Il a été nommé par le pape, colonel des milices d'infanterie du comté Venaissin. Ayant fait imprimer un grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques, la morale, la littérature, la géographie ancienne, l'histoire et les antiquités, il a été reçu de l'académie étrusque de Cortone, de celle de Vaucluse, à Avignon, de celle de Marseille, de l'académie celtique et de l'athénée de arts de Paris, de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier; de celle de Toulouse, du musée de Francfort-sur-le-Mein, de l'académie des antiquaires de Rome, de celle des Lincées de la même ville, de celle de Viterbe, et en dernier lieu, de celle de Vététravie. Il a épousé, par contrat

du 11 janvier 1789, Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline des Achards de Sainte-Colombe, fille de haut et puissant seigneur messire Jacques-François-Etienne des Achards de Ferrus, chevalier, marquis de Sainte-Colombe, seigneur de Chauvac, Roussieux, Laborel, Pennafort, Villebois, Pierrefeu, et autres lieux, citoyen d'Avignon, et de feu noble et illustre dame Charlotte de Parellis. Par acte du 9 juillet 1795, passé devant la Motte, notaire à Paris, monsieur le comte et madame la comtesse de Fortia d'Urban, ont acquis, dans cette capitale, un hôtel qu'ils habitent aujourd'hui tous les deux.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Montréal, à Pernes et à Avignon.

VIII. Jean DE FORTIA, second fils de Marc II et de sa première femme Jeanne des Henriques, naquit le 15 août 1553. Il eut de son père, mort en 1582, la terre de Montréal en Dauphiné, cent mille livres d'argent comptant, la grande Bastide de Pernes, et autres biens qu'il avait dans ladite ville et son territoire; ce qui l'obligea d'y fixer sa résidence, et de faire bâtir une chapelle dans l'église collégiale de cette même ville, sous l'invocation de Sainte-Anne, où il fit une donation. Il épousa, par contrat du mois d'août 1585, passé devant Guillaume Fornillier, notaire de la ville de Cavaillon, madame Françoise de Seytres, veuve de messire Louis de Pérussis, co-seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, fille de messire Louis de Seytres, aussi co-seigneur de Caumont et de même encore, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, et de dame Marguerite de Berton-Crillon; elle était de Cavaillon. Jean de Fortia résida toujours à Pernes, où il exerça les fonctions municipales, et où il fit son testament, le 9 février 1593, devant Pierre Arnaudi, notaire de cette ville; on y voit qu'il veut être enseveli au tombeau qu'il avait fait construire dans l'église collégiale de Pernes. Ses enfants furent :

- 1.° Paul, qui suit;
- 2.° Marguerite, mariée avec Georges de Baroncelli, seigneur de Javon;
- 3.° Félise, née en 1591, mariée en 1614, à Paul-

Jacques de Fougasse, seigneur de la Rouyère, fils de François et de Pierrette de Merles ;

- 4.^o Catherine, femme de Jean Scipion de Pol, écuyer, seigneur de Saint-Tronquet, et en partie de Lagnes. Elle hérita de son mari, et céda cet héritage à son frère Paul, par acte du 19 mars 1642, lui substituant son neveu, Gaspard de Fortia, et consécutivement tous les mâles du nom et des armes de Fortia.

IX. Paul DE FORTIA, seigneur de Montréal et de la Garde de Bédarrides, naquit en 1586, et perdit son père étant encore très-jeune; car il résulte d'un contrat passé devant Pierre Bellon, notaire d'Avignon, le 2 décembre 1604, que Giles de Fortia, seigneur d'Urban et co-seigneur de Caderousse, jadis tuteur de Paul de Fortia, seigneur de Montréal, son neveu à la mode de Bretagne, fit l'acquit d'une somme d'argent qu'il recevait en cette qualité. Parvenu à l'âge de près de vingt-sept ans, il se maria, par contrat signé le 10 janvier 1613, passé devant François Deslandes, notaire d'Avignon, avec noble demoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, fille d'illustre messire Clément de la Sale, seigneur de la Garde, chevalier de l'ordre du Roi, du lieu de Bédarrides, et d'illustre dame Marguerite de Brancas-Villars. Ce mariage lui acquit des biens très-considérables dont Catherine avait hérité par la mort de son frère Paul de la Sale, arrivée le 21 juin 1612. Il y eut à ce sujet quelques contestations avec Catherine de Joyeuse, dame d'Oise, aïeule maternelle de Paul et de Catherine; elles furent terminées par une sentence arbitrale. Cette parenté rendait Catherine de la Sale, nièce par alliance, d'une reine de France, à la mode de Bretagne. En effet, Anne, duc de Joyeuse, neveu de Catherine, avait épousé Marguerite de Lorraine, sœur de Louise de Lorraine, épouse de Henri III, également distinguée par sa vertu, sa naissance et sa beauté. Catherine de la Sale mourut en 1626 : son mari n'avait alors que quarante ans, l'ambition succéda à la tendresse conjugale, et, libre de cette dernière chaîne, il se livra à l'attrait qu'avait toujours eu pour lui la carrière des armes. Il fut officier de galère, et en 1636, Louis XIII, roi de France, lui accorda une des galères entretenues pour son service, et qui fut appelée *la*

Montréal. Le cardinal de Richelieu lui écrivit à ce sujet. Paul de Fortia lui était vivement recommandé par le cardinal de Lion, frère de ce ministre, avec lequel il avait contracté une grande liaison, parce qu'il avait été longtemps auprès de lui, et qu'il l'avait reçu plusieurs fois dans sa maison d'Avignon. Ce cardinal lui donna, pour marque de son affection, une très-belle chapelle de vermeil doré. La charge de capitaine de galère ne resta pas inutile entre les mains de Paul de Fortia-Montréal. En 1638, il se trouva au combat donné devant Gênes, le 1^{er} septembre, par la flotte des galères de France, que commandait le marquis de Pontcourlai, contre celle des galères d'Espagne. Paul de Fortia y acquit beaucoup de gloire, et donna les plus grandes preuves de valeur en emportant la Capitane de Sardaigne. Mais les blessures qu'il reçut dans cette action, et dont il se ressentit jusqu'à la mort, l'obligèrent à quitter le service. Le 23 octobre 1639, le Roi lui donna à Lion, des lettres patentes pour lui permettre de remettre sa galère à Gaspard de Fortia, son fils. Son mariage lui donna une maison à Avignon, et un très-beau château à Bédarrides, qui lui firent quitter le séjour de Pernes. Il vendit cependant la maison de sa femme aux Pères de la Doctrine chrétienne, qui vinrent alors s'établir à Avignon, sous le nom de Pères de Saint-Jean; mais il habita celle que lui avait laissée Laurent de Fortia, et qu'avait achetée Charles de Fortia, son grand-oncle. Il mourut à Bédarrides, en 1661, à soixante-quinze ans, après avoir fondé dans l'église paroissiale de Bédarrides, une très-belle chapelle qu'il fit construire et orner avec beaucoup de magnificence, et après avoir donné cent cinquante francs à un prêtre pour la desservir. Les enfants qu'il eut de Catherine de la Sale furent :

- 1.° Gaspard, qui suit ;
- 2.° Catherine, née en 1615, religieuse au monastère de Sainte-Catherine, où elle mourut ;
- 3.° Marguerite, née en 1616, religieuse au monastère des Carmelites d'Avignon ;
- 4.° Louis, né en 1617, nommé par le pape Innocent X, à l'évêché de Cavaillon, à l'âge de vingt-huit ans, à cause de sa vertu et de sa piété extraordinaires. Il fut sacré à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, le 23 septembre 1646, par

le cardinal Pierre Caraffa. Après avoir gouverné pendant onze ans cette église avec beaucoup de sagesse et une piété exemplaire, le pape Alexandre VII lui donna l'évêché de Carpentras, vacant par la démission qu'en fit le cardinal Bichi, entre les mains de ce pontife. Louis de Fortia était extrêmement connu dans le comté Venaissin, pour ses grandes qualités, qui engagèrent le pape à l'appeler à Rome pour cette nomination ; le cardinal Bichi avait pour lui et pour sa famille une affection particulière ; il en donna un témoignage en lui faisant présent d'une belle croix d'émeraudes qu'il substitua même à la maison de Fortia. L'épiscopat de Louis, qui malheureusement ne dura que quatre ans, fut un enchaînement de bonnes œuvres qu'il cachait avec soin. Il passa ses jours dans la pénitence et les macérations, qui le firent regarder comme un saint. Il mourut en 1661, extrêmement regretté dans tout son diocèse, surtout par les pauvres ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Siffrein, sa cathédrale, à côté du baptistaire, où se voit un simple mausolée sur lequel sont gravés quelques vers qui sont, dit-on, l'ouvrage de Saint-Geniez, poète de ce temps-là, avec une épitaphe latine très-honorable. On a imprimé son oraison funèbre, où sa haute vertu est justement célébrée ;

- 5.° Dominique, né en 1618, reçu chevalier de Malte le 1^{er} mai 1632, ayant été page du grand-maître Antoine de Paulo ; il fut aussi capitaine de galère, par la démission que lui fit de la sienne, en 1655, Gaspard, son frère aîné. Il avait fait plusieurs campagnes avec distinction, et périt malheureusement cette même année 1655, dans le naufrage des six galères commandées par le chevalier de la Ferrière ;
- 6.° Charles, né en 1620, tué au siège d'Arras, en 1640, étant dans les gardes de Sa Majesté, et auprès du maréchal de Brézé ;
- 7.° Louise, née en 1624, mariée, par contrat du 9 février 1648, à noble et illustre seigneur messire Paul de Seytres, seigneur de Caumont, et morte sans enfants ;

- 8°. Henri, né en 1625, abbé-prieur de Saint-André de Rosans en Dauphiné, fit le 11 décembre 1688, un testament par lequel il établit une substitution graduelle et perpétuelle de son héritage, en faveur du chef de la maison de Fortia ;
- 9°. Laurens, né à Bédarrides, au mois d'avril 1626, reçu chevalier de minorité au chapitre tenu à Malte, le 7 juin 1631, Antoine de Paulo étant grand-maître. Il fut tué en 1644, dans un combat donné sur mer contre les Turcs, pour la défense de sa religion, où l'on prit un fils du grand-seigneur qui se fit ensuite dominicain en France. Les preuves de Laurens de Fortia, pour l'ordre de Malte, furent faites en 1634. Les quatre témoins secrets pris parmi les citoyens les plus distingués d'Avignon, interrogés séparément, s'accordent à déclarer que la maison de Fortia est ancienne et illustre, noble de nom et d'armes, et n'a été souillée par aucune origine juive ni *marane*.

X. Gaspard DE FORTIA, né en 1614, fut seigneur de Montréal et de la Garde ; après avoir fait plusieurs campagnes sur mer, s'être trouvé à la prise des isles de Sainte-Marguerite, et avoir été blessé sur la galère de son père, au combat de Gênes, en 1638, il fut reçu capitaine des galères, par la démission de son père. Il servit très-dignement et glorieusement Sa Majesté dans cet emploi, et s'en démit en faveur de son frère Dominique, chevalier de Montréal. Le 8 février 1655, il signa son contrat de mariage avec noble demoiselle Françoise de Louet de Nogaret de Calvisson, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Louis, de Louet, dit de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, seigneur de Massilargues, etc. ; maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur pour Sa Majesté du fort des salines de Pecquai et Tour l'Abbé, et de noble Françoise Bermond de Thoiras de Saint-Bonnet, nièce de Jean de Thoiras, maréchal de France, dont la fin fut illustrée par tant de belles et glorieuses actions. Le 6 septembre 1692, Gaspard de Fortia fit une reconnaissance générale à M. Laurent de Fieschi, archevêque d'Avignon, pour tous les biens qu'il possédait à Bédarrides, pardevant Nicolas Ribouton, notaire. Il mourut le 25 juin 1702. Ses enfants furent :

- 1.° François, né en 1657, mort en 1678, à Porto-Ferrajo ;
- 2.° Jules, qui suit ;
- 3.° Jean-Louis, né en 1663, abbé de Montréal, grand vicaire de Bourges, prieur d'Ambierle, et abbé de Saint-Pierre d'Orbais, près Beauvais, diocèse de Soissons. Il mourut au séminaire de Saint-Magloire, à Paris, en 1704 ;
- 4.° Paul-François, né en 1670, reçu chevalier de Malte de minorité, le 24 février 1674, admis aux pages de la grande écurie du Roi, en 1687 ;
- 5.° Catherine, mariée par contrat du 24 juin 1684, à haut et puissant seigneur messire Louis de Seytres, seigneur de Laval-Caumont, frère de messire Paul de Seytres, seigneur de Caumont ; on l'appelait le comte de Caumont. Elle eut de lui cinq enfants ;
- 6.° Christine-Thérèse, qui vivait sans alliance à Lyon, en 1704 ;
- 7.° Anne, } religieuses au monastère de Sainte-
- 8.° Madeleine, } Praxède, d'Avignon ;

XI. Jules DE FORTIA, né le 25 mai 1661, seigneur de Montréal, de la Garde du lieu de Bédarrides, de Saint-Tronquet, Lagnes, etc. ; porta le titre de marquis de Fortia. Le 9 juillet 1684, il épousa noble demoiselle François de Sassenage, fille de haut et puissant seigneur messire Louis-Alphonse de Sassenage, chevalier, baron de Sassenage, marquis de Pont-en-Royan, comte de Montelieu, seigneur d'Iseron, etc., second baron du Dauphiné, et de dame Christine de Salvaing de Boissieu, baronne de Vire, dame de Brûlon au pays du Maine, etc. Le 12 août 1702, Jules fit l'inventaire des biens de son père, pardevant Pierre Ribouton, notaire de Bédarrides. Il fut premier consul de la ville de Pernes, et mourut à Bédarrides, le 11 mars 1721, après avoir fait un testament où il substitue tous ses biens à la maison de Fortia. Ses enfants furent :

- 1.° Gaspard II, qui suit ;
- 2.° N..., né en 1697, mort jeune ;
- 3.° Victoire, abbesse de Soyons ;
- 4.° Une autre fille, religieuse carmélite à Avignon. morte en avril 1739 ;

5°. et 6°. Deux filles mortes jeunes.

XII. Gaspard II, DE FORTIA DE POL, né en 1691, fut seigneur de Montréal en Dauphiné, de Lagnes, de la Garde, de Bédarrides, et de Saint-Tronquet dans le comtat Venaissin ; enfin, il eut le fief d'Usson, dans la principauté d'Orange. Il porta le titre de marquis de Montréal, il fut capitaine au régiment de cavalerie de Toulouse, puis mestre de camp de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, 1.° en 1727, noble demoiselle de Vogué, fille de Melchior II, marquis de Vogué, et de Gabrielle de Moitier de Champestière, héritière de la seconde branche de la maison de la Fayette, qui descendait de Gilbert de la Fayette, maréchal de France; elle mourut sans enfants. Le marquis de Montréal épousa, 2.° le 14 septembre 1730, Marie-Anne de Fortia-Chailli, de la branche établie à Paris, fille de Charles-Joseph, conseiller d'état, et conseiller d'honneur au parlement de Paris, et de Marie-Madeleine Thomas, sa seconde femme. Gaspard II, qui eut d'elle trois filles, donna tous ses biens, en 1765, à la seconde, devenue l'aînée de celles qui lui restaient, et mourut à Avignon, le 5 novembre 1773. Ses enfants furent :

- 1°. N..., morte en 1740, sans avoir été mariée;
- 2°. Françoise-Gabrielle-Charlotte, qui épousa, par contrat du 7 septembre 1749, Joseph-Louis-Marie de Galéan, duc de Gadagne, baron de Vedènes, seigneur d'Eguilles et de Saint-Savournin, né le 8 juin 1704. Elle vendit sa maison d'Avignon à monsieur le marquis de Conceyl, sa maison de Bédarrides à monsieur l'abbé Ailhaud, et eut huit enfants. Elle est morte à Avignon, le 8 décembre 1796;
- 3°. Gabrielle-Thérèse, qui épousa, par contrat du 4 septembre 1753, Anne-Joseph de Louet de Murat de Nogaret, marquis de Calvinsson, seigneur de Massillargues, qui lui survécut. Elle mourut avant son père, en 1758, laissant deux filles.

CINQUIÈME BRANCHE.

Barons de Baumes, seigneurs de Piles, d'Aubers et de Coste-chaude, au comtat Venaissin, puis seigneurs de Sainte-Jalle, à Carpentras et à Marseille.

VIII. Paul DE FORTIA, troisième fils de Marc II, qui l'eut de sa seconde femme, Françoise de Filleul de la Madeleine, naquit à Carpentras le 12 octobre 1559. On lui donna le nom de la terre de Piles (1), pour le distinguer de ses frères, et ce nom a été transmis à sa branche. Son esprit et son courage, dont il donna des marques dès sa plus tendre jeunesse, et qui avait déterminé son père à l'envoyer à la cour, engagèrent le roi Henri III à le faire élever auprès du duc d'Épernon. Le jeune de Piles profita de cette éducation, et fixa l'attention du Roi, par les progrès qu'il y faisait, et par l'ardeur qu'il montrait en toute occasion, pour mériter l'estime de Sa Majesté. Son père étant mort en 1582, il devint baron de Baumes, seigneur de Piles, d'Aubres et de Costechaude, au comtat Venaissin, et eut, comme ses frères, outre ces terres, 100,000 fr. en espèces, qui lui furent réservés pour le tems auquel il se marierait. Mais il ne pensait alors qu'à suivre la carrière militaire. Il fut nommé par Henri III, capitaine d'une compagnie d'ordonnance du Roi de cent maîtres équipés à la *Reître*, en 1582, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, par brevet du 12 octobre 1585. Ayant perdu ce prince quatre ans après, Henri IV, qui succéda à la couronne, eut pour lui la même bienveillance. En effet, Paul de Fortia fut nommé colonel de la cavalerie légère italienne entretenue en France sous ce nouveau prince, par commission du 16 mars 1591, et, le 6 octobre suivant, il obtint une compagnie de cinquante hommes d'armes. En 1593, il fut premier consul d'Aix, et procureur-général de la province. Il joignait alors les seigneuries de Croses et de Dons à celles que j'ai déjà nommées. En 1595, il fut

(1) C'est ainsi qu'il faut écrire, et non *Pilles*. Ce mot vient du grec, et désigne l'entrée ou la porte des Alpes, par le chemin que suivaient les Phocéens pour aller en Italie.

nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; et après que le duc de Savoie eut rendu à ce prince la ville et la citadelle de Berre, Henri IV donna au sieur de Piles , le gouvernement de cette place , par brevet du 28 avril 1596. Cette même année 1596 , au mois de juillet , ce prince le nomma capitaine d'une des galères de Sa Majesté, nommée *la Pile*, avec dix-huit mille livres de gratification, et un brevet de 4,000 livres de pension, en récompense de ses services. Le Roi, voulant arrêter les progrès que faisaient les Florentins sur la Méditerranée , et réprimer les entreprises de Jean, bâtard de Médicis, qui s'était emparé du château d'If, forma le dessein de fortifier les îles voisines, et en confia l'exécution au sieur de Piles, qui fit construire le fort de Ratonneau et de Pommègues. Les Florentins ayant évacué le château d'If et les autres îles de Marseille, le Roi le pourvut de ce gouvernement , par brevet du 14 décembre 1598. Ce prince, écrivant cette année au marquis de Rosni, son principal ministre, lui dit : « Mon- » sieur de Piles m'a bien servi ; je connais son ardeur et » sa fidélité ; je voudrais en avoir dans mon royaume » plusieurs semblables à lui ». Un suffrage aussi honorable et des faveurs aussi répétées, ne pouvaient que lui procurer une alliance distinguée. Le 17 février 1599, il épousa noble demoiselle Jeanne de Tholon de Sainte-Jalle, fille de Faulquet de Tholon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Saint-Marcellin, lieutenant de Sa Majesté en Languedoc, capitaine de cent gentilshommes ou hommes d'armes , et de Guyonne de Comboursier. Elle était petite-nièce d'un grand-maître de Malte. Ce contrat de mariage fut reçu par Fabri, notaire d'Avignon. Le sieur de Piles fut nommé conseiller d'état d'épée le 9 juin 1608. Le magnifique château de Forville , qu'il fit bâtir près de la ville de Carpentras , pour la réception de ce grand et bon Henri , à qui il devait tant de bienfaits est un monument digne d'exprimer sa reconnaissance. Ce prince l'avait désigné chevalier de l'ordre du Saint-Esprit ; Paul de Fortia avait su mériter son estime et sa confiance, par son zèle et par sa fermeté pendant les guerres civiles de Provence. Il testa, le 16 mars 1617, en faveur des six enfans qui lui restaient alors, et mourut en 1621 , dans son gouvernement des îles de Marseille. Ses enfans furent :

- 1.° Pierre-Paul, qui suit ;
- 2.° Une fille , morte jeune ;
- 3.° Sibille , née en 1601, mariée 1.° au seigneur de Noyers, en Dauphiné ; 2.° à Paul-Aldonce de Thézan de Vénaque , chevalier de l'ordre du Roi, vicomte de Saint-Gervais, marquis de Vénaque, comte de Nabuton, baron de Négran et Castenet , seigneur de Métamis et de Seneviert , Saint-Didier, Barbentane et autres places ;
- 4.° Charlotte, mariée 1.°, en 1629, à Gui Robin, seigneur de Graveson ; 2.° à Paul de Mistral , co-seigneur de Montdragon et de Barbentane, fils de François, et de Louise d'Albert de Saint-André ;
- 5.° Ludovic, ou Louis, baron de Baumes, l'un des plus vaillants hommes de son tems. Il fut premier capitaine, commandant un bataillon du régiment de la marine. Après plusieurs campagnes, il quitta le service de terre et passa dans celui des galères, dont il commanda une escadre au siège de Roses. Il se trouva parmi les volontaires au siège de Porto-Longone, où ayant repoussé les ennemis jusques dans leurs retranchemens, il fut emporté d'un coup de canon ;
- 6.° Gaspard , seigneur de Costechaude , blessé au service de S. M., au siège de la Rochelle, à la tête du régiment de son frère aîné. Il passa même pour mort ; mais il fut nommé depuis colonel d'un régiment italien entretenu en France, et mourut en Italie des blessures qu'il avait reçues à Valence, ville du Milanez ;
- 7.° Joseph , seigneur de Forville , officier de galères, tué en 1638, au combat de quinze galères d'Espagne devant Gênes. Il partagea ainsi avec son père l'honneur de perdre la vie pour son prince.

IX. Paul II ou Pierre-Paul de Fortia, né en 1600, à Avignon, fut baron de Baumes, seigneur de Piles, de Forville et de Costechaude. Il avait un an de plus que Louis, dauphin de France, auprès duquel il fut élevé en qualité d'enfant d'honneur. Ce prince, qui devint roi de France, le 14 mai 1610, sous le nom de Louis XIII, le remarqua, et un prompt avancement fut la suite de

cette distinction. Dès l'an 1611, quoiqu'il ne fût âgé que de onze ans, il fut pourvu d'une compagnie franche en garnison au château d'If, et de la survivance de tous les gouvernemens de son père. Il obtint bientôt après, en 1614, le commandement de la galère qu'avait son père. Il mérita ces faveurs par son zèle et sa bonne conduite, et se distingua surtout au siège de Montauban, commencé le 27 août 1621, par le Roi en personne. Ce prince, s'entretenant un jour avec ses confidens, leur dit : « Vous » ne me parlez point de Piles, qui vaut bien autant que » ceux que vous venez de nommer; c'est l'un des plus » braves hommes de mon royaume; je le connais, car je » l'ai nourri; je l'aime infiniment ». Le siège de Montauban dura trois mois. Pendant qu'on le faisait, Louis XIII fut averti que le père de Piles était à l'extrémité. Ce prince fit chercher de Piles partout; on le trouva enseveli tout vivant sous un tas de terre et de pierres enlevées par un fourneau qu'on venait de faire jouer. Le Roi lui apprit l'état où était son père, et lui ordonna de se rendre auprès de ce père mourant, pour mettre ordre à ses affaires. Quoique de Piles fut extrêmement affligé de cette nouvelle, il supplia Sa Majesté de lui permettre de ne quitter l'armée qu'après qu'elle aurait triomphé de cette ville rebelle, et il ne fallut pas moins qu'un ordre absolu du Roi, pour l'obliger de partir. Il succéda à son père, en ses biens et charges, comme ayant eu la survivance de tous ses gouvernemens, et ce fut ainsi qu'en 1621, n'ayant encore que vingt-un ans, il devint mestre de camp de la cavalerie légère et étrangère en France, et gouverneur, pour le Roi, de la ville de Berre, château d'If et îles de Marseille. Le 15 juin 1627, il épousa noble demoiselle Marguerite de Couvet de Marignanne, fille de Jean-Baptiste de Couvet, seigneur et baron de Trets, Bormes, Marignanne et Gignac, conseiller du Roi en sa cour de parlement, et garde-des-sceaux en la chancellerie dudit pays, et de Lucrèce de Grasse, dame et baronne de Bormes. Elle lui donna une nombreuse postérité. Son mariage ne l'empêcha point de se trouver au siège de la Rochelle, commencé, le 10 août 1627, par le duc d'Angoulême (1).

(1) Jacques de Bourbon.

et où le Roi se rendit en personne , le 12 octobre de la même année. Ce siège fut un des plus fameux dont il soit fait mention dans notre histoire , tant par la résistance des assiégés , que par la constance des assiégeants , par les combats qui s'y donnèrent, par les tentatives que firent les Anglais pour secourir la place , par les travaux prodigieux que l'on fit dans la mer et sur la terre pour en venir à bout, et par le grand nombre des princes , seigneurs et gentilshommes qui s'y signalèrent. Il était malheureusement trop naturel dans nos mœurs , qu'au milieu d'un si grand nombre de jeunes gens , des querelles particulières se mêlassent à la grande querelle dont on s'occupait. Paul de Fortia n'avait que vingt-sept ans au commencement de 1628. Il ne fut pas à l'abri de cette espèce de maladie qui devoit si souvent nos armées. Il eut ce que nous appelons une affaire avec le fils du poète Malherbe qu'il tua, et de qui la mort coûta la vie à son père, le premier, au jugement de Boileau , qui fit de bons vers en France. Il mourut cette même année 1628, et Paul de Fortia obtint des succès moins fâcheux et plus honorables contre les ennemis de l'état. Il continua de se distinguer et de mériter les éloges de Louis XIII , au service duquel il combattit en 1630 , 1632, 1635, etc., à la tête de plusieurs régiments et de la galère qui portait son nom. En 1635 , il fut colonel d'un régiment d'infanterie, auquel ce même nom de Piles fut donné. La mort même du Roi, son protecteur, ne porta point atteinte à sa fortune. Les guerres civiles de la Fronde furent pour lui une nouvelle occasion de se faire connaître. Ses services, son expérience, et sa fidélité lui valurent l'estime et la confiance entières du nouveau monarque; Louis XIV , ou du moins la mère de ce jeune prince , qui gouvernait alors sous son nom , lui donna l'administration des affaires de la Provence , dans le tems où les troubles de cette province l'obligèrent à faire cesser les fonctions des procureurs du pays. On fit expédier à Paul de Fortia, un brevet de 4,000 livres de pension, en 1644. Il fut nommé maréchal des camps et armées du Roi, par un autre brevet du 9 mai 1649. Enfin, Louis XIV , qui commençait dès lors à gouverner par lui-même , donna , le 10 décembre 1658 , une commission au sieur de Piles pour commander provisoirement à Marseille; et, le 19 janvier 1660, il le nomma

commandant à vie de cette grande ville. Depuis cette époque, la charge de gouverneur-viguiier est demeurée dans sa descendance jusqu'à la révolution de 1789, et les Marseillais en ont souvent témoigné publiquement leur satisfaction. Le gouverneur-viguiier jouissait à Marseille de fort beaux privilèges; c'était à lui que l'on portait les clés de la ville; il présidait à tous les conseils municipaux et les autorisait; c'était lui qui donnait l'ordre aux troupes, quand il y en avait, et qui faisait à Marseille toutes les fonctions de commandant; c'est pour cela qu'il avait des gardes. Louis XIV étant arrivé à Tarascon, en 1660, fit à Paul de Fortia l'honneur de le faire souper à sa table; et lorsque ce grand roi fut arrivé à Marseille, le 2 mars de cette année, et que M. de Piles lui eut présenté les clés d'or de la ville, Sa Majesté les lui rendit sur-le-champ, et lui dit : « Conservez-les; » je ne saurais les mettre en de meilleures mains que les vôtres. » Paul de Fortia mourut à Marseille le 13 juin 1682. Ses obsèques furent faites à la cathédrale où l'on prononça son oraison funèbre. On porta ensuite son corps dans toute la ville. Ce convoi était composé de toute la noblesse de Marseille et des environs. Tous les ordres séculiers et réguliers le précédaient, avec quelques troupes réglées et les compagnies de ville. Ces troupes firent trois décharges, ainsi que toutes les galères et tous les vaisseaux qui se trouvèrent dans le port. Le corps fut enfin porté sur la galère de M. le marquis de Forville, son fils. Ses proches parents l'accompagnèrent jusqu'au château d'If, où il fut inhumé avec beaucoup de pompe. Ses enfants furent :

- 1.° Charles-Bernard, qui suit ;
- 2.° Paul III, tige des ducs de Fortia, qui seront rapportés après leurs aînés ;
- 3.° Gaspard, chevalier de Malte, fut appelé le chevalier d'Aubres; il fut tué d'un coup de feu devant Gigeri, en Afrique, combattant à côté de M. de Beaufort, en 1664 ;
- 4.° Alexandre, connu sous le nom de l'abbé de Piles, prieur et seigneur spirituel et temporel des lieux de Saint-Mai et de Remusat et leurs dépendances, en Dauphiné, habitait Carpentras, où il mourut ;

5.° Alphonse, seigneur et marquis de Forville, fut officier aux Gardes-Françaises du Roi en 1659, capitaine de cavalerie dans le régiment des Cravattes en 1667, capitaine des vaisseaux de S. M. en 1668, et d'une de ses galères en 1669, capitaine-gouverneur-viguiier de Marseille en 1682, l'un des quatre lieutenants du Roi en Provence, au département d'Aix, en 1693. Il n'était encore que capitaine de galère, lorsqu'il fut reçu chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis à la promotion du 1^{er} février 1694, la première pour la marine, après la création de cet ordre. Il fut nommé chef d'escadre des galères en 1695, et reçut cette année, dans le *Mercure Galant*, des éloges qui furent l'occasion, pour ce journal, de publier la généalogie de la maison de Fortia, au volume de janvier 1696, page 202 et suivantes. Le 7 mai 1702, six galères commandées par M. de Forville, mouillèrent l'ancre au grand môle de Naples pour accompagner le roi Philippe V, à Final. Ce prince s'y embarqua le 2 juin. Trois jours après, il alla voir en felouque la place d'Orbitello, accompagné de M. de Forville, pour aller rejoindre son armée. Chemin faisant, ce commandant lui présenta une somptueuse collation, que le roi trouva tellement de son goût, qu'elle lui servit de souper; ensuite, il lui donna le divertissement d'un très-beau concert d'instrumens que fit la chiourme de la galère, et à l'entrée de la nuit, dans le tems que Sa Majesté jouait une partie d'hombre, il fit mettre huit lampes allumées dans chaque banc des galériens, rangées avec une telle simétrie, qu'ayant fait tirer tout-à-coup le rideau qui était devant le château de poupe, il parut à ceux qui étaient dedans que la galère était toute en feu, ce qui plut extrêmement au jeune roi, agréablement surpris de voir disparaître ce feu et la galère dans l'obscurité, d'un seul coup de sifflet du *comite*; parce que les galériens tenant toutes prêtes les peaux sur lesquelles ils couchaient, couvrirent en un moment toutes les lampes, qu'ils découvrirent encore au signe du *comite*, et la galère fut de nouveau éclai-

rée. Par un autre coup de sifflet, les galériens qui étaient tous cachés dans leurs bancs, lorsque la galère paraissait toute en feu, haussèrent tous également leur tête que l'on avait rasée un jour auparavant, de sorte que la galère ressemblait à un champ semé de crânes de morts; enfin, par un autre coup de sifflet, ils se cachèrent tous avec la même vitesse qu'ils avaient haussé la tête, et levèrent tous un bras et puis l'autre; les ayant élevés tous les deux, ils battirent des mains au signe du comite, avec tant d'adresse, qu'ils leur firent prononcer distinctement *Vive le Roi!* Sa Majesté prit un si grand plaisir à ces sortes de jeux, qu'elle les fit recommencer plusieurs fois, et ordonna que l'on distribuât soixante pistoles à la chiourme, et quarante aux domestiques de M. de Forville. Le lundi 12 juin, à une heure de nuit, le prince ayant vu un feu d'artifice que l'on avait fait en mer sur des barques, ordonna qu'il fût donné à Naples, un joyau de mille ducats à chaque capitaine, et un de plus grand prix à M. de Forville. Il partit de Gênes le 16 novembre (1). Le mauvais tems l'ayant obligé de relâcher à Antibes, pour prendre le chemin de terre, le marquis de Forville continua sa route avec ses galères, arriva à Marseille avant le Roi, vint à sa rencontre, et eut l'honneur d'entrer à cheval dans cette ville, à côté de Sa Majesté catholique. Il mourut sans postérité en 1710.

- 6.° Joseph, reçu chevalier de Malte en 1657, lieutenant au régiment des gardes françaises, puis capitaine de galère, mourut à Messine sur la galère commandée par le marquis de Forville, son frère, dont il était lieutenant;
- 7.° Jeanne, qui épousa Annibal de Grasse, comte du Bar, fils de Charles de Grasse, comte du Bar, et de Marguerite de Grimaldi du Beuil;
- 8.° Marie, morte religieuse.

(1) On trouvera de plus grands détails dans le Journal du Voyage de Philippe V, imprimé à Naples, et rédigé par Antoine Bulifon.

X. Charles-Bernard, seigneur et baron de Baumes, marquis de Sainte-Jalle, seigneur de Piles, de Forville, de Saint-Marcellin et autres places. Il signala sa valeur en Flandre, dans l'armée commandée par le maréchal d'Aumont, et particulièrement aux lignes d'Arras. Il épousa, en 1667, Marie de Tholon de Sainte-Jalle, héritière de la maison de Sainte-Jalle, fille unique et héritière de Jean-Antoine, seigneur de Sainte-Jalle, de Saint-Marcellin et du Poet, et de Louise de Bonne d'Auriac. Leurs enfants furent :

- 1.^o Joseph, qui suit ;
- 2.^o Gabrielle-Marie, dame de Saint-Marcellin, épousa Louis-Bernard, marquis de Taulignan et de Puymeras ;
- 3.^o Charles, mort jeune.

XI. Joseph, resté fils unique de Charles-Bernard et de Marie de Tholon, porta le nom de Tholon, et fut seigneur de Baumes et marquis de Sainte-Jalle. Il épousa, en 1699, Marie de Fortia d'Urban, fille de Paul et de Marie de Vissec de Ganges, dont il n'eut qu'une fille :

Marie de Fortia, qui épousa Jean-Joseph-François-Dominique-Lazare de Coriolis, marquis de Limaye, seigneur de la Bastide des Jourdans, président à la chambre des comptes, puis au parlement d'Aix. Elle en eut un fils appelé le *marquis de Limaye*.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs et marquis de Piles, devenus barons de Baumes, puis ducs de Fortia, à Marseille.

X. Paul DE FORTIA, III^e du nom, second fils de Paul II et de Marguerite de Couvet, naquit à Baumes en 1633 ; il fut seigneur et marquis de Piles, seigneur de Peyruis, Piousin, Auges, Montfort, Costechaude et autres places. Il fut reçu chevalier de Malte en 1640, et porta, du vivant de son père, le titre de seigneur de Costechaude. En 1660, il fut pourvu du gouvernement des places du château d'If, Ratonneau, Pomègues et îles de Marseille. Il en prêta le serment entre les mains du chancelier, qui lui dit : « Ce n'est que par forme que

« je reçois votre serment ; car la maison de Fortia a toujours été fidèle à la France (1) ». Il quitta la croix de Malte pour épouser, par contrat du 2 mars 1675, Geneviève de Vento des Pennes, fille de Marc-Antoine, seigneur et marquis des Pennes, et de Renée de Forbin-Janson, sœur aînée du cardinal de ce nom. Il acquit, en 1689, la baronnie de Peyruis, en Provence, et eut de Geneviève de Vento :

- 1.° Louis-Alphonse, qui suit ;
- 2.° Toussaint, né en 1678, fut reçu chevalier de Malte, et porta le nom de chevalier de Piles. Il fut reçu page aux écuries du Roi en 1694, et entra dans les mousquetaires de Sa Majesté, où il servait en 1696. Il fut nommé, en 1713, lieutenant de la galère dite *la Réale*, et capitaine de galère, le 5 avril 1747 ; chef d'escadre des armées navales, le 1^{er} janvier 1748 ; commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 1^{er} avril de la même année, et commandant de la marine, à Marseille, en 1749. Il mourut dans cette ville, en 1760, jouissant encore de cette place.
- 3.° Marthe, mariée avec Joseph-Hubert de Vintimille, seigneur de Saisons ;
- 4.° Anne, qui épousa N. d'Agoût, marquis d'Olières ;
- 5.° Geneviève, mariée, en 1711, avec Louis-François d'Urre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine au régiment du Roi, infanterie. Elle mourut en 1726.
- 6.° et 7.° Deux autres filles, religieuses du Saint-Sacrement, à Marseille.

XI. Louis-Alphonse DE FORTIA, né en 1676, baron de Baumes et de Peyruis, et seigneur de Piles. Il porta d'abord le nom de chevalier, ensuite celui de marquis de Piles. Il était page aux écuries du Roi, en 1694 ; au sortir des pages, il entra dans les mousquetaires, où il servait

(1) Histoire de Marseille, par MM. Ruffi, père et fils ; 1669, p. 291. liv. 13, art. 14.

encore en 1696; il fut depuis capitaine dans le régiment du Roi, et fut pourvu, le 5 janvier 1707, du gouvernement des places du château d'If et isles adjacentes, sur la démission de son père; les appointements de ce gouvernement étaient de 7,500 livres. Le marquis de Piles devint gouverneur - viguier perpétuel de Marseille, et lieutenant de Roi en Provence, en 1708, après la mort du marquis de Forville, son oncle. Il épousa, en 1710, Elisabeth de Flotte, et rendit de grands services à sa patrie, surtout dans la dernière peste. Ce fut en considération de ces derniers services rendus pendant la contagion, que ses appointements, comme gouverneur du château d'If, furent augmentés le 1^{er} janvier 1721, de 7, 500 livres, sans tirer à conséquence pour ses successeurs. Le Roi lui accorda encore, en 1722, une gratification considérable, et la survivance de sa charge pour son fils, ainsi que celle de capitaine de galère, en 1725. Il mourut en 1729. Ses enfants furent :

- 1.° Toussaint-Alphonse, qui suit ;
- 2.° Un fils, mort en bas âge ;
- 3.° Une fille, morte jeune ;
- 4.° Elisabeth, mariée en 1728, avec Jean-Baptiste de la Sale, marquis de Villages-Villevieille, dont elle a eu deux garçons ;
- 5.° N..., épouse de M. de Boisson ;
- 6.° Une quatrième fille, religieuse au monastère du Saint-Sacrement, à Marseille.

XII. Toussaint-Alphonse, ou Alphonse II DE FORTIA, né le 14 juillet 1714, fut baron de Baumes, Peyruis, etc. Il porta d'abord le titre de marquis de Piles, puis celui de duc de Fortia. En 1723, dès l'âge de neuf ans, il fut pourvu de la charge de gouverneur-viguier de Marseille, en survivance de son père. Ses provisions portent que « ledit Alphonse, son père, a rendu des services considérables pendant que la ville de Marseille a été affligée de la maladie contagieuse; desquels services, y est-il dit au nom du Roi, il nous reste une entière satisfaction ». Il fut de plus, en même tems, nommé lieutenant de roi en Provence; il fut installé le 1^{er} mai 1726, n'ayant pas encore douze ans, dans la charge de capitaine gouverneur-viguier de Marseille, et fit ce jour-là, son entrée publique dans cette ville. Il servit d'abord dans la première compagnie

des mousquetaires de la garde du Roi, puis dans l'armée d'Italie, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Villars, après la mort duquel, arrivée le 17 juin 1734, il fit les mêmes fonctions auprès de monsieur le prince de Conti, dans l'armée d'Allemagne. En 1735, il épousa Anne d'Entrechaux, fille d'un conseiller au parlement de Provence, qui était née le même jour que lui. Elle mourut après lui avoir donné un fils et trois filles. En 1764, il épousa en secondes nocés, mademoiselle de Jarente, sœur de M. l'évêque d'Orléans, et veuve de monsieur de Félix. La terre de Baumes ayant été érigée en duché par bulle du pape Pie VI, datée de la première année de ce pontificat, et du 14 juin 1775, il quitta le titre de marquis de Piles pour prendre celui de duc de Fortia ; il était chevalier de Saint-Louis, et portait la croix de l'ordre de Malte. Il n'eut point d'enfants de sa seconde femme, qu'il perdit en 1786, et après la mort de laquelle il en épousa une troisième, appelée mademoiselle de Bastin, morte sept mois avant lui, en juin 1800 ; il est mort en janvier 1801. Les enfants qu'il a eus de sa première femme sont :

- 1.° Alphonse-Toussaint-Joseph, qui suit ;
- 2.° Denise, née le 9 octobre 1739, mariée à M. de David-Beauregard, de qui elle a laissé, après elle, quatre garçons et une fille ;
- 3.° et 4.° Deux filles mortes en bas âge.

XIII. Alphonse-Toussaint-Joseph DE FORTIA, né le 23 novembre 1735, porta le titre de comte de Piles ; il entra, en 1750, dans le régiment d'infanterie du Roi, et en 1754, il fut pourvu en survivance de la charge de gouverneur-viguiier de la ville de Marseille. Il épousa, en 1756, Marie-Gabrielle-Rosalie de Coriolis d'Espinoise, fille d'un président à mortier au parlement de Provence, et de mademoiselle le Bret, de laquelle il eut cinq enfants. Du régiment du Roi, il passa, en 1762, dans celui des grenadiers de France, où il eut rang de colonel, en 1770, il fut nommé gouverneur de Balaguier ; et en 1771, à la réforme des grenadiers de France, il eut le régiment provincial d'Aix ; en 1774, il fut adjoint à son père, dans le gouvernement de Marseille ; en 1780, il fut nommé brigadier des armées du Roi, et successivement, en décembre 1781, maréchal des camps et

armées de Sa Majesté. Son épouse testa le 5 juillet 1782, aux écritures de maître Grosson, notaire à Marseille, elle y nomme ses deux fils, héritiers, sous diversés conditions; elle mourut le 10 du même mois; son mari lui a survécu plusieurs années, étant mort lui-même, en juin 1791, près de dix ans avant son père: ses enfants sont:

- 1.^o Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, qui suit;
- 2.^o Une fille, née en 1760, morte en 1767.
- 3.^o Un fils, mort peu après sa naissance;
- 4.^o Un fils, mort à neuf ans, en 1774, à Lisle, dans le comté Venaissin: il était chevalier de Malte;
- 5.^o Alphonse-Nicolas-Joseph-Marie-Bruno, né en juin 1766, reçu chevalier de Malte, en mars 1775; il entra, le 12 octobre 1780, dans la compagnie des cadets gentilshommes de l'école royale militaire, d'où il sortit au mois de juin 1783, avec un brevet de sous-lieutenant dans le régiment d'Artois, infanterie; en 1784, il fit ses caravanes à Malte; sortit de France en 1791, et mourut à Malte, en 1805.

XIV. Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille DE FORTIA DE PILES, né le 18 août 1758, fut tenu sur les fonts par la ville de Marseille, que représenta M. Couturier, premier échevin, n'y ayant eu un maire qu'en 1767. Il porta le titre de comte de Fortia de Piles, et il a hérité, du moins légalement, en 1801, de celui de duc de Fortia. Il fut pourvu, dès l'an 1767, à l'âge de neuf ans, de la charge de gouverneur-viguiier de Marseille, en survivance de son père et de son grand-père; il fut reçu et fit son entrée, en cette qualité, les 3 et 5 janvier 1779. Il entra au service, le 1^{er} octobre 1773, dans les cheveu-légers de la garde du Roi, et en juin 1776, dans le régiment d'infanterie du Roi, où il était lieutenant lors de la révolution de 1789, qui a dissous ce corps. Il est chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et de politique; le principal est un voyage au nord de l'Europe, en cinq volumes in-8.^o, qu'il avait composé avec le chevalier Louis de Boisgelin, et qui est surtout distingué par l'exactitude que l'on ren-

contre si rarement dans ce genre très-utile de composition. M. le comte de Fortia de Piles a épousé, en 1786, mademoiselle de Cabre, fille de M. de Cabre, président à mortier au parlement d'Aix, et de demoiselle le Camus, de laquelle il a eu :

- 1.° Une fille , appelée Caroline, mariée , en 1809, à M. de Laidet de Sisteron, veuve en juin 1814, ayant eu un garçon, à qui Sa Majesté a permis de joindre le nom de Fortia au sien, en le précédant , par ordonnance du 21 août 1816. Madame de Laidet s'est remariée avec M. de Malijay ;
- 2.° Un fils , né le 8 décembre 1789 ; il fut tenu sur les fonts à Marseille, par M. le comte de Caraman, commandant de la province, et par madame la duchesse de Fortia de Piles, née de Bastin, troisième femme de Toussaint-Alphonse II de Fortia , bisaïeul du baptisé. Il est mort en 1791 ;
- 3.° Un second fils, né en avril 1793, mort à Lisle, dans le département de Vaucluse, en 1794 ;
- 4.° Une seconde fille, dont le nom de baptême est Philippine, et qui est auprès de sa mère à Roquevaire , dans le département des Bouches-du-Rhône.

Armes : d'azur à la tour d'or crenelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople mouvant de la pointe de l'écu ; supports : deux lions , couronne ducale ; devise : *Turris fortissima, virtus*, la tour la plus forte, c'est la vertu.

DE COCKBORNE, famille ancienne , originaire d'Ecosse , issue en ligne directe d'illustre Guillaume de Cockborne, baron de Langtom, qui vivait en l'an 1316, sous le règne du roi Robert de Bruce, et honoré, par lui, de la dignité de chancelier du royaume d'Ecosse ; depuis ce tems, les descendants, dudit Guillaume, en considération de ses services, ont exercé et exerçaient encore la charge de grand chambellan héréditaire, le 9 septembre 1664. Adam de Cockborne, qui forme le quatrième degré , fut le premier qui passa en France, et y établit sa maison.

I. Guillaume DE COCKBORNE, baron de Langtom, descendu de Guillaume, chancelier d'Écosse, épousa damoiselle Anne de Leuxme, dont il eut :

II. Christophe DE COCKBORNE, marquis et gouverneur de Chouslie, marié avec damoiselle Marguerite Hyorpleingg. De ce mariage sont issus :

1.^o Guillaume, dont l'article suit ;

2.^o Regnaut de Cockborne, capitaine de cent chevaliers - légers écossais de la garde du Roi de France, Henri II, en l'an 1555.

III. Guillaume DE COCKBORNE, écuyer, épousa damoiselle Marguerite Calbrath, fille du baron de Kilkeith, sénéchal de la sénéchaussée de Lénnox. De ce mariage naquit,

En France :

IV. Adam DE COCKBORNE, écuyer, maréchal - des-logis de la compagnie des gardes écossais, employés pour la garde du corps du Roi de France, baron et seigneur de Villeneuve-au-Chemin : lequel a servi sous les rois François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, desquels il a obtenu plusieurs récompenses en faveur de ses services. Il épousa, le 17 avril 1578, damoiselle Gabrielle de Fontaine, dame de Villeneuve - au-Chemin, veuve de feu Jacques Menisson, seigneur de Dauche. Il eut de ce mariage :

V. Daniel DE COCKBORNE, seigneur et baron de Villeneuve-au-Chemin, Coursenay et les Vollerons, épousa, 1.^o le 6 octobre 1597, damoiselle Henriette de Brouillard, assisté de son frère M. Jacques de Brouillard, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et baron de Coursan, Raviers et Saint-Cyr ; 2.^o le 7 août 1611, damoiselle Marie de Romple, veuve de Guillaume Heriot, écuyer, baron de Moulins, dont il n'a point eu d'enfants ; 3.^o le 23 janvier 1628, damoiselle Anne le Mire, fille d'Edme le Mire, écuyer, seigneur du Plessis-Puisseaux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.^o René de Cockborne, mort sans postérité, main-

tenu dans ses privilèges de noblesse, par un arrêt de la cour des aides, du 18 août 1663 ;

Du troisième lit :

- 2.° Edme-Eléonord de Cockborne, dont l'article suit ;
- 3.° Daniel de Cockborne, lieutenant d'infanterie, mort au service du Roi ;
- 4.° Colombe de Cockborne, mariée à David le Page, écuyer, seigneur de Messon et des Fossés, le 6 février 1652 ;
- 5.° Louise de Cockborne, mariée à Edme de Longeville, chevalier, seigneur de Ville-sur-Arche ;
- 6.° Marguerite de Cockborne, mariée à Pierre de Galette, seigneur de Farre.

VI. Edme-Eléonord DE COCKBORNE COBRON, I^{er} du nom, écuyer, baron de Villeneuve-au-Chemin, seigneur dudit lieu, Coursenay et des Vollerons, en partie de Puisseaux et Courtelon, obtint de monseigneur Louis de Bourbon, prince de Condé, un honorable certificat de ses services, étant enseigne dans le régiment de Persan, en date du 30 octobre 1647, et un autre certificat de M. le maréchal du Plessis-Praslin, commandant l'armée de Flandre, où il servait en qualité de lieutenant dans le régiment de Bourgogne, du 30 août 1650 ; de plus, il a envoyé, le 23 mars 1675, son fils Edme-Eléonord, pour le remplacer au ban et arrière-ban, en exécution d'une déclaration de Sa Majesté. Il avait épousé, le 20 juillet 1655, damoiselle Eléonore-Angélique Regnard, fille de Louis Regnard, écuyer, seigneur de Puisseaux et d'Ully, en Champagne, et de défunte Anne d'Alligret. De ce mariage naquit :

VII. Edme-Eléonord DE COCKBORNE, II^e du nom, chevalier, baron de Villeneuve-au-Chemin, seigneur dudit lieu, Coursenay et des Vollerons, capitaine dans le régiment de Clermont, infanterie, le 10 décembre 1702, lequel a obtenu, le 16 juillet 1668, lors des recherches faites sur la noblesse, un arrêt du conseil d'état du Roi, qui le maintint en sa qualité de noble et d'écuyer, lequel relate toutes les pièces qu'il fournit à l'appui. Il épousa, le 18 juin 1685, damoiselle Louise de Richebourg, fille de messire Georges de Richebourg, seigneur de Vougrey,

et de dame Charlotte du Bellay, assisté d'un de ses frères, messire Georges de Richebourg, chevalier de l'ordre de Saint - Jean - de - Jérusalem. De ce mariage naquit :

VIII. Jean - Baptiste - Louis DE COCKBORNE COBRON, chevalier, baron de Villeneuve - au - Chemin, seigneur dudit lieu, Coursenay et des Vollerons, qui a épousé, le 6 avril 1710, damoiselle Catherine du Bourg, fille de messire Jean du Bourg, chevalier, seigneur de Blive, et de dame Françoise Jacquinot. Ses enfants furent :

- 1.° Edme - Jean - Baptiste, dont l'article suit ;
- 2.° Guillaume - Thimothé de Cockborne ;
- 3.° Louise de Cockborne, qui n'a point été mariée, née le 8 janvier 1711 ;
- 4.° Geneviève - Henriette de Cockborne, mariée à M. le président le Mire ;
- 5.° Charlotte - Eugénie de Cockborne - de - Chavanne, demoiselle, élevée à la maison royale de Saint - Cyr, mariée à M. Claude d'Haranguiers, écuyer ;
- 6.° Trois autres filles, l'une, religieuse à la maison royale de Saint - Cyr, et les deux autres, religieuses aux dames Ursulines de Troyes.

IX. Edme - Jean - Baptiste DE COCKBORNE, chevalier, baron de Villeneuve - au - Chemin, seigneur dudit lieu et Coursenay, capitaine au régiment de Lyonnais infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, né le 23 avril 1716, épousa, le 22 mars 1748, damoiselle Anne - Louise de Palluau, fille de messire Denis de Palluau, seigneur dudit lieu, près Troyes, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de Saint - Lazare et du Mont - Carmel, et de dame Louise Rousseau de Chamoy. De ce mariage naquirent :

- 1.° Jean - Baptiste - Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Louise - Julienne - Jacques de Cockborne, née le 5 avril 1750, décédée chanoinesse de l'abbaye noble de Poulangy ;
- 3.° Anne - Henriette - Félicité de Cockborne, née le 27 octobre 1752, mariée à messire Louis - Bernard Girardot de la Salle, sous - lieutenant des gardes du corps du roi, dans la compagnie du prince de Wagram, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, et maréchal de camp.

X. Jean - Baptiste - Charles DE COCKBORNE , né le 24 juillet 1751, baron de Villeneuve, chevalier, seigneur de Villeneuve - au - Chemin , Coursenay , les Vollerons, en Champagne, et seigneur de Bessy , en Brie; entré page de madame la Dauphine, en février 1767, où il a servi trois mois; après son décès, page de la feue reine Marie - Charlotte - Sophie - Félicité Leczinski, fille de Sa Majesté Stanislas I^{er} , roi de Pologne, et grand duc de Lorraine et de Bar, où il a servi deux ans neuf mois, justifié par le certificat à lui délivré par M. René Mans de Froulay, comte de Tessé, marquis de Lavardin, premier et grand écuyer de la feue reine, en date du 12 février 1770; sous-lieutenant, la même année, au régiment du Roi, cavalerie; capitaine au même régiment, le 12 juillet, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 2 janvier 1787, damoiselle Marie-Nicole des Courtils, née le 17 mai 1768, fille de messire Antoine Jean-Baptiste-Armand des Courtils, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier, seigneur de Bessy, et en partie de Serbonnes, en Brie, et de dame Marie-Nicole de Lafons. De ce mariage naquirent :

- 1.^o Charles-Edme-Louis de Cockborne, né le 10 novembre 1790, mort le 13 août 1794;
- 2.^o Charles-Eugène-Léopold de Cockborne, né le 7 février 1799;
- 3.^o Adolphe - Didier-Victor de Cockborne, né le 1^{er} septembre 1801, décédé le 21 avril 1815;
- 4.^o Antoinette-Henriette-Adèle de Cockborne, née le 28 octobre 1787;
- 5.^o Euphémie-Louise-Gabrielle de Cockborne, née le 27 septembre 1795.

Armes : D'argent à trois coqs de gueules.

DE SIMORRE DE SAINT-CYR, famille ancienne, originaire du Languedoc, province où elle réside encore de nos jours. Elle paraît tirer son nom du bourg de Simorre, dans l'Armagnac, à trois lieues de Lombès, sur la rive gauche de la Gimone.

Bernard DE SIMORRE est qualifié d'évêque hérétique, dans une conférence, tenue à Carcassonne, par Pierre, roi d'Aragon, en présence de Pierre et de Raoul de Castelnaud, légats du Saint-Siège, et l'évêque de Carcassonne, au mois de février de l'an 1204 (1). Il fut interrogé ainsi que ses compagnons, et sur le jugement de Pierre, roi d'Aragon, il fut dépouillé, par le Pape, de sa juridiction ordinaire, ainsi que les autres évêques entachés d'hérésie.

Arnaud Guillaume DE SIMORRE fut un des seigneurs qui souscrivirent, avec Gilbert et Sicard de Montaud, frères, Sicard de Miramont, Jourdain de Lantar, Pons Grimoard, Pierre de Toulouse, Pierre et Gaillard de Bouville, Louis de Foix et autres, l'hommage que fit Bernard, comte de Comminges, à son avènement à ce comté, à Raymond, comte de Toulouse, le 4 décembre 1241 (2).

Aymeri DE SIMORRE paraît au nombre des seigneurs nommés dans les lettres de rémission accordées par le roi Philippe de Valois, à Bernard, comte de Comminges, touchant les guerres et délits commis par ce comte et ces seigneurs, contre l'autorité du Roi (3).

Cette famille est aujourd'hui représentée par

Jean - Baptiste - Cyr - Théodore DE SIMORRE DE SAINT - CYR, né à Mirepoix, le 6 janvier 1750, sous - lieutenant dans le régiment de Berri, le 27 mars 1767; lieutenant, le 9 juin 1772, capitaine, le 27 juillet 1781; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 mai 1791; chef de cohorte de la garde nationale, le 19 septembre 1814. N'ayant pu émigrer à cause d'un procès considérable, pendant alors au Parlement de Toulouse, il fut persécuté pour ses opinions connues, dénoncé comme de retour d'émigration, parce qu'il avait été jusqu'à Barcelonne, avec trois gardes du Roi, où on lui apprit que sa présence était indispensable chez lui, pour le salut de sa fortune, auquel retour il ne s'est déterminé, que par les difficultés qu'il éprouvait à rejoindre les princes. Il fut arrêté, sur cette allégation, détenu dans

(1) Histoire générale du Languedoc, t. III, p. 135.

(2) *Ibid.* p. 429, et 495 des preuves.

(3) *Ibid.* t. IV, p. 180 des preuves.

les prisons de Mirepoix, et de là transféré dans celles de Paris. Il ne dut son salut qu'au supplice de Robespierre, et après quatre mois de détention, il fut remis en possession de ses biens séquestrés. Il a épousé, par contrat du 22 novembre 1784, demoiselle N..... de Laborier, en Bourgogne. Il a de ce mariage :

- 1.° Auguste, né en 1786, mort en 1805, à Vienne, en Autriche, après la bataille d'Austerlitz ;
- 2.° Alban, dont l'article suit.

Alban DE SIMORRE DE SAINT-CYR, a épousé, le 21 décembre 1810, Adélaïde de Sans, de la ville d'Ax. Il fut un des premiers du département de l'Ariège, qui se rendirent en armes, à Puicerda, pour y joindre le duc d'Angoulême. Il a eu l'honneur d'être de la garde de ce prince, jusqu'à son arrivée à Toulouse, et resta auprès de sa personne jusqu'à son départ pour Bordeaux. S. A. R. lui a fait témoigner la satisfaction et le désir qu'elle avait d'être utile au sieur de Simorre de Saint-Cyr, par une lettre à lui adressée, datée du château des Tuileries, le 15 novembre 1815. Il a de son mariage :

- 1.° François de Simorre de Saint-Cyr ;
- 2.° Albanie de Simorre de Saint-Cyr ;
- 3.° Ombeline de Simorre de Saint-Cyr.

Armes : d'or, au chevron alésé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe d'une tête de maure de sable. Couronne de marquis. Tenants : deux maures de sable, armés d'un carquois et d'un arc du même, sur lequel ils sont appuyés.

BAUDRY (*Balderic*) DES LOZIÈRES, famille noble, originaire d'Allemagne, transplantée en Italie, puis en France, et représentée de nos jours par :

I. Louis-Narcisse BAUDRY DES LOZIÈRES, chevalier, ancien surnuméraire dans les chevau-légers de la garde du Roi, depuis, colonel inspecteur de dragons, officier-général, et actuellement en retraite, chevalier de justice de l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, en 1774, de l'ordre du Saint-Sépulchre en 1775,

et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1789 ; il a épousé, le 16 août 1777, Catherine, fille de M. Jean Milhet, vivant, commandant de Milices, à la Nouvelle-Orléans, et remarquable dans l'histoire des colonies, par sa valeur, et les grands biens qu'il a perdus. Messire Louis-Narcisse Baudry des Lozières était fils de Pierre Baudry, ou Baldery, ou Boudry (1), capitaine au régiment de Nassau-Saarbruck. Il eut entre autres enfans :

Louise-Marie-Amélie-Eléonore Baudry des Lozières.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à sept billettes d'azur, posées 2, 3 et 2 ; aux 2 et 3 d'azur, à la main de carnation, coupée de gueules ; et entourée de cette devise : *Læsus sed invictus*. Couronne de comte ; support, une aigle couronnée.

BINET DE JASSON ET DE MARCOGNET, famille noble, originaire de Touraine, divisée en deux principales branches, sous les surnoms de Jasson et de Marcognet. La branche en surnom de Jasson, établie en Bretagne, depuis les premières années du XVII^e siècle, est représentée par

Messire Joseph-Philippe BINET, comte de Jasson, né en janvier 1786, capitaine d'infanterie et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ou d'Henri IV, fils de feu messire Jean-Marie-Philippe BINET, marquis de Jasson, seigneur du Ponceau, près Champtoceau, en Anjou, de la Bourgonnière, en Saint-Herblain, près Nantes, etc., décédé en octobre 1799, après avoir été successivement page du Roi, écuyer du Roi, lieutenant-colonel d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et avoir servi avec distinction, de 1791 à 1799, aux armées royales de France, division de Monseigneur le prince de Condé et de dame Marie-Angélique le Long de Ranlieu, et petit-fils de

(1) L'analogie de ce nom a donné lieu à la tradition qui fait croire que cette famille est fondatrice de la ville de Boudry, en Suisse.

feu messire Jean-Marie-Victor Binet de Montifroy, comte de Jasson, chevalier, seigneur de Jasson, près Nantes, de la Blotière, etc. chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-bailli d'épée et commandant la noblesse au comté Nantais en Bretagne. Il a épousé, en août 1815, noble demoiselle Cécile de la Roche Saint-André.

Sœur. Angélique BINET DE JASSON, née en mai 1782, mariée, en janvier 1810, à messire Pierre-Henry de Becdelièvre, chevalier, seigneur du Brossay, en Guéméné-Pensaut, évêché de Nantes, fils de feu messire Pierre-Louis de Becdelièvre, chevalier, seigneur du Brossay, qui fut, en 1754, page du roi en sa grande écurie.

Sœur. Marie BINET DE JASSON, née en mars 1784, mariée, en mai 1811, à messire Nicolas-Charles Carré de Luzançay, chevalier, sieur de la Hautière, près Nantes, dont trois enfants, deux fils et une demoiselle.

Sœur. Henriette BINET DE JASSON, née en novembre 1790, mariée, en février 1813, à messire François Xavier-Gonzague le Chauff, chevalier, seigneur de la Blanchetière, dont un fils.

La branche en surnom de Marcognet, établie à la Rochelle, en Aunis, est représentée par messire N... BINET, marquis de Marcognet, *lieutenant-général des armées du Roi*, etc., et son frère, M. le comte de Marcognet, qui a un fils.

Armes: De gueules, au chef d'or, chargé de trois croissettes recroissetées et fichées d'azur.

Voyez le Nobiliaire Armorial généalogique de Touraine, par le chevalier Lhermite Souliers, imprimé in-folio en 1669; — Moréry; — et le tome II du Dictionnaire de la Noblesse, par la Chesnaye des Bois, in-4°, 1771.

DE LA POEZE, seigneur desdits lieux; de la Collesière, en Landemont, près Champtoceau; et de Montjaugay, famille noble d'Anjou, représentée par:

Messire René-Louis-Ambroise DE LA POEZE, cheva-

lier, seigneur de la Collessière, etc., né en septembre 1782; capitaine au régiment des carabiniers de MONSIEUR, et chevalier, par le Roi, de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ou d'Henri IV, fils de feu messire René-François-Aimé de la Poeze, chevalier, seigneur de la Collessière, et de dame Marie-Renée-Ambroisine des Portes Saint-Père; il a épousé, en août 1809, noble demoiselle Charlotte-Séraphine du Boisdécours de Saint-Cosme, fille de feu messire Jacques-Etienne du Boisdécours de Saint-Cosme; et de dame Angélique-Marie-Félicité-Perrine Bélin de Langlotière. De ce mariage sont issus trois enfants.

Frère. Messire Charles-Henri DE LA POEZE-COLLESSIÈRE, dit le *chevalier de la Poeze*, né en 1788; capitaine de cavalerie, et chevalier, par le Roi, de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ou d'Henri IV; marié, en juillet 1816, à noble demoiselle Caroline-Prudence de la Ville de Féroles des Dorides, fille de feu Charles-Marc de la Ville de Féroles, comte des Dorides, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu dame Prudence-Louise Jousseau de la Bretesche, et petite-fille de Charles-Antoine de la Ville de Féroles, chevalier, marquis des Dorides, lieutenant-général des armées du Roi, etc.

Sœur. Suzanne-Gabrielle Joséphine-Marie DE LA POEZE-COLLESSIÈRE, née en mars 1790; mariée, en avril 1807, à messire Pierre-Antoine-François de Salles Carré, chevalier de Lusançay, capitaine des vaisseaux du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; dont trois enfants, deux fils et une demoiselle.

Et par Messire Antoine-René DE LA POEZE, écuyer, seigneur de Montjaugay, vivant à Angers, marié et sans enfants.

Armes: d'argent, à trois bandes de sable.

Voyez le Nobiliaire-Armorial d'Anjou, par M. de Gencian.

Nous attendons, sur cette famille, une généalogie plus étendue, que nous transmettrons dans un de nos prochains volumes.

ALSACE-HÉNIN-LIÉTARD. Cette maison, divisée aujourd'hui en trois branches, comme on le verra ci-après, descend, suivant un mémoire domestique envoyé, de Simon d'Alsace, second fils de Thierry d'Alsace. Thierry était fils puîné de Théodoric, surnommé le *Vaillant*, duc de Lorraine; étant devenu comte de Flandre, par son mariage avec Gertrude, il céda le comté de Bitch, qu'il eut pour son apanage, à Simon, son frère aîné, qui succéda à Théodoric. On date la mort de Thierry à l'an 1168.

C'est le sentiment de la plupart des généalogistes, de Pontus Hulerus, liv. 6; de Pierre le Boucq, dans l'histoire de la vicomté de Sébourg; de Carpentier, dans celle du Cambrésis, etc., cités par Charles d'Hozier; dans les preuves de Jacques-Antoine de Hénin-Liétard, marquis de Saint-Fal et de Blincourt, en Champagne; pour être reçu page du Roi, l'an 1683. Ce sentiment est appuyé par une tradition constamment suivie, et sur plusieurs titres et monuments authentiques, tels que des inscriptions sur des tombes et mausolées en plusieurs terres et seigneuries qui ont été possédées en Flandre par les ancêtres de cette ancienne maison, ou abbayes dont ils ont été les fondateurs.

Enfin, ce qui rend ces témoignages incontestables, c'est un diplôme de l'empereur Charles VI, en date du 26 avril 1740, par lequel il accorde au *haut et bien né seigneur comte d'Alsace, avec la clé d'or*, le rang de chambellan imperial, *en consideration de sa fort ancienne et bien méritée famille, et de son extraction des anciens comtes d'Alsace*. Ces patentes munies du sceau impérial, et signées au bas *le comte de Cobenzel*, conseiller d'état, chevalier de la Toison d'or, et grand-chambellan, sont adressées à François, comte d'Alsace-Hénin-Liétard, seigneur de Dion-le-Val, de Wavrans, etc., chef de la branche aînée établie en Brabant; mêmes patentes de chambellan, avec la clé d'or, revêtues de la même forme, adressées, en 1758, au comte Jean d'Alsace, fils aîné de François, premier major de Los-Rios, régiment wallon, depuis lieutenant-colonel au service de l'Empereur,

où il est également qualifié, ainsi que dans plusieurs autres :

I. Simon d'ALSACE, second fils de Thierry d'Alsace et de Gertrude de Flandre, épousa peu après la mort de son père, c'est-à-dire, vers l'an 1170, Marguerite, dame et comtesse de Hénin-Liétard, dont il eut :

II. Baudouin d'Alsace, I^{er} du nom, qui épousa Isabeau de Hainault, fille de Philippe de Hainault. Plusieurs pensent que Marguerite de Hénin-Liétard, ci-dessus nommée, sortait de la même maison. Quoi qu'il en soit, Isabeau porta pour dot à Baudouin d'Alsace, la vicomté de Sébourt, et les terres d'Angres et de Fayt. Baudouin, surnommé *le Courageux*, comte de Hainault, les avait cédées à Henri, son frère, lequel, de son mariage avec Jeanne de Cisoins, avait eu Philippe, père, avec Marie de Ville, de deux fils et quatre filles; les deux fils étant morts en bas âge, les filles divisèrent la succession, et Isabeau, comme l'aînée, réunit dans son partage la vicomté de Sébourg et les terres d'Angres et de Fayt; Baudouin d'Alsace quitta le nom *d'Alsace*, pour prendre celui de sa mère qui était *Hénin-Liétard*, et que sa postérité a continué de porter, quoique la terre de Hénin-Liétard, située entre Douay et Lens, ne soit plus dans cette maison depuis le treizième siècle, et qu'elle soit possédée par celle de Duras. Cependant, il paraît que les différentes branches dont cette maison est composée, ont repris, depuis un siècle ou environ, leur nom primitif, qui est incontestablement celui *d'Alsace*. Baudouin I^{er} eut d'Isabeau de Hainault, sa femme :

III. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, II^e du nom, vicomte de Sébourg, seigneur d'Angres et de Fayt. Il est qualifié *comte de Hénin-Liétard*, sur une ancienne tombe dans l'église de Sébourg, avec ses armes, qui sont *de gueules, à la bande d'or*. Il épousa Méhaut, dame de Boussu et de Fontaine, que lui céda Nicolas, son frère, évêque de Cambrai. Ce Beaudouin vendit son comté de Hénin-Liétard, vers l'an 1220, pour faire le voyage de la Terre-Sainte. De son mariage sortit :

IV. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, III^e du nom, seigneur de Sebourg, de Fontaine, et de Boussu, qui

s'allia avec Méhaut de Bousies, fille de Wattier, sire de Bousies, pair du Cambrésis, de laquelle il eut :

- 1.° Baudouin, mort sans avoir été marié ;
- 2.° Autre Baudouin, dont l'article suit ;
- 3.° Elisabeth, abbesse de Maubeuge en 1291.

V. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD, IV^e du nom, seigneur de Sébourg, de Fontaine, de Boussu, etc., épousa Béatrix de Luxembourg, dame de la Marche, fille de Henri de Luxembourg, et [vivait en 1295. Il eut de son mariage :

- 1.° et 2.° Baudouin et Jean, frères jumeaux, qui eurent en partage les terres de Sébourg, Fontaine et la Marche. Leur postérité prit alliance avec les maisons d'Aspremont, de Melun, de Berlaimont, d'Ailly, de Gavre, de Croy, de Lannoy, de Hamal, etc. La terre de Fontaine passa dans la maison de Croy, par le mariage de Jacques de Croy, seigneur de Sempy, avec Anne de Hénin-Liétard, héritière de Baudouin, et de Jossine de Gavre, ses père et mère ; et Jacqueline de Hénin-Liétard, sœur de Baudouin porta la seigneurie de la Marche, à Jean de Hamal, son mari. Quant à la vicomté de Sébourg, elle fut achetée par Jean de Lannoy, chevalier de la Toison d'or ;
- 3.° Jean, dont l'article suit.

VI. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD, I^{er} du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers et de Boussu, épousa Marie, dame de Blaugies, de laquelle sont issus :

- 1.° Baudouin, dit *le Borgne*, seigneur de Boussu, etc., tué à la bataille de Courtrai, l'an 1302, ayant laissé d'Alexandrine de Roeux, sa femme, deux fils, Baudouin et Jean, morts sans postérité ;
- 2.° Jean, qui ne fut point marié ;
- 3.° Nicolas, chanoine de Cambrai ;
- 4.° Watier, dont l'article suit ;
- 5.° Marguerite, femme de Jean, seigneur de la Hamaïde.

VII. Watier DE HÉNIN-LIÉTARD, I^{er} du nom, pair du Cambrésis, seigneur de Cuvillers et de Quincy,

s'allia à Jeanne de Mouy - de - Vermandois , laquelle , après la mort de son mari , arrivée vers l'an 1319 , se retira près Jeanne de Valois , comtesse de Hainault , sa cousine. Watier eut pour fils :

- 1.° Baudouin, dont l'article suit ;
 - 2.° Richard,
 - 3.° Jean ;
 - 4.° Watier,;
- } morts sans s'être mariés ;
- 5.° Jean , qui fonda la seconde branche , rapportée en son lieu.

VIII. Baudouin DE HÉNIN-LIÉTARD , V^e du nom , pair du Cambrésis , seigneur de Cuvillers et de Quincy , épousa Marguerite de Montigny , en Ostrevant , dont il eut entre autres enfants :

- 1.° Baudoin, dont l'article suit ;
- 2.° Jean , qui fonda la branche des comtes de Hénin de Cuvillers , pour laquelle nous renvoyons au tome VIII de cet ouvrage.

IX. Baudouin DE HÉNIN - LIÉTARD , VI^e du nom , pair du Cambrésis , seigneur de Cuvillers , épousa Elisabeth , fille du seigneur de Beauvoir , en Cambrésis , dont il eut :

- 1.° Watier, chanoine de Cambrai ;
- 2.° Baudouin, dont l'article suit ;

X. Baudoin DE HÉNIN - LIÉTARD , VII^e du nom , pair du Cambrésis , seigneur de Cuvillers , fut marié avec Marie du Rosois , fille de Jean , seigneur du Rosois , dont il eut :

XI. Baudoin DE HÉNIN - LIÉTARD , VIII^e du nom , pair du Cambrésis , seigneur de Cuvillers , etc. , marié avec Isabeau de Croix , fille de Jean , seigneur de Croix , et de Catherine de la Tannerie , dont , entre autres enfants :

XII. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD , II^e du nom , pair du Cambrésis , seigneur de Cuvillers , de la Courtre , etc. Il épousa Jacqueline d'Estrées , dont sont issus :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Marie de Hénin-Liétard , épouse de Jean de Gonnellieu ;

XIII. Antoine DE HÉNIN - LIÉTARD , I^{er} du nom ,

pair du Cambrésis , seigneur de Cuvillers , etc. , épousa Antoine de Méricourt, dont il eut, entre autres enfants :

XIV. Jean DE HÉNIN - LIÉTARD , III^e du nom , pair du Cambrésis , seigneur de Cuvillers, etc. , épousa, 1.^o Anne le Prevost, dite *de Basserode*. Il acheta la baronnie de Fosseux , de la maison de Montmorency , par droit lignager ; 2.^o Marie de Lannoy. De ce second mariage, sont issus :

- 1.^o Philippe , tué à la déroute de l'Ecluse , en 1573 ;
- 2.^o Louis, dont l'article suit ;
- 3.^o Eléonore, mariée , 1.^o à Guillaume , seigneur de Noireul ; 2.^o à Jean des Wasiers , fils de Louis, seigneur de Gousancourt , etc. , et de Michelle de Gonnellieu ;
- 4.^o Françoise , mariée à Philippe de Haynin , écuyer, seigneur de la Vallée ;
- 5.^o Anne, chanoinesse à Maubeuge ;
- 6.^o Jeanne , femme de François de Quincy , seigneur de Liebersart ;
- 7.^o Antoinette de Hénin - Liétard , chanoinesse à Denain.

XV. Louis DE HÉNIN - LIÉTARD , pair du Cambrésis seigneur de Cuvillers , de Blequy , etc., baron de Fosseux , épousa Françoise - Louise de la Fosse , dame d'Ayette - de - Courcelles , fille de François , seigneur d'Ayette, et de Jacqueline de Hem, dont il eut :

- 1.^o N... , baron de Cuvillers , mort sans postérité , six semaines après son mariage avec Nicole de Hamal ;
- 2.^o Jean, dont l'article suit ;
- 3.^o Charles, seigneur de Courcelles, marié à N... de Glimes ;
- 4.^o Anne de Hénin-Liétard, mariée à Jean d'Assignies, seigneur de la Tourelle.

XVI. Jean DE HÉNIN - LIÉTARD , IV^e du nom , baron de Fosseux, de Cuvillers, de Bligny, s'allia avec Jossine. dame de Dion, qui lui donna pour fils :

XVII. Maximilien D'ALSACE - HÉNIN - LIÉTARD , baron de Cuvillers et de Fosseux. Il fut le premier de cette

branche qui reprit le nom d'Alsace. Il épousa Françoise de Wignacourt, dont il eut :

- 1.° Alexandre , qui vendit , en 1700 , la baronnie de Fosseux, en Artois. Il n'eut que deux filles :
 - a. Elisabeth , chanoinesse à Nivelles , mariée à Charles de Cotterel ;
 - b. N... , mariée , en 1717 , au sieur de la Bastide , à qui elle porta la terre de Cuvillers , ainsi que celle de Bligny ;
- 2.° Philippe-Albert , marié à Madelaine Vilain-de-Gand, chanoinesse à Nivelles ;
- 3.° Théodore, dont l'article suit.

XVIII. Théodore D'ALSACE - HÉNIN - LIÉTARD , titré marquis d'Alsace, et baron de Fosseux , épousa dame Marie de Corniellis, dont il eut :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Thérèse d'Alsace-Hénin-Liétard , morte prévôte des dames chanoineses de Berlemond.

XIX. François D'ALSACE - HÉNIN - LIÉTARD , titré marquis d'Alsace, et baron de Fosseux, seigneur de Dion-le-Val et Wavrans, chambellan de S. M. I., par un diplôme de Charles VI, du 26 août 1740, où il est qualifié *haut et bien né seigneur comte d'Alsace*, en considération de *son extraction des anciens comtes d'Alsace*, épousa, le 25 août 1731, dame Marie-Catherine-Joséphine de Partz, des marquis de Pressy, en Artois (voyez le tome 5 de cet ouvrage, page 93 et suivantes), morte au château de Dion-le-Val, le 26 août 1741, sœur de François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, et fille de François-Joseph de Partz, 1^{er} du nom, marquis de Pressy, seigneur d'Equire, de Crepy, d'Herlin, etc., et de Jeanne-Isabelle de Beaufort-d'Hersin. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-François-Joseph, dont l'article suit ;
- 2.° Thierry d'Alsace-Hénin-Liétard ;
- 3.° Antoine-Albert-Ferdinand-Joseph, né à Dion-le-Val, le 18 mars 1738, qui obtint des lettres de naturalité, au mois de janvier 1753 ;
- 4.° Marie-Françoise, ci-devant dame d'honneur de

S. M. I. , et mariée à Jérôme, comte de Rannuzzy, chambellan de S. M. I. , et sénateur de Bologne, en Italie ;

5.^o Alix, reçue dame d'honneur de S. M. I. ;

6.^o Dorothee d'Alsace-Hénin-Liétard, chanoinesse régulière de la noble abbaye d'Avennes.

XX. Jean - François - Joseph d'ALSACE-HÉNIN-LIÉTARD, né le 29 mai 1733, marquis d'Alsace, par la mort de son père, arrivée en 1776, chambellan de S. M. I. , et lieutenant-général à son service, a acquis, en 1770, de la princesse de Beauquemont, le comté de Bourlemont, en Champagne, possédé depuis plusieurs siècles par la maison d'Anglure. Il a épousé, le 19 mars 1768, Albertine-Françoise de Wandewerve, fille du comte de Vorseleer, membre des états nobles de Brabant, de l'illustre maison de Wandewerve, qui tire son origine des comtes de Pierrepont, et de la Marche, ainsi que des vicomtes d'Anvers, et reçu dans plusieurs chapitres nobles des Pays-Bas et d'Allemagne, nommément dans ceux de Nivelles, Mons, Andenne, Maubeuge, de Mausterbilsen, de Sustern, et de la métropole de Cologne, dans l'ordre Teutonique, celui de la Croix étoilée, et de Saint-Jean de Jérusalem ; aux états nobles de Hollande et du duché de Brabant. Ladite Albertine-Françoise de Wandewerve fut reçue le 3 mai 1773, dame de l'ordre de la Croix Etoilée. De son mariage sont issus :

1.^o Théodoric-François, comte d'Alsace, né le 2 avril 1769, officier au régiment d'Alsace, infanterie allemande, en 1782 ;

2.^o Pierre-Simon, chevalier, né le 24 janvier 1773, reçu chevalier de Malte le 30 mai de la même année ; en 1782, officier au régiment Alsace ;

3.^o Joseph-Antoine Baudouin, comte d'Alsace-Hénin-Liétard, né le 5 avril 1781.

SECONDE BRANCHE.

Princes de Chimay et du saint Empire, comtes de Boussu, grands d'Espagne de la première classe.

VIII. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD, II^o du nom, né en 1316, fils de Watier, pair du Cambrésis, seigneur de

Cuvillers et de Quincy, et de Jeanne de Mouy de Vermandois, fut déclaré héritier de la terre de Boussu, par Jean, son cousin, fils de Baudouin, dit le Borgne, et d'Alexandrine de Roeux, tué à la bataille de Courtrai, l'an 1302, ainsi qu'il a été dit, page 339. Jean mourut en 1379, laissant de Jeanne de Rochefort en Ardennes :

- 1.° Watier, dont l'article suit ;
- 2.° Thierry, } morts sans alliance ;
- 3.° Jeanne, }
- 4.° Isabeau, mariée au seigneur de Clervaux, dans le pays de Luxembourg ;
- 5.° Gilles, seigneur de Blaugies, mort l'an 1400.

IX. Watier DE HÉNIN - LIÉTARD, II^e du nom, né en 1361, mort en 1422, écuyer, seigneur de Boussu, de Blaugies, de Haussi, de Gamerages, épousa Sibille de Berghes-Saint-Winoc, fille du vicomte de Berghes, seigneur de Coupelle, etc., de laquelle il eut :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Jacques, }
- 3.° Watier, } morts jeunes ;
- 4.° Gérard, }
- 5.° Thierry, décédé à Venise, l'an 1430, où il fut qualifié *seigneur vaillant, et illustre de noblesse* ;
- 6.° Anne, mariée, 1.° à Guillaume d'Égmond, sieur de Discelstein ; 2.° à Jacques de Borsele, sieur de Brigdam, de Saint-Laurent, avoué de Mons ;
- 7.° Isabeau, mariée à Siger de Gavre, dit d'Hérimes, seigneur de Bugnies.

X. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD, III^e du nom, seigneur de Boussu, de Blaugies, de Gamerages, de Wasnes, épousa Catherine de Béthune, dame d'Autrèches, d'Essigny, de Bailly, de Chevillecourt, de la Motte, etc., fille de Jean, II^e du nom, seigneur de Mareuil, et d'Isabeau d'Estouteville, dame d'Autrèches, etc. Il mourut l'an 1452, et sa femme, l'an 1458. Leurs enfants furent :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Watier, seigneur de Bailly, d'Autrèches, d'Essigny, etc. ;
- 3.° Isabeau, mariée à Adrien de Blois, seigneur de Treslon, etc. ;

- 4.° Anne, mariée à Sohier d'Hérimès, seigneur de Bangnies.

XI. Pierre DE HÉNIN-LIÉTARD, né en 1433, seigneur de Bossu, de Gamérages, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, l'an 1481; épousa Isabeau de Lalain, fille de Guillaume de Lalain, seigneur de Bugnicourt, de Brebières, de Noyelles-Wion, etc. Il mourut en 1490, et laissa de son mariage :

- 1.° Jacques, seigneur de Chavency, tué à la bataille de Nancy, sans avoir eu d'enfants, de sa femme Louise d'Inchy;
- 2.° Gérard, mort sans postérité, de N... de Luxembourg;
- 3.° Philippe, dont l'article suit;
- 4.° Guillemette, femme de Philippe de Barbançon;
- 5.° Isabeau, mariée à Guillaume de Goux, chevalier;
- 6.° Gabrielle, alliée à Jean de Barbançon;
- 7.° Françoise, morte en bas âge.

XII. Philippe DE HÉNIN-LIÉTARD, seigneur de Boussu, Gamérages, etc., né à Boussu, en 1664, épousa Catherine de Ligne de Barbançon, et mourut au siège de Venloo, en 1511. De ce mariage vinrent :

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° Yolande, mariée à François de Mérode, seigneur de Moriaumez, etc.;
- 3.° Deux autres filles.

XIII. Jean DE HÉNIN-LIÉTARD, IV^e du nom, né le 9 août 1480, comte de Boussu, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand écuyer de l'empereur Charles V, colonel de sa cavalerie légère, bâtit le château de Boussu, en Hainault, et se qualifiait *seigneur de Gagerages, de Winchen, Lambussart, Haussy, Beuvry, Choques, la Fosse, grand bailli des eaux et forêts de Hainault*. Il épousa Anne de Bourgogne, veuve de Jacques, comte de Hornes, chevalier de la Toison d'or, et fille d'Adolphe de Bourgogne, marquis de la Verre, de Bevres, de Flessingue, etc. et d'Anne de Berg-op-Zoom. De ce mariage vinrent :

- 1.° Charles de Hénin-Liétard, comte de Boussu, décédé sans enfants de Charlotte de Werchin, dame de Yeumont et de Pontatrouwe;

- 2.^o Maximilien , qui ayant recueilli le comté de Boussu , par la mort de son frère aîné, en épousa la veuve , dont vint Pierre, comte de Boussu , seigneur de Gagerages, Beuvry, Blaugies, mort sans enfants de Marguerite de Croy, son épouse, fille de Philippe de Croy, duc d'Arschot ;
- 3.^o Antoine, prévôt d'Utrecht ;
- 4.^o Philippe, }
5.^o Jacques ; } morts en bas âge ;
6.^o Antoine, }
- 7.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 8.^o Éléonore, dame d'Attiche, mariée à Baudouin, baron de Roisin.

XIV. Jacques DE HÉNIN-LIÉTARD, baron de Hanssy, marquis de la Verre et de Flessingue, seigneur de Liédekerke, de Tournéham, de Westcupelle, etc., gouverneur des villes d'Alost et de Gand, grand bailli des eaux et forêts de Hainaut, épousa, 1.^o Marie de Hannart, fille héritière de Charles de Hannart, dit d'Ideghem, baron de Liédekerke, vicomte de Bruxelles, de Lombeque, etc. ; 2.^o Jacqueline Cotterel, fille du seigneur du Bois Lessines. Il laissa de son premier mariage :

- 1.^o Maximilien, dont l'article suit ;
- 2.^o Marie, qui épousa Othon-Henri, duc de Brunswick et de Lunébourg ;
- 3.^o Anne, mariée à Louis de Vélasco, comte de Salazart, grand-maître de l'artillerie de Flandre, dont sortit le comte de Salazart, gouverneur de Cambrai, issu des connétables de Castille ;
- 4.^o Jacqueline, alliée à Maximilien, comte d'Iters-tein ;
- 5.^o Hélène, mariée à Inigo Borias, fils du duc de Candie, gouverneur d'Anvers ;
- 6.^o Éléonore, alliée à Daniel de Hertaing, seigneur de Marquette, lieutenant-général de la cavalerie, et gouverneur d'Ostende, pour le service des Provinces Unies ;
- 7.^o Bonne, abbesse de la Thure, en Hainaut.

XV. Maximilien DE HÉNIN-LIÉTARD, devenu comte de Boussu, par la mort de Pierre, son cousin, qui ne laissa point d'enfants de la susdite Marguerite de Croy, fut baron de Liedekerque, de Haussy, de Lombeck, etc.,

chevalier de la Toison d'or, prit alliance avec Alexandrine de Gavre, fille de Jean, comte de Fresin, baron d'Inchy, et de Françoise de Renty, dont il eut, entre autres enfants.

- 1.° Eugène, dont l'article suit ;
- 2.° Albert-Maximilien, qui épousa Honorine de Berg, fille du comte de Grimbergen. Il mourut au siège d'Arras, en 1640, sans lignée, et sa femme se remaria au duc de Guise ;
- 3.° Charles-Florent, colonel d'un régiment d'infanterie ;
- 4.° Anne, femme de Hugues-Albert Onœuil, comte de Tirconel, en Irlande, issu des anciens comtes d'Armach.

XVI. Eugène d'ALSACE-D'HÉNIN-LIÉTARD, comte de Boussu, marquis de la Verre et de Flessingue, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, vicomte de Lombeck, seigneur de Beuvry, Sailly, Choque, Fosse, Blaugies, Eygendonk, chef et capitaine de quarante hommes d'armes au service de Sa Majesté, mort en 1658, avait épousé à Bruxelles, en 1641, Anne-Caroline de Croy-Chimay-Aremberg, dont il eut neuf enfants, entr'autres :

XVII. Philippe - Louis d'ALSACE - D'HÉNIN - LIÉTARD, comte de Bossu, prince de Chimay et du Saint-Empire, marquis de la Verre et de Flessingue, comte de Beaumont, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, vicomte de Lombeck, seigneur de Beuvry, Sailly, Bourses, l'Aosques, Fosse, Blaugies, Hecq, Sombecq, de la Franchise et d'Eygendomme, etc., chevalier de la Toison d'or, capitaine de cinquante hommes d'armes, et d'une autre compagnie de cheval-légers, pour le service de Sa Majesté mort le 25 mars 1688, avait épousé à Bruxelles, en 1673, Anne-Louise de Verreyken, dont sont issus :

- 1.° Charles-Louis-Antoine, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de la première classe en 1708, lieutenant-général au service d'Espagne, puis de France. Il épousa 1.° le 6 avril 1699, Diane-Gabrielle-Victoire Mancini Mazarini, morte sans enfants, le 12 septembre 1716 ;
- 2.° le 2 mai 1722, Anne-Charlotte de Rouvroy, fille de Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, et de Geneviève-Françoise de Durfort-de-Lorges.

Il mourut à Bruxelles , sans enfants , le 2 février 1740 ;

- 2.° Thomas Walrad, qui reprit le nom d'Alsace, primat des Pays-Bas, mort cardinal et archevêque de Malines, le 5 janvier 1759 ;
- 3.° Alexandre-Gabriel-Joseph, qui suit ;
- 4.° Marguerite-Thérèse, mariée en 1691 avec Dominique Aquaviva d'Aragon, chevalier de la Toison d'or, morte en 1693.

XVIII. Alexandre - Gabriel - Joseph d'ALSACE - D'HÉNIN-LIÉTARD, marquis de la Verre, et de Flessingue, prince de Chimay et du Saint-Empire, après la mort de son frère, comte de Baumont, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, de Commines et de Hallwin, vicomte de Lombeck et de Grand-Reng, seigneur de la terre et pairie d'Avesne, des villes et pays de Weert, Nederweert et Wissem, premier pair des comtés de Hainault et de Namur, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de la première classe, gouverneur et grand bailli de la ville et châellenie d'Oudenarde, général - feld - maréchal - lieutenant des armées de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, capitaine de sa noble garde du corps, aux Pays-Bas, etc., mourut en 1745. Il avait épousé, en 1725, Gabrielle-Françoise de Beauvau-Craon, princesse du Saint-Empire, morte en 1758, fille de René - Marc de Beauvau, prince de Craon, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, mort en 1754, et de Marguerite de Ligniville, née comtesse de Ligniville, dont sont issus :

- 1.° Thomas-Alexandre - Marc, comte de Boussu, prince de Chimay et du St.-Empire, comte de Baumont, baron de Liedekerque et d'Anderleuw, de Commines et de Hallwin, vicomte de Lombeck et de Gand-Reng, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes, des villes et pays de Weert, Nederweert et Wissem, grand d'Espagne de la première classe ; colonel dans les grenadiers de France, commandant des gardes-du-corps du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, marié le 25 avril 1754, à Madelaine-Charlotte le Pelletier de Saint-Fargeau, nommée l'une des dames de mesdames de France. Il fut tué à la bataille de Minden, n'ayant laissé qu'un fils Thomas-Alexandre-

Marc - Maurice d'Alsace, né en 1759, mort en 1761 ;

- 2.° Philippe - Gabriel - Maurice - Joseph, né le 12 septembre 1736, prince de Chimay et du Saint-Empire, depuis la mort de son frère aîné, comte de Beaumont, marquis de la Verre et de Flessingues, baron de Liedekerke et d'Anderleuw, de Commines et de Hallwein, de Senseilles, Eclaibes, Etræung, vicomte de Lombeck et de Grand - Reng, seigneur de la terre et pairie d'Avènes, etc., premier pair des comtés de Hainaut et de Namur, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, brigadier d'infanterie des armées du Roi, etc., mort le 24 juillet 1804, sans postérité, avait épousé, le 25 septembre 1762, Laure - Auguste de Fitz - James, dame d'honneur de la Reine en 1775, fille du duc de ce nom, pair de France et gouverneur du Limosin ;
- 3.° Charles - Alexandre - Marc - Marcellin, prince de Hénin et du Saint - Empire romain, comte de Beaumont, brigadier des armées du Roi, maréchal de camp, capitaine des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois, né à Bruxelles, en 1744, mort à Paris en 1794, sans postérité d'Etienne de Montconseil, qu'il avait épousée en 1766, fille du marquis de Montconseil, lieutenant - général des armées du Roi ;
- 4.° Anne - Gabrielle, dont l'article suit ;
- 5.° Gabrielle - Charlotte - Françoise, mariée au vicomte de Cambis ;
- 6.° Louise - Françoise ;
- 7.° Elisabeth - Charlotte.

XIX. Anne - Gabrielle D'ALSACE D'HÉNIN - LIÉTARD, princesse de Chimay, mariée, le 26 octobre 1750, à Victor - Maurice de Riquet, comte de Caraman, lieutenant - général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis ; lieutenant - général de la province de Languedoc, puis commandant en chef en Provence ; elle mourut en 1806, laissant entre autres enfants :

XX. François - Joseph - Philippe RIQUET, comte de Caraman, prince de CHIMAY, né le 21 novembre 1771 ; d'après le

partage fait avec le comte Maurice de Caraman, son frère, il est devenu propriétaire de la principauté de Chimay, par acte du 11 juin 1804. Il est colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de la louvererie, membre de la chambre des députés des départements de 1815 à 1816. Il a épousé, le 3 août 1805, Marie - Jeanne-Ignace - Thérèse de Cabarrus, fille de S. Ex. M. le comte de Cabarus, titre de Castille, conseiller d'état, gentilhomme de la chambre, ministre et ancien ambassadeur de S. M. Catholique. Il a eu de ce mariage :

- 1.^o Joseph, né le 20 août 1808 ;
- 2.^o Michel - Gabriel - Alphonse, né le 5 juin 1810 ;
- 3.^o Marie - Louise - Stanislas - Valerie - Thérésia, née le 6 août 1813, morte le 14 janvier 1814 ;
- 4.^o Marie-Auguste - Louise - Thérésia - Valentine, née le 19 février 1815.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une demi-fleur de lys du même, défaillante à dextre, florencée d'argent, et en pointe de trois roses du même, qui est de RIQUET DE CARAMAN ; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est d'ALSACE.

VALLETEAU ou VALETOT, famille originaire de Normandie, transplantée en Touraine, et dont nous avons déjà donné un fragment généalogique, dans un de nos précédents volumes ; elle tire son nom de la terre et seigneurie de Valetot (1). Des titres originaux à nous exhibés, sous les dates de 1494 (2) et 1502 (3), men-

(1) Cette terre et seigneurie est située au pays de Caux, dans la paroisse de Saint-Thomas de Juletot: ce seigneur, présentait à la nomination de la cure de ladite paroisse. (Registres de l'archevêché de Rouen, année 1481).

(2) 8 avril 1494. Aveu et dénombrement de la seigneurie, de Valetot, reçus es plaids de ladite seigneurie, par Jehan Le Feure, écuyer, sénéchal de ladite seigneurie.

(3) 7 juin 1502. Ordonnance en la cause de Thomas de Valetot et de Jehan de Prestreval, et vente de pièces de terre, par Jehan de Valetot.

tionnent Jehan et Thomas de Valetot, mais la filiation suivie ne commence qu'à :

I. Jacques VALLETEAU DE CHABREFY, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur alternatif des trésoriers-payeurs de messieurs les conseillers-secrétaires du Roi, maison, couronne de France et de ses finances : il épousa Marie de Chaban, dame de Valmer (1) et de Chançay, sœur de Nicolas de Chaban, écuyer, secrétaire du Roi, administrateur général des postes et relais de France. De ce mariage vint :

II. Thomas VALLETEAU DE CHABREFY, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Valmer, Chançay, la Côte, Vaux, et autres lieux, conseiller du Roi, président - lieutenant - général au bailliage et siège présidial de Tours, né le 18 février 1733. En 1790, il fut nommé président du département d'Indre-et-Loire, et en 1791, président du tribunal de district de Tours, place qu'il a occupée jusqu'à son décès, le 8 mai 1792. M. de Chabrefy, l'un de ses frères, était, en 1789, lieutenant-général du bailliage et siège présidial d'Angoulême; en 1790, il fut nommé maire de la ville d'Angoulême, et peu de tems après, président du département de la Charente; deux autres de ses frères étaient, en 1789, maîtres des comptes à la chambre des comptes de Paris : M. de Lafosse avait été reçu en 1771, et M. de Laroque en 1781. Il avait épousé, le 24 février 1772, Marie-Françoise Barré, née le 30 mai 1752, et décédée le 15 octobre 1815, de laquelle il eut :

III. Thomas VALLETEAU DE CHABREFY, II^e du nom, écuyer, chevalier, seigneur de Valmer; admis à l'école centrale des travaux publics (depuis école polytechnique), lors de sa formation, le 23 novembre 1794, et à l'école d'application des ingénieurs géographes, le 4 février 1797; il a été promu au grade d'ingénieur, le 15 juin 1802, attaché en cette qualité au corps des ponts-et-chaussées, et il a rempli plusieurs missions importantes, relatives aux travaux de la route du Simplon, et du canal de l'Ourcq. Il a donné sa démission, qui a été acceptée le 22 janvier 1812; il a été nommé maire de Chançay, canton de Vouvray, arrondissement de Tours, le 14 dé-

(1) Le château de Valmer a appartenu à Charles VII, roi de France.

cembre 1812; membre du collège électoral d'Indre-et-Loire, le 1^{er} août 1815, et conseiller de la préfecture d'Indre-et-Loire, par ordonnance du Roi, en date du 27 mars 1816. Il a donné des preuves du dévouement le plus prononcé pour le Roi et la famille royale, en 1815, lors de l'usurpation; il a reçu la décoration du Lys en 1814, celle de l'ordre de la fidélité, de la garde nationale de Paris, le 3 mai 1816; il a épousé, le 16 mai 1807, Marguerite Josephe Cabaret, née le 4 avril 1788. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Thomas Valleteau de Chabrefy, III^e du nom, chevalier, né à Paris, le 4 juin 1810;
- 2.^o Jérôme-Charles Valleteau de Chabrefy, chevalier, né à Paris, le 27 février 1813.

Armes: Parti au 1 d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable; au 2 d'argent, à trois monts mal ordonnés de sable, chacun de trois coupeaux posés en pyramide, le premier sommé d'un coq au naturel.

LANGLOIS - D'ESTAINTOT ET LANGLOIS DU BOUCHET, très-ancienne maison noble de Normandie, divisée et subdivisée en plusieurs branches, successivement éteintes; elle se trouve, actuellement, réduite aux deux branches connues sous les noms de d'Estaintot et de du Bouchet.

Le plus ancien titre produit de cette famille, est un acte en original, de Jean Bertaud et de Marie, son épouse, par lequel ils reconnaissent « avoir donné et délaissé à » perpétuité, mais en s'en réservant la jouissance leur » vie durant, à Marie, leur fille, et Thomas Langlois, » son mari, en faveur de leur mariage, une maison et » héritages, au val Meudon, chargés de cens envers » l'abbaye de Saint-Germain-des Prés ». Cet acte, sur parchemin, est écrit en latin, et passé pardevant l'officialité de la cour de Paris, au mois de novembre 1254.

La copie collationnée et légalisée d'un autre acte, portant « information faite à Caudebec, pays de Caux, le » mercredi, neuvième jour de juillet 1399, par Jean » Huvé, et Massot du Boulay, procureur du Roi, au » bailliage de Caux, d'après le mandement de nos seigneurs des comptes et trésoriers du Roi, pour cons-

» tater l'âge de Colin de Caumont , étant en la garde du
 » Roi , pour son petit âge , en date du 18 juin 1399 .
 » signé Cléry ; l'original dudit acte , déposé au grand
 » dépôt du greffe de la chambre des comptes , à Paris ,
 » carton 14 , prouve que les terres d'Anquetierville et
 » de Becbec , situées au pays de Caux , appartenaien au-
 » dit Colin de Caumont , par le mariage contracté par
 » son père , avec ladite fille de Jean Langlois , écuyer ,
 » et de demoiselle de Guerpie , sa femme , en 1374 , et
 » lui étaient échues en héritage , par la mort dudit Jean
 » Langlois , écuyer , en date du 4 juillet 1392 , et le
 » décès de sa mère , arrivé en 1386 » .

La Roque , dans son *Traité de la Noblesse* , p. 117 des rôles , mentionne un Jehan Langlois , convoqué au ban de la noblesse de Normandie , de l'an 1370 , qui , à cause de son grand âge , présente Guillaume , son fils , armé de brigandine , salade et vouge ; et p. 119 , un autre Jehan Langlois , armé de brigandine , salade , épée et vouge .

Dans le dictionnaire chronologique des actes d'hommages et aveux de la province de Normandie , gardés en la chambre des comptes de Paris ; ouvrage de M. Brussel , conseiller du Roi , déposé à la bibliothèque de S. M. , n^o 708 ; sont mentionnées des terres considérables , en grand nombre , possédées , autrefois , par cette maison , et entre autres , celle de Bléville , située commune du même nom , mouvant du comté d'Alençon , dont hommage a été fait du fief , en novembre 1373 , par Jean Langlois , tant en son nom , que comme procureur de sa femme , et qui a passé à Robert et à Jean Langlois ses fils et petits-fils , qui la possédaient encore en 1422 .

Gabriel du Moulin , curé de Maneval , dans son catalogue de plusieurs familles illustres de Normandie , recueilli de plusieurs manuscrits , entre autres de ceux de M. Bigot de Goumenil ; catalogue mis à la suite de son ouvrage imprimé à Rouen , en 1658 , et intitulé , les conquêtes et les trophées des Normands-Français , aux royaumes de Naples et de Sicile , y place , p. 450 , celle des Langlois .

Aux lettres - patentes d'anoblissement , données par le roi Charles VII , en 1429 , à la pucelle d'Orléans , ses père , mère et frères , datées de Meun-sur-Yeures , en Berri , enregistrées à la chambre des comptes de Paris , alors transférée à Bourges , depuis le 16 janvier de cette

année, et ensuite, enregistrées à la cour des aides de Normandie, suivant son arrêt du 13 décembre 1608, signé Deplanes; furent présents et témoins, les seigneurs de la Trimouille et de Pernes, et Guillaume Langlois, évêque de Gers, de cette maison, dont, d'ailleurs, l'ancienneté, à l'appui de certificats de MM. d'Hozier et Delacroix, est encore constatée par un acte de notoriété, d'un grand nombre de gentilshommes de la même province.

Il porte « Qu'il est à leur connaissance, et de fait bien » notoire, que cette famille est une des plus anciennes de » la province, illustrée, soit par les alliances qu'elle a » contractées, soit par les terres qu'elle a possédées, re- » levant directement des ducs, et les emplois consi- » dérables qu'elle a occupés à leur cour; que cette an- » cienne famille, quoique déchue de sa première splen- » deur, s'est cependant toujours maintenue dans un » état honorable; que, subdivisée en plusieurs branches » successivement éteintes, elle existe encore, dans les » personnes de monsieur le marquis du Bouchet, (ayant » un fils unique, le comte César du Bouchet), et de » monsieur le comte d'Estaintot, ayant aussi un fils, » Robert-Edmond d'Estaintot), dont la branche est » sortie en 1555, de celle de Mautheville, qui a pris ce » nom, par le mariage de Robert Langlois, en 1350, » avec Jeanne de Mautheville, issue d'une des plus » illustres familles de la province, laquelle est finie » dans la personne de Marie de Mautheville, morte » fille pendant la révolution. Le fief où était situé le » château de ce nom, avait pris le nom de la cour de » Mautheville, par le séjour que Henri IV y fit, à l'é- » poque de la bataille d'Arque ».

Jean - Baptiste-René-Eloi DE LANGLOIS, comte d'ESTAINTOT, né le 24 juin 1756, émigré pour la cause du Roi, a fait, à l'armée des princes, la campagne de 1792, dans une compagnie noble; s'est, au licenciement, rendu à Maestricht, y a servi, durant le siège, en 1793, a depuis, passé en Angleterre, y a été, pour le service du Roi, aux ordres du comte de Williamson; et, ensuite, employé dans l'armée catholique de Bretagne, sous le comte Joseph de Puyssaye, chevalier de Saint-Louis, le 14 septembre 1797; il a été, le 31 décembre de la même année, nommé, par MONSIEUR, au nom du Roi,

lieutenant-colonel, chef de division garde-côtes, place qu'avait son père; il a épousé Marie-Louise-Henriette-Elisabeth Alexandre-de-Montgriné. De ce mariage, sont issus :

- 1.° René-Henri-Alexandre-Hypolite, né en 1791, mort au service en 1813;
- 2.° Robert-Edmond, né en 1806;
- 3.° Delphine-Henriette, née en 1804.

Denis-Jean-Florimond DE LANGLOIS, marquis DU BOUCHET, né le 20 octobre 1752, chef de l'autre branche, a commandé un corps de gentilshommes à l'armée de Condé, et est lieutenant-général des armées du Roi. Sa Majesté l'a autorisé, par des lettres-patentes, à continuer à porter le titre de marquis, et l'a rendu héréditaire dans sa descendance, « voulant, y dit-elle, » lui donner une marque de notre bienveillance, récom- » penser son attachement à notre personne, et les bons » et anciens services, rendus, par lui, en nos armées, » où il est officier-général, prenant, aussi, en con- » sidération, son extraction d'une famille d'ancienne » noblesse, nous lui avons conféré cette grâce. » Il a épousé, en 1788, Marie-Rose-Hylarionne de Bonneval, fille du marquis de Bonneval et petite-nièce du bacha de ce nom. De ce mariage est issu un fils unique :

César-Charles-Florimond de Langlois, comte du Bouchet, ancien volontaire de la garde du Roi, né le 10 mars 1790.

Armes : d'azur à deux croix d'or, accompagnées de trois molettes d'éperon d'argent, deux en chef, une en pointe.

DE BRANCAS, ancienne et illustre maison, qui tire son origine de celle de *Brancassio* ou *Brancacio* au royaume de Naples. Elle est si ancienne que des auteurs italiens ont écrit qu'elle était connue dès les premiers siècles de l'Eglise, et que les saintes Candes qu'on révère à Naples, en étaient issues; mais tous les auteurs conviennent qu'elle était connue dans ce royaume, avant même que les Normands se fussent rendus maîtres du pays; qu'elle s'est répandue dans toute l'Italie, en France, en Espagne et

en Allemagne; que dans le grand nombre des seigneurs du nom de *Branças*, qui se sont rendus célèbres, plusieurs, après avoir rendu d'importants services à l'Eglise romaine, ont été honorés de la pourpre, plusieurs ont été archevêques, évêques, chevaliers, commandeurs de Malte, et que beaucoup d'autres s'étant signalés dans la profession des armes, ont mérité que les rois de Naples, de la première branche d'Anjou, les aient élevés aux plus grandes charges de l'état, où ils ont possédé plusieurs duchés, marquisats, comtés, etc. Cette maison s'est tellement multipliée, qu'il y en a eu dans ce royaume, jusqu'à vingt-cinq branches, dont plusieurs se sont distinguées par les surnoms *del Gliulo* ou *del Vescovo*, ou *del Cardinale*, ou *del Briaci*, ou autres surnoms ajoutés au nom de *Branças*; elle ont aussi brisé leurs armes, les unes d'une *fasce*, les autres d'un *pal*, et d'autres ont chargé ces brisures de différentes pièces (1).

Marin Brancassio chevalier napolitain, vivait du tems du roi Guillaume le Bon, auquel il offrit, en 1187, d'aller servir dans l'expédition de la Terre-Sainte, publiée par le Pape, avec huit hommes d'armes et quinze hommes de pied, quoiqu'il ne dût le service militaire qu'avec quatre hommes seulement, à cause du fief qu'il avait acquis de Faulcon de Tullia.

Philippe Brancassi, ou Brancacio, fut armé chevalier par Charles d'Anjou, 1^{er} du nom, roi de Naples et comte de Provence, en reconnaissance des grands services qu'il avait rendus à ce prince.

Mathieu Brancacio, syndic de la ville de Naples, paya en cette qualité, une somme d'argent à Rison della Marra, trésorier du roi Charles 1^{er}, en 1268.

Jean Brancacio, était du nombre des chevaliers napo-

(1) Voyez le Bréviaire napolitain, le Martyrologe romain, *Scipion Amirato delle famiglie Nobili Napolitane*, p. 12. Charles Borel dans son livre qui a pour titre: *Vindex Neapolitano nobilitatis*, p. 119 et 121. *Luigi Contarini*, *Ælius Marchesius*. Charles de Lelis, part. 2. et les autres historiens de Naples, qui en font tous une honorable mention, et qu'il serait trop long de citer ici. Voyez aussi le président de Thou, liv. 9 de son Histoire universelle, et Baluse, Histoire des Papes d'Avignon, in-4^o, tome I, page 1256.

litains qui avaient des droits sur les greniers à sel du royaume, en 1270.

Un autre Jean Brancacio, dit Casillo, eut des démêlés violents avec Jean Caputi, chevalier du quartier du Nid, qui furent terminés, en 1328, par le mariage de Frédéric Caputi avec Mabile Brancacia, laquelle vendit le palais Caputi à la reine Sancier, pour y bâtir le monastère royal de Sainte-Claire.

Pierre Brancacio, fut marié avec une fille de Nicolas Ruffoli, III^e du nom, laquelle était veuve en 1332.

Jérôme-Antoine, et Sarron Brancacio, sont compris au nombre des chevaliers du quartier du Nid, qui étaient pensionnaires de la reine Jeanne I^{re}, et qui reçurent 3168 ducats, à compte des arrérages qui leur étaient dus en 1335.

Charles Brancassio, fut nommé gouverneur de la Campagne de Rome, par le pape Urbain VI.

Sacoman, Tuscille, Barthélemi et Pauluce Brancacio, signalèrent leur fidélité pour la reine Jeanne, contre Charles de Sicile Durazzo.

Henri, Galéot, Thomas et Maffée Brancacio, furent les premiers qui sortirent de Naples pour recevoir Louis d'Anjou, I^{er} du nom, lorsque ce prince fut entré dans son royaume pour en chasser l'usurpateur Charles, en 1383.

Tiglion, Marin, Nicolas, Philippe et Buffile Brancacio, accompagnèrent Louis II, roi de Naples, lors qu'obligé de céder à Ladislas, son compétiteur, il sortit de la ville de Naples, en 1399.

Charles Brancacio reçut de grands bienfaits du pape Jean XXIII, son cousin (il était de la maison de Cossa). Ce pontife le créa comte de Campagna, lui donna une pension de mille écus d'or, et le nomma, en différens tems, son ambassadeur dans les cours d'Italie, d'Angleterre et de Portugal.

Covelle Brancacia, fut mariée, vers l'an 1400, avec Galeot Caraccioli, dit Caraffa; tige des princes de la Roccella, et des comtes de Policastro.

Jean-Thomas Brancacio, épousa, en 1482, Lucrèce d'Alagny, d'une rare beauté, fille de Mariano d'Alagny.

comte de Bocchianico, et de Catherine des Ursins de Manupello.

Landolfe Brancacio, fut créé cardinal de l'ordre des diacres, par le pape Célestin V, et nommé légat en Sicile, par Boniface VIII. Il mourut à Avignon, le 4 des calendes de novembre 1312, et y fut enterré dans la chapelle de Sainte-Croix, en l'église cathédrale.

Regnault Brancacio, fut élevé à la pourpre, par le pape Urbain IV, en 1384.

Louis Brancacio, archevêque de Tarente, fut nommé cardinal, par Grégoire XII, en 1408.

Thomas Brancacio, fut créé cardinal par le pape Jean XXIII, son oncle maternel, en 1411.

La filiation suivie de cette ancienne maison, depuis sa transplantation en France, remonte à :

I. Noël BRANCACIO, chevalier d'un des sièges du quartier de Naples, nommé le Nid, *il Nido*, nommé dans un hommage rendu l'an 1345, à Jeanne d'Anjou, reine de Naples, par ses enfants qui suivent, en qualité de ses héritiers. Ces enfants furent :

- | | |
|--|--------------------|
| 1.° Guillaume Brancacio, | } vivants en 1345; |
| 2.° Lisulle Brancacio, | |
| 3.° Nicolas Brancacio, archevêque de Cosence, évêque d'Albano, protecteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et cardinal sous le pontificat de Clément VII. Il se retira en Provence, avec Buffile Brancacio, son frère, et fit bâtir une chapelle dans l'église des Frères prêcheurs d'Avignon, sous l'invocation de Saint-Nicolas, et y fut inhumé le 29 juin 1412; ce fut ce prélat qui, en 1400, donna la bénédiction nuptiale au roi Louis d'Anjou, II ^e du nom, et à la reine Yolande d'Aragon; | |
| 4.° Buffile, dont l'article suit; | |
| 5.° Madeleine Brancacio, dame de Roca, qui prêta hommage avec ses frères, en 1345. | |

II. Buffile BRANCACIO OU DE BRANCAS, chevalier, comte d'Agnano, au royaume de Naples, maréchal de l'église romaine, seigneur d'Oise et de Villosc, aux diocèses de Digne et de Sisteron, chambellan de Louis d'Anjou, II^e du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, reçut en présent, du roi Charles VI, une

tasse de vermeil, pour avoir servi Sa Majesté grandement, accompagné des gens d'armes, en la chevauchée qu'elle avait dernièrement faite contre ses ennemis, en Flandre, sans aucun gage, ce qui est justifié par les lettres du Roi, données à Paris, le 28 octobre 1383, adressées aux généraux des aides pour la guerre, pour faire payer 60 liv. 4 sous, pour un hanap d'argent doré, pesant six marcs six onces huit sterlins, à 9 liv. le marc, donné à Buffile de Brancas, frère du cardinal de Cosence. Il rendit des services si importants aux chevaliers de Jérusalem, et à l'église, dans ses fonctions de maréchal, que le pape Clément VII, dont il était écuyer, confirma, en reconnaissance, par sa bulle, donnée à Avignon, le 30 janvier 1391, la donation qui lui avait été faite et à sa postérité, de l'isle de Nizara, ou Nizaro, dans l'Archipel, sous la redevance de 200 florins d'or, par Ferdinand de Hérédia, grand-maître de Saint-Jean. Il ne borna pas son attachement au pape et au roi de Naples, il servit aussi le roi et le duc de Bourgogne. Le premier lui fit présent d'une tasse et d'une aiguière d'or (1), et le second lui donna une pension de quatre cents livres (2). L'attachement qu'il eut pour les intérêts de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, dont il avait été fait chambellan, par lettres du 15 juin 1382, (3), l'obligea de suivre ce prince après que Ladislas, qui lui disputait le royaume, se fut rendu maître de la ville de Naples, en 1399. Ayant trouvé en France les mêmes avantages qu'il abandonnait en sa patrie, et y ayant fait venir ses enfants, il y acquit, pour eux, les seigneuries d'Oise et de Villosc, dans la dernière desquelles, Louis II, roi de Sicile, lui fit don de la haute juridiction, par lettres patentes du 5 mai 1403, données à Avignon, en présence de Jehan de la Tour, et de Mathieu de Beauvau. Il fit son testament dans la même ville devant Thomas Anasthasi, notaire, le 15 janvier 1416, par lequel, après avoir ordonné sa sépulture dans

(1) Extrait du compte de Charles Poupart, argentier du Roi, de l'an 1393.

(2) Extrait du compte de Jean Poulette, receveur-général des finances en Bourgogne, de l'an 1396.

(3) Histoire des Papes d'Avignon, par Baluze, tome V, page 1216.

la chapelle de Saint-Nicolas, fondée par le cardinal de Brancas, son frère, en l'église des Jacobins d'Avignon, il lègue à Marcelle de Amorusis, son épouse, 80 onces d'or, et veut, qu'à l'égard de son contrat de mariage, on se conforme à la coutume de Naples; au chapitre de l'église de Barri, 17 onces d'or; à Louis de Pazzis, son gendre, la valeur de deux cuirasses qu'il avait eues de l'héritage d'Agulphe de Pazzis, son père; à Lisolo de Duras, écuyer du feu cardinal, son frère, ou à Jean de Duras, son fils, 125 florins d'or; ordonne 750 ducats à son fils Barthélemi, pour la dot de Richarde de Carette, son épouse; lègue 2,000 livres d'or à Jean de Brancas, son autre fils, pour les dépenses qu'il a faites aux études de Pierre-Nicolas de Brancas, et aux noces de Barthélemi, ses frères; à ses filles, Catherine, Lisette, Angélique, et autre Catherine, 100 florins d'or; recommande à son épouse, Perrot Lombard, son écuyer, etc.; institue ses héritiers Pierre-Nicolas, Barthélemi et Jean de Brancas, ses fils, et nomme exécuteurs de ses dernières volontés, le cardinal Regnault de Brancas, le cardinal de Salusses, évêque de Lausanne, François de Conzié, archevêque de Narbonne, et Marcelle (1) Amorosa, sa femme. Ses enfants furent :

- 1.° Pierre-Nicolas, pronotaire apostolique, archidiaque d'Autun et de Limoges, lors du testament de son père, créé depuis cardinal, selon Nostradamus et le P. Robert, enterré aux Dominicains d'Avignon, près du cardinal de Brancas, son oncle;
- 2.° Barthélemi, dont l'article suit;
- 3.° Jean de Brancas, seigneur de Villosc, écuyer de René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et comte de Provence, marié, par contrat du 5 février 1419, avec Clémence d'Agoult, fille de Raimond d'Agoult, V^e du nom, dit Agoult d'Agoult, baron de Thèse et de la Tour d'Aigues, seigneur de Barret, de Mizon, de Cipières, etc.; chambellan du duc de Bourgogne, et de Louis,

(1) L'Histoire des Grands Officiers de la couronne la nomme *Mariette*.

duc d'Anjou, II^e du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, et de Louise de Glandevéz. Il fit son testament à Avignon, le 13 septembre 1455, par lequel il ordonne qu'on l'enterre dans l'église de Roquemaure, et qu'on lui dresse un mausolée semblable à celui du cardinal Anglézi, qui git à la chartreuse de Bonpas, sur lequel il veut que l'on pose sa statue de pierre, en habit de chevalier. Clémence d'Agoult fit son testament, le 28 juin 1488. Leurs enfants furent :

A. Nicolas, nommé évêque de Marseille en 1445. Il y reçut, le 7 mai 1447, le dauphin Louis, depuis roi de France, XI^e du nom, dans son pèlerinage de la Sainte-Baume. Le roi René lui donna pouvoir, en 1461, de traiter avec Charles d'Anjou, comte du Maine, du mariage d'Anne de France, fille du roi Louis XI, avec Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, qui n'eut pas lieu. Il mourut le premier avril 1466 ;

B. Buffle, seigneur d'Oise, chancelier du roi René, et maître d'hôtel de Jean, duc de Calabre, ainsi qualifié dans les lettres de 1466, qui lui permettent de recueillir la succession de l'évêque de Marseille, son frère. Il se signala au service de son prince, dans le royaume de Naples, et surtout à la journée de Sarno, et ne l'abandonna jamais dans ses disgrâces. Il fut témoin, en 1501, avec son frère Jean-Baptiste, seigneur de Valauris, au mariage de Gaucher de Brancas, II^e du nom. On ne sait s'il fut marié, mais il mourut sans postérité ;

C. Jean-Baptiste, seigneur de Villosc et de Valauris, écuyer de Louis d'Anjou, III^e du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence. Il est qualifié conseiller et chambellan du Roi, dans une quittance de 30 liv., qu'il reçut le 4 juillet 1472, pour ses gages de châtelain de Montferrand, de l'année 1471, son sceau est chargé d'une fasce accompagnée de quatre jambes de lion. Il obtint une pension

de 600 livres, en 1477. Il eut pour fils Nicolas de Brancas, seigneur de Villosc, qui fut père de :

- a. Charles, seigneur de Villosc, qui eut pour fils Simon de Brancas, seigneur de Villosc, demeurant à Avignon, en 1622, il eut pour enfants : a. Charles ; — b. Pompée ; — c. Gabrielle, mariée à Joachim de Simiane, seigneur de la Coste et de Châteauneuf, né en 1601, fils de François de Simiane, II^e du nom, seigneur de la Coste, et d'Anne de Simiane, dame de Châteauneuf ;
- b. Pierre de Brancas, dont on ignore la destinée ;
- c. Jules de Brancas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui donna quittance le 12 avril 1562, de 240 liv., sur une pension qu'il avait, de 2880 liv., et reçut de Raoul Moreau, trésorier du Roi, 2160 livres, pour neuf mois de sa dite pension, le 14 juillet 1566 ;
- D. François de Brancas, mort en bas âge ;
- E. Elips, ou Elise, *aliàs* Elpide de Brancas, femme d'Hugues de Villeneuve, baron de Vence. Elle fit son testament en 1560 ;
- F. Marguerite de Brancas, mariée avec Louis Grimaldi, seigneur de Levens, des Tourrettes et de Raimplais, fils de Pierre Grimaldi, baron de Beuil ;
- G. Françoise, morte jeune ;
- 4.^o Catherine, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, à Sainte-Prazède d'Avignon ;
- 5.^o Autre Catherine, mariée, lors du testament de son père, à Garel Brancacio, son parent, au royaume de Naples ;
- 6.^o Angélique de Brancas, mariée, le 12 février 1407, à Raimond de Forcalquier, baron de Céreste, dont vint, entre autres enfants, Gaucher de Forcalquier, baron de Céreste, évêque de Gap, qui, par son testament du 22 juillet 1483, reçut par Rufon et Rambault, fit son héritier, George de Castellane, seigneur de Montmeyran,

son neveu, à condition de porter le nom et les armes de Forcalquier, avec substitution, à Gaucher de Brancas, 1^{er} du nom, son cousin-germain, et à ses enfants.

Fille naturelle.

Alix, ou Alisette, de Brancas, mariée à Louis de Pazzis, citoyen d'Avignon.

III. Barthélemi DE BRANCAS, seigneur d'Oise, fit, le 30 mars 1418, avec Jean de Brancas, son frère, une traite avec le prieur des Jacobins d'Avignon, sur la donation de la chapelle de Saint-Nicolas, fondée par le cardinal de Brancas, son oncle. Il épousa, 1.^o en 1416, Richarde de Caretto, des marquis de Final, mentionnée au testament de Buffile de Brancas, son beau-père; 2.^o Isabelle de Saluces, des marquis de Saluces, laquelle, après la mort de son mari, fonda une chapelle dans l'église collégiale de Saint-Pierre d'Avignon, sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, qu'elle dota des biens et des directes qu'elle avait dans la ville de l'Isle, en Venaissin, et dont elle donna le droit de représentation à ses deux fils, par acte passé devant Agulhari, notaire d'Avignon, le 25 avril 1471. Barthélemi fit son testament, dont il nomma exécuteurs, George de Saluces, évêque de Lauzanne, Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, et Palamède de Carretto, évêque de Cavaillon, reçu par Pierre Oxagos, notaire de cette ville, le 23 octobre 1450, par lequel il veut être enterré dans la chapelle de Brancas; à l'église des Frères prêcheurs d'Avignon. De son second mariage sont issus :

- 1.^o Gaucher, dont l'article suit;
- 2.^o Jean, co-héritier de son père; c'est peut-être le même qui est qualifié seigneur de Villanove, conseiller et chambellan du Roi, et son châtelain de Montferrand, dans une quittance de trente livres pour ses gages du terme de Noël, avant le 4 juillet 1472, signée *Jehan de Brancas*, et scellée d'un sceau aux armes de Brancas;
- 3.^o Hélène, qui épousa, en 1442, Louis de Porcellet, seigneur de Fos, fils de Bertrand de Porcellet, IV^o du nom, seigneur de Fos, et de Jeanne d'Arlatan;
- 4.^o Anne, mariée, le 14 mars 1453, à Jean, vicomte

d'Uzès, fils de Robert, II^e du nom, vicomte d'Uzès, et de Gillotte de Précigny. Elle eut en dot, de Barthélemi, son père, 5,500 florins, et 500 autres, pour ses robes et équipages. Elle testa le 13 octobre 1487 et le 11 mars 1504;

5.^o Françoise,

6.^o Agnès,

7.^o Alix ou Alisette,

} dont on ignore la destinée.

IV. Gaucher DE BRANCAS, I^{er} du nom, seigneur d'Oise, de Villeneuve et de Vitrolles en Provence, de Robiou, de Beaumont, de Laques, et de Taillades au comtat Venaissin, acquit la seigneurie de Maubec au même pays, le 7 février 1477, et en rendit hommage au pape Alexandre VI, entre les mains de Galéas du Roure évêque de Savone, recteur du comtat Venaissin, les 19 janvier et 7 février 1499. Il avait épousé, 1.^o par contrat passé devant Raimond de Cuers, notaire de Toulon, le 16 avril 1471, Antoinette de Villeneuve, fille d'Arnaud, marquis de Trans et des Arcs, et d'Honorée de Baschi; 2.^o Isabelle Comtour de Sagnes, veuve d'Astorgue, baron de Peyre, et fille unique de Pierre Comtour, dit *de Sagnes*, seigneur de Sagnes, de Luc, de Vaux et de la Daille, et de Simonne de Poitiers de Saint-Vallier. Du premier lit est issu :

V. Gaucher DE BRANCAS, II^e du nom, dit *de Forcalquier*, seigneur d'Oise, etc., chambellan du roi Louis XII, qui recueillit l'héritage de Gaucher de Forcalquier, son parrain et son oncle à la mode de Bretagne, par la mort, sans enfants, de Georges de Castellane, auquel il avait été substitué. Il fut député, avant 1532, au pape Clément VII, pour solliciter, de la part des états du comtat Venaissin, la confirmation des privilèges de la province. Il obtint du roi Louis XII, par lettres données à Gap, en novembre 1499, le renouvellement des franchises accordées à ses ancêtres, pour les terres de Céreste, Vitrolles et Montjustin, situées en Provence, ce qui lui fut encore confirmé par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi François I^{er}, et régente, par lettres données à Marseille, en janvier 1515, en considération des services par lui rendus au feu roi, en l'état et office de chambellan et conseiller. Il fit son testament, dans l'étude de maître Boniface de Séguiran, avocat, et

devant Emmanuel Rainaud, notaire à Aix, le 27 octobre 1545, par lequel, après plusieurs legs à ses petits-fils et petites-filles, il reconnaît que les biens de la maison de Céreste lui sont échus au profit des aînés de la maison de Brancas, et par un codicille du 27 avril 1546, il institua Ennemond de Brancas, son fils puîné, son héritier, auquel il substitua ses autres enfants. Il avait épousé, par contrat passé devant des Arzeliers, notaire à Baumes, le 21 février 1501, Isabelle de Montauban, dame, en partie, de la baronnie de Saint-André-en-Beauchêne, fille de Claude, dit *d'Agoult*, baron de Saint-André, seigneur de Saint-Julien, de Beaudiner, de la Roche, etc., et de Catherine de Peyre, sa première femme. De ce mariage, sont issus :

- 1.° Gaspard, dont l'article suit,
- 2.° André, seigneur de Beaumont, mort sans alliance avant son père ;
- 3.° Ennemond, auteur de la branche des ducs de Villars, pairs de France, rapportée ci-après ;
- 4.° Marguerite de Brancas, substituée à son frère Ennemond, mariée en 1547, avec Jean de Pontevès, des comtes de Carces, grand-sénéchal et lieutenant de Roi en Provence.

VI. GASPARD DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste, seigneur de Villeneuve, était mort lors du testament de son père de l'an 1545. Il avait épousé, le 12 mai 1534, Françoise d'Ancezune, fille de Jean d'Ancezune, chevalier, seigneur de Cadolet, baron de Caderousse, bailli de Gévaudan, lieutenant-général de l'artillerie de France, et capitaine ou maître des ports de la sénéchaussée de Carcassonne, et de Marie de Crusol d'Uzès. Il en eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Isabelle, légatrice de son aïeule, mariée avec Claude Villeneuve, baron de Vence, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Draguignan, qui se remaria en 1561, avec Françoise Grimaldi d'Antibes ;
- 3.° Jeanne, mariée, en 1560, à Claude de Grasse, comte du Bar ;
- 4.° Madelaine de Brancas, mariée, 1.° le 10 janvier 1570, avec Etienne de Mantin, seigneur de

Montboneau en Dauphiné, chevalier de l'ordre du Roi; 2.^o le 30 avril 1585, avec Jean de la Cépède, seigneur d'Aigalades, premier président de la chambre des comptes et aides de Provence; 3.^o Laurent de Malespine, de la ville d'Aix.

VII. Jean DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste, de Villeneuve, de Vitrolles, seigneur de Montjustin, etc., déclaré et reconnu héritier de son aïeul, par arrêt du parlement de Provence, contre son oncle Ennemond, le 21 octobre 1556, servit sous Henri IV dans les guerres de Provence, et se distingua particulièrement à la bataille de Vuion, où il mérita que le roi lui fit présent de sa propre épée. Il épousa, le 19 novembre 1563, Camillo Grimaldi, fille de Gaspard, II^e du nom, seigneur d'Antibes, de Cagnes et de Courbons, et de Jeanne de Quiqueran-Beaujeu, dont il eut :

VIII. Henri DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste, de Robion, de Villeneuve, etc., mort en 1656. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1603, Renée d'Oraison, fille d'André d'Oraison, baron de Boulbon, seigneur de Soleillas, en Provence, et de Jeanne d'Arces, dame de Livarot. Ses enfants furent :

- 1.^o Honoré, dont l'article suit :
- 2.^o Toussaint, seigneur du Castellet, dit *l'abbé de Céreste*, mort le 9 septembre 1700 ;
- 3.^o François, baron de Vitrolles et de Villeneuve, en Provence, qui fit plusieurs campagnes en qualité d'aide-de-camp de Gaston de France, duc d'Orléans, des ducs d'Angoulême et de Joyeuse. Il testa, à Avignon, le 31 août 1666, en faveur de son épouse et de ses enfants, auxquels il substitua, en la baronnie de Villeneuve, Henri de Brancas-Forcalquier, son neveu. Il mourut, le 3 septembre suivant, et son corps fut porté à Villeneuve, pour y être inhumé dans la chapelle qu'il avait ordonné d'y bâtir sous l'invocation de Notre-Dame des sept douleurs. Il avait épousé, le 30 octobre 1647, Hélène Aimon, morte en 1684, fille de Gaspard Aimon, et de Marguerite Bonneau. Ses enfants furent :

- A. Joseph-Gaspard , cornette dans le régiment de Harcourt , mort à Mons sans postérité en 1684 ;
- B. Toussaint , mort à Avignon le 13 octobre 1666 ;
- C. Henri de Brancas , baron de Villeneuve, né le 9 juillet 1659 , viguier d'Avignon en 1692 ; premier consul de cette ville en 1701 ; de celle d'Aix en 1705 ; procureur du comté de Provence ; mort à Avignon le 10 février 1716. Il avait fait son testament le 11 mai 1689 ; et avait épousé, par contrat du 18 novembre 1681, Louise de Porcellet, dame de Laudun, en Languedoc, fille d'Henri de Porcellet, marquis d'Ubaye et de Louise d'Albenas. Il eut de ce mariage :
- a. Henri-Joseph , mort à Avignon le 16 septembre 1711, âgé de vingt-cinq ans ;
 - b. Louis-Toussaint , capitaine des gardes de la Reine douairière d'Espagne, veuve du roi Louis I^{er} ;
 - c. André-Louis , mort jeune à Laudun ;
 - d. Antoine-Thomas , lieutenant au régiment d'Aunis , infanterie , mort à Douay le 11 novembre 1712 ;
 - e. Louis-François-Toussaint , mort jeune à Laudun ;
 - f. Henri-César-Raimond-Hyacinthe , dit *le baron de Lascours* ; né en 1698 ; capitaine, puis, le 3 juin 1734, colonel du régiment d'Aunis, infanterie , par la démission volontaire du chevalier de Brancas , son cousin, de la branche de Courbons. Il s'en démit , à cause de ses infirmités en 1743. Il avait épousé, en 1742, Virginie de Berton-Crillon, fille de Félix-François de Berton, duc de Crillon et de Marie-Thérèse Fabry de Montcault. Il a eu de ce mariage, Marie-Anne-Candide de Brancas , mariée à Charles-Emmanuel-Vincent Ferrero de Pallas, noble piémontais , fils du marquis d'Ormea ;

- g.* Joseph-Laurent-Vincent , dit *l'abbé de Brancas* , chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et de la cathédrale de Chartres, précédemment aumônier du Roi, né en 1700 ;
- h.* André-François , sieur de Boisdasson , né le 12 juin 1702 ; c'est peut-être lui qui fut abbé d'Aulnay, dans le comtat Venaissin, et mourut en 1758. Il est connu par plusieurs ouvrages sur la physique et l'astronomie ;
- i.* N... , femme de Pierre Benaud de Lubières, seigneur de Roquemartine, du Breuil et d'Aureilles, conseiller au parlement de Provence ;
- k.* Hélène-Thérèse , mariée, au mois de mars 1810, avec Justin d'Astier, baron de Montfaucon, dont elle était veuve en 1737 ;
- l.* Marie-Marguerite , née le 9 avril 1684, religieuse bénédictine en l'abbaye de Saint-Laurent d'Avignon, le 5 mai 1700 ;
- m.* Marie-Anne , née le 28 juin 1686 , religieuse en la même abbaye , le 30 juillet 1701 ;
- n.* Marie-Gabrielle, morte jeune ;
- o.* Thérèse-Françoise , née le 4 mars 1693 ;
- p.* Eulalie - Euphrosine-Candide-Gabrielle , née le 23 juin 1694, religieuse clariste à Avignon, le premier septembre 1708 ;
- q.* Marie-Thérèse, née le 27 juin 1703, religieuse au même monastère, le 27 avril 1708 ;
- r.* Marie - Marguerite - Gabrielle , morte jeune ;
- D.* Marie-Marguerite , mariée, le 17 avril 1668, avec Alexandre de Villeneuve, baron de Vence, morte en 1713 ;
- E.* Marie, {
F. Madelaine, { mortes en bas âge ;
- G.* Anne-Gabrielle , née le 18 janvier 1666, mariée, le 19 décembre 1687 , à François-

Quenin de Suarez, seigneur d'Aulan et du Pouet, à Avignon ;

4.° Marguerite, mariée en 1626, à Sextius d'Escalis, dit de Sabran, baron d'Ansouis et de Bras, seigneur de Saint-Martin et de Bellegarde ;

5.° Anne-Thérèse, mariée avec Henri de Porcellet, marquis d'Ubaye.

IX. HONORÉ DE BRANCAS DE FORCALQUIER, baron de Céreste et de Villeneuve, eut divers emplois considérables dans les armées, fut mestre de camp, et ayant été contraint de quitter le service à cause de ses infirmités, il fut gouverneur de la ville d'Apt, et reçut dans sa retraite diverses lettres de remerciement du roi Louis XIV, en 1651, et du pape Alexandre VIII, le 14 août 1655. Il avait épousé, 1.° le 21 février 1635, Marie de Castellane, fille de Louis-François, dit d'Adhémar, comte de Grignan, et de Jeanne d'Ancezune Venejan ; 2.° Françoise de Cambis, fille de Paul de Cambis, seigneur de la Falèche, et de Gabrielle de Rodulp de Saint-Paulet ; elle testa le 28 juillet 1698. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Henri, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Paul-Joseph, mort jeune ;

3.° André-Joseph de Brancas, marquis de Courbons, comte de Rochefort, baron de Villeneuve et de Vitrolles, seigneur de Saint-Roman-de-l'Aiguille, premier consul de la ville d'Aix et procureur du comté de Provence en 1690, nommé gouverneur de Beaucaire au mois de février 1697, où il mourut au mois de juin 1709, ayant fait son testament le 4 du même mois. Il avait vendu la seigneurie de Vitrolles à Louis Brancas, son neveu, et avait épousé, 1.° le 5 août 1683, Ursule de Porcellet, qui testa le 3 septembre 1704 et le 12 décembre 1706, fille d'Henri de Porcellet, marquis d'Ubaye, et de Louise d'Albenas, dame de Laudun ; 2.° Louise Escudier, veuve de Pierre de l'Arche, de la ville de Beaucaire. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- a. André-Joseph, *aliàs* André-Louis, marquis de Courbons, comte de Rochefort, seigneur de Saint-Roman, gouverneur de Beaucaire, après son père, en 1709 ; marié, en 1717, avec Jeanne Tache, fille de Marc-Antoine Tache, sieur du Devers, et de Madelaine Roux ; sans enfants en 1737 ;
- b. Antoine-Thomas, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie dans le régiment de Berri. Il servit au siège d'Aire, en 1710, avec distinction, sous le comte de Guébriant, en considération de quoi, le Roi lui donna, immédiatement après ce siège, le régiment d'Aunis, infanterie. Il fut élevé au grade de brigadier des armées du Roi, à la promotion du 3 avril 1721 ;

Du second lit :

- c. Henri, chevalier de Malte, colonel, du régiment d'Aunis, en 1708 ;
- 4.^o Gabrielle, mariée, en 1674, avec Joseph de Valbelle, marquis de Tourves, seigneur de Saint-Symphorien, président à mortier au parlement de Provence, fils de Jean-Baptiste de Valbelle, seigneur de Saint-Symphorien, de la Tour, de Bevons, marquis de Tourves, et de Marguerite de Ventimille ;
- 5.^o Françoise, religieuse aux dames de Saint-Barthélemi, à Aix ;
- 6.^o Autre Gabrielle, religieuse à Forcalquier.

X. Henri DE BRANCAS DE FORCALQUIER, II^e du nom, marquis de Céreste, baron du Castellet, par érection du roi Louis XIV, par lettres patentes du mois de janvier 1674, eut des emplois dans la marine. Il est qualifié dans le contrat de mariage de son fils, *prince de Naxis* (Nazira), marquis de Céreste, premier gentilhomme chrétien du royaume de Naples, aîné et chef de la maison de Brancas, en France. Il fut grand sénéchal de Forcalquier, et s'établit à Pernes, près de Carpentras, à l'occasion du mariage qu'il y contracta le 28 avril 1671, avec Dorothee de Cheilus, morte à Paris le 20 décembre 1734,

filie unique et héritière d'Esprit de Cheilus, seigneur de Saint-Jean, et co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et de Jeanne de Chastellier. Il mourut le 25 janvier 1700, laissant de son mariage :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° François - Elzéar, capitaine de cavalerie, mort dans les guerres d'Italie ;
- 3.° Esprit-Joseph, colonel d'un régiment d'infanterie, mort à Paris en 1712 ;
- 4.° Henri - Ignace, docteur en Sorbonne, nommé en 1706 à l'abbaye de Saint - Geldas aux - Bois, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Nantes, et à celle de Chambre-Fontaine, ordre de Prémontré, au diocèse de Meaux, sacré évêque de Lizeux en 1715 ;
- 5.° Paul - Esprit, officier de cavalerie, tué à la bataille d'Almanza, en Espagne, en 1707, faisant les fonctions d'aide-de-camp de son frère aîné, alors maréchal des camps et armées du Roi ;
- 6.° Jean - Baptiste - Antoine, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi le 23 septembre 1717, abbé de Saint-Père de Melun le 6 novembre suivant, agent général du clergé en 1720 et 1723, conseiller d'état, nommé évêque de la Rochelle le 17 avril 1725, transféré en 1729 à l'archevêché d'Aix, et pourvu la même année à l'abbaye de Montmorrel, ordre de Saint - Augustin, au diocèse d'Aranches ;
- 7.° Buffile-Hyacinthe-Toussaint, dit le comte de Céreste, capitaine - lieutenant des cheveu - légers d'Anjou, nommé en 1725 ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède, et au mois de septembre 1727, ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons, conseiller d'état d'épée en 1734, par la démission du marquis de Brancas, son frère aîné, mort à Paris, le 25 avril 1754, de la petite vérole ;
- 8.° Jeanne-Marie, religieuse à l'abbaye de Sainte-Croix d'Apt ;
- 9.° Anne - Thérèse, mariée à Pierre - Balthazar de Fougasse, seigneur de la Bastie-Rainaud, ci-devant envoyé extraordinaire à Florence ;
- 10.° Marie-Thérèse, femme de François des Rol-

lands, dit de Cantelme , marquis de Reilhanette et de Veynes ;

- 11.^o Renée-Elisabeth, religieuse aux dames de Sainte-Elisabeth, à l'Isle, au comtat Venaissin ;
- 12.^o Henriette-Dorothée, mariée au marquis d'Agoult, seigneur de Chanousse et de Montjay ;
- 13.^o Henriette - Marie de Brancas , religieuse franciscaine au monastère de Sainte-Elisabeth.

XI. LOUIS DE BRANCAS DE FORCALQUIER , marquis de Cérèste , dit *le marquis de Brancas*, premier chrétien par la grâce de Dieu et de Saint-Pierre, baron du Castellet-de-Villors, seigneur de Robion, de Vitrolles, de Montjustin, de Juvisi, etc., prince souverain titulaire de Nizaro dans l'Archipel, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller d'état ordinaire d'épée, lieutenant-général des armées du Roi et au gouvernement de Provence, gouverneur de Nantes et du pays nantais, et commandant en Bretagne, naquit au mois de janvier 1672. Il commença de servir dans les mousquetaires en 1689, fit la campagne de 1690, sous monseigneur le Dauphin, en Allemagne, et accompagna le Roi au siège de Mons, en 1691. Il entra dans le service de la marine l'année suivante, et y servit pendant sept ans ; se trouva aux sièges de Roses, de Palamos, de Barcelonne, en 1694, 1695 et 1697. Ayant depuis obtenu le régiment d'Orléans, infanterie, il servit au siège de Keiservert, voulut s'enfermer dans la place et y fut blessé. Ce fut pendant ce siège, qu'ayant commandé une sortie avec beaucoup de succès, le Roi le nomma brigadier de ses armées le 4 août 1702. Il acheva cette campagne en Flandre sous le duc de Bourgogne, et servit, la campagne suivante, sous le maréchal de Villeroi, pendant laquelle il fut détaché, avec une partie de l'armée commandée par M. de Pracental, pour joindre le maréchal de Tallard devant Landaw, en 1704. Il suivit le roi d'Espagne à la campagne de Portugal, et fut fait maréchal de camp le 26 octobre de la même année. Il commanda un corps de troupes au siège de Gibraltar et de Barcelonne, en 1705 et 1706, et fut chargé l'année suivante, par le marquis de Bray, de la conduite du siège de Ciudad-Rodrigo, sur les frontières de Portugal. Il fut nommé, à la fin de cette même année

(1707), envoyé extraordinaire à la cour de Madrid, et deux ans après, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec une pension de 3000 livres. Il servit en 1710 en qualité de lieutenant-général des armées du Roi, dans l'armée de Roussillon, sous le duc de Noailles, et la commanda en chef pendant le voyage que fit ce général envoyé à la cour d'Espagne. Nommé gouverneur de Gironne, le 12 février 1711, il s'acquit beaucoup de célébrité dans tout le cours de ce fameux siège, formé par le comte de Stharemburg, ayant sacrifié des sommes immenses pour faire subsister sa garnison pendant plus de huit mois. Ce fut en considération de sa belle conduite qu'il fut créé chevalier de la Toison d'or, au mois de février 1713, dont il reçut le collier à Madrid, le 26 novembre suivant. En 1714, il fut nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne; après la mort de Louis XIV, il fut fait, le 7 septembre 1715, conseiller au conseil de l'intérieur du royaume, et chargé de la direction générale des haras, qui lui fut conservée même après la suppression des conseils. Il fut nommé, en juillet 1718, lieutenant-général au gouvernement de Provence, avec un brevet de retenue de 200,000 liv., et en 1719, conseiller d'état d'épée, charge dont il se démit en 1734, en faveur du comte de Céreste, son frère. Il tint, en 1720, les états de Provence, et retourna dans cette province en 1721, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité, que la peste avait interrompus; fut nommé chevalier des ordres du Roi à la promotion du 3 février 1724, et en reçut le collier dans la chapelle du château de Versailles, le 3 juin suivant; nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne, pour la seconde fois, après la réconciliation des deux cours (1727), il arriva à Madrid le premier juin, avec son fils aîné, et eut sa première audience du Roi le surlendemain. Il fut pourvu, pendant son séjour dans cette cour, du gouvernement de Neuf-Brissack, au mois de janvier 1729, et nommé, le 15 février 1730, grand d'Espagne de la première classe, dignité dont il prit possession avec l'agrément du Roi, en se couvrant en présence de S. M. Catholique, le 17 mai suivant, à Soto de Roma, près de Grenade. Il se démit au mois d'avril 1738 du gouvernement de Neuf-Brissack, et obtint du Roi celui de Nantes et du pays nantais, et le commandement de la Bretagne, vacants

par la mort du maréchal duc d'Estrées, pair et vice-amiral de France. Il reçut le bâton de maréchal de France le 11 février 1741, et mourut le 9 août 1750, âgé de 79 ans. Il avait épousé par contrat du 24 janvier 1696, Elisabeth-Charlotte Candide de Brancas, fille de Louis-François de Brancas, duc de Villars, pair de France, et de Louise-Catherine-Angélique de Fautereau de Mainières, sa troisième femme. Elle est morte le 26 août 1741. De ce mariage sont issus :

- 1.° César-Antoine, né le 24 octobre 1697, mort le 7 juin 1698;
- 2.° Louis-Henri, né le 12 septembre 1698, mort en bas âge;
- 3.° Louis-Buffile, dit *le comte de Forcalquier*, lieutenant-général du gouvernement de Provence, en survivance de son père, marié, le 6 mars 1742, avec Marie-Françoise-Renée de Carbonnel-Canisy, veuve du marquis d'Antin, vice-amiral de France; il mourut sans enfants, le 3 février 1753;
- 4.° Charles-François, dit le marquis de Cérèste, né le 24 février 1715, officier de la marine; mort à Toulon, le 26 septembre 1738;
- 5.° Louis-Paul, dont l'article suit;
- 6.° Marguerite-Candide, née le 20 septembre 1699, vivante en 1715;
- 7.° Susanne-Dorothée, née le 6 septembre 1700; morte le 15 juillet 1701;
- 8.° Françoise-Gabrielle, mariée, le 30 mai 1723, à François-Louis le Tellier, marquis de Louvois, dit le marquis de Souvré, lieutenant-général pour le Roi, en survivance, des provinces de Béarn et de Navarre, capitaine dans le régiment Royal-Cravatte, cavalerie, fils de Louis-Nicolas le Tellier de Rebenac, marquis de Souvré et de Louvois, chevalier des ordres du Roi, maître de sa garde-robe, etc., etc., et de Catherine-Charlotte de Pas de Feuquières, comtesse de Rubenac. Elle mourut en couches, le 26 octobre 1724;
- 9.° Marie-Josephe, religieuse à la Visitation du faubourg Saint-Germain, où elle fit profession, le 26 novembre 1726;
- 10.° Autre Françoise-Gabrielle, née le 7 septembre 1703, abbesse de l'abbaye de Préaux, en 1732.

11.° Marie-Thérèse, mariée, le 13 mars 1726, avec Jean-Anne-Vincent de Larian de Kercado, comte de Rochefort, marquis de la Hadais, en Bretagne, guidon de la gendarmerie, en 1738.

XII. Louis-Paul DE BRANCAS DE FORCALQUIER, né le 25 mai 1718, reçu chevalier de Malte de minorité, capitaine de cavalerie dans le régiment de Piémont, au mois de novembre 1737, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, ci-devant Ancenis, au mois de novembre 1739, fait brigadier des armées du Roi, le 1^{er} mai 1745, maréchal de camp, en 1748, marquis de Céreste et grand d'Espagne, par succession fraternelle, le 3 février 1753, lieutenant-général au gouvernement de Provence, le 1^{er} avril suivant, lieutenant-général des armées du Roi, le 17 décembre 1759, chevalier des ordres, le 7 juin 1767, titré duc de Céreste-Brancas, le 16 février 1785, avait épousé, par contrat du 9 mars 1747, Marie-Anne-Renée-Jacqueline Grandhomme de Gizieux, dame de compagnie des Dames de France, fille unique de Pierre-Simon Grandhomme, seigneur de Gizieux, en Anjou, maître ordinaire des cérémonies de France, et de Marie-Anne de la Motte. De ce mariage sont issus :

- 1.° N...., dit le prince de Nizaro, né le 6 juin 1750, mort en 1752;
- 2.° Françoise-Renée-Candide de Brancas, née le 22 avril 1751, morte sans alliance.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs d'Oise, ducs de Villars-Brancas, pairs de France.

VI. Ennemond, aliàs Aimon, Animon DE BRANCAS, seigneur et baron d'Oise, de Villosc et de Villars, en Provence, de Beaumont, de Maubec, au comtat Venaissin, chevalier de l'ordre du Roi, troisième fils de Gaucher de Brancas, II^e du nom, dit de Forcalquier, et d'Isabelle de Montauban, accompagna le roi Henri II, en Allemagne, en 1552. Il se signala sous Charles IX, en 1569, aux journées de Jarnac et de Montcontour, à la tête de 4000 Provençaux, qu'il avait levés à ses dépens. Il épousa, suivant le choix et la volonté du Roi Henri III, et par contrat du 18 janvier 1553, passé devant Bernard Bouffins et Pierre Trotaud, notaires de Narbonne,

Catherine de Joyeuse, qui se remaria avec Claude de Berton, seigneur de Crillon, chevalier des ordres du Roi. Elle était fille de Jean, vicomte de Joyeuse, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Narbonne, lieutenant-général au gouvernement du Languedoc, et de Françoise de Voisins, baronne d'Arques. Elle fit son testament devant Colin Tache, notaire d'Avignon, le 26 avril 1608, par lequel elle fait un legs à Georges de Brancas, l'un de ses enfants, né après le testament que son mari avait fait devant Pierre Arnoux, notaire d'Oppède, le 7 novembre 1568, par lequel, après avoir ordonné sa sépulture dans l'église collégiale de l'Isle, en Venaissin, il lègue à sa femme, tout ce qu'il avait à Maubec, à la Tour de Sabran, à Lagnes et à Taillades, au diocèse de Cavillon, à Baptiste, son fils cadet, la baronnie de Villars, au diocèse d'Apt; institue son héritier, Gaspard, son fils aîné, et lui substitue André-Baptiste, son autre fils. Leurs enfants furent :

- 1.^o Gaspard, baron d'Oise, seigneur de Maubec, de Beaumont, etc., chevalier de l'ordre du Roi, viguier de Marseille, en 1619. Il donna quittance de ses appointements de guidon de la compagnie de cinquante lances du comte de Carces (de Pontevès), le 29 juin 1576, signée d'Oise, et scellée de Brancas. Il fut un des seigneurs qui assiégèrent Salon, le 24 janvier 1590, pendant les troubles de la Provence, et mena au secours de la ville d'Aix, assiégée par le duc d'Épernon, deux compagnies de gens de guerre, le 12 juillet 1593; se distingua, en plusieurs occasions, pour le service de la ligue, et particulièrement dans un sanglant combat donné entre les lieux de Vidauban et de Pignans, le 7 juillet 1590, où à la tête de quarante maîtres, il fit une vigoureuse résistance aux sieurs de Buoux et du Poët (de Pontevès et Marcel Blain). Il avait été institué héritier de François d'Agoult, baron de la Vallée de Sault, au diocèse de Carpentras, par son testament du 6 octobre 1557, et avait épousé, 1.^o Françoise de Castellanc-Adhémar, fille de Gaspard de Castellane, dit d'Adhémar, comte de Grignan, et de Lucrece Grimaldi; 2.^o Diane Gérard, fille de Pierre, seigneur d'Aubres, et de Diane-Françoise de

Châteauneuf. Il fit son testament à l'Isle, en Venais-sin, le 28 avril 1608, y mourut sans postérité, en 1620, et fut enterré dans l'église collégiale de cette ville, en la première chapelle du côté de l'épître, où se voyait l'épithaphe que sa seconde femme y fit dresser ;

2.º André-Baptiste, seigneur de Villars, amiral de France, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, son lieutenant-général aux bailliages de Rouen, de Caux et au Pont-de-l'Arche, gouverneur du Havre-de-Grâce, etc. Il soutint, pour la ligue, le siège de Rouen, contre Henri IV, en 1592 : mais après l'abjuration de ce prince, en 1594, il lui remit la ville. Le duc de Sully avait été chargé de négocier avec lui pour le détacher de la ligue ; cette négociation était sur le point d'être conclue, lorsqu'on persuada à André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, que le duc de Sully avait formé le projet de s'emparer de sa personne, pour le faire assassiner. Il arrache sur le champ le traité des mains du duc de Sully, et le jette au feu. La modération de ce dernier calma ses emportements, tout fut éclairci, et le seigneur de Villars, après avoir fait pendre l'auteur de l'imposture, signa son traité. Il fut fait gouverneur de Rouen, de Calais, et pourvu de la charge d'amiral de France, pour la démission du maréchal de Biron, avec un brevet de retenue de 150 mille écus, le 23 août 1594, et prit, en cette qualité, séance au parlement, le 30 septembre suivant. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi, le 9 janvier 1595, mais il ne put être reçu, ayant été fait prisonnier par les Espagnols, près de Dourlans, en Picardie, et assassiné de sang-froid, par l'ordre de Contreras, leur commissaire-général, le 24 juillet 1595 ; l'histoire fait de ce seigneur l'éloge le plus honorable. Il était brave, désintéressé, plein d'audace, incapable de dissimulation, indigné contre tout artifice, mais fier et emporté. Il avait plusieurs traits de ressemblance avec Henri IV, qui l'estimait beaucoup ;

3.º Georges, dont l'article suit :

- 4.^o Autre Georges, reçu chevalier de Malte, en 1584. On présume que c'est le même que le précédent ;
- 5.^o Anne, mariée, par contrat du 14 janvier 1578, à Fulcrand de Montfaucon, baron de Vissec, en Languedoc ;
- 6.^o Sylvie, mariée, le 23 janvier 1576, à Paul de Mistral, seigneur de Crozes et de Montdragon, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du comte de Carces, fils de François de Mistral, seigneur de Dons, et de Louise d'Albert ;
- 7.^o Marguerite, mariée le 25 juillet 1590, à Clément de la Salle, co-seigneur de la Garde-Paréol et de Bédarrides, au comtat Venaissin ;
- 8.^o Victoire, religieuse clariste, à Avignon, qui fit ses vœux le 10 décembre 1574, en présence du roi Henri III et de la reine Catherine de Médicis ;
- 9.^o Marie, religieuse au même monastère.

VII. Georges DE BRANCAS, dit le chevalier d'Oise, marquis, puis duc de Villars, baron d'Oise, marquis de Gravelle et de Granchamp, vicomte héréditaire de Coutances, seigneur de Maubec, de Beaumont, etc., gouverneur du Havre-de-Grâce et de Honfleur, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, et son lieutenant-général en Normandie, conseiller d'état d'épée, etc. ; donna des marques d'une grande valeur en diverses occasions, sous les règnes de Henri III, Charles IX, et Henri IV ; se trouva avec l'amiral son frère, dans plusieurs expéditions, soit dans le parti de la ligue, soit dans celui du Roi ; au siège de Montauban, à la journée de Fontaine-Française, etc. ; il eut, en 1586, le commandement de trois navires, et était chef et capitaine de deux compagnies, l'une de cent chevaux-légers, et l'autre de cent arquebusiers à cheval, au voyage d'Henri IV, en Franche-Comté, et équipa, en 1625, vingt-cinq vaisseaux de guerre à ses dépens, pour servir contre les religionnaires ; il fut nommé chevalier des ordres du Roi, le 12 août 1619 ; et présenta ses preuves faites en Provence, par les sieurs de Vins et de la Barben, le 12 décembre 1619, aux ducs de Montbazou, et maréchal de Saint-Luc, ses commissaires, dans le château de Fontainebleau, le 5 mai 1633 ; fut fait lieutenant-

général au gouvernement de Normandie, en 1626, et obtint du roi Louis XIII, l'érection de la baronnie d'Oise, réunie à celles de l'Isle-de-Champertier et de Villars, en duché, sous la dénomination de *Villars-Brancas*, par lettres du mois de septembre 1627, puis en pairie, au mois de juillet 1652. Il avait épousé, par contrat du 7 janvier 1597, passé devant Mercadé et le Page, tabellions à Reuen, en présence du Roi, Sa Majesté consentant à l'assignation du brevet de retenue de 50 mille écus du feu amiral de Villars, Julienne Hypolite d'Estrées, à qui le Roi donna trente mille écus, sœur de Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux, qui lui fit don aussi de dix mille écus, et fille d'Antoine d'Estrées, IV du nom, marquis de Cœuvres, chevalier des ordres du Roi, grand-maître de l'artillerie de France, et de Françoise Babou de la Bourdaisière. Il mourut le 23 janvier 1657, dans son château de Maubec, au comtat Venaissin, où il avait fait son testament olographe, le 28 février 1652, dans lequel il énonce les biens qu'il avait en Auvergne, provenants de Marie de Berton-Crillon, sa sœur utérine. Ses enfants furent :

1.° Louis-François, dont l'article suit ;

2.° Charles, marquis de Maubec et d'Apilly, dit le comte de Brancas, qui prêta le serment de fidélité pour sa charge de chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, le 19 juin 1661 ; fut lieutenant-général des armées du Roi, et mourut à Paris, le 28 janvier 1681 ; c'est de lui dont il est si souvent parlé dans les lettres de madame de Sévigné. Il avait épousé, en 1649, Suzanne Garnier, veuve de François de Brézé, seigneur d'Isigny, en Normandie, et fille de Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles, et de Louise Bazin. Il en eut :

a. Françoise, mariée à Paris, le 21 février 1667, avec Alphonse-Henri-Charles de Lorraine prince de Harcourt, fils de François de Lorraine, et d'Anne d'Ornano, comtesse de Montlaur. Elle fut dame du palais de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et accompagna à Madrid, en 1679, la reine d'Espagne, fille de MONSIEUR. Elle mourut à Paris, le 13

avril 1716, et fut enterrée dans l'église des Carmelites de la rue Saint-Jacques ;

b. Marie , femme , par dispense du pape en 1680, de Louis de Brancas, duc de Villars, son cousin-germain , et mourut le 27 août 1732, étant dame d'honneur de S. A. R. la duchesse d'Orléans, fille du Roi ;

3.° Marie , qui épousa , le 13 juillet 1713 , Henri de Castellane, marquis d'Ampus, en Provence, dont elle était veuve en 1756 ;

4.° Madelaine-Hypolite , fondatrice et supérieure des religieuses Ursulines de Narbonne , sous le nom de sœurs *Marie-Madelaine* ;

5.° Françoise de Brancas, morte jeune.

VIII. Louis - François DE BRANCAS , duc de Villars, pair de France , servit en qualité de volontaire , sous le comte d'Harcourt , et en celle de maréchal-de-camp , à la journée de Lagny en 1650. Il fit enregistrer les lettres d'érection du duché de Villars en pairie, au parlement de Provence, le 15 juillet 1657, et mourut au mois d'octobre 1679. Il avait épousé, 1.° par contrat du 26 décembre 1649, Madeleine Claire de Lenoncourt, fille d'honneur de la reine-mère Anne d'Autriche, qui lui fit présent de trente mille écus, fille d'Antoine de Lenoncourt, marquis de Marolles, seigneur de Poligny et de Bidaut, conseiller aux conseils d'état et privé, et de Marie d'Angennes ; elle mourut le 16 août 1661. 2.° Le 22 avril 1662, Marie-Madelaine Girard, fille de Louis Girard, seigneur de Villetaneuse, procureur-général en la chambre des comptes de Paris, et de Marie Royer de Breuil ; elle mourut le 20 avril 1674. 3.° Le 10 septembre 1676, Louise - Catherine - Angélique de Fautreau de Mainières, morte à Paris le 11 février 1701. Ses enfants furent :

Du second lit :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Louis-Etienne-Joseph , né le 10 novembre 1664, mort au service de la marine ;

3.° Louis-Antoine, dit *le chevalier de Villars*, né le 13 décembre 1670, abbé de Notre - Dame des

Alleurs, au diocèse de Poitiers, mort le 12 octobre 1716 ;

- 4.^o Marie-Madelaine, mariée, le 20 octobre 1694, à Gabriel-Henri de Beauvau, marquis de Montgauter, capitaine des gardes-du-corps de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV. Il mourut à Paris le 12 juillet 1738, et sa femme, le 7 mars 1743 ;

Du troisième lit :

- 5.^o Elisabeth-Charlotte-Candide, née posthume au mois de décembre 1679, mariée, le 24 janvier 1696, à Louis de Brancas, des comtes de Forcalquier, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or ; morte à Paris le 26 août 1741.

IX. LOUIS DE BRANCAS, duc de Villars, pair de France, etc., né en 1663, tenu sur les fonts de baptême par le roi Louis XIV, et Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, obtint, le 26 septembre 1684, la commission de colonel d'un régiment d'infanterie, sous le nom de la province de Luxembourg ; se démit de son duché-pairie le 14 décembre 1709, en faveur de son fils aîné, et se retira, en 1721, à l'abbaye du Bec, au diocèse de Rouen, où il demeura jusqu'au mois d'octobre 1731, qu'il quitta cette retraite pour venir faire sa résidence dans la maison de l'institution des PP. de l'Oratoire à Paris, où il mourut le 24 janvier 1739. Il avait épousé, 1.^o par traité des 24 et 25 juillet 1680, avec dispense du pape, Marie de Brancas, marquise d'Apilly, sa cousine-germaine, à qui le Roi fit don de cent mille livres, fille de Charles de Brancas, marquis de Maubec, etc. ; dame d'honneur de madame Elisabeth Palatine, morte au Palais-Royal le 27 août 1731 ; 2.^o par contrat du 24 février 1738, Louise-Diane-Françoise de Clermont-Gallerande, veuve de son cousin Georges-Jacques de Beauvilliers, marquis de Saint-Aignan, colonel du régiment d'Auvergne, brigadier des armées du Roi, et fille unique de Pierre-Gaspard de Clermont-Gallerande, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, et de Gabrielle-Françoise d'O. De son premier mariage, sont issus :

- 1.^o Louis-Antoine, dont l'article suit ;
- 2.^o Marie-Joseph de Brancas, marquis d'Oise, né en 1687, colonel d'infanterie, par la démission de son frère, en 1709, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, par commission du 6 août 1715 ; brigadier de cavalerie le 1^{er} février 1719, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; inspecteur-général de cavalerie au mois de février 1725, maréchal des camps et armées du Roi à la promotion du 1^{er} août 1734.

X. Louis-Antoine DE BRANCAS, duc de Villars-Brancas, pair de France, comte de Maubec, baron d'Oise, de l'Isle-Champtercier, marquis d'Apilly, comte de Lauragais ; gouverneur de la ville d'Aix, chevalier des ordres du Roi, né le 2 août 1682, eut un régiment d'infanterie de son nom en 1702, qu'il quitta pour celui d'Orléans en 1709, après avoir servi en qualité d'aide-de-camp auprès du duc de Bourgogne en 1708. Il obtint, le 2 septembre 1716, des lettres patentes de surannation pour l'enregistrement de la pairie de son duché de Villars, et prit séance au parlement le 7 suivant. Il fut reçu chevalier des ordres du Roi le 3 juin 1724. Il avait épousé, le 14 décembre 1709, Marie-Angélique Fremyn de Moras, dame d'honneur de la Dauphine, fille de Guillaume, comte de Moras, président à mortier au parlement de Metz, et de Marie-Angélique Cadeau. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Anonyme, née en 1710, morte sans avoir été mariée ;
- 3.^o Adélaïde-Louise-Candide, née le 14 avril 1713, mariée, le 6 février 1730, avec Claude-Gustave-Chrétien, marquis des Salles, gouverneur de Vaucouleurs, fils de François, marquis de Bucqueville, gouverneur de Pont-à-Mousson, et de Catherine de Fiquelmont. Elle a été dame d'honneur de la reine de Pologne, et est morte le 8 avril 1740.

XI. LOUIS DE BRANCAS, II^e du nom, comte de Maubec, né le 5 mai 1714, connu d'abord sous le nom de comte de Lauragais, duc de Lauragais en juillet 1731 ; colonel du régiment d'Artois, infanterie, le 10 mars

1734 ; brigadier le 20 février 1743 ; colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, le 6 mars suivant ; maréchal de camp le 1^{er} mai 1745 ; chevalier de l'ordre de la Toison d'or le 1^{er} janvier suivant, lieutenant-général des armées du Roi le 10 mai 1748 ; reçu au parlement, comme pair, le 18 février 1751 ; pourvu du gouvernement de Guise, le 2 septembre 1758 ; titré duc de Brancas le 19 février 1760, avait épousé, 1.^o le 27 août 1731, Adélaïde - Geneviève - Félicité d'O, marquise de Francenville, comtesse de Manicamp, dame de Baillet, de Herbeville et de Barmont, morte le 26 août 1735, fille unique et héritière de Simon-Gabriel, marquis d'O, brigadier des armées du Roi, colonel-lieutenant du régiment de Toulouse, infanterie, et d'Anne-Louise de Madaillau de l'Esparre ; 2.^o le 29 janvier 1742, Diane-Adélaïde de Mailly, dame d'atours de madame la Dauphine, morte et inhumée à Saint-Sulpice le 1^{er} décembre 1769, fille de Louis de Mailly, III^e du nom, marquis de Nesle et de Mailly, prince d'Orange et de l'Isle-sous-Montréal, comte de Bohain, etc., chevalier des ordres du Roi, et d'Armande-Felice de la Porte-Mazarin, dame du palais de la Reine ; 3.^o Catherine-Frédérique - Guillemine de Nivenheim, ci-devant chanoinesse de Bouc, à Clèves, et d'Orzindorf à Vesel. Ses enfants sont ;

Du premier lit :

- 1.^o Louis-Léon-Félicité, dont l'article suit ;
- 2.^o Buffile - Antoine-Léon, qui forme la troisième branche, rapportée ci-après ;

Du troisième lit :

- 3.^o Louis-Albert, dit *le chevalier de Brancas*, né le 8 octobre 1764, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et aujourd'hui duc de Céreste, marié à mademoiselle de Chazeron.

XII. Louis-Léon-Félicité DE BRANCAS, né le 13 juillet 1733, mestre-de-camp, lieutenant du régiment Royal-Roussillon, le 1^{er} février 1749, duc par brevet d'honneur, le 5 janvier 1755, titré duc de Lauragais, membre de l'académie royale des sciences, en 1758, depuis duc de Brancas, pair de France après la mort de son père (et en 1816) ; a épousé, le 11 janvier 1755, Elisabeth-Pauline de Gand de Merode, née le 20 octobre 1737,

mise en possession du tabouret chez la reine, en vertu du brevet d'honneur accordé à son mari, fille d'Alexandre-Maximilien-Balthazard de Gand, comte de Middelbourg, maréchal de camp, gouverneur de Bouchain, et de Pauline-Louise-Marguerite-Françoise de la Rochefoucauld-Roye. De ce mariage sont issues :

- 1.^o Louise - Antoinette-Candide - Félicité de Brancas, née le 23 novembre 1755, mariée, le 19 janvier 1773, à Louis-Ingelbert-Marie-Raimond-Auguste, par la grâce de Dieu, duc souverain d'Aremberg, prince de l'empire, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, dont postérité ;
- 2.^o Antoinette-Candide-Paule de Brancas, née le 24 septembre 1756, pensionnaire à l'Abbaye-aux-Bois, à Paris, morte en ce couvent, en 1770.

TROISIÈME BRANCHE.

Comtes de Brancas.

XII. Buffile-Antoine-Léon, comte DE BRANCAS, né le 15 août 1735, d'abord, capitaine de cavalerie, colonel des grenadiers de France, le 26 juillet 1753, colonel du régiment de son nom, le 4 mars 1757. Il a épousé, le 25 janvier 1776, Marie-Louise de Lowendal, née à Paris, le 19 avril 1746, fille de Woldemar, comte de Lowendal et de l'empire, maréchal de France, et de Barbe-Madelaine-Elisabeth de Schomberg. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis-Marie-Buffile, dont l'article suit ;
- 2.^o Antoinette-Candide - Louise - Constance, née le 21 octobre 1768, mariée, le 17 février 1787, avec André-Marie, marquis de Sinety, premier maître-d'hôtel de MONSIEUR ;
- 3.^o Adélaïde de Brancas.

XIII. Louis - Marie - Buffile, vicomte DE BRANCAS, né le 12 mai 1772.

Armes : d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et accosté de quatre jambes de lion d'or affrontées en bandes et en barres, mouvantes des flancs de l'écu.

DEDAUX DE LINARET, dans les anciens actes de *Dauxius*, de *Deucius*, de *Deucio*, de *DAULX*, de *DEAULX*. Famille ancienne, originaire de Venise, qui, selon l'histoire ecclésiastique, vint s'établir en France, vers le milieu du douzième siècle.

I. Bertrand DEDAUX, chevalier, se croisa avec Pierre-Robert, son fils, et accompagna saint Louis au siège d'Alger, où ce prince mourut le 25 août 1270. Il épousa, le 15 avril 1251, Marie de Blauzac, dont il eut :

- 1.° Pierre-Robert, dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand, archevêque d'Embrun, en 1323, que le pape Jean XXII, envoya légat, en 1329, à Tarbes, en Gascogne, pour pacifier les comtes de Foix, et d'Armagnac, et quatre ans après, avec la même qualité, à Robert, roi de Sicile, et au doge de Venise. Il fut nommé cardinal prêtre au mois de décembre 1338, employé en diverses affaires importantes par le pape Clément VI, fut aussi prévôt de la cathédrale de Liège, évêque de Sabine, et vice-chancelier de l'église romaine, à l'époque de sa mort, arrivée en 1355, dans un âge fort avancé. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Didier d'Avignon, où il avait fondé une collégiale (1) ;
- 3.° N. Dedaux, mariée à Guillaume de Canillac, père du cardinal Raimond de Canillac ;
- 4.° N..., mariée à N... de Blauzac, dont il eut Jean de Blauzac, élu évêque de Nîmes en 1348.

II. Pierre-Robert DEDAUX, écuyer, reçut en don, de Philippe-le-Bel, l'an 1294, la moitié de la seigneurie de Blauzac, que Sa Majesté avait en paréage avec le sire de Blauzac, en récompense des services que ledit Pierre-Robert, et Bertrand, son père, avaient rendus à Saint-Louis, dans sa dernière croisade. Il épousa Marie de

(1) Voyez l'Histoire générale du Languedoc, tome IV, p. 216 et suiv.

Paulo, qui lui porta en dot, la seigneurie de Linaret, à la charge d'en porter le nom et les armes. Il eut de ce mariage :

- 1.° Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand, évêque de Nîmes, en 1342, décédé à Montefiascone, en Italie, en 1348 ; son corps fut transporté dans sa cathédrale ;
- 3.° Pierre, écuyer, à qui le roi Jean fit donation, en 1353, du château de Blauzac (1), au diocèse d'Uzès. Sa postérité n'est pas connue ;
- 4.° Gaucelin, évêque de Psalmodi en 1362, nommé évêque de Maguelonne, le 5 mars 1367, mort en 1373 ;
- 5.° Paul, moine et chambrier de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, commis par le cardinal Bertrand Dedaux, son oncle, à la publication des statuts qu'il dressa, et qui furent approuvés par le pape, par lettres données à Avignon, le 9 juillet de l'an 1340.

III. Arnaud DEDAUX DE LINARET, damoiseau, seigneur de Linaret, de Calmont, etc., rendit hommage au roi de cette dernière seigneurie, le 13 mai 1365, dans lequel il relate la concession faite par le Roi, en faveur de son père, en 1294. Il avait épousé, en 1340, Bernarde de Canillac, dont il eut :

IV. Pierre-Raimond DEDAUX DE LINARET, seigneur de Calmont, etc., qui épousa, le 2 février 1360, Catherine de Lara, dont est issu :

V. Raimond DEDAUX DE LINARET, seigneur de Calmont, qui épousa 1.° le 27 septembre 1381, Jeanne de Panat, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° le 7 janvier 1383, Anne de Malgasc, dont il eut :

VI. Robert DEDAUX DE LINARET, 1^{er} du nom, seigneur de Calmont, qui épousa le 2 janvier 1406, Charlotte de Nupces. De ce mariage est issu :

VII. Jean DEDAUX DE LINARET, 1^{er} du nom, seigneur de Calmont, marié 1.°, le 20 décembre 1429, avec Olive

(1) Histoire générale du Languedoc, tome IV, page 216.

de Ricoux, fille de Guillaume de Ricoux, écuyer, seigneur de la Cicardère, et de Jeanne de Gautheron. Elle partagea la succession paternelle et maternelle avec ses frères et sœurs, le 22 avril 1431; 2.° le 2 septembre 1440, avec Henriette de Senaux. De ce mariage vint :

VIII. Robert DEDAUX DE LINARET, II° du nom, écuyer, capitaine de gens d'armes, marié, le 20 mai 1469, avec Béatrix de Caumont; il est dit dans ce contrat, qu'il était mineur de vingt-cinq ans. Il eut de ce mariage :

- 1.° Robert, tué à la bataille de Pavie, en 1525;
- 2.° Bernard, qui suit :

IX. Bernard DEDAUX DE LINARET, surnommé *le Désiré*, parce qu'il naquit longtemps après le mariage de son père; seigneur de Calmont, capitaine de cent hommes d'armes, consentit une reconnaissance, le 3 mars 1542, en faveur du Dauphin de France, comte de Lauragais, en rendit hommage au Roi, le 28 février 1580. Il épousa, le 2 avril 1522, Marguerite de Robert, dont il eut :

X. Jean - Hugues DEDAUX DE LINARET, homme d'armes sous le vicomte de Terrides, qui épousa 1.° Marie de Curtis, dont il n'eut point d'enfants; 2.° le 10 janvier 1595, Arlande d'Espagne. Il rendit hommage au Roi le 21 avril 1610, et fit le dénombrement de la seigneurie de Calmont le 1^{er} mai suivant, dans lequel sont relatés les reconnaissances et les hommages précités et consentis par ses ancêtres. Il eut de son second mariage :

XI. Jean DEDAUX DE LINARET, II° du nom, capitaine d'infanterie, qui épousa, le 12 janvier 1618, Marie de Cabanac, dont descend :

XII. Jean - Dominique DEDAUX DE LINARET, capitaine de cavalerie, marié le 27 avril 1659, avec Henriette de Noue; de ce mariage sont issus :

- 1.° Dominique, qui suit;
- 2.° Autre Dominique, marié à Gênes, le 22 octobre 1710, avec Marguerite - Julie de Sery, décédé sans postérité.

XIII. Dominique DEDAUX DE LINARET, secrétaire

du Roi, devint conseiller d'état et consul de la nation française à Oran. Il épousa, le 13 octobre 1692, Suzanne de Loudes, dont il eut :

XIV. Guillaume DEDAUX DE LINARET, qui épousa, le 13 juillet 1713, Catherine de Bellon; il servait dans les gendarmes de la garde du Roi, et laissa deux fils :

- 1.° Jean-Baptiste-Dominique, qui suit;
- 2.° André, chanoine du chapitre de Montauban.

XV. Jean - Baptiste - Dominique DEDAUX DE LINARET, épousa, le 2 décembre 1744, Françoise de Teissier. Il eut de ce mariage :

- 1.° Bernard-Clément, qui suit;
- 2.° André, ingénieur de première classe.

XVI. Bernard - Clément DEDAUX DE LINARET, procureur du Roi au bailliage de Castelsarrasin proscrit dès le commencement de la révolution, jeté dans les fers, précipité dans les cachots et détenu pendant vingt mois, fut ensuite établi, par soumission spéciale du 13 septembre 1797, commissaire du Roi, par l'un des agents généraux de Sa Majesté Louis XVIII, à l'effet d'organiser le midi de la France, pour rétablir le trône des Bourbons, époque à laquelle il fut proscrit de nouveau, avec quatre de ses enfants, dont deux furent arrêtés et conduits à la conciergerie de Toulouse; les deux autres s'étant sauvés dans les forêts avec leur père, se réfugièrent ensuite dans l'Amérique septentrionale où ils se sont établis. Lors de la convocation des états généraux, l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, s'étant déclarée permanente avant sa dissolution, il eut l'honneur d'être nommé, par arrêté du 17 octobre 1789, commissaire de la noblesse du diocèse de Montauban, avec MM. le marquis de Cieurac, de Roussiac, baron de Verlhac et Pouzargues de la Grave. Il épousa, le 19 décembre 1773, Marie - Anne - Alexandrine Soulé de Lafont, sœur de ce brave chevalier de Lafont qui expira sur l'échafaud, pour avoir pris les armes, le 13 vendémiaire, à la tête de la section Lepelletier, en faveur de son légitime souverain. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean - Baptiste - Dominique, aide - de - camp du général de l'armée de Saint-Domingue, en Amérique, où il a péri.

- | | |
|--|--|
| 2.° François-Clément, | } Qui se sont réfugiés
dans la Louisiane,
pour échapper au
tribunal révolution-
naire. |
| 3.° Jean-Pierre-Louis-Elisée, | |
| 4.° André-Alexandre-Elisée, qui suit; | |
| 5.° Jean-Dominique-Alexandre, militaire retraité,
officier dans la garde nationale en 1816; | |
| 6.° Marguerite-Joséphine Dedaux de Linaret; | |

XVII. André - Alexandre - Elisée DEDAUX DE LINARET, capitaine de grenadiers, a épousé, le 21 mars 1804, Bernarde - Jacqueline - Paule Tandol, fille de Bernard, trésorier de France; de ce mariage sont issus :

- 1.° Clément - Alexandre - Elisée, élève de l'école royale militaire de Saint-Cyr;
- 2.° André-Marie-Gustave, âgé de 7 ans;
- 3.° Clémence-Marie-Adèle, âgée de 12 ans.

Armes : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois dés d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même. Couronne de comte. Supports : deux lions, l'un en baroque à dextre, et l'autre rampant à sénestre.

CHARPENTIER, en l'Isle de France et en Laonais.

I. Nicolas CHARPENTIER, échevin de la ville de Paris, en 1519, eut pour fils :

II. Jean CHARPENTIER, 1^{er} du nom, qui fut père de :

III. Fiacre CHARPENTIER, échevin de Paris, en 1546, qui épousa Marie Drouin, fille de N... Drouin, conseiller-secrétaire du Roi; il en eut :

- 1.° Michel, dont l'article suit;
- 2.° Jean, auteur de la seconde branche rapportée ci-après.

IV. Michel CHARPENTIER, receveur des consignations, épousa Anne Sellier, dont il eut :

- 1.° Michel, dont l'article suit;
- 2.° Claude, receveur-général à Moulins.

V. Michel CHARPENTIER, II^e du nom, conseiller au parlement de Paris, le 8 février 1607; ensuite président en la chambre souveraine de Metz, avant l'établissement du parlement; puis président lors de l'établissement. Il épousa Jeanne-Elisabeth Malot, morte en 1654. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Thierry, dont l'article suit ;
- 2.^o Anne, mariée 1.^o à Jacques Miron, conseiller en la cour des aides, fils de Robert Miron, seigneur du Tremblai, et de Marguerite Berthe de Boinvilliers; 2.^o à Charles Feydeau, maître des comptes, mort au mois de septembre 1682.

VI. Thierry CHARPENTIER, conseiller au parlement de Metz, le 16 octobre 1637, puis au grand conseil, le 25 janvier 1644; conseiller au parlement de Paris, le 5 avril 1645; commissaire aux requêtes du Palais, le 5 août 1645; mourut en 1681. Il avait épousé, le 23 avril 1644, Marguerite le Tonnelier, veuve d'Antoine le Moucy, et fille d'Antoine le Tonnelier, auditeur des comptes, et d'Antoine Beire. Elle mourut le 11 janvier 1709, âgée de 83 ans. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Philippe, dont l'article suit ;
- 2.^o Louis, maître des comptes, le 16 septembre 1686, auparavant, conseiller au parlement de Metz, mort le 6 juin 1724, marié avec Colombe-Marguerite de Valles, dont il a eu :
 - a. Philippe Charpentier, seigneur de Vilzier, maître des comptes, le 4 octobre 1717; marié, en avril 1727, avec N... le Boulanger, fille de Jean le Boulanger, maître des comptes, et de Marie-Agnès Poulet. Il est mort le 10 janvier 1738, âgé de 51 ans, laissant Anne-Pierre Charpentier, conseiller au parlement, mort le 24 novembre 1762.
 - b. Pierre Charpentier, maître des comptes, le 5 juillet 1724;
 - c. N.... Charpentier, mariée 1.^o à Jacques Charuel, maître des comptes, dont un fils; 2.^o N.... de Mauny ;
- 3.^o N...., Chanoine régulier de Saint-Victor ;
- 4.^o N...., Chanoine régulier de Sainte-Geneviève ;

- 5.° N...., chanoine de l'abbaye de Sainte-Croix ;
- 6.° N...., religieuse de Sainte-Marie ;
- 7.° N...., religieuse à Fontaine-les-Nonains.

VII. Philippe CHARPENTIER, conseiller aux requêtes du palais, à Paris, le 13 novembre 1681, mourut en 1694. Il avait épousé, le 27 mai 1682, Madelaine Portail, fille d'Antoine, conseiller au parlement de Paris, et de Marie-Madelaine le Nain, dont :

- 1.° Philippe-Antoine, conseiller au parlement de Paris, le 24 avril 1709, mort le 7 juillet 1710, sans alliance ;
- 2.° Jean, né le 4 mai 1688, cleric du diocèse de Paris ;
- 3.° Claude, né le 13 mars 1690, capitaine aux gardes françaises ;
- 4.° Thierrri-Antoine, né le 16 mars 1692 ;
- 5.° Louise - Marie - Madelaine, mariée le 12 février 1711 ;
- 6.° Louise - Marie - Madelaine, religieuse à Sainte-Marie.

SECONDE BRANCHE.

IV. Jean CHARPENTIER, II^e du nom, second fils de Fiacre et de Marie Drouin, épousa Catherine Rouillé, fille de Jean Rouillé et de Charlotte Leschassier. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Philippe, conseiller au grand conseil, reçu le 19 décembre 1605, mort doyen en 1677, âgé de 98 ans ;
- 3.° Louis, trésorier de France, à Soissons, mort sans alliance ;
- 4.° Madelaine, mariée le 19 décembre 1605, à Jacques le Jay, seigneur de la Neuville et de Saussalle, correcteur des comptes ;
- 5.° Marie, femme de Jacques le Peultre, secrétaire du Roi ;
- 6.° Anne, mariée à Nicolas le Peultre, gentilhomme de la Venerie.

V. Jacques CHARPENTIER, auditeur des comptes, le

8 mars 1597, avait épousé Madelaine Dreux, fille de Jean Dreux, procureur-général de la chambre des comptes, et de Marie Castille, dont il eut :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Simon, mort sans alliance ;
- 3.° Marie, femme de Henri Benoise, maître des comptes, le 10 mars 1727 ;
- 4.° Anne, religieuse ;
- 5.° Geneviève, mariée à Jacques de Cotentin, conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, mort en 1671.

VI. Louis CHARPENTIER, maître des comptes, le 20 septembre 1641, seigneur de Lives, de Bois-Chambaut et du Mée, mort en 1665, avait épousé Jeanne Pinon, fille de Jean Pinon, seigneur du Martroy, président au parlement de Metz, et de Marie de Creil. Elle mourut, le 15 mai 1675, laissant deux filles :

- 1.° Jeanne, dame du Mée-lès-Melun et du Martroy, morte le 2 juin 1740, âgée de 80 ans. Elle avait épousé Nicolas Fraguier, seigneur de Quincy, en Brie, conseiller au parlement de Paris, en 1674, mort le 17 novembre 1721 ;
- 2.° Marie, morte sans alliance.

Ces deux branches portent : d'azur à la bande échiquetée d'or et de gueules de deux tires, accostée de deux licornes d'argent.

SEIGNEURS DE BEAUVILLÉ, EN PICARDIE.

Quentin - Adrien CHARPENTIER DE BEAUVILLÉ, chevalier, seigneur de Vaux et de Beauvillé, épousa Marie-Louise du Crieu, dont sont issus :

- 1.° Adrien-Marie-Louis, dont l'article suit ;
- 3.° Anne-Marie-Louise, religieuse à Fervaques ;
- 3.° Angélique-Michelle.

Adrien - Marie - Louis CHARPENTIER DE BEAUVILLÉ, chevalier, sieur de Bayempont, ci-devant seigneur de Vaux

et de Beauvillé, épousa Marie - Louise-Elizabeth d'Y de Résigny, dont il a eu :

- 1.° Augustin-Marie Charpentier de Beauvillé , chevalier ;
- 2.° Alexandre, mort en bas âge ;
- 3.° Marie-Nicole-Fernande-Pauline.

Cette famille porte : de gueules, à la bande échiquetée d'or et d'azur , de deux tires , accompagnée en chef d'une hache d'argent. Supports deux licornes.

CHASTEIGNIER. La maison de Chasteignier a donné son nom à la petite ville de la Chateigneraye, ou la *Châtaigneroie*, suivant l'ancienne prononciation et la manière d'écrire. Thibaut , sire de la Châtaigneroie , signe ainsi dans l'ordonnance faite pour les rachats du Poitou, par le comte Alphonse, en 1269.

Cette maison est alliée aux plus anciennes du royaume. André Duchesne en a donné l'histoire généalogique , in-folio, qui prouve qu'elle descend , par les femmes , des maisons royales de France, d'Angleterre et de Castille.

La généalogie de la maison de Chasteignier remonte à Thibaud, seigneur de la Châtaigneraie, dont il est fait mention dans le cartulaire de l'abbaye de l'Absie, et qui vivait en 1140. On trouve aussi un Gilbert Chasteignier qui vivait en 1068 , qui doit être présomptivement l'aïeul de Thibaut Chasteignier.

Comme cette maison s'est divisée *en dix-sept branches*, qu'il serait trop long de rapporter ici, je mentionne seulement celle qui m'a fourni ses titres, et qui date sa séparation de la souche commune de :

I. Jean CHASTEIGNIER, seigneur de Mallevaut , qui vivait sous le règne de Charles VII, et épousa Jeanne de Beaussaise, de laquelle il laissa :

II. Louis CHASTEIGNIER, 1^{er} du nom, seigneur de Mallevaut ; sa mère étant devenue veuve, se remaria à Guillaume Maynaut ; mais Louis ayant eu un différend

avec son beau-père, le tua dans le mouvement de sa colère ; des lettres de rémission lui furent accordées par Louis XI en 1465. Il est réputé pour avoir été un vaillant homme de guerre. Il épousa Catherine de Saint-Aubin, fille et héritière de Emery de Saint-Aubin, seigneur de la Blouère, et eut pour enfants :

- 1.° Pierre Chasteignier, seigneur de la Blouère, qui continua la lignée ;
- 2.° Antoine, dont l'article suit ;

III. Antoine CHASTEIGNIER, seigneur de Mallevaut, qui épousa, le 27 janvier 1494, Louise Thibault de la Carte, fille de Floridas Thibault, seigneur de la Carte, et de Marguerite d'Arembert. De ce mariage vinrent :

- 1.° Geoffroi, dont l'article suit ;
- 2.° Marguerite.

IV. Geoffroy CHASTEIGNIER, seigneur de Mallevaut et de Rouvre, servit en qualité d'homme d'armes, et épousa, en 1522, Jeanne des Francs, qui lui porta la terre de Rouvre ; elle était fille aînée et principale héritière de Jean des Francs, et de Renée Rousseau. De ce mariage vinrent :

- 1.° Louis, qui suit ;
- 2.° Renée, mariée à François de Belabre, seigneur de Guidiers.

V. Louis CHASTEIGNIER, II^e du nom, écuyer, seigneur de Rouvre, de Mallevaut, etc., fit déclaration de ses biens, le 4 avril 1558, à la montre du ban et arrière-ban du Poitou. Défendant courageusement le château de la ville de Poitiers, il fut blessé d'un coup de canon, dont il mourut le 15 août 1559, et fut inhumé dans l'église de Saint-Didier de Poitiers, où l'on voit son épitaphe, érigée le 15 août 1594, par Ambroise Chasteignier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et commandeur de Saint-Remi, son second fils. Il laissa de son mariage, contracté, le 21 novembre 1556, avec Marié Turpin, fille de Jean :

- 1.° César, dont l'article suit ;
- 2.° Ambroise, mentionné ci-dessus, reçu chevalier de Malte sur ses preuves, et depuis, commandeur de Saint-Remi ;

3.° Françoise Chasteignier , mariée à Jean de Ponthieu.

VI. César CHASTEIGNIER, écuyer, seigneur de Rouvre, de Mallevaut, etc., reçut quittance pour sa contribution au ban et arrière-ban, le 10 avril 1601, et ne vivait plus le 30 novembre 1617, Il avait épousé, le 30 septembre 1601, Renée de la Greze, dame du Plessis - d'Anche, fille de Gabriel et de Marie d'Anche, sa seconde femme. Elle fut maintenue dans sa noblesse, avec son fils aîné. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° René, chevalier de Malte ; tué par les Turcs, dans un combat sur mer, en 1620 ;
- 3.° François, mort à Blois, en 1630, revenant de la guerre d'Italie ;
- 4.° Claude, qui partagea avec ses frères ;
- 5.° Trois filles ; les deux dernières, religieuses Ursulines.

VII. Jean CHASTEIGNIER, écuyer, seigneur de Rouvre, de Mallevaut, etc., dispensé, pour ses incommodités, par le comte de Parabère, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en Poitou, le 26 juillet 1635, de se trouver au rendez-vous à Saint-Maixent, fournit, à sa place, un gentilhomme, nommé Moïse Loubeau, en état et équipage de service, dont il eut un certificat le 13 novembre suivant. Il ne vivait plus en 1659, et n'eut point d'enfants de N... de Brillac, sa première femme. Il avait épousé, en secondes noces, le 21 novembre 1629, Marie Pasturean, fille de Guillaume et de Marie Martin, dont :

- 1.° César, mort sans postérité ;
- 2.° Jean, dont l'article suit ;
- 3.° Joseph, qui partagea avec Jean, son frère, les biens de la succession de Jean, leur père. Il fut marié, et sa postérité subsistait en 1767 et 1768, dans deux garçons qui étaient au service, et une fille, morte en 1767, religieuse carmélite, à Poitiers.

VIII. Jean CHASTEIGNIER, commandant d'un escadron des gentilshommes du Poitou, et capitaine d'une compa-

gnie franche de dragons, en 1676, avait épousé; le 5 novembre 1659, Jeanne Sochet, fille de Louis, et de Marie Serizin. Il eut de ce mariage :

- 1.° René, dont l'article suit ;
- 2.° Marie Chasteignier, mariée dans la maison de Barbezières.

IX. René CHASTEIGNIER, chevalier, seigneur de Rouvre, etc., cornette de la compagnie franche des dragons de son père, servait encore, au mois de juillet 1693, dans l'escadron des gentilshommes du haut Poitou; fut maintenu dans sa noblesse, par sentence de l'intendant de Poitiers, le 17 janvier 1699. Il avait épousé, par contrat du 16 septembre 1691, Catherine Chevaleau de Boisragon, fille de Jean, et de Catherine de Marconnay, morte le 4 juillet 1716. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-René, dont l'article suit ;
- 2.° Louis, abbé des Châtelliers, près Saint-Maixent, en Poitou ;
- 3.° Pierre, mort sans alliance ;
- 4.° Gabriel, ancien capitaine de cavalerie au régiment du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Tournus, en Bourgogne. Il n'a point laissé de postérité ;
- 5.° Joseph, mort sans alliance ;
- 6.° François, marié, en 1744, à N.... de Verteuil ;
- 7.° Catherine, mariée en 1743 ;
- 8.° Marie-Anne, morte sans alliance ;
- 9.° Suzanne Chasteignier, dite *mademoiselle de Nézay*; vivante en 1779.

X. Jean - René CHASTEIGNIER, chevalier, seigneur de Rouvre, de la Grolière, servit en qualité de mousquetaire dans la seconde compagnie, pendant cinq ans et neuf mois, ainsi qu'il appert par le certificat qui lui en fut délivré par le marquis de Vins. Il fut élu commandant en second de la noblesse du Poitou, lors du ban convoqué le 15 juin 1758, mourut le 7 juin 1779, âgé de 85 ans. Il avait épousé, le 4 juillet 1716, Marie-Gabrielle Guicard d'Orfeuille, dame de la Grolière, fille de Charles, et d'Anne - Marie Piniot. Elle est morte en 1724, laissant de son mariage :

- 1.° Jean-Henri, dont l'article suit ;

- 2.° Roch, lieutenant-colonel du corps des carabiniers du Roi, avec brevet de colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né en 1723, marié en 1774, à N.... du Chilleau, dont il n'a pas eu d'enfants ;
- 3.° Anne-René-Georges, reçu, sur ses preuves, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort en 1750 ;
- 4.° Trois filles, dont une, Marie-Gabrielle Chasteignier, qui a porté les biens de sa branche dans celle des seigneurs de la Grollière.

XI. Jean-Henri CHASTEIGNIER, chevalier, seigneur de Rouvre, de la Grollière, etc., né le 10 mai 1718, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers de nouvelle levée, sous la conduite du marquis de Clermont-Tonnerre, se trouva à la bataille de Dettingen en 1743, fut nommé, le 30 septembre 1746, chevalier de Saint-Louis et capitaine dans le régiment de Grammont, cavalerie, le 15 juin 1758, premier commandant en chef de la Noblesse du Poitou ; fit hommage au Roi de ses terres et seigneuries, le 27 août 1763, et avait épousé, le 10 octobre 1741, Marie-Eléonore-Armande Chasteignier de Saint-Georges, fille et unique héritière d'Eutrope-Alexis, et d'Eléonore de Mesgrigny. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-René-Henri, dit le comte de Chasteignier, mestre de camp de cavalerie, marié, par contrat du 6 février 1774, signé du Roi et de la famille royale, avec Marie-Louise-Madelaine-Gabrielle de Merville des Ursins, fille de Claude-Constant Javénil, lieutenant-général des armées du Roi, dont :
 - a. N.... né le 6 janvier 1775, mort en 1778 ;
 - b. N... née le 18 décembre 1777.
- 2.° Louis-Gabriel, né le 19 juillet 1748, capitaine d'une compagnie de chasseurs en 1779, a émigré, a commandé à Andernach une brigade de cheveu-légers de la garde du Roi, s'était marié en 1787 ou 1788, avec mademoiselle de Vasselot, de laquelle, il n'a eu qu'un enfant mort jeune, est mort lui-même il y a huit ou dix ans ; sa veuve demeure

- à Paris, rue Cassette, n.º 17, avec son frère aîné, le marquis de Vasselot ;
- 3.º Roch-Henri, reçu au grand - prieuré d'Aquitaine sur ses preuves, chevalier de Saint - Jean de Jérusalem, mort le 30 octobre 1771, officier au corps des carabiniers du Roi ;
 - 4.º Charles - Louis, né le 15 avril 1751, reçu sur ses preuves chevalier de Saint - Jean de Jérusalem. Il a servi en qualité de garde de la marine, ensuite en qualité de lieutenant dans le corps des carabiniers du Roi ; a été nommé, en 1774, capitaine à la suite de la cavalerie, et a obtenu, en 1779, une réforme à la suite du régiment de la Reine, cavalerie. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, ancien capitaine au corps noble des chevaliers de la couronne, à l'armée de Condé, et maintenant colonel, prévôt du département d'Ille - et - Vilaine ; nommé commandeur de l'ordre du Phénix, par brevet du premier mars 1800 ; marié en 1791, avec demoiselle Marie-Anne Ménars ; sont issues de ce mariage deux filles, Eléonore de Chasteignier, mariée à M. de Mondoret, premier chef d'escadron au premier régiment des grenadiers à cheval de la garde ; et Anne de Chasteignier, âgée de 12 ans ;
 - 5.º Jeanne - Henriette, née le 6 décembre 1743, morte le 29 janvier 1755, au couvent de Château-roux, en Berri ;
 - 6.º Eléonore - Sophie - Eutrope, religieuse à l'Encloître, près Poitiers, morte dans la révolution ;
 - 7.º Armande-Eléonore, mariée, le 15 octobre 1770, à Armand de Laistre, chevalier, seigneur de Larry, décédée en 1804 ou 1805 ;
 - 8.º Gabrielle-Henriette, dite *mademoiselle de Rouvre*, née le premier mars 1754, a épousé M. de Riche-tot, mort pendant la révolution, a laissé une fille aujourd'hui madame de Tusseaux ;
 - 9.º Marie-Jeanne, dite *mademoiselle de Chasteignier*, née le 17 septembre 1755, avait épousé M. de Neuchaise, est morte de persécutions en révolution. De cette maison est resté M. Armand de Neuchaise, qui habite Poitiers.

Armes : d'or , au lion léopardé arrêté de sinople, lampassé et armé de gueules. L'écu sommé d'une couronne de marquis. Tenants : deux sauvages de carnation , armés de leurs massues, ceints de feuillage de sinople. Cimier : un lion issant de sinople, lampassé et armé de gueules.

FOURIER DE BACOURT , famille originaire de Lorraine, province où elle réside encore de nos jours.

I. Dominique FOURIER , officier en l'état de la grande duchesse de Toscane, vivant en 1591, épousa 1.^o Anne Vacart ; 2.^o Michelle Guerrin , avec laquelle il vivait le 21 mars 1595. Il eut du premier lit :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques , qui épousa Marie Marteau , dont il eut :
 - a. Nicolas Fourier ;
 - b. Anne Fourier ;
 - c. Françoise Fourier , mariée au sieur Mengin ;
 - d. Gabrielle Fourier ;
 - e. Marie, alliée au sieur Jacob ;
 - f. Catherine Fourier ;
- 3.^o Pierre , chanoine régulier et curé de Mathincourt, instituteur des filles de la congrégation de Notre - Dame , et réformateur des chanoines réguliers de Lorraine, mort à Gray, en 1640, âgé de soixante-seize ans, abbé de Chamouzey, ensuite béatifié , et honoré aujourd'hui dans l'église , sous le titre de *Bienheureux* ;
- 4.^o N...., mort sans avoir été marié ;
- 5.^o Marie Fourier, épouse du sieur Bourtier.

II. Jean de FOURIER, I^{er} du nom , premier conseiller-asseesseur au bailliage de Nomeny , en Lorraine , épousa Anne Barbier, dont il eut :

- 1.^o Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.^o Henri Fourier , archiprêtre , curé de Nomeny ;
- 3.^o Marguerite, femme de Jean Barot ;
- 4.^o Anne , religieuse au monastère de la congrégation de Notre-Dame ;

III. Nicolas FOURIER, conseiller au bailliage de Nomeny, par lettres-patentes du duc Charles IV, du 29 décembre 1664, épousa 1.^o Christophe Henri ; 2.^o Marie Garnier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Claude, mort correcteur des Minimes.

Du second lit :

- 3.^o Nicolas, curé de Mathincourt ;
- 4.^o Pierre, tué dans les guerres de Hongrie ;
- 5.^o Françoise, religieuse de la Congrégation et supérieure à Nemours ;
- 6.^o Madelaine, mariée à Abraham Michelet, lieutenant-général au présidial de Metz ;
- 7.^o Marguerite, femme de Nicolas Hennéquel.

IV. Jean FOURIER, II^o du nom, lieutenant-général à Nomeny, mourut en 1709 ; il avait épousé Françoise Tulon, dont il eut :

- 1.^o Dieudonné, prêtre, curé d'Argency ;
- 2.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 3.^o Jean, capitaine au régiment de Blaisois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 4.^o Anne Fourier, alliée à Charles de Bonnefoy, écuyer, capitaine au régiment des gardes de S. A. R.

V. Pierre FOURIER, lieutenant-général au bailliage de Nomeny, puis prévôt et subdélégué au même bailliage, épousa Elisabeth Dedon, dont il eut :

- 1.^o Jean-Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Charles, seigneur de la Borde, ci-devant procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Nancy. Il épousa Sophie Mailliart, fille d'Etienne-Henri Mailliart, seigneur de Labeuville, doyen des conseillers de la chambre des comptes de Lorraine, et d'Anne des Fossés de la Huchaudière, sa seconde femme.

VI. Jean-Pierre FOURIER, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, épousa 1.^o Françoise Lefebvre, fille de Charles - François Lefebvre, conseiller

d'état du Roi et son procureur-général en la chambre des comptes de Lorraine ; 2.^o par contrat du 14 janvier 1750, Marie - Catherine Protin, fille aînée de messire Georges - François Protin, chevalier, seigneur de Château-brehaïn, etc. conseiller d'état des ducs Léopold I et François III, maître de leurs requêtes ordinaire, et de dame Anne - Louise Viriet. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Pierre - Fourier Fourier, écuyer, lieutenant au régiment Dauphin infanterie, qui épousa Catherine Jehannot, dont est issu Pierre - François - Fourier Fourier, né le 4 septembre 1780, qui obtint de M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, un certificat constatant qu'il a la noblesse requise pour être admis au nombre des gentilshommes qui ont droit d'être reçus à l'école royale militaire, du 18 septembre 1788 ;
- 2.^o Elisabeth Fourier.

Du second lit :

- 3.^o François-Godefroy, dont l'article suit ;

VII François - Godefroy FOURIER DE BACOURT, fils de Jean - Pierre Fourier, et de Marie - Catherine Protin, sa seconde femme, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, charge qu'il a exercée jusqu'à sa suppression, arrivée par suite de la révolution, a épousé, par contrat du 21 février 1786, Marie - Anne - Sophie - Thérèse de Mailliart, fille de messire Charles - François de Mailliart, chevalier, seigneur de Guebervaux, de Berniqueville et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, et de Jeanne de Breil de la Brossardière. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Pierre-Fourier-Alexis Fourier de Mailliart (1) de Bacourt, officier au troisième régiment d'infan-

(1) Par ordonnance du Roi, du mois de janvier 1815, Pierre-Fourier - Alexis Fourier de Bacourt a été autorisé à ajouter le nom de *Mailliart* à son nom de famille. Il écartèle ses armes de Mailliart, qui est de pourpre, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de giraffe d'argent.

terie de la garde royale, qui a eu l'honneur d'être admis, par ordre de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, le 19 mars 1814, comme officier volontaire attaché à la garde de S. A. ;

2.° Charles Fourier de Bacourt ;

3.° Adolphe-Fourier de Bacourt.

Armes : d'azur à trois bandes d'or, au chef d'argent, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules, accostée de deux roses du même, pointées d'or.

LE MOYNE DE MARGON, famille ancienne, originaire d'Auvergne qui vint s'établir en Languedoc vers la fin du seizième siècle, province où elle reside encore de nos jours.

I. Jean LE MOYNE (*Monachi*), est nommé avec la qualité de magistrat, dans le codicille de noble et puissant homme Sibuet de Virieu, seigneur de Faverges, du 29 décembre 1494. Ce fut probablement lui qui signa, au mois de décembre 1497, l'acte de la ratification faite par Jean, comte de Foix, de l'échange passé entre noble Antoine de Rastel, écuyer, co-seigneur de Rocheblave, et noble Barthomieu de Pena, co-seigneur du même lieu. On le croit père de :

II. Jean-François LE MOYNE, qui possédait, du chef de *ses ancêtres maternels*, un fief noble à Riom. Il eut pour fils :

III. François LE MOYNE, écuyer, qui suivit, en qualité de capitaine, le connétable de Montmorency, à Bordeaux, du tems des guerres des religionnaires, et se trouva à la bataille de Saint - Quentin en 1557, où le connétable fut fait prisonnier. Il avait épousé, par contrat du mois de mai 1550, Jeanne de Calvet, et fit son testament le 3 novembre 1599. Il eut pour enfants :

1.° Gabriel, dont l'article suit ;

2.° Jean-Adrien, tué au service du Roi.

IV. Gabriel LE MOYNE, écuyer, est aussi qualifié capitaine, avant son mariage contracté le 3 mai 1587, avec

N... de Massip, fille de M. de Massip, viguier de Saint-Chignan ; il en eut :

- 1.° Pierre, mort jeune ;
- 2.° Nicolas, dont l'article suit ;
- 3.° Deux filles, mariées.

V. Nicolas LE MOYNE, écuyer, épousa Marie Polleau, et en eut :

- 1.° Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.° Marie le Moyne, mariée à M. Hénault, fermier-général ; mère de M. Hénault de Montigny, lieutenant-général des armées du Roi ; gouverneur du Château-Trompette, et du célèbre président Hénault ;
- 3.° Plusieurs filles, dont deux religieuses.

VI. Nicolas LE MOYNE, capitaine de dragons, épousa demoiselle N..... de l'Epine, en 1650, et en eut :

VII. René LE MOYNE, écuyer, directeur des fermes du Roi et des économats du Languedoc, seigneur et baron de Margon, qui épousa, en 1698, Elisabeth de Surirey de Saint-Remy, sa cousine germaine, fille de Pierre de Surirey, seigneur de Saint-Remy, lieutenant du grand-maitre de l'artillerie de France, et gouverneur de l'arsenal de Paris, et de demoiselle Hénault. Il eut de ce mariage :

- 1.° René, mort jeune ;
- 2.° Autre René, aussi mort jeune ;
- 3.° Paul-Camille, seigneur de Margon, ancien lieutenant au régiment de Vivarais, mort en 1745, à l'âge de trente-six ans ;
- 4.° Michel-Auguste, qui suit ;
- 5.° Quatre filles, mortes sans alliances.

VIII. Michel-Auguste LE MOYNE, sieur de Montblanc, seigneur de Margon après son frère, officier au régiment de Vivarais, épousa Marie-Anne Malafosse, dont sont issus :

- 1.° Joseph-Michel, dont l'article suit ;
- 2.° Jean-François-René-Auguste LE MOYNE, dit le chevalier de Margon, ancien capitaine d'infanterie. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792,

dans la coalition des gentilshommes du Languedoc, commandée par M. le maréchal de Castries ; celle de 1793, dans la compagnie n.º 2 des chasseurs nobles, et mourut au mois de février 1794, des fatigues qu'il avait essuyées dans la dernière campagne, à Oberndorf, trois jours après avoir quitté le camp ;

- 3.º Deux filles, dont l'une morte en bas-âge, et l'autre mariée à M. Henri de Plos.

IX. Joseph-Michel LE MOYNE, seigneur de Margon, éprouva, quoique accablé d'infirmités, tous les malheurs de la révolution. Il fut dénoncé au commencement de septembre 1793, comme donnant asile aux prêtres et aux émigrés, et fut mis en arrestation chez lui par le commissaire Chaudron-Rousseau, avant la promulgation de la loi contre les suspects. Il fut transféré ensuite dans la maison d'arrêt de Montpellier ; la dévastation, la spoliation de son château et la perte de la plus grande partie de sa fortune, furent les suites de cette arrestation. Il avait épousé, le 28 novembre 1774, Anne-Françoise de Lavit de Vigne, morte au mois d'octobre 1785 (1). Il eut de ce mariage :

- 1.º Michel-Louis-René, dont l'article suit ;
- 2.º Autre Michel-Louis-René, mort jeune ;
- 3.º Joseph-Camille, chevalier de Margon, qui, pendant l'interrègne, refusa ouvertement de prêter serment de fidélité à l'usurpateur, en sa qualité d'adjoint de la commune de Margon. Il donna sa démission, ayant déclaré qu'il n'assisterait jamais à aucune publication qui n'émanât de l'autorité légitime. Ayant reçu, par l'entremise de son frère aîné, le baron de Margon, le 29 juin 1815, l'arrêté de monseigneur le duc d'Angoulême, enjoignant aux anciens administrateurs de reprendre leurs fonctions, il ceignit, en bravant tous les

(1) Son mari fit élever sur sa tombe un cippe, surmonté d'une croix, avec cette inscription : *Hic jacet in Domino nobilis Anna Francisca Mauritius de la Vit omnibus virtutibus egregia matrum et uxorum Christianarum exemplar perfectissimum, Obiit sanctissimo anno Domini 1785 die octobris XXII, nata XXXIII annis.* Ce monument a été détruit pendant la révolution.

dangers, la ceinture blanche, et fut le premier administrateur de l'arrondissement de Béziers, qui publia le gouvernement royal. Il envoya le même soir, aux maires des villages circonvoisins, l'arrêté qui lui avait été transmis, afin que, d'après son exemple, ils le proclamassent dans leurs communes respectives;

- 4.° Autre Joseph-Camille, ancien sous-lieutenant au huitième régiment de chasseurs à cheval, qui, dès que le drapeau blanc fut arboré, s'empressa de former une compagnie pour aller défendre Béziers, et y resta tout le tems que cette ville fut menacée d'un siège: Il passa ensuite dans le troisième bataillon des chasseurs d'Angoulême, de l'Hérault, commandé par son frère, qui le nomma capitaine des voltigeurs. Il a servi dans ce corps, pendant les dix mois de son existence, avec beaucoup de zèle et de dévouement;
- 5.° N.... mariée à M. Auguste Bouïssin;
- 6.° N.... mariée à M. Laget.

X. Michel - Louis - René LE MOYNE, baron de Margon, partit en qualité de volontaire dans la compagnie du chevalier de Noyant, pour s'opposer au progrès de Buonaparte; a fait la campagne du Dauphiné sous les ordres de monseigneur le duc d'Angoulême; fut désigné pour obtenir la croix de la Légion d'Honneur, à l'affaire de Montélimart, où il se conduisit avec courage et sang-froid; se trouva aux combats du Crest et de l'Isère, où il fut blessé d'un coup de feu à la jambe droite; obtint le brevet provisoire de la Légion d'Honneur le 9 avril 1815, et de retour chez lui, il refusa le serment qu'on lui demanda de fidélité à l'usurpateur. Il fut dénoncé le premier juin de la même année, comme fauteur des rassemblements royalistes, et rejoignit le 23 suivant celui que le marquis de Montcalm avait formé à Villeneuve. Il autorisa le baron de Margon à former un bataillon d'élite, qui fut depuis le troisième du régiment des chasseurs d'Angoulême de l'Hérault (1). Il partit aussitôt

(1) Nous transmettons ici les remerciements adressés à M. le baron de Margon, par les officiers et sous-officiers de ce corps

pour l'arrondissement de Lodève, asile des fédérés du département de l'Hérault; et avec le secours de MM. de Laures et Estorck, maires de Gignac et de Saint-André, et de M. Auguste Bouïssin, de Clermont, et le concours de plusieurs communes, notamment de celle de Saint-André, entièrement dévouée au Roi, il parvint le lendemain à faire arborer le drapeau blanc dans tout l'arrondissement de Lodève, excepté dans le chef-lieu, où étant allé seul et sans escorte faire proclamer l'arrêté de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, pour ne pas exposer ses enfants qui s'y trouvaient, faillit y être massacré, et n'en sortit que miraculeusement. Les fédérés ayant placé, à tous les embranchements des che-

qui servaient sous ses ordres, par la voix du journal (le Véridique) de leur département :

Les officiers, sous-officiers et soldats des Chasseurs d'Angoulême prient leur digne chef, le baron de Margon, d'agréer l'expression de tous les sentiments qu'ils éprouvent en recevant les adieux touchants, et les honorables recommandations qu'il veut bien leur adresser. L'amour de notre Roi inspira notre zèle : c'est vous, Monsieur, qui l'avez éclairé, dirigé et soutenu ; votre sollicitude et votre dévouement généreux ont aplani tous les obstacles, pourvu à tous nos besoins ; et, sous vos ordres, il nous a été facile de supporter toutes les privations, comme de surmonter toutes les difficultés : témoins de vos services, objet constant de vos soins et de votre affection, il n'est aucun de nous qui n'en soit vivement pénétré.

Si le nouvel ordre établi dans l'organisation militaire, a pu seul nous séparer d'un chef si digne de notre amour et de notre reconnaissance, les exemples de courage, d'honneur et de fidélité qu'il n'a cessé de nous donner, vivront à jamais dans notre mémoire ; heureux de pouvoir lui offrir l'hommage des nobles sentiments qu'il nous a inspirés, c'est par eux que nous ne cessons de donner des preuves de notre dévouement au plus chéri des Monarques et à son auguste famille ; c'est par eux encore que nous trouverons la consolation de nous voir séparés de notre digne chef.

Rouch, de Lautrec, Marréaud, de Serre, Connéau *Capitaines* ;
Lafosse, de Mazerac, Guibal - Durivage, *Lieutenants* ;
Ravaille, de Salas, *Sous - Lieutenants* ; Dupuy, Nègre,
Chirurgiens - Aides - Majors ; Benezech, *Sergent - Major* ;
Peyre, *Sergent*.

Au nom de tous les Officiers, Sous-Officiers et Soldats du Corps.

mins, des postes pour l'arrêter, tuèrent le surlendemain, dans la nuit, un homme de leur parti, qu'ils prirent pour lui. Cependant M. de Margon ayant été informé par M. de Montcalm du succès de sa mission, le trouva à Cette, disposé à prendre, vu les événements qui s'amélioreraient tous les jours, des mesures de prudence et de modération. M. le baron de Margon, ayant été remplacé dans l'arrondissement de Lodève, par M. le chevalier de la Ferrière, à qui M. le marquis de Montcalm délégua tous ses pouvoirs, il s'occupa exclusivement de la formation de son bataillon, le plus nombreux du régiment des chasseurs d'Angoulême, qu'il leva et qu'il équipa en grande partie à ses frais. Il contribua, par des recrutements considérables, à la formation du régiment, et a concouru, pendant les dix mois de son existence, avec les trois autres chefs de ce corps, à maintenir la tranquillité dans les Cévennes et à Nîmes, où les malveillants paraissaient disposés à la troubler. Il est revenu dans ses foyers après la dissolution du corps, emportant les témoignages les plus avantageux de l'amitié et des suffrages de ses officiers. Il a épousé, au mois de novembre 1800, Françoise-Ursule-Lucrèce-Hélène Vinas, fille unique de Jean Vinas, ancien secrétaire du Roi, et nièce de M. Jean-François Vinas, capitaine au régiment de royal Roussillon, mort en 1799, à Dubna, en Volhinie, après avoir fait, avec distinction, toutes les campagnes de l'armée de Condé. De ce mariage sont issus :

- 1.° Michel-Jules-Gaston-Marie le Moyne de Margon, né le 22 mars 1802 ;
- 2.° Joseph-René-Camille le Moyne de Margon, né le 26 décembre 1805 ;
- 3.° Jean-Marie-Hippolyte-Auguste le Moyne de Margon, né le 3 juillet 1807 ;
- 4.° Joséphine Lucrèce-Pulchérie du Moyne de Margon, née le 26 avril 1804 ;
- 5.° et 6.° Deux enfants morts en bas âge.

Par les mariages que cette famille a contractés, elle trouve alliée aux maisons de Rieux de Beauvau, d'Aubeterre, de Graville, de Fremeur, etc., etc.

Armes : Parti au 1 de gueules, à trois fasces ondées d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs

de lys d'or; au 2 coupé, au premier d'or, au cep de vigne terrassé de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux mouchetures du même; au second d'or, à la barre de gueules, chargée de trois têtes de lévriers contournées d'argent, colletées de gueules, sur le tout d'or, à trois pals de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, qui est de LE MOYNE. Supports : deux lions. Couronne de comte.

DORAT DE CHATELUS, famille originaire de Limosin; la branche de Paris, établie en Bourbonnais, depuis près de deux cents ans, vient de Jacques Dorat, écuyer, seigneur de Chatelus, qui avait épousé Catherine de Chamfeu. Cette branche est représentée aujourd'hui, par :

Quintien - Ambroise DORAT DE CHATELUS, né le 30 juillet 1746, ancien officier au régiment de Poitou, a épousé en premières noces Charlotte de Lostanges, et en secondes noces, le 17 janvier 1768, Françoise Monique de Courvol, fille de Germain-Gabriel de Courvol de Montas, brigadier de garde-du-corps du Roi Louis XV, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Monique Carpentier de Changy, de laquelle est issu :

Pierre-Claude DORAT, né le 29 avril 1770, ancien officier au régiment de Saintonge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié le 7 mai 1803, à Hélène Camille de Bonnay, fille de Charles-François, marquis de Bonnay, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ambassadeur à la cour de Berlin, et de Marie-Louise Razoïr de Croix, de laquelle est issu :

Pierre-Marie-Edmond DORAT, né le 4 octobre 1806.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois croisettes patées d'or; au 2 d'azur, à trois maillets d'argent, emmanchés d'or; au 4 fascé d'or et d'azur; l'écartelé bordé engrêlé d'argent.

BOISROT DE LA COUR, en Berri, famille originaire de Lorraine.

I. Louis BOISROT, seigneur des Combes, et Etienne Boisrot, son frère, seigneur de Chaumes, furent les premiers de cette famille qui vinrent s'établir en Berri; ils se fixèrent à Bourges, où ils furent naturalisés par lettres de l'an 1535. Ce dernier, échevin de Bourges en 1546 jusqu'en 1561, épousa Marguerite Bureau, dont il n'eut point d'enfants. Louis Boisrot épousa, 1.^o par contrat du 15 décembre 1528, Marie d'Offéré, fille de Jean d'Offéré, et de Jacqueline Bazier; 2.^o Jacqueline Pastureau. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Marguerite Boisrot, dame des Combes, mariée, le 15 mai 1549, à Jean Grougnon, seigneur de Cloix. Elle mourut en 1552;

Du second lit :

- 2.^o Jean, dont l'article suit;
- 3.^o Nicolas Boisrot, mort sans enfants en 1569;
- 4.^o Louis Boisrot, seigneur du Gourt, échevin de Bourges en 1572, 1573, 1578, 1579, marié, 1.^o avec Gabrielle du Moulin, en 1570; 2.^o à Françoise Biet; 3.^o avec Catherine Jaupitre. Ses enfants furent;

Du premier lit :

- a. Marie Boisrot, femme d'Etienne Lèveillé, lieutenant-général à Dun-le-Roi;

Du second lit :

- b. Françoise Boisrot, mariée à Pierre de Boisrouvrai, lieutenant en la maréchaussée de Berri;
- 5.^o Jacqueline Boisrot, mariée à Jason Arthuys, écuyer, seigneur de Saint-Soui, second fils de François Arthuys, 1.^{er} du nom, écuyer, seigneur de l'Arthuys, lieutenant des tour et châtel d'Issoudun, et de Perpétue Robinet. Elle était veuve en 1562.

II. Jean BOISROT, 1^{er} du nom, seigneur de Galles et de Guilly, échevin de Bourges en 1568, 1569 et 1574, épousa , 1.^o Marie Gizardeau ; 2.^o Jeanne Lauverjat. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Jean Boisrot, seigneur de Vellongeon, qui épousa Aimée de Thibaud, dont il eut Catherine Boisrot, dame de Villongeon, mariée à Jean, chevalier, seigneur de Sainte-Fère, de la Jauge et de la Haye-Blanche ;
- 2.^o Etienne Boisrot , qui passa toute sa vie dans les armées en France, en Lorraine, en Allemagne, en Livonie et en Hongrie, ayant le commandement de gens de guerre , tant de pied que de cheval , suivant les lettres du duc de Lorraine aux duc et duchesse de Bavière, et les lettres de l'empereur Mathias , écrites à l'archiduc Albert, le 24 janvier 1607, où il fait mention des services qu'il avait rendus contre les Turcs, en qualité de capitaine de cheval-légers, pendant sept ans. Frédéric Ulric, duc de Brunswick , lui donna commission de lever une compagnie franche de trois cents hommes. Il servit le roi Louis XIII en qualité de lieutenant-colonel des lansquenets, tant deçà que delà les monts, suivant les lettres de Sa Majesté, des 29 septembre 1617, et 6 août 1618. L'empereur Ferdinand II écrivait en sa faveur à la reine Anne d'Autriche, le 21 mai 1621, à propos des services qu'il avait rendus à S. M. I. Elle le qualifie dans sa lettre, *Virum longo rerum militarium usu pervarios munerum Castrensiurn gradus exercitatum et præclaris obsequiis de augustâ domo nostrâ bene meritum*. Il mourut sans alliance ;
- 3.^o Jeanne Boisrot , mariée , l'an 1584 , à Germain Montagu ;
- 4.^o Jacqueline Boisrot ;

Du second lit :

- 5.^o Jacques, dont l'article suit.

III. Jacques Boisrot, 1^{er} du nom, seigneur du Luet, capitaine au régiment d'Enghien , épousa par contrat du 27 août 1614, demoiselle Marie Picault, fille de Ga-

briel Picault, conseiller du Roi au présidial de Berri, et de Jacqueline Gassot. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jacques Boisrot, né le 9 mars 1621, seigneur de Luet, capitaine d'infanterie dans le régiment de Conti, puis de cheveau - légers dans le régiment de Cœuvres, marié en 1675 avec Antoinette le Jeune, veuve de Jacques Aligret, seigneur de la Croix-Marné. Il mourut sans enfants en 1681 ;
- 2.° Etienne Boisrot, né le dernier janvier 1625 ;
- 3.° Jean, dont l'article suit ;
- 4.° Marie Boisrot, née le 21 avril 1617, } mortes
- 5.° Jeanne Boisrot, née le 14 mai 1618, } sans
- 6.° Catherine Boisrot, née le 7 janvier 1624, } alliance.

IV. Jean BOISROT, II^e du nom, née le 25 décembre 1628, épousa, le 23 décembre 1660, Jeanne Hérault, dont il eut :

V. Sébastien Boisrot, marié, le 19 février 1675, avec Antoinette Aufauvre. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jacques Boisrot, prêtre, curé de Saint - Martiniens ;
- 2.° Jean, dont l'article suit ;
- 4.° Antoine Boisrot, marié avec Françoise Baudon.

VI. Jean BOISROT, III^e du nom, né le 25 novembre 1688, fut marié par Jacques Boisrot, son frère, curé de Saint-Martinien, le premier décembre 1725, avec demoiselle Jeanne Brethon, dont sont issus :

- 1.° Joseph, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques de Boisrot, prêtre, docteur en Théologie, doyen du chapitre de Saint Martin-d'Huriel ;
- 3.° Louis - Gilbert, marié avec N.... du Pré, dont il n'a eu qu'une fille ;
- 4.° Jean de Boisrot des Saignes, mort sans postérité ;
- 5.° Claudine de Boisrot, morte sans alliance ;
- 6.° N.... de Boisrot, mariée à M. Guerin de Guédolle.

VII. Joseph de Boisrot, I^{er} du nom, chevalier, conseiller du Roi, seigneur de la Cour, de Brillat, de Chez-mouirx, lieutenant - général de police à Montluçon,

épousa le 22 mai 1757, Marie - Anne Graillot. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jacques de Boisrot, chevalier, possesseur des terres de la Cour et de Brillat, né le 23 février 1758, créé baron par lettres patentes de S. M. Louis XVIII, en date du 3 mars 1815, confirmatives d'autres lettres patentes qui lui concèdent le même titre. Il a été l'un des députés de l'Allier à l'assemblée nationale législative, président de l'administration centrale, et membre du collège électoral du même département. Il a épousé, 1.° en 1779, Ursule Petit, 2.° le 22 février 1794, Marie du Breul de la Brosse, fille de Vincent du Breul, chevalier, seigneur, de la Brosse et des Places, ancien capitaine de cavalerie. Elle est morte sans postérité la même année ;
- 2.° Charles - Gilbert de Boisrot de Brillat, chevalier, garde du corps de Monseigneur, comte d'Artois, né en 1759, mort au service en 1791, sans avoir été marié ;
- 3.° Jean - Louis - Désiré, dont l'article suit ;
- 4.° Geneviève de Boisrot, mariée avec Jean-Baptiste le Cointe, écuyer, dont sont issus Eugène et Joséphine le Cointe ;

VIII. Jean - Louis - Désiré de Boisrot, né le premier mai 1769, d'abord surnuméraire dans les gardes du corps de S. A. R. Monseigneur, comte d'Artois, puis nommé par S. M. Louis XVI, officier au régiment de Lorraine, infanterie, où il était lieutenant des grenadiers en 1790, a donné sa démission au mois de janvier 1793, et a épousé, le 4 juin 1798, Emilie de Ripont de la Salle, dont sont issus :

- 1.° Abel de Boisrot, né le 28 mai 1799 ;
- 2.° Antoine de Boisrot, né le 30 novembre 1800 ;
- 3.° Marie-Anne - Clémence de Boisrot, née le 15 novembre 1806.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, celles en chef sommées de deux oiseaux affrontés d'argent.

RICHARD, famille noble qui a longtems été établie à Alloz, petite ville en la Haute-Provence, autrefois fortifiée.

Elle y possédait dès le quatorzième siècle, et peut-être longtems auparavant, un domaine de son nom, dont elle paraît avoir joui en fief, vù la nature des droits qui en dépendaient, et notamment le droit exclusif de pâturage sur les montagnes qui confrontaient ce domaine, qu'elle a conservé jusqu'à la fin du dernier siècle. On ignore si c'est la famille qui a donné son nom au fief, ou si c'est de ce fief qu'elle tient le sien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'y est formé le *Hameau de Champ Richard*, qui existe aujourd'hui près de cette ville.

Plusieurs de ces Richard servirent aux quatorzième et quinzième siècles, dans les armées de Sardaigne et dans celles d'Angleterre.

I. Hugues, premier connu de la famille, passa au service d'Angleterre, vers le commencement du quatorzième siècle, s'attacha au parti de Jean de la Pole, de la maison des ducs de Suffolk (1), et fut tué à la bataille de Stoke, en 1488.

II. Jean, fils de Hugues, se trouva à la même bataille et y fut tué, mais il laissa un fils, qui suit :

III. Charles, épousa Marie de *la Pole*, de la maison ci-dessus mentionnée. Ils périrent tous deux, sous prétexte de religion, en 1542, victimes de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui en voulait principalement à la famille de la Pole, à cause de ses droits à la couronne (2).

(1) Ce Jean de la Pole était le comte de Lincoln, dont le père, Jean de la Pole, duc de Suffolk, avait épousé Elisabeth Plantagenet, sœur d'Edouard IV, et avait été déclaré, par Richard III, héritier du trône d'Angleterre (*Histoire d'Angleterre*).

(2) Charles Richard et ses successeurs descendent donc, par Marie de la Pole, de la maison des ducs de Suffolk. Edmond de la Pole et Richard de la Pole, derniers princes de cette maison et de celle d'York, par leur aieule Elisabeth Plantagenet, avaient péri, le premier dans la tour de Londres, par ordre de Henri VIII, et le second, à la bataille de Pavie, auprès de François I^{er} (*Histoire d'Angleterre*). La princesse Marie de la Pole leur ayant survécu, devint donc l'héritière de la maison de Suffolk et de celle d'York.

IV. Vincent I^{er}, fils de Charles, pour se soustraire au sort de son père, vint en France avec son fils, qui suit, qu'il comptait faire passer en Italie, auprès du cardinal *Pole*, son proche parent, qui fuyait aussi pour se soustraire aux poursuites de Henri VIII. Mais Vincent I^{er} mourut à Alloz, la même année.

V. Vincent II, son fils, fut conseiller-sénateur au sénat de Nice, se maria à Alloz en 1556, et mourut le 22 novembre 1636, à l'âge de cent-un ans.

VI. Vincent III, fils de Vincent II, était mort avant son père en 1618. Il avait laissé un fils, qui suit :

VII. François, né le 24 février 1577, épousa demoiselle N... Honorat, d'une famille noble d'Alloz. Ils moururent audit lieu, en 1630, du fléau de la peste.

VIII. Sébastien, leur fils, leur succéda, hérita de plusieurs autres successions, fut nommé juge ordinaire d'Alloz, le 8 janvier 1692. Il avait épousé dame Marguerite d'Allègre, de famille noble, le 1^{er} janvier 1648, et il mourut le 7 août 1694. Il eut de son mariage :

- 1.^o Jean, conseiller au conseil de Colmar en Provence ;
- 2.^o Joseph, curé du Quirieu, et du Villard-Reymond, en Dauphiné ;
- 3.^o Etienne, qui suit ;
- 4.^o Une fille mariée avec messire Charles Pascalis, capitaine au régiment de Lasti.

IX. Etienne, vint s'établir au Villard Reymond, auprès de son frère, se maria, le 3 novembre 1694, avec demoiselle Marguerite Pélissier. Il décéda le 3 mars 1723, et laissa :

- 1.^o Jean, qui suit ;
- 2.^o Joseph, mort curé de la paroisse de la Garde, en Dauphiné.

X. Jean, succéda à son père, et épousa dame Claudine Garden de La Fond, de la maison de Garden de Lessard, qui tire son origine de lord Garden, qui s'était établi en Dauphiné vers l'an 1300. Jean mourut le 9 novembre 1755. De son mariage étaient nés :

- 1.^o Joseph, qui suit ;
- 2.^o Jean-Baptiste ;

3.^o Etienne, qui fonde la branche de Rochelines, établie au Puy-en-Velay, et rapportée ci-après.

XI. Joseph, seigneur de Corbery, et, en partie, des fiefs de Lyon et de Gondy, chevalier, mort en 1807; il avait épousé à Paris, le 15 février 1775, Marie-Sophie de Beauvalet, de laquelle il a eu :

XII. Augustin-Thomas de Corbery, chevalier, marié à Jeanne-Marie-Eulalie d'Arcis, le 4 juillet 1807. De ce mariage est né, en 1809 :

Charles-Gustave-Auguste.

Branche de Rochelines.

XI. Etienne RICHARD DE ROCHELINES, marié au Puy-en-Velay, à Claudine Parrel de Beaubac, de laquelle il a, entre autres enfans :

- 1.^o Jean-Baptiste-Julien, qui suit ;
- 2.^o Clotilde Richard ;

XII. Jean-Baptiste-Julien RICHARD DE ROCHELINES, né le 19 novembre 1785, chevalier, capitaine-lieutenant d'artillerie dans la garde royale, chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine.

Cette généalogie a été dressée d'après celle qui se trouve dans l'ancien dictionnaire de la noblesse, in-4.^o à la lettre R, tome XII, et sur les titres originaux qui m'ont été communiqués.

Armes : D'azur, au rich, ou loup cervier, au naturel ; au chef d'or, chargé d'un léopard de gueules.

LAMOTE BARACÉ DE SENONNES, maison originaire de la Bretagne, mais établie depuis plusieurs siècles en Anjou. En 1150, un seigneur de Lamote-Baracé fit bâtir dans sa terre de Lamote, près d'Angers, une église qu'il dédia à la Vierge. Depuis cette époque, les titres de la maison de Lamote sont établis sans interruption.

Un Poulcre DE LAMOTE BARACÉ, fut capitaine de cent hommes d'armes de la garde de François I^{er}.

Un autre seigneur de Lamote fut premier écuyer et chambellan de la Reine Jeanne d'Albret.

Le marquis de Senonnes, marquis de LAMOTE BARACÉ, seigneur de Senonnes, de Lamote, de Baracé, de Saint-Aignan, Saint-Michel, en Craonnais, Brain et autres

lieux, commanda, en 1693, l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou.

Son frère Philippe-Claude DE LAMOTE BARACÉ fut successivement commandant de l'artillerie dans l'armée du marquis d'Harcourt et commandant-général de l'artillerie de France et d'Espagne, dans l'armée du maréchal de Berwick.

Un autre Pierre, marquis DE LAMOTE BARACÉ, marquis de Senonnes, seigneur des lieux ci-dessus désignés, quitta le service, jeune encore, avec le grade de capitaine en premier dans le régiment du Roi.

Son fils Pierre-François, marquis de Senonnes, marquis de Lamote Baracé, seigneur des lieux désignés ci-dessus, a servi dans le régiment de Rohan-Soubise en 1787; il eut l'honneur d'être présenté au Roi et de monter dans les carrosses de S. M. Ayant émigré au commencement de la révolution, il fut pris en 1793 et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

Cette famille existe maintenant en deux branches. La branche aînée représentée par :

- 1.° Pierre-Vincent-Gatien, marquis de Senonnes et de Lamote Baracé, résidant en Anjou, en sa terre de Sautré.
- 2.° Alexandre de Lamote Baracé, vicomte de Senonnes, frères du précédent, lieutenant de cavalerie, secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, secrétaire-général des musées royaux, chevalier de l'ordre royal et de la Légion d'Honneur, commandeur de l'ordre noble de Saint-Hubert et de plusieurs autres. Membre de l'institut royal de France et de la société royale académique des sciences de Paris.

La seconde branche est représenté par :

Auguste, comte de Lamote Baracé, ancien officier de dragons, résidant en Touraine à sa terre du Coudray.

Armes : d'argent, au lion de sable, cantonné de quatre merlettes du même; à l'écusson du champ, chargé d'une fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lys du même, brochant sur le lion. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

BESIADÉ D'AVARAY, noble et ancienne famille de Béarn, connue dès le douzième siècle, mais dont la filiation, suivie et prouvée par titres, ne remonte qu'à :

I. Amanieu DE BESIADÉ, qui rendit des services militaires à Louis X, roi de France, duquel il reçut, le 3 janvier 1314, une donation de trente livres tournois, en récompense de ses services, sous le bon plaisir de Philippe-le-Bel, son père, roi de France. Il fut père de :

II. Amanieu DE BESIADÉ, II^e du nom, mort le 14 février 1391 ; laissant :

III. Amanieu-Donat DE BESIADÉ, qui épousa Jeanne de Carnou, dont il eut trois enfants, savoir :

- 1.^o Raimond-Amanieu, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, religieux aux carmes de Sauveterre Il testa en 1428, et mourut au mois d'avril 1433 ;
- 3.^o Jeanne, dont l'alliance est inconnue.

IV. Raimond - Amanieu DE BESIADÉ, co-seigneur de Muning, épousa noble Miramonde de Barsum, et fit, en 1469, une donation de cinquante sols morlas de rente annuelle, en faveur des religieux carmes, établis à Sauveterre, en présence de Jean de Besiade, son frère, à prendre sur la redevance de la seigneurie de Muning, et sur le revenu du pont de la ville de Sauveterre, *dit de Besiade*, où sont ses armes. Il eut pour fils unique :

V. Arnaud-Ramond DE BESIADÉ, co-seigneur de Muning, qui s'allia avec noble demoiselle Jeanne d'Augas, et testa le 26 février 1509. Il en eut :

- 1.^o Jean, qu'il institua son héritier universel, tant de ses biens nobles qu'autres, et qu'il fit aussi son exécuteur testamentaire ;
- 2.^o Ramond, dont l'article suit ;
- 3.^o Peyrot de Besiade.

VI. Ramond DE BESIADÉ, co-seigneur de Muning, épousa, le 6 août 1513, demoiselle Ramond de Causit, fille de Ridan de Causit, écuyer. Il fut père de :

VII. Jean DE BESIADÉ, I^{er} du nom, co-seigneur de

Muning, qui prêta serment de fidélité, et rendit hommage, le 6 février 1538, dans la maison épiscopale de Lescar, entre les mains de l'évêque de ce lieu, commissaire du roi de Navarre, pour recevoir les hommages et serments de fidélité des nobles du pays de Béarn, au nom de Ramond de Besiade, son père, lequel reconnaît devoir à ce prince *un fer de lance* de redevance, pour la seigneurie de Muning, et cinq sols *morlas*, pour la coutume qu'il a sur le pont de Sauveterre, dit *de Besiade*. Il épousa, le 6 août 1539, assisté de son père et de Jean, prieur d'Ordioze, son oncle maternel, demoiselle Bernardine de Campanhe de Castigbon, fille de noble Jean de Campanhe, et de demoiselle Jeannette de la Salle. Il testa le 6 mai 1580, laissant de son mariage :

- 1.° Arnaud, dont l'article suit ;
 - 2.° Jacob,
 - 3.° Bernardine,
 - 4.° Jeanne,
- } vivants en 1575 ;

VIII. Arnaud DE BESIADÉ, seigneur de Muning, épousa, le 13 juin 1575, Jeanne de Bachoé, fille de noble Jacob de Bachoé, seigneur d'Andreny. De ce mariage est issu :

IX. Jean DE BESIADÉ, II^e du nom, seigneur de Muning, qui eut commission de la reine, mère du roi Louis XIII, pour lever une compagnie de cent hommes d'armes, datée d'Angers, le 20 juillet 1520. Il épousa, le 23 avril 1613, demoiselle Anne d'Arridole, fille de Jean d'Arridole, seigneur d'Arrocain, dont sont issus :

- 1.° Jacques, seigneur de St - Martin, mort en 1661 ;
- 2.° Théophile, dont l'article suit ;
- 3.° Marie de Besiade, alliée, le 5 janvier 1635, à Jean de Gassion, président à mortier au parlement de Pau, conseiller d'état, en 1636, frère aîné de Jean de Gassion, maréchal de France, et fils de Jacques de Gassion, président au conseil souverain de Navarre et de Béarn, et de Marie d'Esclaux.

X. Théophile DE BESIADÉ, chevalier, marquis d'Avaray, seigneur du Tertre et de Létion, partagea, le 28 juillet 1661, la succession de son père, avec Jacques de Besiade, chevalier, seigneur de Muning, de Saint-

Martin, d'Auroiste et de Saint - Gladie, son frère aîné. Il fut nommé, le 26 avril 1667, grand bailli d'épée d'Orléans, et commanda, en cette qualité, l'escadron et la brigade d'Orléans, sous les ordres du maréchal de Créqui, lors de la convocation de l'arrière-ban, en 1674. Il avait épousé, 1.° le 18 mars 1652, demoiselle Marie des Estangs, fille de Théodoric des Estangs, chevalier, seigneur d'Escrennes, et de dame Anne Bigot; 2.° le 21 juillet 1665, demoiselle Dorothee Barthon de Montbas, fille de François Barthon, vicomte de Montbas, lieutenant-général des armées du Roi, et de dame Denise de Maillé de Benehart. Du premier lit sont issus :

- 1.° Claude-Théophile, dont l'article suit,
- 2.° Marie - Charlotte, mariée à François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Gaujac et d'Estillac, chevalier des ordres du Roi et lieutenant - général de ses armées, fils de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du Roi, et de Jeanne, dame de Carmain. Ils n'eurent qu'une fille unique, mariée, le 24 mars 1702, à François - Gilbert Colbert, marquis de Saint - Pouange et de Chabannais, maréchal des camps et armées du Roi;
- 3.° Françoise - Marie de Besiade, morte jeune.

XI. Claude - Théophile DE BESIADÉ, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de Létion, de Courbouson et de la Brosse - Montmort, chevalier des ordres du Roi et lieutenant - général de ses armées, né le 2 mai 1655, ayant trouvé la succession de son père surchargée de dettes, obligé de se défaire d'une partie de ses terres, il vendit celles de Bearn au marquis de Gassion, son cousin-germain; il fut d'abord page de MONSIEUR, frère du roi Louis XIV, ensuite cornette au régiment de Sourdis, cavalerie, le premier octobre 1662; servit au siège de Maestricht, en 1673; combattit à Seneff, en 1674; couvrit, en 1675, les sièges de Dinant, de Huy, de Limbourg; obtint une compagnie dans le même régiment, le 9 septembre suivant; se trouva aux sièges de Condé, de Bouchain, d'Aire, en 1676; au siège de Valenciennes, à la bataille de Cassel, à la prise de Saint - Omer, en 1677; aux sièges de Gand, d'Ypres; à la bataille de Saint - Denis, près Mons, en 1678. Sa compagnie ayant été licenciée le 8 août 1679, on l'entretint capitaine réformé à la suite

du régiment de Grignan, par ordre du 15 du même mois. Il leva, par commission du 17 mars 1682, une compagnie de cavalerie, qu'il incorpora, par ordre du 22 juin, dans le régiment de cavalerie de Saint - Silvestre; il servit la même année au camp de la Sarre, au camp sur l'Escaut, au siège de Courtray, à la prise de Dixmude, au bombardement d'Oudenarde en 1683; à l'armée qui couvrit le siège de Luxembourg en 1684, au camp de la Saone, en 1685, 1686, 1687 et 1688; fut mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, qu'il leva par commission du 20 août 1688; servait au camp de M. de Calvo, en 1689; fut fait brigadier par brevet du 28 avril 1694; servit à l'armée de Flandre sous Monseigneur; à la même armée sous le maréchal de Villeroy, en 1695; à l'armée de la Meuse sous le maréchal de Boufflers, en 1696; à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Villeroy, en 1697; fut fait maréchal de camp par brevet du 29 janvier 1702; fut envoyé commander à Naples en l'absence du comte de Marsin, et sous l'autorité du vice - roi, par commission du 19 juillet suivant; fut créé lieutenant - général des armées du roi, par pouvoir du 10 février 1704; il continua de commander à Naples jusqu'au premier août 1705, qu'il en partit pour joindre l'armée du roi en Espagne, où il marcha au secours de Badajos, au mois d'octobre; servit dans la même armée sous le maréchal de Berwick, en 1706, et se trouva à la prise de Carthagène. Il continua de servir à cette armée, par lettres du 4 avril 1707; contribua particulièrement à la victoire remportée à Almanza, le 25 du même mois, à la soumission des royaumes de Valence et d'Aragon, au siège et à la prise de Lérida; servit à la même armée sous le duc d'Orléans; se trouva au siège de Tortose, à la prise de Pons, d'Alos, d'Aget et de Montagnana. Le Roi lui accorda, le 10 février de la même année, une pension de 4000 livres. Il servit encore, en 1709, sous le maréchal de Bezons; se trouva aux sièges et à la prise de Douay, du Quesnoy et de Bouchain, en 1712; se trouva, avec l'armée du Rhin, en 1713, au siège de Landau, à la défaite du général de Vaubonne, au siège et à la prise de Fribourg; fut nommé ambassadeur en Suisse en 1715; obtint par provisions données à Paris, le 23 décembre 1718, la lieutenance générale du gouvernement de Picardie, et les gouvernements particuliers de Peronne, de Roye et de Montdidier; fut pourvu, le

3 juillet 1719, des provisions pour la sixième place de grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et le Roi, voulant bien le dispenser, en considération de ses services et par distinction particulière, de passer par le grade de commandeur, il eut permission, par la même lettre du Roi, de prendre tout de suite le titre et les marques distinctives de cet ordre, dont il obtint la pension de 6000 livres en 1722. Ayant été rappelé de son ambassade, en 1726, le Roi lui fit l'honneur de lui écrire *qu'étant satisfait de ses services, il avait résolu de l'associer à son ordre du Saint-Esprit, dans la première promotion*. Il eut, au mois d'octobre 1733, des pouvoirs pour commander dans toute l'étendue des provinces de Flandre et de Hainault; fut nommé chevalier des ordres du Roi le 2 février 1739, fut reçu le jour de la Pentecôte suivant, et mourut le 6 avril 1745. Il avait épousé, le 6 novembre 1691, demoiselle Catherine-Angélique Foucault, décédée le 28 avril 1728, fille de Joseph Foucault, conseiller d'état, secrétaire du conseil, directeur des finances de Sa Majesté, et intendant de Caen et de dame Marie de Montreseau. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Théophile, comte d'Avaray, né le 29 octobre 1696, mousquetaire en 1713; il fit la campagne de cette année sur le Rhin; obtint, le 2 janvier 1714, une compagnie dans le régiment Dauphin, cavalerie, et une commission de capitaine réformé, le 6 octobre suivant, après la réforme de sa compagnie. Ayant obtenu, par brevet du 13 avril 1717, la permission d'aller servir en Hongrie, il fit cette campagne et la suivante sous le prince Eugène, contre les Turcs, et se trouva au siège et à la bataille de Belgrade; fut nommé colonel du régiment de Nivernais infanterie, par commission du 6 mars 1719, à la tête duquel il servit aux sièges de Gerra-d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan, en 1733, de Tortone, de Novarre et du château de Sarravalle, en janvier et février 1734, à l'attaque de Colorno et à la bataille de Parme, au mois de juin; fut fait brigadier d'infanterie par brevet du 1^{er} août de la même année 1734, fut blessé à la bataille de Guastalla, le 10 octobre, et mourut de ses blessures regretté de toute l'armée;

- 2.° Charles-Théophile, dont l'article suit ;
- 3.° Catherine-Angélique, mariée, le 3 décembre 1719, à Jean-Louis, seigneur, baron de Boeil ;
- 4.° Olympe, femme d'André le Picard, chevalier, seigneur d'Aubercourt.

XII. Charles-Théophile DE BESIADÉ, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de Létion, Courbouson et de la Brosse-Montmort, grand bailli d'épée d'Orléans, maréchal des camps et armées du Roi, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique puis entra dans les mousquetaires en 1719 ; devint lieutenant réformé au régiment de dragons d'Orléans, le 15 avril 1722 ; enfin capitaine au régiment de dragons d'Armenonville, le 31 août 1725. Il commanda cette compagnie au camp de la Meuse en 1727, deuxième cornette de la première compagnie des mousquetaires, par brevet du 9 février 1729, avec rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du même jour ; fit la campagne de Philibourg, en 1734, et obtint, par commission du 23 octobre de cette année, le régiment d'infanterie de Nivernais, vacant par la mort de son frère ; il prit alors le nom de marquis d'Avaray, et se démit de la charge de cornette des mousquetaires. Il joignit le régiment de Nivernais à l'armée d'Italie, et le commanda au siège de Reveré, de Reggio et de Reggiolo, en 1735 ; rentra en France au mois d'août 1736 ; passa, au mois de janvier 1738, dans l'île de Corse, avec son régiment ; servit avec distinction dans plusieurs actions ; fut créé brigadier des armées du Roi par brevet du 1^{er} janvier 1740, et rentra en France au mois d'avril 1741 ; servit à l'armée de Flandre, où il se tint sur la défensive, et à l'armée du Rhin, par lettres du 1^{er} avril 1743 ; s'y trouva à la journée de Dettingen, et finit la campagne en Alsace sous le maréchal de Noailles ; employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1^{er} avril 1744, déclaré le 7 juin maréchal de camp, dont le brevet lui avait été expédié le 2 mai précédent, il servit aux sièges de Menin et d'Ypres ; passa, par lettres du 1^{er} juillet, à l'armée que commandait le maréchal de Saxe ; se démit de son régiment, finit la campagne au camp de Courtray, et fut employé à Dunkerque par ordre du 20 février 1745, et à l'armée du Rhin par lettres du 1^{er} avril suivant. Il commanda en Picardie pendant l'hiver, par ordre du

1^{er} novembre, et étant employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1^{er} mai 1746, il se rendit à Anvers, où il mourut de la petite vérole le 30 du même mois. Il avait épousé, le 12 décembre 1735, demoiselle Marguerite-Elisabeth Megret d'Etigny, fille de François-Nicolas Megret, seigneur de Passy, Etigny et autres lieux, conseiller d'état, grand audiençier de France, et de dame Marguerite de Beauconsin, dont il a laissé :

- 1.^o Charles - Théophile, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de la Brosse-Montmort, grand-bailli d'épée d'Orléans, nommé colonel aux grenadiers de France en 1754, et aide maréchal des logis de l'armée commandée par le maréchal prince de Soubise en 1757; marié à Versailles, le 1^{er} juillet 1754, à demoiselle Elisabeth - Guillemine - Charlotte Baschi, fille de François, comte de Baschi Saint-Estève, chevalier des ordres du Roi, ambassadeur de S. M. en Portugal, et de dame Charlotte-Victoire le Normand. Il est mort sans enfants le 17 avril 1757;
- 2.^o Claude-Antoine, dont l'article suit.

XIII. Claude-Antoine DE BESIADÉ, né le 16 juillet 1740, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur de Létion, de Courbouson et de la Brosse-Montmort, etc., entra en service, dans les chevau-légers de la garde du Roi, au mois d'août 1755; fut nommé grand-bailli d'épée d'Orléans à la mort de son frère; capitaine au régiment de mestre de camp général de la cavalerie, le 13 avril 1759; a fait la guerre de sept ans, et a été blessé à la bataille de Minden; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel aux grenadiers de France, le premier novembre 1765; colonel du régiment de la Couronne, le 22 juin 1767; député aux Etats-Généraux de 1789, où il siégea constamment parmi les bons et fidèles serviteurs du Roi, et protesta contre tous les décrets de l'assemblée soi-disant constituante; nommé pair de France, lieutenant-général des armées du Roi et maître de la garde-robe de Sa Majesté, en 1816; a épousé, le 5 avril 1758, Angélique-Adelaïde-Sophie de Mailly de Nesle, dame pour accompagner madame la comtesse d'Artois, fille de Louis, comte de Mailly, marquis de Nesle, chevalier des ordres du Roi,

lieutenant-général de ses armées, premier écuyer de madame la dauphine, mère du roi, et de dame Anne-Françoise Arbaleste de Melun. De ce mariage, sont issus :

- 1.° Antoine-Louis-François de Bésiade, d'abord comte, puis duc d'Avaray, né à Paris le 8 janvier 1759, mort à l'île de Madère, le 4 juin 1811.

Entré en 1774 sous-lieutenant au régiment de la couronne, dont le marquis d'Avaray, son père, était colonel, capitaine au même régiment en 1777; nommé, en 1779, aide-maréchal général des logis du corps d'armée commandé par M. le maréchal de Vaux, et destiné à une expédition en Angleterre. Il obtint, en 1782, la permission d'aller servir au siège de Gibraltar, où il fut aide-de-camp du duc de Grillon; embarqué à bord de la batterie flottante du prince de Nassau, il fut témoin du danger qu'elle courait d'être incendiée, par l'effet d'un boulet rouge entré d'un pied dans le bordage; comme il n'y avait aucune précaution de prise pour faciliter la retraite de ces bâtiments, le prince de Nassau l'envoya à Algésiras solliciter des secours; on envoya des chaloupes qui sauvèrent la garnison de la batterie.

Revenu en France à la fin du siège, il fut nommé la même année colonel en second du régiment de Boulonnais.

Il en devint colonel commandant en 1788: obligé de renoncer à tous les talents agréables, à cause de la faiblesse de sa complexion, il s'occupa uniquement du soin de son régiment et d'apprendre son métier et les langues étrangères. En 1788, le régiment de Boulonnais fit partie de la brigade d'Angoulême, commandée par son père, au camp de Saint-Omer. Ce régiment se fit distinguer dans la division du duc de Guignes, par son instruction et son bon état sous tous les rapports.

Le comte d'Avaray passa en Angleterre à la fin de l'année 1788, et fut s'enfermer, pendant six mois, dans le village de *Kingsington*, pour y apprendre l'anglais.

Revenu en France en 1789, il eut le chagrin de

voir, malgré tous ses soins, plus de la moitié de son régiment désertir de Cambrai pour venir à Paris grossir la foule des soldats rebelles, attirée par l'insubordination et la licence ; il parvint cependant à le reconstituer en 1790.

Il avait obtenu, dès 1779, la surveillance de la charge de maître de la garde-robe de MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, dont son père était pourvu.

Au mois de juin 1791, le Roi s'étant déterminé à quitter Paris, et ayant donné rendez-vous à MONSIEUR à Montmédy, ce prince jeta les yeux sur le comte d'Avaray, dont le père était député aux états-généraux, pour lui confier son projet de départ et le soin d'en faire en secret les préparatifs. Le comte d'Avaray s'acquitta de cette mission délicate et importante avec autant de prudence que de bonheur.

MONSIEUR partit dans la nuit du 20 au 21 juin, accompagné seulement du comte d'Avaray, de M. Perronet, alors garçon de la garde-robe, et aujourd'hui premier valet de chambre du Roi, et du nommé Sayers, Anglais, valet de chambre du comte d'Avaray, qui n'apprit que lorsqu'il fut arrivé à la frontière qu'il avait accompagné le frère du Roi.

Dès le 14 juillet suivant, MONSIEUR pourvut le comte d'Avaray de la charge de capitaine de ses gardes ; ce fut en cette qualité qu'il fit, avec ce prince, la campagne de 1792, à la fin de laquelle commença la longue série de malheurs qui ont accablé, pendant vingt-deux ans, l'auguste branche des Bourbons de la maison de France ; la part qu'y eut le comte d'Avaray serait trop longue à rapporter ; ces détails appartiennent à l'histoire.

Nous nous contenterons de rapporter l'extrait des lettres-patentes qui lui furent accordées par le Roi en 1795 ; elles prouveront les services du fidèle sujet, et l'insigne bonté de son adorable maître.

Il obtint, en 1799, des lettres-patentes d'érection du comté de l'Isle Jourdain en duché-pairie, sous le nom de duché d'Avaray.

Il fut nommé maréchal de camp en 1795, et capitaine de la compagnie écossaise des gardes-du-corps en 1796. Le Roi lui accorda, le 9 janvier 1796, l'expectative du grand baillage d'Hagenau dont était pourvu le prince de Montbarey, son oncle.

L'empereur de Russie Paul I^{er} lui donna le 26 janvier 1800, le brevet de commandeur de Saint-Jean de Jérusalem.

Comblé des bontés du Roi, le duc d'Avaray aurait bien désiré ne s'en pas séparer un instant, mais attaqué à Varsovie, en 1801, d'une maladie de poitrine qui le conduisit aux portes du tombeau, le Roi lui ordonna d'aller passer l'hiver en Italie, il y fut en 1801 et 1802.

Ce fut à l'occasion de cette maladie, que le Roi daigna lui accorder de nouvelles lettres-patentes, pour l'autoriser à transmettre le droit de porter dans ses armes l'écu de France, à celui des parens de son nom qu'il voudrait choisir. Il en a disposé dans son testament en faveur du marquis d'Avaray, son père.

De retour auprès du Roi, il suivit ce prince, en 1807, en Angleterre; mais ayant été dans un grand danger par des vomissemens de sang, ses médecins lui déclarèrent, en 1810, qu'il périrait s'il passait l'hiver en Angleterre; le Roi lui ordonna de partir, il se détermina pour l'île de Madère.

Se trouvant beaucoup mieux, au mois de mai 1811, il voulut retourner en Angleterre; mais ayant éprouvé un peu de retard pour son embarquement, les chaleurs excessives qui survinrent lui occasionnèrent un vomissement de sang auquel il ne put résister, et il mourut le 4 juin suivant, honoré des regrets de son auguste maître et sans avoir eu la consolation de voir le rétablissement du Roi sur son trône.

Copie des lettres-patentes accordées par le Roi et écrites de sa main, au comte d'Avaray.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et

Navarre, à notre amé et féal Antoine-Louis François de Besiade, comte d'Avaray, salut.

Un des premiers devoirs des rois est de récompenser les grands services par de grands honneurs, et nos prédécesseurs ont toujours su faire usage de ce genre de récompense si convenable au caractère de la nation française; voulant imiter leur exemple, et suivre en même tems les mouvemens de notre cœur, nous avons résolu de reconnaître, par un témoignage éclatant, et qui passe jusqu'à la postérité la plus reculée, l'important service que vous nous avez rendu, lorsque, par votre attachement à notre personne, votre courage et votre infatigable activité, vous nous délivrâtes, le 21 juin 1791, de la captivité où nous étions détenu.

A ces causes et autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre pleine puissance, certaine science et autorité royale, voulons et nous plaît que vous et vos descendans en ligne masculine issue de légitime mariage, portiez à l'avenir, dans l'écusson de vos armes, l'écusson de France d'azur à trois fleurs de lys d'or, et que vous preniez pour devise ces mots : *Vicit iter durum pietas*.

A l'effet de quoi, nous vous avons adressé ces présentes, écrites, et signées de notre main, auxquelles nous avons fait apposer notre scel, pour les rendre fermes et stables à jamais, et sur lesquelles seront toutes autres lettres nécessaires expédiées sans difficulté, ni délai. Donné à Veronne, le premier jour du mois de juillet, l'an de grâce 1795, et notre règne le premier.

(Signé LOUIS).

Au bas du sceau des armes de France, en cire noire, est écrit ce qui suit de la main du Roi :

Cette empreinte est celle du cachet du Roi, mon frère, dont ses assassins ont donné la description, et que, du fond de la Tour du Temple, la Reine trouva le moyen de me faire parvenir. Je

conserve avec respect, sans en faire usage, cette sainte dépouille, mais aujourd'hui j'ai voulu qu'elle mît le sceau à cet acte de ma reconnaissance. (*Signé* LOUIS) ;

- 2.° Armand-Louis-Théophile de Besiade, né le 11 septembre 1766, vicomte d'Avaray, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tué à Quiberon, combattant pour la cause du Roi ;
- 3.° Joseph - Théophile Parfait, dont l'article suit ;
- 4.° Adélaïde-Henriette Elisabeth de Besiade d'Avaray, née le 2 février 1762, dame pour accompagner madame la comtesse d'Artois, sous le nom de comtesse Henriette d'Avaray, mariée, en 1761 à Edme-Charles-François, marquis de Grave, tué à l'expédition de Quiberon, en 1795, colonel des chasseurs de Guienne, aide-de-camp de MONSIEUR, aujourd'hui régnant, fils de François, comte de Grave, seigneur de Durefort et de Combebelle, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Eléonore de Grave, sa cousine. *Voyez* pag 43 de ce volume. De ce mariage est issue une fille unique mariée au marquis de Guerry, tué en 1815, au combat de Muzillac, près de Vannes, en combattant pour la cause du Roi ;
- 5.° Augustine-Olympe-Sophie de Besiade [d'Avaray, née le 7 juillet 1765, dame pour accompagner Madame, épouse de Louis XVIII, mariée avec le marquis de Sourdis, maréchal de camp, inspecteur de cavalerie, morte en 1809, dont un fils, le comte de Sourdis, qui après avoir fait six campagnes dans le 9° régiment de hussards, et avoir été blessé trois fois, a été nommé en 1814, sous-lieutenant de la première compagnie des gardes du corps, a eu l'honneur de suivre le Roi à Gand, et y a commandé le détachement de cette compagnie ; il a obtenu à son retour, le régiment des chasseurs du Var.

XIV. Joseph - Théophile - Parfait DE BESIADÉ, comte d'Avaray, né le 23 octobre 1770, garde-du-corps de

MONSIEUR (le roi Louis XVIII) en 1787 ; aide - de - camp de son père, au camp de Saint-Omer, en 1788 ; a fait la campagne de 1792 dans les gardes de MONSIEUR ; entré, à la dislocation de l'armée des princes, dans le régiment du duc de Mortemart au service d'Angleterre, colonel d'infanterie en 1798, chevalier de Saint-Louis en 1814, maréchal de camp et lieutenant dans la compagnie des cheveu - légers de la garde en 1814, et commandant du département de Loir-et - Cher en 1816. Il a épousé, en 1800, Aimée - Julie - Michel de Tharon, dont sont issus :

- 1.° Ange-Edouard - Théophile de Besiade d'Avaray, née en 1802 ;
- 2.° Sophie - Angélique - Laure - Rosalbe de Besiade d'Avaray, née en 1801.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules, et accompagnée en pointe d'une coquille d'or ; à l'écusson de France, brochant sur la fasce.
Devise : *Vicit iter durum pietas.*

DORIVAL, famille originaire de Paris, qui est représentée par :

Louis - Marie DORIVAL, écuyer, né le 6 janvier 1763, fils de Jean - Baptiste Dorival, écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roi, commissaire au châtelet, échevin de la ville de Paris, en 1786, et de Charlotte-Marie Madelaine de Lafosse ; il a épousé Alexandrine - Louise-Agathe Testard, dont est issu :

- 1.° Auguste - Louis-Marie, né le 8 septembre 1802 ;
- 2.° Adèle Elisabeth-Louise, née le 25 mai 1798.

Armes : D'azur, à la gerbe d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois roses du second émail.

CHESNEL, famille originaire de Bretagne et l'une des plus anciennes de cette province.

Olivier Chesnel, épousa Marie du Boys, dont il eut :

Eon Chesnel, qui épousa Marie du Gué. Il fut père de :

Bernard Chesnel, mariée avec Robert de Macé, qui le fit père de :

Antoine Chesnel, qui épousa Périnne de Beaumanoir, dont :

Jacques Chesnel, sieur du Verger, marié avec Claudine du Breil. Il en eut, entre autres enfants :

Raoul Chesnel, sieur du Verger, qui épousa Jeanne de Maillefer, dont est issu :

Jean Chesnel, sieur du Verger et de la Chapperonnais, chevalier et fondateur de l'ordre militaire de Sainte-Madelaine, sous le roi Louis XIII, qui le décora du collier de cet ordre en 1614. L'objet de cette institution, qu'il proposa au Roi au retour de ses voyages du Levant et de l'Italie, était l'abjuration des duels et de toutes querelles qui n'avaient point pour but l'honneur de la religion ou le service de Sa Majesté. La devise était : L'AMOUR DE DIEU EST PACIFIQUE. Il épousa Catherine Franchet, dont il eut :

François Chesnel, sieur de la Chapperonnais et du Verger, marié avec Charlotte Lorgeril. Il fut père entre autres enfants, de :

Marguerite Chesnel, dame du Verger, de la Chapperonnais, déclarée, par arrêt du 12 février 1671, rendu dans la chambre de la réformation, au rapport de M. Denyau, noble d'ancienne extraction ;

Et par un autre arrêt du conseil d'état du Roi, rendu en 1786, enterriné au parlement de Paris, il a été prouvé et reconnu que cette même maison de Chesnel avait été transplantée en Normandie, au comté de Mortain, elle se trouvait alors représentée par :

Joseph CHESNEL DE LA HOUSSAYE, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, écuyer, commissaire-ordonnateur, chef des bureaux de la guerre, en cour ; ayant épousé Geneviève Clairet ;

Etienne CHESNEL DE VOICLERY, écuyer, son cousin-germain ; ayant épousé N.... Tophié, dont il n'a pas eu d'enfants ;

Noële Chesnel, demoiselle, sa cousine - germaine, célibataire ;

Et par une autre branche, existant à Poitiers, représentée par :

Pierre CHESNEL, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commissaire des guerres, célibataire ;

M....., le chevalier CHESNEL, colonel, ancien aide-major général dans l'Inde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, son frère, qui, ayant épousé mademoiselle de la Rochette ;

N..... Chesnel, demoiselle, leur sœur, célibataire, demeurant à Poitiers.

Armes : de sable, à six fusées d'or en bande.

DE SERRES DE MESPLEX, ancienne famille de robe, établie depuis long - temps à Montpellier, dont descend :

Jean - François - Antoine DE SERRES, capitaine d'infanterie, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, président à la cour des aides et comptes de Montpellier, qui épousa Marie d'Aurès ; ce fut lui qui, à la tête de la garde nationale de Montpellier, fit cesser le carnage des catholiques de Nîmes. Il eut pour enfants :

- 1.° Jean-André-Joseph, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre - Marcel - Toussaint de Serres, né le premier novembre 1780, conseiller-auditeur à la cour royale de Montpellier ;
- 3.° Marie - Madelaine - Josephe de Serres, née le 25 mars 1779, morte femme de Henri, marquis de Roquefeuil ;
- 4.° Marie - Madelaine-Clotilde de Serres, née le premier octobre 1782, mariée à Henri du Lac.

Jean - André - Joseph DE SERRES DE MESPLEX, né le

23 septembre 1777, capitaine d'une compagnie franche, qu'il forma pour marcher sous les ordres de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, capitaine dans l'armée royale du midi, dans les chasseurs d'Angoulême en 1816, a épousé, le 28 juillet 1796, Marie - Philippine de Melon de la Motte, décédée, fille de Melon de la Motte et de Théodore de Roquefeuil. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean - Marie - Joseph - Amédée de Serres, né le 24 octobre 1809 ;
- 2.° Jean - Henri - Olivier de Serres, né le 21 février 1811 ;
- 3.° Marie - Madelaine-Elisabeth-Constance de Serres, née le 20 mars 1798.

Armes : d'argent au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'or, et accompagné de trois trèfles du second émail ; couronne de marquis.

DE MONNIER, famille noble de Franche-Comté, qui s'est divisée en plusieurs branches, dont une d'elles a fourni :

Marie - Jacques - Félix DE MONNIER DE SAVIGNAT, chevalier, seigneur de Savignat, avocat-général à la cour des comptes de Dôle, marié à demoiselle Marie-Pierrette Bonneau, de laquelle il a laissé :

Marie - Laurent - Félix DE MONNIER DE SAVIGNAT, chevalier, seigneur de Savignat, officier au régiment royal Deux-Ponts ; a émigré en 1791, et fait toutes les campagnes à l'armée des princes. Il s'est marié, le 28 avril 1788, à Adélaïde - Gabrielle-Madelaine de Linard, fille de François - Nicolas de Linard, chevalier, seigneur d'Aveluy, Anthuise et autres lieux. De ce mariage est issu :

Félix - Auguste - Ernest DE MONNIER DE SAVIGNAT, chevalier, né le 25 septembre 1789, capitaine dans la garde royale, chevalier de la Légion d'honneur.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux tourteraux du même.

VIESSE, anciennement WIESE, dans les actes latins, *Vessa*, *Wesa*, *Viessa*. Famille très-ancienne de France, qui tire son origine de la petite ville de *Wiese*, aux Pays-Bas, dont elle a reçu le nom, ou à qui elle l'a donné. Ses armes étaient de sinople, au lion d'argent (1).

Au commencement du treizième siècle, cette maison s'est divisée en plusieurs branches qui se sont établies en Allemagne et en France; les unes et les autres florissaient dès-lors, et ont produit des hommes distingués dans la robe et le clergé.

Le nom de la seconde branche, fixée en Allemagne, subit quelques modifications, que l'idiôme du pays lui fit éprouver : *Weissen*, *Viessen*, sont les dénominations sous lesquelles elle est connue; il n'en fut pas de même pour les armes primordiales de la famille, elles furent conservées intactes (2).

La branche établie en France, et qui est ci-après mentionnée, a fourni, à dater de l'an 1200 jusqu'en 1480, un grand nombre de chanoines, comtes du très-vénérable et illustre chapitre de Brioude, tous admis sur preuves littérales.

En s'attachant à constater par titres l'ancienneté de cette famille, on trouve parmi les originaux qu'elle a conservés, et que nous avons en ce moment sous les yeux, plusieurs actes du quatorzième siècle; un d'eux prouve que :

Nobilis Petrus de Wesa, chanoine et official du chapitre de Brioude, a autorisé *Dalmas de Wesa*, son neveu pour une vente qu'il a consentie la veille de Saint-André apôtre, année 1314, tems auquel vivaient Guillaume et Jérôme Viesse (3), qualifiés d'écuyer et de damoiseau, dans le Nobiliaire manuscrit de don Coll, déposé à la bibliothèque du Roi.

(1) Voyez le Nobiliaire des Pays-Bas, t. III, p. 62.

(2) Voyez l'Armorial général de l'Allemagne, par Paul Fürsten, imprimé à Nuremberg, en 1655, t. I^{er}, p. 214.

3) Voyez le Nobiliaire manuscrit de Dom Coll.

Un autre, que : noble Etienne de Vessa, damoiseau, transigea avec son oncle messire Armand de Vessa : l'acte est du dimanche fête de la circoncision ; année 1379.

Dans l'ouvrage intitulé Gallia Christiana, tom. 13, p. 676, A, on trouve ce passage :

Bisilichium monasterium in diocœsi, treverensi, 1.º Templariorum, inde Teutonicorum, postea canonicorum, denique Virginum Deosacratarum, sancti Francisci institutionibus obstrictarum. Quibus Jacobus de Sirck archiepiscopus, circa annum 1440, Elisabetham Viessam matrem dedit.

En se rapprochant des tems modernes, les titres de la branche fixée en Bourgogne, établissent régulièrement une filiation suivie depuis :

I. Alexis VIESSE, lieutenant au régiment de Vieille Marine, né en 1504, mort en 1590. Il fit une fondation dans l'église de Latrecey : ce fait est consigné dans les registres de la fabrique. Il fut père de :

II. Hé lion VIESSE, seigneur de Latrecey. Il ajouta aux armes de la famille, qu'il mit en chef, parti d'azur, à la croix de Lorraine d'or et de gueules, au dextrochè re de carnation, orné d'une épée flamboyante, mouvant d'une nuée, le tout d'argent. On ne sait si cet écartelé est le résultat de concession, ou de conventions de famille. Il épousa demoiselle Claude-Madelaine de Latrecey, dont sont issus :

1.º Nicolas, dont l'article suit ;

2.º Edme Viesse, écuyer. Il fut père de :

a. Edme Viesse, écuyer, seigneur de Savoisy et de Beauregard, trésorier général de France ;

b. Demoiselle Claude Viesse, mère de madame de Sainte-Colombe et de M. de Savoisy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France. D'elle descendent messieurs de Fresne ;

3.º François Viesse, capitaine au régiment de Tavannes :

4.º François de Viesse, capitaine de cavalerie au régiment de Coaslin, mort sans avoir été marié ;

5.º Deux filles mortes religieuses de la communauté des ursulines d'Arc en Barrois.

6.° Marguerite de Viesse , veuve en premières nocés , de Jean de Morillon , écuyer , capitaine de cavalerie ; elle épousa en secondes nocés, Martin de Pothenet, écuyer, seigneur de Choisey. Elle fut la trisaïeule de messieurs de Nogent, seigneurs d'Eclance et de Veuxaules.

III. Nicolas VIESSE , écuyer , prévôt des maréchaux de France au bailliage de la montagne et comté de Bar-sur-Seine. Il est connu sous le nom de grand Colas. En 1677 , il délivra son pays qui était infesté de brigands, et rendit par là un service si important , que le grand Condé, qui était gouverneur de la province et sous les ordres duquel il avait long-tems servi, lui dit qu'il était digne de commander une armée. Il mourut en 1704, et avait épousé 1.° demoiselle N. Lesage, dont il n'eut point d'enfants; 2.° demoiselle N. de Trémisot, qui le rendit père de :

- 1.° Simon, dont l'article suit ;
- 2.° Claude Viesse , écuyer , seigneur d'Avirey et de Sainte-Colombe, marié à demoiselle Ursule Baillot , dont il n'eut point d'enfants; mort le 9 août 1719 ;
- 3.° Marie - Anne Viesse , religieuse professe aux ursulines de Châtillon, morte en 1712.

IV. Simon VIESSE, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, prévôt des maréchaux de France, mort en 1717, avait épousé demoiselle Françoisse Lefevbre , des seigneurs de Gurgy et de Mauvilly, de laquelle il eut dix-huit enfants, entre autres :

- 1.° Edme, dont l'article suit ;
- 2.° Nicolas Viesse, prêtre, docteur en théologie, prieur - commendataire de Saint - Valentin , de Griselles, et de Saint-Hacho-d'Autin ; mort en 1740 ;
- 3.° Abraham - Charles Viesse, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, qui épousa en premières nocés, Marie - Simone de Mailly, dont il eut Charlotte Viesse, morte en bas âge; en secondes nocés, avec Marie - Joseph Vaillant , mort en 1761 , sans postérité ;
- 4.° Jean - Baptiste Viesse , religieux Bernardin ,

- prieur de Boulancourt et des Echarlis ; mort à Clairvaux, en 1760 ;
- 5.° Alexis Viesse, écuyer, lieutenant au régiment de Hainault, mort en 1733 ;
 - 6.° Richard Viesse de Marmont, écuyer, enseigne au régiment de Poitou. Au siège de Fribourg, en 1713, ayant eu le bras droit emporté par un boulet, ce brave officier reprit à l'instant même le drapeau de la main gauche ;
 - 7.° Marguerite Viesse, religieuse Carmélite, prieure de la maison de Châtillon, morte aux Carmélites de Troyes, en 1768 ;
 - 8.° Ursule Viesse, religieuse professe aux ursulines de Châtillon ; morte en 1745 ;
 - 9.° Charlotte Viesse, mariée en 1719, à N. Millet de Montarby, seigneur de Montarby et de Giey, lieutenant des maréchaux de France, à Châtillon ;
 - 10.° Marie-Madelaine Viesse, mariée en 1725, à Marc - Sébastien Plivart, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Langres ;
 - 11.° Thérèse Viesse, morte sans alliance.

V. Edme VIESSE DE CHAVOIGNIEY, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, épousa Marguerite Moret, dont il eut :

- 1.° Nicolas-Edme, dont l'article suit ;
- 2.° Daniel Viesse, licencié en théologie, prieur commendataire de Notre-Dame de Clairlieu, chanoine honoraire de Langres ; mort en septembre 1795 ;
- 3.° Joseph-Nicolas Viesse de Peringey, mort en 1753, à l'âge de 21 ans ;
- 4.° Thérèse Viesse, mariée, en 1764, à messire Alexandre Jouard, écuyer, seigneur de Gissey.

VI. Nicolas - Edme VIESSE DE MARMONT, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, capitaine au régiment de Hainault ; servit sous les ordres du maréchal de Richelieu ; il se chargea volontairement de la garde du mineur pendant vingt jours, au siège de Mahon ; ce trait de courage lui mérita la croix de Saint-Louis ; il épousa, en 1769, Clotilde-Hélène-Victoire Chappron. De ce mariage sont issus :

- 1.° Auguste-Frédéric-Louis, dont l'article suit ;

2.^o Alexandrine Viesse de Marmont, morte en 1779, âgée de huit ans.

VII. Auguste - Frédéric - Louis VIESSE DE MARMONT, duc de Raguse, né à Châtillon - sur - Seine, le 20 juillet 1774, fut destiné au métier des armes. Il entra au service en 1789; attaché d'abord, comme sous-lieutenant, à un régiment d'infanterie, il entra dans le corps de l'artillerie au mois de janvier 1792, et fit ses premières armes à l'armée des Alpes et à celle d'Italie; fut employé au blocus de Mayence, en 1795, passa à l'armée d'Italie, comme aide-de-camp du général en chef Bonaparte, se distingua à la bataille de Lodi, et reçut un sabre d'honneur; il commanda à la bataille de Castiglione l'artillerie à cheval, qui influa puissamment sur le succès de la journée; enleva de vive force, à la bataille de Saint-Georges, avec un bataillon de grenadiers, et un bataillon de la dix-huitième demi-brigade, la tête de pont de Saint-Georges, et fit mettre bas les armes à quatre cents cuirassiers autrichiens, et se fit remarquer pendant toutes ces mémorables campagnes. Il fit partie de l'expédition d'Égypte, débarqua le premier à Malte, commanda les troupes dont les succès contribuèrent le plus à la reddition de cette place, et enleva le drapeau de l'ordre, dans une sortie faite par les assiégés; fut fait général de brigade à cette occasion. Il commandait une colonne à l'assaut d'Alexandrie, joua un rôle principal à la bataille des Pyramides, et contribua à la destruction des Mamelucks; commanda à Alexandrie, après la bataille navale d'Aboukir; il y soutint un bombardement, et éprouva à la fois la famine et la peste; surmonta tous ces obstacles, à force de persévérance et de soins, et, malgré la pénurie de ses moyens, parvint à faire d'Alexandrie une bonne place de guerre. Revenu en France avec le général Bonaparte, il reçut le commandement de l'artillerie de l'armée de réserve; opéra le mémorable passage du Saint-Bernard, et celui plus mémorable encore de tout le matériel de l'artillerie sous le feu du fort du Bard; commanda l'artillerie à la bataille de Marengo, et contribua beaucoup aux succès de la fin de la journée, ainsi qu'à ceux du passage du Mincio et de l'Adige; fut fait général de division après la bataille de Marengo; négocia l'armistice de Castel - Franco, et rentra en France après la paix.

Placé à la tête de l'artillerie française, comme premier inspecteur-général, il établit un nouveau système d'artillerie, qui est encore suivi aujourd'hui; prit, peu après la déclaration de guerre qui suivit le traité d'Amiens avec l'Angleterre, le commandement de l'armée française en Hollande; participa à la campagne de 1805, fit la conquête de la Styrie, et manœuvra, pendant cette campagne, contre l'archiduc Charles; rentra en Italie avec son corps d'armée, et fut envoyé en Dalmatie avec des renforts, à l'époque du siège de Raguse. Abandonné dans ce pays, avec une poignée de soldats dévorés de misère et de maladie, il gagna, avec moins de six mille hommes, le 31 octobre 1807, la bataille de Castel-Novo contre sept mille Russes et dix mille Monténégrins ou habitants des Bouches, fit respecter le nom français dans ces provinces, et repoussa plusieurs entreprises qui furent faites jusqu'à la paix de Tilsitt; resta dans ces contrées jusqu'à la guerre de 1809 contre l'Autriche, et employa ses loisirs à faire construire soixante-dix lieues de chaussée, dans les montagnes et les marais de la Dalmatie, travaux qui ont déjà changé la face de ce pays; entra en campagne, en 1809, avec neuf mille cinq cents hommes d'infanterie, cent quatre-vingts chevaux, et douze pièces de canon, seule force dont il pût disposer, après avoir fait les garnisons de la Dalmatie, de Raguse et de Cattaro; battit un corps d'armée de dix-sept mille Autrichiens, commandé par le général Stoïzewich, au Montquitta, à Gradchatz, Gozpich, Ottochatz, et fit ce général prisonnier; fut blessé à l'affaire de Gradchatz; fit sa jonction avec l'armée d'Italie; manœuvra contre le général Guilay, ban de Croatie, qui commandait une armée de trente-cinq mille hommes, et le rejeta en Hongrie; joignit la Grande-Armée la veille de la bataille de Wagram, et y prit part; eut, le lendemain, le commandement d'une des avant-gardes de la Grande-Armée, poursuivit le prince de Rosenberg, et les 10 et 11 juillet combattit seul à Znaïm, contre toute l'armée autrichienne, sur les derrières de laquelle il s'était déjà placé; c'est à lui que le prince Charles s'adressa pour obtenir un armistice: il fut fait maréchal sur le champ de bataille de Znaïm.

Envoyé comme gouverneur-général des provinces Illyriennes, avec des pouvoirs illimités, il termina en cinq jours une guerre de frontières qui avait fait perdre à la

Croatie un quart de son territoire et une place forte, et désolait depuis six mois tous ses habitans. Après dix-huit mois du gouvernement de ce pays, passa en Espagne, où il prit le commandement de l'armée de Portugal, qui venait d'évacuer ce royaume, et était dans un état de désordre complet; la réorganisa, la mit en peu de jours en état de marcher, et rentra immédiatement en campagne. Une marche rapide qu'il exécuta lui fit passer le Tage avant que l'ennemi eût pu s'y opposer, il fit sa jonction avec l'armée du midi de l'Espagne, et fit lever le siège de Badajoz; il défendit, pendant quinze mois, la frontière occidentale de l'Espagne, entre le Duero et la Guadiana, et manœuvra de manière, qu'avec des forces inférieures, il couvrit constamment ce pays. En 1812, une partie des troupes françaises qui étaient en Espagne, étant rentrées en France, l'ennemi prit l'offensive. L'armée française et l'armée anglaise manœuvrèrent pendant six semaines à une portée de canon; des mouvements calculés forcèrent l'armée anglaise à opérer sa retraite du Duero sur la Tormès; elle opérerait celle de la Tormès sur Rodrigo, lorsqu'un coup de canon blessa grièvement le duc de Raguse, et le mit dans l'impossibilité de commander. L'incertitude du commandement, des mouvements exécutés sans ordre, qu'une confiance irréfléchie avait fait faire, changèrent l'état de la question, et convertirent une retraite en une bataille, qui n'aurait pas eu lieu, sans la blessure du maréchal, puisque le but désiré était atteint par de simples manœuvres. Le duc de Raguse quitta l'armée et fut transporté en France. Malgré la gravité de ses blessures, qui étaient loin d'être guéries, il prit, au mois d'avril 1813, le commandement d'un corps d'armée en Allemagne. Il contribua puissamment au gain de la bataille de Lutzen, du combat de Bautzen, et de la bataille de Wurtzen. Dans la campagne suivante, il prit part à la bataille de Dresde, battit l'ennemi aux combats de Dippoldis-Walda, Falkenheim et Zinvald, lui fit un grand nombre de prisonniers, et détruisit une grande partie de son matériel. A la bataille de Leipsick, il soutint avec son faible corps d'armée tous les efforts de l'armée de Silésie, et y fut blessé. Il commanda ensuite sur les bords du Rhin, après sa rentrée en France. En 1814, avec un corps d'armée qui ne s'éleva jamais à 6000 hommes, le maréchal prit part à la bataille de

Brienne, et remporta seul les victoires de Champaubert, Vauchamp, Etoges, la seconde affaire de Montmirail, Meaux, Gué-à-Trem; et enfin à Paris, avec 7000 hommes, il arrêta l'effort de l'ennemi pendant plus de dix heures, et ne capitula qu'après lui avoir fait perdre plus de monde qu'il n'en avait sous ses ordres, et lorsque enveloppé de tous côtés, il n'avait retrouvé sa communication qu'en se frayant un chemin à la baïonnette.

Il est aujourd'hui pair et maréchal de France; l'un des majors-généraux de la garde royale, après avoir été capitaine des gardes du corps du Roi, de la compagnie de son nom; grand'-croix de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; grand'-croix de l'ordre royal de Wurtemberg; commandeur de l'ordre royal de la Couronne de Fer, membre de l'académie royale des Sciences et de l'Institut.

Armes: Aux 1 et 4 fascés d'argent et de gueules; au 2 d'or, à l'étendard de gueules, futé de sable, posé en bande, chargé d'une croix d'argent. Au 3, parti d'azur à la croix de Lorraine d'or; et de gueules, au dextrochère de carnation, tenant une épée flamboyante, mouvant d'une nuée; le tout d'argent: au chef cousu de sinople, chargé d'un lion d'argent.

Le Roi, en récompense de ses bons services, lui a accordé pour devise: *Patriæ totus et ubique*.

SORET DE BOISBRUNET, famille originaire de Picardie, et établie depuis près de trois cents ans à Pontoise. Elle est représentée aujourd'hui par:

Alexandre SORET DE BOISBRUNET, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ancien capitaine au régiment d'Angoumois. Il a épousé Bonne-Charlotte-Julie de Marguerye, chanoinesse du chapitre noble de Troarn. De ce mariage est issu:

Armand Soret de Boisbrunet, né le 3 octobre 1779.

Armes: de gueules, à un léopard couronné d'or, surmonté de trois molettes d'éperon d'argent; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

WERBIER D'ANTIGNEUL, famille originaire de la ville de Vibeuse, dans le comté d'Yorck. Elle est représentée aujourd'hui par :

Louis-Nicolas-Marie WERBIER D'ANTIGNEUL, ancien officier, actuellement chef de bataillon de la garde nationale d'Aire, département du Pas-de-Calais, marié, pendant l'émigration, le 26 août 1799, avec Anne-Marguerite Viedt, fille de Jean-Henri Viedt, bourgeois de Hambourg, et de Marie-Dorothée Geist, de laquelle sont issus :

- 1.° Louis-Albert-Joseph, né le 12 août 1801, mort la même année ;
- 2.° Louis-Jules, né le 9 août 1803 ;
- 3.° Emilie-Stéphanie-Louise, née le 1^{er} mai 1805 ;
- 4.° Louis-Adolphe-Christian, né le 31 août 1809.

La branche de *Verbier de Vallaugard*, aînée de cette famille, s'est éteinte dans la personne de M. Werbiier de Chatenay, brigadier aux mousquetaires noirs, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Georges-Eugène Werbiier de Vallaugard, écuyer, commissaire des guerres, gouverneur des pages de la grande écurie du Roi.

Armes: D'azur, à 3 nénuphars ou lys d'eau d'argent, tigés et feuillés d'or.

LA FORGUE DE BELLEGARDE, famille ancienne originaire de Gascogne; elle a fourni, dans tous les temps, beaucoup d'officiers aux armes royales; elle se divise en trois branches:

Le chef de la branche aînée est M. LAFORGUE DE BELLEGARDE, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 1791; il a été colonel d'état-major dans l'armée de LL. AA. RR. les frères de S. M. Louis XVI, et l'un des syndics de la noblesse de sa province. Il réside à la Guadeloupe.

Le chef de la seconde branche est M. LAFORGUE DE

BELLEGARDE, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 1791, ancien élève de l'école royale militaire de Paris : il est actuellement inspecteur-général des gardes nationales du département des Hautes-Alpes, où il réside.

Le chef de la troisième branche est M. Hippolyte LAFORGUE DE BELLEGARDE, encore jeune et célibataire. Il est inspecteur des douanes royales, et réside dans le département du Gers.

Armes : coupé au 1 d'or, à deux lions affrontés de sable, au lambel du même ; au 2 d'argent, à trois pals d'azur : couronne de comte.

DE LA VILLEON, très-ancienne maison de Bretagne, connue dans cette province dès l'an 1300, représentée par :

Jean-François, comte DE LA VILLÉON, chef de nom et d'armes de la branche des Marais, au diocèse de Saint-Brieux, demeurant à sa terre du Fréheclos, paroisse de Pommeret, département des Côtes-du-Nord, entra dans la marine militaire en 1755, y a fait dix-sept campagnes, dont cinq commandant divers bâtiments du Roi ; s'est trouvé à tous les combats des armées navales des généraux Guichen et de Grasse. Chevalier de Saint-Louis en 1775, honoré du titre de comte en 1789 ; parvint au grade de contre-amiral par brevet de S. M. Louis XVI. Quitta le service à l'époque de la révolution. Il était marié à Saint-Malo, à Marie-Jeanne Duval, dont il a eu six enfants, cinq filles, et Jean-Marie de la Villéon, qui sert dans la marine royale au département de Brest. Cette maison porte pour *armes* : d'argent au houx arraché de sinople, au chef de sable, fretté de six pièces d'or.

Toussaint-Léonard DE LA VILLÉON, frère cadet de Jean-François, élève à l'école militaire, sous Louis XV. Entra au régiment de Languedoc, infanterie ; fut écuyer de madame Victoire de France ; lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, infanterie, émigra et fut massacré à Quiberon. Il avait épousé Jeanne-Martiale de Garisson, dont il eut deux garçons : Charles, qui fut tué en Italie, et

Achille DE LA VILLÉON, maintenant capitaine au cinquième régiment de la garde du Roi.

Armes : d'argent, au houx de sinople, au chef de sable, fretté d'or, couronne de marquis.

D'EQUESNE, en Bretagne.

Robert - Auguste D'EQUESNE fils de Pierre - Louis d'Equesne et de Marie - Madelaine - Charlotte Rémard, né en Champagne le 12 avril 1774, élevé au collège royal de Louis - le - Grand, à Paris, jusqu'en 1791, anobli, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, en date du 11 octobre 1814, avait épousé, en premières noces, le 24 octobre 1795, Julie - Marie - Catherine du Cameru de Kerouspy, ancienne famille de Bretagne, et en secondes noces, le 12 février 1816, Angélique - Hyacinthe du Largez, fille de Pierre - François - Marie du Largez, officier d'artillerie, fusillé à Quiberon en 1793, et d'Anne-Adélaïde *Pic de la Mirandole*. De son premier mariage sont issus :

- 1.° Victor - Anne - Marie-Guillaume d'Equesne, né le 24 avril 1801 ;
- 2.° Lucie - Angélique - Hyacinthe, née le 11 octobre 1803 ;
- 3.° Ferdinand-Auguste, né le 23 février 1805 ;
- 4.° Auguste-Louis, né le 22 novembre 1807.

Armes : d'azur, à un casque de profil d'argent, sommé d'un plumet et d'un panache du même : l'écu timbre d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. Supports : deux levriers en barroque.

DE BROUSSEL DE LA NEUFVILLE, famille noble, originaire de Flandre, qui a possédé, pendant plusieurs siècles, des terres titrées en Champagne, représentée aujourd'hui par :

- 1.° Charles-Augustin, chevalier, comte de Broussel de la Neufville, né le 6 octobre 1785, auquel S. M. Louis XVIII a accordé, ainsi qu'à son frère qui suit, la décoration du Lys ;
- 2.° Alexandre - Jean-Charles-Marie, chevalier, comte

de Broussel de la Neufville, né le 9 janvier 1790, page de S. A. R. le grand duc de Bade, puis gentilhomme de la cour et des chasses du même souverain.

Demeurant tous deux à Carlsrouhe.

Leur père avait été page de la grande écurie de S. M. Louis XV, et avait monté dans les carrosses du Roi, après avoir fait les preuves requises : ce qui peut être prouvé par les certificats.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un croissant, le tout du même, qui est *de Broussel*, aux 2 et 3 d'or, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent, qui est *du Chatelet* ; supports, deux lions ; couronne de comte ; cimier, un dextrochère tenant un badelaire au naturel.

D'ALBI - TRENCAVEL ou de WEISS (qui n'est que la traduction allemande du même nom) famille noble de Suisse, très-ancienne, originaire de France, et qui joint à ses propres distinctions d'épée et de robe, celles de hautes alliances. Voyez l'*Histoire Générale du Languedoc*, tome II, page 579, et tomes III et VII du *Nobiliaire universel de France*.

Cette famille est aujourd'hui représentée par le ci-devant général de Weiss Albi, ancien baillif de Moudon, et membre de diverses académies. Le petit trait suivant mériterait d'être ajouté à son état de service : En 1789, peu de jours avant les scènes des 5 et 6 octobre, divers rassemblements parcouraient les campagnes et menaçaient Versailles. On forma à la hâte un renfort d'anciens soldats et autres dévoués à la cause royale ; M. de Weiss Albi se trouvait sur les lieux, et quoique étranger, membre du conseil souverain de Berne, et chef de ses gardes, il ne dédaigna point de prendre le mousquet et de marcher comme simple fusilier, dans la compagnie de M. de Vaux, un des secrétaires au bureau de la Guerre.

Armes : d'azur, au Pégase d'or, anciennement écartelé aux 1 et 4 d'azur, au Pégase d'or ; aux 2 et 3 de sable, à la croix de Toulouse d'or, couronne de vicomte. De-

visé : *altior adversis. Patria in cælo*. Une branche se distinguait par aux 2 et 3 de gueules, et non de sable. Le reste de même.

MONTLEZUN, maison des plus anciennes et des plus illustres de France, qui a possédé l'ancien comté de *Pardiac*, dont elle a longtemps porté le nom, et que plusieurs auteurs accrédités font descendre des anciens comtes d'Armagnac. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes sont éteintes; celles qui subsistent de nos jours sont : *Pardiac, Ligardes, Busca et Meillan*.

La branche de MONTLEZUN-LIGARDES, fixée à Gimont, département du Gers, est représentée aujourd'hui par :

1.^o Guillaume - François - Marie, comte DE MONTLEZUN, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon d'artillerie et maire de la ville de Gimont. Il a un fils, nommé Alexandre, ex-cheval-léger de la garde du Roi et lieutenant au régiment des chasseurs à cheval de la Côte d'or ;

2.^o Joseph, marquis DE MONTLEZUN, ancien page du Roi, colonel de cavalerie, en 1791, dans l'armée royale réunie à Coblenz, sous les ordres des frères du Roi ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, puis au moment de la restauration, lieutenant des cheval-légers de la garde du Roi, et maréchal de ses camps et armées.

Cousin-germain des précédents, Alexandre, vicomte DE MONTLEZUN, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie (1).

(1) Le vicomte Alexandre de Montlezun est fils du chevalier Philippe de Montlezun, chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Médoc ; il faisait partie du brave bataillon de ce régiment qui fut commandé pour protéger la retraite de M. le maréchal de Belle-Isle, en Bohême. La résistance de ce bataillon devant des forces supérieures fut telle, que tout le corps d'officiers y périt, excepté le chevalier de Montlezun, qui, couvert de blessures, estropié du bras droit, échappa, comme par miracle, à la destruction totale du bataillon. Son fils, encore enfant, a servi brillamment dans l'armée autrichienne, et, par une fatalité inouïe, a été, sous Gènes, criblé de blessures et estropié aussi du bras droit, au même âge que pareil malheur arriva à son père.

DE MAILLÉ, ancienne et illustre maison, qui tire son nom de la baronnie de Maillé, la première de la province de Touraine, dont elle avait droit de porter la bannière, et qui a formé des alliances avec les maisons les plus considérables du royaume.

I. Hilduin DE MAILLÉ (*de Mailliaco*), est nommé avec Hardouin, son frère, dans un don fait à l'abbaye de Marmoutier, du tems de l'abbé Albert, vers l'an 1037. Il eut pour fils :

- 1.° Gilduin, ou Hilduin, qui suit ;
- 2.° Gausbert, nommé dans un acte en faveur de l'abbaye de Marmoutier, vers l'an 1060 ;
- 3.° Garnier, nommé dans un titre de la même abbaye, de l'an 1077 ;
- 4.° Achard, nommé avec Adrelde, son fils, et Garnier de Maillé, comme témoins à une vente faite, l'an 1077, par Ingelbaud de Migronio, à l'abbaye de Marmoutier ;
- 5.° Foucher, qui fut père d'Harduin de Maillé, lequel fut témoin à un acte passé en faveur de l'abbaye de Marmoutier, l'an 1078.

II. Gilduin DE MAILLÉ, mort avant l'an 1069, avait épousé Agnès de Vendôme, fille de Foucher de Vendôme et d'Adèle, sa femme. Il en eut :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.° Geoffroy,
- 3.° Gaufredi, } vivants en 1077 ;
- 4.° Hervé,
- 5.° Hildéric, témoin à un acte en faveur de l'abbaye de Marmoutier, de l'an 1084 ;
- 6.° Pierre, témoin à un acte passé l'an 1095, en faveur de l'abbaye de Noaillé, au diocèse de Poitiers ; Odon, son fils, fut témoin à un acte de l'an 1108, en faveur de l'abbaye de Marmoutier ;
- 7.° Fouques, qui suivit Godefroy de Bouillon en la Terre Sainte, en 1096.

III. Hardouin DE MAILLÉ, 1^{er} du nom, était fort

jeune en 1069, suivant un titre de l'abbaye de Marmoutier. Il fut témoin, avec Geoffroy, Gaufredi et Hervé de Maillé, ses frères, à une concession faite par Barthélemy, abbé de cette abbaye, à un médecin, l'an 1077, et donna au même monastère, en 1084, les églises de Saint-Venant de Naillé et de Sainte-Solemne. Il vivait encore en 1100, avec Beatrix, sa femme, sœur d'Odon, doyen de Tours en 1093. Il eut pour fils :

- 1.° Jacquelin, dont l'article suit ;
- 2.° Gilbert, archevêque de Tours en 1119, mort en 1128 ;
- 3.° Hardouin, nommé entre les bienfaiteurs de Fontevrault en 1106 ;
- 4.° Raquel, qui fit don à l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours en 1084, et dota, à la persuasion du pape Urbain II, le grand autel de cette église, avec Fouques, comte d'Anjou, Robert, seigneur des Roches, Luigner, seigneur d'Urtebize, etc., en 1096 ;
- 5.° Hugues, qui épousa Alix de Vendôme, suivant une donation de 100 écus d'or en faveur de son mariage, par ses père et mère, *pour soutenir sa haute qualité*, l'an 1100 ;
- 6.° Bernard, nommé avec Bérenger de Maillé, son fils, dans un acte fait en faveur de l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée, vers l'an 1116 ;
- 7.° Vital, nommé avec Bernard, son frère, dans l'acte précité.

IV. Jacquelin, seigneur DE MAILLÉ, assista avec quatre de ses frères, Fouques, comte d'Anjou, dans la guerre contre le roi d'Angleterre, en 1115, et fut fait chevalier par ce comte en 1138. Il laissa d'Adélais, sa femme :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.° Jacquelin, chevalier de l'ordre des Templiers en 1177, qui, combattant sous les ordres de Gérard de Bedefort, grand-maître de son ordre, fit des faits d'armes si extraordinaires, que les infidèles, croyant qu'il avait quelque chose de divin dans sa personne, le prirent pour le Saint-Georges des chrétiens, et furent touchés d'un si grand respect pour lui, qu'ils le supplièrent de se rendre, lui promettant de lui donner la liberté de se retirer où il voudrait ; mais ce généreux chevalier

refusa cette offre, quoiqu'il fût resté seul de la compagnie qu'il commandait. Ainsi après avoir fait des prodiges de valeur, il fut accablé et étouffé par la multitude qui tomba sur lui ; mais ces barbares, étonnés de tant de bravoure, poussèrent leur superstition jusqu'à ramasser, avec une espèce de religion tout ce qui se trouva de la poussière arrosée de son sang, pour s'en frotter le corps, croyant par ce moyen attirer quelque portion de sa valeur. Il en est aussi parlé dans la *Chronique de Tours* ;

- 3.° Geoffroy, nommé dans un acte de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, de l'an 1138.

V. Hardouin, II^e du nom, seigneur et baron DE MAILLÉ, vivait du temps d'Engelbaw, archevêque de Tours, vers l'an 1160. Geoffroy de Vendôme se plaignit à cet archevêque et des dommages, et des excès que ce seigneur avait commis dans son abbaye. Il avait épousé Alix de Vendôme, qui le fit père de :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.° Richard, nommé dans l'hommage en 1216, par le comte d'Armagnac à Simon de Montfort.

VI. Hardouin, III^e du nom, baron DE MAILLÉ, qui fut à la Terre Sainte vers l'an 1200, et fut récompensé des services qu'il y rendit contre les infidèles, par le pape Innocent III. Il eut pour fils :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, qui reconnut, par lettres du mois de juillet 1239, avoir vendu, du consentement de Jeanne de Narsay, sa femme, fille de Geoffroy de Narsay, chevalier, seigneur de Chabanais, toute la terre qu'il avait à Vaudreville, avec la maison qu'il avait bâtie ;
- 3.° Erard de Maillé, mentionné dans un état des sommes dues au comte de Poitiers, ès années 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, et 1249.

VII. Hardouin, IV^e du nom, baron DE MAILLÉ, transigea à Tours, dans la chapelle de l'archevêque, avec les abbé et religieux de Marmoutier, au mois de juillet 1220, et cet acte est scellé de son sceau, sur

lequel sont *trois fasces ondées*, avec la légende *sigillum Hardouini de Malleio*; au contre-sceau est *une aigle*. Etant venu au secours des vicomtes de Léon et de Rohan, contre Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, il y demeura prisonnier. Il se trouva en la guerre contre les Albigeois, fut présent au traité de paix qui se fit à Saint-Jean, proche de Foix, le 16 des calendes de juin 1229, entre le roi saint Louis et Roger-Bernard, comte de Foix, et le scella de ses armes, avec plusieurs autres seigneurs. Il était sénéchal du Poitou en 1233, et en cette qualité, il fut présent à l'accord passé à Tours, le jour de la décollation de Saint-Jean, entre Mahaut d'Angoulême, et Isabelle, comtesse d'Angoulême. Il épousa, du vivant de son père, Jeanne de Thouars, dame de la Roche-sur-Yon et de Luçon, fille d'Aimery de Thouars, seigneur de la Cheze-le-Vicomte, et de Béatrix de Machecou, dame de la Roche-sur-Yon et de Luçon. Elle se remaria avec Maurice de Belleville, avec lequel elle vivait en 1252. De son premier mariage sont issus :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1.° Hardouin, dont l'article suit; | } mentionnés dans les chartes
de l'abbaye de Saint-Florent
de Saumur, de l'an 1272. |
| 2.° Jean-Payen, | |
| 3.° Raquelin, | |
| 4.° Aimé de Maillé, | |

VIII. Hardouin, V^e du nom, baron DE MAILLÉ, fit le voyage de la Terre-Sainte, avec le roi saint Louis, en 1248. Gui de Montmorency, seigneur de Laval, le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires, lorsqu'il alla dans la Pouille, en 1265, et Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, écrivit en sa faveur, à l'évêque de Poitiers, de lever l'excommunication qu'il avait fulminée contre lui et sa femme, pour être entré en armes sur ses terres, et y avoir fait quelques prisonniers, dont il était prêt à lui faire satisfaction. Il fit demande, en 1268, au chapitre de Saint-Martin de Tours, de son usage en la mairie de Martigny. Accompagna, la même année, le Roi saint Louis, à la Terre-Sainte, et fit hommage, en 1270, à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, des fiefs qu'il tenait de lui, mouvants de cette châtellenie; passa un compromis avec l'abbaye de Marmoutier, au mois de mars de la même année; cet acte

est scellé de son sceau, sur lequel est représenté un homme à cheval, armé de toutes pièces, tenant une épée et un bouclier ou écu chargé de *fascés ondées*(nébulées); le cheval, caparaçonné des mêmes armes; légende : *Sigill. Hardouini domini Mailliaci*; au contre-sceau sont les mêmes armes, avec cette légende : *contra sillagum*. Son sceau est le même dans des actes du mois de février 1273, et du lundi après le dimanche *Oculi mei* 1285. Il avait épousé Jeanne de Bauçay, fille de Hugues de Bauçay, surnommé le Grand, seigneur de Bauçay, en Lodunois. Il en eut :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.° Payen ou Péan, souche des seigneurs de Brezé, rapporté plus loin;
- 3.° Jean , seigneur de Clairvaux, qui servit, avec trois chevaliers et dix écuyers, dans les guerres de Guienne et de Languedoc, depuis le 28 octobre 1339, jusqu'au 10 avril 1340, suivant les comptes de Barthelmy du Drach, et ne vivait plus en 1347. Son sceau, dans une quittance qu'il donna le jeudi, jour de l'Ascension de l'an 1331, est un fascé en ondes. Il épousa Jeanne de Parthenay, dont il eut :

a. Jean de Maillé, seigneur de Clairvaux, de Frementeau, de Donzenain, de Bonneval et d'Armançay; il servit le roi dans ses guerres de 1364, 1383, 1386 et 1388; fit son testament en 1386, et ne vivait plus en 1391. Il est qualifié *sire de Clairvaux, chevalier*, dans une quittance qu'il donna, le 4 septembre 1386, à Jean le Flament, trésorier des guerres, de 315 francs d'or, sur ses gages et ceux de deux autres chevaliers bacheliers, et de quinze écuyers de sa compagnie. Son sceau est chargé de trois fascés ondées (nébulées), avec un bâton en bande ;

b. Eustache, nommé dans le testament de Jean de Maillé, son frère, dont il fut exécuteur et héritier principal. Il vivait encore le dernier octobre 1391 ;

c. Jeanne, née au château de Roche-Saint-André, le 13 avril 1321, mariée, 1.° à N....,

seigneur de Silly, dont elle n'eut point d'enfants ; 2.^o à Bonabes de Rougé, seigneur de Derval ;

d. Aumur, mariée 1.^o à Guillaume Pierres, seigneur du Plessis Baudouin, qui testa à Angers, le mardi avant l'Annonciation de la Sainte - Vierge 1320, et fit un codicille en faveur de sa femme, le dimanche après l'Assomption de l'an 1328 ; 2.^o le dimanche, veille de la Purification 1343, à Amaury de Bauçay, seigneur de la Motte. Elle testa le 15 février 1348 ;

c. Thomasse, femme d'Imbert Gui. Leurs biens furent confisqués et donnés, en 1356, à Fouques Riboulle, à cause qu'ils tenaient le parti des Anglais ;

4.^o N..., mariée à Guillaume, seigneur de Maulevrier, dont elle était veuve en 1343 ;

5.^o Isabeau, femme de Pierre de la Brosse, avec lequel elle vivait en 1356 ;

6.^o Catherine de Maillé, dame de Chahaignes, seigneurie qu'elle légua, par son testament, à l'abbaye de Marmoutier.

IX. Hardouin, VI^e du nom, baron de MAILLÉ, surnommé le Jeune, donna quittance à Arras, le jour de Saint - Remi de l'an 1301, en qualité de chevalier de Touraine, de deux cents livres tournois, pour lui, huit chevaliers et quarante écuyers, sur leur service en l'ost de France. Il en donna encore une, en la même ville, le mercredi 5 septembre suivant, scellée, comme la précédente, de cire rouge, aux armes de Maillé. Il est nommé dans un rôle de 1303, entre des nobles qui assistèrent le roi Philippe - le-Bel dans la guerre de Flandre. Il plaidait, en 1310, contre l'abbé et le couvent de Saint-Julien de Tours, qui lui demandait réparation de plusieurs excès qu'il leur avait faits ; fut mandé le 12 novembre 1312, pour se trouver à Paris, aux octaves de la Chandeleur, et aller contre les Flamands. Il servit aussi le roi Philippe de Valois, en 1328, et était de sa bataille, avec un autre chevalier et huit écuyers, en l'ost de Bouvines, en 1340. Il mourut la même année, et avait épousé Jeanne de Montbazon, fille de Barthelmy, sei-

gneur de Montbazon, et de Marie de Dieux. Elle avait le bail de ses enfants, et reprit, en 1343, le procès que son mari avait eu contre Pierre de la Brosse ; elle plaidait en 1352 et en 1353, contre Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire. De ce mariage sont issus :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.° Jean, qui fonde la branche des seigneurs de la Roche - Bourdeuil et de Crevant, qui n'a formé que quatre degrés, et s'est éteinte dans la personne de Charles de Maillé, seigneur de Crevant, de Chezelles, de Negron, etc. , mort après l'an 1483, sans enfants de Catherine de Beauvau, son épouse, fille de Bertrand de Beauvau, baron de Précigny, sénéchal d'Anjou, et de Françoise de Brézé ;
- 3.° Amiel ou Amois, qui était archevêque de Tours, le 20 janvier 1394, et tenait le parti de l'antipape Benoît, en 1406, et fut député, l'année suivante, au concile de Pise, pour la paix de l'Église, troublée par le grand schisme qui la divisait, et qui a duré si long-tems ;
- 4.° Isabelle de Maillé, mariée à Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire, dont elle était veuve en 1361.

X. Hardouin, VII^e du nom, baron DE MAILLÉ, était sous la tutelle de sa mère après la mort de son père. Il obtint rémission, au mois de juillet 1371, pour avoir coupé la main à un particulier, et rendit aveu, en 1373, à Pierre de la Brosse, chambellan du roi Charles V, des fiefs qu'il possédait en la châtellenie de Langeais et bailliage de Tours. Il est qualifié *sire de Maillé*, chevalier, dans une quittance donnée à Poitiers, le 28 juillet 1377, à Etienne de Montmegen, trésorier des guerres, de 245 francs d'or, elle est scellée d'un sceau de cire rouge, aux armes de Maillé. Il épousa Mahaut le Vayer, dame de la Clarté, de Bretignolles, de la Fresnaye et du Plessis-Raffré, fille de Jean le Vayer, seigneur des mêmes terres. Elle se remaria, à Jean de Laval, seigneur de Loué et de Benais, fils de Louis de Laval, seigneur de Loué, et de Jeanne de Pommereux. Jean de Laval prit le bail et gouvernement de Hardouin de Maillé, en 1392. De ce mariage sont issus :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;

- 2.° Jeanne , qu'on fait femme de Guillaume de Choisin, seigneur d'Ampoigné , qui testa le 13 janvier 1412 ;
- 3.° Marie de Maillé, femme de Péan de Maillé , III^e du nom, son cousin , seigneur de Brézé et de Milly.

XI. Hardouin , VIII^e du nom , baron DE MAILLÉ , seigneur de la Clarté, etc., né en 1383, était, le 1^{er} novembre 1433, grand maître d'hôtel de la reine, femme du roi Charles VII, à cinq cents livres de pension, qui fut augmentée jusqu'à douze cents livres, en 1447 ; il vivait encore en 1466. Il avait épousé, en la ville d'Angers, en présence du roi et de la reine de Sicile, par contrat du 13 juin 1412, Perrenelle d'Amboise, dame de Rochecorbon et de Benais, fille d'Inger d'Amboise, seigneur de Rochecorbon, et de Jeanne de Craon, elle ne vivait plus en 1453. De ce mariage naquirent :

- 1.° Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.° Juhez, auteur de la branche des seigneurs de l'Islette et de Villeromain, marquis de Kerman, éteints dans la personne de Donatien de Maillé, III^e du nom, marquis de Kerman, mort sans postérité mâle de Marie-Elisabeth d'Anglebermer de Lagny, son épouse. De cette branche sont sorties 1.° celle des seigneurs de Latan, éteinte en 1644 ; 2.° celle des seigneurs de la Guéritaude, éteinte dans la personne de Hugues de Maillé, seigneur de la Guéritaude et de l'Olive, mort sans enfants de ses deux femmes, Antoinette Filleul des Gats, et Charlotte de la Barre des Brosses. Ces trois branches ont formé des alliances avec les maisons de Châteaubriant, de Bailleul, du Puy-du-Fou, de Sainte-Maure, de la Roche-Rabasté, de Refuge, de Plusquellec, d'Avaugour, d'Escoubleau de Sourdis, de Moussy, de Ploeuc, du Puy de Murinais, de Salignac, de la Voue, de Ceps, de Montberon d'Espagne, de Mornay, de Chef-du-Bois, de Sorans, etc., etc.
- 3.° Marie, qui épousa, le 23 juillet 1430, Jean, sire et baron de Montejean, seigneur de Sillé-le-Guillaume, et obtint, le 2 décembre 1459, une

somme, en considération des dépenses qu'elle avait faites à Chinon ;

- 4.° Mahaut, dame de la Clarté, mariée, le 2 septembre 1448, à Jean Anger, seigneur du Plessis-Anger.
- 5.° Françoise, femme de Guillaume, seigneur de Penhoët et de la Chapelle ;
- 6.° Renée, dite Marie, dame de Balon, femme de Jacques de Surgères, seigneur de la Flocelière, de Saint-Pol, de Cerisay, d'Ambrières et de Balon, conseiller et chambellan du Roi en 1452 ;
- 7.° Peronnelle de Maillé, troisième femme d'Alain IX, vicomte de Rohan et de Léon, fils d'Alain VIII, vicomte de Rohan, et de Béatrix de Clisson. Elle se remaria avec Roland de Rostrenan, avec lequel elle vivait en 1480.

XII. Hardouin, IX^e du nom, baron DE MAILLÉ, seigneur de Rochecorbon, de la Haye, de Montils-lez-Tours, de Bauçay, etc., conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Saintonge, capitaine de Mantes, vendit au Roi la terre de Montils-lez-Tours, par contrat du 15 février 1463 ; rendit aveu, à cause de sa seconde femme, des terres de Barbesieux et de Verteuil ; fonda le chapitre de Maillé au mois de juillet 1486, et vivait encore en 1487. Il avait épousé 1.° le 26 novembre 1458, Antoinette de Chauvigny, vicomtesse de Brosse, morte le 20 février 1473, fille aînée de Gui de Chauvigny, baron de Châteauroux, vicomte de Brosse, et de Catherine de Laval, sa première femme ; 2.° Marguerite de la Rochefoucault, dame de Barbesieux, et de Verteuil, fille de Jean de la Rochefoucauld, seigneur de Barbesieux, et de Jeanne Sanglier. Du premier mariage sont issus :

- 1.° Jacques, baron de Maillé, qui succéda à son père, et mourut sans postérité ;
- 2.° François, baron de Maillé, de la Rochecorbon, de Bauçay, de Rillé, de Champchevrier, de la Haye, de la Motte, vicomte de Tours, qui fit hommage de ses terres en 1500, et mourut en 1501, en la ville de Maillé. Il avait épousé Marguerite de Rohan, fille de Louis de Rohan, II^e du nom, seigneur de Guéméné, et de Louis de Rieux ; il eut, de ce mariage :

- a. Françoise, dame de Maillé, première femme de Gilles de Laval, 1^{er} du nom, seigneur de Loué et de Benais, fils de Pierre de Laval, seigneur des mêmes lieux, et de Philippe de Beaumont;
- b. Françoise, la jeune; dame de Rillé, de la Ferrières, vicomtesse de Tours, mariée, le 19 mai 1502, à François de Batarnay, seigneur du Bouchage, d'Authon et de Montrésor, mort en 1513;
- 3.° Hardouin, dont l'article suit;
- 4.° Louis, né en 1470;
- 5.° Françoise, dame de la Châtre, née en 1464, mariée, 1.° à François de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, fils d'Édouard de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, et de Jacqueline, dame de Linières; 2.° à Jean V, sire d'Aumont, baron de Couches et d'Estrabonne, fils de Jacques, seigneur d'Aumont, et de Catherine, dame d'Estrabonne et de Nolay;
- 6.° Claude de Maillé, née en 1465, seconde femme de Jean, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Aumale, fils de François, sire de Rieux et de Rochefort, et de Jeanne de Rohan.

XIII. Hardouin DE MAILLÉ, X^e du nom, né en 1462, fit partage, le dernier septembre 1490, avec son frère aîné, suivant le testament de son père, et obtint les terres de Fontenay Labatu, de Benais et de la Forest d'Etampes. Il s'obligea de prendre le nom et les armes de la Tour-Landry, sous peine de 50,000 écus; mais après la mort, sans hoirs mâles, de ses deux frères, il se déclara aîné de sa maison, et le roi François I^{er} releva ses descendans de cette obligation, leur permettant de reprendre le nom et les armes de Maillé, en y ajoutant ceux de la Tour-Landry. Il transigea, en 1510, du consentement de son fils, avec Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et sa femme, sur la succession d'André de Chauvigny, son oncle, qui avait fait sa femme son héritière, laquelle fut depuis remariée à ce prince; et il obtint, pour sa part, les baronnies de Saint-Chartier, de Château-roux et de la Châtre, avec les seigneuries de Dun le Pal-

leteau et de Murat, en la Marche. Il mourut, le 25 janvier 1524, et fut enterré en l'église de Saint - André de Châteauroux, sous une tombe qui lui fut élevée. Il avait épousé, 1.^o le 30 juillet 1494, Françoise de la Tour-Landry, fille aînée et principale héritière de Louis, seigneur de la Tour-Landry, de Bourmont, de Cornouailles et de Clairvaux, et de Catherine Gaudin ; 2.^o Antoinette d'Illiers, veuve de Robert Chabot, baron d'Aspremont, fille de Jean, seigneur d'Illiers, et de Marguerite de Chourses. Du premier lit sont issus :

- 1.^o Jean dont l'article suit ;
- 2.^o François de Maillé de la Tour-Landry ;
- 3.^o Anne, mariée le 15 décembre 1517, à François d'Estuer, seigneur de Thonins, baron de Grateloup.

XIV. JEAN DE MAILLÉ DE LA TOUR - LANDRY, 1^{er} du nom, baron de la Tour-Landry et de Saint - Chartier, comte de Châteauroux, seigneur de Bourmont, de la Motte, etc., rendit aveu à Françoise d'Alençon, duchesse douairière de Vendôme, en 1549, de sa terre d'Ampoigné ; fit son testament le 11 octobre 1557, et mourut en 1563 (1). Il avait épousé Anne Chabot, dame de Brion, fille de Robert Chabot, baron d'Aspremont et d'Antoinette d'Illiers. Il en eut :

- 1.^o Jean, mort aux guerres d'Italie sans avoir été marié ;
- 2.^o Joseph, protonotaire du Saint - Siège, prieur de Réaumur, qui céda, de la volonté de son père, son droit d'aînesse à François, son frère puîné, le 29 avril 1553 ;
- 3.^o François, dont l'article suit ;
- 4.^o Paul, seigneur de la Motte ;
- 5.^o Claude, mort sans alliance ;
- 6.^o René, seigneur d'Ampoigné, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui donna quittance de deux cents écus sols, pour ses gages, le 24 juillet 1586, signé *R. de la Tour - Landry de*

(1) Voyez ce que dit de lui Martin du Bellay, au sujet d'un combat qu'il fit en champ clos.

Maille. Il mourut sans avoir été marié, et laissa deux enfants naturels d'Andrée du Verger, savoir :

- a. Victor, curé de Maisoncelles ;
 - b. Henri, dit *de la Chapelle*, légitimé avec son frère, au mois de mai 1537 ;
- 7.° Raphael, baron de la Motte-Cheorchin, seigneur de la Chapelle, de Cosme, de Cossé-le-Vivien, qu'il vendit, capitaine aux gardes, mort sans avoir été marié ;
- 8.° Louis, seigneur de la Fosse ;
- 9.° Jean, seigneur de la Boulouère, qui épousa Marie de la Palu, dont il eut :
- a. Jean, baron de la Boulouère, mort sans enfants d'Angélique Kaerbout, qu'il avait épousée le 12 juin 1629 ;
 - b. Françoise, femme de Claude Hamelin, seigneur du Moulin ;
- 10.° Anne, mariée, le 20 décembre 1543, à Payen d'Averton, seigneur de Belin ;
- 11.° Antoinette, dame de Saint-Mars et de la Jaille, mariée, 1.° à René le Porc de la Porte, baron de Vezins, en Anjou ; 2.° à Claude de la Tremoille, baron de Noirmoutier, fils de François, seigneur de la Tremoille, vicomte de Thouars, et d'Anne de Laval ; 3.° à Claude Gouffier, duc de Roannais, fils d'Artus Gouffier, duc de Roannais, pair et grand-maître de France, et de Hélène de Hangest.
- 12.° Marie, }
13.° Vincente, } religieuses.

XV. François DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, comte de Châteauroux, baron de la Tour-Landry, etc., etc., chambellan du Roi et du duc d'Alençon, avec lequel il passa en Angleterre l'an 1581, avait fait partage avec ses frères en 1566. Il obtint du roi Henri III, la confirmation de l'érection de la baronnie de Châteauroux, en Comté, au mois de juin 1575, et le 8 janvier 1581 ; fit son testament le 28 octobre 1596, et mourut en 1598. Il avait épousé Françoise, dite Diane de Rohan, dame de Gillebourg, fille de François de Rohan, baron du Château

du Loir, seigneur, de Gré, et de Catherine de Silly.
Leurs enfants furent :

- 1.^o Charles, comte de Châteauroux, tué en duel à Paris, en 1605, sans enfants d'Isabelle de Vivonne, sa femme, fille de Charles de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraye, et de Renée de Vivonne d'Oulmes ;
- 2.^o François, substitué à son frère, et mort sans postérité ;
- 3.^o Jean, mort sans alliance ;
- 4.^o Louis, tué au massacre d'Anvers, en 1583 ;
- 5.^o Landry, mort sans hoirs ;
- 6.^o Jean, dont l'article suit ;
- 7.^o François, chevalier de Malte, qui se noya à Malemort, en Provence, en revenant de Malte, le 26 décembre 1624. Il fut enterré en la commanderie d'Aix, avec une épitaphe sur sa tombe ;
- 8.^o Paule, dame d'honneur de la reine ;
- 9.^o Louise, morte sans alliance ;
- 10.^o Anne, femme d'André le Porc de la Porte, baron de Vezins, à condition que ses enfants ne porteraient pas le nom de la Tour-Landry ;
- 11.^o Françoise, alliée à François Brachet, seigneur de Perusse ;
- 12.^o Madelaine, dame de la Cornouaille, mariée avec François de Menon, seigneur de Turbilly, de Bresche, et du Plessis au Maire, fils de François de Menon, seigneur de Turbilly, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne de la Trémoille.

XVI. Jean DE MAILLÉ, II^o du nom, baron de la Tour-Landry, de Gillebourg et de Saint-Chartier, comte de Châteauroux, obtint, le 25 octobre 1603, des lettres pour se porter héritier bénéficiaire de ses père et mère, et de son frère aîné, et vendit avec sa femme et le chevalier son frère, au prince de Condé, la terre et le comté de Châteauroux, par contrat du 24 janvier 1613. Il mourut des blessures qu'il reçut au siège de Negrepelisse en 1635. Il avait épousé, le 5 décembre 1601, Louise de Châteaubriant, dame de Saint-Jean de Mamerets, de Juigné, etc., fille aînée et principale héritière de Jean de Châteaubriant, seigneur des mêmes terres, et de Susanne de Montausier. De ce mariage vinrent :

- 1.° Louis, dont l'article suit;
- 2.° Diane, dame de Saint-Chartier, mariée, par contrat du 12 janvier 1627, avec Aymar de Nicolai, seigneur de Bernay, lieutenant-général d'artillerie;
- 3.° Marie,
- 4.° Madelaine, } religieuses ursulines à Vendôme.

XVII. LOUIS DE MAILLÉ, *dit de la Tour-Landry*, marquis de Gillebourg, etc., épousa 1.°, le 27 avril 1634, Eléonore de Jalesnes, fille aînée de Charles, marquis de Jalesnes, et d'Eléonore de Maillé-Brézé; 2.°, le 4 novembre 1649, Louise de Chérité, fille de François de Chérité, seigneur de Sompuis et de Chemans, et de Catherine de Goubis. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Charles, dont l'article suit;
- 2.° Marie-Susanne, morte novice aux Bénédictines de Laval;
- 3.° Susanne, mariée à François d'Avennes, seigneur de la Jaille, de Gastines, marquis de Fougeray;

Du second lit :

- 4.° André, seigneur de Saint-Jean de Mamerets, élevé page du Roi en sa grande écurie, en 1668, marié avec Louise Thieslin, veuve de Louis Gentien, seigneur d'Erigné et de la Garenne, fille aînée et héritière de Claude Thieslin, seigneur de Montrou et de Charlotte Martin des Loges. Il eut de ce mariage Charles-André de Maillé, marquis de la Tour-Landry, seigneur de Gillebourg, etc., colonel d'un régiment d'infanterie de nouvelle levée, par commission du 7 mai 1702, et réformé en 1714, après la paix d'Utrecht. Il avait épousé, au mois d'octobre 1710, Susanne-Antoinette de Rancurel de Saint-Martin, fille d'Alexis-Joseph de Rancurel, seigneur de Saint-Aubin, de Saint-Martin, et d'Eléonore Dorothee de Valkembourg, dont est issue Anne-Charlotte de Maillé de la Tour-Landry, née le 17 septembre 1711, ayant pour parrain et marraine le comte de Charolais et la princesse douairière de Condé.

- 5.° Charles, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;
- 6.° Marie de Maillé, née en 1653, mariée le 30 avril 1680, avec Charles de Buchepot, chevalier, seigneur de Fromenteau et de Fougerolle, en Berri.

XVIII. Charles DE MAILLÉ, 1^{er} du nom, dit *de la Tour Landry*, marquis de Jalesnes, seigneur du Pin, etc., épousa, par contrat passé à Angers le 30 novembre 1663, Bonne-Marie-Madelaine de Broc, veuve de Sébastien de Broc, vicomte de Fouilletourt, son grand oncle, et fille de Michel de Broc, baron de Chemiré, et de Madelaine du Chesne. De ce mariage sont issus :

- 1.° Georges-Henri, dont l'article suit ;
- 2.° André de Maillé de la Tour Landry ;
- 3.° Charles-Hardouin, { chevaliers de Malte.
- 4.° Philippe-Michel, {
- 5.° Susanne - Eléonore, mariée, par contrat du 23 décembre 1695, à Joseph Cotignon, seigneur de Chauvry et du Breuil, généalogiste des ordres du Roi, fils de Nicolas Cotignon, seigneur de Chauvry, premier président en la cour des monnaies, généalogiste des ordres du Roi, et de Marie Royer ;
- 6.° Marie - Hélène, femme de Marie-Henri, comte de Ghaines, par lettres du mois de janvier 1691, seigneur de Genetay et de Montmort, mort le 10 décembre 1710 ;
- 7.° Michelle-Philippe, dite de la Tour-Landry.

XIX. Georges-Henri DE MAILLÉ, marquis de Tour-Landry et de Jalesnes, épousa, le 20 octobre 1687, Marie-Louise Frezeau de la Frezelière, fille de François Frezeau, marquis de la Frezelière, lieutenant-général des armées du Roi, et de Charlotte-Marie Frezeau, dame de la Frezelière. De ce mariage est issu :

XX. Charles-Henri DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, marquis de Jalesnes, baron de Gastines, colonel d'infanterie, mort le 25 mars 1760. Il avait épousé Marie d'Avoisne de la Jaille, fille du marquis de la Jaille, et de Marie Bigot de Linières. De ce mariage :

XXI. Charles-François DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, né le 30 novembre 1731, marquis de Maillé, sous-lieutenant dans le régiment du Roi, en 1750, colonel en 1758 du régiment de Condé, infanterie. Il épousa, le 1^{er} mars 1753, sa cousine, Marie-Henriette de Maillé d'Entrames, fille de Charles-Henri de Maillé, dit de la Tour-Landry, seigneur d'Entrames, et de Marie-Françoise de Savonnières. De ce mariage sont issus :

- 1.° Charles-Henri-François, dont l'article suit ;
- 2.° Alexandre, grand-vicaire, de l'évêque du Puy ; il a péri sur l'échafaud, victime du tribunal révolutionnaire ;
- 3.° Charlotte, mariée 1.° à N.... le Jumeau, baron de Blou, 2.° à M. de Meril, capitaine d'infanterie ;
- 4.° Félicité, épouse de M. de Boisleve du Planti, capitaine au régiment d'Auvergne, sans enfants.

XXI. Charles - Henri - François, marquis DE MAILLÉ-LA - TOUR - LANDRY, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare - de - Jérusalem et de Notre - Dame - du - Mont-Carmel ; né le 3 mars 1755, a épousé en 1780, 1.° Jeanne de Shéridan ; 2.° en 1804, Isabelle de Champbell, des ducs d'Argyle en Ecosse. Ses enfants sont :

Du premier lit :

- 1.° Charles-Théodore-Bélisaire de Maillé-la-Tour-Landry, né le 10 septembre 1785, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, marié le 28 mai 1805, à Marie-Thérèse Thais de Hautefort, dont est issu Charles-Hardouin-Jules-Xavier de Maillé-la-Tour-Landry ;
- 2.° Jeanne-Cécile, née le 29 novembre 1781, mariée, le 25 mai 1802, à Jean-Louis-Marie, comte de Lubersac, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean Louis, marquis de Lubersac, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne-Elisabeth Magontier de Laubanie ;
- 3.° Adélaïde, née le 18 décembre 1787, mariée, le

28 mai 1805, à Jean-Louis-Gustave, comte de Hautefort, officier supérieur des gardes du corps du Roi ;

Du second lit :

4.^o N....., né le....

5.^o Isabelle de Maillé de la Tour-Landry, née en 1805.

XVIII. Charles DE MAILLÉ, dit *le comte de la Tour-Landry*, cinquième fils de Louis et de Louise de Chérité, sa seconde femme, épousa, 1.^o Jeanne Pelisson, morte, sans enfants, au château d'Entrames, au mois de mai 1704, veuve de Jacques de Birague, seigneur et baron d'Entrames, et fille de Daniel Pelisson et de Madelaine le Clerc ; 2.^o le 12 septembre 1708, Marie Guitton, fille de Robert Guitton, et de Françoise Guesnier. De ce mariage sont issus :

1.^o N..., né et mort le 15 octobre 1709 ;

2.^o Charles-Henri, dont l'article suit.

XIX. Charles - Henri DE MAILLÉ DE LA TOUR - LANDRY, seigneur d'Entrames, près de Laval, appelé le comte de la Tour - Landry, colonel d'infanterie, épousa Marie - Françoise de Savonnières, fille de Henri - François de Savonnières, seigneur de Meaulne, dont il eut huit enfants, quatre fils et quatre filles, vivants en 1750, entre autres :

1.^o Charles-René, dont l'article suit ;

2.^o Michel - François, prêtre, chanoine et cheve-cier de l'église cathédrale de Chartres, vicaire-général de cet évêché, nommé, au mois d'octobre 1739, à l'abbaye de Saint-Pierre de Lestrop, au diocèse de Limoges ;

3.^o Marie-Henriette de Maillé d'Entrames, alliée le premier mai 1753, à son cousin Charles - François, marquis de Maillé ;

4.^o N... de Maillé, épouse de Charles-Paul-François de Beauvilliers, comte de Busançois.

XX. Charles - René DE MAILLÉ DE LA TOUR - LAN-

DRY, duc de Maillé, né le 5 octobre 1732, d'abord nommé baron, puis comte de Maillé, page du Roi en sa petite écurie, en 1750; capitaine de dragons, colonel du régiment de Condé, infanterie, en 1758; brigadier des armées du Roi, le 26 juillet 1765; premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé, puis de MONSIEUR, comte d'Artois, en 1773; maréchal de camp, le 3 janvier 1770; chevalier de l'ordre de Saint - Lazare, en 1779; lieutenant - général des armées du Roi, le premier janvier 1784; lieutenant - général du comté de Bourgogne, a épousé, 1.^o en la chapelle de Condé, en présence du prince et de la princesse de Condé, le 6 février 1755, Marie - Bonne - Félicité de Savary - de - Breves de Jarzé, morte âgée de 26 ans, et inhumée à Saint - Sulpice le 17 mai 1768, fille de Paul - Louis - Camille-Jean - Baptiste de Savary de Breves, marquis de Jarzé, et de dame Bonne Damaris de Briqueville la Luzerne, dame de compagnie de la princesse de Condé, et gouvernante des enfants de cette princesse; 2.^o par contrat signé par le Roi, le 8 mars 1769, Madelaine - Angélique - Charlotte de Brehan, fille de Marie-Jacques, marquis de Brehan, maréchal de camp, inspecteur - général d'infanterie, mort à Paris le 13 mai 1764, et de Marie - Jeanne - Angélique Delpech. De ce second mariage, sont issus :

- 1.^o Charles - François - Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.^o Charles - Jean, comte de Maillé, né le 24 juin 1771 ;

XXI. Charles - François - Arnaud, marquis, puis duc DE MAILLÉ, né le 10 janvier 1770, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de M. le comte d'Artois, aujourd'hui MONSIEUR, frère du Roi, maréchal des camps et armées du Roi, a épousé, 1.^o le 23 août 1784, Henriette - Victoire de Fitz - James, fille de N... duc de Fitz - James; 2.^o Blanche - Joséphine le Basclé d'Argenteuil. Ses enfants sont :

Du second lit :

- 1.^o Arnaud - Royer-Claude, né le 30 décembre 1789 ;
- 2.^o Claire - Claude - Henriette - Claudine, née le 8 décembre 1796, mariée à Edmond - Eugène-Phi-

lippe - Hercule de la Croix, marquis de Castries, colonel des chasseurs de l'Ariège.

Du second lit :

- 3.° Jacquelin-Armand-Charles ;
- 4.° Urbain-Hardouin-Armand de Maillé.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Brezé et de Behehart.

IX. Payen ou Paen DE MAILLÉ, fils puîné de Hardouin, V^e du nom, seigneur de Maillé, et de Jeanne de Beauçay, fut seigneur de Saint - Georges du Bois et de Brezé, par sa femme, qu'il avait enlevée avant que de l'épouser, en raison de quoi il fut poursuivi criminellement en 1318, et obligé de composer avec les gens du Roi à une somme de 2000 livres. Il plaidait encore à ce sujet en 1323 et 1328, et contre Jean de Brezé, qui prétendait quelques droits en cette terre. Il fut sénéchal de Périgord et de Quercy, capitaine de Bourg - sur - Mer. Le Roi lui remit, en 1339, les sommes qu'il devait de reste de quelques fermes es châtelainies de Bourg et de Blaye. Il fut sénéchal de Bigorre, capitaine et gouverneur de toute la sénéchaussée ; et, en cette qualité, il amena devant Bordeaux trente écuyers et cent cinquante sergents, outre le nombre de gens de cheval et de pied, de son établie de Bourg, avec lesquels il servit depuis le 27 janvier 1339 jusqu'au 19 juillet suivant 1340. Il fut préposé par l'archevêque d'Auch et le sénéchal de Toulouse, pour faire le siège de Montroyal, et par eux confirmé dans le même emploi de sénéchal de Bigorre, le 22 octobre de la même année, qu'il garda jusqu'au 14 juin 1341, que le Roi le fit sénéchal de Poitou et de Limoges, suivant un compte de Barthélemi du Drach, et, en cette qualité, il conduisit des gendarmes à Jourdain de Lombers, sénéchal de Saintonge, au mois de juillet 1343. Il épousa Jeanne de l'Estang, dame de Brezé, fille de Macé de l'Estang, et de Catherine, dame de Brezé. Ses enfants furent :

- 1.° Pean, dont l'article suit ;
- 2.° Eléonore, femme de Gui de Chausseroye, seigneur d'Orvan, qui plaidait, en 1351, contre Jean de Brezé ;

- 3.^o Isabeau de Maillé, dame de Saumoussay, qui obtint un amortissement pour la fondation d'une chapelle, en 1370.

X. PEAN DE MAILLÉ, II^o du nom, seigneur de Brezé, de Saint-Georges-du-Bois et de Gastines, servit le Roi en ses guerres de Picardie et sur les frontières de Normandie, sous le gouvernement de Geoffroy de Charny, en 1352, et aussi, la même année en Gascogne, avec quatre écuyers, sous le comte d'Angoulême, connétable de France. Le Roi le fit rembourser au mois de décembre 1356, de plusieurs dépenses qu'il avait faites avec les gens de sa compagnie, en venant à Ardres au mandement de Jean de Neuville, lieutenant du Roi en Picardie; l'année suivante, au mois de décembre, il eut ordre avec plusieurs autres seigneurs, de conduire le Roi de Navarre d'Amiens à Paris. En 1369, il fut commis pour recevoir des mains de Hugues, seigneur d'Amboise, la ville d'Amboise; il continua de servir le Roi dans ses guerres, en 1379, sous le sire de Coucy, avec deux chevaliers et seize écuyers; l'année suivante, sous le sire de Rayneval; en 1381 sous le connétable de Clisson; en 1383, pour le fait de Bourbourg, avec trois chevaliers et trois écuyers. Son sceau, dans une quittance qu'il donna le 28 juillet 1377 à Etienne de Montmegen, trésorier des guerres, de huit vingt-cinq francs d'or, est chargé de fascés ondées, et brisé d'une bordure engrêlée. Il épousa 1.^o, le 21 octobre 1367, N du Puy, de la maison du Puy en Loudunois, 2.^o, en 1379, Jeanne Bouchard, fille de Louis Bouchard, seigneur d'Aubeterre, et de Catherine de Laubannière. Ses enfants furent:

Du premier lit :

- 1.^o Eléonore, mariée 1.^o à Tristan de la Jaille, seigneur de Beuxey en Loudunois; 2.^o à Robert d'Anjou, avec lequel elle vivait en 1386, et 1389;

Du second lit :

- 2.^o Pean, dont l'article suit;
3.^o Jacques, seigneur d'Ampure à cause de sa femme Marie Taveau, fille de Guillaume Taveau, seigneur de Mortemer, dont il eut Jeanne de Maillé, dame d'Ampure, mariée par son oncle en 1426,

avec Amaury de Tigné, après la mort duquel elle se remaria à Guillaume de Tucé, et prit une troisième alliance vers l'an 1460, avec Gui Fro-tier, seigneur de Camboneau. Elle était morte en 1485, et n'eut point d'enfants.

XI. PEAN DE MAILLÉ, III^e du nom, seigneur de Brezé et de Milly-le-Mougon, chambellan de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, épousa Marie de Maillé, fille de Hardouin, VII^e du nom, baron de Maillé, et de Mahaut le Vayer, dont les enfants furent :

- 1.^o Hardouin, dont l'article suit ;
- 2.^o Gilles, qui fonde la cinquième branche rapportée ci-après ;
- 3.^o Jeanne, mariée à Thibaut de Laval, seigneur de Loué, fils de Gui de Laval, seigneur de Loué, et de Jeanne de Pommereux ;
- 4.^o Marie, femme de Gilles de Clerembault, seigneur de Richelieu, dont elle était veuve en 1460 ;
- 5.^o Isabeau, mariée à Jean de Brie, seigneur de Serant ;
- 6.^o Rose, femme de Jean Fresneau, seigneur de Crevant ;
- 7.^o Catherine, qui épousa, par contrat du 23 janvier 1416, Hugues de Montalais, seigneur de Chambeloy ;
- 8.^o N.... } successivement abbesses de Saint-Jean de
- 9.^o N.... } Bonneval de Thouars.

XII HARDOUIN DE MAILLÉ, VI^e du nom, seigneur de Benehart et de Ruillé, fut lieutenant de la compagnie de Jacques de Bourbon, comte de la Marche. Il fut stipulé que les deniers de son mariage seraient employés au rachat de la terre de Benehart, engagée par la mère de sa femme. Il plaidait à ce sujet contre Pierre de la Jaille, en 1467, et ne vivait plus en 1484. Il avait épousé Anne de Villiers, dame de Champagné, fille de Guillaume de Villiers, baron de Champagné, et de Jeanne de Mar, dame de Ruillé et de Benehart. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Renaud de Maillé ;

3.^o Jean, qui était sous la tutelle de Jacques de Maillé, son frère en 1484; il eut en partage une partie de la terre et seigneurie de Ruillé, avec le petit Benehart. Il avait épousé, par contrat du 11 septembre 1525, Louise de Fromentières, fille de N... de Fromentières, seigneur de Meslay; elle était veuve de lui avant l'an 1540. De ce mariage sont issus :

A. Louis de Maillé, seigneur de Ruillé et du petit Benehart, marié le 5 septembre 1569, avec Renée de Baigneux Courcival; il en eut :

a. Antoine, seigneur de Ruillé et du petit Benehart, qui épousa, en 1615, Judith du Bosquet, fille de Georges du Bosquet, seigneur de Cossé, et d'Antoinette le Bailleur, dame de Boisclereau, dont il eut : — 1.^o Renée de Maillé, dame de Ruillé et du petit Benehart, qui épousa, le 12 décembre 1642, Joachim de Cervon, seigneur de la Ronchère; elle vendit, étant veuve, le petit Benehart au marquis de Benehart, son cousin; — 2.^o Elisabeth de Maillé;

b. Louis, seigneur de la Touche l'an 1621, marié avec Elisabeth de Baigneux;

c. Renée, femme de Gilles Maillart, seigneur de Kecorelaines, en Normandie;

B. Renée, femme de N..., seigneur de Rochambault;

C. Charlotte religieuse à la Virginité;

D. Jeanne, mariée, l'an 1500, à Jean de Cibert.

XIII. Jacques DE MAILLÉ, 1.^{er} du nom, seigneur de Benehart et de Champagné, mort avant le 7 juin 1512, avait épousé Jeanne le Berruyer, veuve de Jean de Villebresme, seigneur de Fougères, et fille de Lidoire le Berruyer, seigneur de Saint-Germain, et de Françoise d'Outrelavoie; elle eut le bail de son fils suivant un partage du 7 juin 1512. De ce mariage est issu :

XIV. Jacques DE MAILLÉ II^e du nom, seigneur de Benehart de Champagné, de Villié de Bourdeau et de la Novaraye, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Bueil, lieutenant-général en Bretagne. Il épousa Marie de Villebresmes, fille de Jean de Villebresmes, seigneur de Fougères, dont il eut :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques, dit le Jeune, dont la lignée n'est pas connue ;
- 3.^o Anne de Maillé, femme de Jacques le Clerc, seigneur de Saligny-sous-Champagne, morte sans enfants.

On trouve Jehan de Maillé, seigneur de Benehart, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du comte de Charny, lequel donna quittance, le 22 juin 1469, à Claude Garrault, trésorier des guerres, de 100 livres, pour les quartiers d'octobre, novembre et décembre 1568. Son sceau en placard est chargé de fascés nébulées, et brisé d'une bordure chargée de....

XV. Jacques DE MAILLÉ, III^e du nom, seigneur de Benehart, etc., capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Vendômois pour la ligue; fait prisonnier à la prise de Vendôme par Henri IV, en 1589, eut la tête tranchée la même année. Il avait épousé, en 1573, Renée de Poncé, dame de Chéripeau, de la Beuvrière, d'Espinay de la Talonnière et de Fleuré, fille de René de Poncé, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de Mauny. Il eut de ce mariage :

XVI. René DE MAILLÉ, I^{er} du nom, seigneur de Benehart, de Fleuré, de Ruillé, et de Chéripeau, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et des chasses du comté du Maine; marié, par contrat du 11 avril 1621, avec Dorothee Clausse de Fleury, et fille héritière de Henri Clausse, seigneur de Fleury, grand-maître et surintendant général des eaux et forêts de France, et de Denise de Neuville Villeroy. Il en eut :

- 1.^o Henri, dont l'article suit ;
- 2.^o René, capitaine aux gardes, tué au service ;

- 3.° Honorat, mestre de camp du régiment du cardinal de Richelieu ;
- 4.° Nicolas , baron de Fleuré , seigneur de Condreaux ;
- 5.° Denise de Maillé , mariée à François de Barthon, vicomte de Montbas, lieutenant - général des armées du Roi, mestre de camp du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin , mort en 1653.

XVII. Henri DE MAILLÉ, dit *le marquis de Benehart*, capitaine des chasses du Roi en ses pays et comté du Maine, transigea, par procureur, le 2 septembre 1651, en son nom et en celui de sa femme, avec Louis de Rohan, prince de Guémené ; il épousa, par contrat du 15 août 1634, Françoise de la Barre, dame des Hayes, de Brion, de Château-Sénéchal, etc., fille de Louis de la Barre, seigneur de la Brosse, et de Marguerite de Chambes Montsoreau. De ce mariage vinrent :

- 1.° René, dont l'article suit ;
- 2.° François - Henri, qui fonde la quatrième branche, rapportée ci-après ;
- 3.° Henri, partagé par son frère aîné le 3 juillet 1669. Il avait été reçu chevalier de Malte de minorité au grand prieuré d'Aquitaine, le 21 novembre 1663 ;
- 4.° Dorothee, morte religieuse ;
- 5.° Anne, femme de René du Grenier, marquis d'Oléron, seigneur du Pin et de la Felonnière.

XVIII. René DE MAILLÉ, dit *le marquis de Benehart*, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie d'ordonnance et des chasses du pays du Maine, seigneur des Hayes, de Roujoux, de Molan, Champ-le-Sénéchal, Saint-Germain, etc., épousa, 1.° par contrat du 20 juillet 1665, Gabrielle Guillebert, dame de Sicqueville, fille de Louis Guillebert, baron de Coulonces, marquis de Sicqueville, gouverneur des ville, château et comté de Vire, et de Louise d'Apchon ; 2.° Jacqueline - Françoise de Billes, fille d'Antoine de Billes, seigneur du Foyer, en Normandie, et de Françoise de Vipart. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Louis-Joseph, dit *le marquis de Maillé*, né à

- Paris le 17 juin 1666, baron de Coulonces, seigneur de Sicqueville, reçu guidon le 14 février 1692, et enseigne de la compagnie des gardes flamands, le 25 avril 1694, mort à Paris le 3 juillet 1698, et inhumé à Saint-Paul, sa paroisse. Il avait épousé, par contrat du 24 février 1691, Louise Mailler, dame du Houssay, et de Saint-Maurice, près Bonneval, diocèse de Chartres, morte en 1719, fille et héritière de Claude Mailler et de Geneviève de Houdetot. Il en eut, pour fille unique, Geneviève de Maillé, morte à Paris, le 6 juin 1742, ayant épousé par contrat du 8 juin 1711, Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort de Canillac, dit *le marquis de Montboissier*, dont postérité;
- 2.° Hardouin de Maillé;

Du second lit :

- 3.° René-François, dont l'article suit ;
 4.° Anne-Henri-Honorat, mort jeune ;
 5.° Constance de Maillé, religieuse à la Visitation de Caen.

XIX. René - François DE MAILLÉ, marquis de Benehart, seigneur de Ruillé, de la Jaille, etc., embrassa d'abord l'état ecclésiastique, qu'il quitta après la mort de son frère aîné. Il épousa, en 1720, Madelaine-Françoise de la Luzerne, fille de Gui-César de la Luzerne, marquis de Beuzeville, et de Madelaine-Françoise de Pommereul. Il mourut en sa terre de Benehart le 27 octobre 1736. De ce mariage sont issus :

- 1.° Philippe - François, dit *le marquis de Maillé*, né le 27 mai 1722, mort à Benehart, en Vendômois, le 15 décembre 1745, sans avoir été marié ;
 2.° René-César dit *le chevalier de Maillé*, né le 28 décembre 1727. Il embrassa d'abord le parti de l'église, et étudiait, en cette qualité, en théologie, au mois de janvier 1744, au collège de la Marche. Il quitta cet état à la mort de son frère aîné, entra officier dans le régiment du Roi, infanterie, en 1748, et est mort à Paris, le 9 janvier 1750, de la petite vérole, sans avoir été marié ;

- 3.° Philippe-Casimir de Maillé, né le 2 mai 1737, mort en 1740.

QUATRIÈME BRANCHE.

Comtes de Maillé, Seigneurs de Roujoux.

XVIII. François - Henri DE MAILLÉ BREZÉ, comte d'Espichellicrères et de Roujoux, seigneur du Fresne, la Crèche-Mareuil, second fils de Henri de Maillé, marquis de Benehart, et de Françoise de la Barre, reçut partage de René de Maillé, marquis de Benehart, son frère aîné, le 3 juillet 1669, et après la mort du duc Armand de Maillé Brezé, sans enfants, il reprit le nom de Brezé. Il épousa, le 28 novembre 1680, Françoise-Marguerite de Bouteiller, fille de Marin de Bouteiller, chevalier, seigneur de Châteaufort, et de Marie de Greuille, dont il eut :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1.° Louis, qui suit ; | |
| 2.° Henri de Maillé Brezé, chevalier de Malte ; | |
| 3.° Louis-Joseph, comte
de Maillé Brezé ; | } tous deux morts sans
alliance ; |
| 4.° François, comte de
Maillé Brezé ; | |
| 5.° Dorothee de Maillé Brezé, religieuse. | |

XIX. LOUIS DE MAILLÉ BREZÉ, comte de Maillé et de Roujoux, marquis de Valon, seigneur du Fresne, la Crèche-Mareuil, etc., reçu page du Roi le 2 décembre 1704, épousa 1.° le 6 mars 1709, Catherine le Fuzelier de Cormeray, fille de René le Fuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray, Breviende, Villeny, le Cochet, etc., et de Catherine le Mercier ; 2.° le 5 février 1730, Françoise Bonne de Rochefort. Il eut :

Du premier lit :

- 1.° Louis, marquis de Maillé Brezé, comte de Roujoux, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants ;
- 2.° François-Alexis, qui suit ;
- 3.° René, comte de Maillé Brezé, lieutenant de roi du château d'Amboise, chevalier de Saint-Louis. mort sans enfants ;

- 4.^o Joseph-Ange, comte de Maillé Brezé, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants ;
- 5.^o Jacques, comte de Maillé Brezé, mort jeune ;
- 6.^o Marie-Catherine-Louise de Maillé Brezé, mariée à Charles Noel de Pelgrain, chevalier, seigneur de l'Estang et de la Crèche, chevalier de Saint-Louis ;

Du second lit :

- 7.^o Marie - Françoise de Maillé Brezé, mariée à Charles-François-Elie Duval, chevalier, seigneur de Villemars et de Trugny, chevalier de Saint-Louis ;
- 8.^o Catherine - Bonne de Maillé Brezé, mariée à Silvain-Claude de Boislinard, chevalier, seigneur du Lys et de Saint-Georges ;
- 9.^o Marie-Anne de Maillé Brezé, élevée à Saint-Cyr, morte sans alliance.

XX. François-Alexis, comte de MAILLÉ BREZÉ, et de Roujoux, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, chambellan de S. A. électorale de Cologne, épousa, 1.^o le 1^{er} mai 1752, Marie-Angélique Huraut de Chiverny de Veuil, dont il n'eut point d'enfants ; 2.^o Rosalie de la Bourdonnaye de Blossac, veuve de Louis-Marie Juchault, chevalier, seigneur des Jamonières, chevalier de Saint-Louis, dont il n'eut point d'enfants ; 3.^o Marie-Jeanne Joly de Fleury, dont il eut :

- 1.^o Alexandre-Armand - Fortuné, comte de Maillé Brezé, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ;
- 2.^o Lucie-Flore-Virginie de Maillé Brezé, mariée, le 14 décembre 1815, à Jacques-Casimir-Emanuel, comte de Monthiers, chevalier, seigneur du Bosroger, (par donation du marquis de Monthiers du Bosroger, son cousin) lieutenant en premier du premier régiment des cuirassiers de la garde royale, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, fils de Jacques, comte de Mouthiers de Nucourt, chevalier, seigneur de Nucourt, Plémont, etc., et d'Agnes - Angélique de Baroille.

CINQUIÈME BRANCHE.

Marquis et ducs de Breze, éteints.

XII. Gilles DE MAILLÉ, fils puîné de Pean de Maillé, III^e du nom, seigneur de Brezé, et de Marie de Maillé; fut seigneur de Brezé, conseiller, chambellan et grand-maître de la vénerie de René d'Anjou, roi de Sicile, et fut fait chevalier de son ordre du Croissant, le 27 juillet 1449. Il suivit ce prince en son voyage d'Italie pour le recouvrement de ses états, et en obtint les aides et tailles des terres de Brezé et de Milly, de l'année 1437. Ce prince, en considération des services qu'il en avait reçus au royaume de Naples, le gratifia, l'année suivante, d'une pension de 200 livres, qu'il lui continua toute sa vie, et le récompensa encore des peines qu'il avait prises à faire consentir les états d'Anjou, en 1445, d'accorder un aide pour le mariage de la reine d'Angleterre, sa fille. Il épousa Jeanne Amenard, fille de Jean Amenard, seigneur de Chansé, de Bouillé, etc., et de Marie Turpin, et en eut :

- 1.^o Hardouin, dont l'article suit;
- 2.^o Jacques, qu'on dit avoir rapporté à Brezé les reliques de saint Vincent, qu'il avait prises à Castres;
- 3.^o Guyonne de Maillé;
- 4.^o Marie de Maillé;
- 5.^o Catherine de Maillé, femme de Rotrou, seigneur de la Dorbilière.

XIII. Hardouin DE MAILLÉ, VI^e du nom, seigneur de Brezé et de Milly, plaidait, en 1499, contre le comte de Dampmartin, pour la restitution des biens du seigneur de Normanville, qu'il obtint; mourut en 1508, et fut enterré à Sainte-Catherine de Brezé, près de l'évêque d'Angers. Il avait épousé Ambroise de Melun, morte en 1526, et enterrée à Milly, fille de Charles de Melun, seigneur de Normanville, grand-maître de France, et d'Anne-Philippe de la Rochefoucault, sa première femme. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Hardouin, mort sans postérité;

- 2.° Gui, dont l'article suit :
- 3.° Marie, femme de Jean de Brezé, grand-sénéchal de Normandie ;
- 4.° Ambroise de Maillé, qui épousa, en 1556, Jacques de Perriers, seigneur du Bouchet.

XIV. GUI DE MAILLÉ, seigneur de Brezé et de Milly, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant du duc d'Aumale et du marquis du Maine, au gouvernement d'Anjou, capitaine de cent lances et de cent archers de la garde du corps du Roi ; fit bâtir le clocher de Milly, en 1552 et 1553. Il avait épousé, le 3 mars 1510, Jeanne de Louan, fille de Jean de Louan, seigneur de Nogent l'Artaut en Brie, gouverneur d'Orléans, mort le 5 mai 1500, et de Madelaine Cleret. De ce mariage sont nés :

- 1.° Artus, dont l'article suit ;
- 2.° Simon, religieux en l'abbaye de Lauroux, puis archevêque de Tours, mort en odeur de sainteté le 11 janvier 1597 ;
- 3.° Philippe, seigneur de Verneuil et du Verger, capitaine des gardes du corps, tué devant Cambrai en 1553. Il avait épousé Jeanne de Hangest, dont il n'eut point d'enfants, fille de Joachim de Hangest, seigneur de Moyencourt et de Montmor, et de Louise de Moy, sa troisième femme ;
- 4.° Jacques, abbé de Montfaucon de Marmoutier ;
- 5.° Jeanne abbesse du Ronceray, en 1554, morte le 6 décembre 1571 ;
- 6.° Yvonne, religieuse à Fontevault, puis abbesse du Ronceray, après sa sœur, morte en 1589 ;
- 7.° Françoise, religieuse à Poissy ;
- 8.° Charlotte, mariée 1.° à Lancelot de la Touche, seigneur des Roches-Tranche-Lyon, 2.° à François de Montgommery, seigneur de Lorges ;
- 9.° Marie, qui épousa 1.° François Bourré, seigneur de Jarze, 2.° Jean de Léaumont, seigneur de Puygaillard ;
- 10.° Jeanne, première femme d'Hector de Montberon, baron d'Avoir, seigneur de Souché, d'Espinau, de Champeaux, etc.
- 11.° Renée de Maillé, abbesse de Noirmoutier.

XV. ARTUS DE MAILLÉ, seigneur de Brezé et de Milly.

chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de ses gardes du corps, gentilhomme de sa chambre, fut choisi le 28 avril 1548, pour aller recevoir la jeune reine d'Ecosse, et la même année, au mois d'octobre, il eut le commandement de l'armée envoyée en Guienne contre les rebelles. Le roi lui donna la compagnie de cent archers de la garde de son corps, le 1^{er} novembre 1557, et une commission pour le gouvernement d'Anjou, le 8 février 1568; il mourut fort âgé, en 1592, en réputation d'homme sage et fidèle à son Roi. Son sceau, dans deux quittances qu'il donna le 23 décembre 1555, et 30 décembre 1562, est chargé de deux fasces nébulées. Il avait épousé Claude de Gravy, morte en 1570, fille d'honneur de la reine, fille d'Ambroise de Gravy, baron des Cousteaux et de Renée-Claude du Bellay-Langey, et en eut :

- 1.^o Claude, dont l'article suit ;
- 2.^o Catherine de Maillé, mariée par contrat du 17 décembre 1572, à Jean de Sansac, capitaine des gardes de la porte, premier gentilhomme de la fauconnerie du roi.

XVI. Claude DE MAILLÉ, seigneur de Brezé et de Milly, fut tué à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587, n'ayant que 27 ans. Il avait épousé, par contrat passé au château de Cerisay le 15 septembre 1567, Robinette Hamon, dame de la Flocelière de Cerisay, fille de Jean Hamon, seigneur de la Flocelière, et de Jeanne de Pannevère. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Charles, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques, marquis de Flocelière, par lettres du mois de novembre 1616, registrées le 17 mai 1629, mort en 1641, sans enfants de Julienne d'Angennes, veuve de Guillaume de Cozerieu, seigneur de la Rivière, et fille de Jean d'Angennes, seigneur de Poigny et de Madelaine Thierry. Elle mourut en 1614 ;
- 3.^o Claude, seigneur de Cerisay, chevalier de Malte, tué en duel par le sieur de Talhoet, en 1606 ;
- 4.^o Charles, chevalier de Malte ;
- 5.^o Jeanne, femme d'Hercules de Charnacé, gouverneur de Clermont en Argonne, ambassadeur aux Pays-Bas ; mort au siège de Breda, en 1636 ;
- 6.^o Simonne, abbesse du Ronceray, morte en 1646 ;

- 7.^o Yvonne, abbesse de Ronceray, après sa sœur, morte le 16 décembre 1650 ;
- 8.^o Eléonore de Maillé, mariée avec Charles, marquis de Jalesnes, en Vendomois, morte en 1639.

XVII. Charles DE MAILLÉ, seigneur de Brezé et de Milly, épousa, par contrat du 24 novembre 1597, Jacqueline de Thevale, fille unique et héritière de Jean de Thevale, comte de Créans, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Metz et du pays Messin, et de Radegonde Fresneau. Il fut stipulé que le second fils qui naîtrait de ce mariage porterait le nom de *Thevale-Maillé*. Leurs enfants furent :

- 1.^o Urbain, dont l'article suit ;
- 2.^o Charles de Maillé, dit de *Thevale*, mort jeune.

XVIII. Urbain DE MAILLÉ, marquis de Brezé, baron des baronnies de Saumoussay, de Saugre, de la Crelouere, seigneur des châtelainies de la Bouchardière, de la Varenne, de Créans, de Semeur, etc., capitaine des gardes du corps de la reine Marie de Médicis et ensuite du Roi ; servit en Piémont au Pas-de-Suse, en 1629, et au combat de Carignan en 1630. Deux ans après, il fut envoyé en ambassade extraordinaire vers le roi de Suède ; et au retour, il se trouva au combat de Castelnaudary. Le Roi lui donna le bâton de maréchal de France, en la place du maréchal d'Effiat, avec le gouvernement de Calais et pays reconquis le 18 octobre 1632, et le fit chevalier de ses ordres le 14 mai 1633. L'année suivante il eut le commandement de l'armée en Allemagne, où il secourut la ville d'Heydelberg ; prit celle de Spire le 21 mars 1635, et gagna la bataille d'Avein, le 20 mai suivant. Quelques mois après il fut envoyé en ambassade extraordinaire vers les états de Hollande ; fut pourvu du gouvernement d'Anjou et du château d'Angers, au lieu de celui de Calais, par lettres données à Senlis le 19 septembre 1636, registrées au parlement le 24 novembre suivant ; fut nommé vice-roi de Catalogne, sur la fin de l'année 1641, ayant la même année remis sous l'obéissance du Roi les villes de Lens et de Bapaume, en Artois, et mourut en son château de Milly, en Anjou, le 13 février 1650. Il avait épousé, le 25 novembre 1617, Ni-

cole du Plessis, Richelieu, sœur puînée du cardinal de Richelieu, et fille de François du Plessis, III^e du nom, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du Roi, et de Susanne de la Porte. De ce mariage sont issus :

1.^o Armand, dont l'article suit ;

2.^o Claire-Clémence de Maillé, duchesse de Fronsac et de Caumont, marquise de Brezé, après la mort de son frère. Elle épousa Louis de Bourbon, II^e du nom, dit le Grand, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc de Bourbonnais, fils de Henri de Bourbon, II^e du nom, premier prince du sang, duc d'Eng-hien, et de Charlotte-Marguerite de Montmo-rency.

XIX. ARMAND DE MAILLÉ, duc de Fronsac et de Caumont, marquis de Gravelle et de Brezé, comte de Beaufort en Vallée, baron de Treves, etc., gouverneur de la Rochelle et du pays d'Aunis, servit en Flandres en qualité de mestre de camp d'un régiment en 1638, et commanda les galères du Roi l'année suivante. Il fut fait général de l'armée navale en la mer du Ponant, où il combattit et défit celle d'Espagne, à la vue de Cadix, le 22 juillet 1640. Il fut ensuite envoyé en ambassade extraordinaire vers le roi de Portugal, où il aborda le 11 août 1641 ; passa dans les mers du Levant, et défit après deux jours de combats, la flotte d'Espagne qui venait au secours de Perpignan, en 1643. Etant de retour à Saint-Germain en Laye, au commencement de janvier 1643, il prêta le serment de la charge de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, en ayant été pourvu par lettres-patentes du 5 décembre précédent, registrées au parlement le 16 juillet 1643, fut fait gouverneur de Brouage des îles de Rhé et d'Oleron, de la Rochelle et du pays d'Aunis, et fut reçu, au parlement de Paris, duc de Fronsac et pair de France, le 30 avril de la même année ; en conséquence de l'arrêt du même jour, qui appointa l'opposition que les ducs de Brissac, de Lesdiguières et de Luynes avaient formée au rang qu'il prétendait, ordonna qu'il serait reçu, et que, par provisions, les pairs reçus avant lui le précéderaient, jusqu'à ce qu'autrement il en eût été ordonné. Il contraignit, le 4 septembre suivant, la flotte

d'Espagne, qui voulait jeter du secours dans la ville de Roses, de se retirer à Carthagène; assiégea par mer, en 1644, la ville de Taragone en Catalogne, mais sans succès; fut l'un des lieutenants-généraux de l'armée d'Italie, lors du siège d'Orbitelle, et fut tué sur mer, d'un coup de canon, le 14 juin 1646, âgé de vingt-sept ans deux mois, n'ayant point été marié. Il fut regretté de tous ceux qui connaissaient ses belles qualités. Son service solennel se fit dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 13 novembre de la même année.

L'histoire des grands-officiers de la couronne fait encore mention d'une branche des seigneurs de *Laleu*, du nom de Maillé, dont on n'a point eu la jonction avec les précédents, et qui est rapportée d'après un jugement de 1667, de M. de Barentin, intendant du Poitou; elle a formé sept degrés, et s'est éteinte dans la personne de Louis de Maillé, seigneur de Villeneuve.

Armes : d'or, à trois fascés nébulées de gueules.

MASSON DE LA MOTTE, famille noble originaire de Champagne.

Pierre-Henri-Joseph MASSON, chevalier de la Motte, né le 5 juillet 1757, chevau-léger de la garde du Roi, le 15 août 1773, a fait ses preuves de noblesse pour son admission dans ledit corps, et a été réformé avec la compagnie le 30 septembre 1787. Il est aujourd'hui gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef d'escadron. Il a épousé, le 20 novembre 1805, à Pétersbourg, pendant son émigration, Marie-Félicité de Chambell, d'une très ancienne famille noble irlandaise.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles d'argent, et en pointe d'un cerf en repos du même, sur une terrasse de sinople.

RAFELIS DE BROVES, famille originaire de Lucques, en Italie, établie à Draguignan en Provence, depuis l'an 1400, où elle fit bâtir une chapelle dans l'église paroissiale de ladite ville, et un tombeau; cette chapelle fut décorée d'un tableau, en 1404, peint par Jacob Pignatelli; elle réside depuis la révolution, qui lui a fait perdre toutes ses terres, à Alais en Languedoc, département du Gard; elle a fourni des lieutenants-généraux, des chefs d'escadre, des officiers-supérieurs et autres de toute arme, des commandeurs et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; cette famille se divise aujourd'hui en deux branches.

PREMIÈRE BRANCHE.

Joseph - Barthelemy, comte DE RAFELIS BROVES, (fils de François de Rafelis, vicomte de Broves, colonel d'infanterie, lieutenant de Roi d'Aiguemortes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, député de la noblesse de Provence aux derniers états-généraux, et qui, toujours fidèle à l'honneur et à son roi légitime, mourut glorieusement à la défense du palais des Tuileries, le 10 août 1792, et de dame Elisabeth de Mourgues) est né à Anduze en 1753; fait garde de la marine en 1767; proclamé chevalier de Saint-Louis par M. le comte d'Estaing, pour être entré le premier dans les retranchements de l'île de la Grenade; reçu par son père en 1780; est parvenu au grade de capitaine de vaisseau, en 1790, après avoir commandé une division à Terre-Neuve, a émigré en 1791, et a commandé la 2^e compagnie de l'escadron de la marine, dans l'armée de LL. AA. RR. Il est aujourd'hui contre-amiral, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il a épousé, le 6 juin 1809, dame Marie-Anne-Joseph de Bancenal, fille de messire Jean-Pierre de Bancenal de Champagne, capitaine de cavalerie, et de dame Gabrielle - Victoire de Beaudouin de Fregefond; de ce mariage est issu :

Louis - Henri - Chamans de Rafelis Broves, né à Alais, le 8 mai 1811.

SECONDE BRANCHE.

Charles-François DE RAFELIS BROVES, fils de feu François de Rafelis, vicomte de Broves; député de la noblesse de Provence aux derniers états-généraux, et né à Anduze en 1773, élève de la marine en 1788, garde du Roi à cheval en 1791, s'est trouvé avec son père à la défense du château des Tuileries le 10 août 1792, a passé en Angleterre, où ayant appris le licenciement de l'armée des princes, il est rentré dans sa patrie où il a servi dans l'administration des postes. Il est aujourd'hui inspecteur des postes à Limoges, où il s'est marié avec mademoiselle Louise Augureau. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph de Rafelis ;
- 2.° François de Rafelis ;
- 3.° Louise de Rafelis.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or. Devise : *Genus et Virtus*.

VILLICY DE TOURVILLE, famille noble, originaire de Lorraine, qui a fourni un commissaire en l'artillerie et les fortifications de Lunéville, en la personne de Claude de Villicy, vivant en 1600. Deux frères du nom de Villicy de Tourville, descendant de ce dernier, ont servi dans la cavalerie à Metz; l'un était capitaine du régiment Royal-Lorraine, le 3 janvier 1744; l'autre dans le régiment de Marainville, le 1^{er} mars 1742. Nous désirerions beaucoup obtenir de nouveaux renseignements sur cette famille, dont nous ne connaissons que madame Montouroy, née de Tourville, habitant à Blaye, département de la Gironde.

Armes, extraites du *Nobiliaire de Lorraine* : d'azur, à une molette d'argent, accompagnée de trois annelets d'or; au chef du même, chargé d'une tête de léopard naissant de gueules; tenant, un anneau d'or.

DE LUBERSAC. La maison de Lubersac, originaire de la province de Limosin (1), réunit, à l'avantage d'avoir pris son nom d'une terre, les caractères de l'ancienne chevalerie, soutenus par des alliances distinguées et de nombreux services. Tel est le témoignage que lui rendit M. de Beaujon, généalogiste des ordres du Roi dans le Mémoire qu'il composa sur cette maison, et qu'il envoya, pour le Roi, au premier gentilhomme en exercice, le 4 octobre 1766, pour procurer à madame la comtesse de Lubersac, l'honneur d'être présentée à Sa Majesté. M. d'Hozier (Louis-Pierre), juge d'armes de France, la met au rang des plus anciennes maisons du royaume, dans un certificat qu'il délivra, le 21 janvier 1766, à M. de Lubersac-de-Chabrignac.

L'orthographe du nom de Lubersac a beaucoup varié, surtout dans les trois derniers siècles : on le trouve écrit *Lobersac, Lobressac, Loubressac, Louppersac, Libersac, etc.* Mais dans les chartes des XII^e et XIII^e siècles on écrivait communément Lubersac, en latin, de *Luberciaco*, ou de *Luperciaco*.

On connaît, en France, plusieurs lieux du nom de Lubersac (2); mais celui qu'on regarde comme le berceau

(1) On assure que le bénédictin D. Gol. qui était très-versé dans la connaissance des antiquités et de l'histoire des familles du Limosin, sa patrie, prétendait que la maison de Lubersac tire son origine d'un cadet des anciens ducs de Gascogne, et que son premier berceau a été la ville d'Eause (*Elusa ou Elusaberis*), sur la Gelise, en Armagnac. Nous ignorons sur quel fondement ce savant religieux appuyait son opinion; peut-être la fondait-il sur l'espèce de ressemblance qui se trouve entre *Lupus*, nom que portaient quelques ducs de Gascogne, et *Lupercus*, dont on prétend que dérive le nom de Lubersac.

(2) Parmi les lieux qui portent le nom de Lubersac, les plus connus sont : 1^o Lubersac en Limousin; 2^o Lubersac en Agénois, à une lieue et demie de Duras; 3^o et 4^o deux bourgs, appelés *Lupersat*, dont l'un est sur la Tarde à 5 lieues d'Evaux et 3 d'Auzance, l'un et l'autre dans le pays de Combrailles, au diocèse de Limoges; 5^o un ancien monastère ruiné, connu dès le

de la famille qui fait le sujet de ce mémoire, et qu'elle a toujours possédé, est un gros bourg, avec le titre de ville, situé dans la province de Limosin, à peu de distance de la chartreuse de Glandiers. Il est le chef-lieu d'une ancienne viguerie ou vicairie, relevant directement des vicomtes de Limoges (1). Cette viguerie a toujours passé pour une des plus anciennes du Limosin, et son origine remonte probablement à la création même des comtes et des vicomtes. Sa haute ancienneté est attestée par deux chartes, tirées des archives de l'église de Saint-Etienne de Limoges : la première nous apprend que, sous l'épiscopat de Turpion d'Aubusson, évêque de Limoges, la vingt-sixième année du règne de Charles-le-Simple, qui revient à l'année 920 ou 921, il fut donné à titre de précaire, une vigne, située au lieu de Vertillac, fondalité d'Issandon (ou Exandon), qui était de la *viguerie de Lubersac*, et de la centaine ou centaine de Vignole.

Une autre charte, qui n'est pas datée, mais qui paraît être du même tems, nous fait voir que Gilbert fit donation, à l'église de Limoges, d'un fief qui était dans le fond d'Issandon, sous la justice de Juillac, *et la viguerie de Lubersac*.

Il y avait autrefois dans le bourg et près du château de Lubersac, une ancienne abbaye ou monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont les seigneurs de Lubersac ont toujours été regardés comme les fondateurs; et ils avaient leurs tombeaux dans le chœur de l'église, qui subsiste encore, sous l'invocation de Saint-Etienne. On ignore l'époque de sa fondation; mais le savant abbé le Bœuf ayant eu occasion de la visiter dans un voyage qu'il fit en Limosin, vers l'année 1754, crut reconnaître, dans sa

onzième siècle, sous la dénomination de *Luperciaco*, en Nivernois; 6° *Loubressac*, bourg situé en Querci, à 6 lieues de Figeac, et chef-lieu d'une terre possédée par une branche de la maison de Gontaut-de-Biron; 7° *Loubersan*, dans l'Astarac, à 2 lieues de Mirande. On peut ajouter à cette liste un ancien monastère, aujourd'hui ruiné, connu sous le nom de *Saint-Lonbers* (*Sancti Lupercii, ou Luperculi*), à Eause en Gascogne.

(1) La seigneurie de Lubersac relevait, dans les derniers tems, de la terre de Bré, en Limousin, possédée par les seigneurs de Pompadour; mais on sait que cette mouvance ne remonte pas au-dessus de l'an 1365.

construction, les caractères de l'architecture du huitième siècle, qui était alors le genre mauresque (1). L'abbaye ayant été ruinée, selon les apparences, vers le milieu du neuvième siècle, par les incursions des Normands (2), perdit son existence primitive, et ne fut, dans la suite, qu'une celle ou prieuré dépendant de l'abbaye de Cluni (3). L'établissement qu'y firent les Clunistes, ne paraît pas avoir subsisté plus d'un siècle; les bâtimens de ce prieuré furent détruits à leur tour, et ce fut probablement dans le temps de la guerre cruelle dont le Limosin fut affligé à l'occasion des différends qui s'élevèrent entre Henri, roi d'Angleterre et ses deux fils, vers l'an 1183, immédiatement après, suivant « Geofroi du Vigeois, une » troupe de bandits, sous la conduite d'un nommé » Merchaders, se saisirent du château de Pompadour, dé- » vastèrent tout le pays voisin, emmenèrent les hommes » et les troupeaux, emportèrent, avec eux, les meubles » des habitans qui se trouvèrent dans cette contrée, » depuis le Vigeois, jusqu'à *Lubersac*. »

Il est à présumer que les religieux qui purent s'échapper, se retirèrent à Cluni, qui était leur chef-lieu. Ce qui paraît certain, c'est que, dès le commencement du siècle suivant, l'église de Lubersac était desservie par des prêtres séculiers; on en trouve la preuve dans la charte de l'an 1236, qui sera rapportée plus bas, et dans une bulle du pape Innocent IV, tirée des archives du Vatican, qui

(1) Cette supposition de M. l'abbé Le Bœuf ne paraît pas fondée. Il est plus probable que la fondation, ou plutôt la restauration de l'église et du monastère de Lubersac, ne doit pas remonter au delà du dixième siècle (et peut-être plus tard); car dans la plus grande partie de la France, et surtout dans le Midi, on connaît à peine un édifice ecclésiastique qui ait échappé en entier à la fureur dévastatrice des Normands.

(2) On suppose, avec fondement, que l'abbaye de Lubersac fut détruite par les Normands, parce que Geofroi du Vigeois, auteur du douzième siècle, qui entre dans de grands détails sur tout ce qui concerne l'histoire du Limosin, sa patrie, n'aurait pas manqué de faire mention dans sa chronique, de cette abbaye, si elle eût encore existé de son tems.

(3) Pons, abbé de Cluni, vint à Lubersac en 1116, suivant une charte de cette année, conservée autrefois dans les archives de l'abbaye d'Uzerche.

nous apprend qu'en 1247, les églises de Saint-Etienne et de Saint-Hilaire de Lubersac, dont l'une dépendait de l'autre, avaient pour recteur, un prêtre, nommé Guy de Mellac.

Il paraît que l'église de Lubersac a changé depuis long-tems d'invocation, et qu'elle reconnaissait Saint-Gervais et Saint-Protais, pour ses plus anciens patrons. Les traces de sa première dédicace y subsistent encore; on y garde les reliques de ces deux Saints Martyrs, leur fête y est solennisée tous les ans, et il s'y tient ce jour-là et les deux jours suivans, une foire considérable (1).

On voit, dans les anciens titres de la maison de Lubersac, qu'il y a une suite de reconnaissances féodales, qui sont tellement liées avec les titres généalogiques, qu'ils se servent mutuellement d'appui. Le domaine des seigneurs de Lubersac y est établi sur le bourg de Lubersac et sur les villages voisins, avec les droits les plus étendus, comme ceux d'entrée, de sortie de banalité, de cens, de tailles, etc. Plusieurs particuliers, dans un tems leur rendent hommage comme hommes francs, d'autres présentent des reconnaissances, comme serfs, avec toutes les conditions attachées à la servitude.

Il est encore justifié que, dès le moment où le nom de Lubersac est connu, les seigneurs de cette maison se distinguent par leurs libéralités pour l'église. Hugues de Lubersac, en 1093, fait de grands dons à l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais du vieux Lubersac. Pierre de

(1) Il est à remarquer que les églises qui reconnaissent les seigneurs de Lubersac pour leurs fondateurs, étaient toutes sous l'invocation de Saint-Gervais et Saint-Protais. L'origine de cette dévotion est sans doute due à quelque portion des reliques de ces saints martyrs, que ces églises tenaient de la munificence et de la piété des anciens seigneurs de Lubersac, qui avaient rapporté ces précieux objets de leurs voyages d'outre-mer. *Bernard Guidonis*, ou de la Guionnie, évêque de Lodève, qui écrivait avant l'an 1300, dit expressément, dans un de ses ouvrages conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, coté n°. 4977, « que les chefs des saints martyrs Gervais et Protais étaient honorés à Lubersac, près de Glandiers, dans l'église de St.-Etienne ». Le témoignage de *Bernard Guidonis* est d'autant moins suspect, que ce savant prélat était né en Limosin, et dans le voisinage même de Lubersac.

Lubersac, chevalier, et Etienne de Lubersac, clerc, son frère, donnent aussi différens biens à l'église de Saint-Etienne de Lubersac. Le testament de Bernard de Lubersac, contient également plusieurs donations, tant par lui, que par Etienne, son père, à l'église de Saint-Etienne de Limoges, et aux Frères Mineurs de la même ville. Les cinq premiers degrés de leur généalogie sont formés de sujets, tous décorés de la chevalerie ; et on pourrait citer plusieurs services rendus à nos rois, dès le quatorzième siècle.

Mais ce n'est pas seulement dans les tems anciens, que cette maison a été illustrée : la branche des seigneurs de Chabrignac a eu deux fois l'avantage de commander la noblesse du Limosin, dans le siècle dernier, ainsi que justifie une lettre écrite par le roi Henri IV, à M. de Chabrignac, le 15 septembre 1605, et une autre, écrite par le roi Louis XIII, à M. de Chabrignac-de-Saint-Julien, le 2 septembre 1635 ; dans laquelle ce prince motive son choix sur *sa qualité et expérience convenable pour la conduite de la noblesse de la province*, et ajoute ces termes bien remarquables d'un souverain à son sujet : *aussi devez-vous croire que je serai bien aise de vous reconnaître aux occasions qui pourront s'offrir, pour l'avantage de vous et des vôtres.*

La maison de Lubersac ne s'est pas moins distinguée par ses alliances, que par ses services militaires ; on compte, parmi les principales, celles qu'elle a contractées avec les maisons de Saint-Chamans, de Chapt-de-Rastignac, de Châteignier, de Chevreuse, de Corn, d'Escorailles, d'Estourneau-du-Ris, de Garebœuf, de Guy ou la Guyonie, de Royere, de Hautefort, de Hélie-de-Colonges, de Jougnac-de-Forsac, de Joussineau-de-Fayat, de Saint-Julien, de Lafont, de Lastérie du Saillant, de Saint-Laurent-de-la Coste, du Leyris, de Laubanie, de Maillé, des Martres, de Monceu, Noailles, de Paulte, de Perusse-d'Escars, de Raimond, de Roux, de Tizon, etc.

La généalogie de la maison de Lubersac, qu'on va donner ici, a été dressée sur les titres originaux, conservés dans ses archives et sur les livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque du Roi (1). Il est constant,

(1) Les titres de la maison de Lubersac ont été produits plu-

d'après ces titres et tous ceux qu'on a pu rassembler d'ailleurs, que le nom de Lubersac est connu comme nom de lieu, depuis le commencement du dixième siècle; et comme nom de famille, depuis l'an 1093, c'est-à-dire, depuis l'époque où les surnoms ont commencé à être héréditaires. Sa filiation est présumée depuis l'an 1166 et même 1146, et est prouvée littéralement depuis l'année 1262.

Le plus ancien monument que l'on connaisse sur l'ancienneté et l'illustration de la maison de Lubersac, est une charte de l'an 1093, qui était conservée autrefois dans les archives de l'abbaye de Cluni, et qui a été imprimée dans le premier tome du Trésor des Anecdotes de D. Martene. Hugues de Lubersac y déclare d'abord n'y tenir d'aucun mortel, mais de Dieu seul, les grands biens qu'il possédait (1). Il rappelle qu'il avait fait la guerre lui-même, assisté de ses chevaliers, pour conserver ses biens et ses privilèges, contre les entreprises de ses ennemis. Il paraît qu'il avait couru plusieurs dangers dans les différentes guerres qu'il avait eu à soutenir; mais il reconnaît qu'il avait été sauvé par une protection particulière de la Providence, et pour en témoigner à Dieu sa reconnaissance, il lui consacra tous ses biens, et les donna à l'église et au monastère de Saint-Gervais et de Saint-Protais, que ses ancêtres avaient fait bâtir auprès de leur château; n'exceptant de cette largesse, que ce qu'il avait donné précédemment à quelques-uns de ses chevaliers. Sa bienfaisance ne se borna pas là, elle s'étendit encore sur les vassaux de sa terre; il recula les limites du bourg de Lubersac, en faveur de ses habitants, afin qu'ils pussent s'y loger plus commodément; il accorda à ses vassaux le droit *d'usage* dans ses bois et sur ses rivières, etc. Cette donation fut faite par un acte authentique, en 1093, du consentement d'Adélaïs, sa femme et de ses chevaliers, et fut signée par vingt-deux témoins, parmi lesquels se

sieurs fois et en différents tems, soit devant le généalogiste des ordres du Roi, le juge d'armes de France, le généalogiste de l'ordre de Malte, soit devant le garde des titres et généalogies de la bibliothèque du Roi, le continuateur du Trésor généalogique de Dom Caffiaux, et autres.

(1) Ceci prouve qu'il les possédait en franc-aleu.

trouvent Gilbert de Lubersac (1), Henri, autrefois évêque de Soissons, alors moine de Cluni, et autres.

Hugues de Lubersac avait épousé, comme il a été dit, une dame, nommé Adélaïs, dont il eut une fille, qui mourut avant lui. Se voyant sans enfants, il résolut de donner ses biens au monastère de Saint-Gervais et Saint-Prottais du Vieux-Lubersac, sous la réserve de la jouissance : il se fit ensuite moine de Cluni.

On trouve ensuite :

Gerald ou Géraud-Adémar de Lubersac, qui signa, comme témoin, dans une transaction passée entre Aimar, abbé du Vigeois, et Guy de Las-Tours, sous l'épiscopat d'Eufstorge, évêque de Limoges, c'est-à-dire, environ l'an 1126. Il eut pour enfants, Guillaume-Adémar, Etienne-Gerard et Pierre-Gerard, qui signèrent tous trois une donation faite à l'abbaye du Vigeois, l'an 1146 (2).

Il est probable, que de l'un de ces trois frères, sont issus les deux sujets suivans.

Gerard de Lubersac souscrivit une charte, donnée à Aires, l'an 1178, par laquelle Philippe, comte de Flandres et de Vermandois, voulant faire prier Dieu pour le salut de l'âme de dame Élisabeth, sa femme, et de Mathieu, comte de Boulogne, son frère, répara les torts qu'il avait faits à l'abbaye de Saint-Josse, suivant une charte, tirée du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Josse, en Ponthieu.

Astaïs de Lubersac donna à l'abbaye de Bonlieu, quatre deniers de cens, que cette abbaye lui devait sur le mas de Faurie, l'an 1188. (Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Bonlieu, fol. 17).

Quoiqu'il ne fût peut-être pas très-difficile de faire remonter la généalogie de la maison de Lubersac, aux premières années du douzième siècle, en la rattachant aux sujets mentionnés dans le Cartulaire de l'abbaye du

(1) Dom Col suppose que cette donation fut faite au monastère de Lubersac, en Limosin; mais en cela il s'écarte de l'opinion du célèbre Dom Mabillon, qui l'attribue à un monastère de Lubersac, en Nivernais.

(2) Il était très-rare, à cette époque, de prendre deux noms de baptême; peut-être le second était-il le nom de la mère. qu'on ajoutait quelquefois à celui du père, pour remplir les clauses d'une substitution, ou pour quelque autre raison.

Vigeois, on ne la commencera ici qu'à Pierre I^{er} de Lubersac, qui vivait après le milieu du même siècle.

1. Pierre DE LUBERSAC, I^{er} du nom, chevalier, est peut-être le même que Pierre-Gérard de Lubersac, qui gna avec ses frères, en 1146, une donation faite à l'abbaye du Vigeois. Il fit une donation à l'abbaye de Cadoin, vers l'an 1166, avec A. (Adémar ou Arnaud) de Lubersac, qui pouvait être son frère (*Cartulaire de Cadoin, fol. 33*), et vivait encore en 1181, suivant une quittance dotale qu'Hélie de Pérusse, chevalier, seigneur de Ségur, son gendre, lui donna, pour la dot qu'il avait promise à sa fille.

On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants; on ne lui connaît même, d'une manière certaine, qu'une fille, mariée au seigneur de Pérusse; mais on juge, par le rapprochement des lieux et des dates, qu'il peut avoir été père des quatre sujets qui suivent :

- 1.° Geoffroi de Lubersac, chevalier, qui suit ;
- 2.° Guillaume de Lubersac, chevalier, uni à Geoffroi de Lubersac, aussi chevalier, son frère, Guillaume de Lubersac, son neveu, et Pierre de la Jarosse, son beau-frère, transigea, le jour des ides d'octobre 1236, avec le chapelain de l'église de Saint-Etienne de Lubersac. On présume qu'il est le même qu'un Guillaume Raoul, ou Radulphe de Lubersac, qui ne vivait plus en 1262, et qui est rappelé dans des actes de cette année, et des années 1263 et 1267, comme père de trois enfants pupilles, qui sont :

a. Guillaume-Raoul de Lubersac, II^e du nom, damoiseau de Lubersac, et puis chevalier, fit une acquisition avec son frère, en 1263; accepta un bail la même année; fit une autre acquisition en 1267, et accepta la cession que lui fit Marguerite, sa sœur, en 1274. Lui, ou son fils, de même nom, damoiseau, représenté par Etienne de Lubersac, damoiseau, son procureur fondé, fit une acquisition en 1318.

Guillaume-Raoul de Lubersac, qui paraît être son fils, et qui, comme lui, est qualifié

damoiseau de la paroisse de Lubersac, étant sur le point d'épouser Comptor de Jaubert, fille de Golfier Jaubert, damoiseau de Pompadour, accepta l'assignation de la dot de sa future épouse, qui lui fut faite l'an 1324, et la reçut le mercredi après la fête de Saint - Hilaire 1324. (v. st.) Il est qualifié chevalier, et ne vivait plus en 1343, que sa veuve fit un bail à fief, le dimanche fête de Saint - Clément de la même année.

Il laissa un fils, nommé Radulphe de Lubersac, qui était sous la tutelle de Comptor de Jaubert, sa mère, en 1343. On ne connaît pas sa descendance (1).

t. Radulphe de Lubersac, cleric, nommé dans un acte de 1274, etc.

c. Marguerite de Lubersac, qui, étant assistée d'Etienne de Lubersac, cleric, son tuteur et curateur, fit cession à Guillaume - Radulphe, son frère, de tous ses droits, le 8 des ides d'avril 1274;

3.° N..... de Lubersac, fut mariée à Raimond de Lubersac, issu sans doute d'une branche collatérale, dont on ne connaît pas la jonction. Elle en était veuve en 1236, et mère de Guillaume de Lubersac ;

4.° N..... de Lubersac, mariée à Pierre de la Jarosse, avant l'an 1236 ;

5.° N..... de Lubersac, femme de Hélie de Pérusse, chevalier, seigneur de Ségur (2). Elle était morte

(1) Il peut avoir été père de Pierre de Lubersac, surnommé *Pareiller*, qui fit son testament en 1390, par lequel il institua héritiers Pierre de Lubersac, damoiseau, son frère, et Galienne de Malaval, leur mère, suivant une note qui se trouve dans le vol. 186 de Gaignières, à la bibliothèque du Roi.

(2) D'une ancienne et illustre noblesse, originaire du Limousin, qui a produit un cardinal, des évêques et plusieurs chevaliers des ordres. Sa généalogie est imprimée dans le P. Anselme, t. II, p. 228, mais d'une manière très-incomplète; elle n'y est remontée qu'à l'année 1281.

le 5 des calendes de juin (28 mai) 1181, que son mari donna quittance à Pierre de Lubersac, son beau-frère, de la dot qu'il lui avait promise.

Vers le même tems vivait B. (*Bernard ou Bertrand*) de Lubersac, chevalier, qui fut l'un des témoins d'une donation faite environ l'an 1233, au lieu appelé la Barbecane de la Roche, par B. de la Roche, clerc, fils de Falquet de la Roche, à l'abbaye de Chancelade, entre les mains de Pierre du Cluzel, qui en était alors abbé (*Cartulaire de Chancelade, fol. 49*).

II. Geoffroy DE LUBERSAC, chevalier, Guillaume de Lubersac, aussi chevalier, son frère, Guillaume, leur neveu, fils de défunt R. (*Ramond*) de Lubersac, leur beau-frère (1), et Pierre de la Jarosse, aussi leur beau-frère, transigèrent, en 1236, avec Guillaume Geoffroy, chapelain de l'église de Saint-Etienne de Lubersac, sur quelques différends qui s'étaient élevés entre eux, touchant les droits et possessions de cette église. Ils convinrent que les prêtres formant la communauté de Lubersac, percevraient la dixme sur les cantons énoncés dans cet acte, lesquels sont au nombre de dix-sept, et que la place qui se trouvait située entre l'église et la maison de Geoffroy de Lubersac, serait divisée, et qu'on y planterait des bornes, pour marquer la partie qui appartiendrait au seigneur de Lubersac, et celle qui resterait à l'église. Il fut aussi convenu que l'un desdits Geoffroy et Guillaume de Lubersac, ferait à l'avenir hommage au chapelain de la même église, pour ce qu'ils avaient de ses anciens droits, en conséquence d'un nouveau partage qu'ils avaient fait entre eux. Cet acte fut souscrit par Durand, archidiacre de l'église de Limoges, le jour des ides d'octobre (15), l'an 1236 (2).

(1) En latin *sororius*, parce que, suivant les apparences, il était marié avec leur sœur; on ne connaît pas la suite de cette branche.

(2) L'original en parchemin, de cet acte, fut représenté en 1731 à M. d'Hozier, par M. de Chasseneuil, héritier de la branche aînée de la maison de Lubersac. Cet acte est d'autant plus précieux, qu'il établit le domicile actuel de Geoffroy et

Il ne vivait plus en 1262, mais on ignore l'époque précise de sa mort, ainsi que le nom de sa femme (1). On croit qu'il fut père des trois enfants qui suivent :

- 1.° Pierre de Lubersac, II^e du nom, qui suit;
- 2.° Bernard de Lubersac, clerc, nommé, avec ses frères, dans des actes de 1262, 1263 et 1267;
- 3.° Etienne de Lubersac, clerc, nommé aussi, avec ses frères, dans des actes de 1262, 1263 et 1267. Il était tuteur et curateur de Marguerite, fille de Guillaume - Raduphe, et l'assista à la cession qu'elle fit de ses droits paternels et maternels, en faveur de Guillaume-Raduphe II, son frère, le 8 des ides d'avril 1274. Il donna à cens, en la même qualité, à Jean Fulcher, clerc, la terre de Planchac, le vendredi dans l'octave de la Nativité de la Vierge 1275. Il légua des cens et des rentes considérables en grains et argent, sur plusieurs tenements, aux prêtres de l'église de Saint-Etienne, pour le repos de l'âme de Pierre de Lubersac, son frère, et de tous ses prédécesseurs.

Il laissa un fils naturel, nommé Bernard, mentionné dans un acte de l'an 1301.

III. Pierre DE LUBERSAC, II^e du nom, chevalier, jugé fils de Geoffroy de Lubersac, chevalier, est le premier depuis lequel la filiation est prouvée littéralement par une multitude de titres originaux. Le premier qui fasse mention de lui, est le contrat de vente de la moitié du mas le Mayzac, situé dans la paroisse de Lubersac, qui lui fut faite le 4 des ides de mai (12 mai) 1262, par Pierre

Guillaume de Lubersac, dans le bourg du même nom; Geoffroy avait sa maison auprès de l'église; et le terrain contigu à la même église appartenait aux deux frères, puisqu'ils se le partagèrent entre eux.

(1) Il n'y a pas de doute que Pierre II de Lubersac, qui forme le III^e degré de cette généalogie, et qui certainement était seigneur de Lubersac, était fils et héritier de Geoffroy de Lubersac, nommé dans la transaction de 1236. Cette descendance paraît d'autant plus probable, que si Geoffroy et Guillaume, son frère, n'avaient pas laissé de postérité, il est à présumer que Guillaume de Lubersac, leur neveu, fils de Raimond de Lubersac, aurait hérité d'eux.

et Gérard la Jarosse, de Ségur, fils de défunt Jean la Jarosse; Pierre de Lubersac y est qualifié damoiseau, et il y stipule pour Bernard et Etienne de Lubersac, clerks, ses frères, et pour les enfants mineurs de défunt Guillaume - Radulphe, damoiseau. Il stipula pour les mêmes, et avec la même qualité, dans le bail à fief d'un mas (ou tenement), appelé de *la Bastizo*, situé dans la paroisse de Lubersac, qu'il accepta, le 3 des nones d'octobre 1263, de Bernard de Bouchard, sergent d'armes de Coussac. Il acquit, le 8 des ides de juillet 1267, avec ses frères, et les enfants mineurs de feu Guillaume - Radulphe, damoiseau, lesquels étaient alors sous la tutelle d'Etienne de Lubersac, clerk, un Mas, appelé la Ribière, dans la paroisse de Lubersac, qui lui fut vendu par Pierre de la Ribière (ou Rivière), damoiseau, seigneur en partie de Pompadour. Il était encore damoiseau, mais bientôt après il fut élevé au grade de chevalier, car ce titre lui est donné dans un acte passé après sa mort, et daté du vendredi dans l'octave de la Nativité de la Vierge 1275, par lequel Etienne de Lubersac, clerk, son frère, donna à cens perpétuel plusieurs héritages, tant en son nom, qu'en celui de ses neveux mineurs, dont il était tuteur. Enfin il est rappelé dans plusieurs actes passés par Etienne, son fils, en 1293, 1295, 1301, etc.

Il avait épousé demoiselle Almois de la Monerie, fille de Guillaume de la Monerie, damoiseau de la paroisse de Salon, en Limosin, et sœur de Gui de la Monerie (1), qui le rendit père de :

IV. Etienne DE LUBERSAC, d'abord damoiseau, ensuite chevalier, devait être l'aîné des enfants de Pierre II, puisqu'il en fut l'héritier. Il fut d'abord sous la tutelle d'Etienne de Lubersac, son oncle (et probablement son parrain), mais il était majeur et contractait seul, en 1290, suivant un acte d'acquisition qu'il fit le jour des nones d'avril de cette année, après Pâques, d'une rente de 20 sols, sur le Mas de Peyrat - Porchier, paroisse de

(1) Cette alliance est connue par un Mémorial des Censives de la maison de Lubersac, écrit en idiôme du Limosin, sur du papier de coton, et signé de *Borbolos*, notaire.

Lubersac, et 10 sols sur la borderie de Sagaux, paroisse de Saint-Pardoux; il s'investit lui-même de cette acquisition, de même que de celle qu'il fit, cinq ans après, d'une pièce de terre située près le chemin de Lubersac au Moulin neuf. Il reçut, le 11 des calendes de septembre 1293, l'hommage de Bernard Fay, fils de défunte Mathilde de Bré (*de Brenno*), qui reconnut être son homme franc, et lui devoir le service, ou la taille, aux quatre cas, qui sont la nouvelle chevalerie, le mariage de ses filles, le voyage d'outre-mer, et sa rançon s'il est fait prisonnier. Il s'oblige, dans chacun de ces cas, de lui payer, ou à ses ayants-cause, six sols, monnaie courante. En considération de quoi, Etienne de Lubersac ratifie la donation faite au même Bernard Fay, par Etienne de Lubersac, prêtre, Guillaume Radulphe, chevalier, et Radulphe de Lubersac, clerc, en cas d'éviction de ses biens, de le dédommager, ainsi qu'il serait décidé par Radulphe de Lubersac, clerc, et Aimeri de Lubersac, seigneur de Saint-Géraud, en Limosin. — Un hommage pareil à celui de 1293, lui fut fait en 1301, par Bernard Fay, qui reconnut en outre, qu'en cas de forfaiture de sa part, ses biens devaient retourner à Etienne de Lubersac et à ses héritiers. Il reçut, le 3 des nones de novembre de la même année 1301, l'hommage de Bernard de Lubersac, fils naturel d'Etienne de Lubersac, clerc, qui, au lieu de six sols, payables dans les quatre cas, promet de lui en payer dix. Ce fut entre lui et les juges, ou agens du vicomte de Limoges, qu'il s'éleva une grande discussion touchant le droit des mesures à Lubersac, et sur ce que Bertrand de Vassagnac, sénéchal de Limoges pour le vicomte, avait voulu faire exercer la justice sur le lieu de la chapelle, paroisse de Lubersac. Il y eut des témoins entendus de part et d'autre, qui déposèrent que de tout tems les seigneurs de Lubersac avaient joui de ce droit, et la cour de Ségur confirma au même seigneur de Lubersac ses droits de justice et de viguerie. On voit encore dans cette enquête, que la justice du seigneur de Lubersac relevait immédiatement de celle du vicomte de Limoges, sans passer par celle des seigneurs de Bré.

Etienne de Lubersac acquit plusieurs rentes en 1294, 1302, 1316, 1319. Il ne prend dans ces différents actes, que la qualité de damoiseau, mais il prend le titre de

chevalier dans des actes de 1336, 1344, 1347, ce qui prouve qu'il servait dans les guerres que le roi Philippe de Valois eut à soutenir contre l'Angleterre. Il donna, conjointement avec Bernard, son fils, soixante sextiers de grains en dixmes, ou rentes, au chapitre de Saint-Yrieux, pour fonder une prébende canoniale dans ce chapitre. On ignore l'année de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le lundi après la fête de Pâques 1349, suivant un acte daté de ce jour.

Il avait épousé N..... Du Luc, d'une ancienne famille, originaire du Périgord (1), dont il eut au moins trois enfants, qui sont :

- 1.° Bernard de Lubersac, qui suit ;
- 2.° Guillaume de Lubersac, chanoine de Saint-Yrieux, en Limosin, est connu par un acte, daté du vendredi avant la fête de Saint-Pierre-ès-Liens, 1324, par lequel Etienne de Lubersac promet d'assigner dans trois ans, vingt sextiers de froment, et pareille quantité de seigle et avoine de rente perpétuelle, au chapitre de Saint-Yrieux, pour le récompenser d'une prébende canoniale de cette église, que son chapitre avait accordée à Guillaume de Lubersac, fils d'Etienne ;
- 3.° Almois, ou Almodie, de Lubersac, mariée à Gaucelin de Châteigner, chevalier ; elle fit son testament le 12 février 1370, par lequel elle légua à Agnès, sa nièce, fille de défunt Géraud de Roffignac, une somme d'argent qu'Etienne de Lubersac, son père, lui avait donnée en dot.

On trouve dans le même tems :

Jean de Lubersac, écuyer, capitaine de Saint-Cir (forteresse du Limosin), dont on connaît cinq quittances originales, qu'il donna en 1351, et 1352, à Jacques l'Empereur, trésorier des guerres en prêt sur ses gages, et ceux de dix

(1) Cette alliance n'est connue que par des notes communiquées par M. le marquis de Lambertie, et M. Nadaud, curé de Teyjac. La maison du Luc (*de Luco*), était d'ancienne chevalerie, et possédait un fief dans la terre d'Hautefort.

autres écuyers, dix sergents à cheval, et vingt *sergents à pied de sa compagnie, desservis et à desservir* (y est-il dit), *en ces présentes guerres, en la garde du dit lieu, sous le gouvernement de M. Arnoul d'Odencham, maréchal de France, lieutenant du Roi en Poitou et en Saintonge.* La première de ces quittances, est de 225 liv. tournois, et est datée de Niort, le 9 avril 1351 ; la seconde, datée de la même ville, le 4 mai 1352, est de 260 liv. tournois ; la troisième datée aussi de Niort, le 26 juin 1352, est de 245 liv. tournois ; la quatrième, qui est de 311 liv. 7 s. 6 d., est datée de Limoges le 15 août 1352 ; et la cinquième datée de la même ville, le 6 octobre 1352, est de 279 liv. 10 sous. Les quatre premières sont scellées d'un petit sceau en cire rouge, chargé *d'un chevron et trois oiseaux, dont deux en chef et un en pointe.* Le sceau de la cinquième est perdu.

Pierre de Lubersac, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, ou dominicains, et lecteur en théologie au couvent de Saint-Junien, suivant les actes du chapitre tenu à Agen, le jour de la fête de saint Augustin 1322.

V. Bernard DE LUBERSAC, chevalier, est connu par un grand nombre d'actes, depuis l'an 1345, jusqu'en 1377. Il reçut, le lundi, après la fête de Pâques 1349, une reconnaissance féodale de la part de Jean Bascle, pour un jardin appelé de plane, situé à Lubersac. — Il vendit, par acte du samedi après l'Épiphanie 1350 (v. st.), à Adémar la Rivière (*La Ribieyra*), damoiseau, une rente qu'il affecta sur le tenement appelé de *Trefolhieyras*, moyennant la somme de 48 florins d'or. Il prend la qualité de *chevalier*, dans une quittance qu'il reçut à Bordeaux, le 5 mars 1356 (v. st.) (de Guillaume de Montendre, chevalier, compagnon de M. de Montferrand) de toute la finance qu'il pouvait lui devoir pour sa rançon, comme son prisonnier, à l'exception de 40 florins de Florence, pour lesquels Guillaume de Montendre lui avait accordé un terme. — Il fit un échange, le dimanche après la fête de saint Clément (26 novembre) 1368, avec Pierre de *Aneta*, bourgeois de Lubersac, par lequel il lui cède un jardin, situé au bourg de Saint-Etienne de Lubersac, joignant

le chemin qui conduit du *monastère* de Saint-Etienne à la fontaine de Saint-Yrieyx etc. (Cet acte est scellé en cire brune, sur double queue de parchemin, d'un sceau représentant un loup passant.) — Le dimanche après la Saint-Michel 1374, il ensaisina comme seigneur foncier et donna l'investiture d'une pièce de terre située au bourg de Saint-Hilaire de Lubersac, acquise par un particulier de Lubersac. Enfin, il fit son testament le lundi après la fête de Noël (28 décembre) 1377, par lequel il fait quantité de legs pieux aux églises, et particulièrement au monastère de Lubersac, dans l'église duquel il dit vouloir être veillé la nuit après son décès, et inhumé dans le chœur, ès tombeaux de ses prédécesseurs; il légua 10 sous pour la construction de l'église de Saint-Etienne de Limoges; et oblige Golfier de Lubersac, son fils et héritier, d'acquitter pour lui les legs que son père (Etienne) avait faits aux frères mineurs de Limoges. Il déclare qu'il croit devoir à Pierre de Ruaud de Limoges une somme de 10 liv., qu'il consent à lui rendre, à condition que ce dernier lui rendra un bréviaire et un chapelet, qu'il déclare lui appartenir. Il lègue l'administration de sa maison à Comptor, sa femme, tant qu'elle y demeurera, et dans le cas qu'elle voudrait se retirer, il lui lègue 10 sols de rente sa vie durant; nomme ses exécuteurs testamentaires Raoul de la Reynie, chevalier, Adémar Hélie, damoiseau, Guillaume de la Reynie et Adémar du Luc. Enfin, il institue Golfier, son fils, son héritier universel, et lui substitue, en cas de mort sans postérité, Bertrand et Guillaume du Luc, à la charge de porter ses nom et armes; et à défaut de ceux-ci, Guillaume de la Reynie, aux mêmes conditions.

Bernard de Lubersac avait été marié deux fois, la première, par contrat du mardi avant la fête de sainte Catherine, en novembre 1345, avec demoiselle Galienne de Saint-Julien, fille d'Aimeric de Saint-Julien, seigneur de Puymerte, qui assigna à sa fille, pour sa dot, 20 liv. de rente, etc.; et la seconde avec Comptor de la Reynie, suivant un acte qu'il passa le mardi dans l'octave de Saint-Hilaire, 1354 (v. st.), avec Raoul de la Reynie, son beau-frère, qui lui abandonna pour la dot de Comptor, certaines sommes que lui devaient divers particuliers sur le tenement appelé de la *Pelhussaná*, le lieu de la *Bosselogiä*, et autres situés au bourg de Lubersac.

Il laissa de la première :

- 1.° Golfier de Lubersac, qui suit ;
- 2.° Agnès de Lubersac, mariée, par contrat du jeudi avant la fête de Saint-Georges 1385, avec Aimeri de Corn, damoiseau de Montignac. Son père lui constitua en dot la somme de 300 francs d'or, suivant la quittance qu'Aimeri de Corn, en donna à son beau-frère, le jeudi après la fête de Saint-Michel 1400.

VI. Golfier DE LUBERSAC (1), damoiseau, seigneur en partie de Lubersac, fut institué héritier universel, par le testament de Bernard, son père, de l'an 1377. Il dota Agnès, sa sœur, en la mariant en 1385, avec Aimeri de Corn, et reçut, en 1400, la quittance de la dot qu'il lui avait constituée. Il acensa à perpétuité, le 6 avril 1399, à Ademar la Reynie, autrement *Las Beschas*, diacre, une terre située au territoire du Ga, pour un cens en blé froment et un soupir d'accapte. Il reçut les aveux que lui firent divers particuliers, en 1410, 1411, 1412 et 1413. Il accepta, par acte passé, le 22 avril 1422, (dans lequel il se qualifie *damoiseau et co-seigneur du lieu de Lubersac*), la donation que lui fit Golfier Hélié, damoiseau, seigneur de Vilhac, de certaines murailles, ou maison, et un jardin attenant, le tout situé dans le bourg de St-Etienne de Lubersac, avec tous les droits et devoirs en dépendant, en considération des services qu'il lui avait rendus. Il donna à cens, par acte passé le 29 mai 1430, à un particulier nommé Jean Dossaud, le mas et village appelé *Treffolieyras*, situé dans la paroisse de Troche. Enfin, il fit son testament (2), par lequel il légua sept-vingts écus d'or à Golfier, son troisième fils, et institua Jean, son second fils, son héritier universel ; il vivait encore en 1440, puisque Bardin, son fils aîné, qui mourut avant

(1) Golfier de Lubersac est appelé mal à propos *Geoffroy* dans plusieurs généalogies. Il servait en 1405 dans la compagnie de Chabanois, mais il ne paraît pas qu'il soit parvenu au grade de chevalier.

(2) Ce testament, dont on ignore la date, ne se retrouve plus ; mais il est rappelé et cité dans plusieurs actes, qui lui sont postérieurs et qui ont été passés par ses enfants.

lui, passa un acte, le 11 juin de cette année, mais il avait cessé de vivre en 1452, puisqu'il n'est pas fait mention de lui dans le contrat de mariage de Jean, son fils, daté du 3 juillet de cette année. Il est rappelé dans l'accord que Jean de Golfier, ses fils, firent entre eux, touchant sa succession, le 4 juin 1457. Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1397, dans lequel il prend la qualité d'écuyer, demoiselle Jeanne de Lafon, fille de Pierre Lafon, écuyer, et de demoiselle Marguerite de Pérusse, demeurant alors en la ville de Villedieu. Jeanne de Lafon fût assistée de ses père et mère, de Jean de Lafon, sacristain de l'abbaye de Vendôme, d'Yves de Lafon, prieur de Notre-Dame de Surgères, ses frères, et de Hélie le Comte, écuyer; il lui fut promis, pour sa dot, quatre cents francs d'or, des robes, et vingt francs pour son lit. Golfier de Lubersac eut, de son mariage, au moins sept enfants, qui sont :

- 1.° Bardin de Lubersac, auteur d'une branche, établie en Angoumois, connue sous le nom de *Fayolle*, et qui, étant l'aînée, sera rapportée la première;
- 2.° Jean de Lubersac, 1^{er} du nom, est la tige des marquis de Lubersac, qui sont devenus les aînés, par l'extinction de la branche de *Fayolle*. Leur postérité sera rapportée ci-après, page 508 ;
- 3.° Golfier de Lubersac, qualifié damoiseau de Grignols, et seigneur de l'hospice de la Michinie, dans la paroisse de Saint - Astier, auquel il donna le nom du Verdier ; son père lui légua, dans son dernier testament, par droit d'institution, la somme de cent-quarante écus d'or neufs, appelés *Escuts nuoux*, auxquels Jean de Lubersac, son frère en ajouta depuis soixante. Il transigea avec ce dernier le 4 juin 1457 ; fit un acensement en 1465, et vivait encore en 1474. Il avait épousé avant l'an 1457, demoiselle Sibille - aux - Martres, veuve de Guillaume Vigier, seigneur de la Michinie, dont il n'eut point d'enfants. Il reçut une procuration de sa femme, le premier mars 1457, (v. st.) et est encore nommé dans des actes de 1465, 1471, 1472, etc.

Jean de Lubersac, prieur d'Olonne, en 1474 ;

- 5.° Pierre de Lubersac, prieur de Saint-Georges du Loyron, en 1455, etc. ;
- 6.° Marie de Lubersac, femme de noble Bos Guy, (1/ de Royère, dont elle était veuve en 1471, suivant une quittance qu'elle donna pour sa dot à Jean de Lubersac, son frère, le 26 décembre de la même année ;
- 7.° Marguerite de Lubersac, mariée, en 1437, avec Godefroi Bertin, fils de Jean Bertin, damoiseau d'Ayen en Limosin, seigneur de la Reymondie, suivant l'acte d'émancipation du même Godefroi, du 24 janvier de la même année.

PREMIÈRE BRANCHE.

Seigneurs de Fayolle.

VII. Bardin DE LUBERSAC, damoiseau, fils aîné de Golfier de Lubersac, et de Jeanne Lafon, s'établit en Angoumois, où il donna naissance à une branche connue sous le nom de Fayolle, qui a formé plusieurs degrés, et qui est aujourd'hui éteinte. Il promit, par acte du 11 juin 1440, de payer à un marchand de Limoges, la somme de neuf livres restant d'une plus grande somme que son père avait due à ce marchand, à la charge, par ce dernier, de lui rendre une croix d'or, du poids de douze réaux d'or, qu'il avait engagée. Il mourut avant Golfier, son père, ce qui fut cause que ce dernier institua pour son héritier Jean, son fils puîné. Il avait épousé Catherine de Monceu, dont il eut trois enfants :

- 1.° Lionnet de Lubersac, qui suit ;
- 2.° Marguerite de Lubersac, mariée en 1451, ou 1452, avec Hugues de Bayly, chevalier, lieutenant-général du sénéchal de Périgord, auquel Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord et vicomte de Limoges, fit donation, le 25 décembre 1451, du lieu, bourg, paroisse et châtellenie de Razac, en Périgord, en considération de ce mariage qui était sur le point

(1) Ou de la Guionnie (*Guidonis*) était peut-être de la même famille que Bernard *Guidonis*, évêque de Lodève.

d'être accompli, et en récompense *des bons et innombrables services que ledit de Bayly lui avait rendus*, est-il dit, *dès tout le tems de son jeune âge*. Elle donna quittance, conjointement avec son mari, le 2 septembre 1455, à noble Golfier de Lubersac, procureur fondé de vénérables et religieux hommes, frère Jean de Lubersac, prieur d'Olonne, frère Pierre de Lubersac, prieur de Saint-Georges du Loyron, et noble Jean de Lubersac, seigneur du Verdier, frères, oncles paternels de Marguerite de Lubersac, d'une somme de cent cinquante écus que ces derniers lui avaient constituée en augmentation de dot. Elle vivait encore le 9 décembre 1504 ;

- 3.^o Jeanne de Lubersac, épousa, par contrat passé au repaire du Verdier, près de Lubersac, le 19 juin 1462, noble Antoine du Authier, seigneur de la Bastide, du Moulin-Authier et de Corbesse ; elle eut en dot deux cents réaux d'or au coin du roi de France, et vivait encore lorsque son mari fit son testament, le 28 janvier 1495.

VIII. Lionnet ou Lionet DE LUBERSAC, ^{1^{er}} du nom, damoiseau, seigneur de la Chaudelerie, etc.

Il acquit la maison noble de la Chaudelerie, et rendit quatre hommages au seigneur de la Rochefoucauld, en 1473, 1476 et 1486. Il transigea, par acte passé au repaire du Verdier, le 9 mars 1474 (v. st.) avec noble homme Jean de Lubersac, son oncle, au sujet de leurs prétentions réciproques à l'hérédité de noble Golfier de Lubersac, père de Jean, et aïeul paternel de Lionnet. Ce dernier disait que Golfier de Lubersac, mariant Bardin, son fils, avec Catherine de Monceu, l'avait, en faveur de ce mariage, institué son héritier universel ; que le même Bardin étant décédé avant son père, cette disposition n'avait pu avoir lieu, attendu que Golfier avait, par son testament, institué Jean, son fils puîné, son héritier universel, et n'avait laissé à Lionnet et à ses frères et sœurs, que certaines sommes d'argent, en dédommagement de la succession universelle sur laquelle ils comptaient. A raison de quoi, Lionnet demandait à Jean, son oncle, la restitution des biens de Golfier, son aïeul, qu'il prétendait devoir lui revenir, en vertu de la clause

portée par le contrat de mariage de Bardin. Jean de Lubersac convenait d'une partie de ces faits, mais il ajoutait, pour sa défense, que lorsque Goltier fit son testament, son héritage était de très-peu de valeur, qu'il avait laissé beaucoup de dettes, dont lui (Jean) avait acquitté une partie, et avait dépensé beaucoup d'argent, tant pour réparer le bien de Lubersac, qui était en ruine, que pour marier Marguerite, sœur de Lionnet, etc. Enfin, par cette transaction, Jean de Lubersac, de l'avis d'autre Jean de Lubersac, prieur d'Olonne, son frère, noble homme Goltier de Lubersac, aussi son frère, et Godefroi Bertin damoiseau d'Ayen et seigneur de la Reymondie donna à Lionnet, son neveu, pour tout ce qui pouvait lui appartenir, tant dans les biens meubles et immeubles de défunts Goltier et Bardin de Lubersac, aïeul et père de Lionnet, ses père et frère, que de la part de Jean de Lubersac, religieux, la somme de *huit-vingts écus d'or*, ayant cours en France, outre les autres sommes que le même Lionnet avait déjà reçues.

Il fit son testament le 15 décembre 1505, dans lequel il se qualifie *écuyer, seigneur de la Chaudelerie, demeurant en la paroisse de Saint-Amand de Bouxeure*, au diocèse d'Angoulême; il institua Foulques, son fils, son héritier universel, lui substitua Jeanne et Jacqueline, ses filles, et donna l'administration de ses biens et la tutelle de ses enfants à sa femme. Il ne vivait plus le 10 avril 1523, que sa veuve et Foulques, son fils, donnèrent procuration à François Pellerin.

Il avait épousé, par contrat du 14 juin 1470, passé sous seings-privés, demoiselle Antoinette Guillebaud, héritière de Sainte-Colombe, dans la châtellenie de la Rochefoucauld, fille de Jean Guillebaud, écuyer, et de Jeanne la Ville. Elle était veuve le 9 décembre 1523, qu'elle assista, avec Foulques, son fils, à la ratification d'un accord passé entre eux et noble homme Nicolas de Maoury, écuyer, sieur de la Vigerie de Cellefroin, tant en son nom, qu'en celui de Jacqueline de Lubersac, sa femme, touchant le paiement de la somme de huit cents livres tournois, promise à cette dernière dans son contrat de mariage.

De ce mariage, sont provenus :

- 1.° Foulques de Lubersac, qui suit;

- 2.^o Jeanne de Lubersac, mariée, du vivant de ses père et mère, par contrat du 17 décembre 1504, avec Hélié Masson, écuyer, sieur de Jambes et de Rivières ;
- 3.^o Jacqueline, ou Jacqueline, de Lubersac, femme de noble homme Nicolas de Manoury, écuyer, sieur de la Vigerie, de Cellefroidin et de Puyguyon. Elle et son mari firent un accord avec sa mère et son frère, touchant sa dot, le 9 décembre 1523. Elle donna quittance de la somme de 100 livres tournois, à Foulques, son frère, le 2 mars 1537.

IX. Foulques DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Fayolle, de la Chaudelerie, etc., fut institué héritier universel, par testament de son père, du 15 décembre 1505. Il rendit, comme fils de Lionnet, trois hommages au seigneur de la Rochefoucauld, les 22 mars 1505, 16 avril 1520, et 21 novembre 1560 ; il donna avec sa mère, procuration à François Pellerin, le 10 avril 1523. Il assista, le 9 décembre 1523, à la ratification d'un accord fait entre sa mère, et Nicolas de Manoury et sa femme ; il assista avec sa femme, au contrat de mariage d'Antoine leur fils, le 2 avril 1536 ; il reçut, le 2 mars 1537, au lieu et maison noble de la Chaudelerie, une quittance de Jacqueline, sa sœur, femme de Nicolas de Manoury, écuyer, seigneur de Puyguyon, de la somme de 100 livres tournois, qu'il lui paya, à compte sur celle de 200 liv. tournois, dont il lui était redevable pour cause de son mariage avec ledit de Puyguyon. Il est compris dans un rôle de ban et arrière-ban, daté d'Angoulême, le 15 septembre 1541, et est nommé avec sa femme dans un acte du 1^{er} mai 1542. On ignore l'année de sa mort.

Il avait épousé demoiselle Madelaine Tizon, fille aînée d'Olivier Tizon, écuyer, seigneur de Fayolle. Ce fut par sa femme que Foulques de Lubersac devint seigneur de Fayolle, comme il se justifie par le contrat de partage de cette terre, du 2 février 1535. Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1.^o Antoine de Lubersac, qui suit ;
- 2.^o Pierre de Lubersac, connu sous le nom de *capitaine Fayolle*, qui fut tué au siège de Metz. L'empereur Charles - Quint étant venu en 1551, mettre le siège devant cette ville, qui était défen-

due par le prince de Guise, plusieurs seigneurs français, du nombre desquels était le capitaine Fayolle, vinrent se jeter dans la place pour la secourir. Ces braves seigneurs qui ne respiraient que l'envie de servir utilement leur Roi, résolurent, afin de le faire plus efficacement, de former une compagnie, pour qu'il y eût de la subordination parmi eux, et cela sans tirer à conséquence pour l'avenir. Le commandement de cette illustre compagnie fut décerné au seigneur de Randan, et l'enseigne fut confiée au *capitaine de Fayolle*. Il se distingua par sa bravoure dans différentes sorties qui se firent; mais il y en eut une où il fut malheureusement tué par un boulet. Jean la Peyruse, poète contemporain, a composé une élégie sur sa mort, laquelle on voit parmi ses ouvrages, imprimés à Lyon, chez Benoit Rigaud en 1577; les louanges qu'il donne à ce jeune guerrier, pourraient paraître suspectes, ou du moins être regardées comme le produit d'une imagination poétique, si l'impartialité de l'histoire ne nous assurait que le poète n'a dit que la vérité. (*Voyez l'Histoire de France, par le père Daniel, tom. 9. in-4°. , p. 700 et 714.*)

- 3.° Anne de Lubersac, se maria trois fois, 1.° par contrat passé au lieu de Fayolle, le 24 mai 1542, avec Jean du Bois, écuyer, seigneur de Bridoire; fils de noble Pierre du Bois, seigneur de Bridoire, et de noble demoiselle de Catherine Morilhac, *aliàs* Marillac, dont elle eut une fille unique, née posthume, nommée Louise du-Bois-de-Bridoire, mariée avec messire Bertrand de Pardaillan, seigneur de la Mothe-Gondrin, chevalier de l'ordre du Roi; 2.° avec Bertrand de Chassaignes, écuyer, seigneur de Saint-Fort, dont elle eut deux filles mariées, l'une, à Raimond de Pontac, conseiller du Roi, et président aux enquêtes du parlement de Bordeaux, et l'autre à M. Charles de Gastebois; 3.° avec Antoine de Belcier, chevalier, conseiller du Roi, et troisième président en la cour du parlement de Bordeaux, dont elle eut deux garçons et deux filles; elle fit son testament le 19 mai 1572, et mourut peu après dans un âge

très-avancé. L'aînée de ses filles épousa le seigneur de Doysit.

X. Antoine DE LUBERSAC, chevalier, seigneur de Fayolle, la Chaudelerie, et maréchal-de-camp des armées du Roi Henri II, etc. Il fut pourvu par le Roi, le 12 mai 1553, d'une commission pour donner le logis et garnison d'une compagnie de cent cheveu-légers, dans la ville d'Etampes, sous la charge du comte de Clermont, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Cette commission, dans laquelle il est qualifié maréchal de camp des armées du Roi Henri II, est datée de Saint-Germain-en-Laye. La terre de Fayolle fut saisie sur lui, le 12 février 1555, à la requête d'Antoine de Belcier, conseiller au parlement de Bordeaux, comme mari, en troisièmes noces, d'Anne de Lubersac, sœur d'Antoine; il passa une translation, le 26 octobre 1556, avec les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Angoulême, par laquelle il s'engagea à leur payer 75 l. tournois de rente. Il était mort le 24 décembre 1564, que Lionnet II, son fils, fut condamné par sentence, au paiement de 37 liv. 10 s. tournois de rente aux doyen et chapitre d'Angoulême.

Il se maria deux fois 1.^o par contrat du 2 avril 1536, avec Jeanne de la Place, fille de Pierre de la Place, écuyer, seigneur de Sallebœuf et de la Tour-Garnier, élu pour le Roi, en l'élection d'Angoulême, et de feu demoiselle Marguerite Pastoureau; 2.^o par contrat passé au château de Bridoire, le 8 décembre 1541, avec demoiselle Françoise du Bois, fille de Pierre du Bois, écuyer, seigneur, de Bridoire, et de demoiselle Catherine de Marillac, et sœur de Jean du-Bois, mari d'Anne de Lubersac. Du second mariage sont issus:

- 1.^o Lionnet de Lubersac, II^e du nom, qui suit;
- 2.^o Anne de Lubersac, mariée, par contrat du 9 février 1567, avec François Jouanet, ou Joannet, et vivante encore en 1574;
- 3.^o Jeanne de Lubersac, dont on ignore le sort;
- 4.^o Marie de Lubersac, morte sans alliance, avant l'an 1572.

XI. Lionnet DE LUBERSAC, II^e du nom, écuyer, seigneur de Fayolle, la Chaudelerie, etc. Il fut condamné,

par sentence rendue au siège présidial de la ville d'Angoulême, le 23 décembre 1564, à payer aux doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de cette ville, la somme de 37 liv. 10 s. de rente, tous les ans, à la fête de Noël, restant de celle de 75 liv. de rente, que feu son père avait promis de leur payer, par transaction du 26 octobre 1556. Il passa une transaction en forme de partage, le 3 avril 1572, avec Anne de Lubersac, sa sœur, à la suite de lettres royaux qu'elle avait obtenues; il traita avec Jeanne de Livenne, sa belle-mère pour la restitution de sa dot, le 7 avril 1573; il passa une transaction, en la maison noble de la Chaudellerie paroisse de Saint-Amant-de-Bonyèvre, le 5 janvier 1586, avec Radeconde Gonin, veuve de Roland d'Auberjon, sur un procès mû entre eux, touchant la somme de 174 écus, due par le seigneur de Fayolle, père de Lionnet, au seigneur d'Auberjon, pour un cheval et des armes, par obligation faite entre eux.

Il avait épousé en premières noces par contrat du 23 avril 1564, demoiselle Jeanne de Saint-Amant, fille de Jean de Saint-Amant, écuyer, seigneur de Châtelars-Saint-Front, etc., et de demoiselle Jeanne de Livenne, dont il n'eut pas d'enfants; il contracta une seconde alliance, le 3 février 1573, avec demoiselle Anne Paulte, fille de Pierre Paulte, écuyer, sieur de la Brosse, et de Desirée Danché, dont il eut sept enfants:

- 1.° François de Lubersac, qui suit;
- 2.° François de Lubersac, seigneur de Bacherat, etc., auteur de la branche de la Foucaudie, qui sera rapportée à la page 506;
- 3.° Philippe de Lubersac;
- 4.° Jeanne de Lubersac;
- 5.° Marie de Lubersac;
- 6.° Françoise de Lubersac, } mortes sans alliance,
- 7.° Suzanne de Lubersac, } avant l'année 1624.

XII. François DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de la Chaudellerie, etc., mourut en 16.., et fut inhumé dans le chœur de l'église de Sainte-Colombe, qu'il avait fait rebâtir, et dans le même tombeau que Lionnet, son prédécesseur.

Il avait pris deux alliances, la première avec Esther

Ranbert ou Rambert, de la laquelle il eut Jean de Lubersac, qui suit, et quatre filles; la seconde avec Suzanne de la Guionnie, dame de Sainte-Colombe, dont est issue demoiselle Anne de Lubersac, mariée avec Henri de Raimond, seigneur d'Angle.

XIII. Jean de Lubersac, seigneur de la Brosse, etc., s'est marié avec Marie-Agnès de la Motte-le-Roux dont il n'est provenu qu'une fille, nommée,

Jeanne-Marie de Lubersac, alliée avec le seigneur de Langalerie; elle est morte sans enfants; ainsi cette branche est éteinte.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Bacherat et de la Foucaudie.

XII. François DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Bacherat, etc., second fils de Lionnet de Lubersac, et d'Anne Paulte, sa seconde femme, a fait la branche, ou rameau de Bacherat, connue depuis sous le nom de la Foucaudie. Il partagea, le 11 septembre 1624, avec ses frères et sœurs, la succession de son père, et celle de Françoise et Suzanne de Lubersac, ses sœurs, du consentement d'Anne Paulte, leur mère.

Il se maria trois fois, 1.^o par contrat du 5 septembre 1610, avec demoiselle Suzanne de Saint-Laurent, fille d'Etienne de Saint-Laurent, écuyer, sieur de la Coste, et de demoiselle Louise Vigier; 2.^o par contrat du 22 mai 1619, avec demoiselle Françoise de Corlieu; 3.^o avec demoiselle Jeanne de Lastre, fille de Jean de Lastre, écuyer, sieur de Boucheron, et de demoiselle Louise de Saint-Amant. Il laissa de sa première femme, un fils unique, qui suit.

XIII. Etienne DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de la Foucaudie et de Lerce, obtint en 1635, un certificat de service, rendu aux ban et arrière-ban, signé Tianges; il demeurait, en 1655, au lieu noble de Lerce, paroisse de Précignac, dans la châtellenie de Blanzac, en Angoumois, suivant un arrentement qu'il fit le dernier août

de cette année, à Raimond d'Abzac, seigneur de la Valade et de la Combe, demeurant au lieu noble de la Combe, paroisse de Voulesme en Poitou, de certains lieux, pour 150 liv. de rente, amortissable pour 3000 liv. : ces lieux situés dans la paroisse de Taizé en Angoumois.

Il avait épousé, par contrat du 10 (ou 19) janvier de l'an 1633, demoiselle Marie Chevalier, fille de François Chevalier, écuyer, sieur des Melles, et de Jeanne de Lastre. De ce mariage sont sortis :

- 1.° Pierre de Lubersac, mort à Calais, âgé de vingt-un ans, enseigne de la mestre-de-camp du régiment de M. le marquis de Montausier, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge;
- 2.° Jean-Louis de Lubersac, qui suit ;
- 3.° Henri-François de Lubersac ;
- 4.°, 5.°, 6.° etc. Plusieurs filles, dont des religieuses à Saint-Ausone d'Angoulême.

XIV. Jean-Louis DE LUBERSAC, chevalier seigneur de la Foucaudie, Lerce et Pelisson, vivait encore, ainsi que sa femme, en 1698, qu'ils assistèrent au contrat de mariage de leur fils.

Il avait épousé en 16.., demoiselle Catherine de Brebut, fille de N. Brebut, et de Marie de Cléry ; nommée dans le testament de sa mère, du 8 janvier 1688. Il en eut :

- 1.° François de Lubersac, qui suit ;
- 2.° Françoise de Lubersac, fut légataire de la somme de 1000 liv., par le testament de Marie de Cléry, son aïeule maternelle, du 8 janvier 1688. Sa dot fut fixée à 14000 liv., le 9 novembre 1698.

XV. François DE LUBERSAC, chevalier, seigneur de Lerce, cornette dans le régiment de Langallerie, demeurait au lieu noble de Pelisson, paroisse de Saint-Sulpice, en Angoumois.

Il épousa, étant mineur, par contrat du 9 novembre 1698, demoiselle Suzanne Normand, fille de messire Jean Normand, chevalier, seigneur de la Tranchade, et de défunte Marguerite Delage, demeurant au lieu de la Tranchade, paroisse de Sainte-Catherine, annexe de Garat, en Angoumois ; il lui fut constitué 24000 liv. pour sa dot.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Verdier.

VII. Jean DE LUBERSAC, 1^{er} du nom, damoiseau, seigneur du Verdier; fut institué héritier universel, par le testament de Golfier, son père (1); il donna quittance, conjointement avec sa femme, à Jean du Leyris, son beau-frère, le 10 juin 1456; il fit un accord, daté de Lubersac, le 4 juin 1457, avec Golfier de Lubersac, son frère, touchant 125 livres qu'il lui devait, du restant de la somme de 60 écus d'or qu'il avait promis de lui payer, par acte sur ce passé entre eux, en sus de celle de sept - vingt écus d'or, que feu Golfier leur père avait léguée par son testament, audit Golfier de Lubersac, son second fils, (frère puiné de Jean), et ce pour tout droit en sa succession. Par cet accord, Jean de Lubersac assigna à son frère, pour ces 125 liv. 10 liv. de rente, à prendre pendant l'espace de douze années seulement, sur les mas de Trefolieyras, de Segelar, et sur le moulin de la Roche; il reçut quittance le 5 juin 1470, de noble Catherine de Monceu, sa belle-sœur, veuve de noble Bardin de Lubersac, son frère, de la somme de 150 réaux d'or; et le 26 décembre 1471, une autre de Marie, sa sœur, alors veuve de Bos Guy de Royère, de la dot qu'elle avait reçue de lui, et de feu Golfier, leur père. Il fit un accord, le 22 octobre 1473, tant pour lui, que pour demoiselle Comptor du Leyris, sa femme, avec noble Jean du Leyris, damoiseau, son beau-frère, touchant l'assiette de 11 liv. de rente, faisant partie de la dot de ladite Comptor; il transigea, par acte passé au repaire du

(1) Jean I de Lubersac habita la terre de ses pères, quoiqu'il fût le cadet de sa maison. Bardin, son frère aîné, continua cependant de prendre la qualité de seigneur de Lubersac; et Jean, qui possédait la terre de son nom, pour se distinguer de son frère, prit celle de *seigneur du Verdier*, qui était un petit fief que Golfier, son père, avait érigé en sa faveur. Tous ces faits sont constatés dans le contrat de mariage de Jeanne de Lubersac, fille de Bardin, avec Antoine du Authier, du 28 janvier 1462.

Verdier, sous le scel du bailliage de Limoges, le 9 mars 1474 (v. st.) avec Lionnet de Lubersac, son neveu, pour tous les droits que Bardin, père de ce dernier, pouvait prétendre de son vivant, dans la succession de Golfier, leur père commun. Il est dit dans le préambule de cet acte, que Golfier avait laissé en mourant beaucoup plus de dettes que de biens, que lors du contrat de mariage de feu Bardin de Lubersac, père de Lionnet, avec Catherine de Monceu, le même Golfier, son père, l'avait, en faveur de ce mariage, institué son héritier universel; que Bardin étant décédé avant son père, ce dernier avait, par son testament, institué Jean, frère de Bardin, son héritier universel, et n'avait laissé à Lionnet et à ses frères et sœurs, petits-enfants du testateur, que certaines sommes d'argent; sur quoi le même Lionnet demandait à Jean, son oncle, la restitution des biens de Golfier, son aïeul; en vertu de la clause portée par contrat de mariage de Bardin, son père. Par cette transaction, Jean de Lubersac, de l'avis de vénérable et religieux homme frère Jean de Lubersac, prieur d'Aulone, son frère, nobles hommes Golfier de Lubersac, aussi son frère, et Godefroi Bertin, damoiseau, seigneur de la Reymondie, donna à Lionnet, son neveu, pour ce qui pouvait lui appartenir, tant dans les biens meubles et immeubles de défunts Golfier et Bardin de Lubersac, aïeul et père du même Lionnet, que dans la part de Jean, religieux, son oncle, la somme de 80 écus d'or.

Il reçut, le 10 février 1489 (v. st.) la reconnaissance d'une poule de fouage, que lui devaient Pierre, Jean et Bernard de la Borie, frères, habitants de la paroisse de Lubersac, pour le mas de Beaujoniex, situé dans la même paroisse, qu'ils promirent de lui payer tous les ans, à la fête de Noël. Jean de Lubersac fut représenté dans cet acte, par Jean, son fils. Il reçut, le 29 mai 1490, pareille reconnaissance (d'une poule de fouage), qu'Antoine de la Planche d'*Eyssina*, habitant de la même paroisse, déclara lui devoir chaque année, à Noël, pour sa maison de *Leyssina*. Enfin il est nommé dans un arrentement fait en son nom, par Jean, son fils, le 11 octobre 1491, et ne vivait plus le 8 mai 1500.

Il avait épousé, par contrat *post nuptial*, passé le 3 juillet 1452, noble Comptor du Leyris (ou *Leyrit*) fille de teus noble Guy du Leyris damoiseau de la paroisse de Cham-

baret, en Limosin, et de demoiselle Génie de Corpa (*de Corsso*) ; elle y fut assistée de Jean du Leyris, damoiseau, seigneur du lieu de Leyris *ou Leyrit* et de la Chalin, en la paroisse de Chambaret, au diocèse de Limoges, son frère, qui lui constitua en dot, pour tout le droit qu'elle pouvait prétendre dans les successions de ses père et mère, la somme de 200 écus ou réaux d'or, et 11 livres de rente qu'il lui assigna sur les mas de Mortfontaine, de Laporte et de Bethafaye, situés dans la paroisse de Chambaret. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jean de Lubersac, qui suit ;
- 2.° *Frère* Gervais de Lubersac fut élu tuteur des enfants de son frère, le 13 mai 1510 ;
- 3.° Gui de Lubersac, curé de St.-Avit, fut aussi élu tuteur des enfants de Jean, son frère, le 13 mai 1510.

VIII. Jean DE LUBERSAC, II^e du nom, écuyer, seigneur de Lubersac, de la maison noble du Verdier, etc., assista, au nom de son père, à deux reconnaissances de droits féodaux, faites par des habitants de Lubersac, l'une, du 10 février 1489 (v. st.), et l'autre, du 29 mai 1490.

Il donna à cens, le 11 octobre 1491, à Guillaume Bronet, dit *Germaysas*, et autres habitants du lieu de la Feuillade, dans la paroisse de Lubersac, certaines murailles ou mesures, situées dans le bourg de Saint-Etienne de Lubersac, moyennant 4 sols et une poule de fouage, de rente, payable, chaque année, à la fête de Noël, et un denier d'acapte, à chaque mutation de seigneur.

Il arrenta, par acte passé au lieu de Lubersac, le 8 mai 1500, à Etienne de Balas, tisserand, une mesure et jardin, situés au bourg de Lubersac, moyennant 3 sols 6 deniers de cens, et une poule de fouage. Il reçut, le 18 janvier 1505, une reconnaissance de Pierre de la Borie, damoiseau. Il était pour lors absent, mais Jean de Lubersac, son fils, stipula pour lui.

Il était mort *ab intestat*, avant le 13 mai 1510, lorsque Marguerite de Saint-Chamans, sa veuve, fut élue tutrice de ses enfants mineurs, conjointement avec Gervais et Guy de Lubersac, ses beaux-frères, par sentence de la cour de la baronnie de Bré, du consentement de noble et puissant seigneur Léonard de Saint-Chamans, seigneur de Saint-Chamans, aïeul desdits mineurs, nobles Pierre de Royere, seigneur de Lons, François de Bruchard

seigneur de Montmady, Antoine de la Reymondie, seigneur du lieu de ce nom, et plusieurs autres parens.

Il avait épousé noble Marguerite de Saint-Chamans, fille de noble Léonard de Saint-Chamans, seigneur de Marchay, co-seigneur de Saint-Chamans, Tulle et Montmége, et de noble Jeanne de Royere; suivant une quittance qu'il avait donnée conjointement avec sa femme, le 6 août 1506, au même Léonard de Saint-Chamans, leur père et beau-père, de la somme de 450 livres tournois, qu'ils avaient reçue de lui, en déduction de celle de 500 livres, promise en dot à sa fille, par les articles de son mariage.

De ce mariage sont provenus :

- 1.^o François Lubersac, 1^{er} du nom, qui suit;
- 2.^o Souveraine de Lubersac fut mise, à l'âge de deux ans, sous la tutelle de sa mère et de ses oncles, le 13 mai 1510;
- 3.^o Françoise de Lubersac était âgée de quatre mois, lorsqu'elle fut mise sous la tutelle de sa mère et de ses oncles, le 13 mai 1510. Elle épousa, le 19 octobre 1533, noble Léonard de Jounhac (ou Jougnac), seigneur de Forsac, en Limosin.

IX. François DE LUBERSAC, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, du Leyris et de la Reynie, était âgé de trois ans, lorsqu'il fut mis sous la tutelle de sa mère et de ses oncles paternels le 13 mai 1510. Il servait le Roi en qualité d'homme d'armes, dès l'âge de 16 ans.

Il présenta une requête, le 14 avril 1522, au lieutenant du bailli de la ville de Mauriac, tendante à ce qu'il lui fût nommé un curateur, à cause de sa minorité, n'étant alors âgé que de 16 ans ou environ, et étant sur le point d'aller servir le Roi, sous la conduite de Robert de Montal, chevalier, baron et seigneur de la Roquebriou et de Carbonnières. On lui donna, pour curateur, noble homme, Guy de Lubersac, curé de Saint-Avit, son oncle.

Il donna quittance, avec sa femme, le 18 mars 1567, à Adrien Chapt-de-Rastignac, seigneur du Pouget et co-seigneur de Siorac, de la somme de 520 livres tournois, qui leur était due par défunt noble Jean Chapt-de-Rastignac, aïeul de ce dernier, suivant une obligation et un accord passé entre eux, le 20 avril 1557.

Il fit son testament, en sa maison noble du Verdier,

le 25 janvier 1571, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de ses prédécesseurs; confirma la donation qu'il avait faite à noble Françoise de Rastignac sa femme, et lui fit don, en outre de sa métairie de la Rivière, située dans la paroisse de Lubersac, de la métairie de la Reynie, etc.; fit des legs à ses enfants puînés, qui étaient au nombre de six, et institua Guy, son fils aîné, son héritier universel, il lui substitua, en cas de mort sans enfants, Jacques, son deuxième fils, et les autres, par ordre de primogéniture; et nomma exécuteurs de son testament, messieurs de Saint-Voussile et de Rastignac.

Il ne vivait plus le 8 novembre 1578, suivant une quittance, donnée par François, son fils, à Guy, son frère.

Sa veuve fit son testament, le 15 juillet 1582, par lequel elle ordonna que son corps fût enterré dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de feu François de Lubersac, son mari; fit des legs à Guy, Marguerite et Catherine, ses enfants, et institua François et Léonard de Lubersac, ses fils, ses héritiers par égales portions. Elle fit un deuxième testament, en la maison de Saint-Avit, le 12 février 1588, par lequel elle ajouta aux dispositions qu'elle avait déjà faites, et institua Guy, son fils aîné, son héritier universel.

François de Lubersac avait épousé, environ l'an 1532, demoiselle Françoise Chapt-de-Rastignac, fille de noble et puissant seigneur Jean Chapt-de-Rastignac, III^e du nom, seigneur de Rastignac, du Pouget, de Jalhez, de Saint-Rabier et autres lieux, co-seigneur de Siorac *aliàs* de Ciourac, et de Marguerite *aliàs* Françoise de Serval, dame de Serval et de Ciourac, en Périgord, suivant une quittance qu'il avait donnée, conjointement avec sa femme, le 20 avril 1557, à leur père et beau-père, de la somme de 2,480 l., qu'ils avaient reçue de lui, à compte sur celle de 3,000 livres tournois, que le seigneur de Rastignac avait promise en dot à sa fille, suivant les articles de mariage de celle-ci, passés il y avait environ vingt-cinq ans, *lesquels étaient perdus*.

Les enfants provenus de ce mariage, sont :

- 1.^o Guy de Lubersac, qui suit ;
- 2.^o Jacques de Lubersac, seigneur de Noujan, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament

de son père, du 25 janvier 1571, et ne vivait plus le 8 novembre 1578 ;

- 3.° François de Lubersac est l'auteur de la branche de Saint-Julien et de Chabrignac, qui sera rapportée ci-après, page 525 ;
- 4.° Léonard de Lubersac, dit le chevalier de Montison, a fait un rameau, qui sera rapporté à la page 525 ;
- 5.° Suzanne de Lubersac, religieuse à la Daurade, à Toulouse ;
- 6.° Marguerite de Lubersac, mariée le 31 août 1575, avec Jean de Garebœuf, écuyer, seigneur de Mavaleix, en Périgord.
- 7.° Catherine de Lubersac, épousa le seigneur de Bertas ;

*Germain de Lubersac, bâtard, épousa Annette Delage.
Charlotte de Lubersac, bâtarde, vivait en 1571.*

X. Guy DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, de la Reyne et du Leyris, servait en 1564, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie de Jean d'Escars, comte de la Vauguyon, et se trouva, en 1571, au siège de Saint-Jean d'Angély.

Il fut institué héritier universel par le testament de son père, du 25 janvier 1571, et reçut une quittance de François, son frère, le 8 novembre 1578. — Il transigea, le 20 septembre 1579, avec Françoise Chapt-de-Rastignac, sa mère, touchant la donation que défunt François de Lubersac, son père, avait faite à cette dernière, dans le cas qu'elle vivrait en viduité, et ne voudrait pas demeurer avec ses héritiers. — Il fit, au nom de Jean, son fils, une acquisition, le 4 novembre 1588.

Il fit son testament au château de Verdier, le 2 avril 1595, par lequel il nomma sa femme dame, maîtresse et gouvernante de sa maison et de ses biens, lui légua, tant qu'elle vivra en viduité, la jouissance de ses biens, à la charge de nourrir et entretenir ses enfants, et lui donna pour son douaire le repaire noble de la Reynie, situé dans la paroisse de Lubersac ; fit des legs à ses enfants puînés ; institua son héritier universel Jean, son fils, et lui substitua, en cas de mort sans enfants, noble François de Laplace, son petit-fils, fils de Françoise, sa fille, à la charge de porter les nom et armes de Lubersac.

sac; il nomma, pour tuteurs de ses enfants, sa femme, le seigneur de Chabrignac, son frère, et noble Charles Hélié de Colonges, seigneur du Bourdeys, etc. Il fit un codicille au même lieu, le 15 mai 1598, et mourut quelque temps après. — Gabrielle - Hélié de Colonges, sa veuve, fit une donation, le 6 septembre 1617, à Jean et Philibert de Lubersac, ses petits-fils, et fit son testament le 8 avril 1619, par lequel elle élut sa sépulture dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de son mari, et institua, Jean, son fils aîné, son héritier universel.

Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1564, demoiselle Gabrielle Hélié de Colonges, issue d'une ancienne famille, qu'on croit sortie, par un cadet, de la maison de Pompadour, fille de haut et puissant seigneur, Poncet Hélié de Colonges, écuyer seigneur du Bourdeix, Puyagut, Teyjac, et Chabrignac, et de demoiselle Philippe de Pelegrue. La future épouse y fut assistée de ses père et mère, qui lui constituèrent en dot la somme de 6000 livres tournois; suivant la ratification de ce contrat, qui fut faite par les parties contractantes, et par les père et mère de la future, au château de Bourdeix, le 28 janvier 1566.

Les enfants provenus de ce mariage sont :

- 1.^o Jean de Lubersac, III du nom, qui suit ;
- 2.^o Françoise de Lubersac, mariée à Arnaud de Laplace, seigneur de la Prade, en Périgord, dont elle était veuve en 1595, et vivait encore en 1619;
- 3.^o Judith de Lubersac, alliée à Antoine de Monroux, seigneur de Boscombeys, ou Boscombés de Peyrissac, vivait en 1595, et 1619.
- 4.^o Anne de Lubersac, légataire d'une somme d'argent, par le testament de son père, du 2 avril 1595.
- 5.^o Suzanne de Lubersac, épousa, en 1617, Guillaume de Joussineau, écuyer, seigneur de Mandeyes, troisième fils de Roland de Joussineau, chevalier seigneur de Fayat, et d'Isabeau de la Foucaudie (Sanzillon).

XI. Jean de Lubersac, III^e du nom, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, du Leyris et de la Mosnerie, fut institué héritier universel par le testament de Guy,

son père, du 2 avril 1595, et par celui de sa mère, du 8 avril 1619.

Il obtint du Roi, le... février 1619, une commission de capitaine de cent hommes de guerre de nouvelle levée, sous la charge du vicomte de Pompadour, mestre-de-camp et premier capitaine d'un régiment de dix compagnies de gens de guerre à pied.

Il fit son testament olographe, au lieu de la Mosnerie, le 11 août 1628, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Lubersac, ès tombeaux de ses prédécesseurs; fit plusieurs legs pieux; institua Jean, son fils aîné, son héritier universel, lui substitua ses autres fils et filles, par ordre de primogéniture, nomma sa femme tutrice de ses enfants, lui légua l'usufruit de tous ses biens, et fit ses exécuteurs testamentaires, le seigneur de Fayat, son beau-frère, et le seigneur de Peyrissac, son neveu.

Il ne vivait plus, le 31 mai 1654, date du testament de Charlotte de Chantois, sa veuve, qui institua Philibert de Lubersac, son fils, son héritier universel, et nomma exécuteur testamentaire le seigneur de Chabrignac, son neveu.

Il avait épousé, par contrat passé au lieu et maison noble de la Mosnerie, le 25 juillet 1612, demoiselle Charlotte Chantois, fille aînée de noble Jean Chantois, seigneur de la Mosnerie, Cieulx, et de Reignefort, et de dame Marguerite de la Foucaudie (Sanzillon): elle avait pour sœur cadette, Marguerite Chantois, mariée en 1618, avec Jacques de Joussineau, écuyer, seigneur de la Vergne, du Fayat, etc.

Les enfants issus de ce mariage sont:

- 1.° Jean de Lubersac, IV^e du nom, institué héritier universel par le testament de son père, du 11 août 1628; embrassa depuis l'état religieux, et est qualifié religieux profès, dans le couvent des Récollets de Limoges, sous le titre de *père séraphin*, dans le testament de sa mère, du 31 mai 1654.
- 2.° Philibert de Lubersac, qui suit;
- 3.° Roland de Lubersac, épousa Charlotte de la Chétardie, dont il n'eut pas d'enfants;
- 4.° Pierre de Lubersac, III^e du nom, a continué la

descendance des marquis de Lubersac, devenus les aînés par l'extinction de la branche aînée. (Voyez ci-après page 517);

5.^o Isabeau de Lubersac, religieuse professe au monastère de Sainte-Claire de Limoges, sous le nom de *sœur de Saint-Paul* ;

6.^o Suzanne de Lubersac, religieuse professe au même monastère, sous le nom de *sœur des Anges*.

XII. Philibert DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Lubersac, du Verdier, de la Mosnerie, etc., reçut le 6 septembre 1617, une donation de 4,500 livres tournois, qui lui fut faite par Gabrielle Hélie de Colonges, son aïeule paternelle.

Il présenta requête aux élus de l'élection du Haut-Limosin, le 10 juillet 1634, pour demander à être déchargé de l'assignation qui lui avait été donnée pour le paiement de la taille, et pour qu'il fût ordonné qu'il jouirait de l'exemption de cet impôt, comme étant d'extraction noble, et ses prédécesseurs en ayant toujours joui comme tels, depuis l'an 1200, ainsi que défunt Jean de Lubersac, son père, l'avait prouvé par titres, en l'année 1599, devant MM. de Marilhac et Benoist, commissaires députés par Sa Majesté pour le régallement des tailles en la généralité de Limoges; ce qui lui fut accordé par sentence rendue par les mêmes élus.

Il fit son testament le 3 septembre 1659, par lequel il fit plusieurs dispositions, parmi lesquelles il déclare qu'il veut être enterré dans le chœur de l'église de Saint-Etienne de Lubersac, au tombeau de ses ancêtres; fait plusieurs legs à cette église, en rappelant ceux qui avaient été ci-devant faits par ses prédécesseurs; il institue pour son héritier universel François de Lubersac, son fils; il veut que sa fille Charlotte se contente de la dot qu'il lui a constituée en la mariant avec le marquis de Chasseneuil; et lègue à Pierre, son deuxième fils, une somme de 24,000 livres.

Il avait épousé, le 12 avril 1641, demoiselle Luce de Réal, fille de César de Réal, chevalier, seigneur de Champagnac, en Périgord, et d'Aujat, en Saintonge, et de dame Louise Baudouin de Fleurac, dont il eut entre autres enfants :

- 1.^o François de Lubersac , III^o du nom , mort jeune ;
- 2.^o Pierre de Lubersac , qui suit ;
- 3.^o Charlotte de Lubersac , qui se maria avec Hubert de Devezeau , seigneur , marquis de Chasse-neuil , de Mestrie , de Lespins , etc. , et devint , en 1722 , héritière de son frère , mort sans postérité.

XIII. Pierre DE LUBERSAC , chevalier , seigneur de Lubersac , du Verdier , la Mosnerie , ou l'Aumonerie , etc. , titré marquis de Lubersac , fut d'abord page du Roi , capitaine de cavalerie dans le régiment de Molai , ensuite capitaine de carabiniers.

Il épousa , par contrat passé au château de la Peirière . le 26 septembre 1679 , demoiselle Jeanne Estourneau-du-Ris , fille de défunt François Estourneau , chevalier , seigneur , marquis du Ris , et baron de la Peirière , et de dame Françoise Barton-de-Montbas et mourut sans postérité en 1722. Charlotte de Lubersac , sa sœur , devint son héritière , et porta les biens de la maison de Lubersac , dans celle de Chasseneuil. Le marquis de Chasseneuil , son petit-fils , qui fut d'abord page du Roi , ensuite capitaine dans le régiment du Roi , cavalerie , vendit la terre de Lubersac , le 5 février 1728 , à Jean-Martial de Fenis , chevalier , seigneur de Lacombe , Saint-Victour , etc. , gouverneur pour le Roi de la ville de Tulle , en Bas-Limosin , qui la revendit à M. le marquis de Lubersac , le 26 septembre 1756 ; ainsi la terre de Lubersac n'a été que 28 ans hors des mains de ses anciens propriétaires.

XII. Pierre DE LUBERSAC , III^o du nom , chevalier , seigneur du Leyris , troisième fils de Jean de Lubersac et de Charlotte Chantois , et frère puiné de Philibert , fut capitaine au régiment de Touraine ; il prenait le titre de baron du Leyris , et est nommé dans des actes de 1628 , 1654 , 1657 , 1666 , etc. ; il fut maintenu dans sa noblesse , par ordonnance de M. d'Aguesseau , intendant de la généralité de Limoges , le 22 décembre 1666.

Il déclara , le dernier mai 1690 , devant le procureur du Roi , en la sénéchaussée de Limoges , être exempt de la contribution au ban et arrière ban , attendu que

le sieur de Savignac, son fils aîné, servait en qualité de cornette dans la compagnie du sieur Thoury, au régiment de dragons de M. de Gaubert; et son fils puîné servait en qualité de cadet dans la citadelle de Cambrai.

Il fit un testament olographe, au château de Savignac, le 26 avril 1711, par lequel il demanda à être enterré dans la chapelle du même château de Savignac; et institua son héritier universel François de Lubersac, seigneur de Savignac, son fils aîné. Il décéda au même lieu, le 7 décembre 1715, et fut enterré, le même jour, dans la chapelle du château, comme il l'avait ordonné.

Il avait épousé, par contrat passé au lieu de Vaux-Peytourie, dans la paroisse de Saint-Meymy, le dernier février 1656, demoiselle Françoise Pasquet de Savignac, fille d'Antoine Pasquet de Savignac, seigneur de Genis, Moruscles, l'Abbaye, etc. et de dame Marguerite de Bonneval.

Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1.° François de Lubersac, qui suit;
 - 2.° Pierre de Lubersac a fait la branche de Saint-Germain, qui sera rapportée ci-après;
 - 3.° Marguerite de Lubersac, née le 7 juillet 1657;
 - 4.° Lucie de Lubersac, née le 2 octobre 1666, épousa Antoine Bayle, écuyer, seigneur de Faye, gentilhomme servant ordinaire du Roi, dont elle était veuve en 1735;
 - 5.° Charlotte de Lubersac,)
 - 6.° Françoise de Lubersac,)
- Nommées dans le testament de leur père, du 26 avril 1711.

XIII. François DE LUBERSAC, II^e du nom, chevalier, seigneur de Savignac, Genis, Saint-Meymy, Croix-de-Bert, l'Abbaye, la Plaigne, etc., titré comte de Lubersac, né le 4 octobre 1671, fut nommé cornette de la compagnie de Thoury, dans le régiment de dragons de Gaubert, par brevet du 24 juillet 1690. Son nom se trouve dans plusieurs actes des années 1690, 1699, 1711, 1724; enfin, il mourut âgé de soixante ans, le 13 avril 1731, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle du château de Savignac.

Il avait épousé par contrat passé au château de la

Maison-Neuve, le 17 septembre 1696, demoiselle Marianne de la Ramière, fille de défunts Jacques de la Ramière, chevalier, seigneur de la Maison-Neuve, Peucharneau, Croix-de-Bert, etc., et de dame Jeanne Estourneau.

De ce mariage, sont provenus les enfants suivants :

- 1.° Pierre de Lubersac, qui suit ;
- 2.° Antoine de Lubersac, appelé *le chevalier de la Croix de Bert*, fut page de la duchesse de Berri, et eut une lieutenance de dragons. Il est mort sans postérité ;
- 3.° François de Lubersac, nommé *le chevalier de Savignac*, fut page du comte de Toulouse, capitaine de grenadiers dans le régiment de Poitou ; il a été blessé plusieurs fois, s'est retiré avec une pension, et est mort sans postérité ;
- 4.° Lucie de Lubersac, mariée à N. de Roux de Lusson ;
- 5.° Thérèse de Lubersac, demoiselle de la Pomélie, morte sans alliance ;
- 6.° N. de Lubersac, mariée à N...

XIV. PIERRE DE LUBERSAC, IV^e du nom, chevalier, seigneur de Savignac, Saint-Meymy, de la châtellenie de Moruscles, l'Abbaye, de Plaigne-aux-Bons-Hommes, Saint-Cier, Croix de Bert, etc., titré marquis de Lubersac, naquit le 26 juillet 1699. Il fut capitaine de dragons dans le régiment de Lenoncourt, et fut blessé au menton, par un éclat de grenade, au siège de Fontarabie. Il obtint du Roi, le 20 avril 1742, une commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie de Bretagne, vacante par la démission du sieur de Vaudre-d'Hautefort. Enfin, il est nommé dans des actes de 1726, 1727, 1728, 1730, 1753, etc., et mourut vers l'an 1771, âgé d'environ soixante-douze ans.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Vaudre, paroisse de Gabillou en Périgord, le 20 novembre 1724, demoiselle Jeanne d'Hautefort, demoiselle de Vaudre, fille de feu haut et puissant seigneur Antoine d'Hautefort, chevalier, seigneur comte de Vaudre, sei-

gneur de Gabillou , la Marche , la Razoire , etc. , et de dame Jeanne d'Hautefort, comtesse de Vaudre (1).

De ce mariage, sont provenus :

- 1.^o Antoine de Lubersac, né le 4 décembre 1728, mort jeune;
- 2.^o Jean-Louis de Lubersac, qui suit ;
- 3.^o Jeanne - Baptiste de Lubersac , née le premier novembre 1726, fut abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame du Val-d'Arcisses, dans le Perche , près de Nogent-le-Rotrou ;
- 4.^o Marianne-Jeanne-Louise de Lubersac , née le 23 novembre 1727, religieuse dans la même abbaye que sa sœur.

XV. Jean - Louis DE LUBERSAC , marquis de Lubersac , chevalier , seigneur de Savignac , Saint - Meymy , Genis, la Chassaigne, le Verdier , etc., naquit le 8 avril 1730, fut baptisé, le même jour, dans l'église de Savignac, et fut tenu sur les fonts par Jean-Louis d'Hautefort, comte de Marquessac , et par demoiselle Thérèse de Lubersac.

Le 22 mars 1742, il entra dans le régiment de gardes-françaises , en qualité de gentilhomme à drapeaux ; en 1745, il fut fait enseigne de grenadiers, et se trouva, la même année, au siège de Tournay , où il fut enterré dans la tranchée par deux bombes, et fut blessé à l'œil ;

(1) La maison d'Hautefort est une des plus anciennes de la province de Périgord, qui est son berceau et où il existe encore un château de ce nom, connu dès l'an 1000, qui était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie très-étendue. Il est probable que cette maison tire son origine de l'un des plus anciens possesseurs de ce château, qui sont les seigneurs de Lastours, de Laron ou de Borne, sans qu'on puisse déterminer l'époque précise de sa séparation. On sait seulement qu'elle est connue dès le milieu du douzième siècle, et que sa filiation remonte sans interruption au tems de saint Louis. Elle a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables du voisinage, telles que celles d'Andaux, d'Aubusson-la-Feuillade, la Baume-de-Forsac, Beuroire, Beynac, Boisseuil, du Bosc-de-Canteloup, la Chassaigne, Cotet-du-Peuch, de Grailli, ou Grely, Guiton-de-Maulevrier, Hautefort-Marquessac, Larmandie, du Luc, Roux-de-Campagnac, du Saillant-de-Pompador, Sedière, Souillac, etc.

à la fin de la campagne, il fut nommé sous-lieutenant, et, le 8 mai 1757, il fut fait chevalier de Saint-Louis.

En 1762, au mois de mai, il devint lieutenant aux gardes-françaises, par la mort de M. de Termon, arrivée dans le cantonnement de Glabac en Westphalie.

En 1769, le 7 mai, il eut le brevet de colonel.

En 1771, le 14 avril, il fut fait lieutenant de grenadiers, et le 17 décembre 1774, capitaine de grenadiers.

Le 31 août 1777, il redevint capitaine en second de grenadiers ; à la création de l'ordonnance de M. de Saint-Germain, même année.

En 1780, le 16 avril, il fut fait capitaine de fusiliers, brigadier d'infanterie, et le 5 décembre 1781, capitaine de grenadiers. Le 9 mars 1788, maréchal des camps et armées du Roi. La même année, il est devenu chef de bataillon, et est passé à une compagnie de fusiliers.

Il a fait les campagnes de Flandre et d'Allemagne, toujours aux chasseurs ou aux grenadiers, les campagnes de Saint-Omer et Dunkerque, a campé dans les dunes, entre le fort Mardick et Dunkerque, dont il sortit pour aller à Tours, d'où il devait se rendre à la Rochelle.

Il a fait la campagne de 1760, sous les ordres de M. le maréchal de Broglie, et s'est trouvé à toutes les actions qui ont eu lieu durant cette campagne.

Il a fait la campagne de 1761, sous les ordres de M. le maréchal prince de Soubise, et s'est trouvé aux différentes actions qui ont eu lieu, jusqu'au moment où les grenadiers et chasseurs se sont séparés de leurs corps respectifs, pour former une armée (que l'on appelait *colonne infernale*), destinée à faire le siège de la place de Meppen, située dans la Haute-Frise, sous les ordres de Mgr. le prince de Condé. L'ouverture de la tranchée fut faite par les grenadiers et chasseurs du régiment des gardes françaises, comme premier régiment de l'armée. Ce fut Mgr. le prince de Condé qui posa la première fascine dans la tranchée. Cette fascine lui fut présentée par les grenadiers et chasseurs, à qui le prince fit donner 50 louis d'or ; après la reddition de la place, ces différens détachements se rendirent à leurs corps respectifs, qui étaient à la grande armée de M. le maréchal, prince de Soubise ; ils y ont continué leurs services et se sont trouvés dans les différentes actions qui eurent lieu pendant le reste de la campagne.

A la troisième campagne, en 1762, le régiment des gardes se trouva directement de l'armée de monseigneur le prince de Condé, armée qui devait agir sur le Bas-Rhin; diverses circonstances l'obligèrent alors de se porter sur le Haut-Rhin, où quelque tems après, il se livra deux batailles, les 25 et 30 août, qui furent gagnées par monseigneur le prince de Condé.

M. le marquis de Lubersac a émigré, en 1791, a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes français, comme maréchal de camp, commandant les compagnies des gentilshommes du Périgord et du Languedoc, avec ses trois fils.

Enfin, le 23 août 1815, il a été élevé au grade de lieutenant-général des armées du Roi, et de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

Il a épousé, par contrat passé au château d'Azerac, en Périgord, le 28 septembre 1753, demoiselle Marie-Jeanne-Elisabeth de Magontier-de-Laubanie, fille de Jean de Magontier-de-Laubanie, chevalier, seigneur, marquis d'Azerac, et de feuë Elisabeth-Madelaine Jacquier (1).

Madame la marquise de Lubersac a eu l'honneur d'être présentée au Roi et à la famille royale, le 12 octobre 1766.

Les enfans issus de ce mariage sont :

- 1.° Jean-Louis-Marie, comte de Lubersac, qui suit ;
- 2.° Jean-Adrien-Elisabeth, dit *le baron de Lubersac*, né le 5 mars 1763, fut page de la petite écurie, depuis l'an 1777, jusqu'en 1780, et grand-bailli de Tulle. Il eut rang de sous-lieutenant dans les troupes de cavalerie, et eut ordre de se rendre au régiment de cavalerie d'Artois, par lettres

(1) Madame la marquise de Lubersac est petite-fille de François de Magontier, écuyer, seigneur, de Laubanie, marquis d'Azerac, etc., et d'Isabeau de l'Hermitte-de-Lenty, et petite-nièce d'Yrier, ou d'Yriex de Magontier, chevalier, seigneur de Laubanie, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du Calais, commandant en Alsace, gouverneur de Landau, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, etc., qui s'est rendu célèbre par les preuves de courage qu'il a données en quantité d'occasions, et particulièrement par sa belle défense de Landau, en 1704, où il donna des preuves d'une grande capacité et d'une valeur extraordinaire, n'ayant rendu cette place qu'après 66 jours de tranchée ouverte et après avoir obtenu la plus honorable capitulation. Il mourut à Paris en 1706.

datées de Versailles, le 1^{er} janvier 1781; il eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre Sa Majesté à la chasse, le même jour que M. le comte de Lubersac, son frère aîné, c'est-à-dire, le 20 avril 1795. Il reçut une lettre de M. le maréchal de Ségur, du 16 février 1786, par laquelle il lui est mandé que le Roi a bien voulu lui accorder la réforme de capitaine, vacante dans le régiment Royal-Normandie, cavalerie, par le remboursement du sieur la Mousseilhe, lieutenant-colonel, et qu'il sera nommé à son tour à une place de capitaine de remplacement dans ce régiment.

A la révolution, il fut créé, par les princes français, officier supérieur dans la gendarmerie; et mourut au mois d'août 1792, sans avoir été marié.

3.^o Antoine-Henri de Lubersac, né le 30 avril 1770, fut chevalier de Malte; il entra comme lieutenant dans le corps des nobles de Rohan, en 1792; il se trouva à la malheureuse affaire de Quiberon, où il fut blessé de deux coups de fusil; s'étant jeté à la mer, il fut recueilli par un bâtiment, et mourut six semaines après, des suites de ses blessures. Le Roi venait de lui accorder la croix de Saint-Louis;

4.^o Anne-Marguerite de Lubersac, mariée le 9 mai 1804, à Claude-René-César de Courtarvel de Pezé, chevalier, seigneur de Lierville, etc., colonel de cavalerie, appelé le comte de Courtarvel.

XVI. Jean-Louis-Marie DE LUBERSAC est entré au régiment des gardes-françaises, en 1777, a toujours servi dans ce corps, a émigré en 1791, pour faire la campagne de 1792, avec son père; a eu le brevet de lieutenant-colonel en 1788, comme lieutenant en second du régiment des gardes; il a été fait chevalier de Saint-Louis en 1796, et colonel en 1798.

Il avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre Sa Majesté à la chasse, le 20 avril 1785.

Il a épousé, le 25 mai 1802, demoiselle Jeanne-Cécile de Maillé, fille de Charles-Henri-François marquis de Maillé-la-Tour-Landry, maréchal des camps et armées du Roi, et de dame Jeanne Sheridan.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Germain.

XIII. Pierre DE LUBERSAC, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Saint-Germain, capitaine dans le régiment de Guyenne, et chevalier de Saint-Louis, était second fils de Pierre de Lubersac, III^e du nom, baron du Leyris, et de Françoise Pasquet-de-Savignac. Il a formé la branche connue sous le nom de Saint-Germain, qui subsiste encore.

Il était un des cadets gentilshommes qui servait sous le nom de *sieur de Savignac*, dans la citadelle de Cambrai, suivant un certificat du capitaine et lieutenant de cette compagnie, du 20 avril 1690.

Il est fait mention de lui dans des actes des années 1690, 1711, 1735, etc. Il mourut au lieu de Pontfermier, le 26 septembre 1751, âgé de plus de quatre-vingts ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul de la Roche, le 27 du même mois.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Masvalleix, paroisse de Chaleix en Périgord, le 22 mars 1710, Isabeau de Garrebœuf, demoiselle de Chaleix, fille de Jean-François de Garrebœuf, chevalier, seigneur, de Chaleix, et de dame Antoinette de Mallet. De ce mariage sont provenus :

- 1.^o François de Lubersac, capitaine dans le régiment de Poitou, et chevalier de Saint-Louis, est mort au service du Roi, et sans alliance;
- 2.^o Charles de Lubersac qui suit;
- 3.^o N...., abbé de Lubersac, grand-vicaire de Gap et aumônier ordinaire de Madame Victoire de France, fut massacré aux carmes de la rue Vaugirard, en 1792.

XIV. Charles DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Saint-Germain, etc., épousa, par contrat passé au bourg de Saint-Saud, en Périgord, le 20 juillet 1760, Marguerite Faurichon, demoiselle de Mazaudet, fille de Pierre Faurichon, écuyer, seigneur de la Teyriere et de Marie Pabot. Ils reçurent la bénédiction nuptiale, le 20 juillet suivant.

De ce mariage sont provenus :

- 1.° Adrien de Lubersac, qui suit ;
- 2.° N.... de Lubersac, non marié.

XV. Adrien DE LUBERSAC, écuyer, seigneur de Saint-Germain, etc., né le 29 avril 1775, fut baptisé le lendemain, dans l'église paroissiale de Saint-Paul-la-Roche, au diocèse de Périgueux.

Il obtint, le 20 mai 1785, un certificat de M. d'Hozier-de-Serigny, pour être admis à l'école militaire.

Il a épousé, en 1....., mademoiselle de la Boissière-d'Ans.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Montison.

X. Léonard DE LUBERSAC, dit le chevalier de Montison, 4.° fils de François de Lubersac, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Verdier, et de Françoise Chapt-de-Rastignac, fut légataire d'une somme d'argent, par les testaments de ses père et mère, en 1571 et 1588. Il faisait sa résidence au lieu de Montison, paroisse de Roussines, en Angoumois, suivant un acte du 3 mars 1600.

Il épousa demoiselle Susanne de Chevreuse, laquelle agissant sous l'autorité de son mari, transigea, le 8 mars 1618, avec Jean de Pompadour, chevalier, seigneur, baron de Lauriere, stipulant pour lui et pour dame Charlotte de Fumel, sa femme, et comme père de Charles Hélie-de-Pompadour.

Il laissa :

Charles de Lubersac, écuyer, seigneur du *Fraudi*, est nommé dans la transaction, passée le 8 mars 1618, entre ses père et mère, et les seigneur et dame de Pompadour-de-Lauriere. C'est tout ce qu'on sait sur cette branche, qui est aujourd'hui éteinte.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Chabrignac.

X. François DE LUBERSAC, II^e du nom, écuyer, seigneur de Saint-Julien, Chabrignac, etc., frère puîné de Guy de Lubersac, seigneur de Lubersac et du Verdier,

et fils de François de Lubersac, 1^{er} du nom, et de dame François de Chapt-de-Rastignac, a formé la branche de Chabrignac, qui subsiste encore.

Il donna quittance, le 8 novembre 1578, à Guy de Lubersac, écuyer, seigneur du Verdier, son frère, de la somme de 1,000 écus au soleil, que défunt François de Lubersac, seigneur du Verdier, leur père commun, avait léguée audit François, et de celle de 233 écus un tiers (700), qui avait été léguée au même François, par feu Jacques de Lubersac, seigneur de Noujan, son frère; moyennant ces deux sommes, François de Lubersac renonce à tous droits de succession ès biens de ses feu père et frère.

Henri, roi de Navarre, lui fit don, le 20 décembre 1580, d'un droit de prélation et de retrait féodal à cause de la vicomté de Limoges. Il transigea le 20 décembre 1582, tant en son nom, que celui de Jeanne Hélie-de-Colonges, sa femme, avec Charles Hélie-de-Colonges, seigneur des juridictions du Bourdeys, Piégut, et Teyjac, en Périgord et Soumensac, en Agénois, son beau-frère, auquel il demandait le paiement, avec les intérêts, de la somme de 6,000 livres, promise à sa femme pour sa légitime, savoir, 4,000 livres, par défunt Poncet Hélie-de-Colonges, et 2,000 livres, par Philippe de Pellegrue, ses beau-père et belle-mère; il demandait, en outre, 2,000 livres, dont la moitié avait été léguée par le codicille du même Poncet, et l'autre moitié par feu Germain Hélie-de-Colonges, frère de Jeanne Hélie. Par cette transaction, Charles Hélie-de-Colonges, cède à perpétuité, à François de Lubersac et à sa femme, la terre, seigneurie et paroisse de Chabrignac, avec toutes ses dépendances, pour tenir lieu des sommes dont il vient d'être parlé, tant de celles qui concernaient François de Lubersac, que celles qui étaient propres à sa femme.

Il rendit hommage au Roi, le 25 février 1583.

Le roi Henri IV lui écrivit de Fontainebleau, le 15 septembre 1605, pour lui donner avis qu'il avait envoyé le duc d'Épernon, avec une armée, contre *quelques mal intentionnés*, et le prie de se rendre auprès de lui, afin de l'assister de toutes ses forces.

On ignore l'année de sa mort, on sait seulement qu'il vivait encore en 1616.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Puyagut, en Périgord, le 24 avril 1579, demoiselle Jeanne Hélie-

de-Colonges (1), fille de feu Poncet Hélié-de-Colonges, seigneur des chatellenies et juridictions du Bourdeix, Puyagut ou *Piégut*, Teyjac et Soumensac, et Philippe de Pellegrue; elle était sœur puinée de Gabrielle Hélié-de-Colonges, mariée en 1564, avec Guy de Lubersac, seigneur du Verdier, frère aîné de François. Il fit son testa-

(1) La maison d'Hélié, ou Héliés, aujourd'hui éteinte, était d'ancienne chevalerie : son nom, qui est patronimique, est le même que celui que portait anciennement la maison de Pompadour. Cette identité de nom a fait croire qu'elles avaient une origine commune, et que celle-ci est une branche de la première, dant la séparation paraît avoir eu lieu vers la fin du treizième siècle. On trouve en effet un Gerald-Hélié, seigneur de *Dompuhon*, vivant encore en 1276, qui peut en avoir été le chef. Il était fils, ou petit-fils, de Ranouil, ou Ranulfe Hélié, chevalier, qui fut le premier qui prit le nom de Pompadour, et qui épousa Marie d'Estaing, avant l'an 1205.

On trouve dans la suite, Antoine Hélié de Colonges, seigneur du Bourdeix, d'Estouard, Teyjac, Puyagut, etc., qui vivait en 1516, et 1530, et qui épousa Isabeau de la Gobelaye, dont il eut Guy Hélié de Colonges, marié avec Jeanne Flamenc de Bruzac, seule héritière d'Elzéas Flamenc, seigneur de Romain. De ce mariage sont issus : 1° Poncet Hélié, seigneur de Puyagut, du Bourdeix, etc., qui passa des actes en 1559, 1562 et 1570, et qui épousa dame Philippe de Pellegrue, ou Pelagrue, laquelle fit son testament à Paris, le 5 février 1570, elle était issue d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la Guyenne, qui a donné un cardinal en 1305, et a contracté des alliances avec les maisons d'Aspremont d'Arpajon, de Bosredon, de Caumont-la-Force, de Châteigner-de-la-Châteigneraye, de Cardaillac, de Durfort, d'Estampes, de Foix, de Fumel, de Montferrand, de Plas, de Salignac de la Motte-Fénelon, de Ségur, de Timbrune-Valence, etc.

2° Jeanne Hélié de Colonges, mariée, l'an 1530, à Raimond de Lambertie, fils de François, seigneur de Lambertie, et de Marguerite de Maumont.

Poncet Hélié de Colonges laissa, outre Jeanne et Gabrielle Hélié, dames de Lubersac, du Verdier et de Chabrignac, Charles Hélié I de Colonges, chevalier de l'ordre du Roi, qui eut de Charlotte de Fumel, sa femme, Charles Hélié, II^e du nom, qui épousa Henrie, fille de Gabriel Nompar de Caumont chevalier des ordres du Roi, et de Charlotte d'Estissac. Il n'eut de ce mariage qu'une fille, qui donna les seigneuries du Bourdeix, de Puyagut et de Teyjac, à Jean de Pompadour, second mari de Charlotte de Fumel.

ment au château de Chabrignac, le 19 janvier 1594, en faveur de ses enfants, qui étaient au nombre de quatre.

- 1.^o Charles de Lubersac, qui suit ;
- 2.^o François de Lubersac, écuyer, seigneur de la Boulessie, épousa, vers l'an 1617, demoiselle Isabeau de Jouselin, fille de noble Pierre de Jouselin, seigneur de la Bousselie ;
- 3.^o Jacques de Lubersac, écuyer, seigneur de Mialet, est nommé dans des actes des années 1594 et 1613. On présume qu'il est le même que Jacques de Lubersac, seigneur de Cinsac, qui, de Frontone de Jaubert, sa femme, laissa au moins une fille, Marie de Lubersac, mariée, par contrat du 1^{er} février 1636, avec Jean de la Borie, écuyer, seigneur de la Pinerie et de la Rampinsole ;
- 4.^o Françoise de Lubersac, épousa Pierre de Monfrabœuf-de-la-Chabroulie, écuyer, seigneur de la Chabroulie, de Laige et de la Marche, dont elle était veuve, en 1616.

XI. Charles DE LUBERSAC, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Chabrignac, Saint-Julien, etc., fut chargé de plusieurs commissions importantes et honorables, dont il s'acquitta avec beaucoup de distinction.

Il reçut, le 4 septembre 1635, du duc de Ventadour, pair de France, gouverneur et lieutenant-général du Limosin, la commission de conduire à Châlons, en Champagne pour le service du ban et arrière-ban, la noblesse du Limosin, qui avait fait choix de lui pour la commander, dans l'assemblée qu'elle tint le même jour, 6 septembre, dans la ville de Brive.

Le 14 novembre 1635, Charles de Damas, seigneur de Tianges, lieutenant-général ès pays de Bresse et de Charolois, lui donna un certificat du service que la noblesse du Limosin, avait fait sous son commandement, il y est qualifié, *seigneur de Chabriniac-Saint-Julien* ; et le duc de Vendatour ordonna, le 11 septembre 1636, qu'il serait payé une somme de 500 livres, sur les taxes de la province du Limosin.

Le 14 juin 1639, le duc de Ventadour lui donna et au sieur de la Chapelle, la commission de faire la revue des gens de pied, fournis pour le ban et arrière-ban, conformément à l'ordonnance du Roi, du 14 mai précédent,

dans l'étendue des sièges de Limoges, Brive, Tulle et Uzerche.

Il avait fait un testament mystique, au château de Chabrignac, le 13 septembre 1653 *étant*, dit-il, *sur son départ pour le service du ban et arrière-ban, à la tête de la noblesse du Bas-Limosin, dont le Roi lui a donné la conduite* (1).

Il mourut, le 29 novembre 1645, suivant le procès-verbal d'ouverture de son testament, daté du 2 janvier 1646. Sa femme lui survécut, et fit un codicille le 16 mars 1647.

Il avait épousé, par contrat passé au château du Saillant, en Limosin, le 28 octobre 1613, demoiselle Jeanne de Lasterie-du-Saillant (2), fille de Jean de Lasterie du-Saillant, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Saillant, Vergt, Ussac, la Vergne, Peyroulx et co-seigneur de la ville et du pariage d'Allasac, et de feu dame Marie Dardene. Elle était veuve de Raimond du Bastit, seigneur de Crozes et de la Reilhe, qu'elle avait épousé par contrat du 18 décembre 1604.

Les enfants issus de ce mariage, sont :

- 1.^o Philibert de Lubersac, mort jeune et sans alliance;
- 2.^o Charles de Lubersac, II^e du nom, qui suit;
- 3.^o Antoine de Lubersac, écuyer, seigneur de Miallet, lieutenant dans le régiment de, compagnie du vicomte de Lage, étant sur le point de partir pour l'armée, il fit son testament, le 25 juillet 1647, en faveur de Charles de Lubersac, seigneur de Chabrignac, son frère;

(1) La lettre du roi Louis XIII est datée du 2 septembre 1635.

(2) La maison de Lastérie, ou Lastayrie, a pour berceau la paroisse d'Alasac, au diocèse de Limoges; elle réunit tous les caractères d'une race d'ancienne chevalerie: dès qu'elle commence à être connue, on la voit contracter des alliances avec les plus grandes maisons de la province. A ces avantages, elle joint celui d'avoir rendu des services distingués, et d'établir une filiation suivie depuis 1250. Ses principales alliances sont avec les maisons de Beaufort, vicomtes de Turenne, de Bonneval, de Gimel, de Lostanges, de Meillars, de Noailles, d'Ornhac, de Plas, de Pompadour-Château-Bouchet, de Roffignac, de Saint-Astier, de Saint-Exupéry, de Salignac-Fénélon, de Veirac, etc.

- 4.° Jean-Gabriel de Lubersac, écuyer, seigneur du Chassaing, est connu par des actes de 1635, 1646 et 1647 ;
- 5.° Isabeau de Lubersac, épousa, par contrat du 16 avril 1640, noble Jean de Saint-Viance, écuyer, seigneur de Puymége :
- 6.° Jeanne-Françoise de Lubersac, religieuse au couvent de Saint-Genis ;
- 7.° Marie de Lubersac, non mariée en 1646.

XII. Charles DE LUBERSAC, II^o du nom, chevalier seigneur de Chabrignac, Lavaud, Livron, etc., lieutenant de cavalerie, fut substitué à Philibert, son frère aîné, par le testament de son père, du 13 septembre 1635. — Le 20 décembre 1646, sa mère lui fit la remise de l'entière hérédité de Charles I^{er} de Lubersac, qui, par son testament, l'avait instituée son héritière universelle, à la charge de remettre, à la fin de ses jours, cette hérédité à Philibert de Lubersac, leur fils aîné, et à défaut de celui-ci, à Charles leur second fils. Ce dernier était devenu héritier par le décès, sans enfants, de Philibert, son frère aîné. Elle lui fit en outre donation entre-vifs de tous ses biens meubles et immeubles, moyennant quelques réserves.

Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 22 décembre 1666, et est nommé dans des actes de 1646, 1647, 1657, 1675, etc.

Il reçut, le 22 février 1684, un certificat de service durant quatre ans, en qualité de garde du Roi, dans la compagnie écossaise du sieur de Saint-Viance, enseigne de cette compagnie. — Et le 2 octobre 1684, il reçut un autre certificat de service, en qualité de cornette du marquis de Locmaria Colonel.

Enfin il fit son testament, au lieu de Chabrignac, le 29 mars 1685.

Il avait épousé, par contrat du 29 mai 1648, demoiselle Jeanne Darlavois, fille d'Antoine Darlavois et de Marguerite de Besse. Elle survécut à son mari, fit son testament le 30 mai 1696, et vivait encore en 1705. C'est elle qui a apporté dans la famille de Lubersac la seigneurie de Livron, avec plusieurs autres fiefs. Il laissa :

- 1.° François de Lubersac, III^e du nom, qui suit ;

- 2.° Joseph de Lubersac, chevalier, seigneur de Livron, fut institué héritier, par sa mère, en 1696, et transigea avec François, son frère, le 25 juin 1720. Il est qualifié dans cet acte, seigneur de Lavaud et de Livron, dans la paroisse de Lascaud, sénéchaussée d'Uzerche.

Il épousa le 30 novembre 1708, demoiselle Claire de Bonnie, fille de François de Bonnie, seigneur de Chastaing, conseiller au siège présidial de Brive, et de Marthe du Roi, dont il eut quatre enfants :

- a. François - Louis, comte de Lubersac de Livron, page du Roi en 1739, obtint une compagnie au régiment de cavalerie de Bretagne, par commission du 20 avril 1742. Il commanda à l'armée de Westphalie, jusqu'au mois d'août, qu'il passa avec cette armée sur les frontières de la Bohême, où il se trouva au secours de Braunau, ravitaillement d'Egra, à l'expédition de Schmidmill, à la défense de plusieurs postes de la Bavière, à la défense des bords du Rhin, en 1743. — Il se démit de sa compagnie, au mois de mars 1744, pour être écuyer du Roi, qu'il suivit dans toutes ses campagnes.

Il fut fait quatrième cornette de la compagnie des cheveu - légers de la garde du Roi, par brevet du 19 mars 1747, avec rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du même jour; il accompagna le Roi en Flandre, et se trouva à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet; il devint troisième cornette le 1^{er} janvier 1748, deuxième sous-lieutenant le 10 mai suivant, et fit la campagne des Pays - Bas, en qualité d'aide-maréchal des logis de l'armée. Il devint premier sous-lieutenant, le 7 mai 1758; brigadier, par brevet du 20 février 1761, il a servi en cette qualité en Allemagne, pendant cette campagne, et a été déclaré, au mois de mars 1763, maréchal de camp, avec rang du 25 juillet 1762, jour de la date de son brevet, et est mort en 1767, sans enfants.

M. le comte de Lubersac est auteur d'un ouvrage intitulé : *Vues politiques et patriotiques sur l'administration des finances de la France*, publié, après sa mort, par M. l'abbé de Lubersac, son frère, Paris imprimerie de MONSIEUR, 1787, 1 vol. in-4.°;

- b. N chevalier de Lubersac-Livron, capitaine de cavalerie dans le regiment de Royal-Cravates, ensuite colonel de cavalerie, est mort dans la révolution ;
- c. Charles-François, Abbé de Lubersac de Livron, vicaire-général de Narbonne, prieur de Brive, fut nommé abbé commandataire de l'abbaye de Noirlac en Berri, en 1759. Il est mort à Londres, vers l'an 1810.

M. l'abbé de Lubersac a publié les ouvrages suivans :

Discours sur les Monuments publics, Paris 1775, in-fol.

Premier Discours sur l'utilité et les avantages que les princes peuvent retirer de leurs voyages en parcourant les monuments publics de tous les genres, contenant un coup-d'œil sur tous les établissemens formés par l'impératrice Catherine II, dans son empire. Saint - Pétersbourg (Paris), Guillot, 1782. 1 vol. in 4.°;

Le Citoyen conciliateur, contenant ses idées sommaires, politiques et morales, sur le gouvernement monarchique de la France. Paris, imprimerie de MONSIEUR, 1788. 1 vol. in-4.°.

Il est éditeur d'un ouvrage posthume de M. le comte de Lubersac son frère, dont le titre est :

Vues politiques et patriotiques, sur l'administration des finances de la France. Paris, imprimerie de MONSIEUR, 1787. 1 vol. in-4.°

- d. Marthe-Françoise de Lubersac, née le 7 juin 1711 ; reçue à Saint-Cyr en 1721.

- 3.° Charles de Lubersac, écuyer, seigneur du Maine ;
- 4.° Joseph de Lubersac ;
- 5.° Marie de Lubersac ;
- 6.° Isabeau de Lubersac ;

Une de ces deux filles s'allia avec le seigneur d'Escorailles - de-Roussille, et l'autre mourut *ab intestat* et sans alliance, avant l'an 1720.

XIII. François DE LUBERSAC, III^e du nom, chevalier, seigneur de Chabrignac, Lavaud, etc., servit durant quatre mois, en qualité de cornette, dans la compagnie des soixante-quinze gentilshommes, nommés pour servir dans la campagne de 1689, au ban du haut et bas Limosin; suivant le certificat de service qui lui fut donné le 19 septembre de la même année, par le marquis du Sallant, vicomte de Comborn, grand sénéchal du haut et bas Limosin, et commandant le ban de cette province.

Le 4 mai 1691, il reçut la comission de lieutenant de la compagnie de l'Hôpital, au régiment de cavalerie de Vaillac. — Et le 17 décembre de l'année suivante, il obtint du Roi des lettres de répi pour l'espace de six mois, parce qu'il était alors au service, ce qui le mettait hors d'état de vaquer à ses affaires. — Il comparut à l'assemblée et revue des gentilshommes nommés pour marcher au ban de la province de Limosin, suivant le certificat que lui donna M. Mallevaud président, lieutenant-général de la Basse-Marche, le 30 mai 1695. — Il reçut deux autres certificats pour le même sujet, les 14 mai et 19 juin 1697.

Il transigea, le 6 avril 1713, avec Pierre, marquis de Lubersac, et dame Jeanne Estourneau, son épouse, sur les droits qu'il prétendait du chef de dame Denise d'Estourneau, sa femme, sœur de la marquise de Lubersac du Verdier, tant sur les successions de François d'Estourneau, marquis du Ris et de dame Françoise de Bartonde-Montbas, père et mère des dames du Verdier et de Chabrignac, que sur celles de François et d'Antoine d'Estourneau, leurs frères.

Il transigea, le 25 juin 1720, avec Joseph de Lubersac, chevalier, seigneur de Livron, son frère.

Il fit son testament mystique, au château de Chabrignac, le 22 avril 1726, et mourut la même année, âgé d'environ 72 ans.

Il avait épousé, par contrat passé au château du Verdier, le 15 mars 1693, ratifié le 3 février 1694, et le mariage célébré le 23 février de la même année, Denise

d'Estourneau (1), demoiselle du Ris de la Peyrière, de la paroisse d'Oradour Saint-Genest, en la Basse-Manche, fille de François d'Estourneau, chevalier, seigneur, marquis du Ris, et de dame Françoise de Barton-de-Montbas.

De ce mariage sont provenus quatre enfants :

- 1.º Pierre de Lubersac, IIIº du nom, qui suit ;
- 2.º Louis de Lubersac, dit le chevalier, mort sans alliance ;
- 3.º Louise de Lubersac, mariée avec Jean-Baptiste Plaisant-de-Bouchat, écuyer, seigneur de Bijardel ;
- 4.º Jeanne de Lubersac, reçue à Saint-Cyr en 1705.

XIV. Pierre DE LUBERSAC, IIIº du nom, chevalier, seigneur de Chabrignac, Corbeilcerf, Lormaison, Champart, de Lardière, Fournet, etc., titré comte de Lubersac-de-Chabrignac, naquit le 3 février 1698, et fut héritier universel par le testament de son père, du 22 avril 1726.

Il fit son testament le 18 décembre 1776, et mourut au mois d'avril 1779.

Il avait épousé, par contrat passé au château du bourg de Saint-Jean-Ligoure, le 4 février 1729, Jeanne-Julie Chapelle-de-Jumilhac, demoiselle de Saint-Jean, fille de Jean-Baptiste Chapelle-de-Jumilhac, chevalier, seigneur, comte de Saint-Jean, Poumaret, etc., lieutenant des maréchaux de France, département du Haut-Limosin, et de feu dame Guillemette de la Bachelerie.

(1) La généalogie de la noble et ancienne maison d'Estourneau-du-Ris, de la Motte-Tersanne, etc., en Limosin et en Poitou, a été dressée par le P. René du Cher. On remarque parmi les bonnes alliances qu'elle a contractées, celles d'Aubusson, Barton-de-Montbas, Chazerat, Saint-Nectaire, Saint-Savin, etc.

La maison de Barton-de-Montbas, dont était la mère de Denise d'Estourneau, est d'une ancienne noblesse de la Marche, alliée aux maisons de la Beraudière, de la Châtre, de Levis, de Maillé, de Prie, de Sully, de Talaru, de Tournon, etc.; elle a produit un lieutenant-général des armées du Roi, dont le fils épousa la sœur du maréchal Faber. La dernière de cette branche s'est alliée avec M. le marquis du Chilleau.

Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1.° Jean - Baptiste - Joseph de Lubersac , né le 10 janvier 1737.
- 2.° Jean-Baptiste, vicomte de Lubersac , qui suit;
- 3.° Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac , né le 15 avril 1740. Après sa licence, il fit les preuves de nobilissime de la maison de Navarre, en 1766; fut premier aumônier de madame Sophie de France, et nommé aumônier du Roi, en 1767, abbé commendataire de l'abbaye de notre Dame de la Grenetière en 1773. Archidiacre et vicaire-général d'Arles, fut sacré évêque de Tréguier, le 6 août 1775, et transféré à l'évêché de Chartres, en 1780;
- 4.° Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac , né le 27 février 1741, mort jeune;
- 5.° Louise de Lubersac, née le 27 mai 1730, épousa Jacques-Joseph de Monfreboëuf, chevalier, seigneur de Razac, les Piquets, la Rouille, Chervy, etc.
- 6.° Marie de Lubersac, née le 3 août 1742, fut mariée à Jean Pradel de la Maze, chevalier, seigneur de la Maze, Charliac, Monberuc, la Chartrouille, la Motte de Roffignac, et co-seigneur de la ville et du pariage d'Allassac.

XV. Jean-Baptiste DE LUBERSAC, vicomte de Lubersac, chevalier, seigneur de Chabrignac, Corbeilcerf, Lormaison, etc., né le 13 décembre 1737, fut d'abord page du Roi à la petite écurie pendant trois ans, suivant le certificat de M. de Beringhen, de l'an 1752. — Mousquetaire du Roi dans la première compagnie; capitaine de cavalerie, par brevet du 5 juillet 1767, puis guidon en la compagnie des gendarmes anglais; ensuite nommé lieutenant-colonel de cavalerie, par brevet du 3 janvier 1770.

Il obtint, le 22 février 1770, de M. le comte de Lachéze, capitaine lieutenant de la première compagnie des mousquetaires à cheval, un congé absolu de sa place de mousquetaire, ayant servi dans la dite compagnie depuis le 31 mai 1758, et ayant obtenu l'agrément d'un guidon dans la gendarmerie.

Il a été fait chevalier de Saint-Louis le 16 septembre 1771; nommé sous-lieutenant dans la compagnie des

gendarmes du Dauphin, par brevet du 17 mai 1773; premier lieutenant en la compagnie des gendarmes bourguignons, par brevet du 25 avril 1776, alors mestre de camp de cavalerie, a été élevé au grade de maréchal de camp, en 1789.

Il a épousé, par contrat du 5 mai 1770, demoiselle Claire-Opportune Riché-de-Beaupré, fille majeure de Adrien-Pierre-Riché-de-Beaupré, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Claire-Françoise de Zienaste.

De ce mariage sont provenus :

- 1.° Pierre de Lubersac, qui suit ;
- 2.° Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né le 18 mai 1774, a épousé mademoiselle de Beauvoir.

XVI. Pierre, IV^e du nom, comte DE LUBERSAC, né le 25 janvier 1771, entra sous-lieutenant dans le régiment de Beauce, infanterie, en 1787. Il a émigré, et servi en qualité de mousquetaire dans l'armée des princes français.

Il a épousé, en 181... demoiselle Virginie le Sellier de Chezelle, fille de Jean-Baptiste-Pierre Alexandre le Sellier, chevalier, seigneur de Chezelle, vicomte de Villette, officier au régiment de Soissonnais et de Brie, et de dame Marie-Sophie Moreau, dont il a eu deux garçons.

La maison de Lubersac avait formé, dans les temps reculés, plusieurs autres branches ou rameaux; mais le manque presque absolu des titres et des documents qui les concernent, ne nous permet d'entrer dans aucun détail à leur égard.

Une des plus anciennes et des plus considérables de ces branches avait formé il y a déjà plusieurs siècles, des établissements, dans le pays de Combrailles, et possédait dans la Marche, entre Aubusson et Mainsat, un château appelé de son nom *Lubersac* ou *Lupersac*, dont il est fait mention dans une charte tirée du cartulaire de l'abbaye de Bonlieu, et datée du 13 des calendes de février 1194 (v. s.) Bertrand de Lubersac, était le chef de cette branche, vers le milieu du XIII^e siècle, suivant le traité de partage, fait le jeudi avant la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, 1249, entre Guy de Dampierre, sire de Saint-Just, et Beraud sire de Mercœur, comme

lieutenants d'Archambaud IX, sire de Bourbon, et Robert, comte d'Auvergne. Il y fut stipulé, entre autres choses, que Bertrand de Lubersac serait à l'avenir un des vassaux immédiats du sire de Bourbon, pour ce qu'il possédait, dans le pays de Combrailles. (*Voyez la généalogie de la maison de la Roche-Aymon, par M. l'abbé d'Estrées, pages 41 et 201*).

On n'a pu jusqu'à présent se procurer d'autres notions sur la branche de Lubersac, établie en Nivernois, que celles qu'on a tirées de la charte de 1093. Il paraît que les biens immenses qu'elle possédait, ont formé la dotation d'un prieuré, dépendant de l'abbaye de Cluni, connu sous le nom de prieuré de Saint-Gervais et de Saint-Protais de *Luperciaco Burgo*, vulgairement *Leurcy-le Bourg*, à six lieues de Nevers. Il est fait mention de ce prieuré dans la *Biblioth. Cluniac*, édition de Duchesne, col. 1716, et il y est dit qu'outre le prieur il y avait quatre moines, qui étaient tenus de célébrer tous les jours une messe chantée, une seconde messe tous les samedis, en l'honneur de la Sainte Vierge, et de faire une aumône générale trois fois par semaine.

Pierre le vénérable, abbé de Cluni, qui mourut en 1156, parle des religieux de Lubersac, dans une de ses lettres, adressée à un nommé Théotard, et ce monastère était gouverné vers l'an 1120, par un prieur nommé Gelduin, de l'ancienne maison de Dupuy (ib. col., 565, 698, et notes, col. 123).

Armes : De gueules, à un loup passant d'or. Devise : *In præliis promptus*.

Il existe encore un sceau original, en cire brune, sur lequel sont empreintes les mêmes armes ; ce sceau avait été apposé à un acte de l'an 1368, qui a été conservé dans les archives de la famille.

ESPINCHAL, en Auvergne, où cette maison, connue avant le quatorzième siècle, est alliée aux plus illustres de cette province.

Joseph - Thomas, comte d'ESPINCHAL, né le 5 novembre 1748, colonel, en 1774, maréchal de camp, en 1792, commandant, la même année, une partie de la noblesse

d'Auvergne, réunie aux ordres des princes, frères du Roi, etc.; fils unique de feu Louis, comte d'Espinchal, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, maréchal de camp, mort en 1781, âgé de 57 ans, et de teue Claude-Pétronille - Henriette de Chavagnac, petite-fille du maréchal de Tessé, morte en 1750, âgée de 16 ans, a épousé, au mois de juillet 1772, Louise - Gabrielle de Gaucourt, née le 11 septembre 1753, issue de Raoul de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi Charles VII, en 1453, dont :

1.° Louis-Henri, comte d'Espinchal, né le 12 juillet 1773, sorti de France, avec son père, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de la Légion-d'honneur, chevalier des ordres militaires de Bavière et de Bade; ayant servi en 1791, 1792, avec la noblesse d'Auvergne, et les années suivantes, officier dans les hussards du duc de Choiseul, à l'armée anglaise, etc.; présentement officier supérieur de cavalerie; marié, en 1811, à Françoise de Boissier, dont :

Raoul d'Espinchal, né le 10 janvier 1815.

2.° Alexis d'Espinchal, né en 1775, chevalier de Malte de minorité, élève de la marine royale, en 1789; sorti de France, avec son père; ayant servi en 1792 et années suivantes, à l'armée de Condé; rentré en France, en 1798; a été fusillé à Lyon, comme émigré, le 4 mai 1799, victime de son dévouement aux Bourbons, mort fidèle à Dieu, à son Roi et à son honneur;

3.° Hypolite, comte d'Espinchal, né le 30 août 1777, chevalier de Malte de minorité, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, chevalier des ordres militaires de Bavière et de Bade; sorti de France, avec son père; ayant servi à l'armée de Condé, jusqu'à son licenciement; commandant, pour le Roi, en mai, juin et juillet 1815, des volontaires chasseurs royaux d'Henri IV; présentement officier supérieur de cavalerie.

Armes : d'azur, au griffon d'or, accompagné de 3 épis de blé du même.

ABSAC, tome VIII, page 148. Anne, sire de Montesuiss, etc. , lisez *Aymée de Montlouis, fille de N... , sire de Montlouis, etc.*

BEC-DE-LIÈVRE, tome I, page 136, degré V de la branche des seigneurs du Brossay, *ajoutez* mort au Brossay, paroisse de Gueméné-Penfaut, évêché de Nantes, en 1772, laissant de demoiselle Rose-Elisabeth Ortion de la Penicière :

- 1.° Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre de Bec-de-Lièvre, marié à Nantes, avec N... du Gouyon de l'Abbaye, dont un garçon et deux demoiselles ;
- 2.° Pierre-Henri de Bec-de-Lièvre, né en 1768, marié en janvier 1810, à Nantes, avec noble demoiselle Agélique Binet de Jasson, née en mai 1782, fille de feu messire Jean-Marie-Philippe Binet, marquis de Jasson, seigneur du Ponceau et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de dame Marie-Agélique le Long de Ranlieu ;
- 3.° Louis-Clair, page du Roi en 1783, marié à Nantes avec N... le Lasseur de Ranzay, dont un fils et deux filles ;
- 4.° N... de Bec-de-Lièvre du Brossay, mariée à Nantes, en 1787 à messire N... Charette, chevalier, seigneur de Boisfoucaut et autres lieux, dont il a eu deux garçons.

Même article, page 143, branche des marquis de Cany et de Quévilly :

- 8.° Jeanne-Thérèse de Bec-de-Lièvre de Quévilly-Brumare, mariée, par contrat du 15 mai 1700, à messire Louis de Carrel, chevalier, président à la chambre des comptes de Normandie, fils de Louis de Carrel, écuyer, et de demoiselle Catherine de Ponthieu : étant demeurée veuve, en octobre 1717, elle se retira, en 1719, au couvent des dames carmélites à Rouen, où elle se fit religieuse, et où elle mourut le 14 décembre 1755. Elle laissa de son mariage :

a. Catherine-Madelaine-Thérèse de Carrel.

née en 1701, mariée, au mois d'août 1717, à messire Charles d'Houdetot, chevalier, seigneur, marquis d'Houdetot, au pays de Caux, lieutenant-général des armées du Roi, dont il eut deux fils et deux filles ;

b. Anne - Louise de Carrel , mariée, 1.^o en 1717, à messire Jean - Nicolas - Louis de Bailleul, fils de messire Nicolas-Louis de Bailleul, chevalier, marquis de Château-Gontier, dont un fils et deux filles ; 2.^o à N... Scott, chevalier, comte de Roys, seigneur de la Mézangère, dont plusieurs enfants ;

c. Jeanne-Thérèse, de Carrel, née en 1703, mariée, en 1718, à messire Antoine-Nicolas du Mesnil, chevalier, marquis de Sommery, au bailliage de Caux, colonel du régiment de Sommery, dragons dont cinq enfants, quatre fils et une fille. Le dernier fils fut reçu, en 1726, chevalier de Malte. La marquise de Sommery, leur mère est morte à Saint-Germain-en-Laye, le 23 février 1774, âgée de 71 ans.

BOISSIERE CHAMBORS (DE LA), tome VII, page 255, ligne 22, par brevet d'accord, *lisez* par brevet accordé le 21 août 1755. P. 256, lig. 27, et de celle de sa famille, *lisez* et de celle de sa femme ; lig. 32, maréchal-de-camp en 1815 ; le Roi..., *lisez* maréchal-de-camp. En 1815, le Roi... Page 257, ligne 21, issus, *lisez* issues ; ligne 27, Rosveguer, *lisez* Rosweguen. Page 258, ligne 4, Tillar, *lisez* Cillart ; et à la fin de l'article du vicomte de la Boissière, *ajoutez* son fils, Louis-Thomas-Marie, né le 30 janvier 1816.

CARR DE LUSANÇAY ET DE CARREVILLE, t. VIII, page 288, *au lieu de* elles reconnaissent, toutes, pour auteurs les CARR OU KERR, ducs de Roxburgh-Cesford, *lisez* elle reconnaissent, toutes, pour auteurs, les CARR OU KERR, les mêmes que reconnaissent aussi pour les leurs, les CARR OU KERR, ducs de Roxburgh-Cesford Page 291, ligne 19, Matnoë, *lisez* Malnoë ; ligne 35

au lieu de 7 mai 1882, lisez 7 mai 1782. Même page, ligne 9, avant Il a épousé, lisez : A son retour en France, de l'émigration, et trouva tous ses biens ravés et vendus par les rebelles et les factieux, et depuis, jusqu'à la rentrée, en avril 1814, de S. M. Louis XVIII, il n'a jamais pris aucun parti pour les usurpateurs dont il n'a nullement recherché emplois, faveurs, grâces, titres ou décorations que ce soient.

CARRÈRE, tome VIII, page 351, degré III : Jacques DE CARRÈRE, marié le 27 juillet 1561, ajoutez avec Jeanne de Jaulin, dont il eut : etc.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du 20 août 1707.

CARRIÈRE, tom. VIII, pag. 469, lig. 3, Ploriban, lisez Floriban; ligne 7, dont il va être mention immédiatement, lisez dont il va être question immédiatement. Page 471, ligne 20, née en 1775, lisez née en 1755. Page 472, ajoutez, à la fin de l'article 2.°, une ordonnance royale, du 5 octobre 1816, l'a appelé à la sous-préfecture de l'arrondissement de Prades, département des Pyrénées orientales. Page 473, ligne 15, au lieu de 794, lisez 1794.

COCHEREL, tome VIII, page 7, ligne 23, dom Perrier, lisez dom Poirier; ligne 26, architecte, lisez archiviste.

DE LA CROIX DE SAYVE, marquis d'Ornacieux, tome VIII, page 224, degré IX, ligne 4 de ce degré, mort le 21 janvier 1595, lisez 1695; même degré, article 3.°, Pierre-Félix, dit le chevalier de Sayve, lisez le comte de Seyve. Page 225, degré XI, article 2.°, Mathieu, né en 1753, ajoutez chevalier de Malte.

DANIEL, tome VIII, page 190, degré VII, épousa Marie de Mantiat, lisez Nantiat; article 2.°, Menard de Coniellard, lisez de Conichard; degré IX, avant-dernière ligne, Augustine Payart, lisez Adélaïde-Augustine Payard.

FORTIA. Famille dont la généalogie est rapportée tome IX, pag. 273 et suiv.

Page 274, ligne 5; don Jacques II, gendre de Sibille de Fortia, est qualifié roi d'Aragon; il était seulement prince de la maison royale et comte d'Urgel, lorsqu'il se maria, étant fils de Pierre d'Aragon, comte d'Urgel, et de Marguerite de Montferrat (1); à la vérité, après la mort de son beau-frère Martin, roi d'Aragon, arrivée le 31 mai 1410, sans que ce prince eût laissé d'enfants, le comte d'Urgel prétendit à la couronne, et en France où la loi salique est admise, il y aurait eu réellement un droit incontestable. Il pouvait encore régner du chef de sa femme, sœur de Martin, quoique d'un autre lit; mais ce double titre ne causa que de grands troubles, une guerre sanglante entre divers prétendants, et une anarchie de deux ans. La fille de Sibille de Fortia avait une sœur aînée d'un autre lit; qui se nommait Léonore, et qui avait épousé Jean I^{er}, roi de Castille. Le 24 juin 1412, Ferdinand, second fils issu de ce mariage, fut reconnu légitime héritier de la couronne par les juges assemblés à Caspé pour décider cette grande question. Sur neuf qu'ils étaient, Ferdinand en eut pour lui six, à la tête desquels était saint Vincent Ferrier, qui publia solennellement la sentence le 28. Le comte d'Urgel, soutenu par son oncle Bernard de Fortia, et les parents de sa belle-mère, refusa de s'y soumettre. Ferdinand marcha contre lui, l'an 1413, l'assiégea dans Balaguier, l'obligea de se rendre à discrétion, confisqua tous ses biens, et le constitua prisonnier à perpétuité dans le château d'Ucuéna (2). L'infortuné comte d'Urgel y mourut le 1^{er} juin 1433, après treize ans de captivité (3). Mais on voit qu'il avait porté véritablement le titre de roi d'Aragon, et que la famille de Fortia fut enveloppée dans sa ruine. Bernard II de Fortia et son fils Jean durent alors perdre toutes les propriétés qui avaient pu leur rester en Aragon, et cette seconde catastrophe, plus funeste pour eux que la

(1) Moreri, Paris 1759. art. Aragon, t. I, p. 243.

(2) L'art de vérifier les dates, 3^e édit., t. I, 757. Voyez aussi le t. III, à l'article des rois de Sicile.

(3) Moréri, art. Aragon, t. I, p. 243.

première, fut ce qui les réduisit à quelque obscurité à Montpellier, où ils se retirèrent alors entièrement.

Page 277, ligne 9, *et de Geneviève de Morvilliers* ; il faut lire *et d'Elisabeth Alexandre*. Cette faute est corrigée dans la plupart des exemplaires ; elle dérive de l'article MIRON, qui n'est pas complet dans le *Nobiliaire universel*.

Page 297, ligne 4. Il est dit en cet endroit, que François de Fortia a reçu la croix de Saint-Louis, à la création de cet ordre. Ce fait est inexact. M. d'Aspect, dans son histoire (1), citée au bas de la page, place M. d'Urban dans la promotion de 1700, et l'ordre avait été créé par une ordonnance du mois d'avril 1693. Il y avait eu dès lors une première promotion ; une seconde les 1 et 8 février 1694 ; une troisième en 1695 ; une quatrième en 1697 ; et celle de 1700 ne fut que la cinquième.

Page 305, lig. 14. La bataille de Dettingen fut donnée en 1743, et non en 1748, c'est une simple faute d'impression. La date est exacte dans l'histoire imprimée de la maison de Fortia, Paris 1808, page 184.

GAILLARD DE BACCARAT, tome VIII, page 350, art. 5.°, Anne-Louise-Catherine-Roberte, *lisez* Anne-Louise-Catherine Norberte.

GLANS DE CESSIAT, t. VIII, pag. 226, degré III, Claire Descurs, *lisez* Claire Descury. Page 227, ligne 3, 1773, *lisez* 1763.

GUILHEN ou GUILHEM DE LAGONDIE, t. VIII, page 480, article de messire Noel-André, *au lieu de* maréchal de camp, *lisez* lieutenant-général des armées du Roi.

Le dévouement sans bornes que cette famille a constamment manifesté pour l'auguste maison de Bourbon, est constaté par les autorités du pays, dont nous allons transmettre une attestation en due forme :

(1) Histoire de l'ordre de Saint-Louis, t. II, p. 160.

« Nous, soussigné, maire d'Exideuil, certifions que
 » madame Thérèse-Martin de Compregnac, veuve de
 » messire André de Guilhen, écuyer, seigneur de La-
 » gondie, Liarou, Beaugibeau, etc., fut mise en réclu-
 » sion en 1793, où elle fut détenue et obligée d'aban-
 » donner ses enfants en bas-âge, une année entière.

» Que M. Noel Beaugibeau de Lagondie, ancien
 » militaire, chevalier de l'ordre royal et militaire de
 » Saint-Louis, oncle de feu son mari, éprouva le même
 » traitement, quoiqu'il fut plus que septuagénaire.

» Que M. Guillaume Guilhen de Lagondie, frère du-
 » dit feu messire André de Guilhen, fut, à la même
 » époque, arrêté, détenu, conduit au tribunal révolu-
 » tionnaire de Paris, où il périt victime de son attache-
 » ment au Roi et à son auguste dynastie.

» Les persécutions qu'éprouvèrent tous les sus-nom-
 » més n'avaient point d'autre cause, et cette malheureuse
 » famille perdit sa liberté, une partie de ses biens et un
 » de ses membres, parce qu'elle conserva toujours l'a-
 » mour de son Roi, et eut le courage de le manifester.
 » En foi de quoi, j'ai délivré le présent.

A Exideuil, le 28 octobre 1816.

Signé LANGLADE, *Maire.*

Suit la légalisation du Préfet.

Le certificat ci-joint, du maire de la ville du Mans, donne en peu de mots l'idée du dévouement, du zèle et de l'activité de M. de Lagondie. Le voici textuellement :

Au Mans, le 9 novembre 1816.

Le maire de la ville du Mans certifie que M. de Lagondie, lieutenant-général des armées du Roi, autrefois lieutenant-colonel du régiment de Chartres, dragons, en garnison au Mans avant la révolution, a, à cette époque, par son activité et son zèle, et malgré les tentatives des malveillans, su conserver son régiment fidèle au Roi; que, par sa fermeté, et aidé des braves officiers de ce corps, il comprima toutes les insurrections d'alors, et notamment celle du 15 novembre 1789; qu'il préserva la ville des dangers dont elle était menacée; qu'il y maintint la tranquillité, et assura les subsistances, en faisant arriver le blé nécessaire à sa conservation; enfin, que sa conduite, dans ces tems malheureux, a été celle d'un homme

d'honneur, dévoué à son Roi et à son pays, dont la loyauté, la présence d'esprit et le courage lui ont acquis à jamais l'estime et la reconnaissance des habitants du Mans. En foi de quoi, nous avons délivré le présent, pour lui servir et valoir.

Hôtel de la mairie du Mans, les mois, jour et an que dessus.

Le Maire du Mans,

Signé DE CHATEAUFORT.

Au bas se trouve cette apostille de M. le préfet de la Sarthe.

« Monsieur de Lagondie, lieutenant-général des armées du Roi, s'est concilié l'estime générale des habitants du département de la Sarthe, par sa noble conduite et la preuve de sa fidélité au Roi, pendant les années 1789, 1790 et 1791, en contenant, avec la plus grande fermeté, les factieux qui agitaient ce département, et en maintenant dans son devoir le régiment des dragons de Chartres, dont il était lieutenant-colonel. La ville du Mans doit la plus grande reconnaissance à M. de Lagondie. »

Le Préfet de la Sarthe,

Signé PASQUIER.

Le Mans, le 9 novembre 1816.

Armes: d'azur, à deux lions affrontés d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'argent. Supports: deux dogues. Couronne de comte.

HAUTECLOCQUE, en Artois, au comté de Saint-Pol, diocèse d'Arras (très-anciennement Haulteclocque, comme on le voit encore dans nombre de vieux titres, et dans les anciens coutumiers de la province), est une seigneurie qui a donné son nom à une maison également illustre par son ancienneté et ses alliances, qui lui ont donné, de temps immémoriaux, entrée dans tous les chapitres nobles des Pays-Bas (1). De toute ancienneté, les

(1) Elle a fourni, dans des tems reculés, deux chevaliers croisés.

membres de cette famille ont fait partie du corps de la noblesse des états d'Artois, et l'on en voit la preuve dans toutes les plus anciennes listes des gentilshommes présents aux états de cette province.

Le premier de cette famille, dont on ait connaissance (l'ancienneté de cette maison se perdant dans la nuit des temps), est Wilbert de Hauteclocque, chevalier, suivant une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens de 1174, il fit des donations à l'abbaye de Cercamps en 1179, suivant une charte de ladite abbaye, dans laquelle il est aussi qualifié chevalier, seigneur de Hauteclocque.

Cette ancienne maison est aujourd'hui représentée par :

Messire François - Louis - Joseph DE HAUTECLOCQUE, chevalier, ancien seigneur de Vail, Quatrevaux, Flines - en - Auberchicourt, des Averdigneulles, de Tacquet, de Vacquerie-lez-Hesdin, etc., ancien membre du corps de la noblesse des états d'Artois, ancien officier d'infanterie, aujourd'hui membre du collège électoral du département du Pas-de-Calais, et maire de la commune de Vail, fut, avec ses deux fils César et Léopold, du nombre des vingt-cinq gentilshommes Artésiens qui se rendirent, en 1814, auprès de S. M. Louis XVIII, à Boulogne, pour lui témoigner la joie que tous les bons Français ressentaient de son retour, et celle de sa famille dont le dévouement à la cause royale a été inaltérable. Ses enfants, au nombre de cinq, tous au service du Roi, ont donné, à toutes les époques, des preuves de fidélité à Sa Majesté.

Il avait épousé en premières noces, le 12 juillet 1785, à Arras, Reine - Vedastine - Marie - Amélie de Lassus, fille de Florent-Joseph, écuyer, et de dame Marie - Joseph-Augustine de Beugny ; en secondes noces, Catherine-Philippe-Julie de Monet de Lamarck (issue d'une très-ancienne maison originaire du Béarn, établie à présent en Champagne), alors veuve de Henri-Evrard de Wasservas, baron du Saint-Empire romain, chevalier, seigneur d'Haplincourt, tombé, en 1794, à Arras, sous la hache révolutionnaire de Joseph Lebon, comme membre du corps de la noblesse des états d'Artois, et fille de Louis-Philippe de Monet de Lamarck, chevalier, sieur de Bazentin, d'abord page de la chambre de Sa Majesté Louis XV, puis capitaine au régiment de Cambis, che-

valier de Saint-Louis, et de Catherine-Elisabeth-Julie de Wasservas. Ses enfants sont :

Du premier lit :

- 1.^o Stanislas-François-Joseph de Hauteclocque, chevalier, né à Arras, le 14 avril 1786; fut employé, en 1815, à l'armée royale du Nord, en qualité de commandant du génie, par M. le comte de Bourmont; est maintenant chef de bataillon du génie; major du 2.^e régiment du génie, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur;
- 2.^o César-Louis-François-Joseph, chevalier, né le 24 août 1787, a commandé, au mois de mars 1815, les volontaires royaux de la ville d'Arras; est maintenant chef de bataillon, capitaine au 6.^e régiment d'infanterie de la garde royale;
- 3.^o Constantin-Gabriel, chevalier, né le 9 août 1788, fut provisoirement commissaire des guerres à l'armée royale du Nord; est maintenant officier à la légion du Pas-de-Calais;

Du second lit :

- 1.^o Alphonse-François-Philippe, chevalier, né à Bourgogne, près Fismes, en Champagne, le 19 juillet 1796, gendarme de la garde ordinaire du Roi, a suivi, en 1815, Sa Majesté, en Belgique; il est maintenant officier au 4.^e régiment des chasseurs à cheval;
- 2.^o Léopold-Valentin-François, chevalier, né à Wail, le 19 juillet 1797, chevalier de l'ordre royal, militaire et hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'abord, en 1815, lieutenant de la garde nationale, maintenant sous-lieutenant de la légion du Pas-de-Calais.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. Couronne de comte. Tenants : deux sauvages.

Nota. Cette famille a possédé la terre de Hauteclocque, jusqu'en 1536, époque à laquelle Pierre, dit *Petrus* de Hauteclocque, écuyer, seigneur de Hauteclocque et d'Avelnas, vendit la terre et seigneurie de Hauteclocque, à Jean Herlin, bourgeois d'Arras, lequel la porta dans la

famille des Payen, par alliance contractée entre Marie Herlin, dame de Hauteclocque, fille de Jean Herlin, devenu seigneur de Hauteclocque, par l'acquisition qu'il en avait faite de *Petrus* de Hauteclocque, en 1536, avec Pierre Payen, seigneur de Bellacour, conseiller et avocat-fiscal au conseil d'Artois.

La famille des Payen porta ensuite la terre de Hauteclocque, dans celle des Bertout, de la manière suivante.

Demoiselle Catherine Payen, dame de Hauteclocque, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Bellacour et Hauteclocque et de Marie Herlin, épousa Louis de Bertout, écuyer, seigneur de Herbeval, conseiller au conseil d'Artois, fils aîné d'Adrien de Bertout, écuyer, seigneur de Herbeval, guidon de la compagnie d'hommes d'armes d'ordonnances du Roi, sous la charge de M. le comte de la Roche, et de Jeanne le Cambier.

Les ouvrages qui ont parlé de cette ancienne maison, sont :

Le Dictionnaire géographique de M. Vosgien, imprimé à Paris, chez les libraires associés, en 1790 ;

Floris van der Haër, des Châtelains de Lille ;

Louvel, de la Noblesse du Beauvoisis ;

Monstrelet, Chroniques de France, tom. II, fol. 53 :

Carpentier, Histoire de Cambrai, tom. II, fol. 324 ;

D'Expilly, Dictionnaire des Gaules ;

Lachenaye-des-Bois, Dictionnaire de la Noblesse, in-4.° ;

Le Dictionnaire généalogique et héraldique, in-12, tom. VII ;

Dom le Pèz, Mémoires manuscrits, à l'abbaye de Saint-Waast, à Arras ;

Histoire d'Artois, par dom de Vienne ;

Idem, par Hennebert ;

La Morlière, Histoire d'Amiens ;

De Saint-Allais, Nobiliaire universel, tom. VII ;

Idem, Etat actuel de la Noblesse de France, 1816 ;

Idem, Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France, tom. I, page 136.

KERGUELEN, Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France, tome II, page 260 et 436, au lieu de KERGUELIN, lisez KERGUELEN.

MAUSSAC , tome IX , page 144. C'est ainsi qu'il faut rétablir les armes : d'or, au chevron de gueules , accompagné de trois molettes d'éperon de sable.

NOTTRET DE SAINT-LYS , tome IX , page 240. Il faut ajouter les armes de cette famille qu'on a omises. Elles sont : d'azur, au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du second émail.

ORFEUILLE (D'), tome IX , page 104.

I. Girault D'ORFEUILLE, écuyer, seigneur dudit lieu, etc., *ajoutez* Geraldus ou Girault d'Orfeuille et Jean d'Orfeuille, son frère, oncles dudit seigneur (d'Orfeuille, furent abbés de l'abbaye de Saint-Jean d'Angely, savoir, Giraldus, depuis l'an 1376 jusqu'en 1408 ; et Jean, depuis 1408 jusqu'en 1411 ; et Jeanne d'Orfeuille fut abbesse de l'abbaye royale de Sainte-Croix de Poitiers en 1416. Plusieurs princesses de la maison de Bourbon lui succédèrent en cette dignité.

VI. Pierre D'ORFEUILLE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., *ajoutez* gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron de Chizé, capitaine de cent hommes d'armes ; fut nommé mestre de camp, par brevet du 8 janvier 1630, et fut gratifié par le Roi, d'une pension de deux mille quatre cents francs, à prendre en son épargne, cela à cause des services rendus par ledit Pierre d'Orfeuille, au roi Henri IV, père de ce prince. Il fut inhumé dans l'église de Sévret. *Ajoutez au nombre de ses enfants*, Elisabeth, mariée à François de Gain, seigneur d'Availles, et Louise, mariée à Jacques de Gréaulme.

VII. François d'ORFEUILLE, chevalier, seigneur de Foucaud, etc. *Il faut ajouter à son article*, qu'il fut aide des camps et armées du Roi, et commandant pour Sa Majesté, en la ville de Courtray. Il se signala dans la guerre de Flandre, ainsi qu'il paraît par les lettres flatteuses que lui écrivait Gaston, duc d'Orléans. Le Roi lui accorda, en outre, une pension de trois mille francs. Il fut inhumé, avec ses ancêtres, dans l'église de Sévret.

VIII. François d'ORFEUILLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., *ajoutez* fut capitaine au régiment de Navarre, par commission du 18 décembre 1674. Il fut, ainsi que son père, inhumé à Sévret.

IX. Pierre-François d'ORFEUILLE, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., *ajoutez* qu'il passa capitaine dans le régiment de Chamilly.

PALYS, tome VIII, page 475, ligne 18, s'était fixé auprès de lui, *lisez* se fixa auprès de lui. Pag. 479, lig. 5, dans le cours de ses services, *ajoutez* le, etc.

REGNAULD DE PARCIEU, tome IX, page 35, ligne 26, aux armes, *au lieu de* bande, *lisez* fasce.

ROCHAS, tome VIII, page 364, ligne 28, Marie-Louise de Rochas, *lisez* Marcelline de Rochas. Page 365, ligne 3, d'Aubignau, *lisez* d'Aubignan. Même page, avant les armoiries, nous avons omis de dire que cette autre ramification des Rochas-Aiglun avait également eu pour souche et pour auteurs, nobles André de Rochas, et Hélène de Faulcon, dont il est fait mention aux pages 369 et 370 du II^e volume de cet ouvrage.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

ABZAC.	Page 539
ALBI.	444
ALSACE.	337
ANGLADE.	219
ANTIGNEUL.	441
ARTHUYS.	109
AUTIÉ DE VILLEMONTÉE.	172
AVARAY.	417

B

BACCARAT.	543
BACOURT.	399
BARACÉ.	415
BASTIDE.	234
BAUDRY DES LOZIÈRES.	333
BEAUVILLÉ.	392
BEC DE LIÈVRE.	539
BELLEGARDE (LA FORGUE DE).	441
BELLECIZES.	31
BERNON.	90
BEZIADE D'AVARAY.	417
BINET DE JASSON.	334

BISSY.	327
BOISBRUNET.	440
BOISROT DE LA COUR.	409
BOISSIÈRE CHAMBORS (LA).	540
BOUCHET (LANGLOIS DU).	352
BRANCAS.	355
BRÉZÉ.	446
BROUSSEL.	443
BROVES.	479

C

CARAMAN.	349
CARENCY.	217
CARR DE LUSANÇAY.	540
CARRÈRE.	541
CARREVILLE.	540
CARRIÈRE.	541
CASSEUIL.	167
CASTEL-GAILLARD.	162
CESSIAT (DE GLANS DE).	543
CHABREFY.	350
CHAILLI.	273
CHAMBORS.	540
CHARBONNEL.	555
CHARPENTIER DE BEAUVILLE.	392
CHASTEIGNIER.	393
CHATELUS.	408
CHAZERON.	177
CHESNEL DE LA HOUSSAYE.	430
CHIMAY.	349
COCHEREL.	541
COCKBORNE.	327

TABLE DES FAMILLES.

COETLOGON.	553
CORBERY.	249
COUR (BOISROT DE LA).	413
CROIX DE SAYVE (DE LA).	409
	541

D

DANIEL.	541
DEDAUX DE LINARET.	285
DORAT DE CHATELUS.	408
DORIVAL.	420
DUMAITZ DE GOIMPY.	144

E

EQUESNE.	443
ESCARS.	193
ESPINCHAL.	537
ESTAINTOT (LANGLOIS D'.	352

F

FARGUE DE BELLEGARDE (LA).	441
FOLLEVILLE.	153
FORCALQUIER.	365
FORTIA.	273 et 542
FOURIER DE BACOURT.	399
FOURNIELS.	21 et 26

G

GAILLARD DE BACCARAT.	543
GASVILLE.	189

GLANS DE CESSIAT.	643
GOIMPY.	44
GOUJON DE GASVILLE.	68
GRAVE.	53
GRAVIER DE VERGENNES.	691
GUÈRE (LA).	131
GUILHEN DE LAGONDIE.	543

H

HAMELINIÈRE.	119
HAUTECLOCQUE.	543
HAUTIER DE VILLEMONTÉE.	172
HÉNIN-LIÉTARD.	337
HOUSSAYE (LA).	430

J

JASSON.	354
JUSSAC.	161

K

KERBERIO.	255
KERGUELEN.	549

L

LAFORGUE.	441
LAGONDIE.	543
LAMOTE BARACÉ.	415
LANDEMONT.	130
LANGLOIS DU BOUCHET.	352
LANNOY.	131
LESENS DE FOLLEVILLE.	553

TABLE DES FAMILLES.

555

LIÉTARD.	337
LIGARDES (MONTLEZUN DE),	445
LINARET.	385
LION.	153
LOZIÈRES (BAUDRY DES).	333
LUBERSAC.	481
LUZANÇAY.	540

M

MAILLÉ BREZÉ.	446
MARCOGNET.	334
MARGON.	402
MARMONT.	437
MASSON DE LA MOTTE.	478
MAUSSAC.	37 et 549
MÉJUSSEAUME.	251
MESPLEX.	436
MILLON.	147
MIOMANDRE.	237
MOLLES.	116
MONNIER.	432
MONTLEZUN DE LIGARDES.	445
MONTREAL.	273
MORSAN.	153
MOTTE (MASSON DE LA).	478
MOUSTIER.	57
MOYNE DE MARGON (LE).	402
MURAT.	39

N

NANC.	56
NEUFVILLE DE LA .	143

NOGUÉS DE CASTEL-GAILLARD (du)	162
NOTTRET DE SAINT-LYS.	240 et 549
NUISEMENT.	242
O	
ORFEUILLE.	103 et 549
P	
PAILLOT.	241
PALYS.	550
PANTIN.	110
PARCIEU.	731
PÉRUSSE D'ESCARS.	193
PILES.	273
POEZE (DE LA).	335
R	
RAFELIS DE BROVES.	479
RAGUSE.	437
REGNAULD DE PARCIEU.	31 et 550
RICARD.	85
RICHARD.	413
RIOUFFE.	246
RIQUET DE CARAMAN.	649
ROCHAS.	550
ROCHELINES.	415
ROTHIACOB.	248
S	
SAINT-BONNET.	212
SAINT-CYR.	331

TABLE DES FAMILLES.

	557
SAINT-LÉGER.	245
SAINT-LYS.	240 et 549
SAINT-PARDOUX.	239
SARREMEJANE	27
SAYVE (DE LA CROIX DE).	541
SENONNES.	415
SERRES DE MESPLEX.	431
SIMORRE	331
SORET DE BOISBRUNET.	440

T

THORENC.	246
TOURVILLE.	480
TRAMECOURT.	1
TRENCAVEL.	444

U

URBAN.	273
--------	-----

V

VALLAUGARD.	441
VALLETEAU DE CHABREFY.	350
VAUGUYON.	216
VERDELHAN.	8
VERGENNES.	169
VIESSE DE MARMONT.	433
VILLARS.	375
VILLEMONTÉE.	172 et 178
VILLÉON (DE LA).	442
VILLICY.	480
VILLODON.	153

W

WEISS.

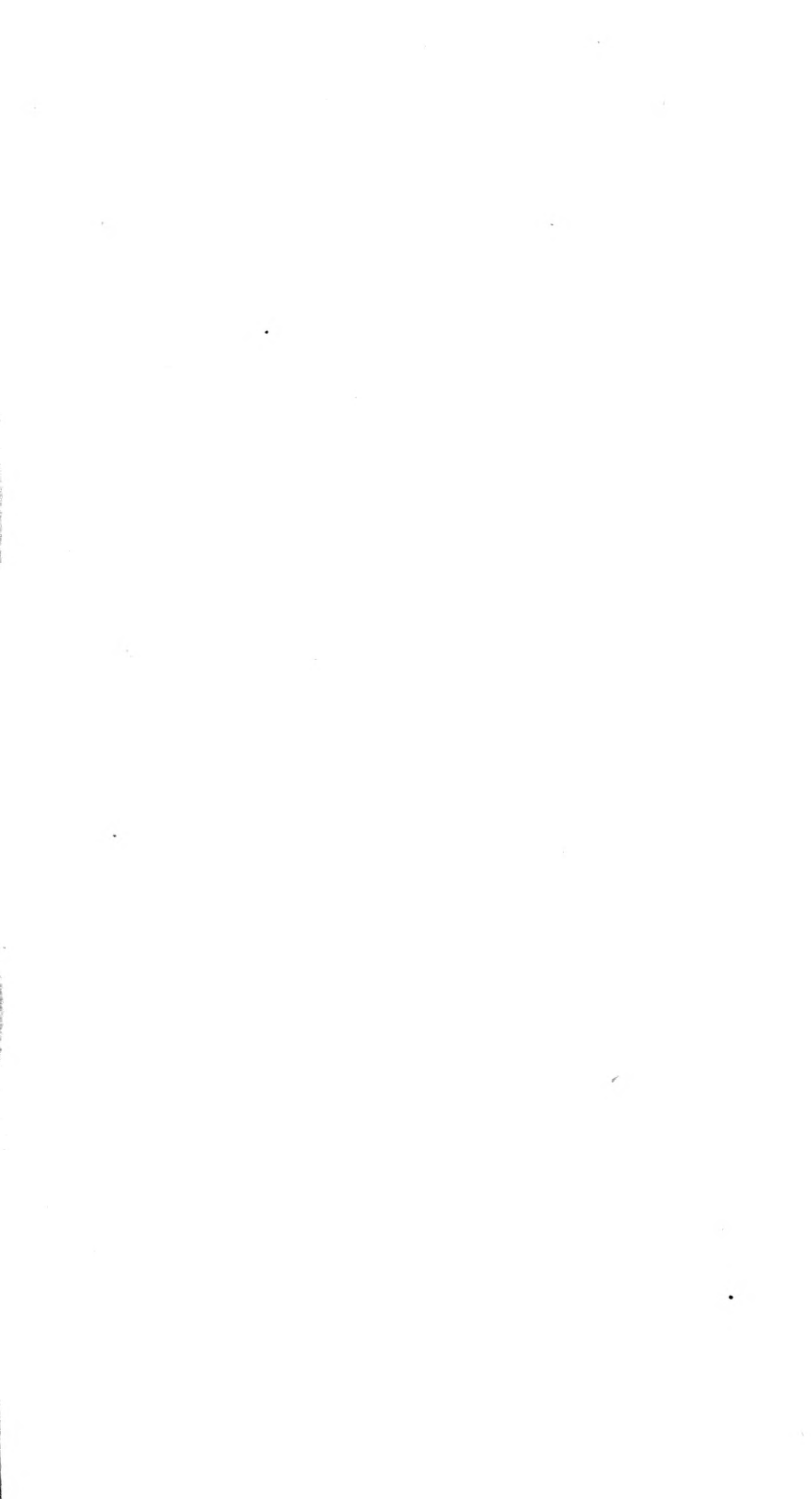
WERBIER.

WUILLEMENOT.

1111111111
 1111111111
 1111111111
 1111111111 444
 1111111111 441
 1111111111 56
 1111111111
 1111111111
 1111111111

FIN DE LA TABLE DES FAMILLES.

1111111111
 1111111111
 1111111111
 1111111111



LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

A U

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un es-compte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CS Saint-Allais, Nicolas
587 Viton de
S2 Nobiliaire universel de
1872 France
t.9

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
